Digitized by Google

22

Per. 2228 f. 12
1861.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

(The 2d Bundle did not appear.)

Digitized by Google

L'ANNÉE

HISTORIQUE

Digitized by Google

AUTRES OUVRAGES DE M. J. ZELLER

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE

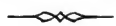

ULRICH DE HUTTEN. Sa vie, ses œuvres, son époque. Histoire du temps de la Réforme. 1 vol. in-8. Prix : 3 fr.

HISTOIRE DE L'ITALIE depuis l'invasion des Barbares jusqu'à nos jours. 1 volume in-12 de 700 pages, orné de 14 cartes ou planches. Prix : 4 fr. 50 c.

ÉPISODES DRAMATIQUES DE L'HISTOIRE D'ITALIE : 1er épisode. Les *Vêpres Siciliennes*. — 2e *Nicolas Rienzi*, tribun de la *Sainte* République romaine. — 3e *La prise de Rome par le Connétable de Bourbon*. — 4e *Masaniello* et la République royale de Naples. 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

Digitized by Google

L'ANNÉE HISTORIQUE

OU

REVUE ANNUELLE DES QUESTIONS ET DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES
EN FRANCE, EN EUROPE
ET DANS LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE

PAR JULES ZELLER

Maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TROISIÈME ANNÉE (1861)

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1862

Droit de traduction réservé

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

La première année, par laquelle a commencé cette revue politique, était toute militaire. La guerre d'Italie faisait l'intérêt principal de 1859. Le traité de commerce de 1860, entre la France et l'Angleterre, a inauguré entre les peuples une nouvelle ère économique. L'année 1861 est surtout diplomatique et parlementaire.

La diplomatie a eu l'honneur de conjurer, en Europe au moins, cette demi-douzaine de guerres respectables qu'un homme d'État humoriste voyait déjà prêtes à fondre sur l'année 1861. La guerre sur le Mincio, la guerre sur l'Eyder se sont évanouies devant ses notes et ses circulaires. Une dépêche opportune, qui était en même temps une bonne action, a contribué à empêcher sur l'Océan le choc de deux grandes nations maritimes. Des conférences diplomatiques ont terminé les affaires du Liban et des Principautés-Unies. Contre Rome seulement la diplomatie n'a point prévalu.

Nous n'avons donc à raconter heureusement de faits de guerre qu'en Amérique et en Cochinchine. En re-

Digitized by Google

vanche que de discussions à analyser dans tous les parlements du monde!

Avant l'année 1861, l'Angleterre presque seule avait gardé le privilége de la parole. Peu s'en fallait que l'on ne regardât ses chambres comme le parlement européen. Le Sénat et le Corps législatif en France ont, en 1861, recouvré la voix, et non sans éclat. On s'est aperçu tout à coup qu'il y avait des orateurs à Berlin, comme autrefois on y avait surpris des juges. De toutes les parties de l'Italie, moins Rome et Venise, des voix souvent éloquentes ont proclamé, à Turin, l'unité de la patrie dans la langue de Pétrarque et de Machiavel. Sur les bords du Danube vingt langues différentes ont plaidé pour ou contre l'unité de l'empire d'Autriche. La Pologne a redemandé, dans des prières et dans des hymnes, sa constitution promise. Le nom de constitution a été prononcé à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Kasan. Il n'est pas jusqu'aux paroles peu parlementaires des chambres d'Australie qui ne soient arrivées jusqu'à nous.

A Dieu ne plaise que nous prétendions toujours apprécier la valeur des choses aux résultats qu'elles donnent. Il faut avouer cependant, à la confusion de l'éloquence humaine, cette année au moins, qu'elle n'a pas partout avancé également les affaires politiques qu'elle a trouvées sur son chemin.

Les discours prononcés, non plus que les notes rédigées dans toutes les langues de l'Europe, n'ont pas fait faire un pas à la question de Rome. Les chambres anglaises ont laissé de côté la réforme électorale pour voter des vaisseaux cuirassés, comme si elles se dé-

Digitized by Google

fiaient de la puissance de la parole. Le dialogue qui s'est établi sur les rives du Danube n'a abouti qu'à la confusion des langues et a failli tourner au tragique. Les plus beaux discours berlinois sont venus se briser devant la volonté bien arrêtée du roi de Prusse, de ne faire un pas ni en avant ni en arrière; toutes les discussions des cent petites chambres de l'Allemagne et de ses clubs plus nombreux encore n'ont fait qu'obscurcir de plus de nuages la grande affaire de la réforme fédérale.

La France, recouvrant la parole, a obtenu au moins un adoucissement à la loi sur la presse, — le vote du budget par section, — et un ministre des finances, en fait, responsable.

L'Italie, faisant entendre sa voix pour la première fois, s'est constituée en un royaume, et a su unifier son administration et sa dette.

Il n'en faut pas moins nous applaudir de ces progrès des principes constitutionnels, et le faire avec plus de sincérité que lord John Russell qui, dans la séance du 7 mars, trouvait « vraiment très-réjouissant de voir revivre partout la liberté de la parole. » On n'a pas toujours dit beaucoup de bien de nous à Londres, à Berlin et parfois même à Turin. Réjouissons-nous cependant, non-seulement pour nous, mais pour tous ceux qui partagent avec nous le même sujet de joie. Réjouissons-nous; mais pour l'honneur et l'avenir de la parole, sachons la rendre utile. N'est-ce point parfois son inutilité qui l'avait compromise, malgré tout son prestige?

Les gouvernements qui ne parlent guère ont de grands

Digitized by Google

avantages sur les orateurs, quand ceux-ci ne portent point coup par des paroles aussi mesurées et aussi solides qu'indépendantes.

Pendant que toutes les chambres discutaient en Europe, le czar a étouffé sous les pieds de ses cosaques les plaintes et les hymnes de la Pologne. En opposant les unes aux autres chacune de ses petites diètes, le gouvernement autrichien les a annulées toutes; c'est là surtout où l'on parle, que le *divide ut imperes* a beau jeu. En dépit des votes de son parlement, le roi de Prusse n'a ni reconnu le royaume d'Italie, ni suspendu la réorganisation peu populaire du système militaire prussien.

En France, où le gouvernement et le parlement vivent dans un accord presque complet, si le pouvoir, qui dispense peu à peu la liberté d'une main prudente, attire toujours davantage l'attention, c'est qu'il a su faire tourner, non sans éclat, l'initiative qu'il possède, au profit d'une prospérité intérieure attestée depuis dix ans par l'accroissement de la richesse nationale, et d'une puissance extérieure confirmée même par les défiances ou les jalousies qu'elle excite. Cette prospérité et cette puissance ne sont-elles pas aussi les plus sûres conditions d'une liberté sincère et durable, garantie elle-même d'un pouvoir national et fort?

J. Z.

25 mars 1862.

Digitized by Google

L'ANNÉE HISTORIQUE.

(TROISIÈME ANNÉE.)

1861.

SITUATION GÉNÉRALE

AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

Causes de guerre. — Chances de paix. — Jamais année ne s'était présentée sous des auspices plus défavorables pour le maintien de la paix du monde que l'année 1861. Les derniers jours de l'année précédente avaient apporté en Europe l'heureuse nouvelle de la fin de la guerre lointaine de Chine, dans laquelle la France et l'Angleterre s'étaient trouvées engagées. Mais presque en même temps chez elle et hors d'elle, de tous les points de l'horizon, semblaient naître autant de causes de guerre auxquelles l'année 1861 pouvait difficilement peut-être échapper.

Des souverains ou de hauts personnages diplomatiques en Europe augmentaient même par des paroles imprudentes, ou au moins légères, les préoccupations générales. Dans un des premiers discours par lesquels il inaugurait un règne qui commençait avec l'année, le nouveau roi de

Digitized by Google

Prusse, Guillaume Ier, disait à ses généraux assemblés : « Ne nous faisons pas illusion, un orage s'élève, et si je ne parviens pas à détourner la lutte, ce sera un combat dans lequel nous devrons vaincre ou périr. » Et quelques jours après lord Palmerston avouait avec un phlegme ironique que « la situation lui semblait grosse au moins d'une demi-douzaine de guerres respectables. »

Seul, l'empereur Napoléon III salua l'année avec des paroles d'une sérénité toute diplomatique : « J'envisage, dit-il au corps diplomatique, au premier de l'an, j'envisage l'avenir avec confiance, persuadé que l'entente amicale des grandes puissances assurera le maintien de la paix qui est le but de tous mes désirs. »

L'Angleterre fut la première à se réjouir de ces paroles de bon augure : « Le monde, dit *le Times* avec un sourire amer, en parlant de l'Empereur, s'attriste de son chagrin et se réjouit de sa joie. Cet homme occupe une des positions dans lesquelles on peut agir le plus puissamment sur les destinées des hommes. » Quelles raisons pouvaient inspirer à la fois ces craintes et cette confiance ?

L'Italie était toujours le principal mais non plus le seul objet des préoccupations générales. La résistance de l'ancien roi de Naples, François II, à Gaëte, favorisée par la présence de la flotte française maintenue là sur l'ordre de l'empereur Napoléon, ne pouvait plus durer longtemps. Tout faisait déjà penser que le gouvernement français ne permettrait point que cette protection personnelle servît à prolonger une effusion de sang inutile. Mais l'Italie cesserait-elle d'inspirer des inquiétudes tant que les villes de Venise et de Rome, qu'elle convoitait toujours, ne seraient point en son pouvoir?

Le roi Victor-Emmanuel II savait, il est vrai, que l'Autriche l'avait déclaré responsable même des entreprises des volontaires en Vénétie; et il n'ignorait pas que l'empereur

Digitized by Google

Napoléon avait fait dire à Varsovie qu'il ne secourerait point le Piémont en cas d'agression de sa part. Mais le patriote de Caprera, le soldat heureux que le peuple italien regardait toujours comme un invincible héros, n'avait-il pas annoncé la guerre presque à jour fixe pour le printemps? C'était dans l'espoir de conjurer ce danger qu'une brochure politique, lancée par quelques financiers amis de la paix, mettait en avant l'idée de la vente de la Vénétie par l'Autriche au royaume d'Italie, afin de régler la question avec des écus. Mais ni l'honneur de l'Autriche, malgré le triste état de ses finances, ni les passions mêmes de l'Italie ne paraissaient s'accommoder de cette solution financière à laquelle la diplomatie faisait à peine l'honneur de son patronage.

A Rome, nul n'avait la crainte sérieuse que la moindre imprudence fût tentée contre le drapeau français qui couvrait encore le saint-siége et son territoire, dernier reste de la souveraineté pontificale. Mais cette question de Rome, simple pour l'Italie, ne l'était point pour les nations catholiques de l'Europe et pour la France, qui est en quelque sorte leur mandataire à Rome. Comment, en effet, concilier l'indépendance du saint-siége, qui ne saurait guère se concevoir ailleurs qu'à Rome, avec la réunion de la capitale de la catholicité au royaume d'Italie? La même ville pouvait-elle contenir le souverain pontife et le roi d'Italie, maintenant ennemis? Redoutable problème jusqu'à la solution duquel cependant l'Italie serait toujours un foyer de révolution pour l'Europe, et Rome le centre d'une réaction menaçante non-seulement pour l'indépendance de la Péninsule, mais encore pour les libertés générales! Dans une allocution récente du 10 décembre 1860, où il enveloppait dans la même condamnation le refus d'un concordat dans un petit duché allemand (Bade), et l'invasion des États de l'Église, le pape, dont personne ne conteste les vertus, ne dénonçait-il pas « la dépravation de

Digitized by Google

ces hommes impies qui se proclament eux-mêmes les fils de l'Église, et qui mériteraient plutôt d'être appelés les fils des ténèbres ? » De redoutables questions restaient là en suspens; cependant elles n'étaient point imminentes.

Quelque menaçantes que fussent les apparences, le plus grand danger parut un instant passer du ciel orageux de l'Italie aux brouillards de la Baltique. La diète de Francfort était saisie d'une proposition d'exécution fédérale dans le Holstein; des organes nombreux de la presse germanique poussaient le gouvernement prussien à saisir cette occasion de se recommander à l'Allemagne, en prenant en main une cause toujours populaire, quoique assez peu justifiable; et un roi nouveau, Guillaume Ier, agitait déjà l'épée prussienne comme l'épée de la Confédération.

En présence de cette éventualité, le Danemark s'armait et trouvait des ressources promptes dans l'ardeur de ses libres citoyens. Qu'une étincelle partît, et les politiques aventureux voyaient déjà la France profiter de l'occasion pour se jeter sur le Rhin, et tout de nouveau en confusion.

D'autre part le terme fixé à l'occupation française en Syrie pour aider le gouvernement turc à réprimer et à réparer les massacres du Liban allait expirer le 3 mars 1861. Placé, grâce à la présence de ses agents, pour bien voir, et éclairé par les rapports de presque toutes les correspondances, le gouvernement français croyait à la nécessité d'une prolongation du terme accordé, si l'on voulait faire quelque chose de sérieux et de durable. Mais le cabinet de Londres avait déjà vu avec regret la main de la France dans le Levant, où elle a laissé tant de souvenirs : il était peu disposé à consentir à un nouveau délai, malgré les raisons alléguées par la France. Là-dessus les défiances, les susceptibilités et les jalousies nationales se donnaient déjà carrière dans les journaux, sur les deux rives du détroit.

En somme, comme disait *le Times* du 4 janvier, il n'y avait guère de questions soulevées en Europe, depuis la question

Digitized by Google

de Syrie jusqu'à celle du Holstein, sur lesquelles les puissances fussent unanimes. L'occupation de la Syrie était le sujet de débats diplomatiques entre la France et l'Angleterre. La Confédération germanique et le Danemark échangeaient des menaces sur les deux rives du bas Elbe; l'Autriche et les volontaires piémontais sur les rives du Mincio. Quelles puissances avaient les mêmes idées sur la question qui s'agitait aux bords du Tibre? Il ne fallait pas conclure de là cependant que la paix fût impossible. La guerre générale n'est inévitable qu'aux époques où l'Europe se divise en deux camps bien tranchés, et l'existence de dix sujets différents de querelle peut avoir cet avantage singulier de contrarier les intérêts, de manière à faire de la discorde de chacun la cause même du maintien de la paix entre tous.

Un autre trait du tableau curieux qu'offrait l'Europe au commencement de 1861, montrera encore comment la complication même des événements peut servir à les empêcher d'éclater. En même temps que semblaient naître ces causes de guerre entre les grands États de l'Europe, tout le monde remarquait alors le contraste frappant que présentait l'année 1861 avec l'année 1851, qui avait ouvert la période décennale qui venait de finir. Il y avait dix ans, après un ébranlement général qui s'était communiqué à tous les États, une réaction déchaînée d'une extrémité à l'autre de l'Europe avait réprimé ou détruit toutes les libertés que les peuples croyaient avoir conquises, et que des excès avaient paru compromettre. Maintenant, au contraire, ces libertés se relevaient partout ou tendaient à se relever, par un mouvement mesuré, mais par cela même irrésistible. Le géant populaire accablé comme sous le poids d'une montagne tournait lentement et avec précaution son côté fatigué.

L'empereur des Français, le premier, en allant à la tête de ses légions victorieuses porter l'indépendance à l'Italie,

Digitized by Google

pour rapporter chez lui au moins une liberté réglée, avait arrêté cette réaction dangereuse, qui étouffait jusqu'aux inspirations nationales les plus généreuses. Et maintenant après dix années d'épuisement, après une stupeur seulement interrompue par des rêves fiévreux, l'immense population de l'Europe centrale protestait contre le système de gouvernement, dont l'empereur Nicolas avait été le représentant. L'Allemagne libérale, opprimée encore dans certains États, rêvait d'arriver à la liberté par l'unité. Les réclamations nationales de la Hongrie et de la Pologne ébranlaient les empires d'Autriche et de Russie. Ce n'était point par des mouvements désordonnés, mais par une agitation légale, que les peuples voulaient marcher vers ce nouvel avenir. Rien de plus étonnant, en ce genre, que l'attitude des Hongrois et des Polonais sur les bords du Danube ou de la Vistule. On assistait à une sorte de 1848 pacifique, devant lequel s'arrêtaient comme indécis et étonnés les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Vienne. C'étaient le secours apporté d'en haut à l'Italie et la protection victorieuse offerte par la France au nom des principes d'ordre et de droit à son indépendance, en dehors de toute convulsion révolutionnaire, qui avaient communiqué à ce mouvement, au nom du principe des nationalités, ce caractère nouveau, mais tout-puissant, de modération et de mesure.

Quelque légale que fût cette agitation, elle était de nature, il est vrai, à augmenter les inquiétudes. Cependant, par une nouvelle complication des intérêts, elle pouvait contribuer aussi à empêcher une guerre générale. Elle ramenait l'attention des gouvernements du dehors au dedans, en ne leur laissant point une aussi grande liberté d'action dans les rapports internationaux. Si Vienne était tentée de demander compte à l'Italie de ses progrès menaçants, la nécessité de contenir ou de satisfaire la Hongrie ne la retenait-elle pas? Si la Prusse était trop tentée, pour flatter les

Digitized by Google

passions nationales de l'Allemagne, de soutenir contre le Danemark les prétentions du Holstein, les réclamations des Polonais de Posen n'étaient-elles pas de nature à l'entraver ? La Pologne entière s'agitant enfin dans ses membres épars pouvait ramener, par le sentiment d'un crime et d'un danger communs, l'ancienne alliance, un instant rompue, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Vienne. Mais devant cette menace, les deux grandes puissances libérales, la France et l'Angleterre, pouvaient-elles écouter leurs jalousies, et tenir compte de quelques dissidences particulières, dans leur politique générale?

Ajoutons que les principaux États de l'Europe ont au dehors, dans les autres parties du monde, en Asie et en Amérique, des intérêts communs, qui sont, en général, ceux de la civilisation, et qui aident souvent à l'aplanissement des difficultés qui peuvent les diviser.

La Chine, dans l'extrême Orient, venait d'être décidément ouverte, avec l'année 1861, par les armes victorieuses de la France et de l'Angleterre, aux nations européennes. Les Anglais prenaient possession de la ville, longtemps convoitée, de Cow-Loon ; et le culte catholique était relevé au cœur du Céleste-Empire, tandis que les soldats français et anglais se rembarquaient à Shang-Haï, ne laissant derrière eux qu'un corps d'occupation nécessaire pour assurer l'exécution du traité. Le gouvernement russe lui-même qui n'avait offert que ses services obtenait là des avantages et une cession de terrain considérable. Ce résultat pouvait-il rester sans influence sur l'affermissement des relations commerciales de l'Europe avec le Japon, sur la poursuite de l'entreprise commencée depuis longtemps par les gouvernements de France et d'Espagne en Cochinchine, où les opérations avaient été suspendues en 1860, et enfin sur la grande entreprise du percement de l'isthme de Suez, sur lequel l'Europe a toujours les yeux ?

Digitized by Google

Mais un événement de premier ordre, dans l'Amérique du Nord, ramenait tout à coup l'attention européenne, de la mer des Indes aux rives occidentales de l'Atlantique et de la vieille Égypte, vers la jeune république des États-Unis.

L'élection récente du président Lincoln, regardée comme une menace par les États du Sud et les propriétaires d'esclaves, allait devenir avec les États du Nord une occasion de conflit dans lequel se trouveraient engagés de considérables intérêts européens, et les plus importantes questions de principe. Si une lutte éclatait, et l'animosité du débat semblait déjà la faire pressentir, quels contre-coups n'aurait-elle point en Europe ?

Et d'abord, une des plus importantes industries de l'Angleterre, de l'Europe même, allait voir intercepter l'arrivée d'une des matières premières qu'elle emploie, le coton; la France et d'autres États pouvaient trouver suspendu ou fermé, pour leurs industries de luxe, l'un de leurs plus avantageux marchés. Premier effet de la crise! La guerre déclarée, quelle attitude prendraient en face de ce grave événement les États européens, et surtout l'Angleterre et la France? celle de la neutralité probablement. Mais la neutralité a ses conditions, ses périls et souvent même ses limites. Qui pouvait assurer que des circonstances indépendantes de toute volonté ne viendraient pas en rendre difficile ou même impossible le maintien? Au fond, il s'agissait d'une grave question d'humanité, le maintien ou l'abolition de l'esclavage, et par conséquent de la disparition de la traite des nègres, qui, malgré tous les efforts, déshonore encore sous pavillon américain les routes de l'Océan. Mais bien des intérêts n'étaient-ils pas jetés à travers cette question de principe? Combien de problèmes agités à la fois !

Quand le plus grand et le plus respectable des États de l'Amérique subissait une pareille épreuve, destinée à

Digitized by Google

ébranler tout le nouveau continent, quelle tranquillité pouvait-on attendre de toutes les petites républiques que baignent les flots agités du golfe du Mexique et dont la révolution, de Mexico à la Nouvelle-Grenade et aux Antilles, est l'état normal! Plus d'un État européen a laissé des souvenirs au nouveau monde, et y a toujours des colonies, ou au moins des intérêts souvent lésés par l'instabilité de ces gouvernements éphémères. La république des États-Unis divisée n'aurait plus assez de puissance pour faire prévaloir la doctrine Monroe qui exclut toute intervention européenne dans le continent américain. Ne suffirait-il pas d'une occasion pour mener et retenir des vaisseaux européens au milieu de ces agitations et de ces querelles? Autant d'éventualités qui pouvaient enchaîner les bras des puissances en Europe, et finir peut-être par jeter hors d'elle ces formidables armements que les craintes éveillées par des discordes internationales lui avaient fait mettre en réserve, et dont elle ne serait peut-être pas fâchée de tirer profit si elle n'en avait pas besoin chez elle!

Par quelles habiletés ou par quelles chances heureuses la guerre a-t-elle été épargnée ainsi à l'Europe en 1861 pour aller éclater tout à coup en Amérique? C'est l'intérêt principal de l'histoire générale que nous avons cette fois à raconter.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

EUROPE.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET DIPLOMATIQUE.

La plus noble tâche que puisse tenter de nos jours la diplomatie est d'amortir les conflits prêts à naître entre les différents États, et de conjurer le déplorable fléau de la guerre. Le temps où elle se proposait le plus souvent pour but de brouiller les cartes s'éloigne, il faut l'espérer, tous les jours davantage. Elle tend à devenir pour l'Europe comme un conseil suprême destiné à conjurer les orages, grâce à ces échanges fréquents d'idées, établis entre les États pour conduire et dissiper les passions et les rivalités les plus dangereuses.

Cette tâche est aujourd'hui devenue à la fois plus aisée et plus difficile, et elle demande des caractères plus élevés et des esprits plus distingués. Elle est plus aisée parce que le besoin impérieux de relations internationales faciles et fréquentes, qui travaille notre temps, est un puissant auxiliaire de la paix. Elle est plus difficile parce que la diplomatie commence à sortir des mystères où elle dérobait son action, et tend à devenir tous les jours plus responsable

Digitized by Google

devant ces libertés constitutionnelles qui l'obligent de temps en temps à rendre compte de ses actes et à montrer son jeu.

Les États modernes ont besoin d'abolir entre eux les passeports qui gênent la communication entre les personnes et d'abaisser les douanes qui entravent l'échange des marchandises. Au lieu de ponts mobiles, de bateaux tendus, en signe de défiance, sur les fleuves qui les séparent, ils ne craignent pas, comme sur le Rhin, de jeter maintenant des ponts solides et durables. Ils percent des obstacles comme le mont Cenis pour se donner la main. Dans les détroits, sur les cours d'eau, ils demandent à abolir les droits et péages entre eux, comme ils les ont abolis autrefois chez eux. Ils raccordent leurs chemins de fer et leurs canaux aux frontières, pour se mêler et se pénétrer plus aisément. La mer devient tous les jours entre eux une propriété commune, indivise, où toute propriété particulière qui la traverse veut être sacrée. Les souverains, séparés autrefois par une étiquette jalouse plus que par la distance, multiplient aujourd'hui les entrevues où ils peuvent échanger leurs idées à cœur ouvert et apprendre à se connaître. Les nations dans des expositions universelles ouvrent un champ pacifique à leurs plus nobles rivalités. Des traités enfin constituent au-dessus des limites et des frontières la propriété particulière des choses de l'esprit pour en assurer à tous la jouissance commune, bien faite pour rapprocher les peuples. Quelles ressources mises à la disposition des esprits élevés et habiles pour étouffer les ambitions mauvaises, les germes d'irritation ou de rivalités, levain des anciens temps, toujours répandus en Europe, et pour calmer cette fièvre de défiance et d'armements dont quelques États sont encore possédés! N'est-il pas plus aisé maintenant que jamais de faire comprendre aux nations européennes qu'elles sont comme un peuple de frères, qu'une guerre entre elles est comme une guerre civile, et de montrer que la paix est, en même temps que le premier des biens matériels, celui au-

Digitized by Google

quel on peut faire les sacrifices le plus largement récompensés!

Si la discussion à ciel ouvert, des affaires internationales dans les assemblées d'un grand nombre de pays, soustrait la diplomatie aux tentatives dangereuses, aux audaces ou aux faiblesses que favorise le défaut de publicité, son action est bien plus difficile aujourd'hui qu'elle ne peut pas toujours compter sur le secret qui est souvent la condition du succès. Agissant tantôt dans l'ombre et tantôt en plein jour, louvoyant entre la publicité et le mystère, il faut qu'elle se serve de l'un et de l'autre moyen. Elle doit avoir des paroles destinées à être connues de tous et d'autres confidentielles. Publier une dépêche est, dans un instant donné, un coup aussi habile qu'en écrire une qui doit rester un perpétuel secret. La libre discussion dans la conduite d'une affaire peut devenir pour un gouvernement un précieux concours comme un grave péril. Les cabinets doivent savoir la provoquer, la retarder, l'amener à propos, la conduire et n'être jamais menés par elle, pour que les raisons et les passions saines les soutiennent et les appuient, sans que les préjugés ou les préventions les compromettent jamais. Les assemblées ne sont-elles pas en effet puissantes, selon qu'elles sont bien ou mal inspirées, dans ces sortes de discussions, pour les bonnes comme pour les mauvaises choses? Quelle habileté, quelle souplesse, quelle sûreté de coup d'œil et quelle autorité un pareil rôle demande de ceux qui en sont chargés!

Après les menaces de guerre suspendues sur l'Europe au commencement de l'année 1861, on peut dire que le maintien de la paix fait honneur aussi bien à la bonne volonté des souverains et à l'habileté des hommes d'État, qu'au bon sens des nations de l'Europe. Il ne fallait pas moins pour retarder et conjurer peut-être le fléau.

Affaires austro-italiennes. — Les franches explications

Digitized by Google

transmises par l'empereur Napoléon III à l'entrevue de Varsovie à la fin de l'année précédente[1] avaient suffi pour persuader aux puissances du Nord que la France avait dégagé sa responsabilité des affaires de l'Italie et qu'elle nourrissait la sincère volonté de ne point prêter son concours à quelque agression qui pût amener une perturbation générale. Le rappel (19 janvier) de la flotte française, que l'empereur Napoléon n'avait maintenue quelque temps à Gaëte que par sympathie pour un roi déchu, montra bientôt qu'il n'avait point voulu par cette mesure prolonger une résistance inutile, et entraver par le fait de la France le libre développement de l'unité italienne[2]. Entre la Russie et l'Autriche, qui auraient voulu lui voir prolonger la présence de sa flotte, et l'Angleterre qui en demanda avec quelque insistance le rappel, le gouvernement écouta surtout ses sympathies italiennes, ses intérêts bien entendus, et le désir sincère de rester fidèle au principe de non-intervention qu'il avait proclamé.

Il ne restait plus qu'à contenir en face l'une de l'autre l'Autriche et l'Italie. L'Empereur, fort de sa dernière concession, put avec plus d'autorité faire entendre au cabinet de Turin des conseils propres à l'affermir dans la résistance qu'il opposait aux impatiences des partis. Le cabinet anglais était en mesure de parler aux deux adversaires à Vienne et à Turin. Lord John Russell fit savoir à l'un et à l'autre qu'il désapprouverait un acte d'agression de quelque part qu'il vînt. En l'état l'Autriche comprit que la politique d'abstension était la plus sage. Le cabinet de Turin, pénétré de la gravité de la situation, en fit sentir aux partis toute la responsabilité, et il se mit en devoir d'éviter à l'Europe les perturbations dont elle avait été menacée, et de donner à l'Italie tout le calme et toute la satisfaction

1. Voy. notre *Année* 1860, p. 449.
2. Voy. pour plus de détail, *Italie*, p. 282.

Digitized by Google

intérieure qu'un système politique solidement établi pouvait seul lui assurer. C'est ainsi que la guerre fut conjurée dès le commencement de l'année au Midi.

Affaires dano-allemandes. — Le gouvernement français, les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres considéraient depuis longtemps comme une question purement allemande le différend déjà ancien qui existe entre la Confédération germanique et le Danemark au sujet de la position constitutionnelle des duchés de Holstein et de Lauenbourg dans la monarchie danoise. Fidèles à cette manière de voir, ils avaient évité de s'immiscer dans les discussions dont cette affaire était l'objet entre la diète de Francfort et le cabinet de Copenhague, quand l'aigreur et l'imminence d'un conflit les força à accuser davantage les efforts qu'ils faisaient cependant pour amener une conciliation[1].

Le cabinet anglais, qui surveille avec le plus de vigilance le maintien de la paix partout où elle semble pouvoir être troublée, s'était le premier occupé de cette affaire. Lord John Russell avait, dans les mois de novembre et de décembre 1860, fait parvenir au cabinet de Berlin un projet d'arrangement provisoire qui pouvait ajourner le conflit. M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, l'avait repoussé. Les premières paroles belliqueuses du nouveau roi de Prusse en janvier 1861, et le décret d'exécution fédérale rendu par la diète de Francfort, le 7 février, provoquèrent bientôt de nouveaux efforts de la diplomatie. Il était temps d'aviser. L'agitation à ce sujet prenait dans toute l'Allemagne un caractère très-agressif qui ne s'attaquait point seulement au Holstein, mais encore au Sleswig qui n'a aucun rapport avec la Confédération germanique. Le nouveau roi de Prusse pouvait tenter de saisir cette occasion d'agir au nom de l'Allemagne dans une question populaire et de

1. Voy. pour plus de détail le chapitre du *Danemark*.

Digitized by Google

faire tourner cette affaire au profit de son ambition dans la Confédération même.

L'opinion générale était en Europe assez mal disposée pour les tracasseries de la diète de Francfort et les velléités guerrières de la Prusse. « Quoi, disait le *Daily-News*, c'est quand tous les souverains s'efforcent de calmer l'agitation, d'arranger les différends, d'apaiser les querelles qui divisent les nations, que la Prusse, seule parmi tous les États, a résolu de prendre une attitude guerrière! En l'absence de toute justification de l'acte prémédité, jugement doit être pris par défaut contre l'agresseur. » Toute la presse française s'exprimait de la même manière. La question en était là lorsque le cabinet français demanda à celui de Londres, en février, ce qu'il comptait faire. Lord John Russell ne fit aucune difficulté de communiquer sa correspondance diplomatique à M. Thouvenel. Celui-ci, après en avoir pris connaissance, déclara que la marche suivie par le gouvernement français dans la question était en harmonie avec celle tenue par l'Angleterre. En conséquence, le cabinet anglais, avec le concours de la France (la Russie et la Suède étant de la même opinion), adressa au gouvernement danois (fin février) une note qui avait pour but d'obtenir de lui qu'il fît aux États du Holstein une dernière proposition, compatible en effet avec son honneur et ses intérêts, en même temps qu'elle était une concession satisfaisante pour le duché. Pour décider le gouvernement de Copenhague à ce sacrifice, les ambassadeurs des puissances firent entrevoir qu'en cas de guerre entre le Danemark et la Confédération, elles ne reconnaîtraient point le blocus que pourrait faire la flotte danoise, qui était sa principale force, des côtes de la Baltique. Par là les puissances prenaient l'engagement implicite de prendre en main la cause du Danemark contre la Confédération. Le Danemark satisfit à ces demandes en convoquant les États du Holstein pour leur soumettre la

Digitized by Google

proposition. Il ne s'agissait plus que de modérer la Prusse.

Les puissances ne laissèrent pas ignorer d'abord au cabinet de Berlin qu'elles maintiendraient le principe de non-intervention dans le Sleswig. Elles lui demandèrent ensuite quelles étaient ses intentions au sujet du Holstein. La presse anglaise surtout laissa éclater franchement ses sentiments. « Que la Prusse sache, dit *le Times*, que le Danemark a derrière lui pour défendre son indépendance trois puissances. » Et le *Morning-Post*, journal de lord Palmerston, ajouta (20 mars) : « Si la Prusse est assez insensée pour faire entrer d'ici à une semaine une armée dans le Holstein, il est une autre puissance militaire qui pourrait envoyer 100 000 hommes sur le Rhin et en expédier par mer 100 000 autres au secours du Danemark. Le roi de Prusse est assez âgé pour n'avoir pas oublié 1806. » Le cabinet de Berlin déclara aussitôt que toute ambition particulière sur le Holstein était loin de sa pensée, et qu'il se contenterait d'agir en conformité avec les décisions de la diète de Francfort. C'est un corps prudent que la diète germanique. En voyant les États du Holstein réunis pour discuter les propositions du roi de Danemark, elle avait laissé passer sans ordonner l'exécution fédérale le délai de six semaines qu'elle avait d'abord fixé. Quand le représentant du Danemark lui fit savoir que la nouvelle proposition d'arrangement entre Copenhague et le Holstein avait échoué (séance du 27 avril), elle prit seulement acte de la déclaration sans décréter la mobilisation d'aucune espèce de corps d'armée. La question cessa ainsi d'être européenne pour rester ce qu'elle était depuis trois ans, un démêlé soumis à l'action diplomatique entre le Danemark et la Confédération germanique. Il paraît même que le gouvernement de Berlin aurait refusé une offre de médiation de la France et de l'Angleterre sous prétexte que c'était un simple conflit domestique entre deux membres de la

Digitized by Google

Confédération germanique, c'est-à-dire entre sujets d'un même État. A la bonne heure ! On sait depuis longtemps que la Prusse n'aime jamais en finir. Il est heureux au moins que le concert des puissances ait empêché ce différend de dégénérer en une guerre. Puisqu'il doit durer, qu'il n'aille jamais plus loin qu'un conflit.

Affaires orientales. — Pour conjurer le retour de ce qu'on appelle la question d'Orient, la diplomatie n'est guère occupée tous les ans qu'à étayer, à soutenir l'empire ottoman et à assurer à ses sujets des conditions d'existence supportables, qui retardent l'ouverture d'une succession devant laquelle toutes les puissances reculent, comme devant la cause du conflit le plus redoutable qui puisse ébranler l'Europe. La condition de la Syrie et celle des Principautés danubiennes attirèrent particulièrement son attention en 1861, et non sans succès. L'affaire de Syrie passionna l'opinion beaucoup plus que la seconde.

Affaire de Syrie. — On se le rappelle, en vertu d'une convention signée le 5 septembre 1860[1] par les cinq grandes puissances, un corps de 6000 hommes de troupes françaises aidait, au commencement de 1861, le sultan turc à rétablir l'ordre troublé inopinément dans le Liban par les massacres que les populations druses avaient faits des populations chrétiennes et particulièrement des Maronites, ainsi qu'à réparer les désastres éprouvés par les chrétiens et à punir les coupables. En même temps une commission, formée des délégués de ces puissances, avait été envoyée en Syrie, à Beyrouth, pour concourir à l'action du corps expéditionnaire, et en même temps rechercher, pour les proposer à l'agrément de l'Europe, les éléments

1. Voy. *Année* 1860, p. 441.

Digitized by Google

d'une réorganisation administrative propre à prévenir le retour de semblables extrémités dans la Montagne.

Au commencement de l'année 1861, la première partie de cette tâche, confiée aux troupes françaises, était assez avancée. La présence des troupes françaises dans le Liban avait eu les conséquences qu'on pouvait en attendre. Elle avait rendu, momentanément du moins, aux populations chrétiennes si cruellement décimées, la confiance et l'espoir. Mais le terme fixé à l'occupation des troupes françaises approchait en février ; et le gouvernement français se demandait si le départ du corps expéditionnaire au délai fixé pouvait avoir lieu sans danger pour les chrétiens. Désirant avant tout exécuter loyalement les stipulations convenues, et d'autre part dégager sa responsabilité, il jugea donc opportun, dans une dépêche de M. Thouvenel du 18 janvier, de mettre les puissances à même d'examiner cette question dans une conférence, afin de provoquer une nouvelle entente à ce sujet. Il se déclarait disposé à continuer avec le même désintéressement les sacrifices que l'expédition de Syrie avait mis à sa charge. Dans le cas toutefois où les puissances estimeraient qu'il conviendrait de désigner l'une ou plusieurs d'entre elles pour y participer, il se déclarait prêt à accepter leur concours. « Car la France, disait M. Thouvenel, ne poursuivait en Syrie aucun but politique; elle obéissait uniquement à un sentiment d'humanité. »

Cette manière de voir du gouvernement français fut partagée complétement par le gouvernement russe; sa proposition fut même énergiquement appuyée par une circulaire de M. Gortschakoff, ministre de Russie. Les renseignements et les appréciations du cabinet russe concordaient avec les vues françaises. « L'occupation militaire de la Syrie, dit en effet M. Gortschakoff (20 janvier), est le résultat d'une délégation conférée par l'Europe à la France, et acceptée par cette puissance en vue d'une œuvre

Digitized by Google

urgente d'humanité, de justice et de paix. La conférence a pu, dans une pensée de modération, y assigner éventuellement un terme; mais les prévisions à cet égard devraient, selon nous, rester subordonnées à la réalisation du but essentiel pour lequel elle a été entreprise. Or, ce but est loin d'être atteint. Non-seulement la Syrie ne nous paraît nullement rentrée dans un état normal, de nature à rendre le séjour des troupes d'occupation inutile et leur rappel désirable; mais nous croyons que les résultats salutaires obtenus jusqu'ici tiennent principalement à la présence des forces militaires françaises, et que les actes de justice et de répression auxquels elles ont concouru pourraient devenir même une excitation à de nouvelles vengeances et à de nouveaux désordres, si elles quittaient le pays avant d'avoir rempli leur tâche. »

Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les susceptibilités qui s'étaient déjà manifestées en Angleterre contre la France lors de la convention signée précédemment le 5 septembre. L'accord de vues établi entre Saint-Pétersbourg et Paris à ce sujet, la crainte vague d'une entente entre ces deux puissances, produisit même une émotion qui fit craindre un instant de voir renaître de nouveau la question d'Orient avec toutes ses difficultés.

Dès le commencement de février, le *Morning-Post* lui-même, organe de lord Palmerston, fit chorus avec ses confrères d'Angleterre pour s'élever contre la prolongation de l'occupation des troupes françaises en Syrie. A l'entendre, cette intervention n'avait jamais été nécessaire. L'armée turque avait déjà rétabli l'ordre avant que l'armée française eût mis le pied sur le sol de la Syrie. Maintenant l'occupation européenne n'avait plus d'objet. Elle servirait seulement à perpétuer les rancunes et les animosités qu'elle avait déjà fait éclater entre les races rivales du Liban et que la disparition du drapeau français pourrait seule faire cesser. Dans le parlement anglais,

Digitized by Google

on ne se fit pas faute non plus de dénoncer de prétendues intrigues que la France nouerait en Syrie pour y perpétuer son occupation. En dépit de ces déclamations, les puissances ne pouvaient cependant refuser d'écouter, sur la situation, les propositions du gouvernement qui avait pris à sa charge le mandat de l'Europe.

Une conférence se réunit à Paris le 18 février. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, y maintint fermement ses propositions, et ne craignit pas d'affirmer que le départ des troupes françaises serait le signal de nouvelles explosions. L'ambassadeur turc le nia, et déclara son gouvernement assez fort pour maintenir l'ordre. Mais l'ambassadeur d'Autriche ayant exprimé l'opinion que l'on pouvait attendre jusqu'à ce que la Montagne fût complétement tranquille, et proroger l'occupation de deux mois pour que le but fût complétement atteint, l'ambassadeur turc en référa à son gouvernement. La conférence fut ainsi d'abord ajournée et laissa tacitement passer sans réclamation le délai du 5 mars. La décision était maintenant soumise à la Porte. Entre l'appui prêté au gouvernement français par ceux de Russie et même de Prusse, et l'opposition de l'Angleterre, le Divan crut devoir calmer l'émotion qui se propageait déjà en France et dans la Grande-Bretagne. Il consentit à une prolongation de trois mois que signa la conférence le 18 mars.

Dès un mois avant l'expiration définitive du délai fixé au 5 juin, l'agitation recommença des deux côtés du détroit. Elle y prit même un certain caractère de gravité, grâce à une motion presque provoquante dans la chambre des lords en Angleterre, contre l'occupation française en Syrie, et à une pétition plus modérée dans la forme adressée en faveur de sa prolongation par des citoyens au Sénat français. Il y avait manifestation contre manifestation. Le gouvernement anglais crut devoir cette fois chercher à apaiser lui-même l'ardeur de la presse ou des orateurs de

Digitized by Google

son parlement à ce sujet, et exprimer la confiance que le cabinet des Tuileries serait fidèle à ses engagements. Une raison grave pouvait en effet inquiéter toujours et faire regretter par quelques-uns la cessation de l'occupation française. Les puissances ne s'étaient pas encore mis d'accord sur le mode d'organisation à donner au Liban. Toute discussion était cependant déjà inutile. Le gouvernement de l'empereur Napoléon III, dès le 3 mai, transmit au chef de l'armée d'occupation l'ordre de se préparer à évacuer la Syrie, de manière à ce qu'il n'y restât plus un soldat au délai définitif du 5 juin; et M. Thouvenel en informa les puissances dans une circulaire datée du 3 mai, qui établissait nettement la situation.

Dans cette circulaire, le ministre des affaires étrangères de France ne crut point devoir dissimuler que son gouvernement eût désiré subordonner l'évacuation des troupes françaises à l'entière exécution des mesures politiques et administratives destinées à assurer désormais la sécurité en Syrie. Mais en présence des réclamations réitérées de la Porte, qui se faisait fort de pourvoir à la conservation de la paix, et en face des discussions auxquelles la première prolongation avait donné lieu, la dignité du gouvernement français ne lui paraissait plus comporter l'initiative de nouvelles ouvertures. M. Thouvenel annonça donc l'évacuation de la Syrie, mais en recommandant instamment à la Porte de prouver qu'elle disposait, ainsi qu'elle l'affirmait, des moyens nécessaires pour garantir les chrétiens des calamités qu'ils avaient subies. « Car, dit-il, l'expiration même du terme pendant lequel nous étions liés par des nécessités résultant d'un accord débattu et réglé avec les autres cabinets, nous rend notre entière liberté d'appréciation et de conduite. Nous serons donc les maîtres d'examiner, en dehors de toute stipulation spéciale, les événements qui viendraient à surgir en Syrie, et nous n'avons pas à dissimuler à la Porte que

Digitized by Google

des traditions séculaires nous imposeraient le devoir de prêter aux chrétiens du Liban un appui efficace contre de nouvelles persécutions. » C'était la revendication faite par la France de la liberté personnelle de son action dans les affaires du Levant. M. Billault, ministre français, l'exprima au Sénat, en termes qui furent vivement applaudis. Il annonça en même temps qu'une escadre française, après le départ des troupes, continuerait à croiser sur les côtes de Syrie, pour rassurer les chrétiens sur les hauteurs du Liban par la vue du drapeau protecteur de la France. A quelques jours de là, le *Journal de Saint-Pétersbourg* publia une dépêche du prince Gortschakoff; celui-ci exprimait le regret que l'occupation française eût pris fin avant l'adoption de mesures définitives, et déclinait aussi toute espèce de responsabilité pour le gouvernement russe dans les conséquences de cette résolution. La question de Syrie avait donc changé la situation dans laquelle la guerre de Crimée avait laissé les puissances européennes en Orient. L'accord de vues de la France et de la Russie succédait, après l'occupation de Syrie, à celui qui avait existé entre l'Angleterre et la France, à la suite de la guerre de Crimée. Il ne faut point l'oublier en cas de complications nouvelles.

Une question restait à vider : celle de la réorganisation du Liban.

Les événements de 1860 avaient démontré la nécessité d'une réorganisation administrative du mont Liban, en mettant en lumière les inconvénients du règlement sous le régime duquel la Montagne avait été placée par suite des mesures prises de 1842 à 1846. Antérieurement à 1840, en effet, la Montagne avait été gouvernée par un pouvoir unique, chrétien et indigène. Mais la combinaison adoptée ensuite en partageant le pays en deux circonscriptions distinctes, l'une pour les Maronites et l'autre pour les Druses, avait porté une fâcheuse atteinte à l'unité du Liban ; elle

Digitized by Google

avait organisé pour ainsi dire les haines de race et de secte, et compromis l'existence de l'agglomération de peuples qui avaient jusque-là vécu, à part quelques regrettables conflits, d'une vie commune. Dans l'opinion du gouvernement français, il convenait maintenant de rétablir l'unité de gouvernement dans le Liban, pour prévenir le retour des conflits; et, comme les chrétiens de tous rites se trouvaient au nombre de 200 000 contre 45 000 Druses, Metualis et Musulmans, le gouvernement français proposait de choisir parmi les chrétiens le chef unique de la Montagne. Seulement, comme il reconnaissait qu'il fallait garantir contre les abus possibles de ce chef les hommes de race ou de religion différentes, il avait dessein de créer ces garanties dans l'établissement de fortes institutions municipales dont tous les habitants seraient investis. Mais le régime qu'il s'agissait de remplacer avait été le résultat d'une entente établie à Constantinople entre les représentants des grandes puissances et la Porte; il ne pouvait tomber sans être défendu. Il fallut tous les efforts de la diplomatie française pour faire prévaloir un système nouveau et meilleur.

Cette importante question avait été débattue déjà par la commission européenne créée à Beyrouth. Après s'être rattachés d'abord à l'idée proposée par la France, les délégués de plusieurs cabinets se demandaient encore si les tristes événements qu'on avait eu à déplorer ne venaient pas plutôt de la restriction qu'on avait apportée à la division du Liban de 1842 à 1846, et s'il ne conviendrait pas mieux de créer de nouveaux centres administratifs au lieu de les unir. La Russie, après la Porte, appuyait particulièrement cette idée en demandant, à côté des deux caïmacamies druses et maronites relevées, une caïmacamie pour le rite grec. Il n'était pas difficile de faire observer que c'était multiplier les causes de rivalités et de haine au lieu de les faire disparaître. Mais dans le nouveau projet, les

Digitized by Google

cabinets qui en avaient l'initiative proposaient un déplacement des populations elles-mêmes. Répandues jusqu'ici sans distinction de race et de religion sur la plupart des points du Liban elles auraient été respectivement transplantées dans une circonscription administrative que l'on assignerait à chacun. Au fond on retrouvait dans le conflit de ces différents systèmes la lutte d'influence des puissances qui se dérobaient, la Porte et l'Angleterre sous la protection des Druses, la Russie sous la protection des Grecs, la France sous celle des Maronites. Les puissances reconnurent cependant bientôt que cette sorte de désagrégation ethnographique était possible sans doute dans un pays habité par des tribus nomades, mais qu'elle devenait impraticable dans une contrée où l'attachement au sol est général, et qu'elle ne serait pas moins ruineuse pour les Druses que pour les Maronites. Lorsque la Commission se fut transportée de Beyrouth à Constantinople, la conférence des ambassadeurs dans cette ville se prononça unanimement (22 mai) pour un pouvoir unique et chrétien. Mais une nouvelle difficulté s'éleva quand il fut question du choix de ce gouverneur.

Le gouvernement français, qui voulait en revenir complétement aux errements précédents, avait l'intention de borner le choix de la Porte à un gouverneur indigène. La Porte s'y opposa, craignant de ne plus conserver assez d'influence sur le gouverneur. Elle consentait à ce qu'il fût chrétien, mais elle voulait pouvoir le prendre dans tout l'empire. Les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre appuyèrent la manière de voir de la Porte. Ils voulaient même interdire expressément à celle-ci la faculté de confier ce pouvoir à un habitant de la Montagne. La discussion fut très-vive sur ce point, qui était le principal, et reprise à plusieurs fois. Elle eût retardé l'organisation du Liban au grand préjudice de ses intérêts, si l'ambassadeur de Prusse n'avait facilité un compromis, en proposant de laisser à la Porte le droit de choisir le gouverneur parmi les indigènes

Digitized by Google

ou en dehors du Liban, pourvu qu'il fût chrétien. Les raisons dont le ministère de Prusse appuya sa proposition avaient de la valeur. En présence des profonds ressentiments qui divisaient la population, n'était-il pas dangereux de confier à un indigène un pouvoir dont la mission était d'abord de tout apaiser? Le gouvernement français, en ayant égard à cette situation, ne voulut cependant point sacrifier d'une manière irrévocable pour les populations du Liban un privilége dont elles avaient joui. Il prétendit borner à trois ans la durée du pouvoir de ce gouverneur; et, après avoir acquis la certitude que la Porte choisirait Daoud-effendi, du rite arménien, dont le caractère était rassurant pour les intérêts du Liban, l'ambassadeur français fit ajouter la clause que, « trois mois avant l'expiration du mandat du futur gouverneur, une nouvelle décision serait prise, et que la Porte aurait à s'entendre, à cet effet, avec les représentants des cinq puissances. » L'arrangement fut conclu et signé le 9 juin, et l'affaire de Syrie ainsi terminée[1], à l'honneur de l'énergie et de la modération de la diplomatie française.

Le gouvernement de la Montagne ne relèverait désormais plus à aucun titre ni du pacha de Beyrouth ni de celui de Damas. Le Liban cessait ainsi d'être exposé aux empiétements et aux excitations de fonctionnaires qui croyaient avoir pour mission de contribuer de tous leurs efforts à hâter l'anéantissement des priviléges de ce pays. La Montagne se gouvernerait elle-même sous un administrateur chrétien, au moyen d'institutions municipales qui assureraient aux habitants des différentes races et des différents rites chrétiens les mêmes garanties d'impartialité et une égale participation à la gestion des affaires communes. L'ordre serait maintenu par une force armée exclusivement re-

1. Voy. pour les conditions particulières, plus bas, *Empire ottoman*, chapitre du *Liban*.

Digitized by Google

crutée au sein du pays. Dans ces conditions on pouvait attendre que l'expérience prononçât entre l'opinion française et celle qui aurait voulu éloigner à jamais les indigènes de l'exercice de l'autorité supérieure. Il arriverait en effet de deux choses l'une : ou l'administration d'un gouvernement étranger donnerait la paix et la prospérité au Liban, et dans ce cas la France, n'ayant point d'autre but, ne regretterait nullement d'avoir acquiescé à cette transaction ; ou bien il serait démontré qu'aucune combinaison ne saurait être utilement substituée aux principes d'une administration exclusivement indigène, et la France se trouverait autorisée à revendiquer, pour les habitants du Liban, le privilége d'offrir eux-mêmes un candidat au choix de la Porte.

Cette affaire réglée, la diplomatie des principales puissances européennes arriva sans grand bruit à l'organisation des Principautés danubiennes, de la Moldavie et de la Valachie, qui laissait à désirer même après la convention du 19 août 1858, complément, comme on sait, de la paix de Paris après la guerre de Crimée.

Affaires des Principautés danubiennes. — On se rappelle que le gouvernement français, lors des délibérations de la conférence spécialement chargée de cet objet en 1858, avait soutenu l'union de la Moldavie et de la Valachie comme réclamée par les vœux des deux pays et renfermant le plus de garanties d'ordre et de prospérité. Mais la Porte, puissance suzeraine, s'était montrée contraire à une union complète immédiate des deux Principautés. La convention, tout en établissant entre elles certains liens, avait donc laissé leurs administrations séparées. Depuis, la nomination d'un seul et même hospodar, non prévue par la convention, avait eu pour conséquence d'ajouter encore aux difficultés que rencontrait la mise en vigueur de l'ordre de choses dont elle contenait les bases. Ces difficultés

Digitized by Google

n'avaient pas tardé à faire naître dans les Principautés un malaise inquiétant pour la tranquillité publique. C'était pour les conjurer que l'hospodar, prince Couza, avait, à la fin de 1860[1], jugé opportun d'exposer sa situation à la Porte. Il avait insisté plus spécialement sur les entraves qui résultaient pour la marche de son gouvernement de la nécessité de traiter avec deux assemblées séparées et d'avoir deux ministères distincts.

Dès le 16 avril 1861, la Porte s'était décidée à déférer aux vœux de l'hospodar et à réaliser l'union administrative et législative qu'il demandait, au moins pour la vie du prince. Elle proposa donc aux cabinets, signataires et garants de la convention du 19 août 1858, de se concerter pour amender cet acte, et, sans engager l'avenir, pour établir une seule assemblée et un seul ministère dans les deux Principautés. Le gouvernement français n'hésita point à approuver une proposition conforme à l'opinion qu'il avait constamment proclamée. En faisant connaître son assentiment aux autres cabinets, il se mit en devoir de prêter à la communication de la Porte tout le concours qui dépendait de lui. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères du gouvernement français, fit donc parvenir aux différents cabinets une dépêche, en date du 13 mai, destinée à les solliciter à régler entre eux cette affaire par des communications particulières. Le gouvernement russe eût désiré la réunion d'une conférence pour changer ce qu'une conférence avait établi. Mais le cabinet de Londres, d'accord avec la France, préféra une forme plus simple, qui ne donnât pas à l'affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait. Il fut convenu, dès le mois d'août, que la Porte remettrait aux différents représentants des puissances à Constantinople un projet de firman et en discuterait les bases avec eux. C'était en effet le moyen

1. Voir plus, loin *Principautés danubiennes*.

Digitized by Google

de conserver cette affaire dans le domaine de la diplomatie ordinaire, et par là de hâter sa conclusion.

Le projet de firman fut présenté le 5 septembre dans une note par le ministre des affaires étrangères de la Sublime Porte aux représentants des puissances gérantes à Constantinople. Après une discussion assez longue, les représentants des puissances garantes tombèrent d'accord avec les ministres du sultan sur les conditions de l'union administrative et législative des Principautés, destinées à mettre le nouvel ordre de choses en harmonie avec l'acte constitutif de leur organisation. La Porte semblait attacher du prix surtout à établir le caractère viager de ces concessions, et à ne leur donner de valeur que pour la vie du prince régnant. En présence des modifications déjà apportées temporairement à la convention pour obéir à des nécessités évidentes, les puissances garantes pensèrent que la prudence conseillait, dans toutes les hypothèses, de s'en référer à une entente ultérieure, qui permettrait alors de prendre, en pleine connaissance de cause, des résolutions définitives que l'expérience éclairerait mieux encore. Le firman, après l'agrément des puissances, fut promulgué dans ces termes en décembre 1861.

Par ce firman, l'assemblée centrale de Focskhsani était dissoute; une seule assemblée et un seul ministère établis pour la Valachie et la Moldavie, comme un seul hospodar, et pour la vie durant du prince actuel. A l'échéance déterminée par ce firman, les cabinets seraient appelés à se concerter avec le gouvernement ottoman pour apprécier la situation de la Moldo-Valachie, et à décider si elle comporterait alors un retour pur et simple aux termes de la convention primitive de 1858, ou si elle ne réclamerait pas, au contraire, le maintien de l'union, comme base désormais permanente des institutions des Principautés. Ainsi l'expérience avait déjà une première fois prononcé dans cette affaire en faveur de l'opinion soutenue d'abord

Digitized by Google

par le gouvernement français. Les Principautés du Danube n'avaient rien perdu à attendre du temps le développement des institutions dont elles avaient été dotées par la conférence de Paris; et elles pouvaient déjà se convaincre, par ce premier succès, que leur avenir dépendait toujours surtout de la sagesse qu'elles mettraient à le préparer.

Affaires d'Italie. — Malgré les différentes raisons qui sollicitaient l'activité des cabinets, l'Italie resta en 1861 l'objet le plus constant des préoccupations générales. Le principe de non-intervention, pris pour règle de conduite à l'égard de la Péninsule, et l'intention manifestée même par l'Autriche de garder une position expectante, pour se conformer aux vœux de l'Europe, avaient écarté toute crainte sérieuse d'un conflit. Mais l'Italie, après les événements récents qui avaient groupé les provinces du centre et du midi autour du drapeau sarde, n'en était pas moins dans une position exceptionnelle et transitoire qui provoquait l'intérêt ou l'inquiétude; et chaque progrès nouveau qu'elle faisait dans la voie récente où elle était entrée, au milieu des applaudissements de ses amis et des colères de ses ennemis, sollicitait naturellement l'attention des cabinets européens.

L'Italie, autrefois une expression géographique, maintenant une réalité nationale, était encore, comme tout fait nouveau, isolée en Europe. Et l'Europe semble devenir tous les jours une sorte de république fédérative où l'isolement même devient un péril. Sans parler de la puissance qui était naturellement son ennemie, l'Autriche, ni de celles à qui elle inspirait des défiances, la Prusse, la Russie et l'Espagne, l'Italie n'avait point encore l'acquiescement complet de ses amis, de la France et de l'Angleterre, à sa nouvelle situation. Après l'envahissement des Marches et de l'Ombrie qui avait porté encore une atteinte considérable à la souveraineté temporelle du pape, le gouver-

Digitized by Google

nement français avait cru devoir, en signe de désapprobation, suspendre ses rapports officiels avec le cabinet de Turin. Convaincu néanmoins que toute organisation imposée à l'Italie par une influence étrangère, au lieu d'apaiser les esprits, ne ferait que les agiter davantage, et qu'il fallait laisser au temps et aux événements le soin d'éclairer la Péninsule sur les institutions qui conviennent le mieux à son génie, le gouvernement français n'avait point voulu réagir contre des faits dont il s'était contenté de décliner la responsabilité. Il attendait seulement le moment opportun de faire cesser cette sorte de rupture nuisible aux intérêts des deux pays, et en désaccord avec les liens récents de sympathie qu'une guerre et des victoires communes avaient établis entre eux. La puissance même qui avait, par l'organe de lord John Russell, soutenu avec une intention marquée les progrès de l'unité italienne tant qu'ils n'avaient point été jusqu'à menacer la Vénétie, l'Angleterre, ne croyait pas encore rencontrer dans le nouvel État italien les conditions nécessaires pour qu'elle pût entretenir avec lui des rapports conformes à la bonne amitié qu'elle avait toujours témoignée à la Sardaigne. Le même lord John Russell s'en expliquait encore franchement dans une dépêche écrite le 20 janvier 1861 au comte de Cavour, puisqu'il y attribuait une faible valeur au vote du suffrage universel émis à Naples, en Sicile, dans l'Ombrie et dans les Marches.

Lorsque l'illustre homme d'État qui dirigeait alors l'Italie eut fait décerner à Turin par le vote unanime d'un parlement librement élu dans toute l'Italie unie, et au milieu de sérieuses et vives acclamations (4 mars), le titre de roi d'Italie au fils de Charles-Albert, à Victor-Emmanuel II, la question se présenta déjà autrement. Le suffrage universel avait été suivi en Italie d'une contre-épreuve dont on ne pouvait contester la valeur. Non-seulement l'Italie s'affirmait ainsi elle-même en face de l'Europe, selon

Digitized by Google

l'expression un peu ampoulée dont elle aime à se servir, mais, ce qui valait mieux, le gouvernement de Turin exerçait une autorité déjà incontestée dans tout le centre de l'Italie. S'il rencontrait encore de graves résistances dans le midi de la Péninsule, s'il ne dissimulait pas sa profonde sympathie pour les populations de la Vénétie, restée en dehors de la nation, il paraissait avoir non-seulement la force de garder ce qu'il avait, mais encore de résister à des entraînements dangereux d'ambition dont on aurait pu faire retomber la responsabilité sur lui.

M. de Cavour, dans une dépêche en date du 16 mars, adressée au cabinet anglais, s'expliqua lui-même franchement sur cette situation et accepta pleinement les devoirs qu'il saurait, disait-il, accomplir quelque douloureux qu'ils fussent. Cette ferme et sage conduite produisit sur l'opinion publique une pression heureuse en faveur de la cause italienne. Lord John Russell put, dans le parlement anglais, laisser éclater les sympathies il est vrai un peu intéressées de l'Angleterre pour la cause italienne, sans rencontrer de la part de ses adversaires d'aussi vives réclamations. L'opinion publique exprimée par la presse pesa davantage en France, dans cette question, sur les grands corps de l'État, par lesquels le gouvernement aurait peut-être voulu se sentir soutenu davantage. Dans le parlement prussien même, le parti libéral fit insérer dans l'adresse au nouveau roi de Prusse, Guillaume Ier, un paragraphe en faveur de la nation italienne, au moment où un ambassadeur du roi Victor-Emmanuel II était présent à Berlin pour présenter au roi ses compliments d'avénement. La plupart des puissances réservaient encore leur adhésion, mais sans prendre une position hostile. L'Autriche seule protestait d'une manière formelle, avec les princes dépossédés, contre le nouveau royaume italien sorti d'événements si extraordinaires, appelé par les vœux, accueilli par les acclamations de tout un peuple.

Digitized by Google

Le cabinet de Londres prit les devants sur les autres grandes puissances. Il reconnut, le 30 mars 1861, l'ambassadeur de Turin comme envoyé du nouveau roi d'Italie. Après avoir protesté quelques mois auparavant contre une agression dans la Vénétie et réclamé il y a peu de temps encore contre la présence d'une escadre française à Gaëte, lord John Russell obéissait, par cet acte nouveau et décisif en ce qu'il était le premier, aux intérêts de l'Angleterre, comme à ses sympathies. Il tenait à pouvoir se prévaloir auprès de l'Italie d'avoir hâté par son influence morale l'accomplissement de ce que la France avait commencé par l'appui de son bras et de ses victoires. La reconnaissance de l'Angleterre entraîna celle de la république Helvétique, du Portugal et d'autres petits États. Mais la reconnaissance de la France était ce qui importait le plus au nouveau royaume.

Le cabinet français ne désirait ni ne pouvait ajourner indéfiniment une résolution au sujet de l'Italie, sans de graves inconvénients pour sa politique générale en Europe et en même temps pour les intérêts de deux pays si rapprochés et dont les rapports sont si intimes et si fréquents. L'incertitude dont ses intentions restaient entourées contribuait évidemment à entretenir le malaise qui avait succédé en Italie à l'ardeur de la lutte. Le cabinet de Vienne en profitait déjà pour dénoncer, par exemple, dans une note de M. de Rechberg, adressée à Londres (16 avril), les désordres et les répressions du midi de la Péninsule, les intrigues et les manœuvres italiennes qui le menaçaient lui-même, disait-il, en Vénétie et qui constituaient la principale cause de l'impossibilité où était l'Empereur d'assurer à cette province la sécurité et les bienfaits dont jouissaient les autres pays de la monarchie. La résolution avec laquelle le chef du nouveau ministère italien, M. de Cavour, combattait, dans la Péninsule et jusque dans le parlement, des entraînements dangereux auxquels le général

Digitized by Google

Garibaldi, un instant sorti de Caprera, apporta le concours de son immense popularité, encourageait le cabinet des Tuileries à la confiance envers ce gouvernement nouveau. Enfin les réclamations nationales, aussi remarquables par leur modération que par leur énergie, de deux peuples qui avaient longtemps gémi sous un despotisme trop prolongé, en Hongrie et en Pologne, sollicitaient le gouvernement français à ne point se séparer de la cause générale du libéralisme qu'il avait relevée en Europe par son action même dans la Péninsule. Une plus longue abstention de sa part eût été interprétée de manière non-seulement à faire échouer les efforts du gouvernement du roi Victor-Emmanuel pour constituer une administration régulière, mais encore à séparer la France de la cause des peuples qui lui est justement chère. Il y avait donc lieu pour le cabinet des Tuileries, sans se prononcer dans des questions particulières qu'il ne lui appartenait point de juger, à prendre au moins en Italie une décision qui concordât avec ses sympathies et avec sa récente politique dans les affaires européennes.

Mais la conduite de la France dans l'espèce se compliquait de questions graves qui demandaient toute son attention et exigeaient la plus grande prudence. Si M. de Cavour se refusait à suivre l'impulsion des sentiments qui animaient un grand nombre d'Italiens, il n'en avait pas moins déclaré en même temps sa ferme volonté de réclamer, avec la ville de Rome même, une capitale qui lui paraissait indispensable pour constituer d'une manière forte et durable le royaume sous lequel s'étaient groupés tous les instincts nationaux de la Péninsule. Cette nouvelle face de l'affaire faisait surgir une autre question, morale et politique, bien autrement grave en ce qu'elle intéressait toutes les nations catholiques, et contribuait à agiter des consciences nombreuses et sincères. Entre le nouveau royaume d'Italie et la capitale qu'il croyait alors

Digitized by Google

de son intérêt de réclamer[1] se dressaient la tradition séculaire et les considérations respectables qui font envisager à la catholicité la possession d'une souveraineté politique et d'un pouvoir temporel comme nécessaires à la sécurité et à l'indépendance du saint-siége. Et si cet intérêt excitait l'émotion légitime de gouvernements catholiques, comme l'Autriche, l'Espagne et d'autres encore, à plus forte raison le gouvernement d'une nation en majorité catholique comme la France, et dont les troupes occupaient depuis douze années comme mandataires de l'Europe catholique la ville de Rome, était-il obligé d'en tenir grand compte ?

Dès le mois de mai, le cabinet des Tuileries se préoccupait de cette grave question qu'il n'avait perdu de vue dans aucune occasion. Elle l'embarrassait particulièrement : il ne se le dissimulait point. D'une part, il ne pouvait compter sur l'Angleterre pour l'aider à la résoudre. Le cabinet de Saint-James, beaucoup plus dégagé dans cette question en sa qualité de protestant, ne cachait point son vif désir de voir les troupes françaises quitter la ville de Rome. Mais il se refusait à entrer dans le débat de la question morale et religieuse qui y était impliquée, en déclarant son incompétence. D'autre part, les gouvernements d'Autriche et même d'Espagne étaient trop politiquement intéressés dans la solution de cette difficulté pour y apporter toute l'impartialité désirable. Le gouvernement français s'en chargea seul en effet.

Reconnaître le royaume d'Italie n'était pas le point difficile ni délicat de l'affaire. La France n'était liée à cet égard par aucun engagement avec les autres puissances. Le gouvernement français avait même eu soin de se réserver sur ce point une complète liberté d'action, et il avait notamment fait connaître sa pensée tout entière à ce sujet

1. Voy. plus loin, *Italie*, p. 297.

Digitized by Google

aux grandes cours du continent. Mais il se proposait d'abord de subordonner sa reconnaissance du royaume d'Italie à la question romaine, c'est-à-dire d'y mettre des conditions qui lui permissent de retirer ses troupes de Rome, dans un avenir plus ou moins rapproché, sans avoir à redouter de nouvelles perturbations. Il comptait faire dépendre sa résolution définitive des garanties de sécurité qui lui seraient offertes pour l'indépendance du saint-siége ou pour le territoire laissé au gouvernement pontifical. Il avait donc dessein, en faisant connaître ses bonnes dispositions au cabinet de Turin, de ménager préalablement un arrangement qui répondît, en ce qui touchait la position du saint-siége, à la sollicitude dont le gouvernement de l'empereur Napoléon III n'avait cessé de l'entourer. Des pourparlers avaient déjà commencé entre la cour des Tuileries et celle de Turin. On pouvait espérer que la loyauté énergique du gouvernement français et la raison pratique de l'homme d'État éminent qui dirigeait alors le cabinet de Turin, auraient mené à bonne fin une négociation si délicate et si difficile, quand la mort prématurée et si regrettable de M. de Cavour (6 juin) vint tout à coup déjouer d'une façon déplorable tous ces sages calculs.

L'Europe tout entière, intéressée à ce grand débat, ressentit de cet événement un pénible contre-coup. La mort de M. de Cavour, en laissant dans la Péninsule un vide si favorable aux agitations des partis, à peine comprimés par son dernier succès parlementaire, créait une situation dont la gravité était comprise par tout le monde. Dans de semblables conjonctures, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel II ne courrait-il pas le danger d'être débordé; et l'anarchie qui pouvait en résulter n'allait-elle pas avoir pour la paix les plus funestes conséquences? Le roi Victor-Emmanuel sentit toute l'imminence du danger. Avec sa sincérité ordinaire, sous le coup d'une grande douleur qui

Digitized by Google

l'affectait tout le premier, il s'en ouvrit à l'empereur Napoléon, dont il connaissait les sympathies, et dans une lettre particulière lui demanda, au nom de l'intérêt de tout un peuple, de le reconnaître comme roi d'Italie. Demande grave. Le cabinet des Tuileries pouvait-il conserver encore la confiance que lui inspiraient justement l'expérience, l'habileté dont M. de Cavour avait donné tant de preuves, et la situation personnelle presque unique dont cet homme d'État jouissait depuis plusieurs années en Europe? Le patriotisme, le dévouement même de son successeur, M. Ricasoli, dès le lendemain d'un événement si regrettable, lui apporteraient-ils d'aussi puissantes garanties? Le gouvernement de l'empereur Napoléon III ne pouvait se défendre cependant de témoigner ses sympathies au roi Victor-Emmanuel, et se refuser à tenter de conjurer les difficultés nouvelles dont la mort de M. de Cavour menaçait l'Italie et peut-être l'Europe. Il sépara donc sagement la question de Rome de celle de la reconnaissance du royaume d'Italie, et se décida à rétablir au moins immédiatement ses rapports avec le cabinet de Turin, en réservant pour un moment plus favorable la solution de l'affaire de Rome, et en maintenant par conséquent encore ses troupes chargées, dans cette ville, de garantir la sécurité et l'indépendance du saint-père. Le gouvernement français crut ainsi satisfaire à la double nécessité qui s'imposait à sa prévoyance, et embrasser un parti conforme aux intérêts de l'Europe en même temps qu'à ceux de l'Italie et de la France.

Cette manière de voir fut l'objet d'une communication (15 juin) de M. le ministre des affaires étrangères de France à la cour de Turin, dans laquelle il résuma clairement la situation de la manière suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté n'a caché en aucune circonstance ses opinions sur les événements qui ont éclaté l'an dernier dans la Péninsule. La reconnaissance de l'état de

Digitized by Google

choses qui en est résulté ne pourrait donc en être la garantie, de même qu'elle ne saurait impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet de laquelle nous nous sommes constamment réservé une entière liberté d'appréciation. Encore moins, l'Italie serait-elle fondée à y trouver un encouragement à des entreprises de nature à compromettre la paix générale. Notre manière de voir n'a pas changé depuis l'entrevue de Varsovie, où nous avons eu l'occasion de la faire connaître à l'Europe comme au cabinet de Turin. En déclarant alors que nous considérions le principe de non-intervention comme une règle de conduite pour toutes les puissances, nous ajoutions qu'une agression de la part des Italiens n'obtiendrait pas, quelles que pussent en être les suites, l'approbation du gouvernement de l'Empereur. Nous sommes restés dans les mêmes sentiments, et nous déclinons d'avance toute solidarité dans les projets dont le gouvernement aurait seul à assumer les périls et à subir les conséquences. Le cabinet de Turin, d'autre part, se rendra compte des devoirs que notre position nous crée envers le saint-siége; et je crois superflu d'ajouter qu'en nouant des rapports officiels avec le gouvernement italien, nous n'entendons nullement affaiblir la valeur des protestations formulées par la cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des États pontificaux. Pas plus que nous, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel ne saurait contester la puissance des considérations de toute nature qui se rattachent à la question romaine, et dominent nécessairement nos déterminations; et il comprendra qu'en reconnaissant le roi d'Italie nous devons continuer d'occuper Rome, tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui nous y ont amenés. »

En réponse à la communication de M. Thouvenel, le nouveau ministre italien, M. Ricasoli, exprima sa vive et profonde gratitude pour la preuve éclatante que l'empe-

Digitized by Google

reur Napoléon III donnait à l'Italie de sa haute et généreuse bienveillance. Il prit à tâche de rassurer complétement le gouvernement impérial sur ses intentions au sujet de la politique extérieure. Son programme était, dit-il, tout tracé d'avance dans les votes récents émis par les deux chambres du parlement italien. Il se contenta seulement de renouveler, avec la même franchise, le vœu que nourrissait toujours le gouvernement du roi, de « rendre à l'Italie sa glorieuse capitale, sans rien ôter à la grandeur de l'Église et à l'indépendance du chef auguste de la religion catholique; » et il se plut à espérer que « l'Empereur, en consultant les intérêts mêmes de la France, pourrait rappeler bientôt ses troupes de Rome, ou ne refuserait point à Turin ses bons offices pour amener le saint-siége à accepter un accord qui serait fertile en conséquences heureuses pour l'avenir de la religion aussi bien que pour le sort de l'Italie. »

Ces explications ne portaient point atteinte au sens des déclarations de la cour des Tuileries; l'acte officiel de la reconnaissance du royaume d'Italie par la France fut inséré au *Moniteur* du 25 juin, et revêtit ainsi un caractère définitif. On ne peut nier que le royaume d'Italie, dans des circonstances si difficiles, ne s'en trouvât singulièrement consolidé. Les cabinets aussi bien que l'opinion publique le regardèrent en général comme favorable à la conservation de la paix. C'est ainsi notamment qu'il fut considéré à Berlin. Le gouvernement russe s'exprima à ce sujet avec une sage modération; et la cour de Rome ainsi que celle de Vienne, sans pouvoir exprimer une opinion aussi désintéressée à ce sujet, tinrent un langage au moins satisfaisant, et trouvèrent une compensation à la reconnaissance du royaume d'Italie par la France, dans le maintien de ses troupes à Rome.

Le gouvernement français eut encore l'occasion de montrer que cette reconnaissance du royaume d'Italie n'était

Digitized by Google

point pour lui une simple formalité, mais qu'il était disposé à lui donner des preuves effectives de sa sympathie, toutes les fois que cela serait compatible avec ses opinions ou ses intérêts. Il s'efforça d'aplanir entre le cabinet de Turin et celui de Madrid, au sujet des archives napolitaines, un conflit qui dégénéra cependant, à la fin de l'année, en une suspension des relations diplomatiques entre ces deux cours. La présence du roi François II à Rome favorisait des menées et des entreprises qui perpétuaient des troubles regrettables dans le midi de la Péninsule. Le gouvernement français avait déjà cherché à empêcher autant qu'il dépendait de lui, à Rome, la fomentation de troubles qui ne faisaient que perpétuer des luttes stériles, et à tempérer les répressions des troupes du roi, dans les provinces napolitaines. Il ne pouvait insister d'une manière trop pressante auprès du gouvernement pontifical pour obtenir l'éloignement du roi François II; il invita au moins, à la fin de l'année, le commandant en chef des troupes françaises à Rome à prendre les dispositions nécessaires, pour mettre obstacle à ce que le territoire confié à la garde française servît de point de ravitaillement aux bandes qui opéraient dans le voisinage de la frontière pontificale. Restait cependant, pour la consolidation du royaume d'Italie, la question la plus redoutable peut-être, celle de Rome.

Affaires de Rome. — On ne saurait nier que la reconnaissance du royaume d'Italie par la France, et le rétablissement des rapports diplomatiques entre Paris et Turin, ne pût influer beaucoup sur la solution de la question romaine. Sans faire cesser encore l'état d'antagonisme dans lequel se trouvaient depuis les derniers événements la papauté et l'Italie, la France était plus à même d'aider à la réconciliation de deux causes dont le désaccord partageait les opinions et les consciences dans le monde en-

Digitized by Google

tier. Cependant on pouvait aisément mesurer encore la distance qui séparait Rome de Turin, et les nombreuses difficultés qui s'opposaient toujours à ce désirable rapprochement.

En proclamant hautement au nom de l'Italie, et peut-être d'une manière un peu péremptoire, la nécessité pour le nouveau royaume d'avoir Rome pour capitale, M. de Cavour avait annoncé en plein parlement à quel prix il prétendait obtenir du saint-siége cet immense sacrifice. En retour de Rome, il voulait donner à l'Église la liberté la plus absolue en Italie, moyen selon lui, le plus certain d'assurer au saint-siége l'indépendance dont il avait besoin, et par là de le soustraire aux servitudes auxquelles aurait pu le soumettre Rome enclavée dans l'État italien. On avait pu supposer un instant que le pape Pie IX ouvrirait l'oreille à quelques concessions, sinon aussi radicales, au moins de nature à faire faire un pas à la question. Les voyages du R. P. Passaglia, prêtre éclairé et conciliateur, de Rome à Turin, avaient au moins accrédité ce bruit au commencement de l'année. Mais bientôt l'influence du cardinal Antonelli, persuadé que la révolution italienne est un de ces événements qui passeront comme tant d'autres sur la souveraineté politique du saint-siége sans l'ébranler, celle surtout de M. de Mérode, ministre des armes, qui apporte dans la résistance encore moins de souplesse et de patience, avaient repris le dessus. Dans son allocution du 18 mars, le pape avait refusé avec hauteur « la main que lui tendait, disait-il, la civilisation moderne, » en la couvrant encore de sa réprobation.

Le vif désir du gouvernement français d'aplanir ce grand différend, l'habileté connue de M. de Cavour, avaient inspiré cependant, dès le mois de mai, assez d'appréhensions à deux cours catholiques pour les déterminer à faire une démarche significative, sinon pour hâter la solution du différend, au moins pour prendre des précautions afin

Digitized by Google

qu'elle n'eût point lieu sans elles. Le 28 mai, M. Metternich et M. Mon, ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne à Paris, déposèrent chacun à cet effet une note dont les termes à peu près identiques témoignaient d'une préalable entente. Après avoir rappelé que déjà, l'automne dernier, en présence de l'envahissement des États pontificaux par le roi Victor-Emmanuel, les deux cours s'étaient adressées au gouvernement de l'empereur des Français pour venir en aide au chef de l'Église, les deux ambassadeurs avaient pris occasion de la revendication faite par M. de Cavour de la ville de Rome, pour déclarer que cette capitale appartenait au monde catholique. Ils déclarèrent donc l'Autriche et l'Espagne « prêtes, puisqu'il n'était pas juste qu'un seul gouvernement supportât les embarras et les risques de cette protection, à contribuer de toutes leurs forces à assurer le salut d'une institution qui importait à la catholicité tout entière. » Ils exprimèrent au moins « le ferme espoir que l'Empereur voudrait bien provoquer une entente entre les trois puissances, à l'effet d'assurer au saint-siége l'exercice de sa légitime autorité. » En regardant attentivement à travers toutes les réticences de ce langage diplomatique, il n'était pas difficile d'apercevoir une proposition assez nette de régler cette grande affaire entre les trois nations catholiques de l'Europe. Mais n'était-ce pas placer la question sur un terrain fort dangereux que de la soustraire à l'action de toute l'Europe pour en faire une question toute catholique, et tendre un piége à la France que de vouloir l'amener à la débattre en tête-à-tête avec deux puissances qui n'étaient rien moins qu'impartiales dans la question ?

M. Thouvenel, dans une note aussi ferme qu'habile du 6 juin, déjoua cette tentative d'ingérence particulière dans une affaire si générale. « Tout en constatant la situation précaire où les événements avaient réduit le pouvoir temporel du pape, et en reconnaissant que le devoir des gouverne-

Digitized by Google

ments était d'unir leurs efforts pour simplifier et faciliter la solution du problème, M. Thouvenel crut inutile de discuter le système d'après lequel « les États de l'Église et la ville de Rome constitueraient pour ainsi dire une propriété de mainmorte affectée à la catholicité tout entière et placée, en vertu d'un droit qui n'est écrit nulle part, au-dessus des droits qui régissent le sort des autres souverains. » M. Thouvenel se borna à déclarer, « que cette doctrine lui paraissait contraire aux traditions les plus anciennes comme les plus récentes, et il rappela qu'au Congrès de Vienne les puissances protestantes avaient pris part, au même titre que les puissances catholiques, aux traités qui avaient réglé la situation du saint-siége. » S'il reconnaissait formellement que les plus hautes convenances s'accordaient avec les plus grands intérêts sociaux pour exiger que le chef de l'Église pût se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs depuis tant de siècles, « il pensait aussi que le sage exercice de l'autorité suprême et le *consentement des populations* étaient dans les États romains, comme ailleurs, les conditions premières de la solidité du pouvoir. »

Enfin, M. Thouvenel exprima le regret que l'Autriche et l'Espagne, en conviant le gouvernement français à cette tâche, n'eussent point indiqué l'ensemble des moyens pour y parvenir; il se demanda si leur sollicitude pour le saint-siége l'emportait sur toute autre considération particulière; « et, en établissant une étroite connexité entre la régularisation de la situation péninsulaire et la solution à donner à la question romaine, il interrogea les deux puissances pour savoir si elles ne jugeaient pas possible d'entrer dans la voie où il entrait lui-même, et qui lui semblait seule devoir conduire à un résultat pratique. » C'était convier l'Autriche et l'Espagne, comme condition préalable, à la reconnaissance du royaume d'Italie, que la France était alors en train elle-même d'accomplir.

Cette invitation suffit pour déterminer les deux puissan-

Digitized by Google

ces à ne point donner suite à leur bonne volonté, qui ne trouva d'ailleurs pas, à Rome même, un bon accueil. Le cardinal Antonelli avait remarqué, en effet, que la note espagnole parlait d'une garantie collective des puissances pour le territoire *actuellement possédé* par le saint-siége ; il déclara à M. de Grammont (dépêche du 22 juin) que « le gouvernement romain était résolu non-seulement à ne jamais adhérer à des garanties partielles de son territoire, mais qu'il se verrait forcé encore, dans le cas où un accord de ce genre s'établirait entre les puissances catholiques, de protester contre la différence que cet acte tendrait à établir entre le territoire garanti et le territoire non garanti. » L'affaire ne devait donc se traiter directement qu'avec le saint-siége, et l'on ne pouvait espérer de concession que si sa manière de voir ou sa volonté venait spontanément à changer. Malheureusement la mort de M. de Cavour, les embarras dont elle menaça l'Italie, ranimaient les espérances et l'esprit de résistance des principaux conseillers de la papauté ; et l'on eut même lieu de craindre pendant quelque temps que la confiance qu'ils en conçurent ne leur enlevât une prudence bien nécessaire dans la situation déjà fort difficile où se trouvait le saint-siége.

Au milieu des désirs de réaction que la mort de M. de Cavour éveilla çà et là dans le centre de l'Italie, la ville de Rome, où était le roi François II, devint le centre de complots et de rassemblements destinés à rallumer le brigandage et même la guerre civile dans les provinces napolitaines. En France, quelques prélats, placés à la tête du clergé français, dénoncèrent dans des sermons publics le gouvernement français et l'Empereur lui-même comme complices des embarras dans lesquels se trouvait le saint-siége, cependant encore protégé à Rome par la présence des troupes françaises. Le baron Ricasoli, dans une dépêche adressée à ses agents, le 24 août, protestait-il contre cette agitation, établie et favorisée à Rome, au nom du pou-

Digitized by Google

voir temporel du pape ou du droit divin des princes, et à l'abri des armes protectrices de la France, le *Journal de Rome* donnait un démenti formel aux assertions qui impliquaient le saint-siége dans ces tentatives de réaction. M. Thouvenel lui-même (6 juillet) exprimait-il au saint-siége le regret de voir un évêque de France « chercher jusque dans le secours prêté par l'Empereur au saint-siége un texte d'accusation contre lui, » et prétendre que le pape était captif sous notre drapeau? Invitait-il le cardinal Antonelli à déclarer franchement « si l'Empereur, aux yeux du pape, était considéré comme un persécuteur ou comme un protecteur du saint-siége? » Le cardinal Antonelli se refusait à croire que les intentions de Mgr Pie, évêque de Poitiers, accusé dans la dépêche, étaient telles qu'on les supposait; et il se contentait de déclarer que « l'appui et le concours prêté par le gouvernement français au saint-siége était un fait *matériel* et éclatant que personne ne pouvait chercher à nier ou à dénaturer. »

De pareilles circonstances étaient de nature à rendre difficile même la position du gouvernement français à Rome. Quelques incidents ne le montrèrent que trop. Au commencement du mois d'août, une vive altercation eut lieu à Rome entre le commandant en chef du corps d'occupation française, M. de Goyon, dont on connaît l'inaltérable patience, et Mgr de Mérode, ministre des armes du saint-siége, à propos d'une querelle entre un soldat français et un soldat pontifical. Il y eut un instant une émotion assez vive dans la France, toujours susceptible en ce qui touche à l'honneur du drapeau. Mais le gouvernement français paraît dans cette question s'être fait de la longanimité la vertu la plus propre à lasser la ténacité romaine. Il se contenta d'obtenir l'exécution des conventions qui avaient rapport aux délits entre soldats français et pontificaux et il ne poursuivit point une réparation pour des paroles inconvenantes échappées à M. de Mérode contre lui.

Digitized by Google

M. Ricasoli, ministre d'Italie, n'eut point le courage d'autant de patience. Ce fut dans le sentiment, d'ailleurs bien naturel, des souffrances que cette situation imposait à son pays, qu'il pensa à faire un effort auprès des gouvernements français et romain pour arriver à la solution de cette redoutable question qui lui pesait plus qu'à tout autre. Est-ce à la nature même de la proposition qu'il fit, à la façon dont il la présenta ou à la défaveur des circonstances qu'il faut s'en prendre, s'il ne réussit point?

Dans les différentes occasions où M. Ricasoli avait eu à s'exprimer au sujet de Rome, on avait pu voir percer une passion patriotique et des préoccupations religieuses qui, pour être honorables en elles-mêmes, n'avaient peut-être point autant de puissance qu'une raison ferme et froide dans la pratique. M. de Cavour avait le grand art de paraître obéir aux nécessités mêmes des événements et de la politique à l'heure où il les conduisait le plus. Une nature élevée et généreuse poussait M. Ricasoli à mettre sa personne en avant, et l'ardeur de ses désirs lui donnait parfois trop l'air de devancer les événements, quand il serait plus opportun de paraître les suivre. On avait pu déjà peut-être surprendre ce caractère dans la circulaire par laquelle il avait dénoncé à l'Europe « les complots ourdis à l'ombre du Vatican et sous la protection des armes françaises. »

La démarche qu'il fit au mois d'août, au sujet de Rome, produisit la même impression. On ne peut pas toujours entraîner les autres à son pas, surtout lorsqu'on a déjà marché fort vite ; et il faut savoir aussi régler son allure à celle des alliés avec lesquels on a besoin de marcher. Telles furent les réflexions qu'inspirèrent au moins les considérants des propositions que M. Ricasoli adressa à Sa Sainteté même et qu'il communiqua au gouvernement français, en le priant de les faire parvenir jusqu'au saint-siége et de les appuyer, s'il le jugeait à propos, de ses bons offices.

Les douze articles dont se composait le projet : dignité

Digitized by Google

souveraine du pontife conservée, indépendance du saint-siége assurée dans ses rapports avec l'Église italienne et avec les autres églises étrangères, liberté absolue de l'Église d'Italie particulièrement, dotation garantie, etc., etc., contenaient les principes d'organisation de la solution radicale proposée déjà par M. de Cavour. A supposer que l'état général des esprits comportât la réalisation de ce système en usage encore dans peu de pays, était-ce au gouvernement piémontais, dans l'état de ses relations avec la cour de Rome, à prendre l'initiative de cette tentative d'arrangement? Ceci même admis, M. Ricasoli, qui s'adressait à Sa Sainteté, était-il bien venu, si juste même que fussent ses idées, à interpréter l'histoire de l'Église en théologien, à parler en réformateur et en juge de l'Église, mieux éclairé sur ses propres intérêts qu'elle-même? Était-ce le meilleur moyen d'amener le saint-siége à la conciliation que de prétendre d'abord à le convertir? En traitant seulement au point de vue moral et politique les périls que renfermait pour tout le monde l'antagonisme du saint-siége et de l'Italie, n'eût-il pas donné plus de force aux considérations éloquentes par lesquelles il terminait, en exprimant la crainte que « la prolongation de cet antagonisme n'ébranlât la foi religieuse du peuple italien, mis entre sa patrie et sa religion, et n'irritât des impatiences déjà difficiles à contenir ? »

Toujours est-il que le gouvernement français, après mûre délibération, ne crut pas devoir se charger de transmettre ces propositions à Rome. L'accent lui en parut peu de nature à en préparer le succès. Les circonstances ne lui semblèrent pas favorables, et la combinaison ne lui inspira point d'espérances d'accommodement. M. Thouvenel s'en expliqua avec la cour de Turin ; et la cour de Rome lui donna raison peu de temps après. Le pape lui-même, en effet, le 30 septembre suivant, dans une allocution prononcée en consistoire secret et bientôt publiée, se

Digitized by Google

chargea de le faire savoir au monde catholique. « L'Italie, avait dit M. Ricasoli, voit avec indignation des ministres du sanctuaire se mêler à des conspirations contre l'État; elle frémit d'impatience quand elle apprend qu'on abuse, du haut de la chaire, de la parole divine, au point d'en faire un instrument de malédiction contre tout ce que les Italiens ont appris à admirer et à bénir. La multitude, peu habituée aux distinctions subtiles, pourrait à la fin être conduite à imputer à la religion ce qui n'est que le fait des hommes qui en sont les ministres, et à se séparer de cette communion à laquelle depuis dix-huit siècles les Italiens ont la gloire et le bonheur d'appartenir. » A ce tableau, Pie IX opposa celui des censures ecclésiastiques méprisées, des évêques chassés de leur siége, des congrégations détruites, de tous les désordres en un mot produits par la révolution en Italie. « Et quels sont ceux qui agissent ainsi? dit-il : des hommes qui ne rougissent point d'avancer, avec l'impudence la plus effrontée, qu'ils veulent donner la liberté à l'Église et rendre à l'Italie le sens moral. Bien plus, ils n'ont point honte de demander au pontife romain qu'il veuille bien acquiescer à leurs injustes désirs, de peur que de plus grands maux n'en rejaillissent sur l'Église! » Depuis le 18 mars, on le voit, la situation n'avait point changé.

Lorsque le gouvernement italien, en novembre, eut communiqué les pièces de cette proposition au parlement, M. Thouvenel (26 novembre) exprima le vœu que la discussion ne sortît point du cercle où tant d'intérêts commandaient de la maintenir. Une circonstance particulière donnait à ces considérations un caractère d'opportunité. M. le marquis de la Valette, au commencement du mois de décembre, partait pour Rome comme ambassadeur de Napoléon III. Il eût été regrettable que de nouveaux froissements, de nouvelles causes d'irritation, produisant sur l'esprit du saint-père leur impression naturelle, ne per-

Digitized by Google

missent pas à l'ambassadeur de l'Empereur, dès le début de sa mission, d'agir dans le sens d'une conciliation réclamée aussi impérieusement par les intérêts de l'Italie que par ceux de l'Église. Quelles étaient les instructions de M. de la Valette? La publication d'une note de M. Thouvenel, en date du 11 janvier 1862, nous les fait connaître.

Les instructions adressées à M. de la Valette établissaient que « les intérêts de la France se trouvaient trop profondément affectés par l'*antagonisme de deux causes* que ses traditions politiques et religieuses recommandent *à titre égal* à ses sympathies pour qu'elle pût accepter indéfiniment la responsabilité d'un *statu quo*, aussi nuisible à l'une qu'à l'autre, et renoncer à l'espoir d'ouvrir la voie à un arrangement. » La question qui se posait était donc de savoir « si le gouvernement pontifical entendait toujours apporter au règlement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule l'*inflexibilité*, qui est le premier de ses devoirs, comme le plus incontestable de ses droits, dans les affaires de dogme, ou si, quel que fût d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se déciderait à accepter les nécessités qui dérivaient de ce fait considérable. » Le principe de non-intervention était admis en effet en Europe. Aucun cabinet ne songeait à réagir par la force contre l'état de choses inauguré dans la Péninsule. Plusieurs nations catholiques même avaient déjà noué des relations avec le nouveau roi d'Italie. « Les leçons de l'expérience, jointes aux considérations les plus propres à toucher le saint-siége, ne lui commandaient-elles point dès lors de se résigner, sans renoncer à ses droits, à des transactions de fait qui ramèneraient le calme dans le sein du monde catholique, renoueraient les traditions de la papauté qui a si longtemps couvert l'Italie de son égide, et y rattacheraient les destinées nouvelles d'une nation éprouvée et rendue après des siècles à elle-même? » Telles étaient les considérations que M. de la Valette était

Digitized by Google

chargé de faire valoir auprès de la cour de Rome, afin de savoir si le gouvernement français devait nourrir ou abandonner l'espérance de voir le saint-siége se prêter, en tenant compte des faits accomplis, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au souverain pontife les conditions permanentes de dignité, de sécurité et d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir.

C'était donc un projet de médiation que M. le marquis de la Valette était chargé de proposer. La médiation de la France trouverait-elle le saint-siége moins *inflexible* en 1862 que l'action directe de M. Ricasoli en 1861 ? Rien encore ne le faisait prévoir.

Traités internationaux. — Entrevues de souverains. — L'année sur laquelle pesaient d'abord les menaces de guerre les plus nombreuses s'est trouvée, grâce aux efforts de la diplomatie, celle qui a vu justement conclure le plus grand nombre de conventions pacifiques destinées à consolider la paix, en rendant plus fréquents et plus faciles les rapports de commerce, de communications et d'échanges qui lient entre eux les peuples européens.

Parmi les plus importants traités nous citerons, en première ligne, ceux qui ont réglé la souveraineté sur la limite des ponts du Rhin, entre la France et le duché de Bade [1], déterminé les conditions de la construction d'un pont fixe près de Mayence, entre la France et les États riverains du Rhin [2], et délimité la frontière entre la France et la Sardaigne [3]. D'anciens droits connus sous le nom de *droit de stade* pesaient encore sur la navigation commerciale de l'Elbe. Ils ont achevé de disparaître par deux traités, l'un entre la Belgique et le Hanovre, l'autre entre cette puissance et la France (22 juin 1861). L'abaissement des

1. Voir le *Moniteur universel*, p. 190.
2. L. C., p. 243. — 3. L. C., p. 387.

Digitized by Google

droits de douane entre les États est regardé à juste titre comme une cause de prospérité pour les nations et en même temps une garantie de plus pour le maintien de la paix. Un traité de commerce (1er mai 1861), une convention de navigation et un acte additionnel à la convention postale du 3 décembre 1857 [1], ont fait disparaître des entraves d'un autre temps entre la France et la Belgique dont les échanges commerciaux sont si naturels et si fréquents. Le nouvel arrangement garantissait aux importations des deux pays le traitement avantageux déjà consacré par le traité de l'année précédente entre la France et l'Angleterre. Deux traités de commerce entre la Turquie d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre (29 avril) [2], sont destinés à mettre dans des conditions plus favorables le commerce de ces deux dernières nations avec l'empire ottoman. Il faut ranger sous la même catégorie les conventions passées entre la France et la Prusse pour l'établissement d'un canal international des houillères de la Sarre [3] et un acte additionnel à la convention postale du 21 mai 1858 [4] entre ces deux États. De puissants efforts avaient été faits pour aboutir à des traités importants de commerce entre la France et le Zollverein, la France et le royaume d'Italie. A la fin de l'année 1861, ils n'avaient pas encore été conclus.

Ce ne serait pas non plus accorder une trop grande part à l'influence morale des choses de l'esprit et du travail industriel, que de compter au nombre des événements destinés à rallier les peuples et à amortir en eux de vieux levains de discorde, les conventions qui ont pour but de garantir la propriété des choses de l'esprit et la propagation des œuvres littéraires, en même temps que les grandes expositions universelles de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts. Deux conventions en faveur du premier objet ont été signées entre la France d'une part, et la Russie et la

1. L. C., p. 613. — 2. L. C., p. 1119 à 1157.
3. L. C., p. 1161. — 4. L. C. p. 1161.

Digitized by Google

Belgique de l'autre. Une commission a été instituée à Londres par la reine d'Angleterre à l'effet de préparer pour 1862 l'ouverture d'une de ces grandes expositions; et elle s'est mise dès ce moment en rapport avec d'autres commissions semblables dans tous les grands États de l'Europe et même du monde. Après l'abolition des passe-ports entre plusieurs nations européennes, après tant de traités destinés à faciliter les relations, le rapprochement d'une multitude d'hommes appartenant à toutes les classes de la société, et venus de tous les points du globe, sur un terrain aussi amical que celui d'une grande exposition, n'est-il pas de nature à achever de détruire les derniers germes d'irritation et à contribuer au rapprochement général?

Les entrevues de souverains ont aussi pris depuis quelque temps dans la politique européenne une grande importance. L'empereur Napoléon III a introduit ce mode tout nouveau de préparer le traitement des plus importantes affaires politiques. Ces entrevues ont eu surtout en 1861 un caractère particulièrement amical. La résidence impériale de Compiègne en France en a vu plusieurs pendant l'automne de cette année. Tout en excitant çà et là quelques susceptibilités, elles n'ont eu que d'heureux résultats sur la conduite et la solution des affaires internationales [1].

Contrairement à ce qu'on pensait au commencement de l'année, ce sont les relations des principaux États de l'Europe avec quelques-uns de ceux des autres parties du monde qui ont été le plus menaçantes pour la paix. De là même est sortie la nécessité d'une convention militaire passée entre trois des puissances occidentales de l'Europe et destinée à faire respecter le droit des gens en Amérique.

Affaires des États-Unis. — Il était impossible que le con-

1. Voir pour les détails plus loin, *France*, p. 168.

Digitized by Google

flit des États-Unis, en prenant rapidement les proportions d'une guerre entre les États du Nord et ceux du Sud, n'affectât point profondément les transactions ordinaires des nations européennes, particulièrement de la France et de l'Angleterre avec l'Amérique et qu'il ne menaçât point dans une certaine mesure la sécurité de leur commerce. Dès le commencement les deux grandes puissances n'avaient pas caché le profond regret qu'elles éprouvaient de l'imminence d'une rupture de cette puissante Union américaine qui était arrivée en si peu de temps à une si grande prospérité et à une si grande puissance. Leurs ambassadeurs, tout en se tenant avec le plus grand soin, selon leurs instructions, en dehors du conflit qui éclatait entre le Nord et le Midi, s'étaient bornés à faire entendre des paroles de paix et de conciliation. M. Thouvenel même, dans une dépêche du 16 mai adressée à M. Mercier, ambassadeur à Washington, avait laissé entrevoir que, s'il se produisait des circonstances où l'intervention de son souverain parût propre à amener un rapprochement, l'empereur Napoléon se prêterait avec le plus cordial empressement à contribuer, dans la mesure de son influence, au raffermissement et au maintien de l'Union. Mais il ne fut bientôt plus possible de conserver l'espoir de conjurer la lutte. Une note conciliatrice du prince Gortschakoff et une offre indirecte de médiation de son souverain (18 juillet) n'eurent pas plus de succès. Dès lors un devoir nouveau s'imposait aux cabinets européens.

Il s'agissait d'abord, sans vouloir préjuger de l'issue définitive de la lutte, et tout en gardant la plus stricte neutralité, d'examiner le caractère qu'il fallait reconnaître aux parties en lutte. Dès le mois de mai il était certain que, fondée ou non à agir ainsi, une portion notable de l'Union américaine s'était constituée en confédération séparée : que cette confédération, maîtresse de vastes et riches territoires, avait placé à sa tête une autorité incontestée là où

Digitized by Google

elle s'exerçait et par conséquent revêtue aux yeux des puissances étrangères de toutes les conditions d'un gouvernement de fait. Les deux cabinets d'Angleterre et de France firent donc savoir au cabinet de Washington qu'ils considéraient les deux parties contendantes comme deux belligérants employant l'un contre l'autre les forces dont ils disposaient, conformément aux principes du droit des gens.

Ce fut en conformité avec cette manière de voir que les cabinets de Londres, de Paris et de Madrid formulèrent leurs déclarations de neutralité. Comme ces déclarations étaient conçues dans le même esprit, nous nous contenterons de citer celle de la France, promulguée par l'Empereur dans les termes suivants :

« 1° Il ne sera permis à aucun navire de guerre ou corsaire, de l'un ou de l'autre des belligérants, d'entrer ou de séjourner avec des prises dans nos ports ou rades pendant plus de vingt-quatre heures, hors le cas de relâche forcée ;

2° Aucune vente d'objets provenant des prises ne pourra avoir lieu dans nosdits ports ou rades ;

3° Il est interdit à tout Français de prendre commission de l'une des deux parties pour armer des vaisseaux en guerre, ou d'accepter des lettres de marque pour faire la course maritime, ni de concourir d'une manière quelconque à l'équipement ou à l'armement d'un navire de guerre ou corsaire de l'une des deux parties ;

4° Il est également interdit à tout Français résidant en France ou à l'étranger, de s'enrôler ou de prendre service soit dans l'armée de terre, soit à bord des bâtiments de guerre ou corsaires de l'un ou de l'autre des belligérants ;

5° Les Français résidant en France ou à l'étranger devront également s'abstenir de tout fait qui, commis en violation des lois de l'empire ou du droit des gens, pour-

Digitized by Google

rait être considéré comme acte hostile à l'une des deux parties, et contraire à la neutralité que nous avons résolu d'observer. »

Il ne s'agissait plus que de bien déterminer vis-à-vis des parties la situation des neutres sur mer. La question était délicate, en ce que, lors du dernier traité de Paris qui avait fixé cette situation, les États-Unis n'avaient point adhéré à tous les principes alors convenus entre les autres puissances. Tout en se refusant à consentir à l'abolition de la course, le cabinet de Washington avait cependant donné son assentiment aux propositions qui assuraient la liberté de la marchandise ennemie sous pavillon neutre, et de celle de la marchandise neutre sous pavillon ennemi, à la seule exception de la contrebande de guerre. Ce fut donc seulement cette entière immunité de la marchandise ennemie sous pavillon neutre et de la marchandise neutre sous pavillon ennemi que M. Thouvenel revendiqua particulièrement. Mais il exprima la conviction que cette immunité devait subsister en face des corsaires aussi bien que des croiseurs appartenant à la marine militaire. Les deux cabinets de Washington et de Montgommery n'y firent aucune opposition.

Les États du Sud ne manquèrent point, dès que la lutte fut engagée, de faire des efforts, sinon pour amener les nations européennes à sortir de la neutralité, au moins pour obtenir d'elles un acte de reconnaissance qui eût pu être d'un grand poids dans la lutte. On vit, en effet, dans le courant de juin, à Londres et à Paris, M. Rost, envoyé en Europe en qualité de délégué des États sécédés. Il ne recueillit guère des hommes d'État qu'il vit en Europe que l'expression de leur constant désir de voir les deux parties s'épargner une prolongation de calamités dont tout le monde avait à souffrir, et en venir à un arrangement qui laissât subsister dans son intégrité l'œuvre des fondateurs de la république des États-Unis.

Digitized by Google

La tentative faite par les fédérés du Sud d'agir, par l'envoi de nouveaux délégués, sur l'Angleterre et la France particulièrement faillit tout à coup, vers la fin de l'année, amener un conflit avec les États-Unis. Les sieurs Slidell et Mason avaient été chargés d'une nouvelle mission en Europe. Après avoir réussi à tromper la surveillance des croiseurs confédérés, les deux envoyés étaient parvenus à s'embarquer à la Havane sur le navire neutre anglais, *le Trent*, en partance pour l'Angleterre, lorsque ce navire fut rencontré le 8 novembre, à une faible distance de Saint-Thomas, par le navire des États-Unis, *le San-Jacinto*, capitaine Wilkes. Les États du Nord avaient intérêt à intercepter l'arrivée de ces délégués; le cabinet de Washington avait donné l'ordre de les arrêter si l'on trouvait une occasion propice. Le capitaine Wilkes, mal informé sans doute des lois maritimes qui règlent la condition des neutres, crut qu'il pouvait considérer sur navire anglais les deux délégués du Sud comme contrebande de guerre. Il aborda *le Trent*, l'épée à la main, demanda les envoyés; et, comme il était le plus fort, malgré les protestations du capitaine anglais, il s'empara des sieurs Mason et Slidell, et les emmena comme bonne prise aux États-Unis.

On comprend quelle émotion cet incident dut exciter quand la nouvelle en arriva, fin novembre, en Angleterre. Des *meetings* d'indignation à Liverpool, Manchester et ailleurs firent entendre de vives réclamations contre ce qu'ils regardaient comme un affront fait au pavillon de la Grande-Bretagne. Le cabinet anglais se réunit d'urgence et avec éclat. Il saisit les jurisconsultes de la couronne de l'affaire, et sur leur réponse rédigea pour lord Lyons, son ambassadeur à Washington, une note qui dénonçait l'acte du capitaine Wilkes comme contraire au droit des neutres, en ce que les délégués du Sud ne pouvaient être considérés comme contrebande de guerre. Il concluait à la libération des prisonniers, à leur remise au représentant de l'Angle-

Digitized by Google

terre, afin qu'ils pussent être replacés sous la protection britannique, et à des explications qui écartassent toute pensée que les États-Unis eussent voulu porter atteinte au pavillon anglais. On crut un instant, mais avec une précipitation peu raisonnable, à l'imminence d'une guerre. L'Angleterre, qui avait déjà depuis trois mois, par mesure de précaution, augmenté ses forces dans le Canada, fit avec ostentation d'immenses préparatifs. L'agitation gagna le continent où l'on commençait à discuter, en France par exemple, la conduite que le gouvernement devrait tenir dans le cas d'une guerre entre les États-Unis et l'Angleterre. M. Thouvenel, dans une dépêche datée du 3 décembre, prit bientôt la seule attitude qui convenait à la France dans cette importante conjoncture, et cette dépêche ne contribua pas peu à ôter au conflit un caractère trop imminent de gravité.

Il ne manquait pas en France d'esprits disposés à croire que le gouvernement français ne voyait pas sans déplaisir les complications que l'affaire du *Trent* ajoutaient en Angleterre à celles qui résultaient déjà pour son industrie du conflit américain. La dépêche de M. Thouvenel les détrompa. La question de droit, éclairée d'ailleurs par une tradition constante, ne pouvait lui laisser aucun doute ni lui permettre aucune hésitation. Il savait d'ailleurs que la tradition même du gouvernement des États-Unis condamnait la conduite du capitaine Wilkes qui, d'après cela, devait avoir agi en dehors de ses instructions. M. Thouvenel pouvait donc ouvrir aux États-Unis, en leur faisant connaître l'opinion du gouvernement français sur cette affaire, une honorable voie de conciliation. Après avoir établi que les sieurs Mason et Slidell ne pouvaient être saisis à bord du navire anglais ni comme contrebande de guerre, ni comme rebelles, M. Thouvenel terminait en ces termes : « J'en ai dit assez, je crois, pour établir que le cabinet de Washington ne saurait, sans porter atteinte à des

Digitized by Google

principes dont les puissances neutres sont également intéressées à assurer le respect, ni sans se mettre en contradiction avec sa propre conduite jusqu'à ce jour, donner son approbation au commandant du *San Jacinto*. En cet état de choses, il n'a évidemment pas, selon nous, à hésiter sur la détermination à prendre. Le gouvernement fédéral s'inspirera d'un sentiment juste et élevé en déférant aux demandes anglaises. On chercherait vainement dans quelle vue, dans quel intérêt il risquerait de provoquer, par une attitude différente, une rupture avec la Grande-Bretagne. Pour nous, qui verrions dans ce fait une complication, déplorable à tous égards, des difficultés avec lesquelles le cabinet de Washington a déjà à lutter, et un précédent de nature à inquiéter sérieusement toutes les puissances restées en dehors du conflit actuel, nous croyons donner un témoignage de loyale amitié au cabinet de Washington, en ne lui laissant pas ignorer, en cette circonstance, notre manière de voir. »

Cette démarche, qui fut bientôt suivie de déclarations semblables de la part de l'Autriche et de la Prusse, eut un plein succès. Tandis que l'émotion se propageait sur le continent et que le comité de la *Société de la paix* adressait aux représentants de toutes les communions chrétiennes de l'Angleterre une lettre au sujet des difficultés présentes, le cabinet de Washington prit sa résolution. Déjà M. Seward, ministre des États-Unis, avait expédié une note rassurante au cabinet anglais, quand lord Lyons lui remit (24 décembre) la note de son gouvernement. Le 27, il eut connaissance de la dépêche de M. Thouvenel, et aussitôt remit en liberté MM. Mason et Slidell. Les deux réponses que le gouvernement français reçut presqu'en même temps de Londres et de Washington montrèrent à la fois que la conduite du cabinet des Tuileries avait obtenu l'approbation des parties et fait faire peut-être à la question du droit des neutres un pas nouveau vers une solution bien désirable.

Digitized by Google

Lord John Russell et lord Palmerston s'empressèrent en effet de reconnaître devant M. Flahaut, ambassadeur de France à Londres, que la démarche du gouvernement français et la dépêche si nette de M. Thouvenel avaient puissamment contribué à l'aplanissement du conflit. Pour M. Seward, au nom des États-Unis, il déclara accueillir avec un plaisir sincère de la part de la France un échange de services amicaux qui avaient leur origine dans les souvenirs les plus sacrés de l'histoire des deux pays; et il se déclara prêt à faciliter un accord plus défini en faveur des droits des neutres entre toutes les puissances maritimes.

Affaires du Mexique. — Le Mexique dont la révolution est l'état permanent, depuis trente ans, a été le seul point qui, en 1861, ait échappé aux efforts pacifiques de la diplomatie, et nécessité au dehors de l'Europe l'emploi des moyens de rigueur.

Depuis longtemps, les puissances maritimes qui sont en relation avec le Mexique avaient des plaintes à exprimer sur les mauvais traitements auxquels leurs nationaux étaient soumis, et à faire des réclamations nombreuses au sujet des entraves ou des pertes que leur commerce avait subies de la part des gouvernements qui s'étaient mutuellement renversés à Mexico. Une anarchie croissante mettait incessamment en péril, sur tous les points du territoire mexicain, la vie et la fortune des commerçants étrangers; et les gouvernements qui se succédaient, loin de tenir compte de nombreuses réclamations, annulaient sans scrupule des engagements solennels qui paraissaient devoir assurer au moins quelque réparation pour le mal passé. L'Europe dut renoncer enfin à une modération qu'on transformait en impuissance.

La victoire du président Juarez au commencement de l'année, en réunissant Mexico et la Vera-Cruz, c'est-à-dire

Digitized by Google

les deux parties de la république divisée, avait fait croire d'abord au retour d'un ordre plus régulier [1]. Mais on avait pu se convaincre bientôt que le gouvernement nouveau était revenu aux errements précédents. Non-seulement les réquisitions, les emprunts forcés, les confiscations, les exactions de toute sorte revinrent à l'ordre du jour, mais le gouvernement mexicain, forcé de faire argent de tout, fit bientôt voter le 17 juillet, par le Congrès en séance secrète, la suspension pendant deux ans du payement des conventions étrangères. M. Dubois de Saligny et sir Charles Wyke, chefs des légations française et anglaise à Mexico, se virent forcés, dès le 27 juillet, de rompre leurs relations avec le gouvernement mexicain et en référèrent aux cabinets de Londres et de Paris. Depuis longtemps le gouvernement de Madrid, pour des raisons semblables, avait interrompu ses rapports avec le Mexique. Il fallait donc aviser.

Les trois puissances, après avoir exprimé la plus vive réprobation au sujet de la suspension du payement des conventions étrangères, demandèrent d'abord le retrait immédiat de la loi du 17 juillet dernier, et réclamèrent l'établissement dans les ports de Vera-Cruz et de Tampico de commissaires nommés par eux. Ceux-ci auraient pour mission d'assurer la remise, entre les mains des puissances y ayant droit, des fonds qui devaient être prélevés à leur profit, en exécution des conventions étrangères, sur le produit des douanes maritimes du Mexique. Le refus devait amener l'emploi des voies de rigueur. Les trois puissances se virent promptement obligées, par les moyens dilatoires qu'on leur opposa et la continuation des mauvais traitements dont les étrangers y étaient victimes, d'y avoir recours.

Quand il s'agit de déterminer le but et de poser les con-

1. Voir plus loin, le chapitre du *Mexique*.

Digitized by Google

ditions de l'expédition, la mesure souffrit d'abord quelque retard. La cour de Madrid, un peu emportée par le mouvement de renaissance politique qui s'accuse en Espagne et par le souvenir d'une ancienne domination, était disposée à pousser l'affaire fort avant. L'Angleterre ne voyait rien à faire au delà du recouvrement des sommes dues. Elle craignait de s'engager dans une entreprise longue et difficile; elle avait peur que l'Espagne catholique ne gardât trop rancune des mauvais traitements auxquels l'Église mexicaine catholique avait été aussi en butte de la part du gouvernement de Juarez; elle pensait donc d'abord que l'occupation de quelques points du littoral suffirait pour obtenir les réparations exigées. Mais le gouvernement français voulait faire quelque chose de sérieux et de définitif et prévenir une fois pour toutes le retour de semblables méfaits et la nécessité d'une nouvelle intervention. Pour y réussir il fallait, par une ferme démonstration, contraindre les factions à faire une bonne paix, et à constituer un gouvernement qui offrît quelque garantie de sûreté et quelque gage de sécurité aux puissances étrangères. Pouvait-on obtenir ce résultat avec la simple occupation de certains points du littoral, quand il était si facile au gouvernement mexicain de se retirer, dans son indépendance et son mauvais vouloir, à Mexico et de mettre un espace considérable entre lui et les réclamations européennes? Les événements seuls pouvaient résoudre cette question.

Après d'assez longs débats pendant lesquels le cabinet anglais crut devoir prendre à cœur l'indépendance des Mexicains qui n'avaient guère respecté la liberté des autres, on tomba enfin d'accord de la convention suivante qui fut signée le 31 octobre :

« Art. 1er. S. M. l'empereur des Français, S. M. la reine d'Espagne et S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engagent à arrêter, aussitôt après la signature de la présente convention, les dispositions nécessaires pour

Digitized by Google

envoyer sur les côtes du Mexique des forces de terre et de mer combinées dont l'effectif sera déterminé par un échange ultérieur de communications entre leurs gouvernements, mais dont l'ensemble devra être suffisant pour pouvoir saisir et occuper les différentes forteresses et positions militaires du littoral mexicain.

Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

Toutes les mesures dont il s'agit dans cet article seront prises au nom et pour le compte des hautes parties contractantes, sans acception de la nationalité particulière des forces employées à les exécuter.

Art. 2. Les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire, ni aucun avantage particulier, et à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement.

Art. 3. Une commission composée de trois commissaires, un nommé par chacune des puissances contractantes, sera établie avec plein pouvoir de statuer sur toutes les questions que pourraient soulever l'emploi et la distribution des sommes d'argent qui seront recouvrées au Mexique, en ayant égard au droit respectif des parties contractantes.

Comme les États-Unis avaient aussi à exercer des revendications contre le Mexique, on convint de communiquer la convention au cabinet de Washington, et de lui laisser par là la voie ouverte à une coopération, s'il le jugeait nécessaire.

Digitized by Google

La fixation du nombre de vaisseaux et de troupes nécessaires pouvait dépendre des événements. Comme on ne pouvait différer la mise à exécution des articles 1 et 2 de la convention, sans s'exposer à manquer le but qu'elle devait atteindre, les trois puissances équipèrent immédiatement chacune une petite escadre, et armèrent un corps d'expédition en donnant aux chefs l'ordre de se réunir d'abord dans le golfe du Mexique, pour y combiner leur action, se diriger de là sur les côtes du Mexique, et commencer leurs opérations. Les forces combinées devaient procéder à l'occupation immédiate des ports situés sur le golfe du Mexique après avoir simplement sommé les autorités locales de leur en faire la remise. Les ports resteraient entre leurs mains jusqu'à la solution complète des difficultés à résoudre ; et la perception des droits de douane s'y ferait au nom des trois puissances, sous la surveillance de délégués installés à cet effet. Cette mesure devait avoir pour résultat de garantir à l'Europe le payement des sommes et des indemnités diverses qui étaient dès à présent, ou qui pourraient être mises ultérieurement à la charge du Mexique, à titre d'indemnité de guerre. La question des réclamations que chacun des gouvernements alliés aurait à formuler exigeant d'ailleurs un examen tout spécial, il serait, aux termes de la convention, institué une commission, pour statuer à cet égard, et aviser au mode de règlement qui sauvegarderait le mieux les intérêts respectifs. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique désigna comme membre de cette commission le ministre de la reine à Mexico, sir Charles Wyke ; le gouvernement de l'Empereur fit également choix, pour y siéger en son nom, de son représentant au Mexique, M. Dubois de Saligny.

Ce premier but atteint, le gouvernement mexicain se montrerait-il disposé à entrer en rapport avec les alliés? Les dernières nouvelles semblaient indiquer que le président Juarez, renouvelant une tactique déjà employée dans

Digitized by Google

une circonstance semblable par ses prédécesseurs, était résolu à abandonner le littoral et à se retirer dans l'intérieur du pays. M. Thouvenel ne laissa pas dans ce cas M. Jurien de la Gravière, contre-amiral chargé du commandement de l'expédition, sans instructions. « Les puissances alliées, lui écrivit-il, ne sauraient se laisser tenir en échec par un pareil expédient. Elles ne pourraient pas non plus continuer à occuper indéfiniment des points de la côte, si cette occupation ne devait pas leur fournir un moyen d'action direct et immédiat sur le gouvernement mexicain. L'intérêt de notre dignité et des considérations puisées dans les circonstances climatériques du littoral se réunissent pour exiger un résultat prompt et décisif. C'est principalement en vue de cette éventualité qu'il est mis à votre disposition un corps de troupes de débarquement qui, joint aux autres contingents militaires, fourniront aux alliés les moyens d'étendre le cercle de leur action. Le gouvernement de l'Empereur admet que, soit pour atteindre le gouvernement mexicain, soit pour rendre plus efficace la coercition exercée sur lui par la prise de possession de ses ports, vous puissiez vous trouver dans la nécessité de combiner une marche dans l'intérieur du pays, qui conduirait, s'il le fallait, les forces alliées jusqu'à Mexico même. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'une autre raison pourrait vous y déterminer, ce serait la nécessité de pourvoir à la sûreté de nos nationaux, dans le cas où elle se trouverait menacée sur un point quelconque du territoire mexicain que l'on pourrait raisonnablement atteindre. »

On ne pouvait se proposer, en effet, aucun autre but que celui qui était indiqué dans la convention. Les puissances s'étaient interdit d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations, quant au choix du gouvernement. Cependant il n'était pas interdit aux puissances de

Digitized by Google

prévoir. Il pouvait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire mexicain déterminât la partie la plus saine de la population à tenter un effort pour constituer dans le pays un gouvernement présentant les garanties de force et de sécurité demandées en vain à tous ceux qui s'étaient succédé depuis l'émancipation. Les puissances dans ce cas avaient un avantage manifeste à concourir à sa formation dans l'intérêt général. Mais c'était là la partie la plus délicate de la tâche confiée aux différents chefs de l'expédition. M. Thouvenel, pour sa part, dans ses instructions au contre-amiral Jurien de la Gravière, la définit dans les termes suivants : « Cet intérêt doit engager les puissances à ne pas décourager de pareilles tentatives. Vous ne devriez donc pas leur refuser vos encouragements et votre appui moral si, par la position des hommes qui en prendraient l'initiative et par la sympathie qu'elles rencontreraient dans la masse de la population, elles présentaient des chances de succès, par l'établissement d'un ordre de choses de nature à assurer aux intérêts des résidents étrangers la protection et les garanties qui leur ont manqué jusqu'à présent. Le gouvernement de l'Empereur s'en remet à votre prudence et à votre discernement pour apprécier, de concert avec le commissaire de Sa Majesté, dont les connaissances acquises par son séjour au Mexique vous seront précieuses, les événements qui pourront se développer sous vos yeux, et pour déterminer la mesure dans laquelle vous pourrez agir. »

Étaient-ce des pourparlers à ce sujet qui répandaient déjà à la fin de 1861 le bruit qu'il était question de favoriser au Mexique l'établissement d'un gouvernement monarchique au profit d'un prince autrichien ? On ne savait encore rien de positif alors à ce sujet. On pouvait espérer au moins que la seule guerre sortie de cette année 1861, commencée sous de si tristes auspices, devait avoir pour

Digitized by Google

résultat, à la suite d'une crise salutaire, de favoriser dans le Mexique l'établissement d'une constitution et d'un pouvoir durables, destinés à doter ce pays des conditions de force, de prospérité et d'indépendance qui lui ont si longtemps fait défaut.

Digitized by Google

I

EUROPE OCCIDENTALE.

Entente anglo-française. — Parmi les événements les plus importants de l'histoire contemporaine il faut compter l'unité de vues qui préside depuis plusieurs années, malgré des désaccords de détails, à la conduite politique de la France et de l'Angleterre. Sans remonter jusqu'à la guerre de cent ans, un orateur anglais rappelait que de 1690 jusqu'à 1815, c'est-à-dire pendant cent vingt-cinq ans, l'Angleterre et la France n'avaient pas employé moins de soixante-cinq ans à se mettre en pièces. Depuis cinquante ans, elles ont donné au contraire le spectacle d'une trêve qui s'est tous les jours rapprochée davantage de l'intimité. Bien plus, il y a cinq ans leurs armes ont été associées pour la première fois peut-être en Crimée, et il y a deux ans en Chine. Elles vont s'unir encore avec celles de l'Espagne au Mexique; et l'accord de leur politique qui a maintenu le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des peuples, a permis à la nation italienne de constituer son indépendance en réunissant sous un même drapeau le plus grand nombre de ses enfants.

Le traité de commerce de 1860, dont l'exécution a commencé pleinement en 1861, est appelé sans doute à opérer un rapprochement plus intime encore entre les deux peuples. C'est la conviction, au moins, qu'ont exprimée le

Digitized by Google

18 juillet, dans des discours prononcés à un banquet chez le lord maire de Londres des personnages considérables, comme MM. Michel Chevalier et Fould, MM. Cobden et Bright. Comment croire en effet que 70 millions d'hommes unis plutôt que séparés par un étroit bras de mer, et possédant des aptitudes si diverses, ne soient pas appelés à faire entre eux le commerce le plus avantageux et qui surpasse presque celui du monde entier? « Le plus grand mérite de ce traité, a dit M. Cobden, c'est que les Anglais et les Français se connaîtront et s'apprécieront mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. » M. Michel Chevalier a ajouté de son côté : « Supposer que l'Angleterre et la France résisteront dans l'arrangement de leurs rapports mutuels à l'influence de toutes les améliorations morales et matérielles qui résulteront de ce traité, admettre qu'elles ne se rapprocheront pas quand la tendance au rapprochement est si générale et si forte, et qu'elles ne s'animeront pas d'un esprit de paix, alors que la paix est si bien reconnue pour le premier besoin de l'Europe, ne serait-ce pas faire à ces deux nations une injure qu'elles n'ont pas méritée? » C'est au moins de bon augure d'entendre dans deux langues et chez deux peuples autrefois rivaux exprimer de pareilles idées.

Il n'a pas manqué cependant encore, dans l'année 1861, d'occasions de froissements entre les deux gouvernements et les deux peuples. L'affaire de Syrie a excité en Angleterre des susceptibilités dont les événements ont démontré le peu de fondement, et le bruit d'une cession de la Sardaigne à la France y a éveillé des craintes que les événements n'ont pas encore justifiées. Si, au delà du détroit, le *Times* seul (18 mai) avait dit au sujet de l'armée française : « Personne n'a jamais possédé un bon outil sans avoir la plus grande envie de s'en servir? si cette armée menace quelque nation, n'est-ce point la nôtre; » on pourrait prêter à cette boutade une médiocre attention. Mais

Digitized by Google

lord Palmerston lui-même n'a-t-il pas déclaré « ne vouloir nous donner une main qu'en tenant l'autre sur le bouclier de la défense? » De la part du premier ministre d'un gouvernement sont-ce là des paroles amicales, surtout lorsqu'elles sont prononcées par lui, lorsqu'il veut arracher des millions au parlement anglais pour l'augmentation indéfinie de sa marine militaire, la première déjà du globe, et peu s'en faut plus puissante que toutes les autres marines réunies?

La France ne demande pas mieux que de croire toujours à la sincérité des sentiments pacifiques que l'on professe à son égard de l'autre côté du détroit, lorsqu'il s'agit surtout de politique théorique et générale. Mais on pourrait regretter de ce côté d'entendre trop souvent célébrer la paix en passant la revue des volontaires et en votant des millions pour l'armement de la marine de guerre. Jamais au contraire chez nous le vieux levain de haine que d'anciennes guerres avaient jeté en France a-t-il paru plus apaisé que depuis quelques années? Que l'on se donne la peine de comparer seulement les paroles de nos orateurs parlementaires sur l'Angleterre, même lorsqu'ils sont en désaccord avec elle, et celles des orateurs anglais sur nous quand ils donnent carrière à leurs susceptibilités et à leurs jalousies; et que l'on juge! Deux mille ouvriers anglais sont venus à Paris au printemps de l'année 1861. Comment y ont-ils été accueillis de ceux même chez qui se perpétuent le plus longtemps les sentiments populaires?

Mais il y a dans la pratique de cette entente des faits qui sont plus à notre avantage. Jamais l'Angleterre, on peut le dire, n'a reçu d'aucun gouvernement, plus que du gouvernement actuel, des preuves importantes et manifestes de bon vouloir et de cordialité véritables. Sans parler des guerres communes où l'Angleterre avait évidemment le plus grand intérêt, pendant cette année 1861 même, n'est-ce pas quelques mois après les défiances exprimées

Digitized by Google

contre nous à propos de la Syrie, que le gouvernement français, par l'expression prompte et publique de son opinion sur le conflit imminent entre la Grande-Bretagne et l'Union américaine, a contribué puissamment à écarter de l'Angleterre ce terrible embarras?

I

FRANCE.

La première année d'un nouveau régime.

L'opinion publique. — Le gouvernement. — Après la première émotion produite par le décret du 24 novembre précédent, l'opinion publique en France avait retrouvé le calme que l'annonce de ces réformes libérales avait un instant interrompu. C'est l'état au moins dans lequel le commencement de l'année 1861 trouvait le pays. Ce calme même étonnait la presse, qui n'était pas éloignée de reprocher à la France de ne pas mettre assez de confiance ou d'empressement à jouir de ces libertés que neuf années d'interruption lui avaient désapprises.

A vrai dire, le pays semblait plus disposé à apprécier les promesses de paix qu'un horizon plus pacifique paraissait garantir, et à tourner au profit de sa prospérité les réformes économiques déjà fort considérables qu'on avait réalisées l'année précédente. Au loin, la guerre de Chine était terminée. La présence de notre drapeau sur les hauteurs du Liban garantissait l'efficacité de notre sympathie et de notre protection aux malheureuses populations chrétiennes de ces contrées. L'entrevue de Varsovie avait dissipé en Europe les craintes de guerre prochaine que la question d'Italie pouvait faire concevoir. La perspective d'une plus grande liberté intérieure pouvait être regardée

Digitized by Google

comme un gage de plus de paix extérieure. On avait de la gloire; on croyait à la sécurité. Une seule question, celle de Rome, préoccupait toujours les esprits, moins cependant parce qu'elle prêtait encore à la discussion que parce que la France supporte mal les questions qui durent.

Une nouvelle brochure, signée de M. Cayla, ancien rédacteur de *la Réforme*, proposa pour résoudre la question du spirituel et du temporel, l'étrange parti de faire l'Empereur pape; singulière logique pour détrôner le pape roi! Il ne parvint guère à réveiller les passions qui attendaient d'autres occasions. Le gouvernement désavoua la brochure, les journaux malmenèrent l'auteur. Le ministre de l'instruction publique, M. Rouland, dans un discours prononcé à la distribution des prix de l'association polytechnique et philotechnique, crut pouvoir dire encore, à propos de cette grave question sur laquelle il est si difficile de parler raisonnablement : « Oui, nous gardons fidèlement la foi catholique de nos pères ; et la France qui, seule, veille à Rome pour la sécurité du saint-père, qui ne recule devant aucun sacrifice pour arracher le Liban aux sanglantes étreintes du fanatisme druse; la France, qui prodigue ses trésors, ses vaisseaux et ses armées pour faire pénétrer partout la civilisation de l'Évangile; la France, calme et sereine, laisse passer les agitations, et croit fermement remplir tous les devoirs d'une grande et généreuse nation. »

Le gouvernement profita de ce calme, que rendait étonnant l'approche d'une plus grande liberté de discussion, pour prendre des mesures heureuses qui lui permissent d'affronter les circonstances nouvelles. Tandis que M. Thouvenel préparait l'éloignement de notre flotte de Gaëte pour montrer ses sympathies à l'opinion libérale, M. Rouher fit signer le 5 et le 16 janvier, et plus tard, le 13 février, trois décrets destinés à compléter les mesures économiques prises l'année précédente, et à faciliter de nous

Digitized by Google

veaux traités extérieurs. L'état du Trésor, les revenus des douanes, malgré la grande expérience de l'année précédente, semblaient encore le permettre. C'était aussi un symptôme pacifique et libéral que la mise à exécution, par le ministre de la guerre, maréchal Randon, du nouveau mode de recrutement de l'armée française. D'après ce système, en effet, une portion seulement du contingent annuel de l'armée devait combler les vides dans les différents corps de troupes; la seconde portion ne serait plus réunie désormais que pendant trois mois la première année, deux mois la seconde, un mois la troisième, pour y recevoir une instruction sommaire et être renvoyée le reste du temps dans ses foyers, comme il convient à la réserve. Le gouvernement, tout en formant des soldats, laissait ainsi un plus grand nombre de bras disponibles à l'industrie et au commerce. L'Angleterre elle-même se rassurait et renonçait à regarder l'acquisition que le gouvernement faisait alors de Menton et de Roquebrune, au prix de 4 millions payés au prince de Monaco, comme une nouvelle preuve de l'ambition française.

Un fait montra assez que l'opinion publique n'avait point de sujets de préoccupation bien inquiétants; au dépourvu, elle s'en prit à de petits événements, tels qu'une réception académique, ou, ce qui valait moins, à quelque scandale judiciaire ancien ou nouveau.

Depuis un an, les Parisiens délicats, en général les habitants de la rive gauche (quartiers latin et Saint-Germain), attendaient la séance de l'Académie française, où M. Guizot, ministre de la monarchie de Juillet, devait recevoir le P. Lacordaire, successeur de M. de Tocqueville, ancien député de la gauche et auteur du célèbre livre : *De la démocratie en Amérique*. Ils furent servis à souhait. Le révérend père dominicain, dans des élans d'éloquence qui sentaient plus la chaire que l'Académie, exalta les vertus chrétiennes de la démocratie américaine, prête alors à

Digitized by Google

se déchirer pour une question d'esclavage, et excommunia la démocratie européenne, çà et là encore douloureusement opprimée, et plus modérée qu'elle ne le fut jamais là où elle commençait à se relever ou même à vaincre. L'ancien ministre d'un gouvernement parlementaire, le protestant conservateur, après s'être estimé heureux de donner la main à un moine dominicain, exprima plus vivement que le révérend Père, la douleur que lui faisaient éprouver les conquêtes faites par l'indépendance italienne aux dépens des États du saint-siége; il demanda « une foi libre avec une liberté pieuse, » et, dans un éloquent langage auquel les années n'ont rien fait perdre de sa dignité et de sa confiance, il fit encore une fois l'apothéose d'une politique que les événements ont brisée entre ses mains.

Sur la rive droite (quartiers de la Bourse et de la chaussée d'Antin), les gens d'affaires, amateurs de mets moins raffinés, suivirent avec plus de curiosité les détails oubliés d'un procès introduit devant le tribunal civil de la Seine par M. Jérôme Napoléon Bonaparte, citoyen des États-Unis, et Mme Élisabeth Paterson, sa mère, contre S. A. I. le prince Napoléon, fils du roi Jérôme, pour demander, à fin de compte, liquidation et partage de la succession de l'ex-roi. On s'y entretint encore, mais avec plus de souci et d'inquiétude, des expédients désespérés, de la déconfiture d'un fameux financier, M. Mirès, fondateur de la Caisse des chemins de fer, soumissionnaire des voies ferrées de l'Espagne et des États romains, qui avait espéré sauver d'un coup sa fortune et celle de l'empire ottoman en négociant un emprunt turc. On annonça sa mise au secret, son arrestation prochaine, la fuite d'un de ses associés, M. Solar, propriétaire du journal *la Presse*, comme M. Mirès était lui-même propriétaire du *Constitutionnel;* on se plut à confondre dans l'affaire le plus possible de personnes notoires. Il y avait là au moins matière à un grand drame judiciaire, qui se terminerait sans doute par une

Digitized by Google

sévère leçon donnée à cet audacieux esprit d'entreprise de gens de finance et de lucre qui était, depuis plusieurs années, une des plaies de la société. La convocation du Sénat et du Corps législatif à des époques beaucoup plus rapprochées qu'à l'ordinaire, ramena les esprits à des intérêts plus sérieux ou plus nobles.

Un sénatus-consulte. — Les récentes concessions libérales du 24 novembre[1] allaient être mises à l'épreuve de la pratique. Les résultats tiendraient-ils tout ce que cet acte solennel avait promis? Heureux de l'apaisement des dissensions civiles et de la résurrection de la vie publique, ceux-ci avaient salué le décret avec de patriotiques espérances. Fidèles à d'honorables regrets ou à de stériles rancunes, ceux-là s'étaient un peu hâtés, dès le premier jour, de déclarer que ce n'était rien ou peu de chose. Où se trouvait la vérité? La presse interprétait différemment le décret, selon le point de vue où se plaçaient les différents journaux. *le Pays*, *le Constitutionnel*, essayaient, quoique timidement, d'en réduire les conséquences, de crainte qu'on ne perdît du terrain pour vouloir trop hâter le pas. *Les Débats*, la *Presse*, *le Siècle*, s'efforçaient de les élargir pour assurer cette première conquête. Tous, à peu près, se rencontraient pour demander, tantôt avec vivacité, tantôt avec inquiétude, quelles conditions nouvelles faisait à la presse même l'extension de la liberté de discussion au Sénat et au Corps législatif.

Au milieu d'une polémique en général pleine de courtoisie et de bonne foi, un journaliste étranger, jeune, le rédacteur en chef du *Courrier du dimanche*, M. Ganesco, mit seul en question le principe du gouvernement et attira ainsi, à son journal et à lui-même, l'application de mesures sévères. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, frappa le journal

1. Voy. le décret, *Année* 1860, p. 158.

Digitized by Google

d'un avertissement et profita de la qualité d'étranger du journaliste pour l'expulser de France : « Il était, dit-il dans une lettre rendue publique, aussi résolu à ne souffrir aucune attaque contre les principes de la Constitution et la dynastie elle-même, qu'à favoriser la libre discussion des actes du gouvernement; » et, après en avoir donné cette preuve convaincante, il laissa, quelque temps après, avec bon goût, M. Ganesco rentrer en France et reprendre la direction de son journal.

Le Sénat avait été convoqué avant le Corps législatif pour délibérer sur le sénatus-consulte destiné à assurer et à rendre en même temps plus complète et plus sincère la publication, par la presse, des discussions du Sénat et du Corps législatif. Ce sénatus-consulte, qui rétablissait la communication entre les corps constitués et l'opinion publique, entre les mandataires et le mandant, avait une grande importance par lui-même. D'après le projet, les comptes rendus, désormais directs et assez détaillés des discussions du Sénat et du Corps législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, seraient adressés chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance seraient reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. Les journaux pourraient à leur choix publier le compte rendu de la séance entière, ou la séance elle-même *in extenso*, mais sans y rien retrancher et sans choisir les discours.

Si les journaux étaient mis à même de supporter les frais que cette reproduction allait leur imposer, ce projet avait l'avantage d'éviter ces comptes rendus faits autrefois par les journaux de différentes nuances, et qui avaient trop souvent blessé l'équité et servi plus à envenimer les passions qu'à éclairer les esprits. Mais on se préoccupait davantage de savoir si, avec la faculté de publier des comptes rendus sincères des discussions, les journaux re-

Digitized by Google

couvreraient aussi le droit de juger et d'apprécier les opinions et les arguments des orateurs ? C'est à ce sujet qu'on attendait surtout les commentaires de la discussion du Sénat, qui pouvait achever ainsi de faire connaître les conséquences du décret du 24 novembre, et en enseigner la pratique.

La discussion de ce sénatus-consulte fut la dernière qui resta secrète. Mais le rapport de M. Troplong, président du Sénat, édifia le public sur ce qu'il désirait savoir. Jurisconsulte érudit, avec de fortes études d'histoire et de philosophie, théoricien habile, un peu systématique, écrivain doué d'une éloquente et précise vigueur quand il n'a point de trop hautes visées, M. Troplong est le commentateur de la constitution impériale. A ce titre, ses paroles ont du poids. Il faut cependant, pour les juger avec équité, se rappeler qu'il est à la tête du corps chargé dans l'État de représenter l'élément de la conservation.

Après avoir rappelé que la constitution était perfectible et en quoi elle l'emportait sur celle de 1808 dont elle émane, le président du Sénat s'attacha à démontrer que l'extension de prérogatives des deux assemblées, par le décret de novembre, développait la constitution sans la changer. Tout en faisant ressortir aux yeux des représentants du pays, l'importance des droits nouveaux dont ils étaient investis, il chercha plutôt à les prémunir contre la tentation d'outrepasser leurs pouvoirs. Sans nier précisément que le décret ne vint augmenter l'action des assemblées sur la conduite des affaires, il tenta de tracer des limites à cette action de manière à ce qu'elle ne devînt jamais un partage ou un déplacement de pouvoir qui serait le renversement de la constitution. « Une information plus libre et plus complète sur l'état des affaires, de la part des assemblées, et un retentissement plus grand donné à leurs conseils pour en recevoir plus d'appui : voilà ce que l'Empereur, selon lui, avait surtout voulu. » Sur la presse, le

Digitized by Google

président du Sénat s'exprima encore avec moins de confiance que de crainte.

Ce rapport, expression fidèle du rôle de conservation et de résistance, qui appartient naturellement au Sénat, eut pour effet de refroidir quelques espérances et donna lieu, dans la presse surtout, à certaines réclamations. Parmi les écrivains de la presse, qui jouirent déjà d'une assez grande liberté en discutant les conditions nouvelles faites au pays et à eux par le décret, on remarqua surtout le passage suivant d'un article de M. Prevost-Paradol, qui avait, au *Journal des Débats*, accueilli avec une certaine chaleur l'annonce des réformes constitutionnelles : « Nous savons que le décret du 24 novembre, entendu comme nous l'entendons nous-même, a ses défenseurs dans les rangs de ceux qui sont au pouvoir. Ces derniers sont assurés non-seulement de notre appui, qui vaut peu de chose, mais du secours de l'opinion éclairée qui peut beaucoup. Ils l'emporteront, nous en avons la ferme espérance. Loin de souffrir qu'on restreigne ou qu'on amoindrisse le décret du 24 novembre au point de rendre obscure la pensée ou l'intention de son auteur, ils l'encourageront dans la voie salutaire où il s'est irrévocablement engagé, et ils nous aideront à faire sortir de ce décret dans la pratique toutes les garanties qu'en attend la France ! »

Le président du Sénat lui-même, ainsi que la commission qu'il avait présidée, avaient des intentions moins sévères que le rapport ne pouvait le faire croire. En reconnaissant que la loi sur la presse, comme la constitution, gardait le silence sur le droit de discussion, le Sénat parut l'admettre ; il se contenta seulement de déclarer que l'exercice de ce droit resterait justiciable non-seulement « de la raison et de la bonne foi, mais du juge et de l'administration. » Pour faciliter la publicité des séances, l'un des ministres annonça qu'un projet serait préparé par le gouvernement pour dispenser des droits du timbre et de

Digitized by Google

poste, les suppléments de journaux rendus nécessaires par l'insertion des séances *in extenso* ou des comptes rendus; et le Sénat accueillit avec faveur ces améliorations de détail dans le régime de la presse.

Le discours impérial. — S'il était resté encore quelques doutes sur les intentions nouvelles du gouvernement, le discours par lequel l'Empereur ouvrit la session, tendit à les dissiper en même temps qu'il résuma avec concision les traits principaux de la situation intérieure et extérieure de la France. Ce discours était ainsi conçu :

« Messieurs les Sénateurs, messieurs les Députés.

« Le discours de chaque session résume en peu de mots, les actes passés et les projets à venir. Jusqu'à ce jour, cette communication, restreinte par sa nature, ne mettait pas mon gouvernement en rapport assez intime avec les grands corps de l'État, et ceux-ci étaient privés de la faculté de justifier le gouvernement par leur adhésion publique, ou de l'éclairer par leurs conseils.

« J'ai décidé que, tous les ans, un exposé général de la situation de l'Empire serait mis sous vos yeux, et que les dépêches les plus importantes de la diplomatie seraient déposées sur vos bureaux.

« Vous pourrez également, dans une adresse, manifester votre sentiment sur les faits qui s'accomplissent, non plus comme autrefois, par une simple paraphrase du discours du trône, mais par la libre et loyale expression de votre opinion.

« Cette amélioration initie plus amplement le pays à ses propres affaires, lui fait mieux connaître ceux qui le gouvernent comme ceux qui siégent dans les chambres, et, malgré son importance, n'altère en rien l'esprit de la constitution.

« Autrefois, vous le savez, le suffrage était restreint. La Chambre des députés avait, il est vrai, des prérogatives plus étendues, mais le grand nombre de fonctionnaires publics qui en faisaient partie donnait au gouvernement une action directe sur ses résolutions.

« La Chambre des pairs votait aussi les lois, mais la majorité pouvait être à chaque instant déplacée par l'adjonction

Digitized by Google

facultative de nouveaux membres. Enfin, les lois n'étaient pas toujours discutées pour leur valeur réelle, mais suivant la chance que leur adoption ou leur rejet pouvait avoir de maintenir ou de renverser un ministère. De là, peu de sincérité dans les délibérations, peu de stabilité dans la marche du gouvernement, peu de travail utile accompli.

« Aujourd'hui toutes les lois sont préparées avec soin et maturité par un conseil composé d'hommes éclairés, qui donnent leur avis sur toutes les mesures à prendre. Le Sénat, gardien du pacte fondamental, et dont le pouvoir conservateur n'use de son initiative que dans les circonstances graves, examine les lois sous le seul rapport de leur constitutionnalité; mais, véritable cour de cassation politique, il est composé d'un nombre de membres qui ne peut être dépassé.

« Le Corps législatif ne s'immisce pas, il est vrai, dans tous les détails de l'administration, mais il est nommé directement par le suffrage universel, et ne compte dans son sein aucun fonctionnaire public. Il discute les lois avec la plus entière liberté; si elles sont repoussées, c'est un avertissement dont le gouvernement tient compte; mais ce rejet n'ébranle pas le pouvoir, n'arrête pas la marche des affaires et n'oblige pas le souverain à prendre pour conseillers des hommes qui n'auraient pas sa confiance.

« Telles sont les différences principales entre la constitution actuelle et celle qui a précédé la révolution de Février.

« Épuisez, messieurs, pendant le vote de l'adresse, toutes les discussions, suivant la mesure de leur gravité, pour pouvoir ensuite vous consacrer entièrement aux affaires du pays, car, si celles-ci réclament un examen approfondi et consciencieux, les intérêts, à leur tour, sont impatients de solutions promptes.

« A la veille d'explications plus détaillées, je me bornerai à vous rappeler sommairement ce qui s'est fait au dedans et au dehors.

« A l'intérieur, toutes les mesures prises tendent à augmenter la production agricole, industrielle et commerciale. Le renchérissement de toute chose est la conséquence inévitable d'une prospérité croissante; mais, au moins, devions-nous chercher à rendre les objets de première nécessité le moins cher possible. C'est dans ce but que nous avons diminué les droits sur les matières premières, signé un traité de commerce avec l'Angleterre, projeté d'en contracter d'autres avec les pays voi-

Digitized by Google

sins, facilité partout les voies de communication et les transports.

« Pour réaliser ces réformes économiques, nous avons dû renoncer à quatre-vingt-dix millions de recettes annuelles, et cependant le budget vous sera présenté en équilibre, sans qu'il ait été nécessaire de recourir ni à la création de nouveaux impôts, ni au crédit public, ainsi que je vous l'avais annoncé l'année dernière.

« Les changements opérés dans l'administration de l'Algérie ont placé la direction supérieure des affaires au sein même des populations. Les services illustres du maréchal mis à la tête de la colonie sont de sûrs garants d'ordre et de prospérité.

« A l'extérieur je me suis efforcé de prouver, dans mes relations avec les puissances étrangères, que la France désirait sincèrement la paix; que, sans renoncer à une légitime influence, elle ne prétendait s'ingérer nulle part où ses intérêts n'étaient pas en jeu; enfin que, si elle avait des sympathies pour tout ce qui est noble et grand, elle n'hésitait pas à condamner tout ce qui violait le droit des gens et la justice.

« Des événements difficiles à prévoir sont venus compliquer, en Italie, une situation déjà si embarrassée. Mon gouvernement, d'accord avec ses alliés, a cru que le meilleur moyen de conjurer de plus grands dangers était d'avoir recours au principe de non-intervention, qui laisse chaque pays maître de ses destinées, localise les questions et les empêche de dégénérer en conflits européens.

« Certes, je ne l'ignore pas, ce système a l'inconvénient de paraître autoriser de bien fâcheux excès, et les opinions extrêmes préféreraient, les unes que la France prît fait et cause pour toutes les révolutions; les autres qu'elle se mît à la tête d'une réaction générale.

« Je ne me laisserai détourner de ma route par aucune de ces excitations opposées. Il suffit à la grandeur du pays de maintenir son droit là où il est incontestable, de défendre son honneur là où il est attaqué, de prêter son appui là où il est imploré en faveur d'une juste cause.

« C'est ainsi que nous avons maintenu notre droit en faisant accepter la cession de la Savoie et de Nice : ces provinces sont aujourd'hui irrévocablement réunies à la France.

« C'est ainsi que, pour venger notre honneur à l'extrême Orient, notre drapeau, uni à celui de la Grande-Bretagne, a flotté victorieux sur les murs de Pékin, et que la croix, em-

Digitized by Google

blème de la civilisation chrétienne, surmonte de nouveau, dans la capitale de la Chine, les temples de notre religion, fermés depuis plus d'un siècle.

« C'est ainsi qu'au nom de l'humanité nos troupes sont allées en Syrie, en vertu d'une convention européenne, protéger les chrétiens contre un fanatisme aveugle.

« A Rome, j'ai cru devoir augmenter la garnison, lorsque la sécurité du saint-père a paru menacée.

« A Gaëte, j'ai envoyé ma flotte au moment où elle semblait devoir être le dernier refuge du roi de Naples. Après l'y avoir laissée quatre mois, je l'ai retirée, quelque digne de sympathie que fût une infortune royale si noblement supportée. La présence de nos vaisseaux nous obligeait à nous écarter tous les jours du système de neutralité que j'avais proclamé, et elle donnait lieu à des interprétations erronées. Or, vous le savez, en politique on ne croit guère à une démarche purement désintéressée.

« Tel est l'exposé rapide de la situation générale. Que les appréhensions se dissipent donc et que la confiance se raffermisse! Pourquoi les affaires commerciales et industrielles ne reprendraient-elles pas un nouvel essor?

« Ma ferme résolution est de n'entrer dans aucun conflit où la cause de la France ne serait pas fondée sur le droit et la justice. Qu'avons-nous alors à craindre? Est-ce qu'une nation unie et compacte, comptant quarante millions d'âmes, peut redouter, soit d'être entraînée dans des luttes dont elle n'approuverait pas le but, soit d'être provoquée par une menace quelconque?

« La première vertu d'un peuple est d'avoir confiance en lui-même et de ne pas se laisser émouvoir par des alarmes imaginaires. Envisageons donc l'avenir avec calme, et, dans la pleine conscience de notre force comme de nos loyales intentions, livrons-nous sans préoccupations exagérées au développement des germes de prospérité que la Providence a mis entre nos mains. »

Au dire de la plupart des journaux français, l'Empereur dans son discours s'était montré plus libéral que quelques-uns de ceux qui étaient l'organe de son pouvoir. C'est l'heureux rôle que se réserve naturellement le chef de l'État, comme c'est l'effet naturel du dévouement de ceux qui interprètent ses intentions, en appliquant ses desseins, de

Digitized by Google

s'efforcer d'en écarter tous les périls. Ce qu'on accueillit avec plaisir surtout, ce fut la promesse faite par le souverain de mettre tous les ans sous les yeux des chambres un exposé général de la situation, et de leur communiquer les dépêches les plus importantes de la diplomatie. L'invitation adressée aux représentants du pays, de ne pas répondre par une simple paraphrase au discours du Trône, mais d'y exprimer librement et loyalement leur opinion, paraissait provoquer de leur part une franchise patriotique qui ne pouvait manquer d'accroître l'influence du pays dans la gestion de ses affaires. L'Empereur, il est vrai, ne se croyait pas obligé, en cas d'opposition à ses mesures, de prendre pour conseillers des hommes qui n'auraient pas sa confiance. Mais c'était, il l'avait dit, un avertissement dont le gouvernement devait tenir compte. Il s'engageait par là au moins à modifier sa politique sinon à en changer les agents.

Le discours du président du Corps législatif, M. de Morny, et le décret du même jour destiné à mettre le règlement du conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif en harmonie avec les dispositions du décret du 24 novembre, furent destinés à achever d'édifier les esprits sur les intentions du gouvernement. En ayant soin, il est vrai, de répéter après l'Empereur, que la discussion de l'adresse « ne pouvait plus être un tournoi parlementaire dont l'issue amenait la chute ou le maintien d'un cabinet, » M. de Morny avoua, pour se servir de paroles impériales, que « ce qui avait nui au gouvernement c'était l'absence de publicité et de contrôle. La liberté politique, ajouta-t-il, est le couronnement de la civilisation ; elle grandit la nation et le citoyen. » Mais il exprima le désir que ces concessions « au lieu d'être une arme aux mains des partisans d'une liberté plus étendue, devinssent au contraire pour eux un gage destiné à les rapprocher et à les satisfaire. »

Digitized by Google

Exposé officiel de la situation. — Pour la première fois le gouvernement publiait un exposé de la situation de l'Empire, dès l'ouverture de la session, afin de servir de base à la discussion de l'adresse. Ce document se divisait en deux parties dont la première avait rapport à l'intérieur et la seconde à l'extérieur.

1° Le premier chapitre concernait le département qui relève du ministère de l'intérieur. Il mentionnait la suppression des passe-ports pour l'Angleterre et annonçait la suppression des passe-ports à l'intérieur. Il signalait le service télégraphique étendu à cent trente-huit villes de l'intérieur, poursuivi avec la Corse et l'Algérie, relié par des traités avec des États voisins. Des éloges y étaient donnés à ces travaux qui renouvellent l'aspect de Paris et des principales villes de province. Les enfants assistés, les cités ouvrières fondées, les sociétés de secours mutuels développées, l'extinction de la mendicité poursuivie, tendaient à prouver que le soulagement des misères particulières était le corollaire de la prospérité publique. L'application des lois qui régissent la presse périodique est une des attributions les plus délicates du ministère de l'intérieur. L'administration rappelait qu'elle avait adopté pour règle d'encourager toutes les discussions sérieuses et de ne réprimer que ce qui attaque l'État ou la paix publique.

Le chapitre le plus important était naturellement celui des finances. Sans être de nature à éveiller l'inquiétude, il pouvait déjà faire naître des préoccupations. L'application des nouvelles lois de douanes avait eu pour résultat, dans le budget de 1860, une diminution de recettes de 90 millions. On y avait pourvu par l'emploi de 26 millions affectés à l'amortissement et, pour le surplus, par l'augmentation de l'impôt sur les alcools et les tabacs, enfin par l'augmention naturelle de quelques-uns des revenus publics. Grâce à ces ressources, le budget se serait soldé en équilibre, et les sacrifices imposés au Trésor par les ré-

Digitized by Google

formes économiques n'auraient point dépassé les revenus réguliers, si des crédits supplémentaires et extraordinaires nécessités par divers événements politiques, tels que la guerre de Chine, l'expédition de Syrie, l'annexion de la Savoie et de Nice, n'étaient venus augmenter ses charges. Mais, comme ces dépenses se trouveraient peut-être, en fin d'exercice, compensées, au moins en partie, par l'indemnité chinoise et des annulations de crédits, il n'était pas encore possible de déterminer avec exactitude le résultat final du budget de 1860.

Le budget de 1861 avait été voté avec un excédant de 653 812 fr. Mais on avait reconnu la nécessité de dégrever les lins, les graines oléagineuses et diverses autres matières premières. La perte était de 5 millions. Elle se trouverait il est vrai peut-être compensée par l'élévation du prix des tabacs qui procurerait une augmentation de 30 millions; et l'on pensait que ce budget serait dans des conditions d'équilibre plus satisfaisantes probablement que celles qui avaient été primitivement adoptées. Les éléments du budget de 1862, soumis maintenant à l'examen du Corps législatif, permettaient également d'espérer un excédant de recettes de plusieurs millions. Mais c'était là un sujet réservé aux délibérations ultérieures du Corps législatif. En somme, des prévisions déçues, beaucoup d'espérances.

Le chapitre intitulé *Ministère du commerce, des travaux publics et de l'agriculture*, contenait l'historique des modifications apportées aux tarifs de douanes et la mention de la loi affectant 40 millions à des prêts à l'industrie. Quatre cent soixante-quatorze demandes avaient été adressées au ministre du commerce. Elles représentaient un chiffre de 70 millions. Quant aux traités de commerce avec les nations étrangères, des négociations étaient ouvertes avec la Belgique; on pouvait espérer qu'elles aboutiraient prochainement. Le gouvernement continuait ses efforts dans cette voie. Déjà des négociations étaient entamées avec

Digitized by Google

le gouvernement prussien au nom du Zollverein, et des pourparlers étaient engagés avec la Hollande, l'Italie et la Turquie.

Dans ce chapitre étaient compris les routes, la navigation, les ports, les chemins de fer, les mines et l'agriculture. Les dépenses faites au 1er janvier 1861 pour construction de nouvelles routes de terre ou rectification des anciennes, s'élevaient à la somme de 9 441 000 fr.; celles restant à faire étaient évaluées à 7 868 000 fr. Tout avait été disposé, projets arrêtés, adjudications passées, pour améliorer le cours de la haute Seine, de la Marne, et du Rhône entre Lyon et Arles. La prolongation ou l'approfondissement de plusieurs canaux était poursuivi, et le rachat de certains canaux diminuerait les frais du transport ainsi facilité. Les études étaient terminées pour défendre les villes riveraines contre les inondations du Rhône et de la Loire. Le rapport rappelait toutes les constructions de bassins en cours d'activité dans nos principaux ports.

La campagne de 1860 n'avait pas été très-féconde pour les chemins de fer et n'avait ajouté aux lignes en exploitation qu'une longueur de 245 kilomètres; mais les travaux étendus sur un grand nombre de points promettaient dans un avenir prochain d'importants résultats. Les lignes de Rennes à Brest et de Toulouse à Bayonne avaient reçu une vive impulsion. Dans le courant de 1862, la section de Rennes à Saint-Brieuc serait terminée, et l'on pouvait annoncer pour la campagne de 1863 l'achèvement de la ligne entière. Le département compétent avait surtout poursuivi avec énergie l'exécution des mesures exposées à l'Empereur, au commencement de 1860, pour assurer au plus bas prix possible, dans l'intérêt de l'industrie houillère, l'arrivage de la houille sur les lieux de consommation.

Un paragraphe était relatif à la Savoie et à Nice; l'énumération de toutes les améliorations récemment décrétées avec générosité en faveur de ces nouvelles provinces, dé-

Digitized by Google

montrait que le gouvernement avait su remplir envers elles tous les devoirs d'une active et bienveillante sollicitude, et leur assurerait ainsi promptement une prospérité égale à celle des anciennes.

Le chapitre qui concernait le ministère de la guerre débutait ainsi :

« Pendant l'année 1860, la France, indépendamment des forces stationnées dans ses vingt-deux divisions territoriales a fourni des armées actives en Algérie, en Syrie, en Chine, enfin dans les États romains pour faire respecter le domaine de Saint-Pierre et l'inviolabilité de la personne du souverain pontife. Elle a soutenu des luttes glorieuses partout où un impérieux devoir faisait appel à la valeur de ses soldats. Pour faire marcher de front de telles entreprises, les effectifs budgétaires ne pouvaient suffire; mais il n'y a qu'un sacrifice que notre pays ne saura jamais s'imposer, c'est de rester froid et inactif devant une grande idée, devant un grand intérêt social. »

La formation de la réserve de l'armée était signalée comme un des faits les plus considérables de l'année 1860. « Cette mesure servait à asseoir sur de larges bases la force militaire de la France, sans rien ajouter aux obligations imposées par la loi de 1832. » On rappelait la réorganisation du personnel de l'artillerie, les arsenaux poursuivant la confection du nouveau matériel destiné à l'armement des places fortes et des côtes, le service du génie appliqué aux travaux de défense du littoral, à l'agrandissement des places de Lille et de Toulon, et à l'appropriation du plus beau champ de manœuvres que possède aucune puissance européenne, le camp de Châlons.

Quant à la marine, le principe posé par le document officiel, c'est que les seuls bâtiments de guerre dignes de porter ce nom, étaient les bâtiments à vapeur. Notre force réelle se réduisait donc à quatre-vingt-huit bâtiments, y compris les bâtiments mixtes. Il résultait de là, que nous

Digitized by Google

étions loin d'avoir donné à nos constructions l'importance déterminée à plusieurs époques comme nécessaire aux forces maritimes de la France. L'œuvre de la transformation de la flotte se continuait donc. La flotte à vapeur s'était accrue en 1860, de deux vaisseaux, quatre frégates à hélice et une frégate cuirassée, la première de ce genre, dont les essais qui se poursuivaient faisaient présager, dans l'art des constructions navales, un progrès dû à l'initiative de l'Empereur. Devant les résultats déjà obtenus, le gouvernement ne pouvait hésiter à adopter le système des cuirasses pour les navires à mettre en chantier. On en avait retardé la construction, mais on allait la reprendre.

Le document officiel, s'occupait enfin en détail de l'Algérie et des Colonies. Le décret du 10 décembre, qui avait placé le ministre de l'Algérie à Alger, était rappelé. Quant aux Colonies elles demandaient, comme la France continentale, à exporter librement leurs produits, et à jouir des mêmes tarifs de douanes que ceux qui existaient pour l'industrie de la Métropole, et du droit d'aller chercher à l'étranger les objets qui leur sont indispensables.

Un projet de loi sur ce sujet, était en ce moment soumis aux délibérations du conseil d'État. Il avait pour but, en réservant à notre commerce maritime la protection dont il avait besoin, de donner satisfaction aux intérêts coloniaux et de les affranchir des entraves dont ils se plaignaient.

2° L'exposé relatif aux affaires extérieures n'était pas moins considérable, et il était appuyé, à l'imitation de ce qui se fait en Angleterre, par de nombreuses pièces diplomatiques qui le rendaient encore plus intéressant. La France aura maintenant son livre jaune.

Le compte rendu de notre politique extérieure, qui fait honneur à la main qui a rédigé tant de nettes et habiles dépêches, s'occupait surtout de la question italienne. Il tendait à défendre la politique de modération libérale et de

Digitized by Google

non-intervention que le gouvernement avait suivie. Son point de départ était pris dans les préliminaires de Villafranca et dans la paix de Zurich, dont le concours incomplet ou tardif des princes dépossédés et la résistance de la Toscane, de Parme, de Modène et des Romagnes avaient empêché l'exécution. Dès ce moment, la France, disait M. Thouvenel, avait, par ses explications et le retrait de ses troupes de la Lombardie, dégagé moralement et matériellement son action des futures complications de la Péninsule. Le traité de Turin, qui lui restituait la Savoie et Nice, n'était donc point l'effet d'une ambition qui se serait cachée sous les dehors de la générosité, mais une conséquence naturelle de l'annexion imprévue de l'Italie centrale au Piémont, et une précaution nécessaire en présence de la création possible d'un grand royaume sur nos frontières méridionales. La plupart des grandes puissances l'avaient reconnu après la déclaration faite par le gouvernement français, qu'il était prêt à s'entendre tant avec elles qu'avec la Confédération helvétique, pour assurer aux parties neutralisées de la Savoie le privilége dont elles avaient été mises en possession par le congrès de 1815. [1]

En dégageant sa responsabilité directe des affaires générales de la Péninsule, le gouvernement français s'était cependant toujours préoccupé de la situation critique de l'Italie; il n'avait cessé d'user de son influence morale dans le sens le plus conforme à ce qu'il croyait être son véritable intérêt. A Rome, à Naples, il avait conseillé des concessions opportunes destinées à prévenir la révolution et à concilier aux souverains les sentiments des peuples. Intéressée particulièrement à la sécurité du saint-siége, comme puissance catholique et comme présente depuis douze ans à Rome pour protéger la personne du saint-père,

1. Voy. l'*Histoire diplomatique de la question italienne*, pendant l'année 1860, dans notre précédent volume, p. 33.

Digitized by Google

la France avait dû chercher à faire davantage à Rome et dans les États romains. Le gouvernement avait donc proposé d'abord au saint-siége de promulguer des réformes libérales de nature à tranquilliser les provinces encore soumises, et d'accorder le vicariat des Romagnes à Victor-Emmanuel pour en garder au moins au pape la suzeraineté. Ce premier projet mal reçu, il avait offert au saint-siége la garantie collective des puissances catholiques pour le reste de ses États et un subside annuel inscrit sur leur grand-livre. Tout avait été refusé. Après avoir mis le pape à même de se former une armée personnelle, suffisante pour le protéger, l'empereur des Français s'apprêtait à faire évacuer ses troupes lorsque l'insurrection de la Sicile avait tout remis en question.

Dans cette nouvelle phase de la question, l'Empereur avait augmenté à Rome l'effectif du corps d'occupation, pour pouvoir défendre efficacement contre toute éventualité la sécurité du saint-père et de son gouvernement, ainsi que le territoire compris sous la dénomination de domaine de Saint-Pierre. Toutefois il n'avait pas cru devoir se charger de reconquérir les provinces perdues par la faute de la cour de Rome. N'aurait-il pas, en agissant autrement, renoncé au principe de non-intervention qu'il devait pratiquer lui-même s'il voulait qu'il fût observé également par toutes les puissances ? Il s'était donc contenté de témoigner de ses sentiments en rompant ses rapports officiels avec le cabinet de Turin. Peut-être aurait-il volontiers fait davantage et cherché à arrêter sur les bords du Phare l'insurrection déjà triomphante en Sicile ; mais le cabinet de Londres avait refusé de lui prêter jusque-là son concours. Alors, après la prise de Naples par Garibaldi, après l'invasion de l'Ombrie et des Marches par Victor-Emmanuel, l'Empereur, seul parmi les souverains, avait donné pendant quelque temps à François II, assiégé dans Gaëte, des marques d'intérêt pour une grande infortune ; et seul, comme

Digitized by Google

toujours, il avait continué à couvrir de sa protection et de sa sollicitude le trône du saint-père au Vatican.

Ces graves événements avaient cependant sérieusement affecté les puissances. Dans la crainte d'une attaque prochaine de la Vénétie, qui eût renouvelé peut-être la guerre, les empereurs de Russie et d'Autriche et le prince régent de Prusse avaient eu, vers la fin de l'année, à Varsovie, une entrevue dans laquelle on avait cru voir le germe d'une coalition contre la France. Le simple exposé fait par l'empereur des Français, sur l'invitation de l'empereur de Russie, de sa pensée tout entière, avait suffi pour dissiper toutes les craintes. Il avait déclaré que le Piémont ne pourrait compter sur son appui, s'il prenait l'initiative d'une agression contre l'Autriche, et que, dans le cas d'une guerre entre l'Autriche et l'Italie, il se bornerait à sauvegarder les résultats de la paix de Villafranca. Grâce à ces explications, les souverains rassurés s'étaient séparés, persuadés que de l'observation du principe de non-intervention dépendait le maintien de la paix générale.

Deux autres questions avaient encore attiré l'attention de la France au dehors : celle du Holstein et celle de Syrie. Considérant la première, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, comme une question purement allemande, le gouvernement français s'était efforcé de faire prévaloir les conseils de la plus grande modération auprès du cabinet de Copenhague. Pour la seconde, on se rappelait encore l'honorable initiative prise par le gouvernement français. Il avait provoqué lui-même une intervention européenne et chrétienne dans le Liban, et obtenu l'honneur d'envoyer et d'entretenir les troupes nécessaires à l'occupation temporaire du pays. Le terme de l'occupation, fixé par la convention du 5 septembre, approchait; les résultats n'en étaient pas encore satisfaisants. Disposé à continuer avec le même désintéressement les sacrifices que l'expédition de Syrie mettait à sa charge, le gouvernement provoquait

Digitized by Google

alors une nouvelle réunion de la conférence européenne pour lui faire connaître l'état des choses et en solliciter un sérieux examen. Tel était la situation dépouillée de toutes suppositions puériles et de toute inutile déclamation.

L'adresse. — Les deux projets d'adresse, du Sénat et du Corps législatif, parurent un peu pâles après l'invitation à la loyauté et à la franchise qui était descendue du trône. C'est un défaut que, dans des actes semblables, il paraît difficile d'éviter.

Le premier paragraphe des deux projets avait pour but de remercier l'Empereur de l'initiative des réformes libérales avec laquelle il avait fermé l'année précédente. Le Sénat le fit avec plus de réserve. Après avoir rappelé sa confiance dans les principes de la constitution de 1852, il se contenta « de saluer avec reconnaissance les mesures destinées à l'améliorer. » Le Corps législatif, pour sa part, ne voulut point user pour la première fois des prérogatives nouvelles et importantes qu'il devait à l'initiative du souverain, « sans applaudir à la pensée libérale et prévoyante qui les avait inspirées et sans se montrer fier et reconnaissant de la confiance dont elles étaient le témoignage. »

Les discussions auxquelles ce point donna lieu constatèrent la même nuance de sentiments dans les deux chambres. Au Sénat, M. Ferdinand Barrot déclara « ces concessions libérales au moins inattendues, et avoua que ce retour aux usages de la liberté la plus avancée avait pu décontenancer quelques esprits prudents. » Au Corps législatif, plusieurs députés trouvèrent un nouveau motif d'approbation dans le caractère inattendu de ces réformes; et la présentation d'un amendement au projet d'adresse par plusieurs membres exprima même le désir de quelque chose de plus.

Cet amendement soutenu par les représentants du parti

Digitized by Google

démocratique à la Chambre, MM. Jules Favre, Darimon, Picard, Henon, Ollivier, demandait, comme complément du dernier décret, « l'abrogation de la loi de sûreté générale et de toutes les autres lois d'exception, la substitution pour la presse du régime légal au régime de l'arbitraire; enfin la sincérité des opérations et le respect de la loi dans l'exercice du suffrage universel. »

A la différence de la plupart des autres orateurs, M. Jules Favre, qui soutint l'amendement, ne consentit point à s'associer aux remercîments votés par l'adresse à l'Empereur au sujet du décret du 24 novembre. Il aima mieux y voir un hommage à la puissance irrésistible de ces droits, de ces principes primordiaux que les événements ne détruisent point, et la réponse la plus éloquente à cette inflexibilité des pouvoirs absolus qui se retranchent dans le *non possumus*. Dans un discours assez modéré dans la forme, quoique incisif au fond, il crut voir encore la pratique du gouvernement en complet antagonisme avec le nouvel ordre de choses né du dernier décret. La loi de sûreté générale lui parut un triste reliquat de nos guerres civiles qu'il était temps de faire disparaître si le gouvernement se sentait réellement assez fort. Il exprima le regret de voir la plupart des maires de nos communes, nommés par le gouvernement, transformés plus ou moins en agents zélés du pouvoir central, et demanda que les élections municipales ou législatives fussent soustraites à la pression du pouvoir. Enfin il aurait voulu que le système discrétionnaire des avertissements et de l'autorisation préalable fît place à celui de la responsabilité des journaux devant les tribunaux. « Il s'est formé en France, dit-il en terminant, une grande opinion qui domine toutes les autres, l'opinion libérale, celle qui a soif de garanties, qui a horreur de toutes les servitudes, de toutes les tyrannies. Ce grand parti se compose de tous ceux qui travaillent, qui ont de l'intelligence, qui ont combattu le drapeau rouge dans les plis

Digitized by Google

duquel ils lisaient ces mots : *Dictature et servitude*, de tous ceux enfin qui ne veulent pas de l'oppression de quelque part qu'elle vienne, de la rue ou du trône. »

La réponse de M. Baroche, ministre sans portefeuille, ne fut ni sans habileté, ni sans franchise. Après avoir revendiqué, pour les concessions faites à la liberté, l'honneur de l'initiative impériale, il rappela que la loi de sûreté générale, adoucie d'ailleurs par une amnistie récente, n'était pas une loi d'exception ; mais qu'elle avait pris place dans nos lois pénales. Ce fut sur les deux questions de la presse et de l'exercice du suffrage universel, qu'il porta tous ses efforts.

C'était là, en effet, ce qui préoccupait le plus l'opinion publique. Ne ferait-on rien, disait-on, pour la presse, après avoir rendu une partie de ses attributions à la tribune ? Pour la liberté et la régularité des élections, la juste sévérité que le Corps législatif lui-même avait montrée au commencement de la session, en annulant plusieurs élections, ne montrait-elle pas assez que la vigilance, au moins, était de mise ?

M. Baroche en appela de quelques exagérations d'expression auxquelles s'était laissé entraîner M. Jules Favre, aux discussions qui retentissaient alors dans les journaux, pour faire apprécier les conditions mêmes dans lesquelles la presse était appelée à vivre. Il garantit de nouveau la liberté de la parole sur les actes du gouvernement et de l'administration, tant qu'elle ne s'attaquerait pas au principe de l'État. Le droit d'avertissement et le droit d'autorisation lui parurent nécessaires pour que ce principe ne fût point contesté. Pour les élections, opposant les 8 millions d'électeurs de la France aux 200 000 privilégiés politiques de l'Angleterre, il déclara que le gouvernement regardait toujours la recommandation de ses candidats comme une habitude heureuse et une nécessité du suffrage universel qui avait besoin d'être dirigé.

Digitized by Google

L'amendement fut repoussé. Avant de succomber, il donna cependant à M. Ollivier, député démocrate, l'occasion de terminer un discours où la modération le disputait au libéralisme, par cette apostrophe qui n'était ni sans loyauté ni sans éloquence, à l'Empereur : « Sire, quand on est acclamé, comme on vous le dit chaque jour, par 35 millions d'hommes; quand on dispose du monde, en ce sens qu'on entraîne la fortune du côté où l'on va ; quand on a épuisé toutes les faveurs et toutes les leçons ; quand on a eu cette chance unique dans l'histoire de sortir d'une prison pour monter sur le trône, après avoir passé par l'exil, il reste encore une joie ineffable à connaître : ce serait d'être l'initiateur courageux d'un grand peuple à la liberté, de repousser les conseils pusillanimes et de se placer en face de la nation elle-même. Le jour où cet appel lui serait adressé, il pourrait y avoir encore en France des hommes fidèles au souvenir du passé et aux espérances de l'avenir ; mais l'immense majorité vous admirerait et vous aiderait; et l'appui qu'elle vous prêterait, Sire, serait d'autant plus efficace qu'il serait plus désintéressé. »

Les questions de politique générale inspirent plus aisément les orateurs français et sollicitent plus l'attention que les questions d'affaires plus difficiles à connaître et à traiter. L'adresse n'est d'ailleurs pas la meilleure occasion de les aborder. Elle donna cependant lieu à quelques discussions d'affaires qui ne furent pas sans résultat.

Au Sénat, M. Dupin, dont on connaît la parole précise et mordante, prit la peine d'écrire une petite allocution au sujet de ces récents scandales financiers dont l'éclat ne pouvait plus être étouffé. Il y flétrit les entreprises hasardeuses des chevaliers d'industrie, l'agiotage qui est la ruine des familles ; il adjura le gouvernement d'être moins facile à délivrer des autorisations, et convia les personnes haut placées à se tenir à l'écart de ces compromettantes entre-

Digitized by Google

prises; il regretta enfin, à ce sujet, les complaisances ou le silence de la presse, dont trois journaux, du reste, appartenaient aux personnes compromises, et dont les autres pouvaient manquer d'indépendance. Le lendemain on apprit la mise en arrestation de M. Mirès, la fuite de M. Félix Solar; et le garde des sceaux, M. Delangle, publia sur l'affaire un rapport dans lequel il constatait que la volonté de l'Empereur et du gouvernement était que la justice allât jusqu'au fond des choses, résolûment et sans aucune considération personnelle.

Au Corps législatif, M. Pouyer-Quertier revenant sur les réformes économiques faites l'année précédente, demanda que le gouvernement ne levât point, sans un projet de loi, avant le 1er octobre de l'année courante, la date des prohibitions qui atteignaient les marchandises anglaises. Après quelques hésitations, M. Baroche s'y engagea.

Le paragraphe du discours impérial relatif au budget qui serait présenté en équilibre, sans avoir de nouveau recours au crédit, avait amené pour réponse le paragraphe suivant : « Les ressources de la France sont inépuisables comme son activité et son énergie; mais votre politique, sage ménagère de nos finances, s'assurera des réserves pour les éventualités de l'avenir; et nous espérons qu'il ne se présentera pas de circonstances assez impérieuses pour que des crédits supplémentaires et extraordinaires viennent modifier sensiblement les prévisions du budget. » La chambre se livra à une discussion grammaticale un peu longue, au sujet du mot inépuisable. Ce qui valut mieux, elle présenta deux amendements qui avaient pour but de restituer au Corps législatif le droit de voter le budget par chapitres, ainsi qu'il s'exerçait antérieurement au sénatus-consulte du 24 décembre 1852. Le plus modéré des deux amendements avait grande chance d'être adopté. M. Magne, après avoir repoussé les critiques exagérées, et dé-

Digitized by Google

tourné celles qui étaient mieux fondées, s'engagea, de la part du gouvernement, à mettre à l'étude un projet de loi qui, sans faire rentrer les détails de l'administration dans la chambre, satisferait cependant à ses justes désirs. Ces deux conquêtes faites à l'amiable sur le terrain des affaires montraient assez que le décret du 24 novembre faisait, dès le premier jour, son chemin dans les esprits aussi bien que dans le domaine des faits, et que, par cela seul qu'il parlait, le Corps législatif se faisait une plus juste notion de ses droits et de ses devoirs et croissait en autorité comme en crédit.

Deux discussions sur l'administration furent un peu moins calmes, l'une d'elles au moins, et elles n'aboutirent pas.

M. Ernest Picard, dans un discours peut-être plus spirituel que sérieux, souleva la première par un amendement qui tendait à restituer à l'administration municipale des villes de Paris et de Lyon, en présence d'entreprises d'embellissement immodérées, le contrôle d'un conseil élu. M. Devink, sans aborder la question politique, défendit par de sérieux arguments les entreprises de l'édilité parisienne et la gestion de ses finances. M. Reveil en fit autant pour Lyon. M. Billault traita moins la question politique qu'il ne la passionna tout à coup. — « L'honorable M. Picard, dit-il, en rappelant que Paris était aux Parisiens comme la France est aux Français, nous a dit : « Quand nous rendrez-vous Paris ? » Eh bien ! voici ma réponse : nous ne vous le rendrons pas. — Nous le reprendrons. — Vous le reprendrez ? si c'est avec la majorité de la chambre, vous attendrez longtemps. Si c'est avec la force, vous attendrez toujours. » L'un et l'autre orateur oubliaient que Paris est à la France.

La discussion sur le gouvernement de l'Algérie, plus calme et plus sérieuse, n'eut pas plus de résultat. M. Jules Favre exprima le regret que l'Algérie eût été replacée

Digitized by Google

sous le régime militaire et qu'elle fût encore privée d'institutions représentatives et du droit d'envoyer des députés au Corps législatif. Le général Allard fit observer que la population française de l'Algérie ne possédait pas encore les éléments nécessaires à l'application de la loi politique française. Quant à l'établissement d'un gouverneur général, il montra qu'il avait moins eu pour but de subordonner au régime militaire l'administration et les services civils, conservés tels qu'ils avaient été récemment établis, que de transporter l'administration, et, comme l'ancien ministère même, de Paris à Alger, c'est-à-dire de le rapprocher de ses administrés.

La question italienne. — On devait s'y attendre, la discussion sur la politique extérieure, et principalement sur les affaires italiennes, fut la plus importante au Sénat comme au Corps législatif. Une foule d'orateurs de tous rangs et de toute nuance y prirent part, soit dans la discussion générale, soit dans le débat des amendements proposés. On néglige ou l'on dédaigne volontiers les questions de ménage qui demandent de l'étude et exigent de la précision sans rapporter beaucoup de retentissement. Au contraire, chacun se croit apte à juger les questions de politique extérieure, sur lesquelles il est si facile de répéter quelques déclamations toujours accueillies avec complaisance par l'esprit de parti, mais où il est si rare d'atteindre le succès solide et durable d'éclairer les questions et de conduire les esprits à des solutions précises.

Dès avant la discussion, une brochure de M. de la Guéronnière, qui avait cette fois levé le voile de l'anonyme rendait déjà toute son animation au débat.

Publié le 16 février, sous le titre de *la France, Rome et l'Italie*, ce nouvel écrit contenait une éloquente apologie

1. Voy. sur les précédentes brochures, *Année* 1859 et *Année* 1860.

Digitized by Google

de la conduite du gouvernement français dans cette grande affaire et une récrimination très-vive et très-animée contre la cour de Rome. En racontant les incidents de ce grand procès qui se poursuit depuis dix ans devant l'opinion publique, l'auteur avait opposé le tableau de la protection constante et de l'opiniâtre longanimité du gouvernement français, aux résistances invincibles et à l'hostilité ouverte ou cachée du gouvernement occulte qui pesait sur la conduite du saint-père. Selon lui, la question italienne n'était point un accident ; elle était un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen qui demandait à être réglé. L'Italie était affranchie. Elle n'était point constituée. Il fallait l'organiser, si l'on tenait à la paix. L'obstacle à son organisation, c'était Rome. Or, l'Italie et Rome souffraient de leur conflit : l'Italie qui se débattait dans l'enfantement de l'unité difficile à réaliser qu'elle avait préférée à la confédération ; Rome qui se sentait isolée en Italie, abandonnée par l'Autriche, blâmée par l'Europe. Qui pouvait cependant concevoir l'Italie sans le pape et le pape sans l'Italie ? Il fallait donc les réconcilier. Là était le problème. Après l'avoir montré, le publiciste s'arrêtait sans essayer de le résoudre lui-même. « En attendant, disait l'auteur, l'Empereur laisserait son épée à Rome pour protéger le saint-père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Église, il ne pouvait sacrifier l'Italie à la cour de Rome, ni livrer la papauté à la révolution. »

En réponse à cette brochure, le cardinal Antonelli avait adressé une dépêche, en date du 26 février, au cabinet français. Le ministre des États romains n'y réussissait pas toujours à repousser les reproches d'adhésion tardive ou de résistance opposée aux propositions conciliatrices du gouvernement français. Il était un peu plus heureux, quand il mettait en regard les obstacles que le Piémont avait opposés aussi aux conseils de la France. « Si le

Digitized by Google

saint-siége, disait-il, est accusé de n'avoir pas suivi les conseils français, le Piémont ne s'est pas montré beaucoup plus docile. Il faut même noter que là où Sa Sainteté a fait des refus qu'on peut appeler purement négatifs, le gouvernement piémontais a fait des refus positifs. Sa Sainteté n'a pas cru expédient de faire plusieurs choses que désirait le gouvernement de France ; mais le Piémont a fait beaucoup de choses que ce gouvernement désirait publiquement ne point vouloir. » Le cardinal terminait enfin, en rejetant la cause de tout le mal sur le souvenir de ce qui s'était passé au congrès tenu à Paris, en 1856, sur l'offre de propositions inadmissibles, et enfin sur l'introduction du principe de non-intervention entendu, disait-il, de manière à favoriser la révolte. Il glorifiait donc le saint-siége d'avoir « avec une imperturbable fermeté proclamé et maintenu à la face du monde les principes éternels de la justice et du droit. »

L'espoir d'exercer une pression morale sur les corps délibérants, donna tout à coup à la polémique une vivacité jusque-là inconnue. Pour résister aux journaux et aux brochures du parti libéral et démocratique, qui appuyaient indirectement le gouvernement français en accusant même son indécision et sa longanimité, les plus ardents prélats de France, comme l'année dernière, prêtèrent le secours de leur plume aux journaux ultramontains. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et Mgr de Laval, publièrent de nouveaux mandements. En réponse à la brochure de M. de la Guéronnière, M. Veuillot, dont la plume acérée n'avait été quelquefois que trop funeste à sa cause, ne se contenta pas d'écrire contre la nouvelle brochure officieuse, une brochure intitulée *Le Pape et la Démocratie* : il eût volontiers remonté, en journaliste, sur sa brèche, si le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, lui avait accordé l'autorisation de créer un journal qu'il ne promettait pas de faire bien différent de l'ancien *Univers* supprimé. Mais,

Digitized by Google

comme pour suppléer à l'absence de cet ardent champion, Mgr de Poitiers fit descendre de sa chaire, avec une hardiesse qu'un journaliste n'aurait pu déployer, des expressions d'une vivacité offensante qui remontèrent jusqu'à la personne de l'Empereur, et que le ministre de l'intérieur crut devoir déférer à la haute juridiction du conseil d'État chargé de statuer sur tous les cas d'abus.

Ce fut dans ces conditions que s'ouvrit le débat; le Sénat en eut la primeur. Il fut long, un peu décousu, faute de direction, moins cependant par la faute du président, qui montra une grande impartialité, que par la qualité et l'âge des personnages qui ne comportent guère la discipline.

M. le marquis de la Rochejacquelein eut l'honneur d'ouvrir la lutte. Son discours empreint d'une certaine passion intempérante dont l'ardeur ne respecta pas toujours les faits et la logique, fut un long plaidoyer en faveur du droit divin et du pouvoir temporel. Il excusa, tout en les reconnaissant, les torts de Rome. Il dénonça sans ménagement la mauvaise foi du gouvernement piémontais, violateur des traités, et les excès d'une révolution attentatoire aux droits des souverains. Il invoqua Charlemagne et Pépin! Enfin prétendant que la France était impuissante entre les jalousies de l'Angleterre, et les défiances du reste de l'Europe, il finit par demander que, « en vertu de sa religion et de sa politique traditionnelles, le gouvernement conservât au pontife roi sa souveraineté temporelle, et plaçât les États du saint-siége sous la protection des puissances catholiques et sous la garantie de l'Europe. » Il croyait la chose facile encore, après tant de congrès déjà avortés, et il terminait par ces généreuses paroles : « Le jour où nous aurons à rendre compte de nos actes à Dieu, je veux avoir le droit de répondre : jamais ni par mon consentement, ni par ma faiblesse, ni par ma faute, ma religion n'a été compromise; j'ai tout fait pour la défendre. »

Digitized by Google

Le prince Napoléon opposa à cette chevaleresque et prolixe éloquence de grand seigneur, une argumentation et une fougue toutes tribunitiennes que relevait la désinvolture hardie et franche d'un prince de race nouvelle. Le caractère de l'orateur, la vaste publicité que M. de Persigny se hâta de donner à ses paroles, assurèrent à ce discours les honneurs du retentissement. Il les méritait d'ailleurs par la vigueur et la suite avec lesquelles, sous un désordre apparent et à travers des digressions piquantes, ou des violences d'expression inopportunes, il soutint son opinion. Mêlant en effet les documents diplomatiques aux vérités crues, et les souvenirs historiques aux élans du patriotisme, sans ménagement pour les personnes et pour les choses, il poursuivit, trois heures durant, la tâche difficile d'opposer le droit populaire au droit divin, la légitimité des révolutions au droit des gens, et de démontrer que la politique radicale de l'unité italienne était la plus logique en elle-même et la plus utile aux intérêts de la France.

Pour lui, la paix de Villafranca avait été impopulaire, et la confédération impossible. L'événement avait prononcé. La gloire de l'empereur Napoléon III, c'était d'avoir, le premier, déchiré de la pointe de l'épée ces traités de 1815, que les gouvernements précédents s'étaient contentés de maudire. Le roi Victor-Emmanuel et le peuple italien ne faisaient que continuer révolutionnairement l'œuvre de la France, à leur profit et à celui de notre pays. Le saint-siége n'avait-il pas toujours été dévoué à l'Autriche? le roi de Naples n'était-il pas lié par des traités avec Vienne? N'étaient-ce pas là d'ailleurs de détestables gouvernements, inaccessibles à tous les conseils, inabordables à toutes les réformes ?

M. de Cavour, selon le prince, n'avait eu qu'un tort, celui de ne pas être assez franc, et d'avoir dissimulé d'abord ce qu'il devait faire à ciel découvert. N'y avait-il pas des circonstances où le salut du peuple est la suprême loi?

Digitized by Google

L'invasion des Marches et du royaume de Naples, par Victor-Emmanuel n'était-elle pas, comme le coup d'État en 1851, une nécessité politique pour sauver la société et un grand pays? Ainsi réalisée, l'unité italienne serait dans l'intérêt de la France et particulièrement de la dynastie napoléonienne. La communauté d'origine, la similitude de religion, de langage, des frontières bien délimitées, et des intérêts analogues l'établissent. Le peuple italien allait se réunir à Turin par ses représentants, proclamer le royaume d'Italie, et demander Rome pour capitale. Que devait faire la France, sinon obtempérer à ses vœux, pour s'assurer un allié fidèle en l'aidant à constituer l'Italie? Le saint-siége n'embarrassait point l'orateur. Il donnait la rive gauche du Tibre, la cité Léonine, pour capitale à la catholicité, et la rive droite, la vieille Rome, pour capitale à l'Italie. Fort de cette solution, il disait donc au pape en réminiscence d'un mot célèbre, « *sagesse*, saint-père, de la part de vos fils dévoués, *sagesse*, de la part de ceux qui vous ont servi douze ans; *sagesse*, saint-père; » et il ajoutait pour l'Empereur: « inspirez-vous de cette ancienne devise : Fais ce que doit, advienne que pourra. »

Cette séance célèbre fut terminée par un petit incident qui ne passa point inaperçu. En relevant peut-être une allusion aux dissentiments, aux conflits ou aux abandons qui se rencontraient dans les familles souveraines, le prince avait dit : « Soyez-en sûrs, messieurs, si des jours de malheur survenaient, les Napoléon ne feraient qu'un pour faire face au danger. — « Le jour de danger, repartit le baron de Heeckeren, j'espère qu'il n'arrivera jamais. Mais s'il devait arriver, que le prince me permette de lui dire que, quel que soit le point où il soit placé pour défendre l'Empereur, moi qui l'ai interpellé, je serais aussi en avant que lui et je ne faillirais pas plus que lui ce jour-là. »

La discussion devint plus pressante quand l'on discuta le paragraphe où le Sénat exprima l'espoir, qu'en face

Digitized by Google

du chef de l'Église, représentant de la plus grande force morale de l'humanité, « l'Italie tiendrait compte des souvenirs de Magenta et de Solferino. » Une trentaine de membres voulaient faire dire à l'adresse que « ces souvenirs faisaient un devoir à l'Italie de tenir compte des désirs de la France. » Un plus grand nombre encore ne trouvaient point le saint-siége suffisamment garanti par le témoignage de confiance que donnait l'adresse « au monarque qui s'était constitué la sentinelle la plus vigilante pour Rome et le trône pontifical ; » ils tenaient à faire entrer dans cette phrase l'expression de « souveraineté temporelle. »

La discussion sur le premier amendement devint un instant des plus confuses. Les évêques-cardinaux et quelques généraux, LL. EE. Mathieu, Donnet, de Bonald, et MM. le marquis de Castelbajac et le général Gemeau se jetèrent dans la mêlée. Les orateurs ecclésiastiques exprimèrent toute la douleur que le discours du prince avait infligée à leur cœur, et développèrent avec onction et complaisance le côté religieux de la question. Les généraux plaidèrent avec leur sentiment. — « Quand je tombai sur le champ de Waterloo, s'écria le général Gemeau, j'obéissais à ma conscience de soldat, aujourd'hui j'obéis à ma conscience de chrétien. » Le président eut beaucoup de peine à maintenir à chacun la parole, à empêcher les interruptions, à diriger le débat. M. Rouland, ministre, rappela l'Assemblée au calme des délibérations. On se demandait si c'était là ce Sénat dont on n'avait connu depuis huit ans que le silence, et auquel la réunion de tant d'années sur un petit nombre de têtes devait assurer la sagesse et le calme des discussions. Au milieu de cette lutte, le premier amendement un peu impératif succomba.

Deux orateurs seuls se prirent réellement corps à corps sur le second amendement : M. le président Barthe et M. Billault.

Laissant de côté toutes les déclamations opposées,

Digitized by Google

M. Barthe, dans un discours réellement politique, approuva la guerre d'Italie. Sans dissimuler les fautes du saint-siége, il blâma l'ambition intempérante du Piémont et les encouragements intéressés de l'Angleterre. Il accepta cependant volontiers, comme fait accompli, tout ce qui s'était fait; mais il demanda, si, en l'état, c'était maintenant à la France à céder à la convenance de l'Italie la ville de Rome, où elle protégeait le saint-père au nom de la catholicité? La chute de la souveraineté du pape était, selon lui, une révolution grosse de difficultés, féconde en conséquences que l'on ne pouvait pas prévoir. La France ne pouvait pas assumer cette responsabilité. Pour sauvegarder un intérêt moral et un intérêt français, le maintien de cette souveraineté lui paraissait donc nécessaire. C'est pourquoi il désirait introduire dans l'adresse cette expression précise. Quant à la limite qu'elle pouvait avoir, c'était à la politique à l'indiquer; et il déclara s'en remettre volontiers sous ce rapport à l'Empereur qui ferait ce qui était nécessaire à la force et à la dignité du saint-père.

La modération de ce discours pouvait peser d'un grand poids dans la délibération. Pour reconquérir la confiance du Sénat, M. Billault rappela les témoignages constants de sollicitude que l'Empereur avait donnés au saint-siége, les avantages qu'il avait voulu lui faire à Villafranca. Il prit à témoin les efforts successifs qu'il avait tentés pour lui conserver tout ou partie de ses États, enfin la constante présence et l'augmentation, au moment du danger, des troupes françaises à Rome. Le gouvernement français, au risque d'être accusé de faiblesse vis-à-vis du Piémont et de l'Angleterre, n'avait pu faire davantage et empêcher les progrès de la révolution italienne et du Piémont? Mais était-ce à la France à abandonner son principe, son drapeau, à se faire l'auxiliaire armée, le soutien d'une oppression qu'elle avait combattue? Objet de tant de jalousies et de défiances, le gouvernement pouvait-il chercher à régler ou à

Digitized by Google

trancher les affaires autrement qu'avec l'assentiment ou l'appui des puissances, s'il voulait conserver la paix ? Il est vrai, en Italie, la France n'avait pas plus obtenu de la reconnaissance du roi de Sardaigne que de celle du saint-siége; en Europe, elle n'avait pas plus reçu d'appui des puissances catholiques ou autres, pour incliner le saint-père à des concessions, que de l'Angleterre, pour arrêter la marche de la révolution italienne. Que restait-il donc à faire alors, si ce n'est à attendre du temps des changements que les efforts de la politique française n'avait encore pu produire. Mais quels étaient ces changements? Quelle était la ligne de conduite que prétendait tenir le gouvernement? Ici le ministre refusa de s'expliquer et adjura le Sénat de ne point préciser davantage pour le plus grand intérêt même de la politique française: « S'il est, dit-il, une question complexe dans laquelle les événements doivent jouer un rôle important, dans laquelle chaque occasion peut donner à la politique de l'Empereur, à sa sagesse le moyen d'améliorer les choses, c'est assurément celle-ci ; et l'on voudrait que le gouvernement français s'engageât à l'avance, quand personne ne s'engage, dît son dernier mot, divulguât ses volontés, ses moyens, se liât les mains à l'avance et ne se réservât pas même le profit des événements! Il n'y a pas un apprenti diplomate qui consentît à une pareille déclaration. » 79 voix contre 61 accordèrent à M. Billault le blanc-seing qu'il demandait.

On avait remarqué, dès le commencement de la session, une innovation dans les habitudes du Corps législatif. Les députés s'y étaient groupés jusque-là selon leurs sympathies ou leurs commodités particulières, sans acception d'opinion. Un certain nombre de membres commencèrent à se réunir avec prédilection du côté droit de la chambre. La discussion du Corps législatif sur la question émouvante du moment décela le sens de ce fait nouveau.

La droite de la chambre attaqua, la première, la politique

Digitized by Google

italienne du gouvernement. M. Kolb-Bernard, après avoir revendiqué, pour le parti catholique et conservateur, le bénéfice de la fondation de l'Empire, représenta la conduite du gouvernement dans cette affaire comme une trahison à son origine, une suite de faiblesses ou de complaisances envers la révolution, et enfin comme un péril pour la société et pour le régime nouveau. « En l'état, dit-il, le pays se demande avec anxiété à quelle politique il appartient ; il demande si la politique traditionnelle, populaire et libérale, monarchique et catholique doit faire place à ce que l'on appelle l'idée nouvelle qui se pose comme une grande négation en face du catholicisme et qui a pour expression pratique le socialisme et le communisme. Est-ce une bonne politique que celle qui devrait désormais faire de la France non plus le soldat armé de la civilisation chrétienne, mais un caporal au service de toutes les utopies ? Le moment est donc venu, plus que jamais, d'opter entre ceux qui donnent la vie et ceux qui donnent la mort. Il y a quelque chose de pire et de plus irremédiable que les gouvernements qu'on renverse, ce sont les gouvernements qui se suicident. »

Après M. Kolb-Bernard, M. Plichon passa du point de vue intérieur de la question au point de vue extérieur. Il fit un vrai réquisitoire contre le roi Victor-Emmanuel, dupe de Mazzini, qui, dit-il, compromettait son trône et la loyauté de ses ancêtres par des moyens déloyaux ; il accusa l'Angleterre de chercher à créer en Italie un ordre de choses contraire à nos intérêts ; enfin il assura que le gouvernement français, par faiblesse ou par imprévoyance, amassait des causes de troubles et de guerres qui entretenaient la défiance générale de l'Europe. En revanche, son approbation couvrit les défiances du saint-siége pour les idées nouvelles ; et son admiration pour la défense du roi François II de Naples égala les regrets que lui inspira sa chute. Il demanda que le gouvernement mît le Piémont en demeure de rentrer dans ses limites et restituât au pape

Digitized by Google

ses États; il ne voulut voir qu'une chose dans le maintien du *statu quo*, la prolongation de l'anarchie et le marasme dans le présent avec une guerre à échéance.

Le discours de M. Keller acheva cette charge à fond contre la politique française, mais il ajouta peut-être trop de violences débitées avec froideur et avec amertume aux arguments déjà présentés par ses collègues. La guerre politique ou généreuse faite contre l'Autriche en faveur de l'Italie, il la représenta comme inspirée par la peur, et fit de nos soldats à Magenta et à Solferino les exécuteurs du programme d'Orsini, mort sur l'échafaud. Il résuma tous les arguments de son parti par ces paroles dont on peut déjà, à une faible distance, vérifier l'exagération : « La lutte est comme en 1848, entre la foi catholique en même temps française et romaine, et la foi révolutionnaire; elle est entre des hommes qui, de part et d'autre, déploient ouvertement leurs drapeaux, et qui, à leurs idées, mettent quand il le faut le sceau de leur sang. La France a été franchement révolutionnaire en 1793, franchement conquérante sous le premier Empire, franchement conservatrice en 1848 et en 1849. Vous qui avez eu l'imprudence de rouvrir cette arène sans en mesurer l'étendue, qui êtes-vous et que voulez-vous être ? êtes-vous révolutionnaires? Êtes-vous conservateurs ? Jusqu'à présent vous n'êtes ni l'un ni l'autre, car vous avez reculé devant Garibaldi en même temps que vous disiez que vous êtes son plus grand ennemi; car vous envoyiez à la fois une aide efficace au Piémont, et de la charpie au roi de Naples. Dites donc ce que vous êtes ? Ne voyez-vous pas qu'en voulant établir une transaction monstrueuse et impossible, vous permettez qu'à Rome la situation devienne de jour en jour plus grave? Il est temps de vous arrêter sur cette pente fatale où vous poussent les ennemis de la France et de la dynastie. Il est temps de rompre un silence qui est un encouragement puissant pour les révolutionnaires italiens; il est temps

Digitized by Google

de regarder la révolution en face et de lui dire : Tu n'iras pas plus loin. »

M. Baroche est un orateur bon à opposer aux violences de l'esprit de parti. « Je le déclare, s'écria-t-il, jamais le gouvernement n'a été, ni en Autriche, ni en Angleterre, attaqué avec une pareille violence. » Puis, faisant un habile usage du talent qu'il possède pour émouvoir et manier les assemblées, il établit qu'un gouvernement libéral, issu du suffrage universel, ne pouvait s'opposer par les armes à une révolution libérale et à un royaume créé en vertu des mêmes principes « Auriez-vous voulu, dit-il, nous faire restaurer sur le cadavre de nos frères d'armes, le trône des ducs de Toscane et de Modène! Où étaient-ils à Solferino? Dans le camp des Autrichiens? — Nous n'aurions pas fait cette guerre, s'écrièrent quelques membres. — Dites alors ce qu'on aurait pu faire, repartit l'orateur? Des menaces? mais un peuple comme la France ne fait pas de menaces sans les exécuter. — C'est évident. — Voilà ce que je voulais vous amener à répondre. »

Les attaques de la droite de l'Assemblée déterminèrent naturellement une manifestation de la gauche démocratique qui soutint en revanche la nécessité de faire évacuer Rome par nos troupes, pour hâter l'affermissement de l'indépendance et de l'unité italiennes. Ce fut M. Jules Favre qui porta la parole. Orateur consommé qui possède à fond l'art de disposer les matériaux d'une question et de s'exprimer avec clarté et avec élégance, M. Jules Favre vint cependant plutôt faire devant la chambre un plaidoyer brillant en faveur de la cause italienne qu'y exposer et y soutenir l'excellence de la politique de son parti. Il démontra péremptoirement que cette souveraineté politique du pontife qu'on prétendait conserver n'existait plus que de nom, puisqu'elle n'était soutenue que par l'épée de la France; et il rappela avec éclat comment le grand ministre de l'Italie nouvelle avait plaidé et soutenu la cause de sa patrie, et com-

Digitized by Google

ment le dévouement audacieux de Victor-Emmanuel et l'héroïsme de Garibaldi avaient travaillé à son unité. Mais au lieu de l'entendre annoncer « dans l'unité italienne et même dans l'unité allemande » le commencement d'une sorte d'âge d'or « où les peuples préféreraient les arts de la paix qui unit à ceux de la guerre qui divise, » on eût mieux aimé lui voir prouver solidement la possibilité de l'unité italienne, discuter la valeur de la mesure qu'il proposait, développer ses conséquences; et, quand l'orateur évoqua l'ombre et les paroles de Dante, de Pétrarque et de Machiavel, on regretta de voir se dérober sous la brillante érudition d'un éloquent professeur de Faculté la discussion pratique du député d'un grand pays.

A la fin de la discussion le gouvernement se trouvait entre deux amendements en sens contraire. L'un, en effaçant de l'adresse un blâme indirect infligé au gouvernement romain, faisait un devoir au gouvernement français de continuer les efforts, « grâce auxquels on avait dans le passé assuré à la papauté sa sécurité et son indépendance et sauvegardé, autant que l'avait permis la force des choses, sa souveraineté temporelle. » L'autre demandait l'évacuation immédiate de Rome. L'opinion de la chambre flottait encore au gré de nouveaux discours prononcés avec plus de calme par MM. Lemercier et Granier de Cassagnac, quand M. Billault enferma la chambre dans un dilemme dont elle ne pouvait sortir qu'en laissant le gouvernement libre d'agir.

« La situation du gouvernement a ceci de remarquable, dit-il, que deux voies différentes s'offrent à sa politique; sacrifiez, lui dit-on d'une part, le saint-père à l'unité de l'Italie. Sacrifiez l'unité de l'Italie au saint-père, lui dit-on d'autre part. Le gouvernement ne peut faire ni l'un ni l'autre. Jusqu'à présent sa politique a été de ménager ces deux grands intérêts. Il a réussi en gardant les positions prises et en faisant respecter la promesse de non-intervention.

Digitized by Google

La solution du problème est difficile, ce n'est pas une raison pour l'abandonner. Le gouvernement sait qu'il y a des difficultés. Il sait qu'il serait plus aisé pour lui de dire : « Je m'en lave les mains. » Mais quoi ! la France se retirer des affaires du monde ! Non, le gouvernement ne se lave pas la main des faits. Il y laisse sa main puissante.... Il importe qu'il donne un éclatant désaveu à cette parole qu'il cherche une conciliation impossible entre deux éléments inconciliables. »

La fin de la séance présenta un caractère particulier de confusion et de vivacité. Les cinq membres du parti démocratique n'arrivèrent point à temps pour retirer leur amendement qui échoua. Ceux qui tenaient à ne pas insérer dans l'adresse un reproche indirect aux résistances pontificales persistèrent. M. de Morny, président de la chambre, dans des paroles pressantes, insista sur la signification du vote que le gouvernement demandait : « C'est, dit-il, un vote de confiance. La confiance ne définit point, ne limite point. Le gouvernement, en face des difficultés qu'il a à résoudre, a besoin de la plus grande liberté. » Et, comme pour définir le sens dans lequel avait à se mouvoir cette liberté, il ajouta : « L'opinion en France est profondément libérale, permettez-moi de la définir. Elle ressemble à ces lames d'acier que l'on courbe, et dont la pointe vient toucher la garde ; dès qu'on la lâche, elle redevient rigide et reprend sa direction première. Eh bien ! la France a éprouvé bien des déboires, bien des déceptions ; elle s'est plus d'une fois jetée sans réserve dans les bras de ceux qui la lacéraient ; elle a applaudi souvent aux mesures réactionnaires, exceptionnelles, oppressives même ; mais une fois le calme et l'ordre rétablis, une fois le pays remis de ses émotions et rendu à lui-même, l'opinion de la France, soyez-en sûrs, se révèle profondément libérale. » A la suite de ces paroles l'amendement de la droite fut rejeté comme celui de la gauche, et l'adresse votée à la presque unanimité.

Digitized by Google

Telle fut la première discussion d'adresse qui inaugura le réveil de la vie politique. Tout en prêtant l'oreille à ces échos, dont il était déshabitué, le public s'est cependant demandé, à la suite de cette première expérience, quelles conséquences générales le décret du 24 novembre apportait dans le jeu de nos institutions, et particulièrement quel progrès la discussion publique avait fait faire à la question italienne qui l'avait si fort occupée.

Quelques-uns de ceux qui avaient le plus réclamé contre le mutisme quelquefois cependant assez laborieux de nos Assemblées, depuis 1852, ont semblé croire que la discussion de l'adresse était la plus oiseuse ou la plus périlleuse des prérogatives rendues aux corps délibérants. Ils ont fait remarquer que les chambres françaises avaient consacré deux mois à une opération qui n'occupe les chambres anglaises que pendant une soirée. A les en croire, le droit d'interpellation exercé, selon l'occasion, pendant toute la session, pourrait donner une action plus grande sur le pouvoir aux corps délibérants qu'une discussion qui roule sur des événements passés ou sur un avenir difficile à engager à l'avance. Dans une constitution d'ailleurs où le prince est seul responsable, la discussion de l'adresse n'offrait-elle pas l'inconvénient de mettre, sans intermédiaire, le pouvoir exécutif en face du pouvoir délibérant, et ainsi de paralyser l'indépendance des chambres par le respect dû au chef de l'État, ou de déconsidérer le chef de l'État en l'exposant directement aux blâmes des chambres? Un député, M. de Pierre, dans un discours spirituel et sensé, s'il n'eût tenu un peu de l'enfant terrible, s'effraya même de la liberté qu'on lui offrait de choisir entre une faiblesse et une révolution; et il exprima le regret de ces fictions constitutionnelles de l'inviolabilité du souverain et de la responsabilité des ministres qui, chez nous cependant, n'avaient plusieurs fois rien sauvé.

La responsabilité du chef de l'État condamne-t-elle

Digitized by Google

cependant des chambres indépendantes, patriotiques éclairées à n'être que des assemblées consultatives, sa influence sur la marche des affaires? Leur interdit-el d'amener le pouvoir, ou averti ou persuadé par des p roles et par des votes, à modifier sa politique sans dé ger, et même à en changer les agents, sans pour c qu'elles les lui imposent, à la suite de luttes où souvent questions de principe se compliquent de l'ambition d personnes? Ce sont là des conséquences du régime n veau que la pratique seule saura nous enseigner.

Cette longue discussion n'avait pas d'ailleurs été inut Elle avait, autant que de fréquentes interpellations sans offrir aucun inconvénient, éclairé les esprits en i sant connaître tous les antécédents de la question, et précier toutes ses difficultés. Rome et l'Italie avaient quels étaient les instincts libéraux et les passions catho ques de la France. Le gouvernement avait appris à c naître la nature des obstacles qu'il pouvait avoir à s monter et à apprécier les appuis sur lesquels il pou compter. Les chambres, il est vrai, n'avaient point tir gouvernement d'embarras; elles s'étaient contentées d' prouver la conduite passée du gouvernement, et de accorder un vote de confiance pour l'avenir. Mais les cha bres délibérantes sont-elles bien à même de conduire rectement la politique extérieure d'un pays? et, si nos dép croyaient n'avoir rien de mieux à faire que de lai en Italie la main du gouvernement, ne devaient-ils p l'y fortifier de la confiance entière du pays?

Ce n'était pas de trop, il faut bien l'avouer, pour po suivre la solution de ce redoutable problème. Le sa siége, par la bouche même du pape, et l'Italie, par l gane de M. de Cavour, semblaient s'efforcer alors d montrer à l'envi toute la difficulté. C'était en effet au demain du vote de l'adresse que M. de Cavour faisait c naître au pape la rançon qu'il offrait pour Rome, et

Digitized by Google

réclamant pour capitale au nom de l'Italie : « Il voulait aller à Rome, disait-il, mais sans que l'indépendance du pape en souffrît, sans que l'État étendît sa domination sur l'Église ; il voulait aller à Rome, mais pour y proclamer l'indépendance et la séparation absolues de l'État et de l'Église, et pour en assurer par tous les moyens possibles la réalisation complète. Ainsi, l'âme de Pie IX, ouverte de nouveau aux sentiments généreux qui lui ont valu il y a quelques années tant d'applaudissements, acquérerait la gloire immortelle d'avoir réconcilié la nation italienne et l'Église, la religion et la liberté. » — Et c'était à ceux-mêmes « qui lui offraient pour le bien de la religion la main de la civilisation moderne » que le pape s'adressait en plein Consistoire (18 mars) et demandait : « si les faits étaient tels qu'ils pussent engager le vicaire du Christ sur la terre à faire alliance, sans grave danger pour sa conscience et sans grand scandale pour tous, avec cette société dont l'œuvre a produit tant de maux déplorables, et qui a promulgué tant d'opinions détestables, et d'erreurs absolument opposées à la religion catholique. Le pontife romain, ajoutait-il, peut-il tendre jamais une main amie à la civilisation et s'unir avec elle par un pacte d'alliance et de concorde ? Non ! Comme sous le nom de civilisation on veut entendre un système dont le but est de débiliter et même de détruire l'Église du Christ, jamais le saint-siége et le pontife romain ne pourront s'accommoder avec ce mode de civilisation, car, comme le dit très-sagement l'apôtre : *Quelle alliance peut-il y avoir entre Christ et Bélial?* »

Telle était et telle est encore la difficulté de la question. En proclamant Rome nécessaire à la constitution de son unité nationale, l'Italie ne se voit pas seulement obligée de demander au pape le sacrifice de son pouvoir temporel ; elle impose encore au catholicisme tout entier un changement plus ou moins radical dans sa constitution générale et dans les rapports de l'Église avec chaque État en particulier.

Digitized by Google

La France, sans doute, n'a pas le droit de mettre sa main entre un peuple et sa capitale. Mais quand la constitution de l'Église à laquelle elle appartient en majorité est menacée d'un changement, n'est-elle pas autorisée à garder une position qui la mette à même de soutenir ses vœux et ses intérêts dans le règlement d'une question qu'elle ne saurait laisser résoudre, ni sans elle ni contre elle? C'est là son vrai droit pour rester à Rome. L'Italie ne peut gagner cette ville pour capitale qu'en réglant avec les nations catholiques comme elle la situation du chef de l'Église vis-à-vis de chacun des États de la catholicité. La présence de la France à Rome est plutôt de nature à l'aider qu'à l'entraver dans l'accomplissement de cette tâche. Dans de pareilles circonstances il faut donc beaucoup moins regretter que la confiance du pays, exprimée par les corps constitués, ait fortifié son gouvernement, qui en a bien besoin en Italie et à Rome, que s'étonner d'avoir vu, pendant une si longue discussion, les orateurs français, soit crainte de révéler toutes les difficultés de la question, soit difficulté d'en embrasser toute l'étendue, se refuser à l'aborder de front et à la traiter dans toute sa grandeur.

« Messieurs, dit l'Empereur à ceux qui lui présentèrent l'adresse, je remercie la chambre de la confiance qu'elle met en moi. Si cette confiance m'honore et me flatte, je m'en crois digne par une constante sollicitude à n'envisager les questions que sous le point de vue du véritable intérêt de la France.

« Être de son époque, conserver du passé tout ce qu'il avait de bon, préparer l'avenir en dégageant la marche de la civilisation des préjugés qui l'entravent ou des utopies qui la compromettent, voici comment nous léguerons à nos enfants des jours calmes et prospères.

« Malgré la vivacité de la discussion, je ne regrette nullement de voir les grands corps de l'État aborder les questions si difficiles de la politique extérieure. Le pays en profite sous bien des rapports. Ces débats l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter.

« Je serai toujours heureux, croyez-le bien, de me trouver accord avec vous. Issus du même suffrage, guidés par les

Digitized by Google

mêmes sentiments, aidons-nous mutuellement à concourir à la grandeur et à la prospérité de la France.

Agitation catholique; une brochure princière. — La discussion de l'adresse n'en laissa pas moins dans le pays une agitation qui ne s'apaisa pas sans peine.

Le conseil d'État était alors saisi de la lettre pastorale que Mgr l'évêque de Poitiers avait lue en chaire, fait afficher dans son diocèse, publiée et répandue dans le clergé français, en réponse à la brochure de M. de la Guéronnière. L'ardent prélat y avait fait, sous le voile de métaphores bibliques, les plus blessantes allusions pour l'Empereur et dénoncé sa politique comme quittant « le parti de Jésus-Christ et de l'Église pour embrasser celui de l'Antechrist et de l'hérésie, autrement dit de la révolution. » L'évêque de Poitiers déclinait la compétence du conseil en déclarant ne point reconnaître les articles organiques du concordat; il se retranchait derrière le droit qu'auraient les évêques de parler aux peuples et de les entretenir de la direction que leur donnent les gouvernements. Mais un décret du 30 mars, sur l'avis du conseil d'État, considérant que les lettres pastorales des évêques aux fidèles de leur diocèse ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leurs devoirs religieux, déclara qu'il y avait abus et supprima ledit mandement.

On comprend quel trouble ces débats jetaient dans le clergé et même dans quelques consciences laïques. Nombre de membres du clergé catholique, verbalement ou par écrit, se précipitaient dans la mêlée. Dans l'exercice même de leurs fonctions, ils prenaient à partie la personne du chef de l'État, dénonçaient les journaux qui n'étaient point de leur opinion, ou cherchaient à troubler ou à effrayer les consciences par l'annonce de malheurs imaginaires. C'était au moment même où quelques membres du clergé catholique offraient prise alors au sujet de la morale. Les cours du

Digitized by Google

Nord, d'Aix, de Paris, des Alpes-Maritimes, du Cher, etc., étaient saisies d'accusations pour détournements de mineurs ou attentats à la pudeur. Le gouvernement laissait son libre cours à la justice au risque de se faire accuser de persécution. La passion s'en mêlait. L'État et l'Église semblaient aux prises. M. Delangle, ministre de la justice, se crut obligé de rappeler aux procureurs généraux que le code pénal contient deux articles (201 et 204) qui punissent de la prison ou du bannissement les ministres du culte qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou dans leurs écrits pastoraux, censurent ou attaquent la conduite du gouvernement. « Il est temps, disait le ministre en terminant, que la légalité reprenne son empire. » Rien ne pouvait mieux accuser l'étendue du mal que cet appel à des lois d'exception, qui ne répondent plus à la douceur de nos mœurs, contre une agitation qui ne paraissait plus de notre temps.

Il y avait là au moins de quoi entretenir l'émotion propagée dans le monde catholique, dans quelques quartiers de Paris, au sein de quelques villes de province, dans les maisons, les sociétés religieuses, et chez les femmes. Une brochure d'un tout autre genre, qui embrassait toute la situation politique, vint agiter subitement les salons, la bourgeoisie et les beaux esprits. Répandue tout à coup à Paris comme si elle sortait de terre, et, grâce à une distraction du parquet, dans les salons et aux vitrines des libraires; pénétrant en même temps par la frontière dans quelques provinces, elle profita du peu de liberté qu'elle eut. On la saisit le surlendemain, 15 avril. C'était une *Lettre sur l'Histoire de France*, de M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale, adressée au prince Napoléon, en réponse au discours dans lequel celui-ci, dans une digression, avait attaqué une dynastie déchue et une famille en exil.

Cette brochure rendait guerre pour guerre au Prince orateur. Elle opposait la liberté de la monarchie déchue

Digitized by Google

aux dix premières années du nouveau règne, et comparait avec moins de bonheur la politique extérieure du gouvernement de Juillet à celle de l'Empire. C'était l'œuvre d'un esprit cultivé et d'un cœur froissé, qui cherchait à saisir l'occasion qu'on lui avait offerte de se rappeler à la France, et dont on ne pouvait demander ni une abnégation ni une impartialité difficiles à l'exil. Le prince Napoléon, aussitôt qu'il apprit la saisie, fit de louables efforts auprès du ministre de l'intérieur et auprès de l'Empereur, pour obtenir qu'on laissât circuler librement ce qui n'était qu'une réponse faite à son discours. Le gouvernement ne crut pas devoir faire exception à la loi, même pour ce cas exceptionnel. Ce n'était plus, en effet, permettre seulement une polémique ordinaire, même hardie, sur les affaires de de l'État. C'était autoriser comme en champ clos la lutte de deux dynasties, aux dépens de la tranquillité d'un pays dans lequel les paroles deviennent aisément des étincelles. La justice eut son cours. L'imprimeur et l'éditeur furent condamnés comme auteurs ou complices d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. La brochure fut supprimée. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, gardien vigilant des intérêts de la dynastie impériale, donna même aux préfets, pour éviter le renouvellement de semblables tentatives, l'ordre sévère de saisir toute brochure ou écrit émané du bannissement ou de l'exil. Et l'opinion n'eut plus qu'à regretter de voir quelques plumes égarées continuer, contre ceux qui ne pouvaient plus se défendre, une polémique dont ce manque de générosité amortit même les vérités.

La session législative.

Pendant l'intervalle parlementaire qui sépara la discussion de l'adresse de la vraie session législative, le gouvernement s'efforça de ramener les esprits aux affaires. On

Digitized by Google

avait fait assez de politique, on pouvait bien un peu songer aux intérêts. L'administration en donna l'exemple en promulguant quelques décrets importants.

Les affaires : le Grand-Orient. — Le but principal du décret du 12 avril dû à l'initiative de M. de Persigny, sur la décentralisation administrative, était de compléter le décret du 25 mars 1852. Il ôtait à l'administration centrale, c'est-à-dire aux différents ministères, pour les rendre aux préfets, un certain nombre de nominations à faire et d'affaires à régler. Le principe qu'il appliquait était la distinction nécessaire entre les affaires essentielles et celles d'un intérêt secondaire. Il déléguait les secondes au préfet pour réserver les premières aux ministres. En même temps il exonérait les préfets en décentralisant aussi le département, pour transmettre aux sous-préfets des attributions qui appartenaient jusque-là aux préfets. Le principe du décret était de rapprocher le gouvernement des administrés, en remettant une part de l'autorité centrale à ses agents, dans les départements et dans les arrondissements. Heureuse mesure destinée à accélérer la marche des affaires, à simplifier leur instruction, à mettre la résolution là où est l'information immédiate, et à substituer l'action prompte des autorités locales aux lentes procédures de l'administration centrale ! L'opinion publique, satisfaite de ce progrès, ne perdit point de vue, cependant, qu'à côté de cette décentralisation, il y en a une autre aussi, que de bons esprits recommandent, et que des intérêts respectables réclament ; c'est celle qui consiste à augmenter les attributions des conseils départementaux et communaux dans la décision des affaires qui les regardent, c'est-à-dire à mettre peu à peu les administrés eux-mêmes en demeure, sous le contrôle de l'autorité centrale, de gouverner eux-mêmes leurs intérêts.

Le traité de commerce, signé le 1er mai 1861 avec la Bel-

Digitized by Google

gique, et accompagné d'une garantie réciproque des propriétés littéraire, artistique, industrielle, et d'une convention postale, ne faisait guère qu'étendre ou appliquer à la situation particulière de la Belgique les principes suivis dans le traité avec l'Angleterre. Il ne provoqua point la même émotion que celui de l'année précédente, bien qu'il résolût la question, alors si agitée, de la sortie du chiffon de papier, en la réduisant au maintien d'une taxe de 12 francs par cent kilogrammes. La cause était gagnée. Au moins les prohibitionnistes se refusèrent-ils à livrer encore bataille sur le même terrain. Les négociateurs français pouvaient donc poursuivre leur but, qui est d'avoir, autant que possible, un tarif uniforme avec tous les peuples, c'est-à-dire, d'une part, d'étendre au commerce des autres nations le tarif d'importation qui résulte, sur la frontière, de notre traité de commerce avec l'Angleterre, et, d'autre part, de faire adopter ce même tarif, par voie de réciprocité, aux autres États, pour l'entrée des marchandises étrangères chez eux.

Mais, en vue de la nouvelle concurrence ouverte aussi par ce traité et par ceux que l'on poursuivait encore avec d'autres États, il fallait armer, exciter notre industrie. Le gouvernement ne cessait d'y songer. Le lendemain, en effet, de la signature du traité de commerce avec la Belgique, au nom de la commission des prêts à l'industrie, formée en exécution de la loi de l'année précédente, M. Boinvillers, conseiller d'État, adressa à l'Empereur le rapport des opérations de la commission formée pour les prêts de l'État à l'industrie, en exécution d'une loi de l'année précédente. D'après ce rapport, deux cents demandes avaient déjà été admises pour une somme de 38 millions 440 000 francs, répartie, sans distinction, entre les différentes industries, pour les mettre à même de lutter dans des conditions nouvelles. La durée du prêt avait été fixée, en général, à dix années; les préfets, assistés des agents de l'enregistrement

Digitized by Google

et des domaines, étaient chargés de la réalisation des contrats. La commission constatait du reste que l'industrie française, ayant le sentiment et la conscience de sa force, s'engageait avec résolution dans la lutte; le gouvernement comptait qu'elle en sortirait avec honneur. Pour lui donner un dernier stimulant, il s'entendait avec le gouvernement anglais, qui préparait à Londres, en 1862, une grande exposition universelle de l'industrie. Une commission nommée bientôt (16 mai), et mise sous la direction du prince Napoléon, pour prendre les mesures relatives à l'envoi des produits français, prépara le terrain pour ce cartel pacifique, décidé au milieu d'une année à laquelle on avait tant de fois présagé la guerre.

C'étaient là autant d'objets bien faits pour préoccuper sérieusement l'opinion. Mais il y a dans le public français un certain fonds de badauds affriandés par de plus importantes révolutions. On s'émut davantage, dans le même temps, d'un conflit dans la république des francs-maçons, au sujet de l'élection annuelle du grand maître. Un parti (cette république a des partis) repoussait comme grand maître de l'ordre le prince Lucien Murat, pour pousser à sa place le prince Napoléon. Quel sujet de discordes divisait donc le Grand-Orient? Était-ce une simple question de personnes, une question de fédération ou d'unité italienne? Bref, il y eut scission dans l'assemblée maçonnique; 91 vénérables proclamèrent le prince Napoléon. Pour surcroît d'émotion, le public apprit le lendemain qu'un arrêté du préfet de police (24 mai) interdisait toute réunion du Grand-Orient, et renvoyait l'assemblée au mois d'octobre. Le Grand-Orient menaçait-il la tranquillité publique? Quel intérêt avait le gouvernement dans cette élection? Voulait-il, par hasard, s'annexer la république des francs-maçons? Alcibiade avait-il coupé la queue à son chien? Autant de grosses questions qu'agitaient à voix basse, avec mille commentaires, les profonds politiques des ca-

Digitized by Google

fés, quand l'importance des discussions au Sénat et au Corps législatif rendit la fin de la session aussi intéressante que le commencement. L'éloquence française, comme autrefois celle d'Athènes, reconquérait les esprits distraits un instant par un futile épisode.

SÉNAT. — *Pétition sur la Syrie.* — La première grande discussion qui ramena l'attention vers les chambres fut toute politique. La question de Syrie la provoqua. Elle eut lieu au Sénat. Plusieurs personnes des plus recommandables et appartenant aux opinions religieuses les plus variées, le cardinal Morlot, archevêque de Paris, M. Crémieux, israélite distingué, M. de Pressensé, ministre et savant protestant, M. Saint-Marc Girardin, chrétien éclairé, avaient, dès le mois de mars, au nom d'un comité de secours pour les Maronites, adressé à ce sujet une pétition au Sénat. Organes de tous les cœurs généreux, ils exprimaient la crainte que la durée de l'occupation, assignée par la conférence aux troupes françaises, ne fût insuffisante pour assurer la répression et surtout conjurer le retour de semblables catastrophes; ils demandaient qu'un corps de troupes françaises restât en Syrie assez longtemps, s'il était nécessaire, pour assurer l'organisation d'un pouvoir loyal qui n'eût pas pour but de détruire les Druses par les Maronites et les Maronites par les Druses. Malheureusement, sans qu'il y eût de la faute des pétitionnaires, par l'organisation même des travaux du Sénat, la pétition arriva à la discussion trop tard pour influer beaucoup sur les événements, et presque en temps inopportun.

Lorsqu'en effet M. de Royer, sénateur, au milieu du mois de mai vint lire son rapport, la conférence diplomatique de nouveau assemblée, décidait que, les affaires du Liban étant en bonne voie d'arrangement, l'occupation française, qui avait été déjà prolongée du 5 mars au 5 juin, prendrait décidément fin, selon les conventions précé-

Digitized by Google

dentes, à cette dernière date. Lord John Russell, ministre d'Angleterre, poussé par les manifestations fréquentes des chambres de son pays, autant que par ses propres inspirations, venait de l'annoncer presque officiellement. En l'état, la France, n'étant dans cette affaire que la mandataire de l'Europe, n'avait plus qu'à exécuter fidèlement la convention. La pétition avait donc maintenant l'inconvénient de faire croire que la France se prêtait de mauvaise grâce à l'accomplissement d'un devoir; et, par là, elle pouvait créer au gouvernement un embarras dans une affaire où il avait eu jusque-là l'approbation même de ses adversaires.

C'est en faisant ressortir avec sens et netteté l'inutilité et l'inopportunité de la pétition, dont il loua du reste les termes et les signataires, que M. de Royer, rapporteur, demanda l'ordre du jour. Il établit que, d'après les précédents les plus récents et surtout les conventions faites, la protection des chrétiens du Levant n'appartenait pas à la France seulement. Le gouvernement avait fait tout ce qu'il devait faire pour rester fidèle à ses traditions et aux sentiments d'humanité de la France en se mettant en avant dans l'exercice de cette protection. Maintenant, la répression des crimes commis était à peu près complète, la réparation des dommages en train de s'accomplir, l'organisation nouvelle du Liban préparée. Les cinq puissances, malgré les doutes de la France, qui avait été leur mandataire, croyaient l'œuvre accomplie, et prenaient la responsabilité du retrait des troupes. Celle-ci n'avait donc plus qu'à remplir fidèlement ses engagements. En votant le renvoi de la pétition au gouvernement, le Sénat pouvait impliquer un blâme au gouvernement sans lui apporter aucun concours.

Malgré ces raisons politiques froides mais péremptoires, M. le marquis de la Rochejaquelein ne voulut pas perdre l'occasion de rappeler dans un discours où se firent jour

Digitized by Google

d'ailleurs d'heureux souvenirs, des critiques judicieuses, et de généreuses inspirations, la mission traditionnelle de nos anciens rois en Orient, et de montrer l'Empereur fidèle à ces grands souvenirs. Après lui, M. de Saulcy parla, avec la connaissance qu'il a des lieux et des hommes, de l'antagonisme des deux races et des deux religions, Maronites et Druses, de la déplorable administration turque, et de la fragilité de la paix, dans ces contrées, tant que la haute main n'y sera pas assurée à la race plus douce et plus sociable des Arabes. Mais M. Billault ramena la question au point de vue politique, et obtint l'ordre du jour demandé par M. de Royer.

Le ministre sans portefeuille n'eut point de peine, en faisant l'historique de la question, à montrer la promptitude que le gouvernement français avait mise à prendre généreusement en main cette cause. L'Empereur n'avait pas craint d'intervenir personnellement dans la diplomatie européenne pour protéger la Syrie. Il s'était mis d'accord avec les puissances pour désarmer ou vaincre leurs inquiétudes, leurs susceptibilités ou même leurs jalousies. Seul, mais au nom de toute l'Europe, le drapeau français avait donc flotté en Syrie; et le sang chrétien avait cessé de couler. Croyant son œuvre incomplétement remplie après six mois d'occupation, le gouvernement français avait demandé et obtenu d'abord une prolongation de trois mois. L'Angleterre, cependant, après la plus vive résistance, n'y avait consenti qu'à la condition expresse que ce serait le dernier terme. Il ne restait donc plus à la France maintenant qu'à retirer ses troupes. Sa propre dignité ne comportait même plus l'initiative d'une nouvelle demande de prolongation : « Pourquoi se le dissimuler, ajouta M. Billault, si ce retrait de nos troupes a de fâcheuses conséquences, il y a des gens qui ont accepté une grande responsabilité. Si le sang coule parce qu'on aura méconnu nos conseils, nous prenons l'Europe à témoin de

Digitized by Google

l'immense responsabilité qu'elle encourt. Ce n'est pas la France qui évacue la Syrie, c'est l'Europe. Nous n'étions pas les soldats de la France ; quand la France a sa propre cause à soutenir et sa liberté d'action, elle ne recule pas. Je le répète, messieurs, quand nos troupes, mandataires des cinq puissances, se retireront, c'est l'Europe qui évacuera la Syrie. »

Mais cette évacuation créait à la France de nouveaux devoirs. M. Billault, en lisant au Sénat la dépêche de M. Thouvenel à la Porte, en date du 3 mai, prouva que le gouvernement français les avait compris. Cette dépêche informait le gouvernement ottoman, que si la France évacuait la Syrie, c'est que l'Europe exigeait d'elle ce sacrifice. Mais elle déclarait, qu'affranchi de son mandat, le gouvernement reprenait, dans cette question et en dehors de toute stipulation spéciale, sa liberté personnelle tout entière. Et l'orateur annonça, en effet, qu'après le départ de nos troupes, six vaisseaux de notre flotte, commandés par l'amiral Lebarbier de Tinan, croiseraient dans la mer de Syrie pour donner la vue de notre drapeau comme garantie de nos promesses. Après cette lecture, M. de la Rochejaquelein lui-même vint annoncer qu'il votait des deux mains l'ordre du jour, pour donner le spectacle de l'unanimité, dit-il, « aux applaudissements de la France entière. »

Pêcheries maritimes. — La pétition présentée par un certain nombre de patrons et marins du détroit du Pas-de-Calais et de la Manche, sur le préjudice apporté à leur industrie par le traité de commerce avec l'Angleterre, et en vue d'obtenir sur ce point une révision du traité, arriva aussi trop tard devant le Sénat pour avoir un résultat effectif. On ne doit point la regretter cependant ; elle donna lieu à une discussion dont l'élévation et la vigueur prouvèrent que la France sait toujours discuter les questions

Digitized by Google

d'affaires, les exposer au public et y associer l'opinion sérieusement éclairée par une controverse contradictoire.

Il s'agissait d'un abaissement de droits assez considérable (de 48 francs à 8 francs), sur l'introduction des poissons provenant de pêcheries étrangères. Les amiraux avaient pris avec une conviction profonde et chaleureuse la défense des pétitionnaires. M. l'amiral Romain Desfossés, dans un rapport qui était un modèle d'argumentation substantielle et lucide, avait conclu au renvoi aux ministres des affaires étrangères, de la marine et du commerce. Les amiraux Cecile et Rigault de Genouilly, prirent part à la discussion avec une ardeur généreuse qui eut toutes les sympathies.

« Nos pêcheurs, dirent-ils, ceux de la Manche surtout, sont un des meilleurs éléments de notre inscription maritime. L'inscription, grâce à laquelle la France constitue sa réserve navale et peut aspirer à une puissance maritime efficace, place nos hommes de mer sous un rude régime d'exception. Par justice et par politique, on leur doit une compensation aux rigueurs de ce régime; cette compensation c'est la protection de l'industrie de la pêche, d'une des industries qui les font vivre quand ils ne sont pas au service de l'État, d'une industrie où se forment des recrues si utiles, si nécessaires à la puissance maritime de la France.

« La convention supplémentaire de 1860 avait substitué, ajoutèrent-ils, sur l'entrée des poissons étrangers, à un droit presque prohibitif, un droit qui, suivant eux, ne protégerait pas nos pêcheurs de la Manche contre la concurrence des pêcheries anglaises. D'après eux, par conséquent, cette convention ne consacrait pas seulement une injustice contre une portion notable et intéressante de nos inscrits maritimes; mais, en décourageant nos pêcheurs, en détournant nos populations de la Manche d'une industrie de mer qui employait et recrutait un grand nombre

Digitized by Google

de bras, elle compromettrait un intérêt politique de premier ordre, elle affaiblirait la réserve, déjà trop restreinte, où la marine de l'État prend ses matelots. » On le voit, cette thèse était simple, plausible, spécieuse ; elle prêtait à des développements émouvants, si l'on songe à l'intéressante et intrépide population maritime, dont elle plaidait la cause, à des considérations hautes et fortes si l'on prend garde aux grands intérêts politiques engagés dans la question du recrutement de nos flottes.

Pour les amiraux, ce n'était pas une question qui relevait de la théorie économique, c'était une question politique, nationale. Ils soutenaient la prohibition, mais franchement, assurant qu'il en devait être ainsi, parce qu'il s'agissait, pour la France d'être ou de ne pas être une nation maritime. L'amiral Romain Desfossés termina par un mouvement touchant, parce qu'il était sincère, en s'écriant : « Pour moi, messieurs les Sénateurs, si cette transaction devait demeurer un fait accompli, défenseur insuffisant, mais profondément convaincu d'une grande et juste cause, il ne me resterait qu'à me plaindre à Dieu d'avoir assez vécu pour voir frapper au cœur cette marine de France, à laquelle j'ai consacré cinquante ans de ma vie ! » Le Sénat était visiblement ému : « Recevez nos remerciements, monsieur l'amiral, » s'écria avec un reconnaissant à-propos M. Dupin aîné.

Après MM. Michel Chevalier et Baroche, qui essayèrent d'amortir l'effet produit sur le Sénat par l'argumentation convaincue et chaleureuse des amiraux, ce fut M. Rouher, qui, au nom du gouvernement, vint soutenir la cause du traité de commerce sur cette question spéciale. Il le fit avec une précision de détails, une lucidité et une chaleur d'exposition qui séduisirent presque ses contradicteurs.

« On accuse la convention additionnelle au traité du 30 novembre, dit-il, d'avoir porté un coup irréparable à la puissance maritime de la France ! Si j'avais à un degré

Digitized by Google

quelconque encouru une telle responsabilité, je ne serais pas à cette tribune et je n'essayerais pas une justification.» Pour lui, la question n'était point du tout politique, mais avant tout économique. Il s'agissait de savoir si le droit nouveau, en abaissant considérablement le prix du poisson, compromettrait nos pêcheurs, atteindrait leur industrie et si, par suite, l'inscription maritime était compromise. Car, si l'on démontrait que ce droit, tout en créant une concurrence qui pouvait même être utile, était suffisant pour protéger encore l'industrie de la pêche, on aurait prouvé que l'inscription maritime n'est point menacée. Concentrant alors toute son argumentation sur le terrain économique, M. Rouher, rappela que sur les 135 000 pêcheurs soumis à l'inscription maritime, 8000 seulement, sur les côtes de la Manche, c'est-à-dire, les pêcheurs de harengs, étaient intéressés dans la pétition; puis il établit par des chiffres officiels que les 8000 inscrits pour cette pêche spéciale seraient encore, avec cette protection réduite, dans une situation plus avantageuse que les pêcheurs anglais, et que le marché de la France leur resterait, puisqu'ils pourraient l'approvisionner à meilleur compte. La concurrence là comme partout ne ferait donc que stimuler l'industrie de la pêche; et l'inscription maritime loin d'en être affectée était destinée, comme le ministre en avait la certitude, à grandir, avec l'extension de la pêche elle-même; effet inévitable de la liberté commerciale! « J'espère donc, messieurs, dit le ministre en terminant, que les émotions patriotiques de M. l'amiral Romain Desfossés disparaîtront devant les résultats, comme le temps a déjà fait justice depuis l'année dernière de celles des défenseurs de nos autres industries. Je souhaite de pouvoir faire dans vingt ans, avec M. l'amiral, l'inventaire de toutes ses terreurs et de toutes mes témérités, et je suis convaincu qu'il sera alors revenu à de tout autres idées que celles qu'il a émises aujourd'hui. »

Digitized by Google

Les arguments de M. Rouher rallièrent un grand nombre de membres. Néanmoins, la majorité du Sénat renvoya la pétition aux ministres compétents, et quelques organes de la presse libérale regrettèrent que cette discussion fût venue si tard, tout en ne s'associant pas aux arguments des prohibitionnistes. C'était peut-être aussi là le secret motif du vote du Sénat.

Pétitions religieuses. Beaucoup de pétitions sur des affaires de gouvernement, de législation ou de constitution sont arrivées en temps opportun devant le Sénat.

Elles ont eu un sort différent qui a du moins prouvé l'indépendance du Sénat en même temps que son dévouement au régime impérial.

Deux des plus importantes de ces pétitions ont été celles qui concernaient la conduite du gouvernement vis-à-vis de l'agitation religieuse que perpétuaient les difficultés de la solution romaine. La circulaire du ministre de la justice à ce sujet, malgré le désir qu'avait l'administration de ne point prêter matière à un facile martyre, amenait çà et là l'application de la loi contre quelques membres du clergé. Elle concordait avec la répression de quelques tristes et exceptionnels scandales dans l'Église, comme attentats aux mœurs, détournements de mineurs, séquestrations et autres crimes ou délits qui continuaient à éclater coup sur coup avec bruit devant les tribunaux. Une polémique assez vive en résultait entre les journaux religieux, naturels défenseurs du passé, et les journaux du gouvernement ou de l'opinion démocratique. La *Gazette de France*, *l'Union*, *l'Ami de la religion*, *le Monde*, tantôt s'apitoyaient sur le clergé, traité, disaient-ils, en suspect, tantôt attaquaient les bases du *concordat* et des *lois organiques* sur lesquels repose l'union de l'Église et de l'État. *Le Constitutionnel*, *la Patrie*, défendaient ces lois. *Le Siècle*, *la Presse* trouvaient le clergé mal venu à invoquer aujourd'hui la liberté

Digitized by Google

ou plutôt le privilége. Des brochures plus ou moins vives poussaient les arguments à l'excès.

Le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, toujours sur la brèche, eut quelque peine à maintenir la liberté de discussion qu'il s'était fait fort d'inaugurer pendant son administration. En juin, il fit poursuivre les auteurs de brochures scandaleuses contre le clergé, intitulées *Crimes et scandales au sein du clergé* et *Petits livres de la rue de Fleurus*, afin d'arrêter des publications qui augmentaient le scandale sans ajouter aux arguments. Quelques jours après, par un communiqué envoyé au journal *l'Union*, il tenta de signaler à l'opinion publique, et particulièrement au clergé français, les dangers d'une pareille polémique. «*L'Union*, dit-il, qui ne cherche dans les discussions religieuses que des prétextes pour exciter des défiances politiques, voudrait faire croire au clergé qu'il est menacé, parce que la justice a dû poursuivre et réprimer des délits commis par des prêtres. Cette feuille méconnaît ainsi le principe fondamental de tout ordre social, que l'application des lois pénales, en atteignant les actes contraires à la morale et à l'ordre public, protége tous les intérêts et tous les droits légitimes. Prétendre que le clergé est livré aux « colères et au mépris » des populations, parce que quelques prêtres qui ont oublié leurs devoirs envers l'État ont encouru les avertissements de l'administration ou les condamnations de la justice, n'est-ce pas également calomnier la mission du gouvernement et l'honneur du clergé, aussi fidèle à l'Empereur qu'à l'Église ? »

C'est de cette agitation que sortirent deux pétitions, adressées au Sénat. La première demandait l'abrogation des peines édictées contre les troubles apportés à l'ordre public par les ministres du culte, comme tombées en désuétude ou incompatibles avec les lois et constitutions postérieures. La seconde appelait l'attention du Sénat sur l'expulsion de deux communautés religieuses

Digitized by Google

à Lille et à Hazebrouck, les rédemptoristes et les capucins.

M. le comte de Casabianca, rapporteur de la première pétition, n'eut pas de peine à démontrer que l'inapplication des articles dénoncés n'en impliquait pas l'abrogation, et que l'État n'avait jamais été désarmé et ne pouvait pas davantage se désarmer aujourd'hui contre les excès de nature à mettre l'ordre public en péril. Son Éminence le cardinal Mathieu ne s'avisa donc pas de demander, avec les pétitionnaires, l'abrogation d'articles de lois qu'il ne déclina pas. Plus dévoué, dit-il, aux lois et plus jaloux de leur appréciation, il vint au contraire solliciter le renvoi de la pétition au ministre de la justice, pour qu'elles fussent exécutées dans leurs termes précis. Il croyait voir, en effet, une inexécution flagrante de la loi dans le fait que quelques préfets, avant de déférer des ecclésiastiques aux tribunaux, pour des faits du genre de ceux qui tombaient sous les articles du code pénal, les avaient fait appeler pour en empêcher le renouvellement soit par des explications sincères soit par de sérieux avertissements. Son Éminence aimait mieux pour les prêtres la prison ou le bannissement.

M. Rouland, ministre des cultes, apporte toujours dans ces sortes de matières, aux discussions ainsi qu'aux difficultés qu'on lui suscite, une aménité habile et un ferme bon sens auxquels ses adversaires ne résistent guère; il fit renoncer l'éminent prélat à la parole. « Il y a une conduite, dit-il, que l'administration considère comme un devoir de convenance, de confiance, et auquel elle n'a jamais failli; c'est de s'adresser aux évêques lorsqu'il s'élève une réclamation, lorsqu'on signale un fait qui peut donner lieu à une répression. Je regrette profondément d'être obligé de le dire : malgré des conseils loyalement donnés, il arrive que dans tel ou tel diocèse, ce moyen ne suffit pas à éteindre l'ardeur. C'est pour cela que, avant

Digitized by Google

d'aller plus loin et de saisir les tribunaux de l'affaire, quelquefois l'ordre a été donné à plusieurs préfets d'avoir à mander devant eux des ecclésiastiques. Quel dommage en est-il résulté ? Quel mal y a-t-il à ce qu'un préfet, le représentant des droits politiques du gouvernement soit face à face avec un ecclésiastique, et que dans une conversation bienveillante, il lui mesure tout à la fois le reproche et le conseil ? En procédant ainsi, le gouvernement n'agit-il pas légalement et utilement ? »

Pour quelques faits particuliers au diocèse de Besançon, le ministre des cultes se contenta de se défendre, en autorisant Son Éminence à donner lecture de la lettre qu'il lui avait écrite, si Elle voulait complétement édifier le Sénat.

Le cardinal Mathieu essaya de prendre sa revanche sur le ministre de l'intérieur à propos des rédemptoristes et des capucins, pour l'expulsion desquels M. Lefebvre-Duruflé, rapporteur, demandait l'ordre du jour. Son Éminence mit au service des pétitionnaires plus d'épigrammes que de raisons sérieuses.

Après l'avoir regretté, M. Billault pénétra au fond des choses. Il fit observer que ces communautés n'avaient point d'existence légale. « On voit aujourd'hui, ajouta-t-il, ce qu'elles sont, bien qu'elles ne soient que tolérées. Si elles étaient autorisées et existaient par elles-mêmes, je ne sais si elles seraient tolérables. » Il rappela ensuite, à regret, pour justifier l'expulsion des deux communautés, des faits déplorables qu'il eût voulu épargner au Sénat, mais que l'histoire n'enregistre pas, et il termina par ces mots, qui avaient leur portée :

« Pendant qu'on se plaint dans le sein du Sénat, dit-il, de la manière dont l'administration applique les lois, au dehors, dans les journaux, les lois elles-mêmes sont audacieusement attaquées. Eh bien ! il est devenu nécessaire, non pas pour le Sénat, mais pour le dehors, de proclamer que les lois sont sacrées, et qu'il n'appartient à personne

Digitized by Google

de les attaquer. Nous sommes en face d'adversaires qui cherchent à faire de la religion un instrument contre le trône qui la défend. Il ne faut pas que le levier religieux soit au pouvoir de coupables passions. »

Nous en aurons fini avec les pétitions dont la religion a été l'objet ou le prétexte en rappelant celle qui demandait que les différents corps de l'armée fussent tenus d'assister à la messe, et qui prétendait que les soldats étaient souvent empêchés par le service d'accomplir leurs devoirs religieux. Le maréchal Magnan s'attacha à prouver par des faits que l'administration militaire savait concilier les nécessités du service avec la libre fréquentation des offices. M. Dupin, avec une verdeur qui rappelle d'autres temps, demanda que le service marchât avant tout. « *Qui laborat orat*, dit-il ; le soldat qui obéit fait son œuvre ; le soldat qui tombe sur le champ de bataille meurt en état de grâce. Passons à l'ordre du jour. Nous ne pouvons nous accommoder ici des pratiques imposées aux soldats de l'État pontifical. Le soldat français est religieux et brave, c'est tout ce qu'il faut lui demander. »

Pétitions diverses. — Les autres pétitions discutées par le Sénat et ayant quelque intérêt politique ont été beaucoup moins importantes. Nous en signalerons cependant plusieurs ayant trait à la constitution de la noblesse en France, à l'obligation et à la gratuité de l'enseignement, à l'exercice du suffrage universel et à l'administration de la ville de Paris.

S'il n'y a plus d'aristocratie, il y a encore une noblesse en France. On sait que les titres de noblesse accordés par l'empereur Napoléon n'ont été déclarés héréditaires que si la condition attachée par le décret organique à la transmission de ces titres, c'est-à-dire l'institution d'un majorat, était remplie. Cet état de choses avait paru à plusieurs pétitionnaires soulever deux questions : était-il juste que,

Digitized by Google

sous le régime impérial, la noblesse fondée par l'empereur Napoléon fût traitée plus défavorablement que la noblesse ancienne? Les majorats étant interdits, par exemple, par la législation actuelle, était-il raisonnable de subordonner la transmission des nouveaux titres nobiliaires à l'institution d'un majorat? Examinant la question sous toutes ses faces, M. Casabianca signala encore d'autres anomalies, d'autres inégalités qui ne lui paraissaient ni moins injustes ni moins blessantes dans la situation respective de l'ancienne et de la nouvelle noblesse. « Ainsi, disait M. le comte de Casabianca, l'empereur Napoléon Ier avait adopté les anciens titres nobiliaires, excepté ceux de marquis et de vicomte. Il en résultait que le fils aîné d'un comte de l'Empire est baron, et que le fils puîné ne porte aucun titre, à moins qu'il ne veuille prendre celui de chevalier, qui est passé de mode. Au contraire, le fils aîné d'un comte de l'ancienne noblesse est vicomte, et le fils puîné est baron. » Dans le louable désir de mettre un terme à ces graves disparates, à ces abus fâcheux, la commission proposa et obtint de renvoyer la pétition au ministre de la justice. Peu de personnes, même en dehors du Sénat, y virent des inconvénients. Un bien plus petit nombre y vit une nécessité.

Dans notre constitution démocratique et dans notre pays de progrès, une statistique constatait encore récemment que, dans la France entière, sur 100 personnes qui se marient, il y en a encore 39 incapables de signer leur contrat de mariage. Le Sénat, si tendre aux regrets de la noblesse, n'en passa pas moins à l'ordre du jour sur une pétition signée par d'honorables membres de plusieurs sociétés d'instruction primaire qui demandaient que celle-ci devînt obligatoire. Le rapporteur, M. de Chapuis-Montlaville, rappela avec justice, il est vrai, toutes les mesures prises par le gouvernement de l'Empereur pour propager

1. Statistique périodique de M. Legoyt.

Digitized by Google

l'instruction : le nombre des écoles augmenté, les traitements des instituteurs élevés, et la sollicitude constante du ministre de l'instruction publique, M. Rouland, pour améliorer et propager l'enseignement populaire. Mais il vit peut-être trop facilement dans la seule continuation de cette conduite le moyen d'atteindre promptement le but des pétitionnaires.

C'est sur le suffrage universel que reposent nos institutions. Il n'est pas étonnant que de bons esprits se préoccupent de le faire fonctionner dans les meilleures conditions possibles et pour le plus grand avantage du pays. Une pétition adressée au Sénat proposa de substituer le renouvellement par moitié du Corps législatif, tous les quatre ans, à la réélection intégrale qui existe maintenant tous les sept ans. Ce mode offrait au pétitionnaire l'avantage de donner plus fréquemment aux électeurs l'occasion de faire connaître leurs sentiments, et d'éviter un renouvellement complet, qui lui semblait, dans des circonstances données, dangereux pour la Constitution même. Le Sénat, après avoir entendu les arguments pour et contre des deux systèmes, passa à l'ordre du jour, obéissant à cette pensée que, si la Constitution avait besoin d'améliorations, c'était à lui à en prendre l'initiative. Des pétitionnaires signalèrent en même temps une lacune de la loi qui régit les élections aux conseils généraux de département, et dont les termes n'exigent aucun intervalle entre l'arrêté de convocation des colléges et l'élection. Le Sénat renvoya au ministre de l'intérieur, et non sans raison. Il importe de rendre sérieuses les élections départementales et communales, où peut se faire ou se refaire l'apprentissage sérieux d'une liberté pratique et durable. C'était avec regret que l'opinion libérale constatait alors, à propos du renouvellement des conseils généraux, le peu d'empressement de la population à concourir à ces élections, dont l'importance ne saurait être trop sentie.

Digitized by Google

L'administration de la capitale de la France, on peut presque dire de la capitale du monde civilisé, n'est pas un intérêt municipal, mais un intérêt national, français au plus haut degré. Paris appartient à la France. C'est ce qui a mis, sous presque tous les régimes, cette grande ville dans une situation administrative particulière. Tous les gouvernements, c'est-à-dire la France légale, ont toujours tenu à avoir plus ou moins cette municipalité, cet État dans l'État, sous leur main. C'est la rançon que paye la ville de Paris à son titre et à ses avantages de capitale. Un décret dictatorial, en date du 25 mars 1852, avait fixé, sous ce rapport, la situation de Paris. Ce décret, qui avait commencé la décentralisation administrative, en remettant aux préfets quelques-unes des affaires réservées jusque-là au gouvernement central, avait fait, par l'article 7, une réserve au sujet de la préfecture de Paris, laissée, pour les mêmes objets, soumise aux ministères compétents. Mais l'agrandissement de Paris, en 1859, avait encore modifié la situation de la capitale. Cette administration devenait considérable. Le gouvernement, en attendant une loi, crut pouvoir, par un décret du 5 janvier de la présente année, rapporter l'article 7 du décret de 1852 et égaler les attributions du préfet de la Seine à celles des autres préfets, mais sans préjudice des intérêts qui restaient soumis à l'appréciation du gouvernement. Telle était la situation nouvelle sur laquelle deux pétitions appelèrent l'attention du Sénat.

L'administration du préfet de la Seine, qui, depuis plusieurs années, poursuit avec une intelligence que tout le monde reconnaît, mais aussi avec une hardiesse qui effraye quelques esprits, la transformation grandiose de la ville de Paris, excitait, il faut le dire, les appréciations les plus opposées. Tout le monde admirait sans doute les grands travaux, si promptement terminés, qui élargissent les rues de la capitale, assainissent des quartiers en-

Digitized by Google

tiers jusque-là privés d'air, embellissent les places, font ressortir les monuments, et répondent aux besoins impérieux créés tout à coup par une augmentation de population et une multiplication considérable des voies de communication. Mais les réclamations suscitées par d'anciennes habitudes subitement dérangées, par quelques intérêts froissés, par la hausse du prix des loyers et par la crainte d'obérer les finances de la plus riche ville du monde, ne manquaient pas non plus. Le préfet de la Seine, M. Haussmann, avait ses partisans et ses détracteurs. L'augmentation des pouvoirs de la préfecture, dans un département dont les intérêts étaient aussi confiés à une commission municipale composée d'hommes considérables, mais nommés par le gouvernement, devint donc naturellement l'occasion de récriminations déjà plusieurs fois renouvelées.

Une pétition dirigée contre un contrat passé entre l'État et la ville de Paris pour la jonction directe, par une grande voie, de la place de l'église Sainte-Geneviève (Panthéon) avec le palais du Luxembourg, éveilla la première l'attention du Sénat. La haute Assemblée, atteinte par le plan de la ville de Paris dans le jardin qui entoure son palais et qui abrite ses délibérations, prit fait et cause pour les pétitionnaires, qui proposaient un plan nouveau destiné à lui agréer, parce qu'il respectait davantage les exigences de l'art et les abords du palais. Il ne fallut rien moins que l'intervention de l'Empereur, qui prit de sa personne connaissance de l'objet du débat, pour mettre sur la voie d'un troisième plan destiné peut-être à concilier ces prétentions contradictoires.

La pétition dirigée contre la constitutionnalité du nouveau décret du 9 mars, qui ne pouvait, au dire des signataires, modifier, sous l'empire de la loi, un décret rendu sous l'empire de la dictature, éleva le débat dans la séance du 6 juin.

M. Leroy de Saint-Arnaud, rapporteur de la pétition, ne

Digitized by Google

crut pas devoir demander la question préalable en matière si grave. Il sollicita la formation d'une commission particulière pour examiner la question. Le préfet de la Seine était mis en cause indirectement. Il saisit l'occasion qu'on lui offrait de prendre la parole ; et après avoir, pour sa part, soutenu la constitutionnalité du décret, il ne manqua pas de défendre contre des appréciations erronées ou malveillantes l'administration de la ville de Paris et sa propre personne.

« On a parlé en dehors de cette enceinte d'ambition personnelle, » dit-il non sans dignité, mais un peu comme s'il montait au Capitole. « Ah ! messieurs, rien sur cette terre, ni fortune, ni honneurs ne sauraient compenser, non-seulement le travail que m'a imposé le mandat que l'Empereur m'a confié, mais ce qu'il m'a fallu endurer depuis huit ans.

« Lorsque j'étais à Bordeaux, j'ai été frappé des remarquables améliorations que cette ville avait dû autrefois au dévouement de l'un de ses administrateurs, et j'ai cherché tous les documents relatifs à l'administration de M. de Tourny, ancien intendant de Guyenne. Je savais donc quels obstacles il avait rencontrés, contre quels adversaires il avait eu à lutter jusqu'au jour où il a succombé à sa tâche. Après sa mort, les enfants de ces jurats que M. de Tourny avait rencontrés comme adversaires, lui ont élevé une statue. Mais à cet hommage tardif il eût certainement préféré l'accomplissement de l'œuvre qu'il avait projetée.

« Pour moi, je n'avais rien à projeter, tout était préparé lorsque j'ai été mis à la tête de l'administration de la ville de Paris ; je n'ai rien à faire avec l'avenir ; mon nom périra avec moi, mais la postérité glorifiera et bénira l'Empereur pour la grande œuvre qu'il a voulue et qu'il a accomplie, et dont je ne suis que l'instrument. »

La question posée au Sénat par les pétitionnaires n'eut point de solution pendant la session. La commission qui

Digitized by Google

en était saisie, en exprimant la confiance que, par l'exécution qui serait donnée au décret du 9 janvier, aucun des principes engagés dans la question ne serait compromis, conclut qu'il n'y avait aucun danger à ajourner la question à la session prochaine. D'ici là on pouvait croire qu'une loi interviendrait pour régler définitivement la situation de Paris depuis longtemps sous un régime provisoire, et pour résoudre cette question délicate de constitutionnalité, la première qui ait été portée devant le Sénat.

Corps législatif. — Ce sont les questions générales, les questions de principe ou d'administration qui arrivent ordinairement devant le Sénat. Le Corps législatif discute et résout plutôt les questions d'affaires. Tel est le partage au moins que l'expérience de la Constitution impériale semble faire entre les deux grands corps de l'État. Les lois qui ont été proposées et votées dans la session de 1861 par le Corps législatif, outre celle du budget annuel, ont été en général la conséquence des réformes économiques ou politiques réalisées l'année dernière.

Abolition de l'échelle mobile.—Le projet de loi de douanes concernant les grains et farines, l'un des plus importants de la session, était destiné à mettre le régime douanier des denrées alimentaires en harmonie avec le caractère général de notre législation commerciale, tel qu'il résultait du récent traité avec l'Angleterre. L'échelle mobile faisait tache sur cet ensemble; le nouveau projet proposait donc de l'abolir ?

Il suffisait de parcourir le remarquable exposé des motifs du nouveau projet pour comprendre que s'il était un reproche à adresser à cette détermination, c'est d'avoir été bien tardive. La prétention des auteurs de l'échelle mobile avait été, on le sait, de satisfaire au double intérêt de l'agriculture et de la consommation nationale, et, par le jeu du

Digitized by Google

tarif montant et descendant en raison de la production, d'assurer au producteur français un prix suffisant en le protégeant contre la concurrence étrangère. Ils s'étaient flattés en même temps de garantir le consommateur des maux de la disette en ouvrant, lorsque besoin en était, la porte au blé venant du dehors. Mais depuis longtemps l'expérience avait démontré que cette invention avait plutôt compromis qu'atteint le double but qu'elle se proposait.

Le gouvernement de Juillet lui-même avait commencé à ébranler par plusieurs suspensions le crédit de l'échelle mobile. Depuis quelques années elle recevait de plus fortes atteintes. Enfin une enquête solennelle, et la presque unanimité des comices agricoles saisis de la question l'avaient ruinée dans l'opinion publique. Le gouvernement impérial proposait enfin de substituer des droits fixes et modérés équivalant à la liberté du commerce aux droits mobiles et protecteurs. Plus de droits désormais à la sortie pour les céréales, non plus que pour les pommes de terre. Le droit fixe à l'entrée ne serait plus que de 50 centimes par quintal métrique de blé. Le seigle, le maïs, l'orge, le sarrasin et l'avoine seraient affranchis de tout droit par privilége. Une seule disposition protectrice maintenait les droits différentiels sur les importations par navires étrangers, en faveur de notre marine nationale.

La discussion qui eut lieu à propos de cette loi fut loin de présenter la vivacité qu'avaient eue l'année dernière les lois destinées à inaugurer ou à appliquer le nouveau régime en matière d'industrie. La cause était comme gagnée à l'avance. Les adversaires les plus décidés de la nouvelle loi, tels que MM. Justin Durand, Kolb-Bernard et Guillaumin ne se firent pas même les défenseurs de l'échelle mobile. Ils avouèrent qu'elle avait besoin de modifications profondes et se contentèrent d'évoquer la menace tantôt de l'écoulement des produits indigènes, tantôt de l'invasion des produits étrangers. Le député Larrabure établit le pre-

Digitized by Google

mier que le gouvernement avait raison de recourir à un procédé plus hardi, et, au lieu de galvaniser encore l'échelle mobile, de faire appel au principe de liberté. MM. Cornudet, commissaire du gouvernement, et Vernier, rapporteur, répondirent aux objections. M. Vernier, rappelant l'historique de l'échelle mobile, établit que, faite pour empêcher de trop grands écarts dans les prix, elle avait eu au contraire presque toujours pour résultat de les produire et que, au lieu de protéger la production et la consommation, elle n'avait ni augmenté l'une ni assuré l'autre. M. Cornudet dissipa le fantôme de l'invasion des blés d'Odessa en prouvant que les blés arrivés à Marseille avaient toujours été cotés à un prix supérieur à ceux de France. Il écarta le danger d'une exportation exagérée en montrant le producteur plus intéressé à garder ses blés qu'autrefois ; et il vit dans la libre concurrence un régime destiné à favoriser l'organisation et le développement du commerce des blés à l'importation et à l'exportation, de manière à assurer mieux dans chaque pays les intérêts du producteur et du consommateur. La loi fut votée à 228 voix de majorité contre 12 (29 mai), telle que le gouvernement l'avait présentée.

Abrogation du pacte colonial. — La loi qui abrogeait le pacte colonial et qui étendit à nos colonies les mesures économiques appliquées depuis un an en France, était une mesure d'équité. En accordant à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion la permission d'envoyer leurs produits à l'étranger et de s'y approvisionner en retour, on avait eu soin de ne pas nuire aux intérêts de notre marine, par le maintien sur pavillon étranger d'une surtaxe de 30 fr. par tonne à la Réunion et de 20 fr. aux Antilles. Les adversaires de la loi en combattirent moins le principe qu'ils n'en demandèrent l'ajournement, M. Arman, en faveur de la liquidation des intérêts engagés sous

Digitized by Google

l'ancien régime, M. Conseil, en soutenant qu'on n'avait pas eu le temps suffisant pour étudier la question. M. Granier de Cassagnac défendit l'équité et les avantages de la loi au point de vue des principes, de la France et des colonies. M. de Parieu en soutint l'opportunité. On peut espérer que la loi qui remet nos colonies dans le droit commun, sous un nouveau régime de liberté commerciale, n'ébranlera certainement pas, en leur donnant le marché du monde en compensation de celui de la France, les liens d'affection et d'habitude qui les attachent à la métropole.

Voies de communication. — Les réformes économiques appellent naturellement l'augmentation et la rapidité des voies de communication. Le gouvernement s'en était fortement préoccupé ; il avait proposé : 1° à l'intérieur, un nouveau mode d'emprunt destiné à achever les lignes de chemin de fer, dites du second réseau, et à établir de nouveaux chemins de fer qui formeraient comme un troisième réseau pour achever le système ; — 2° à l'extérieur, l'établissement de nouveaux moyens de communication avec l'extrême Orient et avec l'Amérique.

Par le premier projet de loi, il s'agissait d'autoriser le ministre des finances à créer la somme d'obligation du Trésor nécessaire pour produire un capital de 104 millions de francs, en vue de l'exécution des travaux de chemins de fer à la charge de l'État sur les lignes ci-après : de Rennes à Brest, de Toulouse à Bayonne, de Perpignan à Port-Vendres, de Grenoble à Montmélian. Le montant de ces ressources serait appliqué par le Trésor à un compte spécial pour être attribué successivement comme ressources extraordinaires aux différents budgets. Sur les ressources autorisées par la présente loi il serait ouvert au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur l'exercice 1861, pour l'exécution des travaux de chemins de fer énumérés ci-dessus, un crédit extraordinaire de

Digitized by Google

34 millions de francs, qui comprendrait le crédit extraordinaire de 10 millions de francs, ouvert par le décret du 1er février 1861 pour les chemins de fer de Rennes à Brest et de Toulouse à Bayonne, et le crédit supplémentaire de 1 million 500 000 francs, ouvert par un autre décret du même jour pour l'établissement de grandes lignes de chemins de fer dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes.

Le Corps législatif vota sans grande discussion, le 19 juin, cette loi qui achevait l'exécution du second réseau de chemins de fer votés ou résolus en 1859 et 1860. Mais il n'en fut pas ainsi de la loi destinée à déclarer d'utilité publique l'entreprise d'un troisième réseau auquel le gouvernement voulait affecter 10 millions d'obligations du Trésor.

Ce troisième réseau, composé de vingt-cinq chemins de fer particuliers, doit relier, sur des points plus éloignés que ceux du second, les grandes lignes de Paris aux extrémités. Dans le choix des lignes, on avait tenu compte des intérêts généraux de communication et de défense nationale, ainsi que des intérêts particuliers de quelques grandes industries. Le projet ne fut pas néanmoins à l'abri de critiques. Ce n'est pas que la chambre voulût s'opposer à l'extension de nos voies ferrées ; tant s'en faut ! M. de Parieu père, il est vrai, vit avec quelque crainte s'ajouter aux anciens chemins de fer un troisième réseau, lorsque le second réseau n'était pas encore terminé. M. A. Chevalier ne ménagea point aux compagnies quelques critiques de détail souvent justifiées. Mais pour la plupart des autres députés, au lieu de critiquer l'établissement des vingt-cinq chemins nouvellement projetés, ils vinrent à l'envi en proposer ou en recommander de nouveaux en faveur des départements qu'ils représentaient. Pendant deux séances, près de trente orateurs invoquèrent ainsi en faveur de leurs embranchements ceux-ci l'intérêt métallurgique, ceux-là l'intérêt de la défense nationale. Ce

Digitized by Google

fut une véritable course au clocher. La chambre se montra quelquefois pressée d'en finir. Mais M. le comte de Morny, président, tenant compte de la situation intéressante des députés devant leurs électeurs, y mit la plus grande longanimité. M. de Franqueville, commissaire du gouvernement, en promettant que l'État ne perdrait point de vue toutes ces réclamations, se contenta de faire observer que les honorables membres ne demandaient pas moins que d'ajouter au projet 2666 kil. et une dépense de 830 millions. Et les 1325 kil. du projet, qui représentaient une dépense de 367 millions à supporter par l'État et par les compagnies, furent votés sans plus.

Ne risquaient point de rencontrer à la chambre tant de concurrents intéressés les deux projets de loi portant approbation des conventions passées par le ministre des finances : 1° avec la *Compagnie des services maritimes des messageries impériales* pour le service postal de l'Indo-Chine ; 2° avec la *Compagnie générale maritime* et la *Société du Crédit mobilier*, pour l'exploitation du service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles.

Le premier projet avait pour but de légitimer nos récentes expéditions militaires, notre entrée à Pékin en Chine, notre prise de Saïgon et de Mitho en Cochinchine, par la fécondité de leurs résultats au triple point de vue du commerce, de la civilisation et de la religion. En effet, au point de vue religieux, nos missions qui ont précédé celles de l'Angleterre, et ne leur cèdent rien en importance, ne rencontrent pas moins de sympathies dans les populations locales, et ne sont pas moins dignes de l'appui de la métropole. Au point de vue politique, nos récentes expéditions de Chine et de Cochinchine prouvent que le gouvernement, le Corps législatif et l'opinion publique n'entendent laisser à aucune nation le monopole de l'influence dans ces lointaines contrées. Au point de vue commercial, si nos échanges ne sont pas ceux de

Digitized by Google

l'Angleterre, ils atteignent cependant un chiffre supérieur à celui qui leur est peut-être généralement attribué.

Pour ne parler que du commerce de la soie, par exemple : en 1852, Lyon recevait, à titre d'essai, quatre-vingt-deux balles de ces soies, d'une valeur de 246000 fr. environ. Aujourd'hui, Lyon en consomme trente mille balles, d'une valeur environ de 90 millions, et il en entre dans la consommation générale de l'industrie française pour plus de 100 millions; quelques évaluations vont jusqu'à près de 140 millions. En résumé, notre commerce avec les contrées riveraines des mers de l'Indo-Chine représente un mouvement de plus de 500 millions; il est supérieur de 205 millions à celui que procure la côte orientale de l'Amérique du Sud.

Le gouvernement avait obtenu de la compagnie le service régulier et mensuel de douze paquebots à vapeur dont le point de départ serait Suez et le point extrême Shang-Haï. Partie de Suez, la ligne touchera en effet à Aden, ville commerciale, Pointe-de-Galle et Penang, lieux de ravitaillement nécessaires, Singapore, point de commerce et d'embranchement, et se terminera à Saïgon où se trouvent un bon port, une possession française, toutes les conditions favorables pour de grands établissements, ateliers, chantiers, approvisionnements. Cette ligne principale sera desservie par cinq embranchements : le premier, d'Aden sur la Réunion et Maurice; le second, de Pointe-de-Galle à Calcutta, en touchant Madras et Pondichéry; le troisième embranchement partira de Singapore et se dirigera sur Batavia; le quatrième, de Saïgon sur Manille; enfin le cinquième embranchement se détachera de Saigon, relâchera à Hong-Kong, entrepôt principal du commerce des thés, et aboutira à Shang-Haï, grand marché des soies de Chine. Cet itinéraire paraissait desservir tous les points où nous avons, quant à présent, des intérêts et des relations de quelque importance; et, sans devancer l'avenir, il conciliait

Digitized by Google

la satisfaction de tous les besoins actuels avec les considérations d'économie. L'État, pour assurer l'exécution de cette convention qui devait durer jusqu'en 1888, faisait à la compagnie un prêt de 12 millions, une avance de 2 millions, et lui accordait une subvention annuelle de 3 millions. En revanche, celle-ci s'engageait à transporter la correspondance postale, les matières d'or et d'argent pour le service de l'État, les religieux, fonctionnaires et militaires à prix réduits. Enfin, en cas de guerre, l'État pourrait prendre possession immédiate des bâtiments, du matériel et des approvisionnements de la compagnie à des conditions d'indemnité équitable.

L'idée d'établir des communications régulières et directes entre nos ports de l'Océan et ceux de l'Amérique ne datait pas d'hier. Des tentatives avaient déjà été faites pour établir trois lignes de paquebots de Bordeaux sur le Brésil, de Saint-Nazaire sur les Antilles et le golfe de Mexique, du Havre sur New-York et les États-Unis. Depuis la loi de 1857 rien n'avait abouti. Le gouvernement s'était enfin adressé à la *Compagnie générale maritime*, qui par sa nature avait connaissance de tout ce qui concerne la navigation, et à la Société du crédit mobilier qui pouvait garantir la réalisation des valeurs et l'émission des actions et obligations nécessaires. Par une avance de 18 millions sur un capital à réaliser de 57 millions, il avait obtenu des deux compagnies la garantie de l'établissement de trois lignes régulières, de Bordeaux, Nantes et Marseille, sur le Brésil, les Antilles, les États-Unis et tous les annexes. En votant l'approbation des conventions, le Corps législatif pouvait enfin avoir la certitude de voir réaliser une grande entreprise pour laquelle on avait longtemps fait appel à l'industrie privée.

Lois diverses. — Les améliorations que l'État peut apporter à la situation des fonctionnaires de l'empire et les

Digitized by Google

grands établissements d'art et de luxe dont il peut orner la capitale, sont à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Deux lois furent proposées pour augmenter la pension des officiers de terre et de mer, et celle de leurs veuves en cas de mort sur le champ de bataille. L'augmentation adoptée comme base était fixée par la première loi à trois dixièmes pour les pensions depuis le grade de général de division jusqu'à celui de capitaine et à quatre dixièmes pour les grades de lieutenant et de sous-lieutenant. Les augmentations pour le service maritime suivaient la même proportion.

Le Corps législatif se serait volontiers montré plus généreux en étendant les bénéfices de la loi aux officiers d'administration de l'armée de terre et de mer, et aux ouvriers maritimes, si le conseil d'État ne s'était vu obligé d'obéir moins à ses sympathies qu'au désir de ménager nos finances.

En revanche, le Corps législatif montra moins de bon vouloir sinon plus d'opposition dans les questions de luxe. L'acquisition du musée Campana à Rome, magnifique collection de vases, de bronzes étrusques et italo-grecs et de médailles en or depuis Auguste jusqu'à Justinien, au prix de 4 millions 800 000 francs, ne souleva pas de critiques. L'éloquence parlementaire se garde soigneusement du reproche de barbarie, qu'elle pourrait encourir en se compromettant avec les beaux-arts. La construction d'une nouvelle salle d'opéra à Paris n'eut cependant pas le même bonheur. La commission exprima le regret que la présentation du projet eût été assez tardive, pour l'obliger à voter sur une affaire déjà engagée. Dans la discussion, M. Gouin rappela en termes énergiques l'état de nos finances au moment où l'on ne craignait pas d'affronter une dépense peut-être de 22 millions pour une salle d'opéra. M. le vicomte Clary s'associa à ses observations. Mais M. Baroche prit la salle d'opéra sous la protection de son éloquence; et le

Digitized by Google

Corps législatif vota par respect sans doute pour l'art musical.

Budget. — Toutes les affaires se résolvent en définitive en questions de finances. Rien d'étonnant que les discussions les plus sérieuses et les plus diverses aient toujours lieu à propos du budget. C'est au moment en effet de régler les comptes que le Corps législatif a le plus d'inquiétudes et de scrupules. Nos députés sont certainement fiers de notre armée, ambitieux pour notre marine, jaloux de l'honneur national, disposés à améliorer la situation des fonctionnaires. Ils poussent à la multiplication des chemins de fer, à l'augmentation des travaux d'utilité publique; ils se laissent séduire par les questions d'art et les tentations de luxe. Mais pour la plupart ils recouvrent toute leur sévérité, quand il s'agit d'équilibrer les recettes et les dépenses; heureux si, alors, ils ne se trouvaient presque toujours obligés de voter aussi des résultats financiers, qui malgré une certaine hardiesse de gestion, commandée souvent par les circonstances, n'avaient encore, au dire des plus sévères censeurs, rien de trop sérieusement inquiétant.

Le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 1869 avait été présenté au Corps législatif dans la séance du 2 mars. Selon la promesse du discours de la couronne, il se trouvait en équilibre sans recourir à de nouveaux emprunts ou à de nouveaux impôts, mais en profitant, comme on le fit remarquer, du reliquat des emprunts précédents et des impôts récemment augmentés.

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires étaient évaluées à la somme totale de 1 milliard 929 millions 448 725 francs. Les recettes seraient en retour de 1 milliard 941 millions 300 275 francs : — excédant de recettes, 11 millions 564 550 francs. Les revenus, grâce aux augmentations récentes de taxe sur l'alcool et sur le prix de

Digitized by Google

vente du tabac (41 millions 616000 francs), grâce aussi à une bonification sur l'enregistrement et le timbre, sur les douanes et les postes (24 millions), s'étaient accrus de 65 millions sur l'année précédente. Mais la dépense avait crû à peu près en proportion (60 millions), par l'augmentation du service de la dette (7 millions), par l'amélioration d'un certain nombre de services publics ou de traitements dans la magistrature et l'instruction publique (6 millions), par une allocation plus forte aux travaux publics (12 millions), mais surtout par les dépenses nécessaires à la formation de la réserve militaire, à la transformation de l'artillerie et à l'amélioration de notre matériel maritime (soit 24 millions).

Mais les projets de budget se présentaient presque chaque année en équilibre. C'étaient presque toujours les crédits supplémentaires ou extraordinaires, nécessités par les événements imprévus ou par des décrets dus à l'initiative du gouvernement en dehors des prévisions ordinaires, qui rompaient l'équilibre normal du budget; en amenant presque chaque année des découverts réels, ils grevaient ainsi la situation financière de manière à provoquer des inquiétudes plus ou moins légitimes. Au début de l'année 1860, les découverts en effet avaient pu être évalués à 729 millions, dont 652, il est vrai, appartenaient au régime antérieur à 1852; et l'on pensait que l'année 1860 avait encore augmenté sensiblement la dette flottante. Cet état de choses amena en 1861, à deux reprises différentes, à propos de la discussion de l'adresse et du budget, les critiques les plus vives et les plus sérieuses sur notre situation financière.

La présentation et la discussion du budget seraient toujours une occasion que quelques membres du Corps législatif saisiraient volontiers pour aborder toute espèce de questions, et transformer ainsi une question de finances en une question de confiance. Mais l'obligation où était

Digitized by Google

encore la chambre en 1861 de voter en bloc les budgets de chaque ministère rendait impossibles des résolutions qui pouvaient provoquer une commotion grave; et l'accord d'ailleurs presque toujours complet de la commission du Corps législatif, sauf quelques réserves, avec le conseil d'État, rendait jusque-là presque toujours inopportunes ou oiseuses les discussions qui n'étaient pas exclusivement financières.

Cette fois encore, un député, qui crut trouver l'occasion de placer un discours tout fait sur les affaires étrangères, fut assez mal reçu. Un autre qui avait déjà soulevé les passions par un premier discours à propos de l'adresse, M. Keller, tenta une seconde épreuve. Il dénonça le gouvernement dans des paroles acrimonieuses comme obéissant à un esprit de persécution contre le clergé, et se faisant complice de la révolution contre l'Église. Il ne rencontra guère cette fois, après l'impatience de la chambre, qu'une éloquente riposte de M. Émile Ollivier, et, au dehors, une brochure mordante d'un littérateur spirituel, M. About, qui n'aime point à se laisser attaquer. Un député même, M. Kœnigswarter, en matières de finances, crut pouvoir aborder des questions de principes et recommander le cours forcé des billets de banque ou l'impôt sur le revenu, pour faire face aux éventualités de l'avenir. M. Kœnigswarter ne souleva que des réclamations et une ferme déclaration du ministre des finances contre ces expédients empiriques, impopulaires et désastreux pour l'état de choses auquel ils prétendaient remédier. La discussion pratique de la situation financière sur le terrain où le gouvernement l'avait offerte eut seule quelque importance.

Les critiques, dans cette limite, ne manquèrent pas. Elles furent présentées principalement par MM. Dewink et Gouin, membres ordinaires de la majorité, avec une grande connaissance des finances et une ferme habileté à traiter ces matières. Plusieurs membres de l'opposition démocratique,

Digitized by Google

y ajoutèrent, M. Picard de l'esprit, M. Darimon de l'élévation, et M. Ollivier une facile élégance. M. Magne, ancien ministre des finances, ministre sans portefeuille, et M. Vuitry, président de section au conseil d'État et commissaire du gouvernement, soutinrent presque seuls avec une rare lucidité la discussion générale sur le budget et sur la situation financière.

Les critiques adressées au gouvernement en matière de finances pouvaient se réduire à deux chefs principaux : 1° défaut de sincérité, qui consisterait à ne point faire connaître d'une manière exacte, à enfler ou à diminuer selon le besoin les recettes ou les dépenses, et à ne point fournir de renseignements suffisants pour faire connaître l'état réel des choses ; 2° mobilité, inconstance du système ou plutôt défaut de système, qui aboutirait à rompre chaque année, par l'excès ou l'abus des crédits supplémentaires ou extraordinaires, l'équilibre offert par le budget au moment de sa présentation, et ainsi à augmenter les découverts et à provoquer des déficits qui pèsent sur l'état financier.

Sur le premier point les organes du gouvernement firent appel à notre admirable système de comptabilité qui rend toute dissimulation impossible; et ils renvoyèrent au *Bulletin des lois*, qui contient toutes les demandes de crédit et grâce auquel il est facile de se rendre un compte exact de la situation quand on veut bien ne pas se contenter de phrases toutes faites ou d'hypothèses gratuites.

En ce qui touche le second point, M. Dewink attira d'abord l'attention de la chambre sur les découverts qui affectaient, par suite de crédits ultérieurs, les budgets présentés en équilibre de 1858, 59 et 60. M. Vuitry opposa à ces observations graves le règlement de comptes qui fut présenté en effet peu de temps après pour ces deux années. L'année 1858 entièrement réglée présentait, dit-il, un excédant de recettes de 12 millions, et cela en écartant

Digitized by Google

des recettes de cet exercice une somme de 18 millions, reliquat des emprunts. Quant à l'exercice de 1859, il avoua un excédant de dépenses d'environ 32 millions, mais qui était couvert par l'excédant de 1858, augmenté du reliquat de 18 millions. On pouvait répondre à cela que cet équilibre n'avait été atteint que par le reliquat de l'emprunt, et par la consolidation en rentes des ressources de la dotation de l'armée, c'est-à-dire en augmentant à la fois la dette consolidée et la dette flottante. Quant à l'année 1860, M. Vuitry prévoyait encore un découvert de 100 millions de francs. Mais il tenait à des causes exceptionnelles, telles que les réductions des impôts sur le sucre, sur le café et les cacaos, la suppression des droits sur la laine et le coton, enfin les expéditions de Syrie, de Chine et de Cochinchine, et l'accroissement de notre corps d'occupation à Rome, causes qui selon toute probabilité ne se renouvelleraient point.

Ce fut aux crédits supplémentaires et extraordinaires nécessités par ces causes exceptionnelles que s'en prit M. Gouin. Il y vit une preuve répétée de l'absence de système qui présidait à l'administration des finances. « Le rapport du chancelier de l'échiquier, dit-il, pour celles de l'Angleterre, est toujours autant que possible la représentation de tous les faits financiers qui se rattachent à la situation. Quoi ! après le nouveau découvert de 1860, vous avez ajouté au budget de 1861 encore 42 millions de crédits supplémentaires. Et nous avons avec cela les dépenses supplémentaires nécessitées par l'occupation de Rome, par la Cochinchine et par l'effectif élevé de 392 000 hommes à 467 000 ! Pour le budget de 1862, ne faudra-t-il pas ajouter aux mêmes augmentations le service des obligations trentenaires pour l'achèvement de l'ancien réseau, les 10 millions votés pour le troisième réseau, les 4 millions pour l'annexion de Menton et de Roquebrune, les 4 millions du musée Campana, les avances de fonds aux compagnies des

Digitized by Google

paquebots, les travaux publics toujours poussés avec activité, et la construction de l'Opéra, sans compter tous les crédits qui pourront être encore ouverts? En ajoutant 100 millions de découverts aux années 1860 et 1861, le déficit total s'élèverait donc à 929 millions. Si l'on se voyait obligé de couvrir les déficits par de nouveaux arrangements soit avec la caisse de dotation de l'armée, soit avec la banque, soit par de continuelles émissions de bons du trésor, n'était-ce point risquer d'augmenter indéfiniment et sans mesure la dette consolidée et la dette flottante ? Je ne considère pas en somme, dit l'orateur en terminant, la situation comme mauvaise, périlleuse. Mais quand le budget est en quelque sorte assiégé par tout le monde, et que l'Empereur désire savoir la vérité, je demande qu'on procède avec mesure, avec modération; et j'adjure la chambre de résister aux entraînements. »

M. Magne regretta, comme les honorables préopinants, que les crédits extraordinaires se fussent élevés à la fin de 1860 et au commencement de 1861 à une somme aussi considérable. Mais en faisant observer que ces augmentations portaient la plupart sur le service de la guerre, il demanda à la chambre si, les circonstances étant ce qu'elles étaient, le gouvernement avait pu tenir en Italie, en Syrie, en Chine une autre conduite que celle qu'il avait tenue. « En somme quelle était, selon lui, la situation? On trouvait en 1858 un excédant définitif de recettes de 12 millions, et en 1859 un excédant de 4 millions. Sur 1860 avaient pesé des circonstances exceptionnelles; on devait prévoir un découvert dû à la réforme économique et aux circonstances politiques qui avaient nécessité des sacrifices militaires. Pour les budgets de 1861 et 1862, M. Magne refusa de s'expliquer disant qu'on ne pouvait raisonner encore que sur des hypothèses. Restait donc un découvert de 100 millions peut-être à ajouter aux découverts que le régime impérial avait hérités des régimes précédents. En somme, après neuf ans d'un

Digitized by Google

règne bien rempli, y avait-il lieu de s'inquiéter? Les découverts venaient de s'augmenter de 100 millions, il est vrai. Mais la balance ordinaire des recettes et des dépenses avait été rétablie. Les dépenses permanentes se soldaient avec des ressources permanentes, et les secondes s'accroissaient comme à l'envi pour couvrir les premières. Les dépenses extraordinaires trouvaient aisément les ressources qui leur étaient nécessaires sans qu'on fît de l'emprunt un abus inquiétant pour l'avenir. L'accroissement de la dette n'avait fait que suivre l'accroissement de la prospérité. Et cependant, disait le ministre en terminant, l'ancien réseau de nos chemins de fer avait été complétement terminé. La capitale et nos principales villes s'étaient transformées; deux guerres honorables et heureuses avaient été faites. Le territoire de la France s'était agrandi, sa situation en Europe et dans le monde s'était relevée. Son armée faisait l'admiration de l'Europe, sa marine excitait presque la jalousie de l'Angleterre. Le gouvernement était respecté au dehors, assez solide et assez fort pour se montrer libéral au dedans. Ces résultats généraux étaient-ils de nature à faire naître l'inquiétude? Témoignaient-ils d'un défaut de système dans la conduite du gouvernement et dans la gestion financière du pays? »

Guerre et marine. — La discussion des budgets de chaque ministère, à l'exception de ceux de la guerre et de la marine, n'offre pas tant d'intérêt. En général, la commission et la chambre se seraient même montrées plus généreuses que le gouvernement et le conseil d'État pour l'augmentation des traitements civils de la magistrature, de l'Université, et les encouragements aux lettres et aux arts. S'il s'éleva quelques réclamations sur l'effectif de notre armée qui se trouvait porté en 1861 à 467 000 hommes, en revanche la chambre se montra plutôt disposée

Digitized by Google

à encourager qu'à arrêter le gouvernement dans les soins qu'il prend pour l'augmentation ou la transformation de notre marine de guerre. La discussion qui s'établit sur ces deux points donna lieu à constater quelques faits intéressants.

Quelques orateurs de la chambre revinrent sur la mesure inaugurée en 1861 et qui consiste à demander à la France un contingent annuel de 100 000 hommes pour obtenir un effectif de 400 000 hommes nécessaire au maintien de l'ordre à l'intérieur et au rôle que joue la France au dehors. Une diminution de nos forces militaires paraissait désirable pour le budget et pour le pays. Mais on ne pouvait méconnaître la difficulté de la réaliser au moment où l'Angleterre se donnait une marine formidable et où la Prusse, l'Autriche même, et les États de l'Allemagne entretenaient ou augmentaient des contingents proportionnellement égaux ou supérieurs aux nôtres. Quant au danger d'enlever avec 100 000 hommes un contingent trop considérable à l'agriculture et aux travaux civils, M. Allard établit qu'il y avait été pourvu par le nouveau mode de réserve qui, après quelques mois d'exercice et de service échelonnés sur trois années, rend à leurs foyers la moitié du contingent des soldats. Un rapport du ministre de la guerre, maréchal Randon, attestait en effet les excellents résultats de cette mesure.

On sait que, sur l'ordre de l'Empereur, en 1857, un programme a été dressé pour la transformation de notre flotte à voile en flotte à vapeur et pour l'appropriation de nos ports et bassins aux besoins nouveaux. 244 millions étaient nécessaires pour cette œuvre; on distribua le travail et la dépense sur 13 années, soit 65 millions, dont 12 millions applicables aux travaux hydrauliques, 30 à l'entretien ou au renouvellement du matériel et 17 à son accroissement. Le nombre des navires avait été fixé à 150, mais ils seraient tous d'élite. Les renseignements apportés

Digitized by Google

par les commissaires du gouvernement prouvèrent qu'on avait marché depuis 1857, mais dans les limites du crédit, et que, s'il y avait dans les résultats acquis de quoi rassurer la France, il n'y avait de quoi alarmer personne. Notre flotte de combat se composait, en 1861, de 35 vaisseaux et 17 frégates avec flottille en proportion. Le nombre de nos navires cuirassés serait à la fin de l'année de six, dont deux complétement armés, trois à flot, et le sixième bientôt achevé. Il y en avait encore huit sur cale et deux en préparation, mais l'excessive dépense ne permettait pas de poursuivre bien vite la confection des quatre derniers. Ces navires pouvaient porter 36 pièces de canon de trente rayés et 675 tonnes de charbon. Ils filaient de 13 à 13 nœuds et demi par heure. La France accomplissait au grand jour ce secret dont s'inquiétait l'Angleterre.

Loi sur la presse. — La loi destinée à modifier le régime appliqué à la presse par le décret de 1852, donna lieu à la plus importante des dernières discussions. Cette loi, sans changer le régime administratif auquel la presse est soumise, en atténuait au moins la sévérité. Elle faisait disparaître la disposition du décret qui frappait de suspension un journal après deux condamnations pour contraventions et délits, et déclarait les avertissements administratifs périmés dans leurs effets après deux années.

Ce n'était point, il faut le dire, ce que la presse avait un instant espéré, après le décret du 24 novembre et l'arrivée de M. de Persigny au ministère de l'intérieur. Les membres de l'opposition démocratique proposèrent donc, sous forme d'amendement, un projet de loi tout contraire, sinon dans l'espoir de le faire adopter, au moins pour protester en l'honneur de leurs principes. Ce projet de loi voulait conférer, à tout citoyen majeur et jouissant de ses droits civils et politiques, la faculté de publier un journal sauf la responsabilité légale; il admettait la preuve de la vérité des

faits diffamatoires, dans le cas d'imputation contre les dépositaires ou agents de l'autorité, et enlevait au gouvernement le droit de priver administrativement un imprimeur de son brevet.

L'opinion publique est revenue un peu sur le compte de la presse. Celle-ci n'est cependant pas encore rentrée en grand crédit auprès des membres des chambres qui ont bénéficié surtout du décret du 24 novembre 1860. Le gouvernement pouvait craindre que les concessions qu'il avait faites n'eussent réveillé quelques espérances dans les hautes sphères ou dans les couches inférieures de la société. La discussion ne vint pas d'ailleurs dans un moment très-favorable. L'administration croyait devoir s'émouvoir de l'impression d'un ouvrage destiné à une publicité fort restreinte, intitulé : *Vues sur le gouvernement de la France* et signé d'un nom considérable, M. le duc de Broglie. Le commissaire de police procédait à une saisie des exemplaires avant publication. Le duc de Broglie protestait contre l'illégalité de la mesure et intentait au commissaire de police un procès. Un conflit à ce sujet, mais qui n'eut point de suite cependant, s'engageait entre l'administration et un nom respecté. Dans le même temps un conspirateur émérite, M. Blanqui, était condamné à cinq années d'emprisonnement, comme coupable de propagande pour les sociétés secrètes, sans éveiller il est vrai grand écho. Quelques journaux enfin, avides au moins de nouveautés sinon de changements, et jouissant sinon d'une liberté, au moins d'une tolérance assez large, interprétaient à leur manière les conséquences du décret du 24 novembre, et disposaient assez mal le Corps législatif en leur faveur, en demandant, comme un des résultats du nouveau régime, le renouvellement des députés.

M. Jules Favre prit la parole en faveur de l'amendement de l'opposition démocratique repoussé par la commission au milieu de ces circonstances. En élevant le débat à la

Digitized by Google

auteur d'une critique générale de la conduite du gouvernement, il amena M. Billault à clore la session par une sorte de profession des principes du pouvoir, sur les matières livrées encore à des interprétations contraires par le décret du 24 novembre 1860.

Avec l'habile souplesse qui lui est naturelle, M. Jules Favre déclara s'opposer à la loi, parce qu'elle n'était pour lui que la sanction du décret dictatorial de 1852 qui pesait depuis huit ans sur la presse. Cette loi ne lui semblait pas en harmonie avec la situation faite par le récent décret. Il demanda donc comme conséquence du régime nouveau, la libre création des journaux, leur responsabilité devant le jury, l'inviolabilité de la propriété des imprimeurs, et l'abolition de la loi de sûreté générale. Hors de là, il ne craignit pas d'affirmer, au risque de réclamations qui parurent dans les journaux dès le lendemain, qu'il n'y avait pas d'autre presse en France que celle du gouvernement et qu'on n'y professait pas d'autre opinion que celle qu'avait dictée ou autorisée à l'avance l'administration elle-même. Le même pouvoir qui autorisait la création des journaux ne conservait-il pas toujours, en effet, le droit de leur donner la mort quand bon lui semblait?

« Veuillez vous rappeler, messieurs, dit-il en terminant, veuillez vous rappeler une séance mémorable d'une de nos sessions, où furent soudainement prononcées des paroles qui ne sont peut-être pas sorties de votre mémoire. La France avait tiré l'épée pour affranchir l'Italie. Je me levai pour m'associer sans réserve à cette guerre généreuse, mais j'annonçai que je demanderais compte un jour au gouvernement des principes au nom desquels il se lançait dans cette grande entreprise. Elle a réussi, le triomphe a été complet, et je viens aujourd'hui dégager ma parole. C'est au nom du droit, dont Bossuet a dit qu'il n'y avait pas de prescription possible, que je viens réclamer le patrimoine de mon pays, ses droits, ses grandeurs, ses libertés. Vous

avez relevé la tribune. La liberté doit être rendue à la presse; tant qu'elle ne l'aura pas été, vous rencontrerez ici un adversaire résolu, qui, dans toutes circonstances, dira au pays que vouloir se réserver l'arbitraire, c'est confesser par là même son incurable faiblesse. »

M. Billault opposa à ce discours une explication nette et précise sur la politique intérieure du gouvernement, pour ne point permettre aux uns de la calomnier, aux autres de la méconnaître, à quelques-uns d'avoir des espérances qu'il n'entendait pas réaliser.

« Le grand acte du 24 novembre, dit-il, a appelé les deux chambres à s'expliquer sur les affaires de l'État, et à donner au gouvernement de l'Empereur le concours de leurs lumières et de leurs avis. Mais ce n'est pas une de ces concessions premières, à la faveur desquelles l'ennemi, arrivant aux environs de la place, finit par y pénétrer et en devenir le maître. J'ai entendu beaucoup parler des conséquences du décret du 24 novembre. On attaque maintenant, tantôt avec réserve, tantôt d'une manière plus ouverte, toutes les bases fondamentales sur lesquelles reposent la politique du gouvernement et la sécurité publique : la loi de sûreté générale, le régime de la presse, le patronage exercé par le gouvernement dans les élections. On demande la dissolution immédiate du Corps législatif, le rétablissement du régime parlementaire. Tout cela est présenté comme autant de conséquences naturelles et nécessaires du décret du 24 novembre. Mais les garanties nouvelles rendues aux libertés publiques par l'exercice du droit de pétition au Sénat et les exemples de discussion indépendante donnés par les orateurs mêmes du Corps législatif prouvent assez que le gouvernement ne peut aller plus loin. Faire plus, ce serait se compromettre.

« Messieurs, ajoute l'orateur, en présence des partis qui s'agitent, le gouvernement n'abandonnera pas son droit qu'il tient du peuple, d'empêcher les réunions électorales,

Digitized by Google

là où ces réunions offriraient un danger ; il n'abandonnera pas son droit d'appuyer certaines candidatures en face de celles que patroneront les partis ; il ne dissoudra pas cette chambre qui a si bien servi le pays, il ne modifiera pas la position que le plébiscite de 1852 a faite au pouvoir. Croyez-vous donc que le peuple soit disposé à modifier profondément le gouvernement qui a conduit depuis dix ans les destinées du pays ? » Et alors abandonnant ce terrain glissant pour en prendre un plus favorable, l'orateur termina en ces termes par une apologie de la politique impériale : « Le peuple voit, dit-il, que le rôle des grands corps délibérants n'a jamais été si considérable ; il se rappelle la glorieuse guerre de Crimée terminée par une paix plus glorieuse encore ; il est encore ému de la guerre d'Italie qui a donné la liberté à tout un peuple. Lorsqu'on accuse le gouvernement d'avoir de perpétuelles velléités guerrières, le peuple sait à quoi s'en tenir ; il sait aussi à quoi s'en tenir lorsque, de l'autre côté du détroit, on crée une fantastique flotte française pour se donner le droit de créer une réelle flotte anglaise. L'Empereur a répété vingt fois : « La France ne « redoute personne ; elle désire développer en paix, dans la « plénitude de son indépendance, les ressources que le ciel « lui a données. » N'entendez-vous pas cependant tous les jours certains esprits se faire l'écho d'appréciations malveillantes et insensées ? En Italie, dit-on, nous convoitons l'île de Sardaigne. En Allemagne, nous voudrions la frontière du Rhin ; pour la Belgique, je ne sais quelle ambition on nous prête. Ces fables, l'Empereur les dédaigne ; mais cette jalousie que nous vaut notre grandeur nous fait une situation qui exige beaucoup de prudence. La France a voulu un gouvernement fort, d'origine nationale ; elle a voulu le trouver dans l'Empereur. L'Empereur n'est pas de ceux qui se laissent amoindrir ; il a la volonté d'être modéré, mais fort. Dans ces conditions, messieurs, don-

nez-lui hardiment votre concours, et soyez certains que, quand vous vous présenterez de nouveau devant les électeurs de qui vous tenez votre mandat, vous trouverez le pays, l'Empereur et vous, unis intimement dans une résistance à la fois modérée, libérale et résolue contre toutes les attaques ou toutes les intrigues qui de gauche ou de droite tenteraient d'entraver la grandeur de la consolidation politique confiée par la France à la dynastie napoléonienne. »

La session législative la plus longue et la plus intéressante que nous ayons eue depuis 1852 a été close à la fin de juin. Au milieu des discussions, on a pu relever parfois dans le Sénat une certaine irritabilité à laquelle on ne s'attendait pas; et l'on a remarqué dans le Corps législatif quelque inexpérience dont on n'est point en droit de s'étonner. La session a prouvé du moins que la France n'a perdu ni le talent ni le goût des débats oratoires. D'anciennes réputations parlementaires ont repris toute leur autorité près du public et quelques nouvelles réputations se sont fait jour.

On a cru remarquer que les discussions du Sénat ont attiré de préférence l'attention publique ; et l'indépendance y a paru plus grande que dans le Corps législatif.

Le Sénat compte en effet parmi ses membres un plus grand nombre d'hommes formés à l'école de nos anciens débats parlementaires ou des plus hautes fonctions de l'État dans tous les genres. Par la nature de ses attributions, et par l'examen des pétitions des citoyens, cette assemblée est en outre saisie de questions qui ont une portée politique plus générale et plus saisissante. Composé d'hommes plus neufs à la vie politique, presque exclusivement de propriétaires, de commerçants, d'industriels, d'hommes d'affaires, comptant peu d'écrivains, d'avocats et point du tout de fonctionnaires, le Corps législatif, après la discussion de l'adresse, n'est guère aux prises qu'avec

Digitized by Google

de rudes questions de législation ou de chiffres qui sont de première utilité, mais dans lesquelles il peut faire une grande dépense de talent, sans parvenir à passionner beaucoup le public. Nommés à vie par le gouvernement et dans des proportions de nombre qui ne peuvent être dépassées, par conséquent inamovibles, assez haut placés pour pouvoir peser sur le gouvernement dont ils émanent, sans engager dans leur opinion les masses passionnées dont ils sont séparés, les sénateurs ne relèvent au palais du Luxembourg que d'eux-mêmes. Ils peuvent faire prévaloir leur opinion sans risquer d'abaisser le pouvoir ou d'agiter le pays, car ils sont indépendants à la fois de l'un et de l'autre. Choisis au contraire par les électeurs et recommandés la plupart du temps par l'administration, ayant un mandat renouvelable, les députés sont à la fois responsables devant le pouvoir et devant le pays. Ils comptent dans l'expression de leur opinion ou avec le gouvernement qu'ils ne veulent ni indisposer ni ébranler ou avec les électeurs qu'ils ne prétendent ni mécontenter ni agiter. Une prudente sagesse devient aisément la mesure de leur indépendance.

Ainsi la constitution qui nous régit aujourd'hui paraît avoir réservé jusqu'ici à l'assemblée conservatrice la plus grande somme d'indépendance, les questions les plus émouvantes, et les talents les plus éprouvés pour les résoudre. Elle a imposé au contraire à l'assemblée qui représente le progrès, avec le poids des grands intérêts du pays, une responsabilité qui l'entrave, mais qui peut le mieux rompre les hommes aux affaires, y fortifier leur esprit, y tremper leur caractère, et ainsi lui permettre de jouer un rôle de plus en plus considérable dans nos affaires.

Pendant l'intervalle des sessions législatives, l'Empereur, l'administration, comme acteurs, la presse, comme juge, reconquièrent naturellement le premier rang dans

l'attention publique. Quoique l'époque des vacances apporte une certaine langueur dans ce qu'on appelle communément la politique, il s'en faut cependant que cette époque de l'année ne fournisse point quelque chose à l'histoire.

L'Empereur. — Le chef de l'État reparaît surtout quand les corps délibérants cessent leurs séances. C'est au palais de Fontainebleau, aux bains de Vichy, au camp de Châlons et au château de Compiègne que l'Empereur a passé la saison d'été et la saison d'automne. Son métier de souverain, comme disait Louis XIV de lui-même, ne lui a pas toujours fait, dans ces différentes résidences, des vacances oisives. Quand il aurait pu les prendre, il paraît même se les être refusées.

A Fontainebleau, l'Empereur reçut, le 28 juin, les ambassadeurs des deux souverains de Siam, chargés de lui remettre de la part de leurs souverains une lettre et des présents en signe d'alliance et d'amitié. Depuis Louis XIV, pareille ambassade ne s'était point vue en France. Les ambassadeurs siamois furent reçus avec une solennité particulière, dans la grande salle de Henri II. Selon l'usage de leur pays, ils se traînèrent sur leurs genoux et sur leurs coudes jusqu'au trône de Leurs Majestés. L'Empereur se hâta, pour abréger ce pénible cérémonial, de prendre la lettre du roi de Siam qui lui était présentée dans une coupe d'or, et il reçut gracieusement les riches présents qui l'accompagnaient. Cette cérémonie, au moins étrange dans nos mœurs, avait cependant de l'importance. Elle prouvait les incontestables progrès qu'avait faits depuis le nouveau règne, et surtout grâce aux dernières expéditions de Chine et de Cochinchine, l'influence de la marine française dans les contrées lointaines du haut Orient.

Le séjour d'un mois à peu près que fit l'Empereur à Vichy dans l'intérêt de sa santé, n'a pas toujours été respecté par les exigences de la politique extérieure, à laquelle

Digitized by Google

il paraît à peu près impossible que le gouvernement français puisse se soustraire un seul instant. L'Empereur, qui avait évité toute réception officielle, voulait partager son temps entre l'exercice corporel nécessaire dans une cure et le travail historique qu'il poursuit depuis trois ans sur les Commentaires de César. Le 19 juin, il faisait une excursion archéologique à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), où l'on opérait des fouilles destinées à retrouver les vestiges du célèbre siége de l'Alesia des Commentaires. Accompagné de quelques savants, l'Empereur gravissait le mont Auxois, le livre à la main, et y résolvait entre deux provinces et deux localités rivales, une question qui avait eu le double privilége de l'intéresser et d'agiter le monde lettré.

La présence à Vichy de quelques diplomates italiens, espagnols et autres, rappela promptement l'Empereur aux affaires. Il s'occupa principalement d'y aplanir un différend entre la cour de Turin et celle de Madrid, à propos des archives consulaires de l'ex-roi François II trouvées à Naples. Terminer les débats des savants et les chicanes des hommes d'État n'est point petite affaire. Les débats sur Alesia ne sont pas encore finis non plus que le conflit de Turin et de Madrid, au sujet des archives napolitaines. On crut un instant, à cette époque, à une entrevue de l'Empereur et de la reine d'Espagne. Elle n'eut pas plus lieu en 1861 sur les Pyrénées, qu'elle ne s'était réalisée l'année précédente, malgré un peu plus de bonne volonté, au milieu de la Méditerranée. De tous les souverains la reine d'Espagne est peut-être le moins accessible aux entrevues. C'est à peu près la seule tête couronnée en Europe que n'ait point vue l'empereur Napoléon III.

Entre son séjour à Vichy où il décida l'endiguement de l'Allier, ainsi que le plan d'embellissements considérables destinés à transformer cette ville célèbre, et son arrivée au camp de Châlons pour y présider les manœuvres annuelles,

Digitized by

l'Empereur passa quelques jours à Paris, et y prouva qu'il ne perdait point de vue de plus considérables intérêts.

Le 13 août, l'Empereur inaugura solennellement à Paris une magnifique voie nouvelle, le boulevard Malesherbes, destiné à continuer symétriquement la ligne si fréquentée des boulevards intérieurs de la rive droite de la Seine. Cet événement important devint une véritable fête de l'édilité parisienne. Après avoir parcouru cette voie magistrale, bordée de troupes et regorgeant de peuple, décorée de guirlandes de feuillage, de drapeaux, de banderoles et de flammes, l'Empereur trouva derrière un arc de triomphe, et sous une vaste tente la municipalité de Paris et le préfet de la Seine, M. Haussmann. Le préfet profita avec habileté de cette occasion favorable pour opposer son œuvre avec un légitime orgueil à ses nombreux détracteurs. Dans un discours plein de bonnes raisons et de faits intéressants, au milieu desquels il eut le tort seulement d'associer les souvenirs importuns de Rome impériale, il déroula tout ce vaste plan selon lequel on avait entrepris et on continuait de renouveler Paris ; et il fit justice en grande partie au moins des reproches de la malveillance contre cette expression grandiose et séduisante, quoique un peu trop hâtive peut-être, de l'activité commerciale et du génie industriel de notre époque.

« Messieurs, » répondit l'Empereur,

« L'inauguration d'une voie de communication nouvelle n'a plus rien d'extraordinaire aujourd'hui, et je n'en aurais pas fait une cérémonie publique si je n'avais pas voulu témoigner ma sympathie au conseil municipal qui s'occupe avec un zèle constant des intérêts de la ville, ma satisfaction au préfet de la Seine pour sa persévérance infatigable à poursuivre un grand but, enfin mon approbation à tous ceux dont le concours seconde si bien ses efforts.

« Les embellissements de la capitale une fois terminés, excitent l'admiration générale, mais pendant leur exécution, ils soulèvent toujours des critiques et des plaintes. C'est qu'il est

Digitized by Google

impossible dans de telles entreprises de ne pas léser momentanément certains intérêts; le devoir de l'administration est néanmoins de les ménager, sans s'écarter de la marche à suivre.

« Cette marche, vous la connaissez : imprimer de l'activité au travail, une vie nouvelle aux industries et au commerce de Paris, en les dégageant des entraves qui en gênaient le développement; — protéger les classes les moins favorisées; — combattre le renchérissement des denrées les plus nécessaires.

« Pour atteindre le premier de ces résultats, le gouvernement a fait un grand pas; et, vous l'apprendrez avec plaisir, depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, l'exportation des articles de Paris a déjà presque doublé.

« Quant à ce qui concerne l'administration de la ville, en reportant le mur de l'octroi aux fortifications, en rapprochant par de larges voies les extrémités du centre, elle tend à égaliser dans cette vaste enceinte le prix de toute chose; elle donne de la vitalité, de la lumière, de la valeur à des quartiers déshérités, de l'occupation à une foule d'industries et du mouvement au commerce.

« D'un autre côté, je félicite la ville des mesures prises ou adoptées pour améliorer le sort de la classe la plus nombreuse. Ainsi elle s'occupe d'amener à Paris de l'eau qu'elle payera moins cher, elle exonère des impôts les loyers au-dessous de 250 francs; elle a organisé la boulangerie de manière que, dans un cas de disette, le pain ne pourra pas excéder un certain taux. Elle cherche à diminuer le prix de la viande, non-seulement par la liberté de la boucherie, mais encore par la création d'un marché qui garantira mieux l'intérêt du consommateur; enfin, elle multiplie partout les écoles et les établissements de bienfaisance.

« Pour travailler suivant le même ordre d'idées, je vous recommande surtout, dans l'examen de votre budget, de réduire, autant que les finances le permettront, les droits qui pèsent sur les objets de première nécessité.

« Par là vous acquerrez de nouveaux titres à ma reconnaissance, car si la capitale d'un grand empire s'honore par ces monuments qui rappellent la gloire des armes et attestent le génie des sciences et des arts, elle ne s'honore pas moins par les institutions qui témoignent d'une sollicitude incessante pour ceux qui souffrent et d'un zèle éclairé pour les intérêts

généraux de cette immense agglomération, véritable cœur de la France qui bat comme elle pour sa gloire et sa prospérité. »

Malgré ces résultats et ces promesses, une grande enquête ouverte, après une assez vive discussion dans la presse, prouvait que l'édilité parisienne ne voulait pas s'en tenir là. C'était dans le même moment qu'une commission saisie des différents projets mis en avant pour doter Paris, d'une somme d'eau potable suffisante à sa population augmentée de 500 000 âmes, concluait en faveur du projet de dérivation des sources de la Dhuis.

Mais Paris était loin d'éveiller seul la sollicitude de l'Empereur. Le 18 août, en réponse à un rapport à lui adressé par le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, l'Empereur publia la lettre suivante, qui était comme le pendant du discours prononcé devant la municipalité parisienne :

« J'ai lu avec intérêt le rapport que vous m'avez adressé sur la situation du service des chemins vicinaux.

« Le vœu que vous m'exprimez répond trop à ma sollicitude pour que je ne tienne pas à le voir promptement réalisé. Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part aux subsides de l'État, car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes. Il ne suffit pas d'assainir et de fertiliser de vastes étendues de territoire, de travailler à la mise en valeur des biens communaux et au reboisement des montagnes, d'organiser des concours et de multiplier les comices, il faut surtout poursuivre avec vigueur l'achèvement des chemins vicinaux. C'est le plus grand service à rendre à l'agriculture. Les documents que vous m'avez soumis établissent qu'une allocation sur les fonds de l'État de 25 millions répartis sur sept exercices, permettrait de terminer en huit ans les chemins d'intérêt commun actuellement classés. Pour obtenir un si grand résultat, l'État doit faire un sacrifice. Préparez donc un projet de loi dans ce sens pour la prochaine session du Corps législatif, et, en attendant, concertez-vous avec le ministre des finances pour qu'un premier crédit affecté à cet emploi puisse être ouvert sans délai. »

Digitized by Google

La lettre de l'Empereur venait à propos. Les grands travaux de constructions et d'embellissements, et le développement considérable des villes qui en est le résultat, ont pour effet immédiat d'enlever aux campagnes des milliers de bras qui n'y retournent plus. L'extension et l'amélioration de toutes les voies grandes et petites seraient peut-être le meilleur moyen d'arrêter cette regrettable émigration. Pour un si grand et si désirable résultat, on pourrait même dire qu'une allocation de 25 millions en sept années, 3 millions 500 mille francs par an, pour tous les chemins vicinaux de France serait bien insuffisante, si l'on ne se rappelait que le budget de la vicinalité, qui n'était que de 44 millions en 1837, s'élevait alors à près de 89 millions. Ce n'est pas de trop, il s'en faut, pour mettre et entretenir en état de viabilité un développement total de 564 843 kilomètres de voies publiques. Cette première subvention de 25 millions prouvait au moins la nécessité et indiquait la volonté de venir en aide aux campagnes qui ne pouvaient marcher du même pas que les villes. L'inauguration du boulevard Malesherbes et la lettre impériale sur les chemins vicinaux avaient précédé et suivi la fête impériale et nationale du 15 août.

C'est dans le même temps que l'Empereur a fait publier la convention signée avec l'Angleterre, en vue d'assurer à nos colonies un courant de l'immigration blanche, en la soumettant à des règles protectrices en Chine et dans les Indes, et à les mettre en état de lutter avec les pays à esclaves.

L'Empereur recherche avec raison, à voir personnellement les principaux souverains de l'Europe. Sans engager un pays, un simple entretien, une explication particulière, une communication directe peuvent réussir souvent à dissiper les doutes, à faire évanouir les soupçons, à établir une entente, souvent meilleure, que celle qui existait auparavant. La conversation même entre souverains a

Digitized by Google

toujours l'avantage d'une certaine intimité sur la rigueur méticuleuse de la diplomatie. La visite du jeune roi de Suède Charles XV et de son frère le prince Oscar, fut particulièrement bien vue de la France, qui se plut à retrouver dans le petit-fils de Bernadotte, le souvenir d'une de nos gloires militaires, et qui a naturellement à cœur la cause des États scandinaves, sans pouvoir cependant bien saisir l'objet de leur différend avec l'Allemagne. Ces deux princes passèrent plusieurs jours avec l'Empereur à Saint-Cloud, et assistèrent, au champ de Mars à Paris et au camp de Châlons, à des fêtes militaires, où leur présence fut chaleureusement accueillie.

On avait cru pendant quelque temps à la présence à Paris, dans le même moment, du roi de Prusse Guillaume Ier, qui avait à acquitter, depuis l'entrevue de Bade, vis-à-vis de l'Empereur, une dette de politesse. Ce n'était sans doute pas sans dessein que l'empereur Napoléon III aurait voulu réunir en même temps dans une réception cordiale le roi de Prusse et le roi de Suède qui s'est chevaleresquement, mais sans forfanterie, identifié avec l'honneur et les droits des races scandinaves. Mais la nouvelle de la visite du roi de Suède en France fit jeter les hauts cris à la presse allemande; il faut peu de chose pour effaroucher une partie de cette presse. Le roi Guillaume Ier irrésolu, comme son frère, n'osa braver ces démonstrations. Il s'excusa par une lettre autographe et remit sa visite, qui n'eut lieu en effet que deux mois plus tard.

C'est le 6 octobre que le roi de Prusse, Guillaume Ier, arriva à Compiègne. Accueilli avec une très-grande courtoisie par l'Empereur, l'Impératrice, par trois ministres et par toute la cour, il parut tenir à garder à sa visite un caractère d'intimité civile qui éloignât toute préoccupation politique. Et cependant, le bruit des commentaires de toutes sortes qui accompagnèrent cette entrevue dans la presse

Digitized by Google

française et étrangère, couvrit l'écho des fêtes du château, des chasses à tir et curées aux flambeaux, banquets et spectacles qui la signalèrent surtout. Les clameurs de quelques journaux anglais, excitées par une brochure française sans grande importance, mais à laquelle on voulait prêter un caractère officiel : *Le Rhin et la Vistule*, se firent surtout remarquer par leur vivacité et par leur aigreur. Les personnages les plus intéressés ne laissèrent transpirer eux-mêmes que l'échange de quelques paroles sans portée sur certaines questions de politique générale et particulièrement sur le traité de commerce depuis un an pendant entre la France et le Zollverein. Le roi de Prusse laissa surtout derrière lui, en réponse à une grande courtoisie, le souvenir d'une très-prudente réserve. Du 12 au 16 du même mois, l'Empereur reçut avec le même cérémonial, en allant l'attendre aussi jusqu'au débarcadère du chemin de fer, le roi des Pays-Bas, Guillaume III. Comme de moins grands intérêts sont en jeu entre la France et la Hollande, les rapports des deux souverains, à Compiègne, à Paris et à Versailles, dont l'Empereur fit lui-même les honneurs, parurent empreints d'une plus complète cordialité. Deux princes portugais appartenant à une famille qui devait être bientôt fort éprouvée, terminèrent cette série de visites.

L'administration.—Un prix national.—L'administration elle-même n'a guère de vacances. Outre la promulgation, la mise à exécution des lois votées, les affaires de chaque jour, il y a les améliorations à faire dans les services. Ces améliorations ont porté en général sur les intérêts de la paix. On a remarqué cependant avec plaisir l'extension apportée par M. Chasseloup-Laubat aux cadres de l'état-major de notre flotte militaire, rendue nécessaire par les développements mêmes de notre marine et les armements incessants de l'Angleterre.

Digitized by Google

La nouvelle loi sur la presse semblait appeler la fin du régime particulier signalé au ministère de l'intérieur par la présence de M. de la Guéronnière, conseiller d'État en mission, chargé de la direction générale de la librairie et de la presse. Investi de la délicate et difficile tâche d'accoutumer la presse à des libertés que la tolérance administrative lui restituait petit à petit, sans mettre le pouvoir lui-même en péril, M. de la Guéronnière avait mérité avec la reconnaissance d'en haut les témoignages d'estime même de journaux hostiles. Par suite de la loi sur la presse, la direction générale fut supprimée ; la presse se trouva placée vis-à-vis de l'administration dans des conditions plus normales ; et M. Imhaus, chargé du nouveau service, prit la place de M. de la Guéronnière nommé sénateur.

Le 27 juin, dans une circulaire adressée aux préfets, M. de Persigny prit l'initiative d'une mesure qui ne pourrait avoir que de bons résultats si on l'applique moins, selon son esprit, dans l'intérêt de l'administration que dans celui des administrés. Cette circulaire invita les préfets à se réunir, par régions, en conférences, quelques jours surtout avant la session des conseils généraux. Le but des conférences était de donner aux préfets l'occasion de s'éclairer réciproquement sur les besoins communs ou spéciaux de départements situés dans une même région du territoire. Parvenir à grouper davantage les intérêts, à les concilier, à rectifier ce que peut avoir d'arbitraire et à étendre ce que peut avoir d'étroit aujourd'hui la délimitation départementale, ne serait-ce pas mettre un concours plus considérable d'informations et de forces au service d'intérêts plus vastes, plus généraux et qui répondent à une fraction plus considérable et en même temps homogène de la population? En s'éclairant les uns les autres, les préfets pourraient aussi éviter, quelquefois au moins, des erreurs qui appellent même sur eux le redressement de l'administration supérieure. M. le préfet de la Haute-

Digitized by Google

Vienne en fut un exemple. Il avait fait fermer en dépit de la loi et du besoin de ses administrés quelques écoles protestantes ; et il tenait à son arrêté ; il fallut un ordre supérieur pour les rouvrir.

Les distributions de récompenses sont une occupation naturelle des vacances pour les heureux ministres qui en ont dans leur département. « Il semble, » a dit M. le comte Walewski, ministre d'État, le 3 juillet, en distribuant les récompenses méritées par les artistes à l'exposition générale de 1861, « il semble qu'il a été donné à la France d'hériter des grandes races classiques, et qu'après avoir succédé, dans une certaine mesure, à la Grèce pour la gloire de son théâtre, à l'ancienne Rome par celle de ses victoires, par la splendeur de ses monuments, par l'autorité de sa langue si généralement répandue, elle doit encore succéder à la renaissance italienne par l'éclat de ses écoles de peinture et de sculpture. »

M. Rouland, ministre de l'instruction publique, élargit singulièrement, il faut le reconnaître, le cercle des encouragements qui s'adressent à l'intérêt si précieux de l'enseignement et des lettres. L'année 1861 en a été une preuve entre toutes. Ce ministre s'adresse toujours avec un égal bonheur aux enfants du peuple et aux fils des bourgeois. Nous avons cité quelques paroles de son discours à la distribution des récompenses de l'association philotechnique au commencement de l'année. « Que si dans vos études et malgré le calme qui les protége, dit M. Rouland à la distribution du concours général du 13 août, des bruits extérieurs viennent jusqu'à vous, comme l'écho affaibli de tout ce qui agite les sociétés, ne vous troublez point. Vous entendrez dire peut-être que la religion est inquiétée et menacée ; que cette société va disparaître engloutie dans les abîmes de l'esprit révolutionnaire ; que le mal dépasse le bien sous le régime des idées et des institutions modernes. Enfin qu'il est sage, pour bien servir la France,

Digitized by Google

de retourner en arrière dans le sillon qu'elle trace incessamment devant elle. Enfants, je vous le répète : ne vous troublez point, ne soyez pas émus de tant de désolantes prédictions, et regardez autour de vous. L'illustre et pieuse Église de France, l'Église des Fénelon et des Bossuet, peut régner aujourd'hui sur les âmes avec plus de liberté qu'elle n'en eût jamais. »

Mais les faits louent mieux que les paroles. M. Rouland avait obtenu dans le courant de l'année du Corps législatif en faveur de la Sorbonne, de l'École normale et du Collége de France, des améliorations longtemps demandées. Un rapport du 26 juillet, approuvé par l'Empereur, prouva que le ministre ne pensait pas seulement au haut enseignement. Au moyen d'économies dues à une administration vigilante, il réalisait une amélioration dans la situation des inspecteurs primaires, attribuait une indemnité extraordinaire de 60 000 francs pour l'année 1861 aux institutrices, augmentait de 50 000 francs le fonds des instituteurs hors de service, et créait un fonds de *bibliothèques pour les campagnes*, mises à la disposition des instituteurs, et appelées ainsi à une incontestable utilité. Ce qu'il importe surtout c'est d'inspirer à cet enseignement modeste avec la confiance l'intelligence de sa mission populaire et l'estime de lui-même. M. Rouland y avait pourvu en provoquant un concours de tous les instituteurs sollicités à adresser à une commission composée par lui, sur la question des meilleures méthodes et des principaux besoins de l'éducation populaire, des mémoires qui seraient l'objet de récompenses et de distinctions particulières. M. de Royer, sénateur, qui témoigne au milieu de ses occupations politiques et judiciaires un grand intérêt pour ces questions, fit sur ce concours un rapport lumineux et substantiel qui atteste chez nous la solidité de ce service si cher à une société démocratique, et qui avait été pendant quelque temps mis en péril par de regrettables défiances.

Digitized by Google

Le mois de novembre vit encore se réunir à Paris sous les auspices et sous la présidence du ministre de l'instruction publique les délégués de toutes les sociétés savantes de France, affiliées comme on sait au comité des travaux historiques à Paris, et associées à une œuvre commune d'information et de publication considérable sur la géographie, l'archéologie et la statistique de la France. Cette solennité a été digne du grand travail national qui est le but de cette organisation puissante et qui est destiné peut-être à opérer une véritable révolution dans la science de l'histoire de nos origines.

Il faut bien que l'État supplée chez nous au défaut d'initiative des individus et au manque d'associations puissantes, et qu'il continue à jouer ce rôle de protection et d'encouragement. Les grands corps savants, qui ont dû aussi leur création au pouvoir, dans un pays où tout s'est presque toujours fait par les mains de l'État, peuvent seuls partager avec lui cette haute et délicate mission ; et leurs moyens, à part l'honneur qui est considérable en tombant de si haut, sont bien bornés. Grâce cependant à l'initiative de l'Empereur, qui avait mis à la disposition de l'Institut un prix décennal pour honorer et récompenser dignement, dans les différentes branches des lettres et des sciences, l'ouvrage ou l'invention qui honorerait le plus dans cette période la France et l'esprit humain, l'Académie française a pu prendre en 1861 une résolution qui a eu presque les proportions d'un événement national.

Le programme impérial était rédigé dans des termes qui en rendaient l'exécution assez difficile. L'Académie française, la première, était mise en demeure de décerner le prix ; et, en dehors de son sein, là où le programme semblait solliciter son choix, elle ne croyait pas trouver des titres suffisants à un pareil honneur. Trois écrivains justement distingués, en littérature, en philosophie et en histoire, partageaient les suffrages de l'Académie sans la satisfaire ;

Digitized by Google

c'étaient Georges Sand, dont les derniers ouvrages joignaient l'attrait d'une moralité non contestée au charme de l'imagination et du style; Jules Simon, qui appliquait dans des ouvrages dictés par une inspiration élevée les plus purs principes du spiritualisme aux devoirs de la morale sociale, et tentait de faire pénétrer la moralité même dans l'économie politique; Henri Martin, qui a élevé et amélioré chaque jour un monument considérable pour l'histoire générale de la France. Chacun avait ses partisans. Mais toutes les opinions, même les passions religieuses, morales, politiques et littéraires se mirent de la partie. L'Académie ne crut pouvoir sortir d'embarras qu'en regardant dans son sein. Elle décerna cet honneur à l'écrivain célèbre qui consacre son expérience d'homme d'État, et un talent incontestable qui lui a mérité le titre d'historien national, à nous faire connaître, avec le génie d'un grand homme, les plus héroïques efforts d'une nation généreuse, la tentative la plus puissante d'organisation civile, ainsi que la domination la plus étendue et la catastrophe la plus mémorable que l'Europe moderne ait encore connus. M. Thiers, auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, accepta l'honneur de la récompense sans ses profits, qui durent servir à d'autres fondations littéraires. Ainsi tout se passa à l'honneur de celui qui avait fondé le prix, de ceux qui l'avaient disputé, et de l'écrivain qui parut en effet, de l'aveu du plus grand nombre, l'avoir mérité.

Les conseils généraux.—La session des conseils généraux vers le mois de septembre, pourrait toujours faire reparaître davantage la main du pays dans ses affaires. Mais par une sorte de connivence du gouvernement et du pays, il n'en est pas toujours ainsi. Le gouvernement enferme la session des conseils généraux dans un espace assez étroit et borne le cercle de leur action. La population apporte peu d'empressement à composer ces conseils et

Digitized by Google

peu d'attention à leurs débats. Ils ne se sont guère distingués en 1861 que par l'expression de leur reconnaissance pour le gouvernement et de vœux sans grande importance. Quelques personnages politiques y ont prononcé cependant des paroles qui ont eu de l'écho. C'est une importation anglaise; mais jusqu'ici les orateurs du gouvernement paraissent seuls avoir joui de l'usage de ce privilége.

M. de la Guéronnière dans la Haute-Vienne, et M. de Morny dans le Puy-de-Dôme, ont surtout été remarqués quand ils ont commenté les réformes libérales dont ils avaient l'année dernière presque fait pressentir la réalisation. Le premier, en résumant d'une manière éloquente l'histoire de nos soixante dernières années, s'efforça d'établir que le gouvernement actuel, grâce au décret du 24 novembre précédent, avait définitivement résolu le problème, contre lequel s'étaient brisés avant lui les efforts patriotiques de deux grands gouvernements : « La recherche d'un pouvoir fort dans un pays libre. » Le gouvernement venait en effet de s'efforcer de ramener l'équilibre entre les deux termes; on peut dire cependant qu'il ne croyait pas avoir achevé de l'établir, puisque quelques semaines même après il devait encore par des changements nouveaux et heureux chercher à y travailler. M. de Morny, de son côté, fit entendre de bonnes et utiles vérités sur l'importance des libertés civiles, sur le sentiment de la valeur individuelle, sur l'habitude de recourir toujours au gouvernement et de compter sur lui plus que sur soi-même. Quand il témoigna sa joie de voir son pays doté par le souverain de libertés nouvelles, on regretta cependant que le désir de faire une antithèse lui fît exprimer l'espoir de voir les libertés *octroyées* s'établir mieux chez nous que les libertés conquises, et qu'il eût mis ainsi une pensée juste peut-être sous la mauvaise recommandation d'un mot bien peu en harmonie avec les principes d'une constitution et

Digitized by Google

d'un pouvoir qui s'inspirent et se recommandent tous deux de 89!

Quelques-uns des orateurs qui prirent la parole à cette époque gardèrent même pour eux l'avantage de différer d'avis et d'échanger quelques paroles acerbes; témoins M. Dupin, jurisconsulte, et M. Michel Chevalier, économiste, tous deux sénateurs. La jurisprudence est une science vieille et qui vit de traditions; elle jalouse volontiers l'économie politique, science plus jeune et plus novatrice. A quelques bonnes vérités nationales envoyées du comice agricole de Clamecy, du fond du Morvan, à notre difficile alliée l'Angleterre, M. Dupin avait mêlé quelques critiques un peu vives à l'adresse des *théoriciens* économistes, auteurs du traité de commerce qui a fait entrer la France dans la voie nouvelle du libre échange. M. Michel Chevalier releva le gant. Il invoqua l'autorité des principes et des théories en toute espèce de matières; et, pour établir le droit de régler le régime économique d'une nation d'après les données de la science, il en appela à cette constante fidélité aux principes que M. Dupin avait toujours montrée dans l'application des règles de la jurisprudence civile et des articles organiques qui président aux rapports de l'État et de l'Église. Ils montrèrent au moins par là, l'un et l'autre, que dans le sein d'un corps qui a réuni à la fois les célébrités de plusieurs régimes et les premiers représentants d'écoles si différentes, l'entente générale et le dévouement à l'ordre nouveau peuvent s'accommoder de la divergence même des opinions.

Préoccupations extérieures. — Après le loisir assez ordinaire laissé à la politique par les vacances, l'automne commença à ranimer les préoccupations. Pendant quelque temps même, les affaires du dehors et celles du dedans se disputèrent comme à l'envi le privilége d'émouvoir l'opinion publique.

Digitized by Google

Parmi les motifs qui portèrent l'attention française au dehors, quelques contestations de peu d'importance avec la république helvétique, les démêlés du Mexique avec certains États de l'Europe et avec nous, n'eurent pas le pouvoir de la retenir bien longtemps[1]. Les petits débats suisses rentrèrent promptement dans la voie diplomatique. Une entente s'établit assez promptement entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, en vue de prévenir une bonne fois le retour de ces contraventions au droit des gens, trop habituelles de la part de ces petites républiques américaines qui font souffrir même les étrangers de leur anarchie. On sut gré au gouvernement français d'avoir employé tous ses efforts pour rapprocher, au sujet de l'expédition à faire, les opinions divergentes des cabinets de Londres et de Madrid ; et la France vit avec confiance une escadre et quelques bataillons français mis sous le commandement de l'amiral Jurien de la Gravière, aussi connu par sa bravoure que par ses lumières.

Malgré les passions toujours vives au sujet de l'Italie, et le mécontentement toujours profond causé dans le clergé et dans les sociétés catholiques par la question romaine, plusieurs incidents ne ranimèrent que faiblement un débat que le temps use et épuise entre des opinions cependant fort hostiles.

Quand un démêlé où la discipline militaire était engagée eut lieu entre le général de Goyon, commandant du corps de l'armée d'occupation, et Mgr de Mérode, ministre des armes à Rome, l'opinion libérale et démocratique prit fait et cause assez vivement pour l'honneur français ; et quelques journaux même demandèrent immédiatement l'évacuation de Rome, comme si c'était là une solution. En revanche, quelques journaux qui ont plus à cœur les intérêts catholiques, la *Gazette de France*, *l'Union*, prirent encore

1. Voir chap. I.

Digitized by Google

parti pour le gouvernement du saint-siége, et, moins heureusement, pour le brigandage qui désola quelque temps l'ancien royaume de Naples, au nom de l'ex-roi François II. Ils triomphèrent même un peu trop promptement des prétendus succès d'un officier espagnol du nom de Borgès, qui devait y compromettre son épée et y laisser sa vie. Un chevalier d'industrie, le nommé Gicquel, enrôlé dans l'armée pontificale, l'année précédente, mort au champ d'honneur (il le fit écrire au moins), et honoré d'une éloquente oraison funèbre par Mgr de Poitiers, puis ressuscité dans la présente année, devant la justice, et condamné pour escroquerie et fraude, offrit aux journaux adverses une plus plaisante occasion de reparties et de récriminations.

Deux graves brochures tentèrent, mais sans y réussir beaucoup, de rappeler aux principes la question qui commençait à tomber dans les plus vulgaires détails de la politique journalière. L'une était la lettre adressée par le R. P. Passaglia à tous les évêques, et bientôt traduite et publiée en français, en vue de prouver, au point de vue théologique et hiérarchique, la compatibilité de la dignité et de l'indépendance du saint-siége avec l'abolition du pouvoir temporel. L'autre était un écrit de M. Guizot, intitulé *l'Église et la société chrétienne*, et destiné à convier les différentes sociétés chrétiennes à la défense de la papauté, au nom des principes évangéliques et au profit d'une autorité morale, menacés, à ce qu'il pensait, par la conjuration de la démocratie révolutionnaire avec le scepticisme religieux. Mais il est difficile de ramener, si ce n'est pour un petit nombre d'esprits d'élite, dans les voies de la théologie ou de la philosophie spéculatives une question tombée déjà sous la rude épreuve des événements politiques.

Le P. Passaglia, accepté volontiers comme un allié par les libéraux, fit peu de prosélytes dans le clergé ou dans le monde catholique français. M. Guizot, accueilli avec tié-

Digitized by Google

deur par les libéraux et les catholiques, repoussé par les démocrates, ne convertit guère les protestants. On s'étonna peut-être de voir l'ancien défenseur du dogme de l'immaculée conception faire bon marché du pouvoir temporel, et l'un des membres les plus célèbres du protestantisme, ancien ministre parlementaire, défendre les intérêts du saint-siége; mais on ne consentit pas à les suivre dans la discussion à laquelle ils conviaient les opinions sincères. Des difficultés d'ailleurs tout à fait intérieures et beaucoup moins spéculatives rappelèrent impérieusement la France à la préoccupation de ses propres intérêts. La politique et la spéculation pures ne peuvent longtemps se donner carrière dans leurs ambitions les plus hautes; et leurs conceptions les plus hardies ont toujours à compter avec les difficultés pratiques de la vie!

Embarras financiers; la Société de Saint-Vincent de Paul. — Après une saison qui avait fait succéder plus d'une fois les alternatives d'espérances et de déceptions, la récolte de nos blés était reconnue désormais fort insuffisante. Il y avait dans les ressources ordinaires de l'alimentation publique un déficit de dix à quinze millions. Le péril de disette n'existait point. L'abondance régnait, en effet, non-seulement dans la Russie méridionale où la France s'approvisionne en cas de nécessité, mais dans des pays voisins, en Angleterre et en Hongrie; et l'abolition récente de l'échelle mobile facilitait les importations. Déjà le commerce s'en était préoccupé, et avait fait de nombreuses commandes. Des blés étaient en route, pour nos ports, par l'Océan et la Méditerranée. Mais il avait fallu assurer ces approvisionnements considérables par la sortie d'une masse assez importante d'espèces monétaires. L'inauguration du nouveau régime commercial qui nous régit, en vertu du traité conclu l'année précédente avec l'Angleterre, compliquait la situation. Au 1er octobre 1861, selon les con-

Digitized by Google

ventions, tombaient en effet les dernières barrières de la prohibition ou des taxes surélevées. Les marchandises anglaises, tissus, fils, coutils et autres, sollicitées par d'assez nombreuses commandes et des payements à court terme, entraient en France. Qu'on ajoute à ces causes la crise américaine qui avait restreint nos exportations, les emprunts récents (obligations trentenaires), les nombreux appels faits aux capitalistes français par des entreprises étrangères (emprunt italien, chemins de fer italiens et espagnols), enfin, chez nous-mêmes, les émissions périodiques d'obligations par nos compagnies de chemins de fer, les capitaux consacrés aux démolitions et constructions à Paris, à Lyon et ailleurs, tant d'autres dépenses en elles-mêmes justifiables, mais lentement reproductives ; et l'on comprendra aisément l'ensemble de circonstances qui vint tout à coup peser sur le marché de l'argent et nous menacer comme d'une crise prochaine à la fois financière et commerciale !

La banque de France, régulatrice du crédit, supporta la première la conséquence de la situation. Elle voyait, fin septembre, son encaisse, diminué de 82 millions, tomber à 304 millions, le chiffre le plus faible qu'elle eût atteint depuis le commencement de l'année. Par mesure de précaution, dès le 1er octobre, la banque porta le taux de son escompte à 6 pour 100, et elle réduisit à 60 pour 100 du cours du jour ses avances sur valeurs, soit en portant de 1 à 3 pour 100 l'intérêt de ses prêts sur lingots, soit en surveillant avec une sévérité exceptionnelle les bordereaux présentés à l'escompte. Enfin, elle couvrit une transaction faite par nos meilleures maisons avec la banque d'Angleterre, en prenant des traites pour 50 millions, afin d'arrêter le courant métallique qui prenait le chemin de Londres ; et elle vendit une portion des rentes disponibles qui constituent sa réserve. Il n'y avait dans ces mesures de précaution rien d'exagéré. Elles paraient juste aux em-

Digitized by Google

barras présents. Il n'en fallut pas davantage néanmoins pour surexciter aussitôt les inquiétudes, sincères ou non, les plus vives, et fournir des aliments et des armes au besoin et à l'envie des critiques les plus sévères.

On annonçait déjà pour la saison d'hiver l'élévation du prix du pain comme dans les plus mauvais jours. Une crise monétaire et financière égale à celles de 1847 et 1857 allait éclater. Au moment où nos industries avaient besoin de crédit pour se mettre en mesure de soutenir la concurrence, de quel poids cette crise n'allait-elle pas peser sur elles? De la situation du pays, l'opinion remontait à celle de l'État. On se rappelait les critiques souvent vives qui s'étaient élevées dans le Corps législatif sur la gestion de nos finances, et les craintes exprimées par quelques-uns. Les premières étaient donc justifiées et les secondes allaient être tristement réalisées! Les passions politiques et religieuses elles-mêmes, qui cherchent toujours le terrain le plus favorable pour se déployer, abandonnaient la position particulière d'où elles guerroyaient isolément pour se réunir sur le point affaibli et tenter d'entrer par la brèche. Grâce aux émotions populaires que provoquent toujours les crises d'alimentation ou de finances, l'agitation, produite dans les sociétés religieuses par la question romaine toujours pendante, passait de la sphère des idées politiques ou philosophiques à celle des intérêts matériels les plus palpables. Il n'y avait plus de guerre de partisans; on allait avoir une armée. Déjà on voyait dans la disette de blé et dans la disette d'argent les symptômes précurseurs de graves difficultés.

Le *Moniteur*, pour rassurer d'abord Paris, déclara que la caisse de la boulangerie, régulatrice du prix du pain dans la capitale, fonctionnerait au-dessus du prix de cinquante centimes. Il montra à la province les abondantes récoltes de la Crimée, de la Hongrie, de l'Angleterre, et les arrivages déjà nombreux dans les ports de la Méditerranée

Digitized by Google

et de l'Océan. Par la facilité de la navigation des fleuves et canaux, par la priorité assurée sur les chemins de fer aux transports des céréales, par les trains de l'armée mis dans quelques localités au service de ce transit, le gouvernement favorisa sur tout le territoire la prompte répartition, au fur et à mesure des besoins, des chargements de blé apportés par tous les chemins de fer et tous les ports. En obtenant enfin du gouvernement italien la remise d'un terme des versements de l'emprunt souscrit par les capitalistes français, et en modérant quelques entreprises commencées, le gouvernement français contribua également avec la banque à retenir le numéraire français et à laisser plus de capitaux à la disposition du public. Dans la première quinzaine d'octobre, la bourse avait vu ses plus bas cours et la halle ses plus hauts.

Est-ce la direction et l'ensemble communiqués par quelques Sociétés célèbres à l'agitation naturelle produite par la crainte d'une double crise, qui déterminèrent M. de Persigny, ministre de l'intérieur, à faire rentrer dans les conditions de la loi, par une circulaire adressée le 18 octobre aux préfets, les associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'avaient point été encore régulièrement autorisées? La circulaire du ministre atteignait principalement deux associations célèbres, quoique à des titres bien différents, l'une de charité religieuse et l'autre de bienfaisance philanthropique, la première sous le nom de Société de Saint-Vincent de Paul, et la seconde sous le nom de Franc-Maçonnerie.

Les dissensions intérieures de la Franc-Maçonnerie, à l'occasion de la réélection de son grand maître, avait, dans l'année même, nous l'avons vu, attiré l'attention du gouvernement. Une nouvelle réunion, convoquée au mois d'octobre, pour le même objet, n'avait point abouti. Une agitation philosophique et démocratique suscitée décidément par les sympathies italiennes et les antipathies reli-

Digitized by Google

gieuses des membres, travaillait la Société. Par contre, la communauté d'opinions, qui unit dans l'exercice même de la charité les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul à l'épiscopat français, donnait, surtout depuis la guerre d'Italie, à ses préoccupations et à son action religieuse un caractère et une vivacité toutes politiques. Le gouvernement crut voir, sans doute, pour lui-même ou pour la paix publique, un double danger dans la déviation que l'introduction des passions politiques faisait subir à ces Sociétés.

Par sa circulaire, M. le comte de Persigny, reconnaissant et approuvant le bien fait par ces différentes Sociétés, ordonnait aux préfets de les autoriser partout où elles existaient dans de bonnes et favorables conditions, afin qu'elles pussent être admises au partage des faveurs du gouvernement comme à la protection de l'État. Pour ce qui était de l'organisation générale et hiérarchique des loges, chapitres et ateliers de la Franc-Maçonnerie, la circulaire laissait percer seulement le désir d'apporter quelques modifications dans le mode d'élection de son consistoire central. M. de Persigny se montrait plus entreprenant à l'endroit de la puissante organisation de la Société de Saint-Vincent de Paul, divisée en conseils ou comités provinciaux soumis à l'action d'un comité central directeur, siégeant à Paris, se recrutant de lui-même, irresponsable par conséquent, et ayant un budget et des ramifications hors de France. Il donnait aux préfets le pouvoir d'autoriser seulement, sur la demande des présidents ou délégués, la formation des comités provinciaux ; et, si les présidents des différentes Sociétés exprimaient le désir d'avoir à Paris un comité central, il promettait d'aviser et de prendre les ordres de l'Empereur. Le but de l'acte ministériel était évidemment, tout en respectant l'existence et l'action locales de ces Sociétés, de détruire leur entente générale, et de prévenir la direction commune, qui aurait

Digitized by Google

pu être imprimée, dans un moment donné, à ces puissantes associations, au profit de leurs opinions religieuses ou politiques.

Cette mesure provoqua, en même temps qu'une assez vive émotion, des appréciations diverses. Il était naturel que les journaux catholiques, la *Gazette de France*, *l'Union*, *le Monde*, exprimassent assez vivement leur mécontentement et ne se fissent pas faute de récriminations. Le rapprochement établi entre la Société de Saint-Vincent de Paul et la Franc-Maçonnerie parut surtout exciter leurs colères et leurs mépris, comme si la cause de la bienfaisance et celle du principe d'association n'étaient pas la même sous les formes les plus diverses. M. Rouland, ministre des cultes, dut opposer encore, au milieu des écarts de la polémique, et particulièrement dans une réponse à monseigneur de Nîmes, une raison calme et de bon goût aux paroles quelquefois acrimonieuses que l'intérêt seul de la charité inspira sans doute à quelques membres de l'épiscopat français.

Ce qui étonna le plus, ce fut la division de la presse libérale et démocratique au sujet du coup porté à la célèbre Société de Saint-Vincent de Paul, pour laquelle la plupart de ces écrivains, cependant, eurent soin de déclarer qu'ils ne professaient qu'une médiocre tendresse. L'ancien organe du libéralisme, le *Journal des Débats*, et un nouveau représentant de la même opinion, *le Temps*, se rencontrèrent pour blâmer ce démembrement et cette sorte de prise de possession de la Société de Saint-Vincent de Paul; les journaux démocratiques de vieille roche, *le Siècle* et *la Presse*, et une jeune recrue plus alerte et plus novatrice, mais regardée comme moins orthodoxe, dans la même école, *l'Opinion nationale*, défendirent la mesure du gouvernement, de concert avec les journaux qui lui sont dévoués. Tout en reconnaissant que l'acte ministériel était légal, les uns et les autres invoquèrent les principes, ceux-là la liberté d'association compromise dans cette application

Digitized by Google

nouvelle de la loi, ceux-ci le progrès de la révolution auquel la Société était hostile. Ils se défendirent également d'obéir à l'esprit de parti qui pouvait pousser soit les libéraux à donner la main aux cléricaux dans une hostilité commune, soit les démocrates à appuyer le pouvoir dans l'espèce. A la faveur de ce désaccord, le gouvernement vit, en quelques semaines, la plupart des comités ou conseils provinciaux de la célèbre Société de Saint-Vincent de Paul demander et obtenir une autorisation qui sauvegardait leur action charitable en le rassurant lui-même. De la part du conseil suprême à Paris, il devait seulement rencontrer une véritable résistance.

Un nouveau ministre, un nouveau sénatus-consulte. — L'émotion produite dans un certain monde par la circulaire du gouvernement sur la Société de Saint-Vincent de Paul, n'avait pas distrait complétement l'opinion publique des préoccupations autrement graves causées un instant par l'appréhension d'une crise monétaire et financière. Le plus grand danger, il est vrai, était passé. Mais la crainte qu'on en avait eue provoquait naturellement un retour sur le passé. On se rappelait les avertissements sérieux et parfois justifiés que quelques-uns des députés avaient fait retentir aux oreilles du gouvernement sur l'état de nos finances. Les regrets souvent exprimés que le pays ne jouît pas, dans ses corps constitués, d'un contrôle assez réel et assez efficace sur la gestion de nos finances se faisaient jour de nouveau. Sans doute, les dépenses avaient été pour la plupart utilement ou glorieusement placées. Mais n'eût-il pas été plus satisfaisant, ne fût-ce que pour prévenir le critique ou les récriminations, que le Corps législatif se fût associé par son consentement à cet emploi des ressources du pays? Le gouvernement songeait évidemment à aller au-devant de ces critiques, à satisfaire à ce besoin nouveau de contrôle que les circonstances faisaient plus

Digitized by Google

vivement sentir. Aux réclamations d'une partie du Corps législatif, qui avait demandé à ne plus voter le budget par ministère, ce qui enlevait, en effet, toute efficacité à son action, le gouvernement n'avait-il pas répondu par une promesse de mettre à l'étude un projet destiné à contenter aussi l'opinion publique avide déjà de plus de garanties? Le temps n'approchait-il pas de tenir cette promesse? De quelle manière la parole serait-elle dégagée? Telles étaient les questions qu'on commençait à agiter, quand l'Empereur, avant qu'on s'y attendît, leur donna au milieu du mois de novembre une solution presque imprévue.

Un des anciens ministres de l'Empire, justement préoccupé de l'état de l'opinion publique et de la situation de nos finances, avait lu à ce sujet, le 12 novembre, en séance du Conseil privé et du Conseil des ministres, un mémoire dont l'importance avait frappé l'Empereur et tous les membres présents.

Invité par l'Empereur à exposer son opinion sur l'engagement pris par le gouvernement de modifier, au profit d'un contrôle plus efficace du Corps législatif, le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 relatif au budget, M. Fould en effet fit d'abord l'historique de la législation qui avait présidé, sous différents régimes, à la gestion de nos finances. Arrivé au vœu exprimé par le Corps législatif et à la promesse du gouvernement, l'ancien ministre proposa à l'Empereur de satisfaire à la parole donnée en son nom. Seulement le vote des budgets par chapitres trop spéciaux lui paraissait offrir l'inconvénient de déplacer la responsabilité en faisant intervenir de trop près le pouvoir législatif dans l'administration. Il croyait donc prudent de diviser seulement ces budgets en grandes sections; mais il proposait, en revanche, une amélioration, selon lui, beaucoup plus importante et destinée à assurer davantage le contrôle du Corps législatif et à avoir des effets plus considérables sur la gestion de nos finances.

Digitized by Google

Pour faire face, en dehors des prévisions du budget ordinaire, aux besoins imprévus, aux dépenses accidentelles et urgentes qui surviennent toujours avec un budget arrêté longtemps à l'avance, le gouvernement impérial avait flotté entre l'ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires et l'usage de faire virer les fonds d'un chapitre du budget à un autre, c'est-à-dire d'employer à une dépense extraordinaire ou plus urgente les fonds votés pour une dépense ordinaire. La création des crédits extraordinaires ou supplémentaires avait été cependant le moyen le plus en usage depuis plusieurs années. Ce fut contre cette habitude que M. Fould se prononça le plus énergiquement.

Le ministre voyait, en effet, dans la liberté qu'avait le gouvernement de décréter des dépenses sans le contrôle du Corps législatif le danger le plus vrai de nos finances. La Constitution réservait au Corps législatif le droit de voter l'impôt ; mais ce droit n'était-il pas presque illusoire, dans l'état présent des choses ? Qu'est-ce qu'un contrôle qui s'exerçait sur une dépense dix-huit mois après qu'elle était faite ? L'accroissement des découverts, selon M. Fould, ne le montrait que trop clairement : « Les huit années écoulées de 1851 à 1858 avaient ouvert 2 milliards 400 millions de crédits extraordinaires. Si l'on ajoutait à cette somme 400 millions pour les trois dernières années 1859, 1860 et 1861, on voyait combien s'étaient accrus et la dette publique et les découverts du trésor. Pour satisfaire à ces dépenses, on avait eu recours au crédit sous toutes les formes, et on avait utilisé, avec l'assentiment des pouvoirs publics, les ressources des établissements spéciaux dont l'État a la direction. Les emprunts en rente, négociés en 1854, 1855 et 1859, ne s'élevaient pas à moins de 2 milliards. Lors du renouvellement du privilége de la banque, le trésor avait absorbé l'augmentation du capital de 100 millions imposée à cet établissement. La caisse de la

Digitized by Google

dotation de l'armée, qui avait reçu 135 millions, avait vu tout son encaisse absorbé par le trésor, qui lui avait remis directement des inscriptions sur le grand-livre. Enfin on avait eu recours à un nouveau mode d'emprunt : les obligations trentenaires, dont on avait émis cette année 132 millions. L'état du crédit devait d'autant plus attirer l'attention de l'Empereur, que la situation des finances préoccupait tous les esprits. Lors de la dernière discussion du budget, on calculait déjà que les découverts devaient s'élever, à la fin de l'année, à près d'un milliard; ce chiffre, selon M. Fould, n'était certainement point exagéré. »

Le célèbre financier proposa donc à l'Empereur de renoncer à la faculté d'ouvrir par décrets des crédits supplémentaires et extraordinaires, et de rétablir, pour assurer les services et parer aux imprévus en l'absence du Corps législatif, l'usage des virements. « Pour ma part, dit M. Fould, j'attache la plus grande importance aux virements. J'y vois le seul moyen pratique et efficace d'assurer les services publics en l'absence du Corps législatif, et je crois qu'il faut en rétablir l'usage, comme il a été décidé par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852. En effet, qu'un besoin imprévu vienne à se révéler dans une partie du service, il sera possible, au moyen d'un virement, de porter d'un chapitre sur un autre le supplément nécessaire, sauf au gouvernement à régulariser cette opération devant le Corps législatif, et à faire remplacer les fonds sur le chapitre auquel ils auront été pris.

« Je cherche, ajouta M. Fould, des exemples qui pourraient être invoqués contre mon opinion; j'essaye de me représenter des nécessités subites, et je ne rencontre pas une seule objection à laquelle il ne soit possible de répondre. Une calamité publique éclate en l'absence des Chambres, les fonds du ministère de l'intérieur et ceux du ministère de l'agriculture et du commerce sont là pour fournir les premiers secours au moyen de virements. Une

Digitized by Google

guerre devient nécessaire, le gouvernement peut concentrer sur un seul service les forces actives des ministères de la guerre et de le marine, dont les ressources ne s'élèvent pas à moins de 5 à 600 millions par an. Au reste, dans des éventualités semblables, l'Empereur s'empresserait de s'entourer du Corps législatif, et il pourrait compter sur son concours, d'autant plus absolu, que la nécessité serait plus pressante. »

L'adoption des virements venant remplacer la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires semblait au nouveau ministre devoir produire encore d'autres effets plus considérables. Ne feraient-ils pas disparaître de l'esprit public, au dehors, ces vaines alarmes qui avaient apporté tant d'entraves au développement régulier de notre politique européenne depuis dix ans, et contre lesquelles, pour sa part, le gouvernement avait si souvent protesté? « Devant l'étranger, dit-il, si le pouvoir de disposer à un moment donné et sans intermédiaire de toutes les ressources d'une grande nation est une force, il est sûrement aussi un danger. La crainte qu'il inspire à tous nos voisins les oblige à des armements immenses. Ils ne se rassurent qu'en réunissant des forces supérieures à celles dont ils se croient menacés, et que leurs inquiétudes exagèrent encore. Aussi cette crainte est-elle aujourd'hui peut-être le seul lien qui unisse encore dans un sentiment commun les populations de l'Europe, que leurs institutions et leurs intérêts tendraient à séparer. Il n'y a pas de calomnie absurde qui ne soit accueillie, pas de projet sinistre qui ne trouve créance parmi elles.

« Sans doute, dit en terminant M. Fould, ce système, qui renferme les dépenses générales dans des limites invariables, demande un budget bien fait et des services plus largement dotés. Mais l'Empereur ne pourra-t-il pas compter sur le patriotisme du Corps législatif en même tei ur le dévouement de ses ministres? En ren-

Digitized by Google

dant au Corps législatif ses attributions les plus indispensables, le chef de l'État aurait l'avantage de le solidariser avec son gouvernement. Il pourrait avoir pour prix de cette concession un budget où les allocations seraient plus en rapport avec les besoins réels. En un mot, l'Empereur réaliserait de la manière la plus certaine la pensée pleine de prévoyance qui a inspiré le décret du 24 novembre. »

Si l'Empereur reconnaissait la justesse des observations de M. Fould et adoptait ses vues, il était naturel qu'il le mît en demeure d'inaugurer lui-même le nouveau système. En acceptant, M. Fould assumait toute la responsabilité du changement et s'engageait pour ses heureux effets. Mais il ne pouvait aussi accepter cette responsabilité qu'à la condition d'avoir non-seulement sur le budget général, mais sur les budgets particuliers, présentés par ses collègues, sur les virements qu'ils pouvaient proposer, les projets qu'ils préparaient, une surveillance qui lui assurât en quelque sorte une position de contrôleur général des finances, aussi considérable que la responsabilité qui pesait sur lui. C'est cette situation nouvelle que l'Empereur voulut faire connaître dans toute sa netteté au pays, en ordonnant la publication franche du mémoire de M. Fould, ainsi que des deux lettres par lesquelles il appela l'auteur de ce mémoire à la gestion des finances. La lettre impériale adressée à M. Fould fut ainsi conçue :

« Mon cher monsieur Fould,

« Vous avez fait ressortir avec tant de lucidité devant le Conseil privé et le Conseil des ministres un danger de mon gouvernement, et vous avez soutenu votre opinion par des arguments si convaincants, que je suis décidé à adopter complétement vos idées, et à faire insérer votre mémoire au *Moniteur*.

« J'accepte votre système d'autant plus volontiers que depuis longtemps je cherchais, vous le savez, le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'État, en renfermant les ministres dans les budgets réglementaires. Mais ce nouveau système ne

Digitized by Google

fonctionnera avec avantage que si celui qui a su en approfondir toutes les difficultés veut se consacrer à son exécution. Je viens donc vous charger du portefeuille des finances, et je vous sais gré de vous dévouer à cette tâche, dont les résultats seront favorables aux intérêts généraux. Je suis persuadé que dans cette nouvelle position, vous ne cesserez de me donner, comme par le passé, des preuves de dévouement et de patriotisme. »

Dans la lettre adressée au ministre d'État pour lui signifier la nomination de M. Fould au ministère des finances, l'Empereur parla évidemment au pays tout entier :

« Monsieur le ministre,

« L'opinion émise ce matin sur notre situation financière par M. Fould, dans la réunion du Conseil privé et du Conseil des ministres, a toute mon approbation.

« Depuis longtemps, vous le savez, ma préoccupation était de renfermer le budget dans des limites invariables, et souvent, en présidant le Conseil d'État, j'ai exprimé mon désir à cet égard.

« Malheureusement des circonstances imprévues et des nécessités toujours croissantes m'ont empêché d'atteindre ce résultat. Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'abandonner résolûment la faculté qui m'appartient d'ouvrir, en l'absence des Chambres, des crédits nouveaux. Ce système fonctionnera sans préjudice pour l'État si, après l'examen attentif des économies possibles, une explication loyale des besoins réels de l'administration persuade le Corps législatif de la nécessité de doter convenablement les différents services.

« Je viens donc vous prévenir de mon intention de réunir le 2 décembre le Sénat, pour lui faire connaître ma détermination de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires. Cette résolution fera partie du sénatus-consulte qui, suivant ma promesse, réglera par grandes sections le vote du budget des différents ministères.

« En renonçant au droit qui était également celui des souverains, même constitutionnels, qui m'ont précédé, je pense faire une chose utile à la bonne gestion des finances. Fidèle à mon origine, je ne puis regarder les prérogatives de la couronne ni comme un dépôt sacré auquel on ne saurait toucher, ni comme

l'héritage de mes pères qu'il faille avant tout transmettre intact à mon fils. Élu du peuple, représentant ses intérêts, j'abandonnerai toujours sans regret toute prérogative inutile au bien public, de même que je conserverai inébranlable dans mes mains tout pouvoir indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays. »

« Il a souvent été de mode, dit *le Times*, de représenter le souverain actuel de la France comme un politique cauteleux, subtil, grand faiseur de projets, mûrissant longuement ses desseins, fascinant chaque peuple et chaque souverain tour à tour par quelque influence magnétique, et poursuivant avec obstination la mission qu'il s'est choisie d'un impérialisme armé. Mais le secret du succès politique de Napoléon III est loin d'avoir toujours un caractère aussi mystérieux. Il tient moins à une grande puissance de dissimulation, qu'à la sagesse pratique et judicieuse qu'il a d'accepter les faits et les événements tels qu'ils sont réellement et d'en tirer le meilleur parti possible. Comme l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, l'empereur des Français voit son gouvernement exposé aux dangers d'une crise financière. Mais il y a cette différence entre lui et eux, qu'il aborde le danger de front et de manière à le surmonter; et le sacrifice aujourd'hui virilement consommé, convertit cette crise financière en une véritable source de force morale. »

L'acte du 12 novembre était en effet un fait important non-seulement dans l'histoire de nos finances, mais dans notre histoire constitutionnelle. On pouvait contester la valeur des virements substitués aux crédits supplémentaires et extraordinaires; et on la contesta en effet. Cet exposé subit et net de l'état de nos finances, communiqué par l'ordre de l'Empereur au public, devint l'objet de plus d'une critique. Aux yeux de plusieurs, amis ou adversaires, il était imprudent. Mais, tout le monde ne demandait-il pas avec raison la plus large publicité possible, spécia-

Digitized by Google

lement pour ce qui concerne les finances? Ceux-ci triomphèrent avec quelque raison de la justification tardive que le mémoire de M. Fould apportait à leurs anciennes critiques sur la gestion de la fortune publique. Ceux-là taxèrent M. Fould d'exagération préméditée et trouvèrent plus d'une raison dans la puissance de notre crédit, dans les ressources de la France, et dans la nature même d'une partie de la dette flottante, pour rassurer quelques alarmistes effrayés, qui regardaient déjà la publication du mémoire du nouveau ministre des finances comme un compte rendu aussi grave que celui du célèbre Necker avant la Révolution. Il y avait au moins dans ces contradictions quelques bons arguments pour penser que la situation financière, bien que sérieuse, n'était ni de celles dont on doit s'effrayer outre mesure, ni de celles qui permettent de négliger les avertissements de l'expérience.

Le gouvernement faisait un effort énergique pour replacer financièrement le pays et lui-même dans une situation régulière et normale, et pour inaugurer le régime salutaire des budgets en équilibre. Et cet effort profitait à la liberté! C'était au moins un événement heureux. Le pays y gagnait d'avoir en face de lui un ministre des finances responsable en fait, sinon en droit, par la manière dont il était arrivé au pouvoir. Le Corps législatif, investi du droit de voter le budget par sections, et non plus par ministère, et de contrôler, à bref délai, les virements, promettait au pays de nouvelles garanties et pouvait lui assurer une action plus étendue et plus efficace sur la gestion de ses affaires. Il y avait là pour les amis sincères de la liberté un profit réel, sinon un motif de satisfaction complète ; et la réflexion la plus raisonnable à faire était peut-être celle-ci : qu'il en serait de cette mesure nouvelle comme de la réforme introduite par le décret du 24 novembre 1860; elle ne serait que ce que le Corps législatif en ferait par la pratique.

Digitized by Google

Il y a toujours ceci de délicat dans les modifications qu'on apporte à une Constitution, qu'elles mettent en goût et menacent, si l'on n'y prend garde, d'ébranler l'édifice entier. C'est ce que montra la polémique même sincère des journaux. En discutant la valeur, l'efficacité des nouvelles mesures, ils en vinrent souvent, ceux-ci avec des arguments, ceux-là avec de la passion, à demander de nouvelles améliorations, destinées à faire produire à ces mesures tous les effets désirables. La question de la responsabilité des ministres devant les chambres revint surtout sur le tapis. Le *Moniteur* coupa court à ces discussions, fin novembre, en rappelant que si la Constitution était perfectible, l'initiative des améliorations à y apporter appartenait à l'Empereur et au Sénat, et par conséquent interdisait à la presse toute discussion qui mettait en question les principes du pacte fondamental.

Un accident assez grave de la politique extérieure vint un instant distraire les esprits de ces préoccupations et leur donner une autre direction. Au sujet de l'enlèvement par un navire américain de deux envoyés des États du Sud sur un navire anglais, la presse française prit fait et cause au premier moment pour l'Angleterre, avec une vivacité même plus généreuse que raisonnée. La presse anglaise, qui n'a point de ces entraînements, en éprouva une agréable surprise. Quelques journaux français poussèrent le désintéressement jusqu'à conseiller de mettre déjà, en cas de guerre, la marine de la France à la disposition de notre puissante voisine. La réflexion cependant calma bientôt cette ardeur. Le *Journal des Débats* avait montré plus de prudence dans ses appréciations que quelques-uns de ses confrères. M. Prevost-Paradol, entre autres, y écrivit un éloquent article, destiné à montrer que ni la justice ni l'intérêt ne pouvaient conseiller à la France d'intervenir dans cette grande querelle américaine, où elle ne pourrait, dans le cas présent, que soutenir avec le Sud une institu-

Digitized by Google

tion détestable, et risquer d'affaiblir encore dans les États-Unis une puissance maritime nécessaire à la liberté des mers et surtout à la France.

Le jeune journaliste avait fait, au point de vue français, le pendant du discours que l'orateur anglais Bright avait prononcé, presque dans le même temps, à Rochdale, pour conjurer la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre. Dès le 3 novembre, le gouvernement français, par la main de M. Thouvenel, avait pris la véritable attitude qu'exigeait la circonstance. Dans une note rédigée dans des termes modérés et amicaux, il déclara l'acte du capitaine américain en complet désaccord avec les droits internationaux, mais en exprimant la presque certitude qu'il n'était point le fait du gouvernement de Washington ; et il traita la question au point de vue des principes qui règlent la neutralité maritime, afin d'en faire sortir pacifiquement, si l'occasion s'en présentait, une nouvelle et plus efficace consécration[1].

La présentation au Sénat le 2 décembre du projet de sénatus-consulte ayant pour but de sanctionner les réformes financières annoncées dans la lettre de l'Empereur du 14 novembre, raviva sur les réformes la discussion un moment interrompue. Le sénatus-consulte était ainsi conçu :

« Art. 1er. Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif avec ses divisions en sections, chapitres et articles.

« Le budget de chaque ministère est voté par sections, conformément à la nomenclature annexée au présent sénatus-consulte.

« La répartition par chapitres des crédits accordés pour chaque ministère est réglée par décret de l'Empereur rendu en Conseil d'État.

1. Voir pour plus de détails plus haut, p. 59.

Digitized by Google

« Des décrets spéciaux, rendus dans la même forme, peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre dans le budget de chaque ministère.

« Art. 2. Il ne pourra être accordé de crédits supplémentaires ou de crédits extraordinaires qu'en vertu d'une loi.

« Il n'est point dérogé aux dispositions des lois existantes en ce qui concerne les dépenses d'exercices clos restant à payer, les dépenses des départements, des communes et des services locaux, et les fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

« Art. 3. Les articles 4 et 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 sont modifiés en ce qu'ils ont de contraire au présent sénatus-consulte. »

Un exposé des motifs, œuvre du conseil d'État, précédait le sénatus-consulte. Après avoir rappelé les différentes lois de finances qui avaient été destinées jusqu'alors à régler les rapports du gouvernement et des chambres à propos du budget, l'exposé faisait connaître le mécanisme du nouveau projet, et trouvait dans la situation financière sa raison déterminante. En revenant sur les antécédents immédiats de la mesure, c'est-à-dire sur les demandes qui s'étaient fait jour dans le Corps législatif au sujet du vote du budget par chapitres, ce document avouait que le vote par grandes sections était un compromis entre la prérogative du gouvernement et celle des Chambres; mais il s'efforçait de prouver que la renonciation aux crédits supplémentaires ou extraordinaires, due à l'initiative de l'Empereur, complétait la mesure, et qu'en assurant l'indépendance de l'administration, il donnait au bon ordre des finances de suffisantes garanties. « L'Empire, ainsi finissait l'exposé des motifs, n'était-il point une *monarchie tempérée*, qui reposait sur des prérogatives réciproques ? »

Digitized by Google

Pendant que la commission du Sénat délibérait sur le sénatus-consulte, un décret inséré au *Moniteur* le 13 détermina encore davantage l'importance des nouvelles réformes financières. « Il importe essentiellement à l'ordre des finances, tel était le considérant de ce décret, que les charges des budgets ne puissent être augmentées, sans que le ministre des finances ait été mis en mesure d'apprécier et de faire connaître au chef de l'État s'il existe des ressources suffisantes pour y pourvoir. En conséquence, dans l'avenir, aucun décret autorisant ou ordonnant des travaux ou des mesures quelconques pouvant avoir pour effet d'ajouter aux charges budgétaires ne sera soumis à la signature impériale, s'il n'est accompagné de l'avis du ministre des finances. »

Par là la responsabilité du ministre des finances croissait en proportion de son pouvoir; et cette innovation toute pratique était une garantie de plus pour une bonne gestion financière.

Le président du Sénat, M. Troplong, présenta le 17 décembre au Sénat son rapport sur le sénatus-consulte. Œuvre de science et de doctrine, rédigée avec une haute vigueur, mais qui laissait percer une contestable bonne grâce, ce nouveau rapport eut parfois l'inconvénient de porter la discussion sur le terrain glissant de la théorie. En refaisant à ce point de vue l'histoire de notre système financier, M. Troplong compara le régime qu'il s'agissait de faire prévaloir, aux régimes précédents, et affronta le péril de paraître préférer sous ce rapport la constitution du pouvoir, telle qu'elle était sous la Restauration, aux conquêtes que les chambres avaient faites sur elle et contre elle sous le gouvernement suivant. Un seul amendement important avait été proposé dans la commission au projet de sénatus-consulte, par le sénateur Bonjean. Il consistait à demander « que les virements ne pussent avoir lieu que sur des économies d'une réalisation assurée. » La com-

Digitized by Google

mission avait dû écarter cet amendement qui, après la suppression des crédits extraordinaires, eût lancé peut-être, contre toutes les traditions, le gouvernement désarmé devant les besoins urgents et imprévus. Le rapporteur établit clairement que le droit d'opérer des virements, pour atteindre complétement au but proposé, entraînait le droit de créer dans les services publics, auxquels le budget ordinaire pourvoit, des vides réels que le Corps législatif serait, dans le plus bref délai possible, appelé à combler. Mais on eut lieu de regretter, à côté de considérations justes et fortes sur la séparation des deux pouvoirs exécutif et législatif, et sur l'immixtion de l'ambition parlementaire dans l'administration, l'insistance que mit le rapporteur à faire ressortir l'incompatibilité qui existerait, selon lui, dans la Constitution, entre l'extension du contrôle des assemblées et l'indépendance et la responsabilité nécessaires à la prérogative du souverain. La meilleure réfutation à opposer à cette incompatibilité constitutionnelle, M. Troplong d'ailleurs la fournit lui-même, après avoir tracé un éloquent tableau de la grandeur et de la prospérité de la France, dues à une politique de dix ans, quand il remercia, au nom du Sénat, « le souverain libéral, qui, chargé, disait-il, par la nation de reconstituer le pouvoir, n'était occupé qu'à en prévenir l'exagération. »

La discussion du sénatus-consulte n'offrit peut-être point l'étendue et la profondeur auxquelles le Sénat avait accoutumé le public dans quelques-uns des débats de la présente année. On discuta plutôt autour du sénatus-consulte que sur le sénatus-consulte lui-même. M. Brenier vint exposer le regret qu'il éprouvait au point de vue surtout des éventualités extérieures de l'abandon que faisait l'Empereur d'une prérogative précieuse dans certaines circonstances. M. le comte de Casabianca s'efforça de démontrer que l'état de nos finances, tel même qu'on le connaissait maintenant, n'avait rien d'alarmant.

Digitized by Google

M. Bonjean aurait voulu porter la discussion sur un autre terrain. Son discours brillant et vigoureux montra au moins dans la prospérité même du pays, engagé par ses capitaux dans toutes les entreprises du dehors, et dans la puissance de son crédit, une raison pour le gouvernement lui-même de se rassurer. M. Hubert Delisle demanda si la création de crédits extraordinaires affectés à développer chez nous le commerce et l'industrie, à embellir nos villes, à relever au dehors et au loin la considération et la puissance de la France avait été si mal placée qu'on eût lieu de se plaindre même de quelques découverts faciles à réparer et à arrêter à temps ? On ne se préoccupa qu'indirectement de rechercher si le sénatus-consulte avait rencontré le point juste qui devait mettre d'accord la prérogative du souverain et celle des chambres pour le plus grand bien du pays.

Le discours de M. Fould surtout fut l'événement de la discussion. On l'attendait avec curiosité. Le nouveau ministre des finances affirma de nouveau, sans vouloir pour cela jeter aucun blâme sur ses prédécesseurs et opposer aucune contradiction aux déclarations des budgets précédents, que les chiffres qu'il avait avancés sur l'état de nos finances étaient vrais. Il loua hautement l'Empereur de les avoir publiés, comme de l'acte de franchise et de résolution le plus efficace pour dissiper les inquiétudes et conjurer la crise. Il affirma que le système des virements offrait à la fois des garanties à la prérogative impériale et au contrôle des chambres, en même temps qu'il était plus rassurant pour l'avenir de nos finances. Ce système lui parut suffisant pour les cas ordinaires; et, dans les cas extraordinaires, la nécessité pour le pouvoir de convoquer le Corps législatif lui parut offrir l'avantage d'engager la responsabilité du pays avec celle du gouvernement. « Si un ministre, ajouta-t-il en finissant, en vient à méconnaître les règles que le sénatus-consulte aura posées, il sera blâmé

Digitized by Google

par le Corps législatif. Il n'aura pas, il est vrai, de responsabilité vis-à-vis de l'assemblée; mais il aura sa responsabilité devant l'Empereur, qui avisera dans toute sa liberté et ne méconnaîtra pas l'importance du vote du Corps législatif. »

La responsabilité imposée en fait aux membres du cabinet pour la gestion des finances, tel était en effet le résultat le plus clair du sénatus-consulte. En voyant le ministère des finances et le contrôle général confiés à M. Fould, connu non-seulement pour son habileté mais pour son esprit d'ordre en fait de finances, on pouvait donc s'applaudir d'avoir gagné quelque chose. Mais encore une fois, comme on le voit, l'importance de réformes financières, comme de toutes les institutions en général, dépendait surtout de la pratique qu'on en ferait et de l'usage qu'en saurait tirer le Corps législatif.

Le sénatus-consulte donna lieu à des discussions plus vives dans la presse; et malheureusement elles attirèrent sur quelques-uns de ses organes les sévérités du ministère de l'intérieur. Un journal qui avait traversé intact des temps plus difficiles, et pratiqué à un haut degré le rare talent d'oser beaucoup sans jamais s'exposer, le *Journal des Débats*, reçut un avertissement à propos du rapport même de M. Troplong. Ce fut un de ses rédacteurs les plus distingués et les plus modérés qui l'encourut, M. Saint-Marc Girardin, pour avoir écrit que « c'était une illusion de jurisconsulte de croire que l'Empire soutenait l'Empereur, et non pas l'Empereur qui soutenait l'Empire. » Il avait prêté en effet, bien qu'il n'en pût mais sans doute, à des appréciations bien diverses, puisque selon la susceptibilité particulière à chacun, ceux-ci y voulurent trouver un délicat éloge, et ceux-là une critique dangereuse.

La presse. — Pendant cette année, le gouvernement avait

Digitized by Google

tenu dans la direction des affaires extérieures, en Syrie, en Italie, et dans les affaires américaines, une conduite correcte et généralement approuvée; il s'était efforcé de ménager, même en la dispensant avec une prudente économie, le retour de la liberté des discussions politiques. La presse avait eu cependant à exprimer des regrets. La loi de tolérance à laquelle elle est soumise avait été, il est vrai, adoucie; l'ardeur de la polémique, la variété même des objets sur lesquels elle s'était portée, prouvaient évidemment qu'une latitude plus grande lui avait été laissée. Mais quelques procès à Paris et dans la province et surtout un certain nombre d'avertissements administratifs, bien que beaucoup moins nombreux que les années précédentes, étaient autant de signes qu'elle ne se trouvait point encore à l'aise et que les limites de la discussion ne lui paraissaient point encore suffisamment déterminées.

Dans l'ordre d'avénement des différentes libertés dont se compose le progrès social, la liberté de la presse est toujours venue la dernière, comme le démontre l'histoire constitutionnelle de tous les peuples, même celle de l'Angleterre dont chacun invoque volontiers l'autorité. Il paraît évident néanmoins que la presse française a beaucoup fait depuis dix ans pour regagner la faveur de l'opinion publique qui lui avait quelque temps fait défaut, et par conséquent pour dissiper les inquiétudes et les craintes qu'elle avait pu susciter contre elle. Si la leçon qu'elle a reçue a été longue et un peu rude, on peut dire qu'elle lui a été souvent favorable et qu'elle a su en tirer profit en plus d'un sens, sans que pour cela on puisse exiger d'elle beaucoup de reconnaissance. Si l'on voulait comparer ce qu'elle était chez nous, il y a dix ou vingt ans, avec ce qu'elle est devenue aujourd'hui, les progrès qu'elle a faits en connaissances précises, en habileté de conduite, en utilité, en talents et en dignité n'é-

Digitized by Google

chapperaient à personne. C'est là peut-être aujourd'hui ce qui la recommande le plus aux yeux des gens sincères et sensés, et ce qui peut assurer l'importance de son rôle et son avenir dans le pays.

Il ne faudrait que jeter sur elle un coup d'œil pour s'en convaincre. Le nombre des journaux n'a pas pu s'accroître beaucoup depuis dix ans. Mais combien ils ont tous gagné, ceux qui ont été favorables au gouvernement comme ceux qu'il a rencontrés pour adversaires! C'est ce que montrent assez l'autorité, le crédit qu'au milieu de circonstances souvent difficiles et d'entraves nombreuses ils ont su peu à peu reconquérir. La considération de la presse est devenue telle qu'elle a tenté un plus grand nombre d'esprits distingués, et que le gouvernement a pu fortifier les journaux qui le défendent d'écrivains anciens ou nouveaux, au fur et à mesure que les feuilles qui faisaient profession d'indépendance ont vu s'enrôler à leur service des plumes déjà exercées ou pleines d'avenir. Cette rivalité a contribué à élever, à honorer encore davantage la presse, et c'est ce qui lui assure les avantages dont elle jouit déjà aujourd'hui, sous un régime dont elle croit cependant être fondée à se plaindre.

Pour ne parler que des plus récents progrès de la presse, les journaux qu'on peut appeler ceux du passé, sans vouloir donner à cette expression le sens d'un reproche, la *Gazette de France*, *l'Union*, *l'Ami de la religion*, *le Monde*, sont peut-être ceux qui se sont le moins renouvelés en idées, comme en écrivains, bien qu'ils aient gagné souvent, comme les autres, dans l'expression et la défense de leurs principes. Ce n'est guère que dans des revues, comme *le Correspondant*, que d'anciens ou de nouveaux écrivains, comme M. de Montalembert et M. de Broglie, qui ne trouvent peut-être point d'organe quotidien pour leur opinion particulière, ont cherché, par des emprunts parfois timides au libéralisme, à défendre, à rajeunir, ou à

Digitized by Google

fortifier une cause qui leur est chère. En contribuant, par les opinions qu'ils ont professées sur quelques points de la politique étrangère ou intérieure de la France, à entretenir la croyance à l'incompatibilité du catholicisme avec les progrès de la liberté, ils se sont souvent désarmés. Si la *Gazette de France*, *l'Union* et *le Monde* persistent dans leur constance, on croit que *l'Ami de la religion* est sur le point de changer de voie.

Sous un régime qui a fait profession plusieurs fois répétée de n'avoir point d'autre organe officiel que le *Moniteur*, ce n'est pas une tâche plus commode que sous les autres régimes de défendre le pouvoir et même la liberté. Quand il y avait des journaux ministériels avoués, la position de ces organes de la publicité était beaucoup plus nette et plus commode, bien qu'évidemment plus dépendante. Aujourd'hui qu'ils se dévouent librement à la défense du gouvernement, qui les accueille avec bienveillance, sans leur commander, mais sans vouloir se laisser engager par eux, on leur tient moins de compte, en haut et en bas, et avec peu de justice, de leur part d'indépendance ou de dévouement. Servent-ils par avance la politique du gouvernement, on les traite de semi-officiels ; la défendent-ils après, on les taxe d'officieux. Sont-ils d'accord entre eux, on accuse leur indépendance. Se querellent-ils, on conteste leur dévouement. Soutiennent-ils une mesure libérale, on ne veut pas croire à leur sincérité. Ont-ils souci du pouvoir, on crie pour le moins à la docilité. Repoussent-ils enfin toutes les qualifications qu'on veut leur donner, on ne veut point leur accorder celles qu'ils prennent, on les traite d'*agréables*. Dans ces feuilles que l'on peut appeler, pour ne déplaire à personne, les journaux du présent, on n'en apprécie pas moins, à ce qu'il semble, ce que les écrivains dépensent de talent et rendent de services, puisque les actionnaires de cette presse se sont disputé encore récemment les plumes habiles et exercées

Digitized by Google

qui ont le plus de puissance sur l'opinion. M. Paulin Limayrac a dû à sa vivacité et à sa souplesse de polémiste la rédaction en chef du *Constitutionnel*, où il s'est fortifié d'une plume nouvelle et vaillante, M. Grenier, en gardant auprès de lui l'habileté et la précision de M. Vitu. Le talent de M. Grandguillot a été jugé digne de relever *le Pays*.

MM. Dréolle et Esparbié ont pu se partager, l'un avec plus d'abondance et l'autre avec plus de vigueur, les colonnes d'un journal que M. Cucheval-Clarigny relève toujours de son talent, *la Patrie*.

C'est dans la presse qui fait profession de représenter l'avenir qu'il y a le plus de diversité et de nouveauté. L'avenir est le champ naturel où s'épanouissent l'indépendance et l'originalité, sous la tutelle il est vrai toujours vigilante du pouvoir.

A côté du *Journal des Débats*, qui représente le plus anciennement la tradition parlementaire et qui se pique de professer la plus pure doctrine libérale, un journal nouveau, *le Temps*, a cru cette année qu'il y avait encore une place pour lui; et il l'a trouvée en effet en s'écartant quelquefois de la voie toute classique de l'école. Il tient le milieu entre le libéralisme indépendant et la démocratie représentée avec des nuances diverses depuis longtemps par *le Siècle* et *la Presse* et plus récemment par *l'Opinion nationale*.

En jetant un peu de désordre dans l'ancienne discipline de la maison, les vives et brillantes recrues que le *Journal des Débats* a faites n'ont point affaibli l'autorité et ont quelquefois relevé la saveur de sa rédaction. De certains conflits d'opinions particulières dans l'accord des principes généraux lui ont donné même des airs d'indépendance et d'impartialité qui ne lui ont pas nui. Le *Journal des Débats* doit cette faveur à la forme toute littéraire de sa rédaction et à une puissante organisation qui lui

Digitized by Google

permet d'avoir des plumes autorisées pour ainsi dire dans chaque spécialité. M. Prevost-Paradol, qui y a conquis si vite une réputation à laquelle d'éloquents adversaires même rendent hommage, a laissé sa pláce à M. J. J. Weiss, dont la causticité érudite partage avec M. Alloury le compte rendu; M. Prevost-Paradol se réserve maintenant pour les moments les plus importants; presque chaque fois qu'il parle il porte coup. Il paraît succéder à M. Saint-Marc Girardin, qui n'a consenti que de temps en temps cette année à rappeler au public sa touche élégante pleine à la fois d'impartialité et de malice. M. John Lemoine a continué à soutenir avec sa verve habituelle la question italienne aux dépens même de la papauté. MM. Baudrillart pour l'économie publique, Horn pour les finances, A. Leo, Xavier Raymond, Raybaud, J. Duval pour les questions extérieures, et enfin la plume exercée qui apparaît à certains moments décisifs et qui se prononce avec une autorité particulière, sous la signature Camus, sur les hautes questions de politique générale, forment l'ensemble qui constitue la force de ce journal, et expliquent la faveur dont il jouit auprès de la classe éclairée, même dans toutes les opinions.

Le Siècle est aussi une vieille maison et une vieille tradition dont le personnel plus bourgeois et plus populaire a su trouver et garder avec une remarquable constance un accès plus facile et une influence beaucoup plus étendue sur une autre couche de la population. Avec moins d'apprêts, de raffinement et de précision, mais plus d'ensemble et un talent de vulgarisation plus facile, *le Siècle* a trouvé la moyenne d'intelligence politique du pays, et il s'adresse à elle avec un succès presque toujours constant. Il est l'expression la plus fidèle des instincts populaires, des sentiments naturels du pays et quelquefois aussi de ses préjugés; et il sait s'élever à mesure que monte la moyenne intelligente du public auquel il s'adresse surtout. C'est le

Digitized by Google

Journal des Débats des petits propriétaires, bourgeois, commerçants et des ouvriers, à la fois leur organe et leur guide, mais plus fidèle à leurs sentiments et moins discuté. Sous la direction politique de M. Havin : MM. Labédollière, Jourdan, Léon Plée, depuis longtemps connus, M. Taxile Delord, jeune et plus alerte écrivain, dans un accord complet d'opinions, et une manière toute conforme de s'exprimer, fonctionnent comme une seule plume, avec une remarquable suite, tantôt approuvant le gouvernement, tantôt le combattant selon que ses mesures leur semblent conformes aux opinions ou aux sentiments de leur vaste public.

Il n'était point facile de se faire jour après et entre le *Journal des Débats* et *le Siècle;* trois journaux néanmoins, *le Temps*, *la Presse*, *l'Opinion nationale*, se disputent la place et réussissent chacun malgré leur rivalité à en conquérir une très-honorable. *Le Temps*, grâce à l'honnêteté, à la sincérité de M. Nefftzer et aux talents graves et solides dont il s'est entouré, MM. Hébrard et Scherer entre autres, réussit, sur le terrain du libéralisme, auprès de certaines classes sérieuses et éclairées. *L'Opinion nationale*, dirigée par un homme d'habileté et de talent, M. Guéroult, soutenu par quelques plumes nouvelles dont MM. Al. Bonneau, Charles Sauvestre sont les meilleures, se fraye une voie par des pointes hardies, dans la jeunesse cultivée ou avide de nouveau, et en entreprenant la tâche de réconcilier les idées démocratiques avec les nécessités de gouvernement, et de pousser le pouvoir au service de la révolution. Après des pertes nombreuses qui lui laissent cependant encore, à côté de recrues nouvelles, dont la plus vive est M. Assolant, M. Peyrat si ardent dans les questions religieuses, MM. Darimon et Paignon souvent solides dans les questions économiques et financières, M. Charolais si compétent dans les questions maritimes et coloniales, *la Presse*, grâce à une manière toute pratique de traiter les questions, à des

Digitized by Google

correspondances bien organisées, et à des appréciations souvent impartiales dans des questions fort contestées, maintient son ancienne réputation et conserve sa place, menacée cependant par une rude concurrence.

Ajoutons, pour faire connaître les progrès récents de la presse, les efforts souvent heureux qu'elle a faits pour associer dans les meilleures conditions possibles la littérature à la politique. L'une et l'autre, la dernière surtout, n'ont qu'à gagner au rapprochement. Le *Journal des Débats* avait donné l'exemple et rendu le grand service, dans un temps de prostration générale, de préparer, en entretenant la vie littéraire, le réveil de la vie politique; beaucoup de jeunes et hardis esprits se sont formés à cette école et continuent à jeter de l'éclat : à côté des anciens, M. Saint-Marc Girardin, M. Cuvillier Fleury, J. Janin, la jeune phalange, Prevost-Paradol, Renan, Taine, Bersot, Ratisbonne. *Le Constitutionnel*, à la fin de l'année, voulut lutter; et il leur opposa avec bonheur un seul écrivain, mais dont la vigueur et la jeunesse semblent se renouveler à chaque lutte, M. Sainte-Beuve, qui accomplit encore tous les lundis, avec une verve malicieuse et un inimitable style, sur des sujets anciens ou nouveaux, de petits prodiges de savoir agréable, de piquante méchanceté et de pénétrante critique. La presse, moins puissamment constituée, n'a pas voulu rester en retard et elle compte aussi ses talents littéraires : au *Siècle*, MM. Taxile Delord et Didier; au *Temps*, MM. Scherer et Ulbach; à *l'Opinion nationale*, MM. Charles Sauvestre, Levalois et Sarcey.

A voir cette activité politique et littéraire à laquelle il faudrait ajouter pour être complet celle des *Revues* si nombreuses et des livres qui se multiplient, non, il n'est pas permis de désespérer du pays et de se plaire dans un mélancolique chagrin ou dans de sombres prédictions. La vie est en nous; elle éclate au dehors dans la puissance du gouvernement, même lorsqu'il se croise les bras; elle

Digitized by Google

s'accuse à l'intérieur dans cette variété de productions et de talents qui cherchent leur voie, et qui témoigne d'une fécondité réelle quoique encore sans ensemble et sans direction précise. Bien que l'année 1861 pour la France ne soit point de celles qui puissent compter parmi les plus éclatantes, on peut la fermer encore avec des paroles sans amertume.

Conclusion. — Hors de l'Europe le gouvernement français a seul, au nom de toutes les nations chrétiennes, accompli une mission d'humanité en Syrie, sans s'offenser des jalousies de l'Angleterre. Après avoir ouvert la Chine, il a conquis les armes à la main en Cochinchine une station considérable. Il a prononcé des paroles de justice et de raison entre les États-Unis et l'Angleterre. Il s'est joint à l'Angleterre et à l'Espagne pour faire respecter au Mexique les plus simples notions du droit des gens. En Europe, en contenant l'Italie par une fermeté affectueuse, il a reculé ou peut-être conjuré une guerre dont on ne voulait pas; en maintenant ses troupes à Rome enfin, il a mis au service de la solution de cette grande affaire la réflexion et le temps qui sont les plus puissants auxiliaires dans les questions où la morale entre autant que la politique, et dans lesquelles la force est insuffisante

Au dedans le gouvernement a montré la bonne volonté, deux fois constatée déjà par des effets dont on ne saurait contester complétement la valeur, de préparer la restauration de libertés suspendues chez nous à la suite de discordes civiles. Nous avons vu renaître dans nos assemblées une parole qui n'a manqué ni d'éloquence ni de liberté. La presse a fait des progrès aussi précieux que la liberté parce qu'ils la lui assurent. Grâce aux encouragements du pouvoir et surtout à l'initiative personnelle plus puissante là souvent qu'ailleurs, les lettres, les sciences,

Digitized by Google

les arts semblent s'animer d'une nouvelle vie. La France industrielle a pu souffrir par suite de causes accidentelles, telles que la crise américaine et l'insuffisance de nos récoltes, qui sont venues compliquer l'inauguration en 1861 d'un nouveau régime économique. Nos finances ont inspiré de légitimes craintes. Le gouvernement a tenté d'aller au-devant de ces inquiétudes, en se soumettant à un contrôle du pays qu'on a le droit d'espérer efficace. Et la confiance et la sécurité ont repris. Ni le pouvoir ni la nation ne se sont montrés au-dessous de leurs devoirs; et leurs devoirs sont grands, j'en appelle en témoignage pour finir un écrivain du *Journal des Débats* dont on contestera d'autant moins l'impartialité, qu'il n'est point mêlé à la polémique quotidienne et qu'il n'y traite avec talent que des sujets généraux et d'une portée philosophique.

« Nous voulons un gouvernement qui gouverne, disait M. Bersot en juillet 1861; quand il ne le fait pas, nous appelons cela l'anarchie, que nous haïssons. J'ai entendu répéter perpétuellement que la France est ingouvernable, et ne vois pas que cela soit vrai. Sans doute, elle ne s'accommode pas de tous les gouvernements, et je ne songe pas à le lui reprocher; mais, quel que soit celui qui existe, elle le méprise s'il n'est pas un gouvernement. Poussée quelque part par son instinct, elle prend quelqu'un qui la guide et veut sentir la main. Où va cet instinct? Il va au grand. Soit qu'elle travaille à émanciper les autres nations, secondant les États-Unis, la Grèce, la Belgique, l'Italie, ne se taisant jamais sur la Vénétie et la Pologne, soit qu'elle prétende les asservir, comme elle l'a essayé au commencement du siècle, portant où elle va, auxiliaire ou conquérante, partout avec elle, hier en un autre endroit, aujourd'hui en Syrie, les principes de la justice et de l'humanité; capable de se priver de la liberté pour la répandre ailleurs, donnant sans compter son argent et sa vie pour un service à rendre ou de l'honneur à

Digitized by Google

gagner; pour ses idées comme pour ses armes rêvant le monde; quand elle travaille sur elle-même, constamment préoccupée d'élever l'esprit et l'âme par le culte des lettres, par des créations de luxe, des musées, des édifices, et d'ouvrir tous les chemins à la capacité et au courage; quoi qu'elle médite, quoi qu'elle fasse, je le répète, cette nation va au grand. »

Nous croyons encore qu'en l'année 1861 qui a inspiré ces lignes, la France n'a pas failli à son programme. La juste confiance que nous avons dans la France, et dans l'élévation, dans la fierté, dans la sagesse qu'elle communique et qu'elle inspire nécessairement à ceux qui ont l'honneur de la gouverner, voilà la seule et persistante cause de l'optimisme qui présiderait, dit-on, à la rédaction de cette histoire contemporaine de mon pays.

2

ANGLETERRE.

Le ministère Palmerston.

Situation. — En 1861, lord Palmerston a le premier pris la parole en Angleterre. Il a parlé avant la reine, avant le parlement, et son discours résumait parfaitement l'état des principales questions extérieures et intérieures qui préoccupaient son pays. Outre sa qualité de premier ministre, lord Palmerston est depuis longtemps le premier personnage d'outre-Manche. Il paraît même aujourd'hui l'homme de la situation, l'homme nécessaire, puisque ses adversaires se refusent à prendre sa place avec la même constance que ses partisans mettent à le soutenir. Par

Digitized by Google

ses qualités et ses défauts, d'ailleurs, il représente parfaitement depuis deux ans les désirs et les craintes, les ambitions et les susceptibilités de son pays. Ses paroles méritent donc à tous égards d'ouvrir cette revue de la politique anglaise en 1861.

C'était à Southampton, le 8 janvier, dans une réunion tenue à propos de l'inauguration de l'institut scientifique appelé du nom de son fondateur l'institut Hartley. Des personnages importants y étaient présents et, dans la journée, les volontaires que l'Angleterre dresse depuis deux ans au service de sa défense n'avaient point manqué d'assister à la cérémonie. Depuis deux ans, il n'y a point de fête ou de réunion en Angleterre, sans l'exhibition ou le concours obligé des volontaires.

« L'automne dernier et l'hiver, dit Palmerston, nous avons vu se produire des événements non moins remarquables peut-être que ceux qui ont pu se produire autrefois dans le même espace de temps et dans trois parties du globe à la fois.

« Au loin la capitale de l'empire chinois a été occupée par les armées alliées de France et d'Angleterre et cet acte nous vaudra de solides et durables relations de paix et de commerce avec la Chine. En Syrie, la présence des Français, arrivés dans le Liban, avec l'agrément de l'Europe, a contribué à rétablir l'ordre, et tout fait espérer que l'empereur Napoléon, le but une fois atteint, retirera ses troupes, conformément à la convention. Plus près de nous, nous avons eu la satisfaction de voir se consolider l'union de l'Italie. Quand nous considérons les immenses ressources naturelles de la Péninsule italienne; quand nous voyons l'étendue de sa côte maritime, le nombre des ports excellents, les productions naturelles du sol, et, pardessus tout, quand nous songeons à l'intelligence des populations qui, malgré un despotisme écrasant, ont produit tant d'hommes éminents en tout genre; quand nous songeons à ce qu'ont été les Italiens à deux époques anciennes de l'histoire, à celle où l'empire romain était maître du monde, et à une époque plus rapprochée, lorsque l'Italie est devenue le berceau de l'intelligence renaissante, nous sommes en droit de croire qu'elle est destinée à jouer un grand rôle dans les affaires du

Digitized by Google

monde, non comme nation conquérante et agressive, parce que les circonstances ne lui permettent pas de tomber dans ces mauvaises voies, mais comme foyer des lumières, comme pays où les hommes se perfectionneront autant qu'il est possible.

« Un événement qui n'est pas encore réalisé, mais qui est bien près de l'être, a eu lieu dans une autre partie du globe, je veux dire l'Amérique. Nous avons tout lieu de craindre que cette union qui existait depuis près d'un siècle, qui a donné la paix et la prospérité à nos concitoyens de l'autre côté de l'Atlantique, ne soit à la veille de se rompre et de se disloquer. Il ne nous appartient pas d'exprimer à l'égard de cet événement d'autre sentiment que celui-ci, à savoir que nous souhaitons du plus profond de nos cœurs que ces différends soient résolus par une entente amicale. Et si cette union doit demeurer intacte, ou si les États sont bien résolus à se séparer en différentes républiques, notre vœu ardent est, que le résultat soit obtenu à l'amiable, soit pour le maintien, soit pour la dissolution de l'union, et qu'il puisse être épargné au monde l'affligeant spectacle d'une lutte hostile entre frères. Mais ce qu'il y a de plus heureux dans ces événements si considérables, c'est que grâce à notre énergie, à notre vigilance, qui maintient le respect du principe de non-intervention, ils ne semblent point devoir affecter la paix. Il n'en est pas moins très-satisfaisant, ajouta le premier lord de la trésorerie, en s'adressant aux volontaires, il n'en est pas moins satisfaisant pour les habitants d'un comté maritime de savoir que dans le cas (et j'espère qu'il ne se présentera pas de si tôt) où tenteraient de se précipiter sur nos côtes des ennemis du dehors, celles-ci ont des soldats assez bien disciplinés, assez aguerris pour défendre le pays. »

L'opinion anglaise n'était pas partout aussi sereine que la parole du premier lord de la trésorerie. La banque d'Angleterre inaugurait l'année en élevant extraordinairement le taux de l'escompte à 7 pour 100. Le trouble apporté dans la situation de l'Amérique du Nord menaçait les relations commerciales de l'Angleterre, et l'accroissement considérable des dépenses de l'État pendant l'année précédente offrait matière à des réflexions moins confiantes.

Digitized by Google

Si les États-Unis n'écoutaient point de sages conseils, quelle perturbation commerciale pouvait en résulter pour l'Angleterre! Où ses grandes manufactures iraient-elles chercher les approvisionnements de coton qui alimentent ou enrichissent des millions d'hommes, dans le cas où le Sud chômerait par suite de ses démêlés avec le Nord et si la récolte venait à y manquer? Quelques Anglais de l'Inde, il est vrai, se flattaient de pourvoir un jour leur mère patrie du coton qui lui est nécessaire; ils comptaient déjà sur ces événements pour relever la fortune et les finances de l'Inde compromises. Mais combien de temps et d'efforts faudrait-il pour en arriver là? La métropole ne serait-elle pas obligée, pour y aider, à bien des sacrifices? Dans ce cas, n'était-il pas sage de placer ses dépenses d'une manière productive? Telles étaient les questions posées dans plusieurs meetings, tandis que lord Palmerston promenait son attention sur tous les points du globe.

Un meeting, entre autres, au mois de janvier à Manchester, posait en principe que l'Angleterre ne devait pas dépendre d'un seul pays pour l'approvisionnement du coton, mais qu'il fallait encourager une plus grande culture de coton dans l'Inde, en Afrique et en Australie. Déjà lord John Russell, dans une lettre publique, s'était ému du danger, la plus grande partie des taxes étant payée par l'industrie cotonnière. Mais le meeting ne paraissait pas vouloir s'en remettre au gouvernement du soin des affaires commerciales. Indépendamment de toute action administrative, il prenait au contraire la résolution d'élargir par une mise de fonds considérable la base des opérations de la compagnie fondée pour la propagation de la culture du coton. En même temps, douze membres libéraux de la Chambre des communes, plus préoccupés du point de vue gouvernemental, rédigeaient à l'adresse de lord Palmerston une pétition dans laquelle, vu l'état de paix, la

Digitized by Google

fin de la guerre de Chine, la consolidation de l'Italie et les relations amicales avec la France, ils demandaient la réduction des dépenses affectées à l'armement et à la défense de la nation. Mais les préoccupations matérielles de l'Angleterre n'étaient pas encore assez fortes pour prendre la place de ses préjugés ou de ses inquiétudes politiques.

« Les gardiens de la bourse publique, écrivait *le Times*, 15 janvier, s'appliquent à démontrer qu'il y a tout lieu de compter sur la paix. Mais la politique de la France en Syrie, où elle ne paraît pas se hâter de mettre fin à son intervention, en Égypte, où elle s'établit sous un prétexte trop frivole pour que nous ayons à en parler sérieusement; ses relations peu amicales avec l'Allemagne et probablement trop amicales avec la Russie, les chances d'une insurrection en Hongrie, la prise de possession du lac de Genève, sont des causes d'inquiétudes et de troubles trop grandes pour que nous puissions prêter l'oreille à leur style. » Vainement l'orateur démocratique de l'Angleterre, M. Bright, s'efforça-t-il, dans un meeting, de se porter garant de l'empereur des Français, de la nation française, en prononçant une philippique contre l'aristocratie anglaise qui prolongeait la panique pour défendre ses priviléges. *Le Times* répondit vertement à ce quaker qui voulait faire de l'Angleterre « une toute petite île d'un océan pacifique. » Ce fut au milieu de ces dispositions divergentes que la reine d'Angleterre ouvrit la session le 4 février par le discours suivant.

LE DISCOURS DU TRÔNE, L'ADRESSE.

« Milords et messieurs,

« C'est avec une grande satisfaction que je me retrouve au milieu de vous, en parlement, et que j'ai recours à votre assistance et à vos avis.

Digitized by Google

« Mes relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales et satisfaisantes, et j'ai la confiance que la modération des puissances de l'Europe préviendra toute interruption de la paix générale.

« Des événements d'une grande importance ont lieu en Italie. Pensant que les Italiens doivent être laissés libres de régler eux-mêmes leurs propres affaires, je n'ai pas jugé devoir exercer aucune intervention active dans ces affaires.

« Je vous ai annoncé, à la clôture de la dernière session du parlement, que les atrocités qui avaient été récemment commises en Syrie m'avaient amenée, concurremment avec l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, le prince régent de Prusse et l'empereur de Russie, à contracter vis-à-vis du sultan un engagement en vertu duquel une assistance militaire temporaire devait lui être accordée dans le but d'établir l'ordre dans cette partie de ses États.

« Cette assistance a été donnée par un corps de troupes françaises qui ont été envoyées en Syrie par représentation des autres puissances. Le sultan a aussi placé des forces militaires considérables en Syrie, sous les ordres d'un officier capable, et j'ai la confiance que la tranquillité sera bientôt rétablie dans cette province, et que l'objet de la convention aura été complétement atteint.

« J'ai la satisfaction de vous informer que les opérations des forces de la France et de l'Angleterre ont été couronnées, en Chine, d'un succès complet. Après la capture des forts à l'embouchure du Peï-ho, et plusieurs batailles livrées à l'armée chinoise, les forces alliées se sont emparées de la ville impériale de Pékin, et le comte d'Elgin et le baron Gros, ambassadeur de l'empereur des Français, ont pu obtenir une solution honorable et satisfaisante de toutes les questions en litige.

« Dans ces opérations et dans les négociations qui ont suivi, les commandants et ambassadeurs des puissances alliées ont agi avec l'accord le plus amical. Des papiers à ce sujet vous seront soumis.

« L'état de mes territoires indiens s'améliore progressivement, et j'ai confiance que leur condition financière partagera graduellement l'amélioration générale.

« Une insurrection d'une partie des indigènes de la Nouvelle-Zélande a interrompu la tranquillité d'une portion de cette colonie, mais j'ai l'espoir que les mesures adoptées feront cesser promptement la perturbation, et permettront à mon gouverne-

Digitized by Google

ment de concerter les arrangements de nature à pouvoir prévenir son retour.

« Des différends sérieux ont surgi parmi les États de l'Union américaine du Nord : il m'est impossible de ne pas envisager avec un vif intérêt des événements susceptibles d'affecter le bonheur et le bien-être d'un peuple étroitement allié à mes sujets, par son origine, intimement uni à eux par les relations les plus suivies et les plus amicales.

« Mon vœu bien cordial est que ces différends puissent être susceptibles d'un règlement satisfaisant. L'intérêt que je prends au bien-être du peuple des États-Unis ne peut qu'être accru par le bienveillant et cordial accueil fait par lui au prince de Galles pendant sa récente visite au continent américain.

« Je saisis cette occasion d'exprimer mon appréciation bien sentie de la fidélité et du dévouement à ma personne et à mon trône manifestés par mes sujets du Canada et autres sujets de l'Amérique du Nord, à l'occasion du séjour du prince de Galles au milieu d'eux.

« J'ai conclu avec l'empereur des Français une convention supplémentaire au traité de commerce du 23 janvier 1860 et dans l'intérêt de la réalisation des objets de ce traité.

« J'ai aussi conclu avec le roi de Sardaigne une convention pour la protection réciproque des droits de la propriété littéraire. Ces conventions vous seront soumises.

« Messieurs de la Chambre des communes,

« J'ai ordonné que le budget de l'année prochaine vous fût présenté. Il a été préparé dans un juste esprit d'économie, se conciliant avec la nécessité d'assurer l'efficacité des diverses branches du service public.

« Milords et messieurs,

« Des mesures vous seront présentées pour la consolidation des parties importantes de la législation criminelle, pour l'amélioration de la loi des faillites et de l'insolvabilité, pour la facilitation de la transmission de la propriété foncière pour l'établissement d'un système uniforme de la taxe en Angleterre et dans le pays de Galles, et pour divers autres objets d'utilité publique.

« Je commets avec confiance les grands intérêts de mon royaume à votre sagesse et à votre sollicitude, et je prie le ciel avec ferveur pour que la bénédiction du Tout-Puissant préside à vos conseils et mûrisse vos délibérations, dans l'intérêt de la réalisation de l'objet de ma constante sollicitude, le bien-être et le bonheur de mon peuple. »

Digitized by Google

Sur la politique intérieure, le discours de la reine contenait une lacune généralement remarquée. Dans le programme des mesures législatives annoncées pour la session on ne voyait pas figurer le projet de réforme électorale qui avait si vivement passionné l'esprit public au delà du détroit, et qui avait été, comme on le sait, l'objet d'une discussion animée dans le cours de la session dernière.

La discussion de l'adresse fut comme toujours assez courte; le droit d'interpellation, qui ramène chaque jour en Angleterre des conversations politiques sur toutes les affaires, laisse au parlement une occasion permanente de débats. Elle fut marquée cependant, à la chambre des communes surtout, par quelques explications qui ne manquaient pas d'importance.

M. Disraëli provoqua le premier lord John Russell sur la question italienne. Il demanda si l'adhésion donnée par le cabinet anglais à la cause italienne n'avait pas altéré les relations amicales de l'Angleterre avec la France. M. Fitzgérald y ajouta quelques critiques en relevant les contradictions des deux fameuses dépêches de lord John Russell, écrites au Piémont en août et octobre; l'une invitait, comme on sait, M. Cavour à respecter le territoire de Venise, l'autre approuvait au contraire l'entrée des troupes piémontaises dans les États pontificaux et dans le royaume de Naples.

Lord John Russell, répondit d'abord, par une profession de foi très-nette, en faveur de la révolution italienne. Il ne manqua pas de rappeler avec une certaine complaisance les services que l'appui moral de l'Angleterre avait rendus à cette grande cause. Il s'efforça de concilier ses deux dépêches en faisant observer que l'entrée des troupes piémontaises dans l'Italie méridionale, justifiée ou non, n'intéressait après tout que l'Italie, tandis qu'une agression contre la Vénétie pouvait compromettre la paix européenne. Pour les relations du cabinet de Saint-James avec celui des

Digitized by Google

Tuileries, il maintint que l'observation stricte du princi de non-intervention par les deux puissances, témoigna toujours entre elles d'une entente suffisante et précieuse pour la paix du monde. « Sans doute l'Angleterre, ajouta-t-il, ne se sépare pas des autres puissances. Elle est toujours en communications confidentielles avec l'Autriche la Prusse et la Russie au sujet des affaires de l'Europe. S' s'élevait une question dans laquelle la France lui pari avoir tort ou agir dans cet esprit d'empiétement qui anim souvent une grande puissance militaire, l'Angleterre pour rait faire alliance avec les autres puissances pour com battre les desseins de la France. Mais rien, quant à présen ne pouvait faire prévoir une pareille extrémité. Le noble lord ne partageait point à ce sujet, les appréhension exprimées récemment par un souverain nouvellement monté sur le trône (roi de Prusse). L'Angleterre ferait tou jours tout ce qui serait possible pour se maintenir dans le meilleurs termes avec la France. Mais quoi qu'il arrivât elle serait prête à maintenir son indépendance et sa propr dignité. »

La chambre aurait bien désiré avoir quelques explica tions aussi sur l'occupation de Syrie par l'armée française dont il s'agissait alors de prolonger le séjour; mais d'après le consentement des puissances, une conférence allait être saisie de cette question qui rentrait ainsi dans le domaine de la diplomatie. Lord John Russell aima mieux remettre le débat au moment où une discussion pourrait être d quelque poids en faveur de l'opinion de l'Angleterre. n'eut plus qu'à répondre, pour faire passer l'adresse, quelques regrets exprimés au sujet du bill de réforme qui n'avait point reparu dans le discours de la couronne, cause de l'insuccès des deux années précédentes. Pe de mots lui suffirent sur ce point. « Je pense, dit le noble lord, pour ma part, qu'il vaut mieux que le gouvernement laisse de côté cette question que de présenter une mesure

Digitized by Google

qui créerait de grands désappointements à ses partisans, qui provoquerait beaucoup de railleries de la part de ses opposants, et qui, réussissant ou non, occuperait un temps précieux sans résultat sérieux. »

M. Bright seul se plaignit, peu amèrement toutefois, de cette oraison funèbre un peu expéditive.

La session parlementaire.—Le ministère Palmerston-Russell, au début de la session, invita la chambre des lords et la chambre des communes à former chacune un comité pour rechercher les moyens, par une nouvelle distribution du travail, de hâter l'expédition des affaires. Le cabinet libéral de l'Angleterre ne pouvait être accusé de vouloir restreindre les droits de la discussion parlementaire. Après l'intempérance de paroles amenée par les fréquentes interpellations de la session précédente, il paraissait cependant désirer que le besoin inquiet d'informations continues, et la tradition de sollicitude universelle et incessante, qui dévorent le parlement anglais, ne fissent point tort à la prompte solution des affaires du pays.

En dépit de l'invitation du cabinet, la session de 1861 fut cependant encore l'une de celles où les interpellations introduisirent le plus souvent dans les débats la discussion des questions de politique étrangère. La chambre des lords, la chambre des communes, virent revenir au milieu de leurs délibérations, quatre fois la question du Holstein, sept fois celle de Syrie, neuf fois celle d'Italie, onze fois celle d'Amérique; dans une seule séance, celle du 22 mars, des interpellations successives transportèrent les cent yeux d'Argus de la chambre des communes du Holstein au Liban, de Varsovie à Mexico, de Pesth à Washington, de Naples à Tétuan, et des pêcheries de Terre-Neuve au commerce d'esclaves du royaume de Dahomey.

Ces incessantes conversations politiques peuvent avoir

Digitized by Google

leurs inconvénients comme leurs avantages. Elles soutiennent, mais elles gênent quelquefois aussi le gouvernement. Elles sont de nature à pousser à la guerre comme à contribuer à la paix. Pour lord Palmerston et lord Russell, ils se trouvèrent heureux cette fois que les affaires extérieures attirassent si souvent au dehors toute l'attention du parlement. Elles leur permirent de traverser la session, au milieu d'échecs de détails, avec une majorité ébranlée et incertaine, que ralliaient seulement des craintes ou des défiances communes; et ils résistèrent à des adversaires qui auraient pu les renverser, à propos des questions intérieures, s'ils n'avaient senti que l'opinion anglaise ne leur livrerait pas volontiers la conduite de la politique étrangère.

Politique extérieure. — Avec le droit d'interpellation, il est toujours difficile d'empêcher les orateurs de se livrer à des excursions rétrospectives ou intempestives dans un domaine si étendu. Lorsque le gouvernement proposa de remercier la marine et l'armée anglaises pour les services qu'elles avaient rendus en Chine, il ne manqua pas d'orateurs qui contestèrent encore l'utilité et les résultats de l'entreprise, ou qui chicanèrent sur les rapports qui avaient pu exister entre le général français et le général anglais. Les membres des deux chambres ne se trouvèrent guère d'accord que pour célébrer patriotiquement l'excellence des canons Armstrong, qui avaient fait leur première campagne dans cette expédition lointaine, et pour exprimer le désir qu'on ne renouvelât pas de sitôt une si coûteuse entreprise.

La cession des deux villages de Menton et de Roquebrune par la France au prince de Monaco, pouvait éveiller outre mesure la vigilance d'une des sentinelles du parlement; lord John Russell s'empressa de dire que cet acte ne pouvait avoir aucune espèce d'importance politique. A trois reprises différentes au moins, plusieurs mem-

Digitized by Google

bres, dont M. Kinglake, prirent leur revanche, en ramenant sur le tapis l'annexion de la Savoie. Ils demandèrent encore au gouvernement ce qu'il avait fait pour garantir la neutralité suisse. Lord John répondit chaque fois avec patience que l'Angleterre avait fini par rester seule à réclamer contre cet événement et que ce fait n'était pas encore entré dans le droit européen. Tout en assurant qu'il ne perdait point de vue cette question si importante pour la sécurité de l'Europe, celui qui l'année dernière, avait presque à ce sujet annoncé la rupture de l'alliance anglo-française, rappela que les avantages de l'union des deux peuples étaient de ceux qui, dans de semblables cas, demandent des ménagements et même des sacrifices.

La prolongation du séjour des troupes françaises en Syrie passionna plus sérieusement, et à deux reprises, les discussions du parlement anglais. La Syrie est près de l'Égypte, et l'Égypte est la route de l'Inde. Dès que le gouvernement français soumit aux puissances les raisons qu'il avait de désirer prolonger le séjour de ses troupes au milieu des populations du Liban, des réclamations s'élevèrent de toutes parts, à la chambre des lords et à la chambre des communes. Lord Strafford de Redcliff, protesta le premier (25 février) contre la déconsidération que la présence des troupes européennes dans une partie de la Turquie infligeait, dit-il, au sultan. A la chambre des communes (28 février), M. Fitzgérald et sir John Ferguson, allèrent plus loin. Composant avec plus ou moins d'art un tableau pathétique, qui accusait la faiblesse turque et la partialité française, ils s'efforcèrent de montrer les chefs druses injustement condamnés, et les Maronites, se livrant, à l'abri de notre protection, à d'odieuses vengeances contre les Druses. Ils accusèrent presque la politique française d'attiser les haines et de provoquer des troubles pour perpétuer l'intervention. Lord John Russell, sans

Digitized by Google

aller jusque-là, prit au moins sous sa responsabilité la plupart des plaintes des orateurs, ainsi que bon nombre de leurs accusations. Il voulut bien reconnaître que l'envoi des troupes françaises avait été d'une certaine utilité au sultan, mais il crut maintenant l'occupation dangereuse; en annonçant à la chambre que la conférence européenne avait prolongé l'occupation française jusqu'au 5 juin, il déclara qu'il n'y avait consenti qu'à la condition que ce serait là la dernière limite.

Dès le 8 mai, le fougueux lord Strafford de Redcliffe opposa de nouveau à la pétition pleine de convenance faite alors au Sénat français par quelques citoyens, et au calme rapport de M. de Royer, sénateur, une proposition tendant à faire déclarer par la haute chambre anglaise, qu'elle verrait avec un profond regret une continuation, de quelque durée qu'elle fût, de l'occupation de la Syrie par les troupes étrangères au delà du 5 juin. A la chambre des communes (10 mai), sir Ferguson, de son côté, prononça un nouveau réquisitoire contre l'ambition française en Syrie. Le cabinet des Tuileries se devait à lui-même de ne plus faire aucune démarche ; et il n'en faisait aucune. La proposition de lord Strafford de Redcliffe avait donc le double inconvénient de se présenter sous forme de défi et d'être un défi à propos de rien; et le réquisitoire de sir John Ferguson était bien hors de proportion avec l'état présent des choses. Cependant l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Constantinople ne retira sa motion, sur les instances de lord Woodhouse, qu'avec une grande répugnance; et lord John Russell, tout en assurant la chambre des communes, qu'on pouvait se fier à la loyauté de l'empereur Napoléon, eut soin de montrer combien il avait à cœur, dans cette circonstance, de défendre le gouvernement turc. « Puisque la Russie, dit-il, s'attribue le patronage spécial des sujets grecs du sultan, et puisque la France prend celui des sujets catholiques, l'Angleterre doit étendre sa

Digitized by Google

protection sur tous, même sur les musulmans. » N'était-ce pas le cas d'ajouter, comme l'avait dit autrefois un orateur, dans la même chambre, que ce devoir appartenait à l'Angleterre, comme à la première puissance mahométane du monde?

L'opinion anglaise fut aussi passionnée, mais non aussi unanime au sujet de l'Italie. La politique italienne de lord John Russell avait toujours contre elle les anciens tories, qui ont certaines prédilections pour l'Autriche. L'invasion des États pontificaux et les dangers du pape dans le dernier asile de sa souveraineté temporelle à Rome, avaient joint aux ennemis du ministère les députés irlandais qui, depuis l'émancipation, votaient toujours avec le parti whig. Si lord Palmerston et lord John Russell avaient vu d'ailleurs avec plaisir l'unité italienne s'étendre sur le centre de l'Italie, sur Naples et la Sicile, rien ne prouvait qu'ils tinssent autant à ce qu'elle atteignît Venise, et en vint par là, dominant l'Adriatique, à menacer les îles Ioniennes, et à abaisser peut-être l'Autriche au delà de leur intérêt. Le ministère lui-même, entre le désir de fortifier l'Italie contre la France et la crainte de trop affaiblir l'Autriche, ne montra pas une suite et une constance aussi grandes qu'auparavant.

Lord Normanby et lord Malmesbury, dans la chambre des lords, MM. Bowyer et Hennesey, dans la chambre des communes, firent surtout le procès de la politique italienne du ministère, au nom des principes d'ordre et de l'ancien état de choses en Europe. A les entendre, lord John Russell avait indisposé la plupart des grandes puissances contre l'Angleterre, et fortifié la France, grandie en considération et en territoire, sans pour cela s'être attaché l'Italie rivée par la reconnaissance à la France. En contribuant à l'affaiblissement de l'Autriche, l'Angleterre avait diminué sa propre influence en Europe. C'était là tout le

Digitized by Google

résultat que lord John Russell aurait obtenu. Le ministre des affaires étrangères, en se tenant toujours sur la défensive, ne laissa pas quelquefois de montrer son embarras.

« On se méprend bien dit-il (7 mars), en interprétant la politique du gouvernement comme on l'a fait, c'est-à-dire, comme une politique hostile à l'Autriche et complaisante pour l'Italie. Dans sa scrupuleuse fidélité au principe de non-intervention, après avoir approuvé l'invasion de l'Italie méridionale par les Piémontais, ne les a-t-il pas arrêtés devant Venise? et pourquoi, si ce n'est pour conserver la paix de l'Europe, dont l'Angleterre est la vigilante gardienne, si ce n'est dans l'intérêt d'un gouvernement nécessaire à l'équilibre de l'Europe, et qui faisait d'ailleurs d'honorables efforts pour se réconcilier avec ses peuples ? » Tout en s'exprimant, en termes plus flatteurs qu'il ne l'avait jamais fait vis-à-vis de l'Autriche, il ne manqua point cependant de continuer à exprimer ses sympathies pour la cause italienne. « Non, dit-il, je ne déguise point la satisfaction que me fait éprouver la perspective de l'avenir de ce pays. Si c'est un crime de désirer que le peuple italien soit libre d'user de l'intelligence dont il a plu à la Providence de le douer, et de marcher à grands pas, comme notre nation l'a fait, dans la joie de la liberté constitutionnelle, c'est là un crime, dont je me reconnais coupable. Je me réjouirai de tout mon cœur de ce résultat. » Puis, généralisant, et élevant la question, il s'écria pour finir : « Oui, je suis heureux de constater la force récemment acquise dans toute l'Europe par le parti constitutionnel. C'est avec le plus grand plaisir que je vois un libre parlement italien s'unir avec son roi pour consolider les nouvelles institutions de la patrie. Après une longue interruption, nous voyons revivre la liberté de la parole dans le Sénat français, ce qui est vraiment très-réjouissant. On y a injurié l'Angleterre, mais cela n'a pas diminué ma joie de voir la liberté de la parole renaître. En Autriche et en

Digitized by Google

Hongrie, des assemblées représentatives ont été convoquées. En Prusse, il s'est manifesté des signes d'indépendance dans une chambre qui naguère n'était qu'un semblant d'assemblée représentative. J'espère que les malheureux événements qui viennent d'avoir lieu à Varsovie feront recouvrer aux Polonais quelques-uns de leurs anciens priviléges, dont ils ont été privés après les événements de 1831. De tous côtés, en vérité, nous sommes témoins des progrès de la liberté constitutionnelle, et un pays qui, comme le nôtre, est la terre classique de la liberté, ne peut que se réjouir du triomphe des principes auxquels il est si attaché. »

Si l'embarras fut parfois dans les paroles du ministère, il se révéla aussi dans les faits. L'empereur d'Autriche protestait-il contre la fabrication, au nom de Louis Kossuth, ancien chef du mouvement hongrois, de billets de banque avec la couronne de Hongrie, le gouvernement anglais faisait condamner par les tribunaux le fait comme illégal; mais il refusait de poursuivre personnellement le célèbre réfugié. Lui dénonçait-on l'existence de la caisse Garibaldi en Angleterre, comme une menace permanente contre un gouvernement ami, il se retirait derrière la liberté des citoyens anglais ou les priviléges des réfugiés.

Le cabinet anglais fut, il est vrai, le premier des cabinets européens, dès le commencement d'avril, à reconnaître Victor-Emmanuel II pour roi d'Italie; quand l'unité italienne fit la déplorable perte de M. de Cavour, lord Palmerston lui-même fit un magnifique éloge de cet illustre homme d'État. Mais lorsqu'un membre du parlement s'avisa de demander quelles négociations le ministère poursuivait dans l'intérêt de l'Italie, pour aplanir les difficultés qui existaient au sujet de Rome entre la cour de Turin et celle des Tuileries ou le Vatican, lord John Russell répondit que le gouvernement anglais, en sa qualité de protestant, n'avait rien à faire dans une semblable question. A un autre qui

Digitized by Google

l'interrogeait au sujet de Venise, il avoua que c'était là plutôt une faiblesse qu'une force pour l'Autriche ; mais il se contenta d'exprimer l'espoir que la question pourrait être résolue sans guerre, et il fit des vœux pour la prospérité et la consolidation de l'empire d'Autriche.

Le cabinet anglais ne montra de décision qu'en répondant aux orateurs qui dénoncèrent l'ambition française. Le moindre prétexte, comme par exemple la possibilité de la cession de la Sardaigne au pape ou à la France, pour aplanir la solution de la question romaine, amena des déclarations tout à fait en disproportion avec ce sujet.

Le baron Ricasoli avait dit ne vouloir jamais vendre, céder, ni échanger aucune partie du sol italien, lord Russell n'en parut point rassuré. « Le nouveau ministre d'Italie, dit lord John Russell, serait un des plus grands faiseurs d'équivoques qui puisse exister, s'il ne comprenait point l'île de Sardaigne dans cette expression ; » et, tout en assurant que l'empereur Napoléon était un politique trop sensé et trop habile pour avoir de pareilles visées, il s'écria qu'une pareille annexion « troublerait l'équilibre en Europe, affecterait la distribution des pouvoirs dans la Méditerranée et qu'une simple transaction entre le roi de Sardaigne et l'empereur des Français, ce serait la fin de l'alliance entre la France et l'Angleterre. »

On ne saurait nier que cette diplomatie parlementaire ne donne une certaine puissance à celui qui sait habilement s'en servir. Elle fait voir derrière elle la nation tout entière. Mais en cédant aussi, dans la chaleur de la discussion, à des entraînements oratoires, ne pourrait-elle pas parfois compromettre les choses, si le flegme anglais ne savait heureusement toujours rester maître de lui-même vis-à-vis des forts, pour ne s'oublier ordinairement que devant les faibles ?

Digitized by Google

Les événements de Varsovie eurent à plusieurs reprises de l'écho dans le parlement anglais, qui n'est jamais fâché que le gouvernement de Saint-Pétersbourg trouve de l'occupation chez lui. A propos des interpellations qui le sollicitèrent à ce sujet, le ministère libéral ne se fit point faute de louer cette noble et vivace nationalité polonaise qui ne laisse point éteindre dans son cœur la flamme de la liberté ! Mais il déclina la double responsabilité d'adresser à Saint-Pétersbourg des conseils qui n'y seraient point bien reçus, et à Varsovie des encouragements qu'il ne pourrait efficacement soutenir.

En se montrant tout à fait hostile à une guerre entre le Danemark et la confédération germanique à propos du Holstein, le parlement anglais fortifia les conseils de modération que le ministère donna aux deux parties. Mais en prenant aussi fait et cause pour un certain capitaine anglais, Macdonald, qui avait eu maille à partir avec la justice prussienne, la chambre des communes offrit à lord Palmerston un moyen dangereux de cultiver sa popularité. « Il est impossible, dit le noble lord, en se plaignant qu'on n'eût point fait droit aux réclamations qu'il avait adressées à ce sujet à Berlin, il est impossible de rien exiger du gouvernement prussien, puisque la loi n'a point été littéralement violée. Mais il est à regretter que le gouvernement prussien se soit écarté des égards qu'on doit à un allié ; quant aux voyageurs, cette affaire est assez connue pour leur tenir lieu d'avis ; et pour les autorités prussiennes elles trouveront une leçon dans l'indignation qu'a inspirée ce fait à tous les sujets britanniques » Il ne faudrait pas beaucoup de sorties de ce genre à propos de vétilles pour envenimer des affaires que la diplomatie résout d'ordinaire aisément. Mais la Prusse n'a point de marine. A propos de ce petit démêlé, *le Morning-Post*, renchérissant sur son patron, se chargea lui-même de répondre à une lettre mesurée mais ferme du ministre prussien « que

Digitized by Google

la Prusse pouvait avoir besoin de l'Angleterre sur le continent mais que l'Angleterre chez elle n'avait rien à espérer ni à craindre de la Prusse. »

La grande république des États-Unis est une puissance digne de ménagements; l'Espagne et la Belgique sont de celles dont on n'a guère à attendre et qui peuvent au contraire avoir besoin de l'Angleterre. Est-ce là ce qui explique la différence de conduite et de ton du cabinet et du parlement anglais vis-à-vis de ces puissances fort différentes en effet?

Rien n'égale les précautions avec lesquelles les ministres et les orateurs des deux chambres abordèrent les rapports de l'Angleterre avec la crise américaine. Lord Malmesbury demanda ce que le gouvernement faisait pour prévenir un sanglant conflit; lord Woodhouse répondit qu'il s'était bien gardé de s'imposer par des conseils à une nation grande et indépendante qui pourrait ne pas bien accueillir des avis au sujet de ses affaires intérieures s'ils lui étaient offerts sans être demandés. Lord John Russell exprima d'éloquents regrets sur ce funeste événement. « J'admets, dit-il, que les grands fondateurs de cette république, tout sages et tout habiles qu'ils étaient, n'avaient pas sous la main, comme nous les avons dans ce pays, les matériaux nécessaires pour restreindre par la raison les ordres passionnés de la volonté populaire. Mais l'Union américaine n'en a pas moins été pendant de longues années un grand et libre État, voyant sans cesse sa prospérité s'accroître, et donnant au monde l'exemple d'un peuple en possession de la richesse et de la liberté; et lorsque je pense à la cause de cette querelle, quand je songe que les reproches faits par les États du Nord aux États du Sud, et la résistance qui en a été la suite, ont pour cause une détestable institution, l'esclavage, je ne puis m'empêcher de me souvenir, qu'avec nos grandes et glorieuses institutions nous leur avons fait ce fatal présent, cette robe de Nessus, qui, dès la pre-

Digitized by Google

mière heure de leur indépendance, s'est attachée à eux et les a desséchés ! »

Malgré cette éloquente sortie contre l'esclavage, le gouvernement reconnut aux États séparés du sud leurs droits de belligérants. Après avoir consulté les jurisconsultes de la couronne et avec les plus grandes précautions, il rédigea avec soin un acte de neutralité qui interdisait à tout Anglais de prendre part directement ou indirectement aux hostilités, de manière à écarter toute occasion d'être engagé dans cette malheureuse affaire. Il annonça sans fracas qu'il renforçait l'escadre du Mexique, et augmentait de trois mille hommes la garnison du Canada pour surveiller la neutralité : « Il faut nous garder, dit même lord John Russell, le 28 mai, de toute discussion de nature à envenimer la querelle des États-Unis ou à nous commettre avec eux. »

A propos de ce même esclavage qui est au fond de la guerre américaine, lord Palmerston, le 26 mars, se laissa aller, au contraire, à quelques paroles qui étaient de nature à blesser le patriotisme espagnol et qui provoquèrent en effet une réponse assez vive du maréchal O'Donnell. « L'importation des esclaves à Cuba, dit-il, s'est beaucoup accrue récemment, malgré les engagements solennels de l'Espagne, qui n'a pas eu honte d'y faillir; la conduite de ce gouvernement dans cette affaire, justifierait complétement une guerre contre lui, si l'Angleterre voulait pousser les choses à l'extrême. »

Le percement de l'isthme de Suez peut changer les rapports de l'Europe avec l'Inde et l'extrême Orient; il touche certainement plus les intérêts de l'Angleterre que quelques minces avantages de commerce avec la Belgique. On connaît l'antipathie que le projet d'union de la Méditerranée à la mer Rouge a soulevée en Angleterre; il s'en faut au contraire que la Belgique soit un de ses plus importants marchés. On n'a pu s'empêcher de comparer les pré-

Digitized by Google

cautions dont les orateurs anglais enveloppèrent leur hostilité contre l'entreprise de M. de Lesseps, aux paroles plus que sévères que lord John Russell adressa au gouvernement belge, pour le léger retard qu'il mit à faire profiter l'Angleterre des avantages du traité de commerce récemment conclu avec la France.

Tout en déclarant toujours impraticable le percement de l'isthme de Suez et en prenant en commisération les actionnaires de l'entreprise, les orateurs anglais se contentèrent de soulever des difficultés légales, tantôt en faveur de la suzeraineté de la Porte, tantôt en faveur des sujets du pacha qui seraient soumis à un travail forcé. Lord John Russell se refusa à produire aucune pièce sur cette affaire délicate; il promit seulement de veiller à entourer de toutes les garanties possibles cette nouvelle voie de communication, si elle parvenait à s'établir. Pour le gouvernement belge, qui n'avait pas eu le temps de faire sanctionner par les chambres en faveur de l'Angleterre les concessions faites au commerce français, lord John Russell fut plus sévère. « Le gouvernement belge, dit-il le 13 juillet, a tenu par là une conduite désobligeante pour l'Angleterre et nous avons le droit de nous en plaindre; il eût été facile de prolonger la session des chambres de deux ou trois semaines. Au point de vue de la politique générale, le gouvernement belge devrait faire tout ce qu'il peut pour accorder à nos manufactures les conditions accordées à d'autres nations. »

C'est cependant par la politique extérieure que le cabinet Russell-Palmerston s'est soutenu en 1861 devant des adversaires dont la force allait toujours croissant. Depuis la dernière session, le parti conservateur avait fait des progrès dans les élections partielles, grâce à la supériorité de son organisation et à la perte faite par les whigs d'un de leurs agents politiques les plus habiles. Il avait enlevé suc-

Digitized by Google

cessivement onze siéges dans les communes, et balançait presque maintenant la majorité composée des libéraux et des radicaux qui soutenaient le ministère. Les torys se gardèrent de chercher à reprendre un pouvoir qu'ils n'eussent évidemment pas gardé longtemps.

Au fond, à consulter les paroles prononcées presqu'à la même époque par lord Palmerston, chef du cabinet, devant ses électeurs, et par lord Derby, chef du parti tory, sur les affaires extérieures, à un banquet donné par le lord-maire de la cité de Londres, leur programme ne différait pas beaucoup.

Soumis à la formalité d'une réélection dans le bourg de Tiverton, pour avoir reçu de la reine le titre un peu suranné de lord gardien des cinq ports, lord Palmerston s'applaudit devant ses électeurs des progrès faits en Europe par ces principes constitutionnels dont il attribua le succès à l'influence diplomatique et aux autres influences dont disposait l'Angleterre. « Que veut l'Angleterre, après tout? ajouta-t-il ; maintenir la paix du monde. Elle n'a pas de but ambitieux, pas de politique agressive, pas de propension guerrière. Elle veut jouir elle-même de la paix et assurer au reste du monde, par l'exercice légitime de son influence, les bienfaits qu'elle souhaite pour elle-même. Mais cette influence dépend de sa force intérieure et défensive. C'est pourquoi, elle n'épargne rien pour donner de l'autorité à ses conseils en se précautionnant contre toute agression du dehors. » Lord Derby ne parla guère autrement. « Nous sympathisons tous, dit-il, avec tous les efforts que font les peuples d'Europe pour obtenir ce degré de liberté dont nous jouissons depuis longtemps, à la condition que ces biens ne soient pas le prix d'intervention étrangère. Nous ne nous proposons aucun but ambitieux; tout ce que nous désirons, c'est que notre pays applique son influence à maintenir la paix du monde, à garantir à tous cette paix qui est le meilleur gage d'un prospérité

Digitized by Google

que nous savons tous apprécier. Mais aussi pour se l'assurer, l'Angleterre ne reculera devant aucune charge nouvelle. Elle est prête même à faire tous les sacrifices imaginables. »

Il y a cependant différentes manières de jouer le même air ; celle de lord Palmerston avait alors la vogue. Aussi lord Derby se garda de lui arracher l'instrument des mains ? Ce n'est pas qu'il ne connût très-bien les divisions qui existaient dans la majorité ministérielle. L'ajournement de la réforme par lord John Russell avait mécontenté les radicaux ; c'était malgré leurs critiques et leurs réclamations que lord Palmerston augmentait toujours les dépenses de la guerre et de la marine. Sans les progrès du parti conservateur et sa surveillance incessante, la division se serait mise même dans la majorité ; lord Palmerston, comme le disait lord Derby, eût éprouvé bientôt le sort d'Actéon, il aurait été mis en pièces par sa propre meute. Mais lord Derby ne se dissimulait pas non plus que l'arrivée de son parti au pouvoir resserrerait les liens affaiblis du parti libéral et amènerait avec les radicaux une nouvelle coalition qui ne lui permettrait pas de garder le pouvoir.

« Le parti tory s'abstient donc, dit-il, dans le même discours, de harceler par son opposition, par ses manœuvres hostiles, un gouvernement qui n'a pas sa confiance. Pour maintenir une administration à laquelle il est opposé, il sacrifie ses sentiments personnels ; il vient chaque jour prêter son concours sincère et désintéressé aux ministres de la couronne, quoique la conduite de ces ministres ne soit pas de nature à inspirer une confiance générale. Ainsi il empêche le ministère de faire de trop grandes concessions à l'alliance des radicaux ; et lui impose le contrôle qui appartient à un parti puissant, et en obtient toujours quelque chose pour prix d'un aussi utile concours. » Voilà ce qui communiqua à la session, pendant la discussion des affaires intérieures, ces indécisions et ces

Digitized by Google

contradictions singulières au milieu desquelles le ministère cependant vécut malgré les échecs de détails que lui infligèrent tantôt ses adversaires et tantôt ses amis.

Affaires intérieures. — L'ajournement définif de la réforme électorale, qui avait déjà échoué entre les mains des deux ministères, fut le premier symptôme significatif de la situation singulière où se trouvait le ministère. Instruit par l'échec de l'année dernière et rendu encore plus prudent par les progrès du parti conservateur, lord Russell n'avait pas voulu remettre lui-même cette question à l'ordre du jour. Un membre du parti libéral s'avisa de la reprendre par une proposition incomplète et assez inoffensive d'extension du suffrage. Lord John Russell, sans s'y opposer, fit observer que le moment était inopportun et qu'une pareille matière devait être réglée par une mesure plus générale, et laissée peut-être à l'initiative du gouvernement. Le parti libéral lui-même appuya modérément la proposition ; elle fut écartée par la question préalable, aux grands applaudissements du parti conservateur.

Il y a toujours dans chaque session certaines mesures ou lois destinées à la consolidation du grand empire britannique ou à l'amélioration de ses lois civiles. Elles ne rencontrent pas d'opposition ; à leur sujet au moins l'existence du ministère n'est jamais en jeu.

Iles Ioniennes. — Un nouveau conflit s'était élevé dans les îles Ioniennes mises, par les traités de 1815, sous le protectorat de l'Angleterre. A la suite d'une proposition faite à Corfou, à l'effet de proposer au scrutin des habitants l'annexion au royaume de Grèce, le gouverneur, sir H. Storks, avait suspendu la législature ionienne. La discussion qui s'établit à ce sujet prouva, ce dont on se doutait, que l'Angleterre, malgré ses prédilections pour le principe des nationalités, n'était pas du tout disposée à

Digitized by Google

abandonner ce protectorat. M. Gladstone, qui avait été il y a deux ans chargé d'une mission dans ces îles, reconnut, il est vrai, la sincérité des sentiments nationaux qui tournent les Ioniens vers le royaume de Grèce. Il signala des vices assez graves dans le gouvernement et la constitution des îles; mais il accusa quelques démagogues de mettre à profit ces difficultés pour empêcher le gouvernement anglais d'améliorer leur sort. Pour lord Palmerston, il affirma que le gouvernement anglais remplissait un double devoir en gardant un protectorat qui résultait pour lui de l'accomplissement des traités, et en assurant aux Ioniens un gouvernement, tel qu'il était, infiniment plus profitable pour eux que s'ils appartenaient au royaume hellénique.

Inde. — L'Angleterre est au moins tenue de développer chez ses sujets cet ensemble de libertés civiles et ces germes de prospérité sans lesquels toute domination devient une tyrannie. C'est ce que le ministère, persuadé par une dure expérience et par des circonstances pressantes, tenta de faire en 1861 pour l'Inde. Les mesures prises précédemment : la substitution du gouvernement lui-même à l'ancienne Compagnie des Indes, la fusion de l'armée de l'Inde dans l'armée anglaise, appelaient des améliorations libérales dans le gouvernement. L'état financier de l'Inde était toujours mauvais; le ministre, sir Ch. Wood, accusait encore, pour l'année 1861, un déficit de 137 millions; enfin une affreuse disette qui sévissait dans une grande partie du pays, faisait un nouveau devoir au gouvernement de développer les germes de sa prospérité. La crise américaine, qui tarissait la source la plus abondante de la production du coton, y ajoutait encore le mobile de l'intérêt en tournant vers l'Inde les espérances des manufactures anglaises.

Il est plus facile de réformer une administration défectueuse que de créer des industries ou de provoquer la ri-

Digitized by Google

chesse à l'aide des lois. Un bill remplaça dans l'Inde l'ancien conseil législatif par un nouveau qui serait composé moitié de représentants du gouvernement, moitié d'indigènes. Des siéges y furent réservés aux nazims, aux rajahs et aux principaux zemindars (grands propriétaires fonciers). Le bill améliora en même temps la distribution de la justice et les lois civiles. De tous les plans formés pour réconcilier l'Inde à la domination anglaise, celui-là était évidemment le plus efficace.

On sait que le gouvernement anglais n'aime point à consacrer directement ou indirectement ses efforts à stimuler l'agriculture ou l'industrie. En prenant le rôle d'un capitaliste, d'un cultivateur ou d'un spéculateur, il croirait gêner l'essor des entreprises privées, et par là nuire au but qu'il se propose. La compagnie pour l'approvisionnement du coton (*Cotton-supply-Association*), stimulée par une nouvelle mise de fonds considérable, s'occupait activement de propager la culture cotonnière en Turquie, en Égypte, à Tunis, à Port-Natal en Afrique, dans la Guyane britannique, sur tous les points du globe, et surtout dans l'Inde, de manière à abréger le plus possible la durée de la disette. La grandeur de la crise força cependant le gouvernement à faire quelque chose.

Les mesures les plus efficaces eussent été celles qui auraient facilité les communications entre les districts cotonniers situés dans l'intérieur et les ports, par des constructions de chemins de fer et de canaux, et celles qui auraient amélioré les contrats de fermage du sol. Mais l'état financier de l'Inde ne permettait pas de pousser plus activement les voies ferrées déjà entreprises, et pour lesquelles le gouvernement de l'Inde contractait encore un emprunt. Les questions de fermage sont difficiles; elles étaient à l'étude. Le gouvernement, ne pouvait prendre que des mesures dont l'effet pût se faire sentir sur la plus prochaine campagne ; il mit tous ses moyens d'informations au ser-

Digitized by Google

vice des producteurs indiens et des industriels anglais, autorisa la trésorerie anglaise à faciliter les opérations de commerce, et ordonna d'améliorer les voies de première nécessité pour les transports par terre.

Lois diverses. — Le parlement se trouva d'accord avec le cabinet pour différentes mesures d'utilité publique, telles que l'amendement de la loi relative à la faillite et à l'insolvabilité, la consolidation et l'assimilation de la loi criminelle d'Angleterre et d'Irlande, l'amélioration des ports situés sur les côtes du royaume uni, l'affranchissement pour la marine marchande des droits de péage, et les facilités accordées au drainage, toutes mesures destinées au développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Mais la chambre des communes porta aussi son attention sur divers points que le gouvernement lui aurait volontiers soustraits.

Sur la proposition de M. Hubbard, la chambre basse vota d'abord à quatre voix de majorité, malgré l'opposition du ministère, la formation d'un comité pour aviser à une meilleure répartition de l'*income-tax*, cet impôt, comme on sait, si lourd, si impopulaire, mais si nécessaire maintenant au gouvernement. Encouragée par ce premier succès, la chambre des communes nomma bientôt coup sur coup des commissions d'enquête pour reviser la constitution de l'amirauté anglaise, le système de défense militaire des colonies, le régime de paye et d'avancement dans la flotte. Il n'y avait point là hostilité contre le ministère ou coalition, mais accord de députés de toutes nuances pour remédier aux imperfections de l'administration anglaise.

Le gouvernement évite autant qu'il peut les questions qui soulèvent quelque polémique entre l'Église établie et les dissidents. L'initiative parlementaire en introduit souvent néanmoins. C'est un des sujets sur lesquels on aime

Digitized by Google

assez à légiférer en Angleterre. Nous ferons grâce aux lecteurs des discussions qui eurent lieu pour savoir si l'Église établie avait droit de refuser les dernières prières aux décédés non baptisés, s'il est permis d'épouser la sœur de sa première femme, et enfin si un ecclésiastique peut bénir lui-même son propre mariage, questions dont la première a été résolue affirmativement, et les deux autres par la négative. La plus importante des discussions de ce genre fut celle qui eut lieu à propos d'un bill présenté pour l'abolition des taxes perçues en faveur de l'Église établie.

C'était là un des vœux les plus anciens du parti dissident et radical. Les libéraux lui prêtaient volontiers leur concours, mais en amendant le projet. Un des membres du ministère, George Lewis, ne cacha point même sa bonne volonté. Le jour de la troisième lecture, la chambre était au grand complet. Le parti conservateur avait résolu de faire échouer la mesure. C'était le 19 juin. La chambre se sépara en deux : 274 contre 274; le président, chargé de trancher le différend, ne crut pas, quoique libéral, pouvoir voter dans le sens de son parti.

Il ne manqua pas de gens dans le parti conservateur qui éprouvèrent au sujet de ce vote la tentation de renverser le ministère en suscitant une motion de confiance. Lord Derby, dans une nombreuse réunion de ses partisans, arrêta encore ses amis : « Sans contredit, dit-il, si une pareille motion était présentée, elle réussirait; mais, est-il à désirer qu'il en soit ainsi? Deux partis sont représentés au sein du cabinet actuel : le parti conservateur et le parti radical, sinon révolutionnaire. Lord Palmerston, qui est le chef avoué du premier, maintient sa suprématie, non pas tout à fait par sa position et son influence, mais parce qu'il peut faire appel aux formidables rangs de l'opposition conservatrice; c'est en s'appuyant sur elle qu'il parvient à réprimer l'esprit d'insubordination de son propre parti. Aussi longtemps que lord Pal-

Digitized by Google

merston agira ainsi, la meilleure chose qui puisse arriver au pays, c'est qu'il reste à la tête des affaires. Mais si d'un autre côté lord Palmerston est assez faible pour céder, ou qu'il soit débordé dans le cabinet, l'opposition doit le mettre en mesure de remplir son devoir. »

Budget. — Le budget fut présenté plus tard que de coutume; il pouvait seul fournir aux partis l'occasion de se mesurer sérieusement, et déterminer un déplacement de voix assez considérable pour amener une crise ministérielle.

L'exposé de M. Gladstone, aussi habile en 1861 qu'en 1860, fut loin de provoquer un assentiment aussi général. Il comprenait trois parties : 1° le compte rendu de l'exercice expiré, 2° l'évaluation des charges et des ressources de l'exercice courant, 3° l'usage auquel le chancelier proposait d'affecter ces ressources.

Commençant d'abord par le règlement financier de l'exercice 1860-61, M. Gladstone fit, et non sans raison, un franc aveu. C'était, dit-il, la plus triste de toutes les années financières de son administration. Les prévisions du ministre avaient été démenties ; l'année laissait un déficit total de 2 271 000 livres sterling (56 775 000 francs). Il fallait en attribuer la cause à une diminution dans les droits de douane, l'accise et les taxes sur le houblon et les spiritueux, et à une augmentation dans les dépenses, spécialement pour l'armée et pour la marine. M. Gladstone en rejetait la faute à la fois sur l'année, qui avait été mauvaise, et sur l'intempérance, motivée ou non, des armements.

Malgré le déficit dans les recettes de l'année dernière, M. Gladstone n'en proposait pas moins d'évaluer les recettes de l'année courante à 71 823 000 livres sterling (1 795 575 000 francs), c'est-à-dire à peu près au chiffre de ses prévisions de l'année précédente, augmenté de

Digitized by Google

l'indemnité de la Chine. En regard de ces recettes, il évaluait les dépenses au chiffre de 69 900 000 livres sterling (1 747 500 000 francs). Il trouvait ainsi un excédant de 1 928 000 livres sterling, soit 48 millions de francs. Mais l'évaluation des dépenses, comme celle des recettes, pouvait prêter à différentes critiques. Après avoir négligé de tenir compte, dans les prévisions de son nouveau budget, de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses qui avaient déjà eu lieu l'année précédente, comment pouvait-il croire encore, pour la présente année, à un excédant de recettes qui avait été déjà cruellement démenti? Après tout, le chancelier de l'échiquier avait le droit d'évaluer les recettes et les dépenses à ses risques et périls. Mais à quel usage le ministère consacrerait-il, quel qu'il fût, cet excédant de revenu?

M. Gladstone agit sur ce point avec son audace accoutumée. Il proposa d'appliquer cet excédant de revenu à la réduction de l'*income-tax* à 9 pences et à l'abolition de l'impôt sur le papier. A l'avantage de la popularité que comporte toujours une diminution d'impôt, il ajoutait celui de flatter à la fois les conservateurs, qui craignent que les impôts directs ne remplacent les indirects, et les radicaux, qui tenaient à la franchise du papier pour leurs journaux à un penny, si toutefois chacun des deux partis n'était pas plus mécontent des sacrifices faits à son adversaires que satisfait des concessions obtenues par lui.

Malgré toutes les critiques qu'on pouvait faire au budget de M. Gladstone, la bataille ne fut point très-vive. On sentit que l'opposition conservatrice, malgré le nombre imposant de ses membres, était toujours retenue par une secrète impuissance; elle n'apporta pas dans cette lutte l'ardeur qui eût pu lui donner une victoire dont elle avait peur. On pouvait contester le droit de M. Gladstone d'englober, comme il le fit, le bill d'abolition du papier dans l'ensemble du budget, pour soustraire ainsi cette me-

Digitized by Google

sure au contrôle de la chambre des lords, et éviter le conflit qui avait eu lieu l'année dernière. Mais deux recrues de la brigade irlandaise, qui vote depuis quelque temps avec le parti conservateur, se chargèrent seules de faire valoir ce moyen, qui fut promptement écarté. M. Disraëli laissa même à quelques comparses le soin de contester l'évaluation des recettes, qui pourrait bien être démentie encore par une mauvaise saison, par les retards de l'indemnité de Chine, ainsi que l'évaluation des dépenses, qui ne tenait aucun compte de l'imprévu. Un des lieutenants du parti, M. Horsfall, engagea la véritable bataille en proposant de remplacer l'abolition du droit sur le papier par un abaissement de la taxe sur le sucre et sur le thé.

La proposition des tories était assez adroite, et elle fut défendue avec habileté. M. Disraëli soutint que, dans les circonstances actuelles, c'était une imprudence de se dessaisir d'une partie du revenu. Si la chambre croyait pouvoir le faire, au moins devait-elle adopter un dégrèvement d'impôt de consommation journalière, qui serait beaucoup plus profitable à la masse des consommateurs que l'abolition de l'impôt sur le papier. Ne pouvait-on pas espérer d'ailleurs que le trésor regagnerait, par l'accroissement de la consommation du sucre et du thé, une partie de la remise, tandis que l'abolition du droit sur le papier serait une perte sèche ? La bataille sur ce point particulier fut assez vive.

M. Gladstone dut faire remarquer que l'abolition du droit sur le papier aurait l'avantage d'être un encouragement pour une grande industrie, en même temps qu'un dégrèvement pour une consommation intellectuelle qui avait bien aussi sa valeur. On avait répandu le bruit que M. Gladstone avait imposé son budget à ses collègues, surtout à lord Palmerston, par la menace de sa démission. Le chef du cabinet se crut obligé de venir protester de la concorde du ministère sur cette question comme sur toutes

Digitized by Google

les autres. A la première épreuve, l'abolition du droit sur le papier, qui était la pierre de touche de la situation, obtint 18 voix de majorité, et, à la seconde, 15 seulement. Il était temps. La chambre vota cependant d'accord avec l'opinion publique, qui, sans se prononcer sur le mérite des deux systèmes, préférait, comme on dit au delà du détroit, Palmerston avec l'impôt du papier aboli que Disraëli avec le thé à bon marché.

Les deux services qui absorbent la plus grande partie du budget, en Angleterre, sont, comme partout, ceux de l'armée et de la marine. Ils prêtent seuls à des discussions importantes.

Guerre.— Le budget particulier de la guerre présenté par M. T. G. Baring ne donna pas lieu à de grandes discussions. Il accusa, en comprenant les forces de l'Inde, un effectif de 212 773 hommes, 24 000 hommes de moins que l'année précédente. Dans le royaume uni, l'armée, en y comptant les dépôts indiens, était de 99 000 hommes; dans l'Inde, elle s'élevait à 60 000 environ; le reste était dispersé dans les cinq parties du monde : 5000 dans l'Amérique du Nord, 4000 aux Indes occidentales, 2000 en Australie, 2400 à Ceylan, 6500 au Cap, 14 000 dans la Méditerranée (Gibraltar, Malte, îles Ioniennes), et le reste, dans de très-minimes proportions, ailleurs. Si l'on ne songeait à la marine considérable de l'Angleterre, on serait étonné qu'un peu plus de 100 000 hommes suffise à l'occupation d'un si vaste empire colonial. La somme totale demandée fut votée sans contestation; elle s'élevait à 14 600 000 livres sterling (365 millions de francs). La discussion qui s'éleva à propos du budget de la marine fut beaucoup plus vive.

Marine. — La chambre des communes est revenue, à huit reprises différentes, sur cet important objet. Le

Digitized by Google

budget normal présenté par lord C. Paget s'élevait à 12 029 475 livres (300 millions de francs). C'était une diminution de 806 652 livres sterling (20 millions de francs) sur les dépenses de l'année dernière. Cette diminution s'expliquait par la fin de certaines dépenses extraordinaires, comme l'expédition de Chine. Le budget suffisait à l'entretien des 78 200 hommes qui forment l'effectif maritime de l'Angleterre, tant matelots et gardes-côtes que soldats de l'infanterie de marine, à l'augmentation de la réserve de la marine, portée de 4000 à 7000 hommes, et à l'entretien et l'augmentation de la flotte. Il avait été ajouté l'année dernière une force de 8700 chevaux à la puissance motrice de la marine à vapeur; cette année on en ajouterait une de 9370 chevaux.

On ne pouvait nier que ce ne fût là la continuation du budget de guerre inauguré dans la marine depuis trois ans par sir G. Packington, quand il faisait partie du cabinet tory, au moment où il traça à l'Angleterre le programme de l'augmentation et de la transformation de sa flotte. La présentation faite, peu après, de projets de lois bientôt adoptés et destinés à tirer, au besoin, de la marine marchande une réserve nouvelle de 30 000 hommes, et d'adjoindre, en cas de guerre, des officiers ou patrons à la marine royale, le prouvait encore. Les paroles que lord C. Paget et lord Palmerston prononcèrent en présentant le budget et pendant la discussion ne laissèrent guère de doute à cet égard.

Le lord de l'amirauté, sans parler beaucoup de la flotte anglaise, énuméra les forces de la France, et celles que la Russie, l'Espagne, l'Italie pouvaient, en cas de coalition, joindre à celles de la France. « C'est fermer les yeux à l'évidence, ajouta lord Palmerston, de ne pas voir que la politique de la France est de se créer une marine sinon supérieure, du moins égale à la nôtre. Je ne l'en blâme pas; mais, quoiqu'il me soit pénible de discuter la possibilité

Digitized by Google

d'une guerre entre deux nations qui, je l'espère, resteront unies longtemps, je dis que, si la paix doit être maintenue entre deux grandes, riches et puissantes nations, il faut que ni l'une ni l'autre ne soit en situation d'avoir quelque chose à redouter. »

Il ne manqua point de membres de la chambre des communes pour tenter de mettre un terme à cette émulation dangereuse. M. Bright ne craignit pas de dire que les alarmes de l'Angleterre au sujet des préparatifs de la France reposaient sur la plus criminelle et la plus dangereuse des faussetés, et que le gouvernement était coupable de permettre à ces mensonges de s'accréditer. Si le gouvernement ne réduisait pas ce budget de 3 à 5 millions sterling, il le menaçait du mécontentement du peuple, qui pliait déjà sous le poids des impôts. Avec M. Bright, l'honorable M. Lindsay, un des principaux armateurs du royaume uni, intéressé et compétent en matière navale, tenta de faire valoir d'impartiales appréciations. Il mit en regard des 67 vaisseaux de ligne et des 62 frégates à hélice de l'Angleterre les 37 vaisseaux et les 43 frégates de la France, et affirma que la flotte de l'Angleterre dépassait encore de 22 navires l'effectif de toutes les marines réunies. En conséquence, il proposa un amendement destiné à mettre un terme à ces prodigalités dispendieuses. Mais la comparaison que sir J. Pakington évoqua bientôt entre les navires bardés de fer de la France et ceux de l'Angleterre, renouvela toutes les paniques et dissipa toute pensée d'économie.

Sur la foi de l'amiral Elliot, qui avait été gracieusement admis par le gouvernement français à visiter tous nos ports, navires et chantiers, sir J. Pakington dénonça tout à coup l'existence, en France, de 15 navires cuirassés, déjà tout armés et comme prêts à se lancer sur l'Angleterre, laquelle ne possédait que 6 ou 7 navires du même genre, et loin encore de leur achèvement. Il prononça les noms terribles de ces monstres : *Gloire*, *Magenta*, *Solferino*, *In-*

Digitized by Google

vincible, etc. En vain M. Lindsay, sur la foi de renseignements français, rétablit la vérité des faits. De tous ces navires, un seul était armé, deux lancés, deux autres sur le chantier et dix en projet depuis le mois de mai. Lord Palmerston lui-même ne voulut rien entendre, bien qu'il avouât l'existence en Angleterre de 2 navires semblables déjà armés, le *Prince-Noir* et le *Warrior*, de 4 autres construits et de 6 déjà avancés. Comparant ses adversaires au cheval de Troie : *Equo ne credite, Teucri*, dit-il. Non-seulement il repoussa la motion Lindsay, mais, outre les 12 millions de livres sterling déjà votés pour la marine, il demanda, pour la construction de nouveaux vaisseaux cuirassés, un autre crédit de 2 500 000 livres sterling, et il refusa même de s'engager à ne pas dépasser les limites de prévision du budget. Devant les terribles affirmations de lord Palmerston, M. Lindsay lui-même finit par s'écrier que, si les renseignements du noble lord étaient exacts, il était prêt à voter le double de ce qu'on lui demandait; « il n'était pas honnête, dit-il, pour la France de viser à avoir autant de vaisseaux que l'Angleterre. » A la bonne heure!

M. Disraëli fit observer que les deux voisins feraient peut-être mieux d'échanger des paroles de confiance mutuelle que de passer ainsi la revue plus ou moins fidèle ou exagérée de leurs forces réciproques. Quelques membres demandèrent si le gouvernement ne pourrait pas tenter de régler à l'amiable avec la France, par voie diplomatique, la question de leur armement maritime. Mais lord Palmerston repoussa ce moyen comme impraticable ou dangereux; les partisans de la paix se turent, et les 2 500 000 livres sterling furent votés à l'unanimité, et aux applaudissements de la chambre.

La reine prononça, le 7 août, la clôture de la session. On remarqua seulement dans ce discours de clôture un silence complet sur la France, l'affectation que mit le gou-

Digitized by Google

vernement anglais à établir une ligne de démarcation entre lui et le gouvernement français en Italie et la sécheresse presque dédaigneuse avec laquelle il qualifia notre expédition en Syrie et nos soldats, désignés sous le nom de troupes européennes.

Remaniement ministériel. — La session était terminée ; mais en se retrouvant en face de lui-même, le cabinet ne pouvait que se sentir affaibli. Si l'opposition tory avait évité de lui infliger des échecs sur des objets assez importants pour l'ébranler, elle lui avait suffisamment montré qu'elle pouvait disposer de son sort. Le budget de M. Gladstone avait passé. Mais la demande d'un supplément de crédit pour la guerre de Chine, le besoin d'une somme considérable et non prévue pour le remboursement au Hanovre des droits de stade sur la navigation de l'Elbe, enfin le vote, en sus du budget probablement, des 2 500 000 livres sterling pour les vaisseaux cuirassés, laissaient déjà bien loin à la fin de la session les espérances d'équilibre.

Lord Palmerston, par la confiance que lui accordait la nation dans la gestion des affaires extérieures, paraissait toujours le seul ministre possible. Mais les bases de la puissance de son cabinet étaient en quelque sorte changées. Les éléments radicaux qui étaient dans son administration s'étaient affaiblis, compromis. M. Bright et l'école de Manchester ne pesaient plus sur lui. C'était dans les éléments conservateurs de la chambre qu'il trouvait son appui. Un changement de personnes, auquel donna lieu la retraite pour cause de santé de lord Herbert, ministre de la guerre , parut montrer que le chef du cabinet comprenait cette nécessité.

Sir George Lewis, ministre de l'intérieur, passa au ministère de la guerre. Esprit patient, érudit, il n'avait peut-être cependant ni les connaissances ni l'autorité nécessaires. Sir George Grey, qui était chancelier du duché

Digitized by Google

de Lancastre, espèce de sinécure, passa à l'intérieur. M. Cardvell, secrétaire général de l'Irlande, devint chancelier du duché de Lancastre; enfin M. Robert Peel entra au ministère comme secrétaire d'Irlande, et lord Woodhouse, laissant une place de sous-secrétaire vacante au ministère des affaires étrangères, fut remplacé par M. Layard. C'était l'adjonction de ces deux personnes qui était le fait le plus significatif. Robert Peel avait voté contre l'abolition de l'impôt sur le papier; on le connaissait comme un des plus redoutables membres du parlement en fait d'interpellation sur les affaires extérieures. M. Layard était également aussi un conservateur, quoique libéral. Ces deux choix étaient évidemment autant de sacrifices à l'opposition conservatrice. L'élévation de lord John Russell à la pairie fut un autre signe.

La pairie donnée par la couronne à cet homme d'État ne pouvait rien ajouter à son illustration. Le nouveau comte était déjà cadet d'une des premières familles histotoriques de l'Angleterre. Lord John Russell n'avait pas besoin de la chambre des lords; mais la chambre des lords avait besoin de lui. Il viendrait prêter main forte à lord Woodhouse dans cette chambre qui pouvait, dans l'état présent des choses, prêter au parti tory et conservateur un appui redoutable. Lord John Russell était, il est vrai, septuagénaire, et au bout d'une carrière bien remplie. Mais ce ne pouvait être le repos complet qu'il venait chercher dans la haute chambre. En le tirant de la chambre des communes, on le relevait de la tâche pénible d'élaborer, de soutenir ou de regretter quelque projet de réforme mort-né, semblable à ceux qui échouaient depuis deux ans. Débarrassé de ce remords, il pourrait consacrer les derniers restes de son ardeur aux affaires extérieures. C'est au moins le sens que lord John lui-même parut donner à sa promotion, dans les deux discours qu'il prononça, l'un devant les électeurs de la cité qui lui avaient

Digitized by Google

été si longtemps fidèles, et l'autre, pour la dernière fois, à la chambre des communes.

Après avoir rappelé toutes les mesures libérales auxquelles il avait contribué : les dissidents affranchis, les catholiques relevés de leurs incapacités politiques, la grande réforme électorale faite, le libre échange établi, il s'applaudit de pouvoir se retirer maintenant que le temps des grandes luttes était passé et que tout cela était accompli. Les réformes qui restaient à faire viendraient d'elles-mêmes, selon lui, quand le peuple le voudrait énergiquement, parce qu'elles étaient nécessaires; et il n'éprouvait plus, en présence de ces résultats, et avec moins d'amertume, que le sentiment de l'empereur Charles-Quint, qui avait de son vivant fait célébrer ses obsèques. La dernière fois qu'il avait parlé à la chambre des communes sur les affaires extérieures, il tint à prouver cependant qu'il vivait encore. C'était à propos des craintes de la cession de l'île de Sardaigne à la France. Il profita de ce nuage élevé à l'horizon pour faire gronder ses foudres contre la France; et, après les sympathiques adieux qu'il avait faits à ses électeurs, il se donna la satisfaction de monter dans la chambre haute en prêtant l'oreille aux derniers grondements de sa parole à la chambre des communes.

Ce simple changement de personnes, qui mettait son ministère en harmonie avec la situation, persuada aisément à lord Palmerston qu'il pouvait vivre ainsi longtemps encore. Il passa les vacances et l'automne avec une sérénité qui ne se démentit point. La cérémonie dans laquelle il prit possession à Douvres de la dignité de lord-gardien des cinq ports, fut pour lui comme l'occasion d'un triomphe tout civique. Reçu avec les formes consacrées par la tradition, dans cette vieille ville qu'on appelait autrefois « la clef et le rempart de tout le royaume, » il prit avec bonne grâce et avec gaieté les fonctions de constable du château de Douvres, de lord-

Digitized by Google

gardien, amiral et chancelier des cinq ports. C'était comme une fête de la vieille et joyeuse Angleterre. Parmi ceux qui s'adressèrent au nom de tous à lord Palmerston, l'un exprima le regret qu'il n'eût point consenti, en embrassant la carrière militaire, à devenir un grand général; un autre le revendiqua comme amiral, un troisième comme volontaire. Lord Palmerston ne fut point en reste. Il déclara à ses compatriotes, en leur recommandant le secret, qu'ils n'avaient point d'égaux, pris comme nation, sur la surface de la terre; et il crut encore devoir, dans la ville qui regarde la France, faire sa profession de foi politique dans les termes suivants : « Non, messieurs, nous ne pouvons espérer de lutter avec les grands États qui ont des centaines de milliers de soldats. Nous acceptons franchement la main droite de l'amitié qu'on peut nous offrir; si nous voyons la main gauche saisissant la garde de l'épée, ce n'est pas une raison suffisante pour que nous nous défiions de cette main droite; mais puisque cette main gauche se porte si clairement, si évidemment sur la garde de l'épée, ce serait le dernier degré de la folie de notre part que de jeter de côté le bouclier de la défense. » Si cela était dit pour flatter l'Angleterre, ce n'était point fait pour plaire tout à fait à la France. Ce fut néanmoins avec la même sérénité que lord Palmerston vit, comme d'un port tranquille, les différents courants de la politique extérieure ou intérieure agiter l'opinion anglaise.

Préoccupations extérieures. — Vers la fin du mois d'août, le grand-duc d'Autriche, Maximilien, prince éclairé et libéral, chargé par son souverain de doter l'Autriche d'une marine sur l'Adriatique, débarqua à Southampton. Il y fut reçu avec courtoisie et avec acclamation par les autorités et par la population. Le prince répondit à cet hommage du sentiment public en parlant de liberté, de paix et d'alliance; il exalta la grandeur de l'Angleterre et mon-

Digitized by Google

tra les nouvelles institutions de l'Autriche comme une imitation de la constitution qui est l'orgueil des Anglais. Il alla même plus loin; il exprima l'espoir que les deux peuples comprendraient la nécessité d'une alliance entre eux, l'Autriche étant en Europe l'alliée naturelle de l'Angleterre. Il n'en fallut pas davantage à un membre de la chambre des communes, M. Rœbuck, pour faire dans deux meetings une nouvelle campagne en faveur de l'Autriche. Son succès fut médiocre. Ni le ministère ni la nation ne parurent vouloir suivre sur ce terrain un homme qui désertait toutes les traditions de son parti.

Les visites que l'empereur Napoléon reçut à Châlons et à Compiègne du roi de Suède, du roi de Prusse et du roi des Pays-Bas ne manquèrent pas d'éveiller quelques inquiétudes en Angleterre et de valoir à ces souverains quelques admonestations de la presse d'outre-Manche. *Le Times,* en particulier, dépassa toute mesure pendant le séjour du roi de Prusse en France. Pour faire peur au roi de Prusse, il compara, ni plus ni moins, l'empereur des Français « au lion de la fable qui s'efforce d'attirer les animaux dans son repaire en les engageant à ne pas s'effrayer des ossements qui en obstruent l'entrée. » *Le Morning-Post,* journal du ministère, pour détruire le mauvais effet de semblables exagérations, dut déclarer qu'il ne voyait dans la visite du roi de Prusse à Compiègne qu'un retour de courtoisie et un échange de politesses. Quelques jours après, *le Times* lui-même crut devoir adresser à la presse française et au public anglais son apologie en guise de réparation.

Heureusement la partie saine de l'opinion anglaise trouva à se faire jour. Au banquet du lord-maire, sir W. Cubbitt, un vrai tory, et M. Cobden, le chef du parti radical, exprimèrent les sentiments qui animent la cité de Londres ainsi que le commerce et l'industrie britanniques. « L'alliance de la France et de la Grande-Bretagne, di-

Digitized by Google

rent-ils, c'est la civilisation et le progrès du monde entier; pour la maintenir, il y a heureusement une charte entre elles : le traité de commerce. » Après eux, l'un des négociateurs français de ce traité de commerce, M. Michel Chevalier exalta en bons termes « ce sentiment de solidarité recommandé par la philosophie et la religion, en vertu duquel l'étranger de nos jours doit cesser d'être un ennemi pour devenir un ami et un auxiliaire, et, par conséquent, dans chaque État, mérite d'être traité comme tel. »

C'est à propos de l'élection à quelques siéges vacants dans la chambre des communes que l'on a pu suivre les oscillations de la politique intérieure en Angleterre. La balance des partis était telle, à la fin de la session, que la majorité dépendait du déplacement de sept ou huit voix. De là la vivacité de la lutte que les whigs et les tories déployèrent d'abord dans la révision des listes électorales, puis autour de quelques scrutins. Les tories apportèrent tant de passion, souvent déloyale, dans l'opération de la révision des listes, que les magistrats furent obligés de censurer ces manœuvres. Dans le petit nombre d'élections qui étaient à faire, les deux partis se balancèrent. Néanmoins les tories, fiers de leurs efforts, crurent pouvoir annoncer déjà vers la fin de l'année leur prochain avénement au pouvoir ; ils provoquèrent ainsi chez les radicaux une ardeur nouvelle.

Dans un meeting du mois d'octobre, lord J. Manners, un des hommes distingués du parti tory, affirma hardiment cette victoire prochaine, après beaucoup d'autres orateurs, il est vrai, mais avec une autorité particulière, à cause de sa situation personnelle. C'était un moyen de peser tous les jours davantage sur lord Palmerston, afin de faire tourner son administration au profit de ses principes. Lord John Manners n'en fit point mystère. Il s'éleva fortement contre tout essai de réforme parlementaire

Digitized by Google

et toute extension du suffrage, contre toute atteinte portée aux droits de l'Église ; suivant une tactique qui paraissait être le mot d'ordre de la campagne, il accorda à lord Palmerston personnellement les plus grands témoignages d'estime et d'admiration, mais en le déclarant entouré de collègues d'opinions telles, qu'il n'y avait pas de transactions possibles avec eux Ceci était à l'adresse de M. Gladstone. En revanche, les orateurs démocratiques et libéraux rendirent à leurs adversaires guerre pour guerre. M. Dunlop les défia sur le terrain de la politique extérieure qui leur était beaucoup moins favorable ; dans plusieurs meetings, l'orateur populaire, M. Bright, agita de nouveau la question de la réforme. Telles étaient les préoccupations intérieures, quand un intérêt plus capital absorba à la fin de l'année l'attention de tous et les réunit à peu près dans un unanime sentiment.

Affaire du Trent. — La riche Angleterre n'est pas plus à l'abri que les autres contrées de ces crises alimentaires et économiques qui rappellent de temps en temps les nations, des hauteurs de la politique, au souci vulgaire des besoins journaliers. La prolongation de la guerre dans l'Amérique du Nord et le blocus des États du Sud, commençaient à devenir de plus en plus funestes aux manufactures anglaises et aux nombreux ouvriers qu'elles nourrissent. On avait travaillé jusque-là sur les approvisionnements ; mais ils commençaient à s'épuiser. Qu'arriverait-il pour la campagne prochaine, si le coton d'Amérique venait à manquer ? Les appels nombreux qu'on avait faits ailleurs ne pouvaient encore suffire. Le gouvernement anglais ne se décourageait pas, il est vrai, dans cette voie. Il opérait avec énergie des réductions dans le budget de l'Inde, y réduisait l'armée, et affectait les fonds disponibles au développement d'immenses travaux dans les districts cotonniers. Mais réussirait-il ? En attendant, le prix du co-

Digitized by Google

ton montait au chiffre fabuleux d'un schelling la livre, c'est-à-dire au double du prix courant. Il faut rendre justice à l'industrie anglaise : maîtres et ouvriers luttaient avec énergie. Un grand nombre d'industriels travaillaient à perte pour tenir leurs comptoirs ouverts et pour donner du pain à leurs ouvriers. Ils commençaient seulement à diminuer les heures de travail ; et les ouvriers, comprenant qu'il y avait là une difficulté insurmontable, montraient la plus honorable résignation. Mais la situation se compliquait en Irlande d'une disette de pommes de terre, d'autant plus sensible que de nombreux émigrants commençaient à y revenir depuis la guerre des États-Unis. Enfin le gouvernement lui-même pouvait avoir dans la diminution des revenus, conséquence naturelle de ces crises, un nouvel objet d'inquiétude. Au milieu de ces circonstances, les relations de la Grande-Bretagne avec le gouvernement de Washington devenaient tous les jours plus difficiles. Tout à coup, en novembre, l'arrestation sur un navire anglais, *le Trent*, de deux envoyés des confédérés, parut faire naître l'occasion du plus sérieux conflit[1].

Il faut le reconnaître, lord Palmerston et lord John Russell, toutes les fois qu'ils avaient pris publiquement la parole au sujet des États-Unis, avaient exprimé la résolution de ne point faire passer les intérêts matériels de leur pays avant le devoir politique de la neutralité. La presse anglaise elle-même avait été unanime à recommander la neutralité la plus stricte entre les deux partis qui se combattaient aux États-Unis. La nouvelle de cette violation du pavillon d'Angleterre, apportée tout à coup par le navire *la Plata*, au milieu de ces sentiments modérés et des plus graves inquiétudes économiques, produisit dans toute la nation comme l'effet d'une commotion électrique.

1. Voyez pour les détails plus loin chapitre des *États-Unis*.

Digitized by Google

La bourse de Londres baissa immédiatement de 1 pour 100. Un grand meeting d'indignation à Liverpool se déclara contre l'insulte faite au pavillon anglais. La presse refléta avec sa vivacité ordinaire toute l'émotion populaire. Le ministère tint un conseil et saisit de l'acte en question les jurisconsultes du gouvernement; ceux-ci déclarèrent solennellement et sans retard qu'il y avait violation flagrante des droits internationaux. Cela fait, le ministère aurait peut-être dû chercher à calmer l'émotion populaire qui était fort vive; car le représentant du gouvernement de Washington en Angleterre, M. Adams, faisait connaître au cabinet anglais la conviction où il était que le capitaine du navire américain avait agi sans ordre précis, et que le gouvernement de Washington tiendrait une conduite conforme au droit des gens. Mais soit qu'il n'eût point dans cette déclaration une confiance suffisante, soit que sa patience fût à bout, le cabinet anglais ne tint point compte de la communication de M. Adams. Il ne la fit même point connaître au public anglais. Loin de là, il rédigea et fit publier avec quelque éclat la substance des instructions qu'il transmettait à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Washington, pour obtenir la reddition des prisonniers et une réparation suffisante; et il donna les ordres les plus pressants dans les ports de mer pour appuyer ses réclamations par une démonstration menaçante, et pour être prêt, au besoin, à poursuivre énergiquement la guerre.

Cette perspective fut accueillie en Angleterre non sans émotion, mais avec une certaine joie qui n'est point ordinaire au delà du détroit. Les instructions transmises à lord Lyons avaient la forme d'un ultimatum. S'il n'avait pas obtenu une réponse de tous points satisfaisante, au bout de huit jours, il devait demander ses passe-ports. Les vieux ressentiments qu'avaient pu inspirer plus d'une fois à la politique anglaise les concessions pénibles qu'elle

Digitized by Google

avait cru devoir faire à d'autres époques aux prétentions des États-Unis se réveillaient. L'affaiblissement des États-Unis pouvait être pour elle un grand avantage. Enfin, dans la crise industrielle dont elle était menacée, la nation saluait non sans plaisir un moyen peut-être d'obtenir par un coup de main l'ouverture des ports du Sud et de conquérir le pain quotidien de son industrie. On entendait donc avec frémissement le bruit des arsenaux qui travaillaient nuit et jour; on voyait avec orgueil s'armer et partir avec rapidité les navires chargés de soldats pour augmenter les forces du Canada ou menacer les côtes américaines. Quelques hommes seulement luttaient contre le courant. M. Cobden, disait-on, allait partir pour l'Amérique, afin de tenter par ses efforts personnels une médiation. M. Bright, dans un admirable discours à Rochdale, refaisait, devant ses auditeurs (et c'était pour ainsi dire toute l'Angleterre), l'histoire lamentable de cette crise des États-Unis; il montrait combien la justice, la légalité, la civilisation libérale étaient pour le Nord contre le Sud, et tentait de faire comprendre ce que l'Angleterre sacrifierait de sympathies et d'intérêts, si elle se laissait aller, en un moment d'emportement, à consommer avec l'Amérique une rupture irrévocable.

L'Angleterre se préoccupait beaucoup plus de cette crise redoutable que de la part que le cabinet anglais avait résolu de prendre à l'expédition commune des nations occidentales contre le Mexique, lorsqu'un malheur public vint changer un instant le cours de ses idées. Le 15 décembre le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, succomba à une courte maladie et fut enlevé à l'affection de la reine Victoria et à l'estime du peuple anglais. On a remarqué justement la fermeté de la reine d'Angleterre dans cette douloureuse épreuve, et le deuil sérieux et discret du peuple anglais qui commença à reporter ses regards vers le jeune prince de Galles qui arrivait alors à l'âge viril. Les

Digitized by Google

funérailles du prince Albert eurent lieu le 23 décembre selon le cérémonial accoutumé.

Au moment même de cette douleur publique, le peuple anglais pouvait entrevoir comme une consolation l'éloignement de la guerre à laquelle il avait pu croire un instant. Déjà la France, en s'associant, par une note pleine de modération, à la manière de voir de l'Angleterre, avait donné créance à une solution pacifique du conflit. Les journaux anglais, le *Times* et le *Morning-Post*, qui dans le courant de l'année ne s'étaient pas toujours montrés fort justes ni fort modérés vis-à-vis de leurs voisins d'outre-Manche, se plaisaient à reconnaître le caractère en même temps amical et élevé de la démarche du gouvernement français. Dans les derniers jours de décembre partait de New-York le paquebot qui apportait à l'Angleterre la nouvelle qu'elle avait obtenu le redressement du grief dont elle avait eu occasion de se plaindre. Rassurée contre l'imminence d'une guerre qui eût porté doublement atteinte à ses intérêts et à ses sympathies, elle pouvait se livrer entièrement au soin de ses affaires intérieures.

3

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE OCCIDENTALE.

États secondaires du nord et du midi, Belgique et Hollande, ou Espagne ou Portugal, tous ont suivi les progrès lents mais sûrs de prospérité et de liberté qui caractérisent cette année l'Europe occidentale.

I

Royaume de Belgique.

La fin d'une session, le commencement d'une autre, des discussions financières dans la première partie de l'année,

Digitized by Google

dans la seconde des débats politiques, et dans l'intervalle des luttes parlementaires, quelques troubles intérieurs, heureusement partiels et locaux, un changement de ministère, un traité de commerce avec la France, la reconnaissance du royaume d'Italie : voilà ce que nous avons à signaler en 1861 dans le royaume de Belgique. Il a montré moins de méfiance envers nous que les autres années, il a adopté notre monnaie d'or et repoussé la politique antilibérale dans laquelle on voulait le jeter au nom de la religion.

Pendant plus d'un mois, la discussion sur la proposition de M. Dumoutier, qui voulait faire donner le cours légal à l'or, passionna la chambre et le pays. Les partisans de l'étalon d'argent et de l'étalon d'or se livrèrent plusieurs batailles acharnées; plusieurs fois M. Frère-Orban, ministre des finances, combattit habilement, mais sans succès, la nouvelle mesure que la majorité était décidée à adopter. L'argent disparaissait de la Belgique, et l'invasion de l'or français continuait. Les affaires avec la France, montant à plus de 250 millions sans compter les opérations de banque, on sentait le besoin de reconnaître légalement comme monnaie l'or que tout le monde acceptait comme telle. D'habiles financiers, comme M. Frère-Orban, peuvent voir là un danger : pour nous, en nous plaçant en dehors du point de vue belge, nous ne pouvons qu'applaudir au vote de la chambre qui a adopté la proposition de M. Dumoutier à la majorité de 64 voix contre 42.

La différence qui existait entre le système belge et le système français est effacée; c'est un nouveau progrès vers l'unité du système monétaire en Europe, unité si désirable et que rendent nécessaires les relations commerciales entre les divers États, de jour en jour plus nombreuses et plus importantes.

M. Frère-Orban pouvait, grâce à son talent et à l'estime dont il est entouré, rester dans le cabinet malgré cet échec :

Digitized by Google

il préféra se retirer; cependant, il ne voulut pas le faire avant que la chambre eût voté les traités commerciaux conclus avec la France; il désirait attacher son nom à l'accomplissement de ce grand progrès de législation douanière. Il retarda donc la promulgation de la loi sur la circulation de l'or français et hâta la discussion du traité de commerce et des conventions relatives à la navigation et à la propriété littéraire qui accompagnaient le traité[1].

La liberté commerciale est sortie victorieuse de cette discussion qui ferma dignement la session, au Sénat et à la chambre des députés. M. d'Hoffschmidt, dans la chambre des représentants, accueillit par un excellent rapport le traité de commerce qui ne fut partiellement combattu que par les fabricants de sucre et de betterave. On fit justice des prétentions de cette industrie et la Belgique se montra résolue à marcher avec persévérance dans la voie des réformes économiques que M. Frère-Orban lui ouvrait il y a douze ans. Il faut faire honneur de l'intelligence et de la résolution avec lesquelles l'industrie belge répudie ses anciens procédés au ministre des finances ainsi qu'au talent, au zèle, au dévouement des économistes qui ont fondé l'association pour la réforme douanière.

L'année eût été des plus paisibles, sans des scènes regrettables qui se passèrent à Gand vers la fin d'avril, à Mons et dans les environs au mois de juillet. Mais ces troubles n'eurent rien de politique et n'agitèrent qu'une partie des ouvriers excités plutôt par des meneurs que par de véritables griefs. A Gand, dans la fabrique de M. Parmentier, des ouvriers s'étant mis en grève, avaient été remplacés par des campagnards : des attroupements nombreux se formèrent. M. Parmentier et son commis furent maltraités, les ouvriers enfoncèrent les grilles de la maison, et la police dut faire usage de ses armes. La grève

1. Voy. *France*, p. 119.

Digitized by Google

s'étendit chez M. Hooreman-Cambier, chez M. Delisle et chez d'autres manufacturiers. L'agitation dura plusieurs jours, mais la garde civique suffit pour maintenir l'ordre. Des scènes semblables, à l'occasion d'un règlement, se passèrent à Mons. Le chômage fut général à Chresmes, Frameries, Pâturages et Jemmapes. Des individus armés de perches et de fourches parcoururent ces localités et se dirigèrent sur Dour pour y forcer les ouvriers à quitter leurs travaux. Plusieurs luttes s'engagèrent avec la gendarmerie, qui parvint cependant à faire rentrer tout dans la tranquillité.

M. Frère-Orban s'était retiré lors de la promulgation de la loi sur l'or. Un des hommes politiques les plus capables de l'Europe, il ne pouvait longtemps rester éloigné des affaires. Le 27 octobre il revint au pouvoir, et avec lui entrèrent au cabinet, M. Ch. Rogier, en qualité de ministre des affaires étrangères, M. Alphonse Vandenpeereboom, comme ministre de l'intérieur; MM. Tesch, Vandertichelen et Chazal conservaient leurs portefeuilles. Un des premiers actes du nouveau ministère fut la reconnaissance du royaume d'Italie, jusqu'alors ajournée. Des instructions envoyées le 3 novembre à M. Carolus, ministre de Belgique à Rome, donnèrent l'assurance que cette décision ne changerait rien aux rapports de la Belgique et du saint-siége. Le 6, M. Rogier envoya au comte de Montalto, ministre de Victor-Emmanuel à Bruxelles, une note portant reconnaissance du royaume d'Italie.

Le discours du roi à l'ouverture des Chambres, le 12 novembre, ne parlait point de cet acte important. Le roi Léopold se félicitait de ses relations amicales avec les puissances étrangères, il rappelait le traité de commerce avec la France, son entrevue récente avec le roi Guillaume à Liége; mais il ne prononça pas le nom d'Italie.

C'est cependant à propos de l'Italie que s'engagèrent les plus vives discussions de la nouvelle session. La droite,

Digitized by Google

lors de la rédaction de l'adresse, critiqua la reconnaissance du royaume italien et reprocha amèrement au ministre cet acte que M. Frère-Orban défendit avec éloquence. On vit se renouveler dans la chambre belge les débats passionnés des chambres françaises : les mêmes arguments pour et contre, et presque les mêmes violences reparurent. Là aussi, le parti catholique fut battu : la chambre des représentants, par une majorité imposante exprima son adhésion à la politique du ministère. La droite avait formulé son opposition dans un amendement qui blâmait un système d'annexions destructif de la nationalité des États secondaires. Cette rédaction était habile, car, dans sa forme générale, elle mettait en cause le juste patriotisme du peuple belge. Le parti libéral ne commit pas la faute d'accepter le débat sur un tel terrain. Repousser la condamnation du système des annexions, c'eût été en quelque sorte s'en déclarer partisan dans toute sa portée, et dire implicitement qu'on était prêt à en subir toutes les conséquences au détriment même de la Belgique. On déclara reconnaître les annexions sans approuver le système.

Cette discussion de l'adresse mit encore en présence les deux grands partis conservateur et libéral. Cependant, il ne faut pas croire qu'ils ressemblent aux mêmes partis dans d'autres pays. Le parti religieux en Belgique a la prétention de s'appuyer sur la liberté; il s'en fait gloire. Le chef de la droite, M. le comte de Theux, exposa avec une certaine habileté l'ensemble de la politique de son parti depuis 1847, il soutint que le parti conservateur a toujours été le parti de la liberté. M. Déchamps reprit ses arguments, mais avec une forme plus littéraire, et s'animant, il s'écria : « Vous vous donnez pour le parti libéral, vous qui ne voulez pas de la liberté qui profite à vos adversaires. Non, vous n'êtes pas le parti libéral, vous êtes le parti doctrinaire ! » C'est peut-être beaucoup dire !

Digitized by Google

De telles discussions prouvent cependant que l'esprit de liberté est passé là dans les mœurs : qu'il anime également tous les partis, qu'au fond on est d'accord sur les grands principes encore discutés et niés par certains orateurs dans les chambres françaises. La Belgique est un vrai pays constitutionnel, il faut l'en féliciter.

II

Royaume de Hollande ou des Pays-Bas.

Le commencement de l'année 1861 a été attristé en Hollande par de grands désastres. Ce pays, conquis sur les eaux avec tant de patience vit une partie de ses digues rompue par le débordement du Wahal. Une île entière, appelée Bommelerwaard, qui forme la pointe S. O. de la Gueldre, entre le Wahal et la Meuse, fut submergée. Une étendue de pays de dix à douze lieues, avec dix-huit villages fut couverte par les eaux et une population de vingt mille âmes, complétement ruinée, se sauva dans les provinces voisines. La présence du roi releva le courage des populations, et sa charité le fit bénir de tous ceux qui souffraient ; aussi, lui fit-on la réception la plus chaleureuse et la plus enthousiaste lors de son retour à la Haye.

Ces émotions passées, la Hollande reprit le cours de ses réformes intérieures. Une convention signée avec la Belgique régla d'une manière équitable la question de la dérivation des eaux de la Meuse. On étudia la question importante du rachat des dîmes, et l'on commença les travaux préparatoires du réseau de chemins de fer projeté[1].

Le roi, à l'ouverture des États, le 16 septembre, déclarait que le nombre des navires n'avait pas diminué, et que malgré la crise américaine, la navigation se maintenait

1. Voy. notre année 1860, page 235.

Digitized by Google

florissante. Il annonçait qu'il veillait avec sollicitude à l'exécution des prescriptions de la loi fondamentale relative aux rapports de l'Église et de l'État, et qu'un projet de loi serait présenté sur la suppression du droit de collation de l'État dans l'Église réformée, ainsi qu'un projet de loi sur les pensions des ministres du culte. On mettait, disait-il, la dernière main au nouveau Code d'instruction criminelle et au projet de répartition judiciaire du royaume. La situation des finances était bonne, et tandis qu'ailleurs, les circonstances avaient nécessité des emprunts, on avait pu continuer l'amortissement de la dette.

La Hollande entretenait avec les puissances étrangères les relations les plus amicales. La visite du roi à Compiègne, les honneurs qu'il y reçut du premier souverain de l'Europe, son entrevue avec le roi de Belgique, Léopold, rappelèrent vers les Pays-Bas l'attention du monde politique, et montrèrent que cet État, bien que secondaire, jouit d'une haute considération, et pourrait, à un moment donné, jouer un rôle important. Rien ne flatta davantage l'orgueil national des Hollandais.

Cependant, les Indes orientales sont toujours un des plus vifs sujets de préoccupation dans les Pays-Bas.

La situation des colonies était assez bonne pendant l'année 1861. Le roi, en rendant compte dans son discours aux États, n'eut qu'à regretter quelques soulèvements dans les parties du sud et de l'est de Bornéo. Les colonies furent néanmoins l'occasion d'un remaniement ministériel, l'affaire la plus importante peut-être de la fin de l'année.

Le régime libéral des Pays-Bas n'est pas appliqué à la grande colonie de Java où l'on suit encore l'ancien système mahométan. L'État, propriétaire du sol entier réglemente le travail dans les moindres détails. Quoique ce régime ne soit pas improductif, parce que les chefs indigènes intéressés dans les bénéfices poussent de toutes leurs forces à l'extension de la culture, il avait déjà été attaqué en 1860.

Digitized by Google

Cette discussion avait amené la retraite de M. Rochussen, ministre des colonies et de ses collègues. Le nouveau cabinet avait fait des déclarations libérales par la bouche de M. van Zuylen-Nierlt, ministre des affaires extérieures. Dans le mois de novembre 1861, on nomma pour gouverneur des Indes orientales, M. le baron Sloed, économiste distingué et libéral. Tout le monde, se réjouissait et interprétait cette nomination dans le sens le plus favorable, quand une circulaire de M. van Zuylen critiquant la haute capacité de M. Sloed, ne lui reconnut que le talent d'administrateur, et déclara que sa nomination ne signifiait nullement « l'application dans toute leur étendue des principes libéraux. »

Ce fut aussitôt un grand émoi dans le pays; on vit dans cette circulaire une contradiction manifeste des déclarations antérieures du cabinet : quelques ministres, dans le conseil, même ne pouvaient pardonner au ministre extérieur cette immixtion dans les actes du ministre des colonies. M. van Zuylen dut céder à l'orage et aller rejoindre dans la retraite, son beau-père, M. Rochussen, dont il avait voulu reprendre la politique. La nomination du baron Sloed fut maintenue et avec sa véritable signification.

La retraite de M. van Zuylen, provisoirement remplacé, n'a cependant pas raffermi complétement le cabinet. Le Gouvernement présentait un nouveau projet d'émancipation pour les esclaves de Surinam quand le budget affecté d'un déficit de 5 ou 6 millions de florins provoqua à son tour dans le parlement une émotion violente. La chambre basse a consacré tout le mois de décembre à le débattre. Les ministres n'ont pas eu tous à se louer de cette épreuve. Le ministre de l'intérieur, M. van Heemitra, s'est vu refuser le chapitre de l'intérieur, comme on dirait chez nous, une grande section du budget, et pour l'expédition des affaires, la chambre a voté à l'unanimité un simple crédit. Les chapitres des finances et de la guerre ont soulevé une opposi-

Digitized by Google

tion marquée. On a passé sur le ministère de la marine, dont le nouveau titulaire, le contre-amiral van Kattendyke, propose un nouveau système maritime, dont l'examen a été renvoyée à une commission. On s'est ardemment disputé sur les projets de réforme coloniale de M. Laudon, qui ont motivé la sortie du cabinet de l'ancien ministre des affaires étrangères, M. van Zuylen. Bref, après avoir ébréché le budget en plusieurs endroits, on a fini par rejeter le chapitre des dépenses imprévues, ce que l'on appellerait chez nous les dépenses extraordinaires. L'année politique finissait donc pour la Hollande sur cette interrogation : le cabinet sera-t-il remanié? la chambre sera-t-elle dissoute?

III

Royaume d'Espagne.

Le ministère O'Donnell. — Une insurrection. — Au commencement de l'année 1861, la mort semblait travailler à la consolidation du trône de la reine Isabelle II, en frappant sur les prétendants qui naguère encore l'avaient menacé. Déjà à la fin de décembre 1860, l'infant don Fernando, frère du comte de Montemolin, était mort au château de Brunsic et avait été inhumé à Trieste. Dans le courant de janvier 1861, à deux jours de distance, le comte et la comtesse de Montemolin (13 et 14 janvier) succombaient à un mal presque foudroyant. On sait que le comte de Montemolin était fils de l'infant don Carlos. Après sa mort et celle de son frère l'infant don Fernando, il ne restait plus pour prétendant de la branche cadette des Bourbons d'Espagne que l'infant don Juan, qui prétend appuyer son ambition sur les principes démocratiques, et habite ordinairement la ville de Londres[1].

1. Voy. l'année 1860, *Espagne*, p. 246.

Digitized by Google

Le gouvernement du maréchal O'Donnell, appuyé toujours sur l'*union libérale*, n'eut pas cependant à l'extérieur tous les succès, ni à l'intérieur toute la tranquillité que les commencements de l'année semblaient lui promettre; on a pu, à différentes reprises, craindre pour la durée du cabinet dont le maréchal est la seule véritable force.

Le cabinet espagnol eut tout le monde pour lui quand le maréchal O'Donnell, interpellé par M. Gonzalès Bravo, répondit aux paroles blessantes pour le gouvernement et pour la nation espagnole que lord Palmerston avait prononcées en plein parlement[1]. C'était à propos de la traite des nègres qu'il est toujours difficile d'empêcher pour la colonie espagnole et à esclaves de Cuba. « La conduite de ce gouvernement justifierait une guerre contre lui, avait dit lord Palmerston, si l'Angleterre voulait pousser les choses à l'extrême. » Le congrès (4 et 5 mars), à Madrid, était fort animé. Un membre du sénat fit même une motion qui aurait pu entraîner des conséquences dangereuses pour les relations des deux pays. Le président du conseil se contenta de déclarer, sans toutefois peut-être le bien prouver, que le gouvernement exécutait de la façon la plus scrupuleuse, la ciaase du traité de 1835 relative au trafic des nègres. Il rappela au moins que la valeur des esclaves avait atteint un chiffre quadruple, et que l'Espagne se préoccupait des moyens de remplacer les esclaves par des émigrants chinois. « Si lord Palmerston, dit-il, lui avait envoyé une note dans les mêmes termes, il l'aurait renvoyée à Londres; le peuple anglais pouvait savoir en effet que, dans le sentiment jaloux de son honneur, le peuple espagnol serait toujours prêt à repousser un outrage, quelle que soit la puissance de la nation dont il vînt. »

A propos de la question romaine, le cabinet espagnol a eu aussi un autre différend avec un État auquel devraient le

1. Voy. plus haut, *Angleterre*, p. 229.

Digitized by Google

rattacher des sympathies de race et de grands intérêts. On se rappelle que le peuple espagnol, en 1859, s'était montré d'abord assez favorable à la cause italienne. Mais depuis la chute de la royauté napolitaine et l'invasion des États pontificaux, l'attitude du gouvernement au moins était changée. La reine Isabelle, en voyant François II chassé de Naples, avait réservé les droits de sa maison sur cet ancien royaume; le gouvernement n'avait pas caché ses sympathies pour le saint-siége dépouillé d'une partie de ses États. En se renfermant dans une neutralité toute matérielle, le cabinet espagnol ne dissimulait point son hostilité morale au nouveau royaume italien et à Victor-Emmanuel. Il ne rencontra cependant pas sur ce point l'assentiment général; au commencement de mars, les discussions des cortès en firent foi.

M. Caldéron Collantès, ministre des affaires étrangères, interpellé à ce sujet, s'était fait l'accusateur des Italiens, du Piémont, et le chaud défenseur des pouvoirs tombés au delà des Alpes. L'éloquence un peu verbeuse qu'il déploya au service de cette cause amena, dans la chambre des députés, un incident d'une certaine vivacité. Le député progressiste, M. Sagasta, accusa le gouvernement constitutionnel de l'Espagne d'avoir suivi une politique ambiguë, diamétralement opposée à ses principes et à ses origines, et il lui reprocha surtout d'avoir oublié que la reine Isabelle régnait aussi en vertu de la volonté nationale. Une grande agitation suivit ce discours. « Vous venez, dit le président de la chambre des députés à M. Sagasta, de prononcer des paroles offensantes pour la dignité de notre reine, qui n'est pas seulement notre reine par la volonté de la nation, mais encore par la tradition et l'hérédité. Je ne souffrirai pas que l'on dise ici qu'Isabelle II est reine d'Espagne seulement par la volonté nationale; » au nom du règlement de la chambre il somma M. Sagasta de retirer ses paroles. Le député Sagasta expliqua qu'il n'avait

Digitized by Google

point entendu révoquer en doute le droit héréditaire de la reine en rappelant la sanction de la volonté nationale; il eut beaucoup de peine à éviter un vote de censure contre ses paroles. L'incident vidé, un autre député progressiste et l'un des plus éloquents et des plus habiles de son parti, M. Rivero, rappela les progrès que faisait alors la liberté dans tous les pays, et l'ébranlement des pouvoirs encore despotiques; il applaudit aux efforts de l'Italie, et demanda au gouvernement ce qu'il espérait en montrant son hostilité aux peuples qui se relèvent, pour montrer ses sympathies aux pouvoirs tombés ou déjà ébranlés. Après cet éloquent discours, le président de la chambre des députés, M. Martinez de la Rosa, crut devoir descendre de son fauteuil pour prouver que l'unité de l'Italie était un rêve et que les Italiens avaient démérité de la civilisation en ébranlant le pouvoir pontifical, chef de toute la catholicité. La chambre des députés, sur ce discours, donna raison à la conduite du ministère par 176 voix contre 44. La fraction des députés de la nuance de M. Rios-Rosas s'abstint de prendre part au scrutin.

En s'appuyant sur ce vote le cabinet espagnol, a refusé de reconnaître le royaume d'Italie. Il a tenté, avec l'Autriche, une intervention diplomatique en faveur du pape, et a engagé avec le cabinet de Turin, à propos d'une question de propriété sur les archives napolitaines, un conflit qui a abouti à une rupture des relations diplomatiques. C'était moins cette affaire cependant qui séparait les deux cabinets de Turin de Madrid qu'une question de principe. Ils s'étaient déjà entendus, en effet, au sujet des archives, quand l'échange de paroles assez vives au sujet du droit divin et du droit populaire, porta les choses à cette extrémité. Le cabinet de Turin avait retiré ses attaques contre le droit divin; le cabinet espagnol refusa de retirer les siennes contre le droit populaire. De là la rupture. Le gouvernement espagnol a-t-il cependant si

Digitized by Google

grand intérêt à retremper sa force dans le principe du droit divin, et non dans la souveraineté populaire? c'est ce que l'avenir seul pourra lui apprendre.

Le succès le plus véritable de la politique extérieure de l'Espagne, c'est le retour de la république dominicaine, c'est-à-dire d'une partie de l'île de Saint-Domingue, à sa souveraineté. Le président de la république dominicaine, le général Santana, toujours menacé par la république d'Haïti, qui partage l'île avec la république dominicaine, avait enfin résolu, pour sortir d'embarras, de faire reconnaître par ses concitoyens la souveraineté espagnole. Aidé de quelques émigrants de Cuba, il n'eut pas grand'peine à opérer une révolution dans un pays dont il fait à peu près les destinées depuis vingt ans. L'événement s'accomplit au cri de : « Vive la reine Isabelle II! » à Santo-Domingo, à Samana, et bientôt dans toute la république. Le président Santana mit seulement pour condition du retour de la république à la couronne d'Espagne, que l'esclavage ne serait jamais rétabli; que le gouvernement espagnol reconnaîtrait tous les actes émanés de la république dominicaine depuis 1844, et qu'on utiliserait les services du plus grand nombre possible des hommes qui, depuis cette époque, avaient rendu service au pays. Le 20 mai, le maréchal O'Donnell, duc de Tétuan, lut le rapport sur l'affaire aux cortès. Après un compte rendu un peu ambitieux de cet événement d'ailleurs important, le rapport déclarait le territoire qui avait constitué la république dominicaine réincorporé à la monarchie. « L'esclavage, dit-il, cette plaie indispensable des autres colonies, n'était aucunement nécessaire à l'exploitation et à la culture de ce territoire fertile, le gouvernement de Sa Majesté ne saurait le rétablir. Quant aux Dominicains, dociles à la voix de l'autorité, ils accepteraient avec joie l'organisation administrative que le gouvernement espagnol jugerait convenable de leur donner. » Le gouverneur général de Cuba prit alors

Digitized by Google

possession de la nouvelle province, avec des soldats amenés de la Havane aux ports de Santo-Domingo et de Samana. Le gouvernement espagnol n'eut qu'à envoyer devant Port-au-Prince quelques vaisseaux pour surveiller le président de la république d'Haïti qui avait protesté.

Le cabinet de Madrid ne put agir avec autant d'indépendance vis-à-vis du Maroc et de la république du Mexique. En vertu du principe de non-intervention qui reconnaît aux peuples la libre disposition d'eux-mêmes, aucune puissance ne crut pouvoir faire obstacle à ce retour libre de la république dominicaine à la souveraineté de la mère patrie. Mais entre elle et le Maroc, l'Espagne rencontra l'Angleterre; entre elle et le Mexique, ou plutôt avec elle, elle trouva les nations qui avaient à réclamer la réparation d'outrages semblables.

Des difficultés assez considérables s'étaient déjà opposées dans le Maroc à la pleine exécution du traité qui avait terminé la dernière guerre de l'Espagne contre l'empereur du Maroc. Le nouveau souverain, dont l'autorité n'était pas encore tout à fait reconnue, après avoir demandé des délais, pour payer l'indemnité de guerre précédemment convenue, finit par déclarer, au mois de mai, qu'il était provisoirement dans l'impossibilité de l'acquitter. Le cabinet délibéra un instant pour savoir s'il ne devait pas contraindre, par une nouvelle guerre, l'empereur du Maroc à remplir ses engagements. Il se décida bientôt à prendre comme dédommagement la ville de Tétouan qui lui avait été donnée en gage et à la fortifier, pour étendre ses possessions sur la côté africaine. Nul ne pouvait y contredire. L'Angleterre ne pouvait cependant voir avec plaisir les Espagnols s'établir solidement en face de Gibraltar. Le cabinet de Londres s'efforça d'amener un arrangement et y réussit. Grâce aux efforts de M. Drummond-Hay, agent anglais au Maroc, le prince Muley-Abbas vint

Digitized by Google

comme ambassadeur à Madrid, y fut reçu magnifiquement et signa la convention suivante :

Art. 1er. Les troupes espagnoles devaient évacuer Tétuan aussitôt que le gouvernement marocain aurait versé au trésor espagnol 3 millions de dohlos.

Art. 2. Les 10 millions qui devaient compléter l'indemnité de guerre seraient perçus sur la moitié de la recette des douanes de tous les ports de l'empire par des agents espagnols institués à cet effet.

Art. 3. Un traité de commerce devait être conclu avant l'évacuation de Tétuan.

Art. 4. La délimitation des limites de la place de Melilla serait fondée sur le traité de 1859, et cette place remise avant l'évacuation de Tétuan.

Pour faciliter au Maroc le payement de l'indemnité, on apprit bientôt que l'Angleterre avait consenti à lui prêter une certaine somme, à la condition d'occuper comme nantissement quelques points du littoral.

Dès le commencement de l'année, le gouvernement de Madrid avait vu rompre violemment ses rapports avec la république du Mexique. Il lui était difficile à lui seul de poursuivre une réparation; la rupture des rapports de la France et de l'Angleterre avec le même pays et pour les mêmes raisons lui ouvrit la voie qu'il cherchait. Le cabinet de Madrid aurait voulu alors y jouer un rôle important à cause de l'importance de ses griefs. Mais, en combinant son action avec deux puissances comme la France et l'Angleterre, il devait se trouver heureux de prendre rang même avec elles, et il accepta toutes les conditions de la convention du 3 octobre[1].

Le cabinet O'Donnell a rencontré même à l'intérieur, en 1861, plus d'une difficulté. M. Posada Herrera, ministre de l'intérieur, avait médité de grandes réformes admi-

1. Voy. plus haut, p. 58.

Digitized by Google

nistratives. Il se heurta contre une vive opposition dès la première loi qu'il présenta. Il s'agissait de réformer les lois organiques de 1845 sur l'organisation provinciale. Aussitôt les dissidences éclatèrent dans le sein même de la majorité et se manifestèrent par une pluie d'amendements : il n'y en eut pas moins de deux cents. Bien des progressistes qui appuyaient le ministère trouvèrent que le gouvernement faisait une trop large part aux idées de centralisation ; de là une guerre assez vive dirigée contre le projet soutenu par le ministre de l'intérieur, M. Posada Herrera. Ce conflit d'opinions passa jusque dans le cabinet, où les scrupules des progressistes ministériels trouvèrent des organes, notamment, dit-on, le ministre de la marine, le général Zavala. De cette laborieuse discussion finit par naître une crise heureusement apaisée par des explications, sans doute aussi par une intervention pacificatrice du président du conseil. Cette crise ne semble pas avoir été très-grave; elle était cependant le signe de cette situation singulière où vit le ministère espagnol, qui est toujours exposé à froisser quelques-uns de ses amis s'il essaye de marcher, et qui risque bien plus encore de mécontenter tout le monde s'il ne fait rien. Les progressistes ralliés cherchent à l'attirer dans leur camp; les modérés, à leur tour, s'efforcent de l'entraîner dans le sens conservateur ; entre ces tendances il est réduit souvent à louvoyer, tenant surtout sa force de l'autorité prépondérante du général O'Donnell et de la faiblesse de ses adversaires, qui essayent vainement de le surprendre dans quelqu'une de ses défaillances[1].

Une loi sur la presse fut aussi l'objet d'une vive discussion. Elle contenait quelques concessions; le cautionnement était diminué, les conditions faites à l'éditeur améliorées, la publicité des jugements et l'institution du

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1861, p. 515.

Digitized by Google

jury établies. Mais on regrettait d'y surprendre la possibilité, pour un livre nouveau déjà déféré à la justice et acquitté, d'être jugé et condamné à la nouvelle édition, et des précautions excessives et bien périlleuses contre les attaques faites par voie de presse contre le dogme et l'organisation sociale.

Le gouvernement fut plus heureux en réalisant les adjudications des chemins de fer qui doivent relier Madrid par Cordoue à Cadix, et Valence à Tarragone. En songeant cependant à ouvrir une seconde communication de Pampelune à travers les Pyrénées occidentales ; il éveilla contre la France des susceptibilités dont des intérêts particuliers se sont aisément couverts.

Le fait le plus considérable de l'intérieur fut l'insurrection de Loja, qui éclata le 1er juillet en Andalousie. Elle fut bientôt réprimée, mais elle porte un caractère particulier qui en fait l'importance.

Jusqu'ici presque toutes les insurrections en Espagne étaient militaires. Les révolutions qui se sont succédé dans ce pays n'ont point eu un autre caractère et une autre origine que le soulèvement de l'armée entraînée par un chef. Pour la première fois, on vit une insurrection ayant en quelque sorte une couleur civile, un chef d'une classe inférieure se mettant à la tête de paysans soulevés au nombre de six à huit mille hommes. On s'est un peu perdu à ce sujet en commentaires et en explications qui n'ont encore rien de bien avéré.

D'une part, il paraît certain que le protestantisme, si violemment étouffé au berceau en Espagne à l'époque de Charles-Quint et de Philippe II, a fait quelques prosélytes au sein de la catholique nation. Plusieurs villes importantes, telles que Malaga, Séville, Grenade, Barcelone, comptent dans leur sein des adeptes du protestantisme. Dans le courant de l'année, le gouvernement avait fait arrêter quinze à dix-huit personnes; il en détenait encore

Digitized by Google

en prison deux, MM. Thomas et Malamacos, fort honorables personnages. Et l'on sait qu'en Espagne des lois tout à fait en dehors de nos mœurs condamnent quiconque abandonne la religion catholique aux travaux forcés ou au bannissement avec perte des droits civils. D'autre part, l'immense étendue de certains domaines appartenant à des familles anciennes, mal administrés, et laissant de magnifiques *védas* en friches, ou de simples pâturages où errent des taureaux, condamnent çà et là des populations considérables à une douloureuse détresse.

Le gouvernement fut surpris par cette insurrection qui mit tout à coup (1er juillet) le ville de Loja au pouvoir de six mille insurgés, qui prirent même pour cri de ralliement celui de : « République ! mort au pape ! » Un maréchal-ferrant, Perez Alamo, était à leur tête. Des troupes furent immédiatement dirigées contre les insurgés qui s'étaient fortifiés dans la ville ; ils l'enlevèrent après une assez vive résistance. Quelques-uns des chefs périrent par le *garrot;* d'autres, en plus grand nombre, furent envoyés aux présides. Le gouvernement témoigna de son émotion par la rigueur de ses poursuites. Le ministre de l'intérieur, M. Posada Herrera, lança une circulaire où il rappela les lois les plus sévères contre les excès de la presse, les coalitions d'ouvriers, les associations même savantes ; il menaça de toutes les rigueurs de l'action militaire. A Madrid même, tous les journaux d'opposition, modérés, progressistes ou démocratiques, furent assaillis de poursuites et d'amendes ; quelques-uns furent obligés de cesser de paraître.

Le discours avec lequel la reine d'Espagne ouvrit en novembre 1861, la session des cortès pour l'année 1862, ne fit que résumer ces différents événements de la politique extérieure et intérieure. La reine Isabelle II y témoigna encore de son attachement à la cause du saint-père. Elle rappela avec fierté le retour de Santo-Domingo à la

Digitized by Google

métropole, la nouvelle convention avec le Maroc, l'intervention au Mexique, et elle revint avec quelque douleur sur la rébellion de Loja. Pour l'année suivante, elle annonça la présentation de lois destinées à organiser définitivement l'administration publique, à régler la condition de la presse en conciliant ses libertés avec les principes nécessaires de l'ordre, et à élargir par une réforme électoràle le nombre des citoyens exerçant leurs droits politiques.

Ce programme annonçait pour l'année 1862 une session importante. Après avoir traversé, l'année 1861 non sans quelques difficultés, le ministère d'O'Donnell commençait à sentir que l'appui de *l'Union libérale* avec lequel il avait gouverné depuis plusieurs années, était déjà chancelant. Il comprenait qu'il fallait élargir les bases de son action. Les paroles de la reine semblaient indiquer que le ministère cherchait à prolonger son existence et son pouvoir par une fermeté libérale et vigilante sans doute, mais aussi par une impulsion plus largement intelligente, en un mot, par une politique nette et claire, qui tracerait un cours plus régulier à tous les instincts libéraux de l'Espagne.

IV

Royaume de Portugal

Le ministère Loulé et d'Avila. — Mort de Pedro V; avénement de Louis Ier. — Le voyage que faisait le jeune roi don Pedro V, dans les provinces de son royaume, donnait au commencement de l'année, aux populations, l'occasion de lui prouver leur sincère affection. On applaudissait aussi alors le jeune prince don Louis de retour des côtes africaines où il avait visité la colonie de Loando. C'était là un signe que le Portugal, sous la direction d'un roi consti-

Digitized by Google

tutionnel et sagement libéral, avait oublié ses anciennes discordes.

MM. Loulé et d'Avila, revenus au ministère à la fin de l'année précédente, devant une nouvelle chambre, avaient donné aussi un bel exemple en faisant adopter un remaniement de l'impôt et une amélioration du système de perception, mesures proposées par leurs prédécesseurs. Conformément aux promesses du discours de la couronne, ils soumirent aux cortès un projet de loi pour la réforme à peu près radicale du tarif des douanes. Le remaniement que celui-ci avait déjà subi, à la fin d'août, concernait moins le fond que la forme.

Les modifications alors proposées avaient une portée considérable. Elles s'appliquaient à plus de la moitié des dispositions du tarif, et admettaient le principe de l'importation en pleine franchise pour quelques denrées alimentaires, pour la houille, les métaux minéraux, etc. Le projet était bien vu des cortès lorsqu'un incident en vint amener la dissolution.

On se rappelle que l'ordre français des sœurs de charité de Saint-Vincent de Paul avec les lazaristes, ses directeurs, a été admis en Portugal, sous les auspices du dernier patriarche de Lisbonne, pour soigner les malades et les enfants pauvres. Cet ordre, tout en prospérant et en rendant de grands services, n'avait pas su se concilier les sympathies du parti constitutionnel qui l'accusait de se soustraire à l'autorité de la prélature, et de chercher à favoriser le rétablissement de l'influence des jésuites en Portugal. Des attaques, déjà assez vives il y a quelques années, se renouvelèrent en 1861.

Le gouvernement présenta un projet de loi destiné à réorganiser cet ordre en le soumettant aux lois du royaume. Aussitôt toutes les passions religieuses se déchaînèrent. Des manifestations en sens contraire eurent lieu à Lisbonne. Dans le même temps on faisait, en application de la der-

Digitized by Google

nière loi, une nouvelle répartition de l'impôt. Il y avait quelques mouvements en province. Des réunions populaires à Lisbonne même proclamèrent bientôt un programme qui allait assez loin et demandait la réforme du sénat, la réorganisation de l'armée, la franchise absolue du commerce, l'enseignement libre. D'autres parlaient déjà de l'union ibérique, comme s'ils faisaient des vœux en faveur de Madrid. Une crise allait éclater. Le roi don Pedro V prononça la dissolution de la chambre, en appela aux électeurs et convoqua la nouvelle chambre pour le 20 mai.

Les élections apportèrent au ministère une grande majorité. Le roi, dans son discours d'ouverture, ne fit donc guère que recommander aux cortès le programme que les actes du ministère avait fait déjà connaître. Quelques mesures décisives suivirent en effet d'assez près. Un emprunt important, conclu à des conditions avantageuses avec des capitalistes portugais, fournit des ressources suffisantes pour pousser l'entreprise des chemins de fer un peu retardée en Portugal.

La confrérie des sœurs de charité fut définitivement dissoute. Il y avait des choses d'un intérêt beaucoup plus pressant à accomplir en Portugal et dans les colonies. On attendait de la réforme des tarifs le rétablissement bien désirable de l'équilibre, entre les recettes et les dépenses. La loi déjà présentée à ce sujet subit l'épreuve de la discussion. Dans les colonies d'Afrique, le gouvernement avait acquis la certitude que la culture du coton pouvait y devenir fort productive, et grâce aux besoins de l'Angleterre, promettre de grands profits.

Un décret rendit libre l'exportation des produits de ces colonies. Tous ces progrès modestes s'accomplissaient au milieu de l'apaisement des passions populaires un moment excitées, lorsque la mort, vers la fin de l'année vint frapper à coup redoublés dans cette famille royale, sur laquelle reposent les destinées portugaises.

Digitized by Google

Un jeune frère du roi don Pedro V, du nom de don Fernando, fut le premier atteint d'une fièvre maligne qui l'emporta. Quelques jours après, le roi lui-même, frappé également succomba à l'âge de vingt-quatre ans, le 11 novembre. Roi libéral et honnête, avec des vertus précoces qui lui valaient dans sa famille, à vingt-quatre ans, le nom de père, il était adoré des Portugais. La douleur populaire se changea presque en colère; cherchant où se prendre, elle accusa de prétendus complots espagnols. Le père du roi, don Fernando, prit immédiatement la régence, en attendant le frère du roi et son héritier, le duc d'Oporto, don Louis qui était alors absent. Le nouveau roi arriva bientôt; il prit le gouvernement du royaume sous le nom de Louis Ier. Son règne fut tristement inauguré. Tandis qu'il était tout entier encore à la douleur d'une si grande perte, le duc de Saldanha, personnage politique, qui jouait toujours un rôle important dans les affaires portugaises, mourut, puis le plus jeune frère du nouveau roi, l'infant Joao. Le peuple de Lisbonne, égaré par la haine et la défiance, se jeta sur les pharmacies et marqua à la croix rouge les maisons des Espagnols.

Ce fut au milieu des ces événements tragiques que Louis Ier, 22 décembre, dans une réunion extraordinaire des cortès, prêta solennellement le serment d'observer et de faire observer les constitutions politiques et autres lois du royaume.

Digitized by Google

II

EUROPE DU MILIEU.

L'unité de l'Italie et l'agitation allemande. — Quand on passe des grands ou même des petits États de l'Europe occidentale à ceux de l'Europe du milieu et surtout de l'orient, on quitte comme un terrain consolidé pour mettre le pied sur un sol encore mouvant ou travaillé par des convulsions intérieures.

L'année 1861 nous montre l'Italie faisant au milieu des préoccupations générales un nouveau pas vers l'unité, et l'Allemagne de plus en plus mal à l'aise dans sa constitution fédérale, mais toujours aussi inhabile à en sortir.

Ainsi agitées, l'Allemagne et l'Italie, autrefois les deux champs de bataille de l'Europe, ne laissent pas que d'avoir leur ambition, au risque d'attirer de nouveau sur elles de mauvais jours. Le royaume d'Italie convoite Venise; l'empire d'Autriche ébranlé en Hongrie, rêve le rétablissement de l'ancien ordre de choses en Italie. La confédération germanique, qui offre à l'intérieur le spectacle de la discorde, s'entend pour perpétuer contre le Danemark la querelle du Holstein. La Prusse, qui a Posen au flanc, n'ose ni reconnaître l'Italie malgré l'envie qu'elle a de déplaire à l'Autriche, ni prendre une dangereuse initiative contre le Danemark, malgré l'ambition qu'elle nourrit de jouer en Allemagne le rôle du Piémont en Italie.

En face de ces agitations des grands États, les royaumes

Digitized by Google

scandinaves tendent à se serrer l'un contre l'autre, et la petite république suisse montre contre ses voisins mêmes les mieux disposés des défiances qu'entretiennent assez naturellement la prolongation de cet état d'incertitude qui pèse sur toute l'Europe du milieu.

I

ITALIE.

Proclamation et organisation du royaume d'Italie. — Rome. Résistance napolitaine. — Cavour et Ricasoli.

M. de Cavour. — Élections au parlement italien. — Prise de Gaëte. — Lorsque le roi Victor-Emmanuel II se retrouva au premier janvier (1861), de retour de Naples et de Palerme, qui venaient d'agrandir subitement son royaume, dans sa chère et modeste ville de Turin, l'Italie était encore l'objet de toutes ses préoccupations ainsi que de toutes les inquiétudes européennes.

Le roi était revenu satisfait de l'accueil qu'il avait reçu dans ses nouveaux États; mais il n'était pas aussi rassuré sur leur situation politique et sur l'avenir général de son nouveau royaume. Le roi déchu, François II, tenait encore avec 12 000 hommes dans la forte place de Gaëte, célèbre déjà par ses longues résistances et garantie cette fois de plus par la présence d'une flotte française. Combien de temps la dynastie bourbonnienne tiendrait-elle encore dans cette dernière citadelle, assiégée par le général piémontais de l'armée du Midi, Cialdini? M. Farini, l'ancien dictateur de l'Émilie, laissé à Naples par Victor-Emmanuel, et M. Montezemolo à Palerme, parviendraient-ils à réaliser l'annexion administrative et légale de ces provinces après l'annexion politique, la plus facile de toutes?

Digitized by Google

Enfin, après les succès si extraordinaires dont il avait pris l'initiative, le parti de l'action ne compromettrait-il pas les résultats acquis, mais non encore consolidés? Ne risquerait-il pas prématurément par exemple quelque tentative moins facile contre Rome, où le pape protégé par les troupes françaises réservait toujours avec une inébranlable constance tous ses droits temporels, contre Venise, défendue par les redoutables forteresses et les troupes aguerries de l'Autriche? Garibaldi avait pris une retraite encore menaçante dans son îlot de Caprera. Mazzini, au commencement de janvier, dans un manifeste, adjurait les Italiens, ouvriers et soldats, de rester fidèles à la monarchie tant qu'elle tendrait à l'unité, mais de se tenir prêts, par l'association, si la royauté faisait défaut, à poursuivre le but suprême par d'autres voies.

Après avoir usé d'audace, M. de Cavour était persuadé maintenant qu'il fallait agir avec modération. S'il avait accepté les faits accomplis par le parti de l'action dans le passé, il croyait qu'il fallait maintenant conjurer de nouvelles aventures. La France pouvait-elle toujours compromettre ses intérêts au gré de l'Italie? N'avait-elle pas fait savoir à Varsovie qu'elle ne soutiendrait point le Piémont dans le cas d'une collision amenée par sa faute ou par sa négligence? Comment l'Italie, faite à peine, n'ayant encore qu'une armée de 130 000 hommes et ne pouvant pas compter sur plus de 60 000 volontaires en cas extrême, pouvait-elle attaquer une puissance ébranlée, mais couverte de forteresses et d'une armée de 500 000 hommes? L'achèvement et la consolidation de ce qui avait été fait en même temps que la surveillance énergique des intempérances de l'esprit d'entreprise et des espérances compromettantes, étaient donc les seuls moyens de rassurer l'Europe effrayée, et de préparer l'avenir avec plus de sûreté.

Pour y réussir, M. de Cavour ne demanda au dehors que l'éloignement de la flotte française, maintenue quelque

Digitized by Google

temps par l'Empereur à Gaëte, autant pour contenir les imprudences du parti de l'action que par sympathie pour le gouvernement déchu. Au dedans, il compta surtout sur la pratique des institutions libérales qui avaient déjà fait la fortune du Piémont.

Le gouvernement français, toujours sympathique, accorda à M. de Cavour ce qu'il désirait. Il ménagea à Gaëte un armistice de huit jours (11 janvier) pour arrêter, s'il était possible, l'effusion du sang; après cette inutile tentative, il rappela (19) sa flotte dont la présence avait été destinée à soutenir, mais non à prolonger une lutte inutile. Fort de ce succès, M. de Cavour en appela des velléités aventureuses du parti de l'action, à l'Italie elle-même régulièrement consultée.

Après avoir dissous un parlement qui ne représentait que la moitié de l'Italie, et proclamé à Naples et à Palerme l'application du Statut piémontais, le ministre italien convoqua tous les électeurs du nouveau royaume, à l'effet d'élire un parlement nouveau qui répondît à la situation nouvelle; il en composa à l'avance la chambre haute en complétant le sénat dans le même sens par l'adjonction de soixante membres. C'était dans tous les gens sensés et patriotiques des différentes parties de la Péninsule qu'il espérait trouver le point d'appui d'une politique de modération, destinée à agir par une pression de l'opinion libérale sur les dispositions de l'Europe. Ainsi seulement il aurait le temps d'augmenter et d'organiser les forces de l'Italie pour la lutte, en cas que la prudence ne le conduisît point au but désiré. La liberté achèverait et compléterait l'indépendance de l'Italie comme l'indépendance avait fondé sa liberté.

Le comte de Cavour pouvait compter sur le fidèle Piémont, sur la Romagne dévouée, sur la douce Toscane, sur l'Ombrie et les Marches, nouvelles provinces assez dociles. Milan un peu partagé entre les aristocrates lombards et

Digitized by Google

les mazziniens, et la turbulente Gênes, toujours au parti de l'action, lui laissaient quelques doutes. Seuls le royaume de Naples et la Sicile lui inspiraient des inquiétudes sérieuses. Malgré toute son énergie et son talent, paralysés d'ailleurs par la maladie et par de cruelles pertes de famille, M. Farini, arrivé tout à coup dans un pays neuf pour lui et complétement démoralisé, voyait en effet ses meilleures résolutions tombant à faux ou inexécutées. Le gouvernement de la lieutenance n'était guère respecté. En face de quelques évêques ou officiers bourbonniens qui relevaient la tête dans les Abruzzes et dans les Calabres, le parti de l'action à Naples, au nom de Garibaldi, brisait les presses des journaux bourbonniens, et menaçait l'archevêque, partisan déclaré et agissant du régime déchu. A Palerme, difficultés semblables. Le marquis Montezemolo et son ministre, M. Lafarina, voulaient faire arrêter un compagnon de Garibaldi, Crispi; et ils étaient obligés de reculer devant la connivence ou l'inaction de la garde nationale et de l'armée. Le drapeau bourbonnien, toujours debout à Gaëte, où le roi annonçait l'intention de résister malgré le départ de la flotte française, était la principale cause de ces désordres.

M. de Cavour commença par renouveler les deux gouvernements de Naples et de Palerme à la veille des élections. Le prince de Carignan lui-même fut nommé lieutenant du roi avec des pouvoirs presque égaux à ceux du roi Victor-Emmanuel. M. Constantino Nigra, un des plus jeunes et des plus intimes élèves de M. de Cavour, confident de ses pensées, et chef de la légation piémontaise à Paris, lui fut adjoint dans les moments les plus importants comme secrétaire. A Palerme également M. Michel Amari remplaça M. Lafarina, afin de satisfaire les susceptibilités du pays et de disposer aux compromis. Enfin le général Cialdini et l'amiral Persano reçurent avec des renforts l'ordre d'agir vigoureusement contre Gaëte par terre

Digitized by Google

et par mer afin de hâter la reddition de la place ; le général della Roca, mis à la tête de l'armée du Midi, augmentée de quelques bataillons de l'armée régulière et de la garde nationale mobile, dut agir également contre les Abbruzzes et les Calabres.

Au Nord, M. de Cavour avait besoin surtout d'une politique habile. Sur le terrain parlementaire, il n'avait guère à craindre que ceux qui, pour des nuances d'application plutôt que pour des divergences de principe, pouvaient se grouper autour de l'ancien ministre de Villafranca, M. Ratazzi, toujours favorisé de l'affection particulière de Victor-Emmanuel, et former ainsi avec lui une sorte de tiers-parti constitutionnel. M. de Cavour était l'homme qui savait faire le plus de sacrifices sur les petites choses. Il s'inquiéta peu de cette opposition, et se montra déjà prêt à lui faire des concessions en adjoignant au ministère, M. Péruzzi, noble et libéral Florentin, administrateur des chemins de fer toscans, orateur heureux et habile homme d'affaires. Les hommes d'action eussent été plus dangereux s'ils n'avaient été éloignés les uns des autres par toute la distance qui sépare le dévouement loyal de Garibaldi à Victor-Emmanuel de la dévotion de Mazzini à ses idées. M. de Cavour avait déjà su persuader aux plus pratiques du parti, au hongrois Turr, à Bixio, Medici et Cosenz, à l'état-major militaire de l'ancien dictateur, qu'on ne pouvait attaquer l'Autriche sans s'y être sérieusement préparé. Mais les hommes d'un tempérament purement révolutionnaire, l'état-major civil, Bertani, Crispi, Mordini pouvaient entraîner Garibaldi. On disait déjà que les associations d'ouvriers faisaient des enrôlements secrets ; et l'on pouvait deviner aisément dans quelles vues.

Au moment même où M. de Cavour augmentait l'armée italienne de douze régiments nouveaux, le général Turr, dans le courant de janvier, alla rendre visite à Garibaldi, dans l'îlot de Caprera. Il était chargé d'une étoile en diamants,

Digitized by Google

offerte par les Mille de l'expédition sicilienne à leur ancien chef, et d'un cadeau de jour de l'an de Victor-Emmanuel pour sa fille. Garibaldi dans son îlot, qui devenait pour les curieux un objet de pèlerinage maritime, était occupé à déblayer le terrain rocailleux qui entoure sa modeste maison; il en bâtissait de sa main autour du champ défriché une petite muraille en pierre sèche : « Rappelez à vos compatriotes, répondit Garibaldi, que j'ai juré sur la tombe des braves hongrois morts pour l'Italie, que nous, Italiens, saurions nous acquitter envers eux comme nous le devons. » Puis il remercia avec attendrissement le roi pour sa fille.

Quelques jours après cette visite, Garibaldi qui était porté dans presque tous les colléges, refusait toute candidature au parlement. Dans la lettre qu'il écrivit à cette occasion aux *Comités de prévoyance et de secours pour Rome et Venise*, il les exhorta à désigner des députés qui eussent avant tout devant les yeux l'affranchissement et l'intégrité de l'Italie et l'armement de la nation. Mais en même temps il avertit les volontaires qu'aucun enrôlement n'était fait par lui ni conseillé *pour le moment*.

Le terrain ainsi préparé, M. Minghetti, ministre de l'intérieur et le comité directeur du parti ministériel, posèrent nettement la question de paix et de guerre dans deux circulaires politiques. Le ministre rappela aux intendants de provinces que, le gouvernement et les Chambres étant seuls responsables des affaires, tout enrôlement même soi-disant fait pour la cause nationale, et tout emprunt tenté par des comités politiques, tomberaient sous le coup de la loi pénale. Le comité ministériel promit que le gouvernement, tout en se bornant à l'emploi de moyens pacifiques, ne négligerait aucune occasion de poursuivre la question de Rome et celle de Venise. L'*Opinione*, petit journal officieux commenta le programme de la façon suivante : « Le parti de la guerre est d'accord avec nous en principe; comme nous, il reconnaît Victor-Emmanuel.

Digitized by Google

Mais il est nécessaire que cette reconnaissance ne soit pas contredite par les faits. Victor-Emmanuel est roi d'Italie, et comme roi il a seul le droit de déclarer la guerre. Il serait absurde de professer l'obéissance au chef de la nation et puis de se substituer à lui, en provoquant la guerre et en exposant la nation à des dangers que le roi veut éviter. La facilité avec laquelle la Sicile et Naples ont été délivrées de la tyrannie bourbonnienne ne justifie pas l'hypothèse d'une facile conquête de la Vénétie. Les obstacles que nous opposent les forteresses autrichiennes ne sont point insurmontables pour une nation unie et disposée à tous les sacrifices de sang et d'argent pour les vaincre; mais nous ne devons point nous faire d'illusion jusqu'à croire que la présence de quelques bataillons de volontaires suffirait pour mettre les Autrichiens en fuite et faire crouler les murs des forteresses. Les moyens doivent être proportionnés aux difficultés et à la puissance de l'adversaire. Tant que nous ne serons pas réunis et armés, toute tentative serait souverainement périlleuse. Les promoteurs de la guerre pour le printemps prochain ne sont ni aveugles, ni imbéciles. Ils ne peuvent espérer réussir par le seul enthousiasme et la bravoure des bataillons irréguliers. »

La fin du mois de janvier et le commencement du mois de février furent donc tout au siége de la ville de Gaëte et à l'achèvement de la soumission du royaume de Naples, en même temps qu'à la lutte pacifique des élections. De ces deux événements dépendaient, en effet le sort du royaume futur de l'Italie.

A l'expiration de l'armistice (19), le roi François II avait refusé une honorable capitulation proposée par le général piémontais Cialdini. Le siége de Gaëte avait donc recommencé cette fois par terre et par mer. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre seuls n'avaient point accompagné à Gaëte un roi, dont ils avaient toujours condamné la po-

Digitized by Google

litique. Quand François II, résolu à se défendre, offrit aux autres ambassadeurs de les loger aussi bien qu'il pourrait dans les casemates, comme il l'était lui-même, l'espagnol et le saxon seul y consentirent. Resté dans cette forte place avec 8000 hommes, François II voulut au moins tomber avec honneur.

Gaëte avait été, autrefois surtout, une place assez forte. Elle occupe dans un golfe une petite presqu'île réunie à la terre par un isthme fort étroit. Presque isolée au milieu de la mer, elle était défendue par une citadelle dessinée en forme d'étoile, dont trois forts étaient dirigés vers l'isthme et trois vers le promontoire qui ferme le golfe. Au centre était le fort de la tour d'Orlando, autour une enceinte continue de tours, de demi-lunes et des batteries à feux plongeants sur les glacis. Deux portes seules donnaient accès dans la place, l'une sur l'isthme et l'autre sur la mer. Du côté de la mer, ces ouvrages munis de bonnes batteries étaient suffisants pour empêcher un débarquement de la marine, sur une côte d'ailleurs abrupte et rocheuse. Sur terre, par l'isthme, ils pouvaient retarder longtemps les travaux d'approche, à travers un terrain très-dur et exposé à un feu continuel.

Les Piémontais, après avoir fermé l'isthme, n'avaient encore pu endommager les batteries qui défendaient la place de ce côté. Celles qui étaient dressées du côté de la mer faisaient éprouver de fortes avaries aux frégates et aux canonnières, que l'amiral Persano avait envoyées contre elles. Mais le roi de Naples ne s'était point préoccupé de prémunir la place contre les progrès accomplis par l'artillerie depuis quelques années; la supériorité du matériel piémontais, rayé d'après le système français, assura leur succès.

Le général piémontais, Ménabrea, ingénieur habile s'aperçut bientôt que la place, bien pourvue pour se défendre du côté de l'isthme et du promontoire, laissait entre ses

Digitized by

deux extrémités, vers le milieu du golfe, un intervalle mal garanti, qu'on pouvait atteindre avec des pièces placées de l'autre côté du golfe à 3 ou 5000 mètres. Dès le 21 et le 22, des batteries établies au mont des Capucins et Conca, dans une situation favorable, firent pleuvoir de ce point leurs projectiles sur cette partie des ouvrages de la place qui n'était point encore blindée. La position y devint impossible. Le roi et les princes de Caserte et de Trapani furent plusieurs fois obligés de ramener les artilleurs à leurs pièces. Un feu nourri, continué pendant les deux jours suivants, commença à jeter le découragement parmi les soldats. Le 26, un parlementaire vint demander un armistice, pour relever les morts et évacuer les malades. Cialdini l'accorda et envoya même de la charpie et des remèdes ; mais comme les assiégés en profitèrent pour refaire la courtine qui dominait le milieu du golfe, il recommença dès le 28 un bombardement formidable.

L'escadre avait mis une partie de ses canons à terre de l'autre côté du golfe, à Casa-Arzana. Les canons *cavalli*, d'un nouveau modèle, étant arrivés, la place se trouva bientôt sous un feu convergent de 170 pièces, dont les résultats furent terribles. Dans la nuit du 3 au 4 février, la frégate sarde *Garibaldi* commandée par un marin napolitain audacieux, d'Amico, vint s'embosser à 1000 mètres de la place et la foudroya pendant deux heures. Il fallut que, le lendemain, les assiégés en plein jour réparassent les désastres. Mais vers le soir, une petite réserve de poudre près de la porte de terre sauta avec plusieurs maisons, qui ensevelirent sous les décombres plus de cinquante personnes. La journée du 5 fut encore plus terrible. Les soldats assiégés étaient harassés, le roi était sur les remparts, la jeune reine à l'hôpital. La place était sous une pluie de feu, lorsqu'une bombe partie de Casa-Arzana, vers quatre heures et demie, tomba sur une nouvelle poudrière. Près de trente mètres de parapet furent abattus, quinze canons

Digitized by Google

renversés, les affûts mis en pièce, les hommes de la batterie, au nombre de plus de cent, lancés en l'air au milieu de masses de terre et de pierre. A la suite d'un vif et épais jet de feu parti comme d'un foyer, un nuage de fumée noire marbré d'étincelles et de flammes couvrit cet affreux désastre.

Le roi qui se trouvait, disait-il, dans la situation d'un général qui défend son drapeau, ne voulait rendre la place que quand il ne pourrait plus tenir. Après un dernier armistice, le 13, une nouvelle explosion, qui fit sauter tout un bastion, lui prouva que ce moment était venu. Il envoya un plénipotentiaire pour signer la capitulation, que le gouvernement de Turin avait ordonné du reste d'accorder aussi généreuse que possible. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Le grade ou la retraite des officiers étaient réservés.

Le soir, la corvette française *la Mouette* vint prendre sur son bord ce jeune roi déchu de 22 ans, qui avait du moins fini noblement un règne commencé dans des circonstances bien difficiles, et la noble reine qui avait partagé avec constance et dévouement ses épreuves et ses périls. François II abandonna avec quelque émotion ses fidèles serviteurs, par un ordre du jour où il les remerciait et exprimait l'espoir de les revoir. Au moment où il passa sur le vaisseau français, le capitaine de *la Mouette* fit hisser en signe d'honneur le pavillon royal napolitain, et le fit amener aussitôt. François II était calme et la reine Sophie souffrante. Quand la première colonne de Cialdini pénétra dans la ville, François II détourna la tête. Il put encore entendre en partant un cri de *Vive le roi* poussé par ses derniers soldats fidèles. *La Mouette* le débarqua quelques heures après à Terracine, où des voitures préparées le menèrent à Rome au Quirinal, près du pape, comme s'il ne désespérait pas encore de sa fortune, en trouvant sur le sol italien, un territoire qui ne fût pas aux Piémontais.

Digitized by Google

L'Italie se montra autour du scrutin aussi sage que ses armes étaient heureuses sous les murs de Gaëte. Toute rivalité de personnes, toute division de parti, même tout regret des nationalités perdues, cédèrent à la nécessité politique qui commandait l'union. Le prince lieutenant et le commandeur Nigra à Naples, grâce à un mélange heureux de fermeté et de conciliation, parvinrent avec MM. Liborio Romano, Spaventa et Mancini qu'ils s'adjoignirent comme ministres, à faire les élections sans désordre. Plus des trois quarts des députés favorables à la politique ministérielle furent élus. Dans le Piémont, dans l'Émilie, en Toscane, dans les Marches, dans l'Ombrie, en Sicile, tous les candidats qui passèrent étaient dévoués à la politique de M. de Cavour. La petite phalange de M. Ratazzi, avec l'ardent marquis de Pepoli et M. Depretis, esprit tout pratique, que l'administration avait eu le bon goût de ne pas combattre, réussit tout entière. Le parti de l'action à Milan, à Gênes ou à Naples, n'obtint que juste assez de voix pour servir d'aiguillon. Encore MM. Bertani, Crispi, Mordini, Brofferio, Guerrazzi et Saffi ne réussirent-ils qu'au second tour de scrutin. S'il ne se montrait point exclusif, M. de Cavour pouvait compter sur une majorité compacte, quand il ouvrit pour la première fois le parlement italien, qui représentait maintenant une nation de 22 millions d'hommes.

Le parlement italien. — Tout le monde était naturellement dans l'attente du premier discours que devait prononcer le roi Victor-Emmanuel devant la nation italienne. La séance eut lieu non plus à la salle du sénat comme on le faisait d'ordinaire, mais à la nouvelle salle improvisée à la hâte dans la capitale d'un petit État pour le parlement d'un grand pays.

Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, dit le roi.

« L'Italie libre et unie presque tout entière, se confie en

Digitized by Google

votre sagesse; c'est à vous de l'organiser. Vous établirez les plus grandes libertés administratives, tout en veillant à ce que l'unité soit sauvegardée. L'opinion nous est favorable.

« L'Empereur des Français, tout en nous assurant les bienfaits de la non-intervention, a cru convenable de rappeler son envoyé. Ce fait a excité nos vifs regrets sans altérer notre reconnaissance. La France et l'Italie ont resserré à Magenta et à Solferino des liens qui seront indissolubles.

« L'Angleterre, ancienne patrie de la liberté, a reconnu notre droit de disposer de nous-mêmes. Nous garderons un souvenir impérissable de l'appui qu'elle nous a donné par ses bons offices. Un prince illustre étant monté sur le trône de Prusse, je lui ai envoyé mon ambassadeur pour lui témoigner notre sympathie pour sa personne et pour la nation allemande.

« Vous aiderez mon gouvernement à compléter les armements.

« Dans la conscience de ses forces, le royaume d'Italie pourra suivre les conseils de la prudence. Ma voix s'est jadis élevée avec hardiesse, mais il est sage d'attendre à propos comme d'oser à propos. Dévoué à l'Italie, j'ai risqué pour elle ma vie et ma couronne, mais nul n'a le droit de risquer l'existence et la destinée d'une nation.

« La prise d'une forteresse formidable a couronné dignement les exploits de l'armée et de la marine; elles ont acquis, ainsi que les volontaires, une gloire qui a donné au pays une juste confiance en lui-même.

« Une vaillante jeunesse conduite par un capitaine qui a rempli de son nom les pays les plus reculés, a fait voir que ni la servitude ni les longues infortunes n'ont énervé la fibre des peuples italiens. Ce sont ces faits qui ont inspiré à la nation une grande confiance en sa propre destinée. Je suis heureux de manifester au premier parlement italien la joie qu'en éprouve mon cœur de roi et de soldat. »

Il n'est point d'habitude dans le parlement italien que l'adresse rédigée au sénat et à la chambre des députés en réponse au discours de la couronne, fasse l'objet d'une longue discussion. Une courte réponse est promptement rédigée et votée sans phrases. Les sénateurs et les députés comptent sur le droit d'interpellation, dont ils usent fréquemment pour prendre leur revanche. Mais comment

Digitized by Google

M. de Cavour allait-il s'emparer du parlement italien pour pratiquer le programme politique que contenait le discours de la couronne? Telle était la question. M. de Cavour en complétant le sénat avait heureusement fait leur place aux illustrations de la science, des lettres et du patriotisme à côté de celles de la noblesse et de la fortune. Les élections de la chambre des députés avaient tourné à son avantage. Néanmoins, c'était la première fois que se trouvaient réunis tant d'hommes d'origine et de provinces si différentes. A côté de princes, de comtes, de marquis, de chevaliers en assez grand nombre dans la chambre des députés, se pressaient les avocats, les docteurs, les généraux réguliers, les chefs des volontaires et les conspirateurs émérites de l'indépendance. Pour la première fois on voyait confondus dans la même assemblée Piémontais, Lombards, Toscans, Ombriens, Napolitains et Siciliens. C'était là une réunion d'hommes difficile à manier. En les invitant pour premier acte à proclamer Victor-Emmanuel roi d'Italie, M. de Cavour tenta de les réunir sur le terrain italien et monarchique dans un premier sentiment commun.

« Les merveilleux événements des deux dernières années, dit l'éminent ministre en présentant son projet, ont, par suite de succès inespérés, réuni en un seul État presque tous les membres épars de la nation. Le royaume d'Italie est aujourd'hui un fait; ce fait, nous devons l'affirmer devant l'Europe. C'est une noble nation qui tombée par la faute de la fortune et par ses propres fautes, dans un état d'abaissement, foulée aux pieds et flagellée pendant trois siècles par des tyrannies étrangères et indigènes, se relève enfin en invoquant son droit, se renouvelle à travers une lutte magnanime qui dure depuis douze ans et s'affirme en face du monde! Cette noble nation, qui s'étant montrée constante dans les longs jours de ses épreuves, s'est montrée prudente dans des jours de prospérité inespérés, accomplit en ce moment l'œuvre de sa constitution; elle se fait

Digitized by Google

une par son gouvernement et ses institutions, comme l'ont déjà faite une son origine, sa langue, sa religion, le souvenir des martyres soufferts et l'espérance d'une entière délivrance. Interprètes du sentiment national, vous avez déjà, au jour solennel de l'ouverture du parlement, salué Victor-Emmanuel du nouveau titre que l'Italie, de Turin à Palerme, lui a décerné dans son affectueuse reconnaissance. Maintenant il est nécessaire de convertir en loi de l'État ce cri de l'enthousiasme. »

Cette proposition du gouvernement pouvait soulever quelques difficultés. Le descendant des anciens ducs de Savoie prendrait-il le titre de Victor-Emmanuel Ier ou IIe ? Serait-il roi par la grâce de Dieu ou par la volonté de la nation ? Enfin sans Rome et Venise, pouvait-on faire le royaume d'Italie ? L'élection de M. Ratazzi, porté par le ministère à la présidence de la chambre des députés, et par une grande partie de l'assemblée, montra d'abord qu'on pouvait s'unir. C'était un titre qu'on affaiblissait en le discutant que celui qu'on voulait donner au souverain de la nation réunie. On s'arrêta à celui de « Victor-Emmanuel II, roi d'Italie par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, » et l'on vota unanimement et comme d'acclamation.

M. Matteucci, sénateur, savant et patriote célèbre, accompagna le rapport de quelques nobles paroles qu'il sait toujours trouver dans son intelligence et dans son cœur.

La chambre des députés vota le projet de loi le jour de l'anniversaire de la naissance du roi et de l'arrivée de la nouvelle de la reddition de Messine, où le général napolitain Fergola avait encore défendu quelque temps le drapeau bourbonnien. Elle accompagna son vote de ces mots : « Sire, à l'anniversaire de votre naissance, les suffrages de tout un peuple placent sur votre tête bénie par la Providence la couronne de l'Italie. C'est la digne récompense du courage de vos aïeux, des sacrifices de votre père et de la foi que

Digitized by Google

vous seul, entre tous les anciens souverains de l'Italie, avez eue en la cause de la liberté et du droit populaire. »

Le nouveau ministère. — Au nouveau royaume d'Italie il fallait un ministère italien. M. de Cavour offrit sa démission au roi. Chargé de tout réorganiser lui-même, il s'adjoignit MM. Fanti (guerre), Minghetti (intérieur), Cassinis (justice), Peruzzi (travaux publics), ses anciens collègues; MM. de Sanctis (instruction publique), ancien émigré napolitain connu même en France, grâce à M. Sainte-Beuve, par des travaux littéraires distingués; M. Niutta, président de la cour de cassation à Naples, jurisconsulte éminent; M. Bastoggi (finances), banquier de Livourne et homme d'affaires; enfin M. Natoli, gentilhomme sicilien. A Naples, les anciens conseillers de la lieutenance napolitaine, M. Spaventa, à l'intérieur et à la police, M. Mancini aux cultes et à la justice, M. Imbriani aux travaux publics, restèrent après la retraite de M. Liborio Romano, élu député. M. Sacchi leur fut adjoint comme financier; ils n'eurent plus que le titre de directeurs généraux de leurs différents départements et furent soumis directement au pouvoir central de Turin. Le remplacement du comte de Montezemolo par le général della Rovere, en Sicile, acheva le renouvellement du personnel administratif. Le gouvernement ainsi reconstitué, M. de Cavour se présenta au parlement, résolu à gouverner dans les voies nouvelles.

Le nouveau ministère eût volontiers convié d'abord le parlement à organiser le royaume, en présentant la loi longtemps préparée par M. Minghetti sur l'administration provinciale. C'était un projet qui faisait bruit depuis plusieurs mois et qui était de première nécessité. Si tout État a besoin d'une puissante administration, à coup sûr c'est un État nouveau. Le roi Victor-Emmanuel avait promis de satisfaire à cette nécessité en conciliant les droits du pouvoir central, l'unité politique, avec les libertés

Digitized by Google

provinciales et communales. M. Minghetti exposa ses idées et fit connaître les principaux traits de son projet dit des *régions*, avec clarté et non sans quelque succès dès le 13 mars. Tout en partageant le royaume en un certain nombre de divisions administratives toutes conventionnelles qui répondaient assez à nos préfectures, le projet conservait aux anciennes provinces historiques une sorte d'existence, en installant un gouverneur, d'ailleurs sans grande autorité, dans leurs anciennes capitales. Mais ce projet avait besoin d'être étudié. Il supposait d'ailleurs la solution d'une question qui avait le privilége de passionner bien davantage les esprits. La solide organisation d'un royaume exige d'abord le choix d'une bonne capitale.

Question romaine. — Les hommes politiques redoutaient cette question. Ils l'eussent volontiers ajournée. Mais ils sentaient l'impossibilité de l'écarter par une fin de non-recevoir. Elle se posait tous les jours, dans les journaux, dans les brochures en Italie, en Europe même; elle en soulevait une bien plus redoutable encore en tournant les yeux de tous vers Rome occupée par l'armée française et capitale de la catholicité. Il se rencontrait, il est vrai, quelques écrivains qui tentaient d'écarter Rome du concours et rappelaient les mérites de la modeste et pratique ville de Turin, de la brillante et riche Milan, et de la littéraire Florence. M. Massimo d'Azéglio, entre autres, avec un patriotique courage, conjurait le peuple italien de ne pas se jeter dans d'insurmontables difficultés pour poursuivre peut-être une illusion décevante. Il voulait faire de la capitale des lettres italiennes, de Florence, la capitale du royaume d'Italie. Mais les grandes villes italiennes ne s'excluaient l'une l'autre que pour céder à Rome. La ville séculaire pesait d'ailleurs de tout son poids sur les imaginations italiennes, qui pensaient que la vieille capitale du monde ancien et la capitale de la première religion du

Digitized by Google

monde n'était pas de trop pour une nation régénérée à laquelle seule peut-être elle pouvait assurer la puissance et l'unité. Mazzini, dont la parole soutenue d'une puissance occulte sert toujours d'aiguillon, écrivait : « Avancez toujours; si dans huit jours, vous n'êtes pas en plein mouvement sur Rome, vous êtes perdus. » Il faut le dire enfin, les difficultés religieuses que soulevait cette revendication ne frappaient point les Italiens mêmes sincèrement catholiques à l'égal des autres nations intéressées.

Déjà un député de la gauche, M. Mauro Macchi, avait présenté au nom de 8500 Romains une pétition dont le but était l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Enfin M. Audinot provoqua les explications que tout le monde attendait, le 25 mars, en demandant où en étaient les négociations entamées entre Turin et Paris pour amener cet événement désiré de tous les libéraux italiens : « Le nouveau roi devait en effet, dit-il, accomplir prochainement le serment qu'il avait prêté sur la tombe du roi martyr, son magnanime père, et porter la liberté italienne au Capitole. » La chambre était au complet, les tribunes encombrées, le silence solennel quand le président du conseil, dans cette célèbre discussion, prit la parole.

M. de Cavour a eu le privilége d'étonner souvent par ses discours comme par ses actes. Là était en effet chez lui le signe auquel on pouvait reconnaître un homme d'État hors ligne. On attendait peut-être de lui dans une position si difficile la production de quelque nouvelle pièce diplomatique et une argumentation habile à en profiter pour caresser de chères espérances, et persuader la temporisation. M. de Cavour traita avec une certaine ironie ces pièces diplomatiques qui ne sont plus guère que des articles de journaux, destinés à agir sur l'opinion, ou des apologies qu'on se ménage à l'avance depuis qu'on est dans l'habitude de les communiquer aux parlements ou même aux recueils publics. Il n'écrivait guère de dépêches, dit-il, il

Digitized by Google

aimait mieux agir. Son discours dans cette occasion fut en effet un acte, comme il en avait déjà tant accompli.

Le nouveau ministre du royaume italien déclara que l'Italie lui semblait impossible à constituer sans capitale, et que cette capitale ne pouvait être autre que Rome; il vit dans cette nécessité le droit pour les Italiens, et même le devoir d'aller à Rome. « C'est, ajoutait-il, pour tous mes compatriotes une vérité sentie d'instinct. » M. de Cavour aurait peut-être pu discuter davantage les titres et la possibilité d'une autre ville pour capitale, et il y avait bien quelque chose d'étrange à voir le ministre du roi Victor-Emmanuel demander, au nom du droit de vivre, la capitale d'un souverain encore sur son trône. Mais en se plaçant hardiment sur ce terrain patriotique, M. de Cavour ôtait à l'opposition tous ses avantages; en faisant de la question de Rome une question de vie ou de mort pour l'unité, il épargnait à son audace le vulgaire reproche d'ambition. « L'Italie, dit-il, a beaucoup à faire encore pour s'organiser, pour résoudre les problèmes de sa formation intérieure, et pour renverser les obstacles séculaires élevés dans son sein contre le bon ordre politique. Elle ne peut y arriver que grâce à une union, une concorde, que la question de Rome, tant qu'elle ne sera pas résolue, empêchera de se réaliser. Des hommes de valeur, de bonne foi, peuvent porter leurs préférences sur telle ou telle ville; mais il est un fait incontestable, c'est que si Rome était une fois notre capitale, toute discussion sur ce point deviendrait impossible. Le fait seul entraînerait un accord absolu et universel. Je fais donc appel au patriotisme de tous les Italiens. Que notre accord montre à l'Europe la nécessité que ces faits nous imposent. »

Mais les désirs, l'intérêt de l'Italie devaient-ils obtenir satisfaction aux dépens d'autres désirs et d'autres intérêts? « Nous voulons aller à Rome, continua M. de Cavour, mais sans qu'il en coûte à la France qui l'occupe et au

Digitized by Google

saint-siége qui y réside. Si la France était hors d'état de s'opposer à notre entrée dans Rome, nous ne voudrions pas y pénétrer contre son seul désir. Si la possession de cette ville par l'Italie devait coûter quelque chose à l'indépendance du chef de l'Église, cette réunion serait fatale non-seulement au catholicisme, mais à l'Italie elle-même. »

Loin de là, après avoir cherché à établir que, de fait, le temporel n'assurait point l'indépendance du saint-siége, depuis soixante ans soumis à des étrangers, M. de Cavour affirma que dans l'achèvement de l'unité italienne était seulement, au lieu d'une sujétion nouvelle pour le pape, la garantie la plus sûre de son indépendance.

« Oui, dit-il, arrivés à Rome, nous proclamerons la séparation de l'Église et de l'Etat, et la liberté de l'Église, qui donnera justement au saint-siége l'indépendance qu'il désire. L'Église une fois affranchie de tout lien avec le temporel, séparée de l'État par des limites bien distinctes, la liberté du saint-siége n'aura plus à souffrir de toutes ces entraves que les concordats avec le pouvoir civil font peser sur elle, et que le pouvoir temporel de la cour de Rome a seul rendues nécessaires jusqu'ici. Je crois que tout catholique sincère désire plus que toute chose un tel affranchissement. La seule difficulté consiste à savoir sur quelles garanties sera appuyée cette liberté de l'Église. Nous lui en donnerons d'importantes : nous inscrirons le principe de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, dans le Statut fondamental du royaume; nous en assurerons par tous les moyens possibles la réalisation complète. Mais la garantie la plus sûre est le caractère tout catholique des peuples italiens. L'Italie a fait souvent de grands efforts pour réformer la discipline ecclésiastique; jamais elle n'a porté la main sur la religion, à laquelle elle tient. La patrie d'Arnauld de Brescia, de Dante, de Savonarole, de Sarpi, de Giannone n'a jamais

Digitized by Google

voulu, comme eux, que la réforme de l'Église; cet ardent désir a toujours été accompagné de la ferme volonté que l'Église épurée subsistât et devînt plus libre. Eh bien! cette liberté sera mieux assurée par l'amour de 26 millions de citoyens que par quelques mercenaires.

«Au risque d'être taxé d'utopie, j'ai la confiance que ces principes une fois proclamés, et consacrés par vous, l'âme de Pie IX, ouverte de nouveau aux généreux sentiments qui lui ont valu tant d'applaudissements, il y a quelques années, voudra acquérir la gloire immortelle d'avoir réconcilié la nation italienne et l'Église, la religion et la liberté. »

On le voit, M. de Cavour ne voulait point de compromis, de partage, la moitié de Rome, par exemple, c'est-à-dire une solution provisoire. Ce qu'il prétendait avoir c'était Rome pour capitale de l'Italie, mais en laissant le pape libre à Rome, comme chef de la catholicité. La liberté italienne devenait dans son système la garantie de la liberté de l'Église; elles se complétaient ainsi l'une l'autre par un réciproque affranchissement. Mais il ne fallait pas se le dissimuler, ce n'était plus là seulement une révolution italienne que M. de Cavour voulait faire? Il proposait au catholicisme tout entier une révolution qui atteignait l'Europe, la civilisation chrétienne même, et qu'il ne pouvait accomplir seul. Car, qui pouvait penser que la constitution de l'Église fût changée en Italie, sans que du même coup elle fût ébranlée chez toutes les nations de l'Europe? et toutes étaient-elles disposées ou prêtes à accueillir une semblable révolution?

La manière dont le président du conseil avait pris la question coupait presque court à tout débat. La chambre au moins ne parut pas vouloir discuter à fond cette solution que M. de Cavour seul indiqua. M. Pepoli appuya M. de Cavour d'un brillant discours en faveur de l'unité. M. Ferrari fit de ses doctrines historiques en faveur de la

Digitized by Google

fédération, et de l'antithèse du pape et de l'empereur, une seconde exposition qui réussit moins que l'année précédente. Au nom du catholicisme M. Chiaves demanda seulement de retarder, par respect pour l'Église, la prise de possession de Rome. Cet appel à la modération provoqua des ordres du jour plus ou moins pressants, parmi lesquels celui de M. Buoncompagni parut le meilleur. Il consistait à proclamer Rome pour capitale de l'Italie, en assurant l'indépendance du pape ainsi que la liberté de l'Église, et à inviter le gouvernement à achever de concert avec la France l'unité de l'Italie. Ce fut l'ordre du jour auquel M. de Cavour accorda son appui, et il ajouta, en s'adressant du haut de la tribune à l'Église pour laquelle il parlait:

« Faut-il vous convaincre que l'Église pas plus que le pape ne seront opprimés. Eh bien! nous dirons au pape : Saint-père, le pouvoir temporel n'est pas pour vous une garantie d'indépendance. Renoncez-y. Nous vous donnerons les franchises spirituelles que vous avez inutilement demandées depuis trois siècles à toutes les puissances catholiques, et dont vous avez arraché avec peine quelques lambeaux au moyen de concordats qui vous entravaient vous-même. Toutes ces franchises, nous vous les offrons, pleines et entières; et nous proclamons ce grand principe: l'Église libre, dans l'État libre. Vos amis vous proposent de bonne foi des réformes que vous ne pouvez faire; ils vous conseillent d'édicter des Codes contraires à vos maximes; ils insistent, ils vous reprochent vos refus; — vous résistez, vous faites bien; vous ne voulez pas lever des soldats, pour ne pas forcer, à l'âge des grandes passions, vos sujets au célibat, et c'est pour cela que vous n'avez pas d'armée indigène; cela est juste. On vous demande la liberté de conscience, la liberté d'enseignement; vous ne pouvez pas accorder la liberté de penser, d'enseigner ce que le dogme catholique proscrit, c'est évident. Forcé de rester dans cet état anomal, vous êtes dans la nécessité,

Digitized by Google

vous, le père des fidèles, de contenir vos fils par les baïonnettes étrangères.... Saint-père, ce que nous vous offrons vaut mieux! C'est la restauration de votre puissance sur les âmes par la liberté. »

Pour la première fois une grande nation catholique s'adressait à l'Église pour lui offrir une liberté pleine et entière, en échange de son pouvoir temporel. Comme il l'avoua au sénat dans une discussion qui eut pour lui le même résultat, M. de Cavour ne se dissimulait point la difficulté de faire adopter cette solution par le monde catholique. Le pape et l'Église trouvaient bien en effet, disait-il, dans le passé quelque raison de se défier des dons des libéraux. Si le clergé italien, libéral autant que le lui permettait son dévouement pour le pape, envisageait sans terreur ces nouvelles perspectives, le clergé français particulièrement leur opposait non-seulement de la défiance, mais la plus énergique hostilité. M. de Cavour ne désespérait pas cependant de voir le clergé français, en se rendant compte du mouvement libéral italien, qui est loin d'être antipathique à la religion, revenir sur ses préventions. Et il pensait que l'Italie, si elle était conduite avec courage et sagesse au milieu de circonstances favorables, était appelée, par l'alliance du sentiment religieux et de l'esprit constitutionnel, à réconcilier la liberté avec la foi, et à donner l'exemple d'une révolution qu'il croyait également favorable à la religion et à la société.

La paix ou la guerre, Cavour ou Garibaldi? — La cour de Rome était-elle disposée à se prêter à la solution que proposait M. de Cavour? Rien encore ne le faisait prévoir. Tous ces événements affligeaient le cœur de Pie IX sans le changer. Le 2 avril, quelque temps après cette mémorable séance, au milieu de la messe à laquelle il assistait pontificalement, on le vit s'évanouir tout à coup sur son trône. Pendant cinq minutes, pâle et la tête penchée sur sa poi-

Digitized by Google

trine couverte de ses ornements pontificaux, il fut donné, comme il le dit lui-même, en spectacle au monde et aux hommes (*spectaculum facti sumus mundo et hominibus*). Les bruits les plus alarmants coururent pendant quelque temps sur sa santé. Le pontife se remit cependant bientôt. Quelques jours après il consacrait solennellement comme une victoire l'institution de l'archimandrite bulgare et l'entrée de ses fidèles dans l'Église romaine. Il protesta ensuite par la plume du cardinal Antonelli avec les autres princes italiens contre le nouveau titre du roi Victor-Emmanuel; et dans une encyclique adressée à tous les évêques catholiques il repoussa en termes énergiques « la main que lui offraient l'Italie et la civilisation moderne. »

Rien ne pouvait contribuer davantage à empêcher la consolidation du royaume d'Italie. Le roi François II ne perdait pas espoir au Quirinal tant que le territoire pontifical restait indépendant. De Rome commençaient à partir de l'argent et des émissaires pour entretenir les résistances naturelles que rencontrait l'établissement de l'ordre de choses nouveau dans l'ancien royaume de Naples. Çà et là le drapeau blanc se relevait dans les provinces, et le brigandage, plaie ordinaire de ces contrées, se recrutait des anciens soldats bourbonniens et des mécontents. En revanche les révolutionnaires, les chemises rouges, reprenaient le haut du pavé dans la capitale et redemandaient à grands cris Garibaldi. Le prince Lucien Murat, fils du roi Joachim, qui a laissé quelques souvenirs sympathiques dans le pays, profitait de ce désordre pour poser sa candidature en promettant la liberté constitutionnelle avec l'autonomie. Entre ces conspirations et ces émeutes, les nouveaux ministres de la lieutenance avaient grand peine à réorganiser la police et à armer la garde nationale, premiers instruments nécessaires du rétablissement de l'ordre. Ainsi Rome entravait tout; et, au spectacle de l'impuissance à laquelle le saint-siége condamnait les meilleures

Digitized by Google

intentions et les plus honnêtes efforts, les patriotes les plus ardents commençaient à regretter d'avoir perdu l'occasion d'en finir, lorsque l'année dernière d'étonnantes victoires semblaient leur rendre tout possible.

Ce fut le sentiment que Garibaldi exprima tout à coup, au grand effroi des gens plus raisonnables, dans une lettre du 4 avril adressée à l'association générale des ouvriers milanais. Après avoir attaqué quelques individus qui, dans le parlement, disait-il, répondaient mal à l'attente, aux vœux de la nation, il vengeait par des paroles de dédain ses anciens volontaires, selon lui méconnus, et déclarait vouloir remettre le sort de l'Italie à la nation, au peuple. « Alors seulement, s'écriait-il, malgré les tristes effets d'une politique vassale, indigne du pays, et malgré tout ce que pouvaient dire une troupe de laquais qui avaient empêché le roi Victor-Emmanuel de faire tout ce qu'il aurait pu faire, l'Italie, qui doit être, serait réellement. » L'arrivée subite de l'auteur de la lettre à Gênes en devint un commentaire encore plus clair. Après trois mois de repos à Caprera, le libérateur de la Sicile venait-il redemander à l'Italie ses 500 000 hommes armés, et accomplir la menace qu'il avait un instant fait planer sur le printemps de 1861 ? Allait-il au moins chercher à peser de tout le poids de ses exploits et de sa popularité sur le ministère pour l'entraîner au delà de ses desseins; et M. de Cavour serait-il en état de résister à cette pression puissante ?

Le ministre de l'intérieur, M. Minghetti, en ordonnant une perquisition à Gênes, dans les bureaux de M. Bertani, ancien secrétaire de Garibaldi, accusé de préparer de nouveaux enrôlements, prouva d'abord que le ministère était résolu à se maintenir dans sa ligne. Mais cet acte fut comme une étincelle tombée sur des matières incandescentes. Dans la séance du 10 avril, M. Brofferio, orateur éloquent de la gauche, qui aurait, comme on sait, une plus grande influence à la chambre s'il avait plus de constance

Digitized by Google

dans sa conduite, prit la parole. Dans un discours véhément il rejeta tout le mal présent sur le temps d'arrêt qu'avait subi la révolution par suite de conseils pusillanimes. Au lieu de faire des perquisitions contre l'enrôlement des volontaires, il fallait, selon lui, tenter un nouvel appel au pays, et réorganiser l'armée du midi, dont on avait imprudemment méprisé les services. Il présenta en conséquence un ordre du jour qui invitait le ministre à respecter le domicile des citoyens et à hâter l'armement de la nation. Au fond c'était toujours la vieille querelle entre l'armée régulière et les volontaires, entre la diplomatie et la révolution. M. Minghetti, s'efforçait de repousser les attaques et de réfuter les propositions de M. Brofferio, quand un nouveau personnage, M. Ricasoli, vint s'interposer entre le ministère et le parti de l'action.

Patriote éprouvé, esprit indépendant, âme fière, dont la ténacité légale a donné la Toscane à Victor-Emmanuel, comme l'élan aventureux de Garibaldi lui a donné le midi, M. Ricasoli parlait pour la première fois dans le parlement italien. Pénétrant avec vivacité au milieu des tirades résonnantes de M. Brofferio, l'orateur florentin obtint d'abord de celui-ci le sacrifice de la première partie de son ordre du jour; et il retint la seconde, qui avait rapport à l'armement général de la nation au nom de la chambre. Maître du terrain, il demanda d'une parole brève et incisive un jour pour avoir des éclaircissements sur ce qui avait été fait pour l'armée méridionale et pour son illustre chef. Mais il exprima le désir de voir le général Garibaldi assister à la séance où il développerait sa pensée, car, dit-il « on a attribué au général des paroles hostiles à la majorité du parlement. Ces paroles ne peuvent avoir été prononcées par lui. Je lui ai serré la main au moment où il a pris le commandement de l'armée du centre, et nous étions animés des mêmes sentiments. Nous avons juré tous les deux ce jour-là de faire notre devoir. J'ai fait le mien. Nous

Digitized by Google

étions tous deux également dévoués au roi. Le roi ne pèche jamais. Et ce roi est Victor-Emmanuel! C'est lui qui a fait notre nation. Un roi pareil ne peut être offensé par le général Garibaldi. Ici il n'y a ni premier ni dernier citoyen. Nous avons tous fait notre devoir. S'il y a des citoyens qui ont pu faire de grandes choses, ils ont plus que tous les autres le devoir d'obéir à la loi. Le général Garibaldi ne peut tenir un autre langage. Il n'a pu dire les mots qu'on lui a prêtés. Il sera fier de s'asseoir sur nos bancs, et il concourra avec nous au bien de la patrie.»

C'était porter la question du dehors au dedans, et mettre enfin aux prises, sur le terrain légal, M. de Cavour et Garibaldi, en leur donnant pour arbitre la majorité de la chambre. M. de Cavour et Garibaldi, choisirent chacun leurs positions. M. de Cavour, par décrets royaux, créa un sixième grand commandement militaire pour le midi. Le siége en était fixé à Naples avec des subdivisions dans l'Ombrie, dans les Marches et en Sicile. Une levée de dix-huit mille hommes dans ces mêmes provinces devait concourir à la formation de ce nouveau corps d'armée. Enfin le ministère décréta la formation de trois divisions composées exclusivement de volontaires, anciens officiers et soldats de l'armée méridionale, mais en se réservant le soin de choisir et d'instruire les officiers, et de mettre les corps en activité au moment où il le jugerait nécessaire. De son côté Garibaldi, ayant conscience de l'effet fâcheux produit par sa dernière lettre, publia une lettre assez hautaine. Il ne s'y défendait d'avoir voulu offenser le roi et le parlement, qu'en rappelant son dévouement notoire à Victor-Emmanuel, et ses sacrifices à la liberté; et il transmit au président, comme député, un projet de loi d'armement général de la nation, qui consistait à mobiliser aux frais de l'État, pour le service de guerre, tous les hommes en état de porter les armes.

Les décrets de Cavour et les propositions de Garibaldi

Digitized by Google

représentaient bien les deux hommes et les deux politiques; les 18, 19 et 20 avril, séances solennelles, chacun se trouva à son poste.

M. Ricasoli, fidèle à son rôle de médiateur, demanda le premier avec modération les explications qu'on devait à la chambre, sur la dissolution de l'armée du midi; et, sans s'expliquer sur le projet d'armement de Garibaldi, il exprima l'espoir que le gouvernement mettrait la nation en mesure de pourvoir elle-même à toutes les éventualités. Il termina par un appel à la concorde et une invitation à tous les intérêts particuliers, de faire place à l'intérêt général.

M. Fanti, ministre de la guerre, s'efforça de répondre par un mémoire détaillé et substantiel sur l'état des choses. Il rappela le travail auquel il avait dû se livrer pour fondre dans l'armée piémontaise les armées de l'Émilie, de la Toscane, les Napolitains soumis et les volontaires. C'était une opération qui ne manquait ni de difficulté ni de délicatesse, surtout pour les troupes bourboniennes ralliées et pour les garibaldiens. Il avait fallu ménager l'ancienneté, les services des sous-officiers piémontais, toscans ou émiliens, avec les susceptibilités des bourbonniens et les victorieuses exigences des volontaires. Le ministre avait cherché à tout concilier. Pour les volontaires, il les avait licenciés avec six mois de paye, mais avec faculté réservée au gouvernement d'admettre leurs officiers dans l'armée régulière. Des commissions de généraux piémontais avec des généraux bourbonniens et garibaldiens avaient éclairé et aidé dans ce travail difficile le ministre de la guerre. Grâce à ce travail, l'ancienne armée et les nouvelles armées fusionnées présentaient maintenant un effectif solide de 150 000 hommes.

Le général Garibaldi, un plaid écossais jeté sur sa casaque rouge, vint plutôt donner un libre cours à ses sentiments, après le général Fanti, que discuter ces mesures. Il com-

Digitized by Google

mença avec une émotion réelle qu'il s'efforçait de calmer. Mais il était là comme à une bataille. Après avoir remercié M. Ricasoli de l'occasion qu'il lui avait fournie de s'expliquer, il demanda avec amertume comment il pourrait tendre la main à celui qui l'avait fait étranger dans son pays. Puis, s'exaltant au souvenir des événements de l'année précédente, et se croyant encore sur les bords du Vulturne, il regretta les victoires qu'était venu lui arracher, dit-il, la froide et malfaisante main du ministère. Cette parole était à l'adresse directe de celui qui avait sauvé peut-être alors l'Italie d'un grand péril ou d'une grande faute, au risque d'encourir çà et là le blâme de l'Europe. — M. de Cavour se leva pour réclamer avec énergie au milieu du tumulte. — « Heureusement, continua Garibaldi comme s'il ne croyait pas marcher sur les cendres chaudes de la guerre civile, heureusement l'amour de la concorde, l'horreur d'une guerre fratricide.... » — C'en était trop. Ce souvenir terrible des guerres fratricides qui ont tant fait de mal à l'Italie souleva la tempête. — « Personne n'a voulu de guerre, s'écria M. de Cavour, frappant de son couteau de bois sur sa table, c'est intolérable. » — Le président se couvrit, les députés se précipitèrent dans l'hémycicle, au milieu d'une inexprimable confusion.

On reprit la séance après un quart d'heure de suspension. Mais la passion seule encore parla. Garibaldi demanda la réorganisation de son armée et son envoi dans les provinces du midi, pour vaincre la réaction. « Pourquoi, dit-il, en acceptant les royaumes du midi, avez-vous refusé l'armée qui les donnait? Les Mille sont partis sans cadres. Quand il s'agit de la patrie on peut donner des coups à ses ennemis sous toutes les formes. » M. Bixio conjura le ministre et le général de se serrer la main. « Je payerais, dit-il, ce spectacle du sacrifice de ma famille. » Mais ceux-ci n'échangèrent encore que quelques critiques de détails ou quelques paroles banales de concorde.

Digitized by Google

Le lendemain, M. Ricasoli, avec plus de calme, proposa un ordre du jour évidemment favorable au ministère et qui exprimait le désir et l'assurance que le décret du 11 avril sur les volontaires, franchement exécuté, accroîtrait les forces de l'Italie en assurant le sort de ces patriotes, et que le gouvernement s'occuperait activement, ainsi qu'il lui appartient, de l'armement et de la défense de la patrie. M. Bixio soutint avec verve le parti qu'on peut tirer en révolution des volontaires, pour improviser la victoire. Fidèle à son origine, il cita l'armée improvisée de la révolution française. « Nous voulons l'Italie, dit-il; si vous n'avez pas 300 000 hommes, vous êtes perdus. Prenez de l'argent, que diable ! prenez ce qu'il faut. Si vous êtes battus, vous payerez bien plus. Si nous ne savons pas nous défendre, si l'Italie me manque, je me ferai Chinois.» Le général Cugia plaida la cause de l'armée régulière. On avait affaire, selon lui, à une puissance formidable contre laquelle l'enthousiasme seul était insuffisant.

Le général Garibaldi, plus modéré cette fois, sans se rallier à l'ordre du jour Ricasoli, s'efforça de rendre moins dangereuse la réorganisation de l'armée méridionale en modifiant ses propositions. Mais M. de Cavour, en traitant la question politique, donna au débat toute sa portée, qui ne lui permettait pas, à son grand regret, d'admettre même ces propositions modifiées.

« L'ambition du ministère, dit-il, est d'avoir une armée une, italienne, comme après la fusion de la flotte napolitaine et de la flotte piémontaise il n'y a plus qu'une marine italienne. Une armée de volontaires peut rendre de grands services, mais elle ne comporte que l'état de guerre. Elle est d'un emploi impossible en temps de paix. Créer une armée de volontaires, c'est commencer les hostilités. Or, quelle est la situation? Tous les Italiens sont d'accord pour proclamer que la question italienne ne sera point terminée tant que l'indépendance ne s'étendra point

Digitized by Google

sur toute la Péninsule. Mais le gouvernement a déclaré à la France qu'il n'ira point à Rome sans son consentement, à l'Europe, qu'il ne suscitera point une guerre générale pour avoir la Vénétie? — Prenez garde, ajouta le ministre, une étincelle partie d'ici peut mettre le feu à l'Europe et tourner contre nous des puissances amies. L'Angleterre elle-même, n'a-t-elle pas dit: Malheur aux provocateurs, et les côtes de l'Italie ne sont-elles pas sous la surveillance de ses escadres, de Corfou et de Malte? Il peut y avoir une politique qui ne tienne point compte de ces avertissements, c'est celle de la guerre immédiate. Nous comprenons cette politique. Mais elle n'est point aujourd'hui la nôtre. Si la chambre veut l'adopter, qu'elle le dise. En cessant de siéger au ministère, nous combattrons cette politique jusqu'à ce qu'elle soit mise en pratique. Alors nous en serons les aides, les soldats les plus ardents; et ce que nous taxons aujourd'hui de témérité, nous l'appellerons une politique généreuse. Mais, si maintenant vous tenez la politique d'expectative et de préparation que nous professons pour la meilleure, votez l'ordre du jour de M. Ricasoli; il tient compte du passé et de l'avenir. Cette discussion aura du moins porté d'heureux fruits. Elle aura diminué la distance qui nous sépare; et, si elle ne nous a pas rapprochés entièrement, elle aura du moins fait connaître à l'Italie et à l'Europe quelle est la politique de la majorité parlementaire. » 194 votes contre 77 en faveur de l'ordre du jour de M. Ricasoli le montrèrent en effet.

Il fallait cependant apaiser l'émotion amenée dans le pays par cette menace de conflit. A Turin, on faisait des ovations, tantôt à Cavour, tantôt à Garibaldi, au sortir de chaque séance. Quelques mots assez vifs avaient été échangés entre les généraux réguliers et volontaires. Dans les rues, dans les cercles, dans les casernes, la question de la paix et de la guerre était agitée. Soldats et garibal-

Digitized by Google

diens s'entreprenaient çà et là. Une querelle particulière, qui faillit tout compromettre, arrangea tout.

Le lendemain de tous ces débats, le général Cialdini avait annoncé dans une lettre d'une brusque franchise, au général Garibaldi, la rupture de leur vieille amitié. « Il ne pouvait souffrir, dit-il, de le voir se mettre à côté du roi, au-dessus des ministres et du parlement ; et il le trouvait bien ingrat d'avoir oublié les services rendus par l'armée régulière aux volontaires déjà dans de mauvaises conditions sur les bords du Vulturne. » Ennemi de toute tyrannie, le général se déclarait donc prêt à combattre même celle de l'ex-dictateur. Une réponse fière et plus calme qu'on ne pouvait l'attendre de Garibaldi ne se fit pas attendre. Fort de sa conscience de soldat et de citoyen, il ne descendrait pas, dit-il, à se justifier d'avoir manqué de respect au roi, à l'armée, au parlement. Sa conduite au Vulturne n'avait pas besoin d'apologie, ni sa franchise au parlement besoin d'excuse. Si quelqu'un, du reste, se trouvait offensé de sa manière de parler, il attendait qu'on lui demandât satisfaction de ses paroles. La lutte allait tourner au tragique, quand le lendemain le roi manda Garibaldi au palais, et le mit en face de M. de Cavour.

L'entrevue eut lieu sans témoins, les explications furent longues. Garibaldi, voyant qu'on n'en voulait ni à lui ni à ses amis, découvrant qu'on n'avait pas fait ce qu'on avait voulu en cédant Nice, recevant peut-être d'autres informations qui n'ont point transpiré, demanda seulement à ce qu'on prît en considération sérieuse son projet d'armement. Si les deux interlocuteurs ne se donnèrent pas la main, ils se séparèrent au moins avec un grand sentiment d'estime l'un pour l'autre, et avec la volonté de tout faire pour marcher d'accord dans l'intérêt de l'Italie. De militaire à soldat, la chose devait être encore plus facile que de ministre politique à patriote inspiré. En sor-

Digitized by Google

tant du palais du roi, Garibaldi rencontra son vieil ami le marquis de Pallavicini Trivulzio, ancien prodictateur de Naples. — « Que voulez-vous encore ? fit Garibaldi. » — « Il faut tout éclaircir avec Cialdini, » dit le marquis et il le conduisit chez lui. Cialdini y était. La marquise, jeune et aimable femme, prit les mains du général et du partisan et les mit l'une dans l'autre. « Nous aurions dû nous couper la gorge, dit seulement Garibaldi, mais il vaut mieux nous embrasser. » Le lendemain, Garibaldi retournait à Caprera.

Le conflit qu'on avait craint de voir éclater entre le parti politique et le parti révolutionnaire, en Italie, se réduisit à une misérable échauffourée, à Naples; mais heureusement elle tourna contre ses auteurs. Sur ce sol toujours mouvant de la révolution, mazziniens et bourbonniens s'avisèrent, le 26 août, d'exploiter le mécontentement produit dans la garde nationale par l'interdiction de porter l'uniforme hors de service, pour débaucher quelques gardes nationaux. Ils tentèrent une manifestation au cri de vive Garibaldi, à bas Cavour, pour renverser la lieutenance générale ou au moins compromettre les citoyens de Naples avec la troupe piémontaise.

La confusion fut un instant dans la ville. On pilla la maison de M. Spaventa, ministre de la police; on ne connaissait plus ni amis ni ennemis. Déjà les lazzaroni préparaient sur les places les monceaux traditionnels de pierres, signe précurseur du pillage, quand le lieutenant général, aidé de M. Nigra, parvint à faire marcher ensemble quelques bersaglieri piémontais et quelques gardes nationaux napolitains. Les honnêtes gens se reconnurent, les mutins furent pris ou dissipés. Les gardes nationaux s'épurèrent eux-mêmes. Quelques jours après, au banquet qui réunissait dans le théâtre Saint-Charles les officiers piémontais et ceux de la milice bourgeoise, le cri de ralliement de Victor-Emmanuel cimenta de nouveau l'union toujours fragile du nord et du midi.

Digitized by Google

Organisation du royaume d'Italie.—Le premier ministre du royaume d'Italie, débarrassé de toute autre préoccupation, put enfin se donner entièrement aux soins que réclamait l'organisation administrative, militaire et économique de ce grand État improvisé en une année. N'était-ce pas le sûr moyen de préparer l'avenir? Il le fit, comme le moment l'exigeait, avec cette ardeur que semblait alimenter même la multitude des objets auxquels il s'appliquait à la fois. Depuis huit années, le comte de Cavour avait été, non-seulement le président du cabinet de Victor-Emmanuel et son ministre des affaires étrangères, mais un vrai ministre dirigeant pour tous les autres départements ministériels. Il s'était accoutumé à être à lui seul, pour ainsi dire, le ministère tout entier. Finances, travaux publics, guerre, marine, il s'occupait toujours de tout; il avait inspiré ou modifié toutes les mesures. L'unité de l'Italie ne lui paraissait devoir sortir que de l'unité la plus énergique de pensée et de direction qu'une intelligence infatigable et un cœur résolu pussent imprimer à des capacités diverses; et à des dévouements absolus à une œuvre assez grande pour pouvoir récompenser même l'abnégation. L'accroissement prodigieux d'un royaume, passé de quatre millions à vingt-deux millions d'habitants, parut à M. de Cavour élever seulement sa tâche au niveau de son ardeur et de son génie. Il se mit à l'œuvre avec une redoutable activité dont les effets se firent bientôt sentir dans toutes les parties du gouvernement.

La mission temporaire du prince de Savoie, c'est-à-dire la réorganisation administrative des provinces méridionales, paraissait aujourd'hui terminée. Il y avait encore à donner des habitudes d'ordre et de travail à l'administration nouvelle, à épurer et régulariser la garde nationale, à ramener à l'observation des lois ou à une organisation raisonnable les couvents trop nombreux et le haut clergé, à ranimer les travaux suspendus, enfin à effacer la honte

Digitized by Google

du brigandage ou à arrêter sur la frontière romaine ce système d'incursions continuelles qui était l'obstacle véritable au rétablissement de l'ordre. M. de Cavour fit choix pour cette mission du sénateur Pouza de San Martino, libéral éprouvé par dix années de dévouement, et caractère particulièrement connu pour son énergie; il mit à sa disposition quelques intendants piémontais pour l'aider dans ces provinces, MM. Cosenz et Medici, pour réorganiser la garde nationale, et un renfort de troupes piémontaises. Il espérait que le nouveau lieutenant général arriverait ainsi au résultat que le général della Rovere obtenait déjà dans la Sicile, où il faisait renoncer la noblesse à ses idées d'autonomie, et arrachait le peuple à ses habitudes d'ignorance et de paresse. Dans deux carrières différentes, l'un général, avec des qualités administratives, l'autre administrateur, avec l'énergie d'un militaire, tous deux avec des formes libérales, ils avaient la force et le poli de l'acier nécessaires pour une œuvre semblable.

On comprend comment un système financier bien combiné pouvait servir à cimenter l'unité politique d'un pays si longtemps divisé en petits États. Il n'était pas étonnant que les merveilleux événements de l'année précédente eussent produit un déficit dans les finances. Une œuvre semblable à celle-là ne s'accomplit point sans frais. Un déficit de 314 millions était le résultat des événements de Naples et de Sicile. Mais les avantages politiques et économiques qui pouvaient résulter de l'union donnaient l'ample espérance de recouvrer promptement ces dépenses. M. de Cavour avait eu le bonheur de mettre la main sur M. Bastoggi, économiste distingué, homme pratique, d'un esprit prompt et sagace; il le chargea, en vue d'unifier les dettes italiennes comme l'étaient maintenant les principaux États, de préparer le projet d'établissement d'un grand-livre de la dette publique de l'Italie.

Ce n'est pas à l'Italie encore en révolution qu'on peut

Digitized by Google

demander de réduire ses armements. Entre les craintes de l'Europe et les excitations du parti de l'action, M. de Cavour poursuivait donc l'organisation militaire de l'Italie, mais dans une mesure qui témoignait de sa bonne foi et de sa prudence. Il ramenait à la solde de paix la solde de campement donnée à l'armée régulière ; mais il augmentait en même temps le nombre des troupes en étendant la conscription dans les pays récemment annexés et qui ne la connaissaient point. Il se montrait fidèle à ses promesses et reconnaissait les grades des lieutenants de Garibaldi : Cosenz, Turr, Medici, ainsi que de la plupart des autres dont les titulaires étaient instruits et exercés dans des écoles de dépôt. Mais il réduisait au caractère inoffensif d'une loi administrative de la garde nationale mobile le projet d'armement de Garibaldi. Pour prouver qu'il songeait à consacrer aux travaux de la paix une partie de l'argent qu'il cherchait à se procurer, il faisait présenter par le ministre des travaux publics, M. Peruzzi, un projet de chemin de fer destiné à mettre le plus promptement possible Turin en communication avec Naples, par Bologne et Ancône, et avec Rome, par Bologne, Florence et Sienne.

L'unité sous la forme monarchique et avec la dynastie la plus populaire pour base, telle était l'idée qui avait accompli les grands changements révolutionnaires de l'année précédente et qui présidait aux mesures politiques de la présente année. M. de Cavour, après en avoir usé pour renverser, s'en servait maintenant pour reconstruire, et il invoquait à son aide tous les éléments et tous les intérêts libéraux et conservateurs. C'était son grand talent de savoir approprier les moyens aux circonstances et de faire servir avec la même facilité à ses desseins les instincts et les passions de la foule, comme les solides nécessités de la conservation. Entre ses mains habiles le parlement n'était qu'un instrument dont il tirait des accords quelquefois bruyants mais toujours dociles. Chaque discussion

Digitized by Google

en portait témoignage. M. Vecchio interpellait-il le premier ministre au sujet de l'échange de notes des cabinets de Vienne et de Turin sur la Vénétie, M. de Cavour déclarait qu'il voyait dans l'incurable incompatibilité de la domination autrichienne avec les sentiments nationaux de la Vénétie la cause d'une situation qui perpétuait sur le sol italien un régime semblable à l'état de siége. « Mais la prolongation même de ce martyre noblement supporté était, disait-il, la meilleure garantie d'une prochaine délivrance ; » et il faisait voter par un ordre du jour « que le gouvernement et la chambre avaient écouté avec intérêt le récit des souffrances de cette noble province. » Un autre député demandait-il que le royaume d'Italie reconnût les grades conférés en 1848 et 49 à Rome, par la république romaine, M. de Cavour évitait la question en faisant voter « que la patrie était reconnaissante pour tous ceux qui avaient contribué à faire l'Italie. »

Fête du royaume d'Italie, mort de Cavour. — Avec la connaissance profonde qu'il avait du caractère de la nation dont il guidait les destinées, M. de Cavour savait cependant qu'il ne fallait pas laisser refroidir son imagination dans l'application des arides détails de l'organisation politique ou dans les détours nécessaires de la politique. Pour donner encore à ces peuples des différentes parties de l'Italie qui ne devaient plus former qu'un peuple de frères l'occasion d'affirmer leurs sentiments, il arrêta le programme d'une grande fête annuelle fixée au 2 juin et qui devait devenir la fête nationale de l'Italie régénérée et du nouveau royaume. En créant l'unité des droits, des devoirs, des intérêts, ne fallait-il pas aussi, par des habitudes et des fêtes communes, alimenter, entretenir l'unité des cœurs ? M. de Cavour savait que c'est dans les mœurs que les institutions ont leurs plus intimes racines.

Digitized by Google

Ce projet rencontra des difficultés dont le ministère sortit encore vainqueur. M. Minghetti avait expédié aux autorités civiles une circulaire dans laquelle il les engageait à prier les autorités religieuses de faire concourir à la célébration de ce grand acte national la sainteté de leurs cérémonies. C'est en Italie surtout qu'il ne peut guère y avoir de fête sans la présence de la religion. M. de Cavour l'avait senti. Il avait rapproché cette fête nationale de l'époque des processions de la *Fête-Dieu* pour associer et fondre les sentiments humains et divins du patriotisme et de la piété. Mais il avait eu soin en même temps de faire savoir qu'on n'attendait ce concours religieux que de la libre volonté des membres de l'Église, sans leur faire un devoir de le donner. Le vicaire capitulaire de Turin, celui de Milan, celui de Naples interdirent à leur clergé d'apporter à la fête de l'Italie la sanction de leurs cérémonies. Mais beaucoup d'autres y consentirent; et dans les diocèses même où l'autorité religieuse se prononça pour l'interdiction, nombre de curés déclarèrent qu'ils ne pouvaient refuser la solennité religieuse aux désirs populaires.

La chancellerie romaine ne resta point neutre dans l'affaire. Elle expédia des avertissements au clergé italien pour qu'il eût à protester par son absence contre une fête qui célébrait, en même temps que la fondation du royaume d'Italie, l'amoindrissement du pouvoir temporel du pape. Il faillit en résulter çà et là quelques conflits. A Milan, une partie du peuple égarée se livra à de regrettables excès contre le palais archiépiscopal; le gouverneur de Naples rendit le chapitre de la cathédrale de cette ville responsable des désordres que pourrait amener l'abstention de la procession de saint Janvier au milieu d'un peuple toujours en effervescence. M. de Cavour s'efforça de garder dans ces circonstances la plus grande mesure. Il soutint la répression exercée contre les perturbateurs à Milan. Les autorités civiles furent invitées à ne point se rendre offi-

Digitized by Google

ciellement aux cérémonies religieuses là où le clergé s'abstiendrait de prendre part à la fête nationale.

Sur ces entrefaites, un député connu par son ardeur, M. Ricciardi, proposa un décret d'incamération des biens du clergé, qui ne s'éloignait guère d'une spoliation déguisée. M. de Cavour repoussa la proposition et profita de l'occasion pour rappeler les principes de liberté professés de longue main par lui sur cette délicate matière. C'était en effet sur la séparation absolue de l'État et de l'Église que M. de Cavour comptait surtout pour résoudre la question de Rome, objet principal et incessant de correspondances qu'il poursuivait seul et dont seul il avait la clef. La fête du 2 juin tomba au milieu de ces négociations.

Un soleil éclatant, rafraîchi par une brise d'autant plus heureuse qu'elle succédait à plusieurs jours d'un brûlant sirocco, présida dans toute la Péninsule, le 2 juin, à cette première fête du royaume italien, à laquelle M. de Cavour se promettait de voir beaucoup d'anniversaires. La population, dans les plus grandes comme dans les plus petites villes, se répandit dans les rues et sur les places pour jouir de cette température et de cette fête splendides.

La cérémonie avait surtout un caractère militaire; elle consistait dans la remise des nouveaux drapeaux bénis par les aumôniers de l'armée, à tous les régiments. Mais toutes les classes de la société, et particulièrement les corporations d'étudiants et celles d'ouvriers, avec leurs nouvelles bannières aux armes de Victor-Emmanuel, s'y associèrent. Sur beaucoup de points, le clergé, en majorité, prêta à la fête la sanction de sa présence et l'éclat de ses cérémonies. Le roi délivra lui-même le drapeau aux troupes de Turin, avec quelques mâles paroles. Nombre de discours furent prononcés et des vœux faits pour le retour de Rome et de Venise à l'Italie. Partout des cantates ou des octaves patriotiques, entonnées en plein air par les

Digitized by Google

premiers artistes du pays, donnèrent le ton et la règle à l'enthousiasme de la foule. Sérieuse à Turin, bruyante à Milan, expansive à Florence, délirante à Naples, la fête respira partout un enthousiasme sincère. A Rome, on avait craint qu'elle ne trouvât pour écho quelque manifestation dangereuse en faveur de l'annexion. Il n'y avait pas longtemps encore que dix mille personnes, dans une pétition clandestine, avaient demandé à l'Empereur des Français l'union de Rome à l'Italie. Mais le comité national donna l'ordre, qui fut rigoureusement suivi, de s'abstenir de tout rassemblement et de tout cri qui pût, en amenant quelque répression, troubler la joie de l'Italie; et Rome n'opposa que le calme commandé de sa tristesse aux joies patriotiques du reste du royaume.

Mais il semble que la fatalité prenne plaisir à faire naître les contrastes dramatiques dans l'histoire italienne, et à frapper ces imaginations mobiles par la rapide succession de la joie et des larmes. Un seul homme n'assistait point, à Turin même où il était, à cette fête du royaume d'Italie. Le premier au combat, il n'était point à l'honneur. Le premier ministre du royaume d'Italie, le 2 juin même, était pris d'une fièvre pernicieuse, si mauvaise dans ce pays et dans cette saison.

Alité déjà depuis trois jours par suite de l'agitation du sang et de l'ébranlement nerveux, que ramenait de temps en temps chez lui l'excès des préoccupations et du travail, M. de Cavour avait cru pouvoir traiter cette nouvelle indisposition comme tant d'autres, et commander à la nature comme il commandait aux affaires. Après un peu de repos et plusieurs saignées, il s'était remis au travail. Il avait expédié quelques affaires le 1er juin. Le 2, il fut frappé; et le mal prit sa revanche avec une implacable rapidité.

Dès qu'on comprit à Turin et en Italie, que l'atteinte était cette fois sérieuse, l'impression fut si vive, qu'on se refusait d'abord à s'en expliquer, comme d'un malheur

Digitized by Google

trop grand pour qu'on pût en envisager toute l'étendue. Le 4, le roi d'Italie vint visiter sur son lit de douleur celui qui tombait victime de son dévouement à sa personne et à la grande cause qu'ils poursuivaient ensemble. Le président du conseil parlait encore par intervalle, mais avec exaltation de l'Italie, de Rome, de Venise. Il exprima l'espoir et la consolation qu'il avait de laisser l'Italie faite et bien faite. Revenu, le lendemain 5, le roi dut se retirer la tristesse au cœur et les larmes aux yeux. Dans la journée, l'empereur Napoléon demanda cinq fois par le télégraphe des nouvelles de l'illustre malade. Le soir, la population de Turin, en voyant les sacrements de l'Église apportés publiquement à celui pour lequel elle avait une sorte de culte, apprit l'affreuse vérité. Le lendemain 6, à sept heures du matin, Cavour n'était plus.

M. Ratazzi, président de la chambre des députés, annonça cette grande perte à ses collègues d'une voix émue et en ces termes : « Je suis certain de manifester les sentiments fortement gravés dans l'âme de nous tous, en déclarant que la perte de cet homme d'État éminent est un malheur pour la patrie. L'Italie doit lui être reconnaissante pour ce qu'il a fait, et doit être désolée de l'avoir perdu. La chambre s'associe à ce deuil, qui est un deuil national. Mais pourtant nous ne devons point nous décourager ni nous écarter de la voie suivie par lui jusqu'ici. Lui-même dans ses dernières paroles, sur son lit de mort, a manifesté sa foi inébranlable dans l'avenir de l'Italie, et s'est montré convaincu que le principe de la liberté, de l'indépendance et de l'unité de l'Italie doit pleinement triompher. Nous conserverons cette foi avec fermeté. En prenant la détermination de nous serrer sincèrement autour du trône de notre prince vaillant et loyal, nous pourrons atteindre le but que ce grand homme a poursuivi. »

L'illustre mort eut, le 7, des funérailles dignes de lui et de l'Italie. Le drapeau national sur le palais Carignan, à

Digitized by Google

Turin, était voilé d'un crêpe. Les présidents du sénat et de la chambre des députés tinrent les cordons du char funèbre. A toutes les autorités civiles et militaires, se joignirent d'elles-mêmes les communautés religieuses et les corporations ouvrières de Turin, grand nombre de garibaldiens connus, et une partie de la population de la ville, qui jeta silencieusement des fleurs sur le passage de l'illustre mort. Quand la nouvelle se répandit, comme un coup de foudre aux extrémités de l'Italie, jusqu'à Naples, la bourse fut suspendue, les boutiques se fermèrent en signe de deuil; et, pendant la cérémonie funèbre de Turin, de lugubres coups de canon tirés à intervalles égaux associèrent la population à la douleur générale.

C'était justice. M. de Cavour était l'homme de l'Italie nouvelle. Né en 1809, il était entré aux affaires en 1850, après avoir fait son éducation politique en France et en Angleterre, et s'être fait connaître dans la presse et à la tribune piémontaises. En débutant par le rétablissement des finances et la réforme du régime économique de son petit pays, pour consacrer de plus grandes ressources à sa réorganisation militaire, il avait donné le premier exemple heureux de cette politique pratique qui devait tirer l'Italie des périls et de la servitude où les chimères l'avaient jetée. La part qu'il fit prendre au Piémont, à côté de deux grandes puissances dans la guerre d'Orient, dévoila pour la première fois le génie de l'homme et la direction qu'il prétendait imprimer à la politique de son pays. Quand, siégeant au congrès de Paris, il se posa dans la séance du 8 avril, comme le champion de l'Italie contre l'Autriche, et eut l'honneur d'amener les plénipotentiaires à prendre acte de ses délibérations, qui pouvait penser qu'avec l'aide généreuse de la France et les sympathies de l'Angleterre, M. de Cavour saurait amener l'Italie, en cinq années, où il la laissait le jour de sa mort?

Cette histoire récente à laquelle restera associée sa mé-

Digitized by Google

moire est l'une des plus extraordinaires qui soient inscrites dans les annales du monde. Et cependant comme l'a dit éloquemment lord Palmerston, « elle prouve qu'un homme doué de talents extraordinaires, d'une indomptable énergie et d'un grand patriotisme, peut, en soutenant une juste cause et en saisissant les occasions favorables, faire le plus grand bien à sa patrie, malgré les difficultés, au premier abord, les plus insurmontables! » Ce succès, Cavour le devait à l'intelligente et audacieuse pensée de mettre la dynastie et les forces du Piémont, au service de l'idée la plus grande et la plus nationale de l'Italie, et d'enrôler sous la discipline de la monarchie les instincts et les passions les plus populaires de la Péninsule. Ses moyens, il les avait trouvés dans une heureuse et riche intelligence à la fois souple et forte, capable de concevoir de grandes pensées comme de les appliquer à l'aide d'un travail assidu, et aussi habile à entraîner les convictions par une façon noble et frappante de présenter les choses, qu'à les séduire par la bonhomie de sa conduite. Car, il savait faire à propos un heureux emploi d'une adresse ou d'une audace honnête pour arriver à son but. Son rêve était d'affermir et de compléter l'œuvre commencée, en appropriant à sa patrie, c'est-à-dire à l'Italie, la puissance de la centralisation française et la souplesse des libertés de l'Angleterre. Il en eût fait ainsi la troisième des grandes puissances libérales. C'est par là qu'il a mérité que les hommes d'État anglais aient fait publiquement son éloge, que le gouvernement français se soit associé solennellement à la douleur de l'Italie, et que cette perte ait été ressentie par tous les cœurs libéraux, comme un deuil de famille. De Cavour dépassait, en effet, même les limites agrandies de sa nouvelle patrie. Il appartenait à l'Europe intelligente et libérale, au noble et grand parti de la civilisation. La statue de cet homme d'État, le plus heureux, malgré sa mort, qu'on ait vu depuis longtemps, et dont la fin prématurée

Digitized by Google

a attendri même la haine, s'élèvera avec le tribut des sympathies et de l'admiration des peuples les plus cultivés de l'Europe.

Ministère de M. Ricasoli. — Le roi Victor-Emmanuel II, dès l'avant-veille de la mort de M. de Cavour, avait fait appeler auprès de lui MM. Ratazzi et Ricasoli, pour pourvoir au remplacement de ce grand homme d'État. Piémontais, ancien ministre, ami particulier du roi, chef du centre gauche, président de la chambre, le premier avait été dans certaines circonstances l'adversaire de M. de Cavour, qui l'avait récemment remplacé ; mais en dernier lieu, il avait loyalement appuyé sa politique. Florentin, auteur principal de l'annexion de la Toscane au Piémont, chef du centre droit, M. Ricasoli avait récemment, dans le parlement même, contribué par ses actes à l'adoption de la politique de M. de Cavour à la chambre des députés. Le roi ne pouvait choisir qu'entre ces deux hommes.

Il importait surtout de maintenir les résultats acquis à la politique de l'illustre défunt, de reprendre et de continuer ce que sa mort laissait interrompu, afin qu'on ne s'aperçût point du vide fait par une aussi grande catastrophe. Le mieux était donc de déranger le moins possible le ministère tel que M. de Cavour l'avait constitué, et ainsi de ne point ébranler davantage son assiette politique. C'est ce que M. Ratazzi comprit. M. Ricasoli avait apporté par ses derniers actes le plus considérable appui à la politique aussi ferme que prudente de M. de Cavour ; il s'était créé par là des titres à l'appui de la majorité qui l'avait soutenu dans le parlement. M. Ratazzi conseilla au roi de donner M. Ricasoli pour successeur à M. de Cavour ; et il promit de lui apporter loyalement le même appui tant que sa conduite ou les circonstances seraient les mêmes. M. Ricasoli ne faisait donc que prendre une place vide, et il avait à pourvoir seulement par quelques

Digitized by Google

choix nouveaux à des postes que la vaste capacité de M. de Cavour avait pu laisser vacants ou insuffisamment remplis.

L'ancien gouverneur de la Toscane eut bientôt complété son administration. Il se contenta d'appeler au ministère de la guerre M. della Rovere gouverneur de la Sicile, où ce général gentilhomme faisait alors merveille, à celui de la marine, qu'occupait M. de Cavour, le général Menabrea, à la fois administrateur et orateur, et au commerce le Napolitain Cordova. Dès le 12, M. Ricasoli annonça à la chambre des députés son entrée au ministère.

Sorti d'une ancienne et illustre race florentine, à la tête du mouvement libéral de 1847, écarté par la révolution en 1848, adversaire de la réaction autrichienne en 1849, partisan dévoué de l'unité italienne, et fidèle à Victor-Emmanuel depuis 1859, le baron Ricasoli était connu surtout par la fière décision et la ténacité de son caractère. On reconnut dans ses premières paroles de ministre, l'homme de sa réputation et de sa haute et sévère mine aristocratique: « Messieurs, dit-il, dans l'immense calamité qui nous a frappés, nous n'hésitons pas à affirmer que personne n'a plié sous le poids de la douleur; personne n'a douté des destins de la patrie. Non, messieurs, le vaste projet de ce grand homme de l'État n'a pas péri avec lui; quand il descendait dans la tombe, ce projet était déjà devenu l'âme et la vie d'une nation entière. Maintenant notre tâche sera de continuer cette œuvre déjà conduite avec une sage hardiesse si près de son terme. Vis-à-vis de l'Europe, nous devons maintenir et défendre le droit qu'a l'Italie de se constituer et de s'organiser; son premier besoin, je dis plus, son premier devoir, sera de poursuivre avec une infatigable ardeur l'armement national. C'est dans le dévouement au statut, dans le respect aux lois, que nous trouverons la meilleure garantie du succès; le gouvernement veillera donc avec fermeté et énergie au maintien

Digitized by Google

de l'ordre, non comme une négation mais comme un garantie de la liberté. »

Reconnaissance du royaume d'Italie. — Rarement ministre arrivant au pouvoir dans une heure critique trouva des commencements plus faciles. Le parlement accueillit M. Ricasoli avec faveur, comme pour lui inspirer la confiance et le courage nécessaires à une si grande tâche. La nation parut tout entière se substituer à M. de Cavour; elle se pressa autour du trône de Victor-Emmanuel, donnant par là une nouvelle preuve de cette intelligence politique qui ne lui a point manqué depuis deux ans. Mazzini lui-même, dans un manifeste, consentit à prendre le chemin le plus long, avec le nouveau ministre, se réservant, s'il échouait, à agir sans lui. Parmi les puissances étrangères, si l'Autriche ne dissimula pas trop les espérances que cette catastrophe pouvait lui faire concevoir pour l'avenir, l'Angleterre par son représentant à Turin, M. Hudson, aida à la formation du nouveau ministère. Quant à la France, dont le gouvernement et l'opinion libérale s'était associés dans une cérémonie solennelle à la perte de l'Italie, elle donna au nouveau ministère, par la reconnaissance officielle du royaume, le plus efficace appui, en même temps qu'une preuve nouvelle de ses vives sympathies.

La reconnaissance du royaume d'Italie par la France était le couronnement et la conséquence nécessaire de l'œuvre qu'elle avait commencée en 1859. M. de Cavour cherchait encore dans ses derniers jours, avec cette persévérance aimable et cette raison persuasive qui le caractérisaient, à obtenir des sympathies personnelles de l'Empereur, de la France et de l'opinion libérale, cet acte si important pour l'Italie. Il était déjà fort près de l'obtenir et préparait peut-être plus qu'on ne pensait les voies à la solution de la question de Rome. Il laissa au moins

Digitized by Google

comme dernier legs à l'Italie la reconnaissance de la France. Le gouvernement français pouvait en effet perdre, avec M. de Cavour, une partie de la confiance que l'habileté de cet homme d'État lui inspirait en faveur de l'Italie, et, par suite, persister encore à rester à Rome. Mais l'acte de reconnaissance était pour l'Italie une consolation et un secours qu'il ne pouvait plus lui refuser et qui avaient tout le mérite de l'à-propos et de la spontanéité.

Après un échange affectueux de lettres entre Victor-Emmanuel et Napoléon III, le rétablissement des rapports diplomatiques entre Paris et Turin, et l'acte de reconnaissance du royaume, eurent lieu dans les meilleures conditions pour les deux pays. Il n'eût pas été généreux à la France d'imposer des conditions à l'Italie. Mais, si elle voulait continuer à dégager sa responsabilité de ses affaires, elle se devait à elle-même d'exprimer des réserves qui lui laissent toujours sa liberté d'action[1].

Cet acte inspira à M. Ricasoli une sincère reconnaissance pour Napoléon III et pour la France, et en même temps une confiance dans la cause de l'Italie qui éclata en de nobles paroles : « L'Italie, dit-il, verra dans ce fait un nouveau motif de reconnaissance envers la nation généreuse dont le gouvernement impérial représente dignement le génie et les nobles instincts. Il est l'accomplissement et le sceau des paroles mémorables que l'Empereur des Français prononçait en juillet 1859, après la glorieuse campagne d'Italie. L'avenir en montrera les résultats pour la paix, pour le bonheur de l'Italie, pour la grandeur de la France et la tranquillité de l'Europe. La liberté et le progrès de l'humanité seront dorénavant les seuls buts communs des peuples civilisés ; et l'Italie et la France iront ensemble à la conquête de ce noble résultat. Telle est la nouvelle base de la politique de l'Empereur des Fran-

1. Voir plus haut, p. 35.

Digitized by Google

çais, inaugurée par la guerre d'Italie, politique qui sera le plus beau titre à sa gloire et qui donnera au monde ce dont il a le plus grand besoin : la paix fondée sur la justice. »

Sous ces heureux auspices, avec cette noble confiance et cette forte résolution le baron Ricasoli se mit aux affaires qui ne souffraient point de retard. Il avait à faire voter pendant la fin de la session, déjà avancée, les importantes lois préparées et présentées par M. de Cavour. Continuateur de la politique de son prédécesseur, il en garda les agents, entre autres l'habile M. Carutti, chef du secrétariat des affaires étrangères, et M. Artons, secrétaire particulier du défunt. Aussi, au milieu de discussions assez vives et de quelques incidents, réussit-il à mener à bonne fin toutes ces lois.

Session législative. — Ce fut la loi de l'armement de la nation, provoquée par Garibaldi, que le baron Ricasoli, fidèle à ses antécédents et à son programme, fit d'abord voter. La commission de la chambre avait eu soin de lui ôter tout caractère agressif en la transformant en un élargissement des cadres de la garde mobile.

La plupart des amis de Garibaldi avaient accepté cette modification. Il s'agissait d'organiser les cadres de deux cent vingt bataillons de garde nationale pris parmi les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans, et formant ainsi un effectif exercé et disponible de cent cinquante mille hommes. Cet effectif apporterait au besoin un concours des plus efficaces à la défense du pays et au maintien de l'ordre intérieur. La loi fut votée à une forte majorité.

Les lois de finances avaient le privilége d'appartenir tout autant à l'ordre politique qu'à l'ordre économique. Ramener à l'unité les divers systèmes des dettes que le royaume d'Italie avait héritées des petits États, attirer au centre de la vie nationale les intérêts des créanciers de

Digitized by Google

l'État et pourvoir à l'avenir de la nation, tout en respectant les droits individuels, tel était le but du projet de loi qui créait un grand-livre de la dette nationale de l'Italie. Tout le monde était d'accord sur l'utilité et les avantages de la loi, pour l'État aussi bien que pour ses nombreux créanciers. On ne lui opposa que quelques critiques de détail, et elle fut discutée et votée en une seule séance (19 juin).

Il n'en fut pas de même de la loi sur l'emprunt des 500 millions. Commencée le 26 juin la discussion ne fut terminée que le 1er juillet. L'adoption de cette loi entraînait en effet la nécessité des impôts nouveaux que le ministère se proposait aussi de demander : breuvage amer mais salutaire, auquel l'Italie devait se résigner!

L'opportunité de l'emprunt ne fut contestée par personne. M. Ferrari se donna le piquant plaisir de faire miroiter les chiffres aux yeux de la chambre avec autant de facilité qu'ordinairement il fait miroiter les idées; M. Guerrazzi trouva moyen de glisser sa fougueuse originalité dans cette matière, mais tout le monde se montra disposé à trouver plutôt l'emprunt insuffisant, tantôt parce qu'il n'en resterait rien pour les éventualités de la guerre, tantôt parce que la somme votée ne suffirait même pas pour couvrir le déficit des dépenses courantes. Après MM. de Sanctis, Lafarina, Farini et autres orateurs ministériels qui firent tous leurs efforts pour réfuter ces critiques, le ministre des finances, M. Bastoggi, exposa l'état réel des choses, qu'il ne fallait pas d'ailleurs, disait-il, juger d'après les règles ordinaires de la gestion financière.

Le déficit prévu, dit M. Bastoggi, sur l'exercice de 1861 était de 301 millions; le déficit du service ordinaire (1862), en y ajoutant l'intérêt du nouvel emprunt, serait de 157 millions. Le tout faisait au premier abord un chiffre assez considérable et paraissait de nature à absorber à peu près le montant de l'emprunt projeté. Mais le gouvernement avait, dans les diverses provinces, supprimé des impôts

Digitized by Google

tels que celui sur la mouture, aussi odieux aux populations que contraires aux vrais principes de l'économie. Il se proposait en retour de remplacer ces impôts par d'autres mieux appropriés au temps. Un impôt sur la richesse mobilière, dont il attendait 36 millions, l'extension à toute l'Italie, en le réduisant, du tarif d'enregistrement et de timbre, dont il attendait aussi 50 millions, et le décime de guerre, combleraient le déficit. Ces données établies, le ministre espérait pouvoir faire face aux 475 millions que demandaient les dépenses ordinaires du royaume, évaluées proportionnellement à la dépense que supportait le Piémont. La dette n'ajouterait en effet aux dépenses ordinaires, en y comprenant l'intérêt du nouvel emprunt, qu'un service annuel de 150 millions de rentes; le chiffre du passif n'irait pas ainsi au delà de 625 millions; M. Bastoggi, sans tenir compte des éléments de prospérité nouvelle qu'assurait à la Péninsule l'unité politique et économique, comptait au moins sur une recette de 600 millions.

A envisager ainsi la situation financière, elle n'avait rien de périlleux. Mais Rome et Venise attendaient encore leur délivrance, et c'était un devoir pour le gouvernement de se ménager les moyens de payer sans difficulté la rançon de ces deux villes quand l'heure sonnerait de faire du royaume d'Italie, l'Italie une et indivisible. C'est l'œil fixé sur cet avenir que le marquis de Pepoli, sans critiquer précisément le plan de M. Bastoggi, vint, dans un programme économique tracé avec beaucoup d'élévation et un vaste savoir spécial, rappeler à la chambre les vrais principes de la science économique et d'une saine pratique en matières de finances. Son discours amena le président du conseil à s'expliquer. Le baron Ricasoli le fit (1er juillet) avec la noble franchise qu'il devait y apporter, mais en laissant regretter quelquefois, dans l'expression d'ailleurs éloquente de ses pensées, cette mesure précise que savait si bien leur donner son illustre prédécesseur.

Digitized by Google

Après avoir rappelé les intentions administratives du gouvernement, le président du cabinet aborda la question extérieure présente à tous les esprits. En considérant la situation du nouveau royaume d'Italie en Europe, il n'y vit rien que de satisfaisant : « Excepté avec l'Autriche, dit-il, l'Italie entretient des relations d'amitié avec tout le monde. » Il parut tenir particulièrement à établir que personne ne demandait rien à l'Italie, et que l'Italie n'avait ni l'obligation ni le dessein de faire à qui que ce fût aucune concession qui coûtât à sa dignité. « Non, ajouta-t-il, le gouvernement ne connaît pas une palme de terre italienne à céder : il ne veut pas la céder, il ne la cédera pas. » En revanche, il ne cacha point qu'il croyait avoir encore des acquisitions à faire et des territoires à revendiquer. Il prononça les noms de Rome et de Venise. « Vers la reine de l'Adriatique, » dit-il avec une certaine imprudence que l'obscurité de l'expression ne rachetait pas, « l'éventualité qui se prépare et surgira en son temps ouvrira la route. En attendant, pensons à Rome. Oui, nous voulons aller à Rome; Rome, séparée politiquement du reste de l'Italie, restera un centre d'intrigues et de conspirations, une menace permanente à l'ordre public. Aller à Rome est, pour les Italiens, non-seulement un droit, mais une inexorable nécessité. » Ici le président, rappelant qu'il ne voulait point aller à Rome à l'aide de moyens intempestifs, insensés, qui pourraient compromettre l'œuvre nationale, fit connaître à peu près avec les mêmes termes les principes de séparation et d'indépendance absolues de l'Église et de l'État, dans lesquels M. de Cavour avait cru voir la solution de cette délicate question. Mais il invita un peu intempestivement l'Église « à se régénérer dans la pureté du sentiment religieux, dans la simplicité des mœurs, dans la sévérité de la discipline, dans toutes les vérités qui, au grand honneur et à la gloire immortelle du pontificat, ont rendu si

Digitized by Google

illustres et si vénérés les premiers siècles, à se retremper enfin dans le franc et loyal abandon de ce pouvoir entièrement contraire au grand but tout spirituel de son institution. »

Le discours de M. Ricasoli plut cependant aux Italiens, et la chambre des députés vota l'emprunt à la majorité de 242 voix contre 14.

Les lois qui restaient furent votées avec rapidité et presque sans discussion. Le mois de juillet, en Italie, ne permet plus guère au parlement de laborieuses séances. Ces lois avaient surtout pour objet des travaux publics de première urgence, tels que ceux de l'arsenal de la Spezzia, du port d'Ancône, précieux pour le développement maritime de la Péninsule, et du réseau des chemins de fer destinés à vaincre les obstacles que la distance et la configuration de l'Italie opposent à l'union intime de ses habitants.

Le projet qui consistait à établir en Italie une grande ligne de chemins de fer qui plongeât jusqu'au fond de l'Italie et en unît les différents centres, était le plus important; il était très-bien conçu dans l'intérêt de la prospérité italienne et de la défense nationale, et il fut voté avec enthousiasme. Le gouvernement fut obligé d'avoir recours aux capitaux étrangers, surtout de la France; c'était une conséquence de la négligence des anciens gouvernements et de la création rapide de l'Italie nouvelle. Ces travaux n'en devaient pas moins amener l'accroissement des capitaux nationaux et favoriser, par l'aiguillon du travail, la richesse et la moralité publique de toutes les classes de la société en Italie. Pour en donner une idée, il suffira de rappeler que 2700 kilomètres de chemin de fer furent concédés, et que l'exécution des lignes adjugées coûterait environ 750 millions, dont 290 millions devaient être fournis par le gouvernement, en outre des garanties établies par les contrats.

Digitized by Google

M. Minghetti aurait voulu faire discuter sa loi d'administration générale ; mais le temps manqua. Il dut se contenter d'en extraire quelques articles pour en faire une loi provisoire qui lui permît d'accommoder encore l'administration italienne aux nécessités présentes en jetant les bases de l'unification future. M. Liborio Romano voulut ramener l'attention de la chambre sur l'état de Naples, qui laissait toujours à désirer. Mais son interpellation ne servit qu'à faire donner à ce sujet, par la chambre des députés, un vote de confiance au ministère. La session se ferma sur cet incident. Après l'avoir menée à bonne fin, le nouveau président du conseil put, dans un document diplomatique, rendre au parlement le témoignage que, malgré quelques écarts qu'expliquaient très-bien des changements si rapides, et une situation si difficile encore, il avait donné des preuves d'intelligence, de patriotisme, d'esprit de concorde et de conduite destinés à lui mériter la confiance des citoyens et à assurer à l'Italie nouvelle et à ses libres institutions un durable avenir.

Agitation dans les provinces napolitaines. — Le successeur de M. de Cavour avait pour agir toute la confiance du parlement. Quelques jours après la clôture des chambres, M. Ricasoli présida, à Turin, la cérémonie d'inauguration de la statue de Charles-Albert. Il rencontra d'heureuses paroles pour exprimer la reconnaissance de la nation italienne pour ce noble et malheureux roi. « Charles-Albert, dit-il, est descendu du trône le dernier roi de Sardaigne ; il est mort à Porto le premier roi d'Italie. » Le ministre des finances, M. Bastoggi poursuivit et réalisa, dans les conditions les plus favorables pour ce temps, l'emprunt que le parlement avait voté. L'acte de reconnaissance de la France avait heureusement préparé les voies. Les banquiers étrangers, et surtout français, auxquels il s'était adressé mirent à sa disposition plus d'un

Digitized by Google

milliard. Les souscriptions italiennes, auxquelles le ministre avait réservé naturellement une partie de cet emprunt national, s'élevèrent à peu près au même chiffre. Les capitaux italiens y jouèrent donc un honorable rôle. Mais l'organisation définitive de l'Italie et la solution de la question romaine au dedans et au dehors, devaient être les principales préoccupations du ministère.

Le parlement avait voté une loi qui autorisait le gouvernement à pourvoir, au moyen de lois transitoires, à l'unification du système administratif en Italie. Avant de régulariser les choses, il fallait d'abord rétablir l'ordre toujours troublé à Naples; malheureusement la mort de M. de Cavour avait eu pour premier effet de compromettre les progrès qu'on avait déjà faits dans cette voie. Les partisans de François II, réfugiés à Rome et appuyés au moins des sympathies de M. de Mérode, ministre des armes, et du cardinal Antonelli, reprenaient espoir et renouaient de nouvelles intrigues. En revanche le parti de l'action, qui avait été contenu, recommençait à s'agiter. « Toute révolution qui s'arrête à mi-chemin, » disait déjà Mazzini dans un manifeste, « est bientôt perdue. » L'attention du ministère dut donc bientôt se concentrer sur les provinces napolitaines.

M. de San Martino, envoyé au midi par M. de Cavour, avait trouvé la place publique à peu près tranquille à Naples et dans les principales villes. Les dernières tentatives de conspirations ou de troubles au nom de François II ou de Mazzini, il les avait réprimées; il s'était efforcé de donner des habitudes d'ordre et de travail aux employés de l'administration napolitaine réorganisée, grâce à quelques destitutions qui produisirent cependant du mécontentement dans un pays affamé de places. Mais l'état des provinces laissait beaucoup à désirer, et la tâche la plus difficile était d'y rétablir l'ordre.

Digitized by Google

Le gouvernement de Turin avait peut-être eu le tort, après sa victoire dans le midi, de dissoudre complétement l'ancienne armée napolitaine pour briser cette force organisée qui avait été l'ennemie de l'unité de l'Italie. Accoutumés à la paresse et à la corruption, la plupart de ses soldats avaient servi de recrues au brigandage, plaie endémique de ce pays et qui prend de suite de redoutables proportions à la faveur des troubles politiques. Le gouvernement avait pensé réparer cette première faute, peut-être inévitable, en rappelant sous les drapeaux les levées de 1858 et de 1859, qu'il pouvait espérer de fondre plus facilement dans l'armée italienne. Mais il avait négligé de mettre à la disposition de M. San Martino et de M. Durando, commandant du sixième corps qui était sous ses ordres, des troupes suffisantes pour assurer le rentrée de ces troupes. La crainte de l'enrôlement avait donc donné au brigandage de nouveaux aliments. M. de San Martino, pour faire face à ces difficultés, n'avait que 5000 carabiniers ou gendarmes, les gardes nationales nouvellement organisées et peu aguerries, et les régiments fort disséminés du sixième corps, sous le commandement du général Durando. En combinant habilement toutes ces forces, il espérait suffire à la tâche, quand la mort de M. de Cavour poussa les partisans des Bourbons à Rome à tenter encore une fois d'exploiter et de diriger ces désordres contre l'établissement du gouvernement italien à Naples.

Dès le commencement du mois de juillet, M. de San Martino sentit que le sol recommençait à trembler sous lui. Du territoire de Rome, et souvent avec la connivence des zouaves pontificaux, de petites bandes commencèrent à passer la frontière pontificale, favorisant des envois de fusils, de munitions et de monnaie souvent fausse. A Naples, le comité bourbonnien, qui commençait à être découragé, reprit de nouveau toute son activité; quelques personnes haut placées dans le clergé ou dans la noblesse,

Digitized by Google

quelques officiers de l'ancienne armée napolitaine ne se cachèrent plus; plusieurs journaux à leur service reprirent une polémique des plus ardentes. Ce n'était plus seulement le brigandage dispersé, par petites troupes, comme dans la Calabre, la Basilicate, les Pouilles, ou les Abbruzzes; contre lui le général piémontais Pinelli, mis à sa poursuite, pouvait suffire avec les gardes nationales. Mais les anciens soldats ou douaniers du gouvernement napolitain, des gens de police sans emploi, des galériens échappés se mettant dans la partie, le brigandage prit les apparences et la forme d'une insurrection politique. Les attaques contre les maisons isolées des libéraux en général, et contre quelques petites villes, se firent au cri de : Vive François II! et en arrachant les armes de Savoie et de Victor-Emmanuel.

Sur le massif du Matèse, chaîne de montagnes peu éloignée de la frontière romaine, qui sépare la terre de Labour des Abbruzzes et qui permet, le long de la crête des Apennins, de pénétrer jusqu'aux Calabres, quelques chefs de bande plus hardis essayèrent de donner un peu d'unité à l'insurrection. Aucun homme politique ne se risqua à prêter l'autorité de son nom à cette écume de la corruption et de la guerre civile. Un Chiavone, un Crocco, visant à la gloire de recommencer les exploits des Fra-Diavolo et des Mammone, parvinrent cependant, à la faveur d'un pays montagneux, boisé et sans grandes routes, à répandre autour d'eux une véritable terreur, qui leur valut quelquefois la complicité des populations. Ils tentèrent un moment d'isoler Naples, dont ils rapprochèrent leur cercle redoutable. Aux environs de l'ancienne capitale, des convois de chemin de fer furent arrêtés, les rails enlevés, les télégraphes coupés. La ville d'Avellino fut attaquée dans la Capitanate, celle de Montemiléto emportée dans la terre de Labour. Les brigands y commirent des atrocités; les troupes piémontaises exas-

Digitized by Google

pérées se livrèrent à des représailles terribles. Cette guerre d'embuscade et de surprise prit ce caractère de vengeances barbares qu'on ne surprend plus guère que sous ce climat de feu.

M. de San Martino demanda coup sur coup des renforts pour n'être point débordé. M. Minghetti lui envoya le général Cialdini, le vainqueur de Castelfidardo et de Gaëte, pour comprimer ce qu'il appelait, par souvenir de nos guerres civiles, une chouannerie. Mais il crut en même temps devoir conférer au général de pleins pouvoirs pour qu'il y réussît mieux. Malheureusement M. de San Martino avait encore l'espoir de venir à bout de ces difficultés avec les seuls pouvoirs civils dont il était investi; il ne crut point pouvoir accommoder son autorité à l'usage des moyens que la nomination de M. Cialdini faisait pressentir. Il préféra donner sa démission, avec quelque regret cependant; et il laissa le champ complétement libre au général Cialdini, qui fut, en effet, investi des pouvoirs de la lieutenance à sa place, et chargé ainsi de rétablir militairement l'ordre troublé dans les provinces méridionales.

Le général Cialdini avait commencé sa carrière militaire dans les guerres civiles de Portugal et d'Espagne. Il avait pris part à la guerre de 1848, à celle de Crimée, à la campagne de 1859. C'est, en même temps qu'un militaire brave et instruit, un patriote ardent, dévoué au roi Victor-Emmanuel jusqu'à écrire une lettre de provocation au général Garibaldi, mais partisan de l'unité italienne jusqu'à partager une partie des sentiments de celui qu'on appelait alors le patriote de Caprera. M. de San Martino avait gouverné sous les inspirations de M. de Cavour en recherchant l'appui du parti conservateur-libéral et en respectant, autant qu'il était possible en temps de révolution, les scrupules de la légalité. Le général Cialdini ne crut point avoir assez des renforts piémontais que les vaisseaux de Gênes lui apportèrent promptement. Il fit un

Digitized by Google

appel vigoureux aux sentiments patriotiques et même révolutionnaires des populations méridionales, espérant sur leur concours pour triompher des efforts de la réaction blanche. Il passa la revue de la garde nationale à Naples, il la mit en réquisition dans les provinces, il reforma avec des volontaires quelques cadres de l'armée garibaldienne, et agit avec la plus prompte énergie.

Il était temps; on conspirait à Naples. Le palais de l'archevêque napolitain, Mgr Riario Sforza, correspondait avec le palais Borghèse à Rome, où se remuaient les partisans de François II. Quelques prêtres recommençaient à prêcher contre la révolution. D'anciens officiers étrangers, bavarois ou suisses, des gentilshommes étrangers catholiques, débarquaient çà et là des côtes d'Espagne ou de Marseille. Les assassinats recommençaient à Naples; des bandes, composées de brigands, de réfractaires, de douaniers congédiés, de camorristes, se fortifiaient déjà sur les montagnes escarpées qui entourent Naples ou Salerne, pour incendier les villas, rançonner les villages ou attaquer les voyageurs.

On pouvait évaluer à peu près les forces de cette insurrection, où le brigandage entrait de compte à demi avec la politique, à une huitaine de mille hommes, dispersés, il est vrai, sans entente et sans direction réelle. Le mouvement débordait déjà cependant, non-seulement dans la terre de Labour, mais dans la Basilicate, dans les Pouilles, et il correspondait avec les Calabres. Un succès décisif sur un point pouvait amener une agglomération de ces éléments épars de désordre et de guerre, et constituer une petite armée qui eût peut-être bientôt trouvé un chef.

Cialdini agit comme en guerre; il en avait reçu l'ordre de Turin : *a modo di guerra*. C'était un commencement de guerre civile en effet. Le cardinal archevêque de Naples, Riario Sforza, fut sommé de partir pour Civita-Vecchia (fin juillet). Dans les premiers jours d'août, à Naples

Digitized by Google

seulement, en un jour, quarante-sept prêtres, dont plusieurs évêques, et vingt-deux anciens officiers de l'armée napolitaine, dont trois généraux, furent arrêtés, comme excitant à la guerre civile ou provoquant pour elle des enrôlements. Dans les rues de Naples, des troupes de jeunes patriotes, tolérées par la police, interdirent révolutionnairement la vente ou l'impression des journaux dits réactionnaires. Une croisière organisée le long des côtes empêcha les débarquements venus de Marseille, de Civita-Vecchia, de Malte, des côtes de la Dalmatie; quelques expéditions eurent lieu du côté de la frontière romaine pour intercepter, s'il était possible, les communications. Enfin le général Cialdini donna l'ordre à l'armée régulière de se porter sur les points les plus menacés avec le secours des gardes nationaux et des mobiles volontaires. Les brigands surpris en flagrant délit d'assassinat, incendie ou pillage, devaient être fusillés sur-le-champ; toute espèce d'attroupement dangereux dispersé; les suspects trouvés les armes à la main emprisonnés; les réfractaires traités en ennemis, s'ils ne faisaient point leur soumission.

Une petite guerre de détail sans ensemble et sans grandeur, mais non sans un sombre intérêt dramatique eut lieu presque partout à la fois sur les points menacés. De Naples, de Salerne, de Manfredonia, de Crotone, de Bari, de Brindes, les colonnes piémontaises, s'augmentant sur leur passage des gardes nationaux des petites villes ou des bourgs, et des volontaires, en se subdivisant à mesure qu'elles s'éloignaient, commencèrent à couper la presqu'île en tout sens, et à déblayer peu à peu la plaine, au milieu d'embuscades et de petits engagements meurtriers. Les partisans bourbonniens ou les brigands tentèrent de résister. Par bandes de 50 jusqu'à 400 hommes, ils descendaient des hauteurs ou sortaient des bois qui leur servaient d'embuscades, sous la conduite d'aventuriers hardis ou de moines; ils surprenaient les villages,

Digitized by Google

les rançonnaient ou tombaient sur les plus faibles détachements italiens pour les massacrer. Les troupes régulières entraînant les gardes nationaux à leur suite, arrivaient sur les points menacés, dispersaient les bandes et les traquaient jusque dans leurs repaires, tantôt escaladant les rochers, tantôt fouillant les bois, les fermes isolées ou les couvents qui leur servaient de refuge. Là, loin de toute route frayée, dans ces lieux écartés où l'on ne redoute ni l'opinion publique, ni l'œil des supérieurs, se passèrent dans cette lutte corps à corps, les plus tristes épisodes de la guerre civile. Les soldats étaient mutilés, odieusement brûlés par les brigands; les prisonniers, en échange, étaient fusillés par les soldats, aux cris de: Vive François II ou de Victor-Emmanuel! La bourgeoisie libérale appuyait les soldats, les paysans frayaient quelquefois avec les brigands. Des villages entiers, quand survenaient les bandes italiennes ou quand les troupes régulières arrivaient, se trouvaient maltraités ou punis par les uns et les autres; plusieurs bourgs furent ainsi complétement détruits.

A force de s'étendre et de se resserrer, les colonnes mobiles de l'armée régulière et de la garde nationale, s'appuyant d'ailleurs sur les villes, parvinrent à délivrer la Pouille, la Basilicate, la Capitanate, les Abbruzzes, et à couper l'insurrection en deux; elles la rejetèrent en partie dans la Calabre, vers la forêt de Sila, en partie vers le massif de Matèse et la forêt de Riccio, entre Bénévent et la terre de Labour, vers le territoire romain. Le général Pinelli, qui passa des côtes de l'Adriatique à la frontière romaine, eut la plus grande part à ce résultat. Les réfractaires, qui s'étaient jetés dans l'insurrection et dans le brigandage pour échapper au rappel, commencèrent les premiers à mettre bas les armes et à se rendre. On les expédia vers la côte avec les prisonniers; les vaisseaux, qui de Gênes amenaient des renforts à l'armée régulière, rappor-

Digitized by Google

tèrent par centaines ces malfaiteurs ou ces malheureux, qu'on envoya en Piémont au camp de Saint-Maurice, dans des compagnies de discipline, d'où on devait les faire repasser peu à peu dans l'armée régulière. En deux mois, près de huit mille passèrent ainsi des provinces napolitaines en Piémont. Le mouvement qui avait failli devenir un instant si dangereux perdait déjà, vers le mois de septembre, son caractère politique, quand un officier espagnol du nom de Borgès, débarqua le 11 septembre à Brancaléone. Prenant le titre de général de François II, il lança en son nom des proclamations pour tâcher de former une armée des bandes en déroute. Assez mal reçu par les brigands, poursuivi bientôt par les troupes piémontaises, il fut fait prisonnier à Cascina-Mastroddi, et fusillé quelques jours après, le 8 octobre. Refoulé dans les montagnes du Matèse et dans la vieille forêt de Sila, le brigandage était cependant encore dangereux. On sait que dans ces espaces déserts et souvent inaccessibles, interrompus seulement çà et là par quelques villes ou villages assez pauvres, il a su survivre, même sous des gouvernements réguliers, aux révolutions. Dans le Matèse particulièrement, le voisinage du territoire de Rome, où pouvaient se réfugier ou se recruter les débris des bandes, servait à l'alimenter, malgré la surveillance et bientôt même la coopération du corps d'occupation française avec les troupes italiennes.

Une fête à Naples, une exposition à Florence, lieutenance abolie à Naples. — Au commencement de septembre, le gouvernement de Turin crut pouvoir songer à se servir des pouvoirs qu'il avait reçus, pour procéder à l'organisation administrative du royaume, même dans ces provinces. Mais le ministère ne se trouvait pas complétement d'accord sur les voies et moyens. M. Minghetti, le ministre de l'intérieur, trouvait dans l'état du royaume de Naples, un

Digitized by Google

argument pour appliquer au moins provisoirement le système des régions qui fait partie du projet qu'il avait proposé. C'était, selon lui, une transition par laquelle il était nécessaire de faire arriver encore l'ancienne autonomie des provinces à l'unité administrative de la Péninsule. Les dispositions de la chambre des députés avaient paru plus unitaires ; M. Ricasoli, esprit plus logique, voulait en finir plus promptement. Ce fut une des causes qui amenèrent la retraite de M. Minghetti et un remaniement ministériel. M. Ricasoli, au commencement de septembre, prit donc le ministère de l'intérieur et conserva *ad interim* celui des affaires étrangères, pour concentrer d'ailleurs plus vigoureusement entre ses mains les pouvoirs. M. della Rovere, gouverneur de Sicile, où il avait aussi terminé sa tâche, vint lui apporter son concours et choisit le général Pettinengo pour le remplacer.

Deux expériences faites dans le mois de septembre encouragèrent le ministère ainsi reconstitué à faire faire à l'administration du royaume le pas décisif qu'il méditait.

Le général Cialdini fit célébrer le 7 septembre, à Naples, l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi dans cette ancienne capitale de François II. Trente-cinq mille hommes de troupes piémontaises sillonnaient alors les provinces et, soutenus de six mille carabiniers, des gardes nationales et des corps de volontaires, assuraient la tranquillité interrompue seulement par quelques tentatives isolées. Les tribunaux procédaient à l'instruction du procès de nombreux prévenus et usaient d'un mélange de sévérité et d'indulgence. Le général Cialdini, grâce à une franchise toute militaire, et à une désinvolture assez démocratique, avait rapproché les bourgeois et le peuple, au moins dans les villes, le parti libéral et le parti avancé.

Dans ce pays où les extrêmes se combattent si aisément,

Digitized by Google

il avait trouvé une sorte de terrain constitutionnel où les gens raisonnables et les garibaldiens se donnaient la main dans un commun dévouement au roi Victor-Emmanuel. En provoquant à l'occasion d'un anniversaire mémorable une manifestation unitaire de tous ces éléments fusionnés d'une main hardie et puissante, il espérait avancer l'œuvre de l'unification administrative. Son attente ne fut pas complétement déçue.

Le 7 septembre 1861, la ville de Naples et les principales cités méridionales, malgré les douleurs encore cuisantes des mois précédents, donnèrent à l'union du midi au nord une sanction nouvelle qu'il est d'ailleurs toujours assez facile d'obtenir de ces populations mobiles, au milieu des fêtes. Le général Cialdini passa en revue à Piè di Grotta quatorze mille gardes nationaux assez bien disciplinés, et dont quelques-uns avaient fait leurs preuves dans la répression du brigandage. Les associations ouvrières parcoururent la ville avec leurs bannières et acclamèrent à la fois Victor-Emmanuel et Garibaldi; les portraits préférés des libéraux et des démocrates furent processionnellement promenés. Les poésies déclamées, les hymnes chantés sur les places publiques et dans les théâtres; pendant le jour, les drapeaux aux trois couleurs arborés à profusion aux fenêtres des maisons; les illuminations et les feux d'artifice, le soir, alimentèrent l'enthousiasme. Les autres cités reproduisirent en petit les mêmes scènes de joie qui succédaient de si près à l'épouvante et souvent au deuil qui les avaient récemment attristées. Au milieu des vivats on entendit souvent répéter le cri : A Rome! à Rome! C'était comme une représaille aux tentatives de restauration qui s'étaient déchaînées de là dans les provinces, et une preuve peut-être aussi que le midi n'abdiquerait réellement que devant cette ville, et ne se croirait fondu dans le nord qu'avec elle pour la capitale.

M. Peruzzi, ministre des finances, qui vint à Naples dans

Digitized by Google

le même temps, fit succéder de plus sérieuses perspectives à ces éclairs d'une joie fébrile. Pour ramener ces populations en émoi aux habitudes d'ordre et de travail, il s'efforça de donner l'impulsion aux entreprises de la municipalité de Naples, qui avait beaucoup à faire pour mettre cette grande ville de cinq cent mille âmes au niveau des progrès récemment faits en Europe par des villes même moins populeuses. Il constitua la compagnie chargée de poursuivre le chemin de fer qui doit relier Naples à Ancône, étudia la mise en activité des travaux d'utilité publique, et décida l'ouverture de nouvelles routes, la création de nouveaux ports, ainsi que l'élévation de phares dans un pays laissé, par l'incurie de ses gouvernements ou par la paresse de sa population, dans une détresse traditionnelle.

Des circonstances heureuses pouvaient favoriser ces desseins. La récolte des céréales avait été abondante, et celle du vin et de l'huile d'olive promettait d'apporter une consolation véritable à toutes les misères.

L'exposition industrielle qui eut lieu le même mois, du 15 au 30 septembre, dans la pacifique Florence, eut le même but et pouvait avoir un résultat semblable. Le roi Victor-Emmanuel et le ministre Ricasoli ouvrirent cette solennité, destinée à inspirer à l'industrie et au commerce de toutes les parties de l'Italie ce sentiment de solidarité qui fait la force productive d'une nation.

Le roi, reçu avec enthousiasme à Florence, parla peu de politique; il se contenta de recommander la patience en rappelant que la question de Rome était un nœud qu'on ne devait point essayer de trancher, et que l'unité de l'Italie ne pouvait être que le prix d'une forte et solide organisation politique et militaire. Il parut absorbé tout entier dans les préoccupations pacifiques de la circonstance. Malgré les difficultés du moment, l'exposition témoigna de

Digitized by Google

ce qu'on pourrait attendre de l'Italie unie et pacifiée. L'agriculture, l'industrie, les arts y contribuèrent dans une large part; on y vit figurer tous les produits de l'Italie. A côté des tissus de laine et de lin de Florence, des tissus de soie de Milan et de Naples, s'étalèrent les poteries et les faïences peintes des anciennes Légations, les meubles en bois sculpté de Turin et les briques coloriées de la Sicile. Les fleurs de la Lombardie et de la Toscane rivalisèrent par leur variété et leur éclat avec la grosseur et l'abondance des fruits, raisins, figues, pêches et olives du midi.

Malgré de sévères interdictions, Venise et Rome, comme pour exprimer leurs regrets et leurs espérances, envoyèrent, la première ses verreries, la seconde ses mosaïques, surtout des tableaux et des statuettes. Pour assurer sa place à l'Italie dans les transactions de l'Europe et rendre ces promesses fécondes, M. Cordova poursuivait un traité de commerce avec la France, sur les bases de la concurrence et de la liberté des échanges.

Ce fut après ces deux expériences et l'inauguration d'un chemin de fer de Bologne à Ancône, que le ministre fit faire un pas assez décisif à l'organisation du royaume d'Italie. Le moment était favorable vers la fin d'octobre. Les troubles napolitains s'apaisaient. Le parti avancé essayait d'agiter les classes ouvrières par les *comités* à Florence et à Parme; mais à Turin et à Asti les ouvriers se prononçaient contre ces tentatives. Quelques prélats à Naples, dans l'Ombrie et dans les Marches, étaient en opposition ouverte avec le gouvernement italien; mais le clergé lombard et une partie du bas clergé dans toute l'Italie commençaient à le soutenir. Il pouvait sans difficulté séculariser les ordres monastiques, trop nombreux dans les provinces du midi, à l'exception de ceux qui s'occupaient de l'instruction et des malades. Au commen-

Digitized by Google

cement de novembre le gouvernement de Turin mit fin à la lieutenance de Naples. Il rappela le général Cialdini, qui laissa après lui de grands regrets, et chargea de la préfecture de Naples le général Lamarmora, en même temps mis à la tête du sixième commandement de l'armée napolitaine. Cet acte important était le plus grand pas fait jusqu'ici vers l'unification du royaume, au moment où dans la plupart des autres villes, les préfets prenaient également possession de leurs nouveaux pouvoirs administratifs.

Rome. — La ville de Rome, au milieu de ces efforts si variés, était le but des plus vives préoccupations de tous; c'était la passion qui servait comme d'aiguillon au gouvernement et aux partis.

Le ministère interdisait, il est vrai, la signature d'une protestation contre l'occupation française, dont le parti de l'action voulait se servir comme d'un moyen d'agitation. A Naples même, Cialdini avait empêché une procession muette que les hommes du parti avancé avaient résolu de faire dans la ville, en portant sur la poitrine le portrait de Garibaldi, avec ces simples mots : « A Rome! » Mais en évitant de se laisser entraîner à l'emploi de tout moyen violent, M. Ricasoli crut devoir user avec d'autant plus d'énergie de la voie diplomatique qu'il avait adoptée.

Dès le 24 août, au plus fort de la lutte engagée dans le royaume de Naples, M. Ricasoli avait adressé aux puissances européennes une circulaire destinée à présenter sous leur vrai jour les événements napolitains, et à faire retomber la cause de tout le mal sur la présence du roi François II à Rome, et sur le concours que prêterait le gouvernement romain, à l'abri de l'armée française, aux intrigues et aux tentatives du parti des Bourbons. Le ministre du roi François II en réponse avait écrit un mémorandum où il relevait les contradictions de la circulaire de M. Ricasoli, sans disculper complétement son maître

Digitized by Google

d'entretenir la résistance dans les provinces napolitaines; et le cardinal Antonelli, qui ne cachait pas ses sympathies pour le roi déchu, avait pris les ambassadeurs présents à Rome à témoin de l'innocence de sa conduite et de l'injustice des assertions du gouvernement de Victor-Emmanuel.

Ce fut dans ces faits contestés avec passion que M. Ricasoli crut trouver une nouvelle raison de faire (30 septembre) une démarche plus sérieuse contre Rome, objet de toutes ses préoccupations et, selon lui, cause de tous les obstacles qui s'opposaient à la pacification de l'Italie. Le gouvernement français fut saisi par lui d'un projet d'arrangement qui avait pour base en Italie la liberté réciproque de l'Église et de l'État, proposée déjà par le comte de Cavour comme solution de la question romaine.

Sans apprécier les principes du projet, on peut dire qu'il ne se présenta pas dans des circonstances et sous une forme propres à lui assurer un bon accueil. Le gouvernement français, aux bons offices duquel s'adressait M. Ricasoli, pouvait avoir ressenti avec quelque déplaisir la solidarité que la circulaire du 24 août paraissait établir implicitement entre l'occupation française et la complicité dont elle accusait la cour de Rome dans les troubles napolitains. M. Ricasoli, en redemandant Rome pour capitale au nom de la logique et des nécessités de l'unité italienne, ne montra peut-être pas assez de préoccupation des intérêts, des opinions ou des préjugés catholiques des autres nations engagées dans l'affaire. Il ne se contenta pas de plaider au nom de la nationalité italienne et de chercher à intéresser à cette noble cause le cœur de Pie IX; il prit le ton d'un docteur ou d'un juge. Au nom de la raison humaine et de la civilisation moderne, il fit la leçon ou le procès, dans le présent et dans le passé, à l'Église et à son chef, au moment même où il leur demandait un grand sacrifice. Enfin, tout en mettant avec raison sous les yeux de

Digitized by Google

Pie IX le clergé divisé en Italie par les grands intérêts débattus, et le troupeau se séparant de ses pasteurs, il alla un peu loin en montrant la masse du peuple italien, ainsi qu'il s'exprimait, « disposée à imputer à la religion ce qui est le fait des hommes, et peut-être à la fin conduite à se séparer de cette communion à laquelle, depuis dix-huit siècles, elle avait la gloire et le bonheur d'appartenir. »

Le gouvernement français ne crut pas devoir prendre les propositions du baron Ricasoli sous son patronage. S'il tenait au succès, il eut raison. La cour de Rome répondit elle-même par une allocution du pape Pie IX (30 septembre), qui rejeta bien loin et avec aussi peu de modération tout projet de conciliation. Sa Sainteté y accusa le gouvernement italien « de renouveler les attentats et les fureurs des anciens hérétiques, en se livrant à toute sa rage contre les choses saintes, et de s'efforcer de renverser de fond en comble, si cela était possible, l'Église de Dieu et la religion catholique. *La malédiction, le mensonge, l'homicide, le larcin et l'adultère*, disait-il avec le prophète Osée, ont inondé le monde, et *le sang a été recouvert par le sang.* » Mais ce qui affligea encore plus profondément le saint-siége, ce fut, dit Pie IX, que plusieurs membres du clergé séculier et régulier, dont quelques-uns mêmes étaient revêtus de dignités ecclésiastiques, « misérablement entraînés par un funeste esprit d'erreur et de rébellion, et oublieux de leur vocation et de leurs devoirs, s'écartaient du chemin de la vérité, donnaient leur assentiment aux desseins des impies, et devenaient, au grand regret des gens de bien, une pierre d'achoppement et de scandale. »

Il y avait là, en effet, un symptôme qui était peut-être un indice plus imminent de solution prochaine. A Rome et dans l'Église italienne, quelques voix autorisées commençaient à protester contre la confusion qu'on faisait des intérêts spirituels et temporels aux dépens des aspira-

Digitized by Google

tions de la nationalité italienne. Au milieu de prélats attachés avec opiniâtreté à la tradition qui faisait du pouvoir temporel une nécessité pour le saint-siége, Mgr Liverani, le premier, avait commencé à distinguer les choses de la foi de celles de la politique, et publié que la force et l'indépendance de l'autorité religieuse du pontife ne dépendaient pas de la conservation du territoire romain. Maintenant le P. Passaglia, de la société de Jésus, le même dont la science théologique avait défendu, il y a quelques années, la doctrine de l'immaculée conception, adressait en latin une défense de la cause italienne aux évêques catholiques. Par des arguments tirés de la doctrine et de l'histoire de l'Église, il déclarait que l'union d'une souveraineté politique au pontificat souverain n'est point un dogme engageant le conscience du pontife de l'Église et des fidèles, et que le sacrifice d'un pouvoir politique impossible à conserver serait aujourd'hui, pour le saint-siége, un moyen aussi efficace de restaurer son autorité morale que l'acquisition même de ce domaine avait été autrefois une condition nécessaire pour la fonder.

« Si jadis, disait en effet le P. Passaglia, après avoir méthodiquement déduit ses preuves et réfuté les objections de ses adversaires, si jadis, à d'autres époques, l'état social de l'humanité a donné à croire qu'un pouvoir civil pouvait être utilement confié au souverain pontife, il s'est fait aujourd'hui un tel changement dans les intérêts publics et privés, que le pape lui-même devrait appeler de tous ses vœux la séparation du temporel et du spirituel, du sceptre royal et des clefs de saint Pierre, de la tiare sacerdotale et du diadème monarchique. Cette séparation, elle est demandée à l'unanimité par ceux qu'une garnison étrangère tient courbés malgré eux sous la domination politique d'un prêtre; elle est demandée à l'unanimité par les populations de l'Italie entière, qui ne peuvent supporter plus longtemps que le royaume établi par elles soit privé de

Digitized by Google

Rome, sa capitale; elle est demandée par les nations les plus éclairées de l'Europe, qui savent combien le pouvoir est nuisible à la religion et au suprême pontificat; elle est réclamée par les dangers mêmes auxquels n'échapperont ni l'Église ni la société civile, si le saint-père n'ouvre pas son âme aux sentiments de paix et de conciliation; elle est réclamée par les devoirs mêmes du souverain pontife, du pasteur des pasteurs, dont l'unique souci doit être l'intérêt du troupeau; la jurisprudence humaine et la jurisprudence divine s'unissent pour la solliciter. »

L'ouvrage du P. Passaglia, condamné à Rome, sans qu'il pût se défendre, et la liberté de sa personne même un instant menacée, furent une nouvelle preuve que la cour de Rome n'était pas encore prête à se convertir aux raisons de celui qui passait autrefois pour son théologien le plus autorisé. Mais le révérend père, échappé à ceux qui venaient le surprendre, trouva un refuge et un accueil empressé dans le Piémont; pourvu d'une chaire de théologie à Turin, il pouvait y devenir encore un plus ardent propagateur de doctrines qui commençaient, en effet, à trouver quelque créance au moins dans le clergé et le catholicisme italiens.

Une dernière discussion parlementaire. — Le ministère italien, s'il n'avait pas avancé ses affaires vers Rome, pouvait au moins apporter au parlement, quand il rouvrit la session au mois de novembre, des résultats assez positifs pour l'organisation administrative du royaume. On avait cru un instant M. Ricasoli disposé à compléter son ministère en s'adjoignant M. Ratazzi, président de la chambre des députés. L'union de ces deux hommes paraissait en effet désirable pour consolider le ministère lui-même. Un voyage récent de M. Ratazzi à Paris, où il avait été reçu par l'Empereur et fêté par l'opinion libérale et démocratique, répandit surtout ce bruit. Mais M. Ratazzi

Digitized by Google

ne voulut point avoir l'apparence de s'imposer en revenant de France; il attendit, et M. Ricasoli, chef du cabinet et ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, affronta seul encore la reprise des séances du parlement et la dernière discussion politique importante de l'année 1861.

Ce fut naturellement sur la question de Rome et sur les affaires napolitaines, que le débat se porta à la réouverture du parlement. M. Ricasoli, pour faire connaître ce qu'il avait fait, avait communiqué à la chambre des députés le texte des propositions qu'il aurait désiré voir transmises à Rome. Quant à la situation des provinces méridionales, elle avait été trop de nature à émouvoir les passions pour ne pas provoquer au parlement des explications sérieuses. Le ministère ne refusa la discussion ni sur l'un ni sur l'autre sujet; et l'analyse de cette discussion peut parfaitement servir à résumer l'état des choses et des esprits à la fin de l'année 1861.

Les propositions de M. Ricasoli à Rome étaient conçues dans les termes suivants :

Art. 1er. Le souverain pontife conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les autres prérogatives de la souveraineté, et en outre les prééminences établies par les coutumes à l'égard du roi et des autres souverains.

Les cardinaux de la sainte Église conserveront le titre de prince et les honneurs qui y sont attachés.

Art. 2. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie prend l'engagement de ne mettre obstacle en aucune occasion aux actes exercés par le souverain pontife en vertu du droit canonique, comme patriarche d'Occident et primat d'Italie.

Art. 3. Le même gouvernement reconnaît au souverain pontife le droit d'envoyer des nonces à l'étranger, et s'engage à les protéger tant qu'ils seront sur le territoire de l'État.

Digitized by Google

Art. 4. Le souverain pontife aura pleine liberté de communiquer avec tous les évêques et les fidèles, et réciproquement sans ingérence de la part du gouvernement.

Il pourra également convoquer dans les lieux et dans les formes qu'il jugera convenables les conciles et les synodes ecclésiastiques.

Art. 5. Les évêques dans leurs diocèses, et les curés dans leurs paroisses, seront indépendants de toute ingérence gouvernementale dans l'exercice de leur ministère.

Art. 6. Ils demeurent néanmoins soumis au droit commun, dans les cas des délits punis par les lois du royaume.

Art. 7. Sa Majesté renonce à tout droit de patronage sur les bénéfices ecclésiastiques.

Art. 8. Le gouvernement italien renonce à toute ingérence dans la nomination des évêques....

Art. 9. Le même gouvernement s'oblige à fournir au saint-siége une dotation fixe insaisissable, dont la somme sera réglée d'un commun accord.

Art. 10. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie, afin que toutes les puissances et tous les peuples catholiques puissent concourir à l'entretien du saint-siége, ouvrira avec ces puissances des négociations opportunes pour déterminer la quote-part de chacune d'elles dans la dotation dont il est parlé à l'article précédent.

Art. 11. Les négociations auront aussi pour objet d'obtenir les garanties de ce qui est établi dans les articles précédents.

MM. Ferrari, Alfiéri et Massari, d'opinions assez différentes, se rencontrèrent pour regretter que le ministère eût poursuivi avec aussi peu de réserve la pensée d'aller à Rome, où, dit l'un d'eux, il n'avait même pas pu faire parvenir une lettre. M. Ferrari, avec beaucoup de courage et, cette fois, des raisons pratiques, blâma indirectement M. Ricasoli d'avoir argumenté avec Rome en théologien

Digitized by Google

plutôt qu'en politique ; il ne voulut même pas voir dans la possession de Rome une condition *sine qua non* de l'indépendance de la Péninsule et de la constitution du royaume italien. Une bonne et forte administration parut à M. Massari le meilleur moyen d'avoir Rome, qui tomberait alors comme un fruit mûr entre les mains de l'Italie. M. Alfiéri prit la défense aussi des droits du catholicisme en face des exigences nationales. Ces députés ne prétendirent point faire de leurs paroles un blâme pour le ministère, qui avait, disaient-ils, montré du courage et de la bonne foi, mais qui n'avait pas pu faire davantage. M. Brofferio, l'orateur de la gauche, fut plus sévère. Il déclara n'aimer ni un ministre qui parlait comme un moine, ni un moine qui agissait comme un ministre. Il blâma le président du conseil d'avoir voulu renoncer dans ses propositions à la nomination des évêques, et d'avoir risqué par là, si le pape l'eût pris au mot, de faire du souverain pontife le maître et l'arbitre de la Péninsule. Des hommes plus énergiques, dit-il en finissant, feraient mieux son affaire.

Il ne manqua pas d'orateurs de la gauche qui vinrent exprimer la pensée que l'emploi de moyens tout à fait révolutionnaires, tels que l'état de siége, l'agitation, et peut-être quelque entreprise nouvelle contre la Vénétie, eussent plus promptement mené les affaires que les notes diplomatiques ou les détails d'administration, dans lesquels le ministère, selon eux, avait perdu son temps. Quelques-uns mêmes, entre autres M. Petruccelli de la Gattina et M. Musolino, firent retomber sur l'attitude de la France, le premier avec de spirituels ménagements, le second avec une indécente violence, la responsabilité des embarras de la Péninsule. Peu d'orateurs s'aventurèrent à discuter à fond la valeur des propositions de M. Ricasoli, leur convenance avec la situation de la Péninsule, et leurs effets probables sur la sécurité de la papauté et sur l'ave-

Digitized by Google

nir de l'Église et de l'Italie. Quelques-uns l'effleurèrent seulement; et on parut éviter ainsi, comme d'un commun accord, d'aborder le point important du débat et la difficulté de la question.

A propos de l'administration des provinces napolitaines, on put craindre un instant de voir apporter à la tribune, par ceux qui avaient successivement traversé cette révolution volcanique, le contre-coup des passions méridionales qui agitaient encore ce malheureux pays. MM. Bertani et Spaventa particulièrement, avaient eu à diriger ou à contenir à deux moments fort différents cette éruption anarchique; ils échangèrent les plus vives paroles.

Les résultats du débat, le sort peut-être du ministère dépendaient de l'attitude de M. Ratazzi. Au nom de la concorde, il demanda que l'on oubliât le passé, sur lequel on ne pouvait revenir, et en homme politique il ne traita que la question présente. Abordant la question de Rome: « La France, dit-il, désire vivement que l'unité italienne s'accomplisse, et le gouvernement nous est favorable. » Cette déclaration pouvait avoir quelque poids de la part d'un homme qui avait été reçu récemment par l'Empereur, et qui avait recueilli à Paris le témoignage de nombreuses sympathies pour son pays. Il eut soin de repousser énergiquement le reproche qu'on lui adressait d'avoir été chercher un portefeuille à Paris. « Pour avoir Rome, ajouta l'orateur, le meilleur moyen n'est peut-être pas d'y penser toujours; » et il exprima l'opinion que la consolidation du royaume par les progrès de l'administration des provinces, de la discipline, de l'augmentation de l'armée et de l'équilibre des finances, était le meilleur moyen d'arriver au but.

Le ministère était amené à s'expliquer par cette sorte de mise en demeure. M. Ricasoli prit le premier la parole. Il assura qu'il n'avait rien négligé pour l'organisation si précieuse du royaume, mais il fit observer avec raison

Digitized by Google

que le succès en ces matières n'était pas l'affaire d'un jour. Il fut heureux d'apprendre à la chambre que désormais les troupes françaises de Rome empêcheraient tout secours d'arriver aux brigands, et concourraient à ce but avec les troupes italiennes. Il promit la prompte présentation de la loi provinciale et communale, déjà appliquée dans une grande partie du royaume. Arrivant à la question de Rome, il reconnut que la France, comme puissance catholique, y était aussi intéressée que l'Italie comme puissance européenne. Il déclara que la raison publique et le temps étaient peut-être les éléments les plus puissants de la solution du problème. Mais il se défendit d'avoir agi avec trop de précipitation ou parlé en théologien. « Le gouvernement a cru, dit-il, qu'il fallait que l'Italie prouvât au moins qu'en réclamant sa capitale, elle voulait l'indépendance du pontife et la splendeur de l'Église. Tel était le but de ses propositions. En les faisant, pouvait-il oublier qu'il était le ministre d'un roi et d'une nation catholiques? Pour avoir parlé le langage d'un croyant, avait-il donc humilié la nation? »

Les ministres de la justice, de la guerre, des travaux publics et de la marine vinrent rendre compte ensuite à la chambre de ce qu'ils avaient fait. L'organisation judiciaire était achevée dans les duchés et dans l'Émilie, elle commençait dans les provinces napolitaines. L'armée régulière pouvait compter 272 000 hommes, quoique non tous présents sous les drapeaux et pas encore suffisamment instruits. M. della Rovere promettait cependant dans un an 300 000 hommes de bonnes troupes, appuyées par 120 000 gardes nationaux et 30 000 volontaires. Le ministre des travaux publics fit un excellent discours sur l'état économique dans lequel il avait récemment trouvé les provinces napolitaines; il vit avec raison dans la vive poursuite de travaux de chemin de fer et de routes commencés, et dans la propagation de l'instruction le

Digitized by Google

plus sûr remède à la situation du pays. M. Menabrea fit connaître que le royaume avait déjà neuf navires en état de combattre et d'autres sur le chantier. Le ministre des finances annonça pour un délai prochain son rapport sur les finances. Il ne s'agissait plus que de faire aboutir la discussion à la consolidation ou au changement du ministère. M. Buoncompagni présenta un ordre du jour qui parut réunir la majorité, en rappelant que la chambre maintenait, au sujet de Rome, la décision du 26 mars, et exprimait l'espoir que le ministère continuerait à se consacrer à la solide organisation du royaume italien. Ce fut M. Carutti qui eut l'honneur de contribuer le plus, par un discours net et précis, au vote de cet ordre du jour.

M. Carutti prend tous les jours dans la chambre une influence plus grande, en sachant toujours parler à propos et dire ce qu'il faut. « Le gouvernement sait, dit-il, qu'il y aurait de la naïveté à espérer une prompte conversion de la cour de Rome; mais il sait aussi que le jour viendra où les consciences catholiques convaincues même de notre droit, feront plier Rome. » Il vit donc là une raison pour continuer ses efforts afin d'arriver au but. Mais il ne voulait pas non plus qu'on employât la violence à son aide; « le pape pauvre et errant lui paraissait plus à craindre que le pape à Rome ou à Vérone, protégé par des armées. » Pour la consolidation du royaume d'Italie, il repoussa également l'emploi de moyens de rigueur ou de révolution. L'alliance française au dehors, le maintien du statut, et la liberté au dedans : tels lui parurent être présentement, avec l'union et la concorde, les plus sûrs moyens d'achever l'Italie, et d'arriver même, quand le temps serait venu, à Rome et à Venise? Deux cent trente-deux voix contre soixante-dix-neuf donnèrent raison à cette sage et ferme manière d'envisager la situation présente des affaires italiennes.

Digitized by Google

Situation. — Ceux-là seraient peut-être bien exigeants qui penseraient que l'Italie, depuis trois ans, a perdu son temps. L'année 1859 a fait reculer l'Autriche, jusqu'alors dominatrice de toute la Péninsule, et elle a réuni au Piémont la Lombardie, la Toscane, l'Émilie et la Romagne. L'année 1860 a ajouté au royaume du nord les provinces du centre et du midi, les Marches, Naples et la Sicile. L'année 1861 a proclamé le royaume d'Italie, unifié son administration et sa dette, et presque entièrement apaisé les dernières résistances du royaume de Naples.

La France, l'Angleterre, le Portugal, la Turquie, la Belgique, d'autres États encore, ont reconnu ce royaume nouveau. La Prusse, la Russie n'y ont point contredit. Le cabinet de Turin a eu seulement le regret, après sa rupture avec l'Autriche, de rompre ses relations diplomatiques avec Madrid, à la suite d'une contestation sur les archives de Naples, qui a dégénéré, dans les explications, en une déclaration de principes politiques contradictoires. Quelle nation en état de révolution a été assez heureuse pour arriver en si peu de temps à des résultats aussi considérables! et combien l'Italie ne doit-elle pas s'estimer heureuse d'avoir eu la protection matérielle ou morale de ses puissantes devancières, la France et l'Angleterre, sur la route pénible et glorieuse de la liberté constitutionnelle?

Sans doute tout n'est point fini, mais une grande et libre nation comme serait l'italienne, si elle arrivait à son but, ne se crée pas en trois ans; si des siècles de malheur et d'oppression lui méritent bien une éclatante revanche, au moins ne peut-elle pas demander l'impossible, et doit-elle être satisfaite déjà d'une si prodigieuse fortune. Des arguments puissants tirés de la tradition, de l'imagination et des sentiments, font désirer, il est vrai, au peuple italien d'avoir Rome pour capitale. Mais à supposer que ce soit là une nécessité pour l'Italie, ce que quelques

Digitized by Google

excellents patriotes italiens ne croient pas, n'est-ce pas s'affaiblir que de le trop proclamer ? Y a-t-il de la dignité à solliciter Rome avec tant d'instance, et est-ce le meilleur moyen de l'obtenir que de paraître tant la désirer? Sans doute, la servitude de Venise pèse durement sur les cœurs italiens, et il faut tenir grand compte de cette solidarité sympathique qui a été la force morale toute-puissante de cette grande révolution. Mais ici, l'agitation bruyante est beaucoup moins utile à la Péninsule qu'une préparation silencieuse de ses armes.

En somme, l'Italie a devant elle encore deux grandes puissances, l'une matérielle et l'autre morale. La première, c'est l'Autriche. Une armée capable de lutter contre l'Autriche ne peut se former en un an. Fût-il même bientôt capable de lutter contre l'Autriche, le royaume d'Italie, État nouveau, demandant sa place dans la république européenne, et protégé avec bienveillance par le principe de non-intervention, doit réfléchir avant de provoquer à sa convenance et pour la satisfaction même de ses plus légitimes sympathies, une guerre probablement générale. La seconde puissance morale qui se dresse devant l'Italie, c'est la papauté. En s'unifiant l'Italie ne peut se soustraire à l'impérieux devoir de la rendre aux nations catholiques, dans les conditions les plus incontestables de sécurité pour la personne du pontife et d'indépendance pour l'exercice de son autorité spirituelle. Une armée capable de lutter contre l'Autriche est longue à créer. Faut-il s'étonner qu'il faille aussi du temps pour découvrir et pour faire accepter les conditions qui peuvent faire disparaître l'antagonisme de la papauté et du royaume italien? La conciliation de la liberté et de l'unité de l'Italie, avec l'indépendance, avec la sécurité du pape dans le royaume italien, et avec le libre exercice de sa souveraineté spirituelle sur les consciences dans les autres nations, sont à ce prix.

Digitized by Google

2

ALLEMAGNE.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

On sait que depuis 1859 l'Allemagne est tourmentée du besoin soit d'agir au dehors, par exemple dans le Holstein aux dépens du Danemark, soit de se réformer au dedans par une révision partielle ou totale de sa constitution fédérale. Mais on avait eu déjà, en 1859 et en 1860, plus d'une occasion de s'apercevoir qu'il y avait au delà du Rhin plus de velléités que de résultats et plus de paroles que d'effets. L'année 1861 n'a pas manqué de nous donner en Allemagne le même spectacle.

Démêlé avec le Danemark. — Au commencement de l'année, prenant une décision énergique qui ne lui est point familière, mais qui, cette fois, était assez mal placée, la diète de Francfort parut tout à coup menacer la paix européenne.

Encouragé par des concessions du cabinet de Vienne, qui voulait se rendre la Prusse favorable contre l'Italie, le gouvernement de Berlin s'était fait fort auprès de ses confédérés à Francfort, d'imposer enfin les volontés de la confédération au roi de Danemark, à propos du Holstein. Tous les États semblaient d'accord pour prendre une résolution comminatoire; et celle-ci pouvait être d'un certain poids. On sait quels crédits le gouvernement prussien avait demandés l'année précédente pour augmenter son effectif. La Bavière avait également grevé son budget de guerre de 11 millions de florins. Le gouvernement de Wurtemberg demandait alors à ses chambres de nouveaux crédits. L'opi-

Digitized by Google

nion publique encourageait même les gouvernements. Les chambres du royaume de Saxe exigeaient le rétablissement de ce qu'elles appelaient l'état légal dans les duchés de Sleswig et de Holstein ; elles déclaraient qu'elles contribueraient volontiers à toutes les mesures coercitives. La *Société nationale*, dans deux réunions successives à Eisenach et à Heidelberg, prétendait que l'exécution fédérale dans le Holstein était une question d'honneur, et que si la Prusse s'y refusait, elle perdrait la confiance de l'Allemagne libérale. L'opinion surexcitée ne séparait même pas dans ses désirs le Holstein[1], sur lequel la Confédération a certains droits de surveillance, du Sleswig, où elle n'en a aucun. Le nouveau roi de Prusse, Guillaume Ier, dans ses premiers discours enflait la voix, de manière à encourager toutes ces espérances; et l'on pouvait croire que la guerre conjurée au midi, au commencement de l'année, allait éclater au nord.

Quelle pensée cachée agitait ainsi l'Allemagne ? Au delà du Rhin, on commence à comprendre que la possession d'une flotte est de première importance pour la nation; et l'on sent que la Prusse est la puissance le plus à même de satisfaire à ce besoin. Or, sur la mer du Nord, la Prusse vise à l'établissement d'un port à l'embouchure de la Jahde, aux côtes d'Oldenbourg. N'a-t-elle pas eu plus d'une fois maille à partir avec le Hanovre à propos de cette rade qu'elle voudrait rattacher à la Prusse par un chemin de fer traversant même ce royaume voisin. Mais le port futur de Jahde est encore un projet; et le Holstein a dans la ville de Kiel une rade admirable qui ne laisse guère dormir la Prusse et l'Allemagne. De là, chaque fois qu'une crise se déclare, l'habitude traditionnelle de la Prusse de réveiller sa vieille querelle au sujet du Holstein, et de se

1. Voir pour la question du Holstein, *Année* 1859, page 373; et plus loin article Danemark, page 445.

Digitized by Google

procurer en Allemagne un peu de popularité à bon marché. Mais, pour posséder Kiel, il faut se rendre maître, non-seulement du Holstein, mais sur l'autre rive de l'Eyder, du Sleswig à qui appartient la côte nord-est de la baie. Raison nouvelle pour l'Allemagne d'étendre au Sleswig, qui ne relève point de la Confédération, ses sympathies ou ses convoitises. Prendre possession du Holstein et du Sleswig, ce serait pour la Prusse faire d'une partie de la marine danoise, une marine allemande.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que la diète de Francfort, au commencement de l'année, arguait, 7 février, contre le Danemark, d'une contravention à la résolution fédérale du 8 mars de l'année précédente, pour demander la mise à exécution de cette résolution dans un délai de six semaines, à peine d'exécution fédérale.

L'exécution fédérale ne consiste d'abord que dans l'envoi, dans la partie exécutée, de commissaires chargés de constater les choses avant l'occupation militaire, possible seulement six mois après. Cela pouvait néanmoins mener à la guerre. Le procédé de la diète causait une vive émotion en Danemark; le roi Frédéric VII trouvait dans le patriotisme de ses sujets des éléments de résistance tout prêts. La possession d'une flotte met le Danemark en état de bloquer tous les ports de la Prusse. Celle-ci parlait donc de mobilisation; le prince Charles de Prusse était mis à la tête d'un corps d'armée prussien. Dans le parlement berlinois, on prononçait des discours qui invitaient le gouvernement à s'emparer de la direction de cette affaire pour se mettre, une fois à la tête du mouvement populaire, sur un terrain pratique, et se frayer ainsi la voie à l'hégémonie de l'Allemagne[1]. Les patriotes allemands entonnaient l'hymne « aux duchés entourés par la mer, » et voyaient déjà la domination allemande rétablie dans le pays, désormais réuni,

1. Voir plus loin le parlement prussien, page 370.

Digitized by Google

de Sleswig-Holstein. Par suite, un grand pas était fait vers l'unité et vers l'établissement de ce pouvoir suprême que la reconnaissance ne pourrait manquer de décerner à celui qu'on nommait déjà Guillaume le Conquérant. « Il ne faut pas nous borner, disaient les associations nationales, à défendre les droits du Holstein. Notre action doit s'étendre aux droits sacrés de l'Allemagne sur le Sleswig. Si le moment n'est pas favorable pour mettre en avant nos prétentions, il vaut mieux tenir l'affaire en suspens que de pousser à une solution qui laisserait le Sleswig hors de cause. »

Les illusions et les craintes furent de peu de durée. D'une part, les autres souverains confédérés, quand on en vint à envisager les choses en face, ne virent pas avec le même plaisir que la *Société nationale*, le roi de Prusse menacer de prendre en main l'exécution fédérale. Ils prétendirent avec raison garder à l'affaire son caractère collectif, et firent observer que la Prusse n'avait autre chose à faire qu'à mettre à la disposition de la Confédération son contingent fédéral, sans dépasser l'effectif que la diète de Francfort fixerait elle-même. D'autre part, l'attention que prêtèrent les puissances européennes à ce conflit contribua promptement à refroidir tout ce zèle[1].

Arrêtée dans ses velléités ambitieuses contre le Danemark par l'opposition latente de l'Europe, la Confédération germanique se consuma pendant toute l'année dans l'élaboration confuse de la réforme intérieure à laquelle elle voudrait soumettre toute sa constitution, en vue de donner à l'Allemagne plus d'unité et plus de puissance. L'année précédente[2], on était déjà convenu d'écarter préalablement toutes les questions politiques qui tendraient à modifier

1. Voir comment cette affaire fut écartée par l'intervention européenne, plus haut, p. 16 et suivantes, et par les concessions danoises, plus bas, p. 445.

2. Voir année 1860, *Allem.*, p. 473.

Digitized by Google

le pouvoir central de la Confédération, actuellement entre les mains de la diète de Francfort, et de porter son attention sur des réformes pratiques, militaires, législatives ou commerciales. On pouvait arriver au moins ainsi soit à améliorer le système de défense et de guerre de la nation, soit à faciliter les rapports civils ou commerciaux entre les différents États de la Confédération. La rivalité de la Prusse et de l'Autriche, appuyée par les États secondaires, a compromis le succès même de ces bonnes intentions.

Tentatives de réforme militaire. — Déjà, l'année précédente, les deux rivaux avaient essayé leurs forces à propos de la révision particulière de la constitution militaire.

D'après la résolution de la diète de 1821, intitulée: *Principes généraux*, et qui établit les bases politiques de cette organisation, l'armée fédérale est commandée en cas de guerre, par un seul chef. C'est ce commandement unique, dont la majorité de la diète disposerait probablement toujours en faveur de l'Autriche, dont la Prusse ne veut pas. Celle-ci avait donc proposé de reviser les principes généraux en cas de guerre : de partager en deux les contingents fédéraux, et de confier le commandement des deux armées de la Confédération ainsi divisée à l'Autriche et à la Prusse. C'est ce que les Allemands appelaient le système du *dualisme*. Mais ni l'Autriche, qui se voyait ainsi enlever, le cas échéant, le commandement de toute la Confédération, ni les États secondaires, qui ne consentaient point à se laisser absorber militairement par l'une ou l'autre puissance, n'étaient disposés à consentir à ce plan. Les États secondaires réunis par des délégués militaires à Wurtzbourg, avaient donc présenté à la diète un contre-projet; il consistait à laisser à la Prusse et à l'Autriche le commandement de leurs forces respectives, mais à former des contingents des États secondaires et des petits États une armée parti-

Digitized by Google

culière, dont ces États se réserveraient le commandement. C'était le système de la *triade* opposé à celui du dualisme.

A la séance de la diète de Francfort, du 16 février, la commission militaire fit son rapport sur la question générale de la revision. La commission déclara qu'il était impossible de traiter la question délicate du commandement avant d'avoir vidé deux questions préalables relatives : 1° à l'augmentation de l'effectif de l'armée fédérale ; 2° à la division des corps d'armée. Elle proposa donc : en premier lieu, de supprimer la distinction entre le contingent principal et le contingent de réserve, en réunissant ce dernier au contingent principal, à côté duquel ne subsisterait plus que le contingent de dépôt ; et, en second lieu, d'augmenter les deux contingents. Cette proposition ne souffrit point de difficulté. Il y eut cependant divergence d'opinion quand il s'agit de déterminer l'élévation du contingent et le sort de la division de réserve, composée des contingents peu homogènes d'une douzaine de petits États. Enfin, on se décida à laisser le contingent principal fixé à un demi pour 100 de la matricule, et à élever le contingent du dépôt de un sixième à un tiers de la matricule ; et on conserva la division de réserve, en invitant la commission militaire à faire des propositions sur son organisation et son emploi. Telle fut la décision de la diète de Francfort, en date du 27 avril.

La diète s'étendit également sur quelques questions générales de dépense qui ne décidaient aucune sorte de prépondérance. Ainsi une résolution fédérale, en date du 2 avril, décida l'armement des forteresses avec canons rayés, et y consacra 1 million de florins : 300 000 pour Mayence, 240 000 pour Ulm, 200 000 pour Rastadt, 150 000 pour Luxembourg, 110 000 pour Landau. Remarquons que ce sont là toutes les forteresses tournées du côté de la France. Une commission fut nommée pour visiter les

Digitized by Google

forteresses. La diète avait été saisie de l'examen des chemins de fer allemands au point de vue militaire. Le comité chargé de la question déclara que tous les chemins de fer du nord étaient, à ce point de vue, dans de bonnes conditions; que ceux du midi seulement offraient de défectueuses lacunes. Ce qui résultait de plus clair et de plus positif de ces préoccupations, c'étaient des armements considérables dans tous les États; on vit la Prusse fournir des canons rayés à ceux du nord, et ceux du midi en commander en grande quantité en Autriche.

Ces questions préliminaires vidées, et les cours de Berlin et de Vienne ayant échangé à ce sujet quelques pourparlers, la question du commandement militaire revint sur le tapis. Le 2 mai, le délégué prussien présenta une proposition ainsi conçue :

« Dans le cas où les deux grandes puissances allemandes, ou l'une d'elles, seront impliquées dans une guerre, avec toutes leurs armées, conjointement avec les autres forces militaires de la Confédération germanique, les articles 12 à 16 des lois générales, paragraphes y relatifs des dispositions spéciales de la constitution militaire fédérale, cesseront d'être en vigueur.

« Une entente sur la manière dont les droits de commandement militaire, en temps de guerre, de la Confédération germanique, devront être exercés, notamment au sujet du commandement en chef et de la répartition des forces réunies, sera réservée aux très-hauts gouvernements de l'Autriche et de la Prusse, lesquels soumettront à la sanction de la diète leurs arrangements en tant qu'ils concernent l'armée fédérale. »

Cette proposition était-elle bien le résultat d'une entente préalable entre Vienne et Berlin ? On put en douter à la suite d'une explication qui eut lieu le 16 mai entre les deux délégués de Prusse et d'Autriche. Le gouvernement autrichien, tout en avouant la part qu'il avait prise à la préparation des bases de cette proposition, n'y reconnut pas le caractère de conciliation des droits réciproques

Digitized by Google

des deux puissances qu'il aurait voulu y rencontrer; les deux délégués tombèrent d'accord seulement pour considérer les propositions comme destinées, par des négociations ultérieures, à amener la fusion des vues les plus divergentes à ce sujet dans l'intérêt de l'Allemagne. Le délégué du duché de Bade, pour définir davantage les principes du nouveau projet, présenta donc dans la séance du 31 mai la proposition suivante :

« La haute assemblée veuille, dans la révision des articles 12 à 16 des principes généraux et des dispositions plus précises qui s'y rapportent, tenir compte des quatre éventualités suivantes :

« 1° Le cas où l'armée fédérale est mise sur pied pour faire la guerre dans sa composition actuelle, sans accession ultérieure d'autres parties des armées des deux grandes puissances allemandes ;

« 2° Le cas où une partie de l'armée fédérale est réunie pour la guerre ;

« 3° Le cas où les deux grandes puissances font la guerre avec la totalité de leurs armées, de concert avec les autres forces de la Confédération germanique ;

« 4° Le cas où l'une seulement des deux grandes puissances se joint avec la totalité de ses forces à l'armée fédérale, pour faire une guerre commune, tandis que l'autre puissance ne fournit que son contingent ou se trouve dispensée de le fournir, en raison de l'autre emploi qu'elle peut faire de ses troupes dans l'intérêt allemand;

« Et déclarer que, dans les deux premiers cas, on s'en tiendrait aux dispositions des actes cités plus haut, mais que, dans le troisième cas, on remettra avec confiance aux mains des hauts gouvernements d'Autriche et de Prusse la décision des engagements à prendre sur l'exercice des droits d'autorité militaire, notamment en ce qui concerne le commandement en chef et la division des forces réunies, et qu'on suspendra, au cas où cet arrangement aurait lieu, l'application des articles 12 et 16 des principes généraux et des dispositions qui s'y rapportent;

« Enfin que, au quatrième cas, on laissera à celle des deux grandes puissances qui fait la guerre avec la totalité de son armée, de concert avec les autres forces de la Confédération, la direction des corps de l'armée fédérale mis sur pied pour la

Digitized by Google

guerre, ainsi que la division des forces réunies, et qu'on la dispensera également de l'observation des articles en question des principes généraux.

« Dans la revision de l'organisation militaire, il y aura lieu de tenir compte toujours de ces quatre cas et des règles établies pour chacun d'eux. »

Tels étaient les deux projets émis au sujet du commandement des forces fédérales sur lesquels la diète de Francfort avait alors à délibérer. C'était déjà beaucoup! Mais le duché de Bade avait fait sa proposition, en partie conforme à celle de la Prusse, en dehors des autres États secondaires; on s'attendait donc à voir ceux-ci, dont les délégués se réunirent bientôt à Wurtzbourg, élaborer un autre projet destiné à sauvegarder dans des cas semblables l'indépendance militaire des États secondaires. Toujours *le dualisme* et *la triade!*

On comprend aisément qu'on se dispute en Allemagne la disposition des forces de l'armée fédérale. Elles peuvent être d'un grand poids dans le débat des grandes affaires européennes. L'effectif de cette armée s'élève à 643 130 hommes, bien que les contingents, d'après les bases mêmes de la matricule fédérale, ne s'élèvent qu'à 452 703 hommes. Mais on comprend encore plus pourquoi les deux grandes puissances allemandes s'en disputent le commandement. Ce sont l'Autriche et la Prusse qui contribuent le plus à dépasser le contingent, en ajoutant chacune près d'une centaine de mille hommes au nombre des troupes qu'elles doivent fournir.

L'armée de terre n'a pas seulement occupé la Confédération. Il s'est agi aussi de créer une flotte. La chose est déjà assez difficile par elle-même ; les rivalités qui naissent au delà du Rhin, à propos de toutes les questions, multiplièrent encore les obstacles à ce projet.

La flotte allemande. — C'était surtout vers les côtes de

Digitized by Google

la Baltique que le récent conflit avec le Danemark avait porté l'attention. La Prusse, comme maîtresse de la plus grande partie de ces côtes, et quelques États du Nord, par leurs possessions tant sur la Baltique que sur la mer du Nord, sont plus particulièrement intéressés dans cette question. De là la cause des discords.

On s'entendit à peu près quand il ne s'agit que de précautions militaires à prendre pour défendre ce vaste littoral. La diète, saisie d'une proposition à ce sujet, décida la fortification des villes de Stralsund, Dantzick, Kœnigsberg et Colberg, en les reliant les unes aux autres par des camps retranchés. Mais la Prusse, ce premier point une fois obtenu, proposa à la diète (13 juin) de former deux brigades d'infanterie pour la défense des côtes, et de les composer avec une partie du contingent des dépôts de réserve destinés à former la garnison des forteresses fédérales de Mayence, Luxembourg et Landau, où ils seraient remplacés par des troupes prussiennes. Quoique ces contingents fussent fournis par le Hanovre et la Prusse, on vit dans cette proposition un nouvel empiétement du gouvernement de Berlin. Les duchés de Mecklembourg et d'Oldenbourg étaient disposés à y adhérer; mais le Hanovre y fit opposition. Déjà en effet le gouvernement prussien faisait avec le duc de Saxe-Cobourg-Gotha une convention militaire, mise en vigueur le 1er juillet. En vertu de cette convention, les troupes ducales devaient être recrutées, organisées et commandées par des officiers à la nomination de la Prusse, afin de prendre part à l'avenir, sous l'uniforme prussien, aux manœuvres des corps de divisions et de brigades de l'armée prussienne. De semblables traités étaient poursuivis par Berlin avec d'autres petits États. La Prusse tendait-elle donc, disait-on, à se frayer un chemin à l'hégémonie politique par l'hégémonie militaire?

La flotte allemande, qui n'existait pas encore, donna lieu à bien d'autres débats. On rencontra là encore en présence

Digitized by Google

la Prusse et le Hanovre. La Prusse voudrait créer elle-même la flotte de la Baltique, afin, dit-elle, de faire prévaloir dans son organisation et son armement l'uniformité désirable, mais afin aussi probablement d'avoir plus la main sur elle. Le cabinet de Berlin entra donc en pourparlers avec les États côtiers, particulièrement avec les villes de Hambourg et de Brême; elle s'engageait à créer elle-même la flotte ou plutôt la flottille, qu'elle répartirait entre chacun, mais en retour de prestations pécuniaires. Elle n'était pas éloignée d'offrir en revanche à ces villes l'exemption du service militaire. La Prusse n'avait-elle pas déjà un ministère de la marine à Berlin? Une pareille entreprise n'avait-elle pas besoin d'unité de direction? Mais on sait que la possession commune des côtes est la cause permanente des rivalités du Hanovre et de la Prusse. Le Hanovre venait d'essuyer un échec devant la diète, qui avait voté justement (6 août) un chemin de fer de Minden au port de la Jahde, c'est-à-dire passant à travers le territoire hanovrien et reliant ainsi la Prusse à cette rade importante. Le Hanovre contrecarra naturellement les efforts de la Prusse; il se fit fort de créer aussi une flottille, et offrit des conventions plus avantageuses aux villes libres commerçantes de la mer Baltique et de la mer du Nord.

Dans cette lutte d'influence, la *Société nationale*, dont le siége central est à Cobourg, se déclara pour la Prusse, en opposition au gouvernement, comme on sait, peu populaire du roi de Hanovre. Elle provoqua même, aux mois de juillet, août et septembre, une certaine agitation en Allemagne; elle chercha à recueillir des souscriptions pour le succès de cette entreprise nationale, et proclama que la Prusse seule avait le droit, le devoir et le pouvoir de la conduire à bonne fin. Le prince Adalbert, amiral de la flotte prussienne, passa à Hambourg la revue de la petite escadre et de la flottille de la Baltique, qui se composaient, pour les plus gros navires, de deux frégates, quatre corvettes,

Digitized by Google

un brick, deux avisos à vapeur et quelques chaloupes canonnières! Dans plusieurs réunions de la *Société nationale*, les orateurs ne se firent point faute d'exciter le patriotisme allemand. Tout ce bruit attira à l'Allemagne quelques plaisanteries un peu amères du *Morning-Post* (9 août).

« Toute l'Allemagne, dit-il, est en quête d'argent pour donner une flotte et une flottille de canonnières à la Prusse. Est-ce que, par hasard, on a jamais pu créer une marine par la souscription publique d'hommes dont 30 millions au moins n'ont jamais vu la mer et ne la verront jamais? L'amiral est digne d'une telle flotte. Le prince Henri Adalbert est amiral, commandant d'un régiment de grenadiers et d'un régiment d'artillerie à cheval! En vérité, plus tôt les trois cabinets d'Angleterre, de France et de Russie conseilleront au cabinet de Berlin de renoncer à cette chimère teutonique, et mieux cela vaudra. Est-ce là une menace permanente et une provocation téméraire aux Danois, aux Suédois et à la race scandinave en général? N'y a-t-il pas déjà assez d'éléments d'inquiétude en Europe? Si la Prusse possédait tous les éléments nécessaires pour la création d'une flotte, assurément nul ne se plaindrait d'un tel projet; mais la Prusse ne possède rien de pareil, et cette tentative rappelle la fable de la grenouille et du bœuf. »

De fait, la *Société nationale*, après deux mois d'agitation, recueillit à peu près 25 000 florins, dont elle envoya au ministre de la marine de Prusse la moitié, qui fut reçue avec un peu de froideur; et tout aboutit à un nouveau conflit dans la diète entre la Prusse et le Hanovre. Le 1er novembre, le plénipotentiaire hanovrien fit la proposition de construire et armer, sous le contrôle direct de la diète et aux frais de la Confédération, une flottille de cinquante chaloupes canonnières, destinées à la défense des côtes de la Baltique et de la mer du Nord. Aussitôt, dans la séance du 14, le plénipotentiaire prussien s'opposa à la prise en considération de cette proposition, arguant des projets

Digitized by Google

qu'il avait formés avec quelques États du Nord, et qu'il espérait mener à bonne fin. L'Allemagne, menacée tout à coup d'avoir deux flottes au lieu d'une, avait à coup sûr une cause de division de plus.

Projets de réformes pacifiques. — Le National-Verein. Tout est sujet de querelles en Allemagne; passe encore pour les choses de la guerre, mais pour celles qui intéressent surtout la paix et le commerce, comment le comprendre? C'est ce qui empêche cependant toutes les réformes d'aboutir.

La diète avait décidé au commencement de l'année l'unification des poids et mesures. La lenteur des formalités, qui exigent après une décision de la diète l'acceptation de tous les États, n'a pas encore fait de cette décision une réalité. Des propositions ont été adoptées à Francfort pour la rédaction d'un code commun de commerce. Quand aboutiront-elles? On se préoccupait aussi d'arriver à l'uniformité de la législation en matière civile. La Prusse a déclaré qu'elle ne consentirait point à poursuivre un pareil but par la voie fédérale. Est-ce par la voie fédérale cependant que la Prusse veut arriver à la création de la flotte allemande? En revanche, la Prusse, au nom du Zollverein, a entamé des négociations avec la France, pour un traité de commerce fondé sur les principes du libre échange. Le gouvernement prussien s'est mis assez promptement d'accord avec celui de la France, mais il lui faut négocier maintenant avec les autres États du Zollverein. Ici, les difficultés se sont multipliées. Elles n'étaient point encore résolues à la fin de 1861. On peut en dire autant de la toute petite question de la Hesse électorale; elle dure depuis dix années et amène tous les ans la même scène, c'est-à-dire l'élection de députés qui se refusent à délibérer tant que la constitution de 1831 ne sera pas rétablie.

Digitized by Google

Ce n'est pas que l'Allemagne, pour s'éclairer, manque de discussions. Chaque État y a son petit parlement, et il s'y fait quelquefois de bonnes choses. Les deux parlements de Bavière et de Wurtemberg se sont honorés, en 1861, en admettant les Israélites à la jouissance des droits politiques. Il n'y a plus maintenant en Allemagne que le Mecklembourg où ceux-ci en soient privés. Le régime de la presse a été amélioré en Wurtemberg. Après le duché de Bade, qui avait donné l'exemple l'année dernière, la chambre des députés de Bavière a repoussé le concordat qui avait été conclu avec Rome, en imitation de celui de l'Autriche. Les États riverains du Mein se sont entendus pour abaisser considérablement (16 mai) les péages qui pesaient encore sur la navigation de la rivière.

Ce ne sont ni les réunions, ni les comités, ni les congrès qui manquent à l'Allemagne pour s'éclairer ; loin de là! L'année 1861 en a vu plusieurs. Un congrès catholique tenu à Munich a pris des conclusions en faveur du maintien du pouvoir temporel à Rome. Un congrès d'économistes à Stuttgart a recherché les moyens d'arriver à l'unité monétaire. Une réunion de commerçants du midi de l'Allemagne, et surtout des pays vignobles, a déclaré qu'un traité de commerce avec la France serait le tombeau du travail allemand. Les différentes réunions de la Société nationale, tenues à Cobourg, à Heidelberg et ailleurs, ont soulevé encore la question de l'établissement d'un pouvoir central et d'un parlement allemand, malgré les plaintes que quelques États avaient faites à la diète contre ces manifestations, qu'ils prétendaient illégales. Jusque dans leurs fêtes les Allemands portent leurs préoccupations politiques, et quelquefois avec imprudence. N'est-ce pas cette année à Cologne, pour fêter l'anniversaire de Waterloo et en pleine paix, que les Allemands ont répété leurs chants patriotiques du Walhalla, d'Arminius, de Frédéric II, etc., etc.? Le gouvernement de Bavière a cru prudent d'empêcher la

Digitized by Google

célébration, à Munich, de l'anniversaire de la bataille de Leipzig, par crainte d'une nouvelle explosion de ce patriotisme au moins hors de saison.

Ce n'est pas la France que menacent le plus ces exagérations de la démocratie allemande, c'est l'Allemagne; nous en appelons aux Allemands eux-mêmes : « Les efforts de la Société nationale, disait, le 13 juin, un orateur au conseil général de la Haute-Bavière, les efforts de la Société nationale conspirent à jeter la suspicion contre les gouvernements des États secondaires; ses membres ont attaqué même la personne sacrée du roi de Wurtemberg, connu par ses sentiments allemands et patriotiques; ils ne prévaudront pas contre elle. »

Et le *Moniteur wurtembergeois* ajouta quelques jours après (17 juin) : « Le roi est pénétré de la conviction intime que les deux grands États, que les deux grandes puissances allemandes unies aux États secondaires, affermis par leur accord réciproque et forts de la conscience de leur indépendance, seraient parfaitement en état d'empêcher toute suprématie française de s'étendre sur notre patrie. Dans ce sens, une Prusse organisée d'après les maximes de la Société nationale échouera contre le dévouement populaire et le droit du roi régnant; ces efforts sont plus faits pour inspirer des inquiétudes sérieuses que l'empire français, auquel le sentiment national ne permettra jamais de s'établir sur le sol allemand, ou de porter une atteinte durable à l'existence politique d'un État quelconque, serait-ce du plus petit. »

ROYAUME DE PRUSSE.

Guillaume Ier. Une première année de règne.

Avénement de Guillaume Ier. — Le 2 janvier de l'année 1861, le roi Frédéric-Guillaume IV, après deux ans d'une

Digitized by Google

douloureuse maladie, qui l'avait forcé de laisser la régence à son frère, mourait à Potsdam. Le lendemain (3), le prince régent expédia, avec de nouvelles lettres de créance, la nouvelle de son avénement aux différentes cours européennes ; et il prit possession du pouvoir sous le nom de Guillaume Ier.

Les premières paroles prononcées par un nouveau prince, sous l'émouvante impression du moment solennel où il saisit le pouvoir, méritent d'être recueillies. Elles le font connaître mieux que beaucoup d'autres.

Le corps municipal de Berlin présenta le premier ses hommages au nouveau roi. Celui-ci répondit en ces termes :

« Je me suis déjà exprimé sur les principes de mon gouvernement en acceptant la régence, le 8 octobre 1858 ; je les maintiendrai à l'avenir d'une manière immuable. J'accepte l'assurance que vous me donnez de vos sentiments de fidélité. Il pourra venir un temps où je vous les rappellerai. C'est alors que je compterais sur le dévouement du peuple qui déjà nous a relevés de situations difficiles. Bien des choses sont changées dans le courant des dernières années, et il se peut que tout n'ait pas été toujours bien fait. On ne voudra pas me faire dévier des principes que j'ai déjà professés ; je vous donne l'assurance, pour ma part, qu'avec un amour dévoué pour mon peuple je persisterai dans mes principes. »

On avait autrefois prêté au prince des opinions favorables au pouvoir absolu et des prédilections marquées pour le régime militaire. Onze années d'expérience semblaient avoir convaincu ce prince doué d'un sens droit que la Prusse n'était plus faite pour cette forme de gouvernement. Loyalement décidé maintenant, on peut le croire, à maintenir et même à développer la constitution dont son frère même avait doté la Prusse, le nouveau roi exprimait cependant la crainte qu'il éprouvait de se laisser entraîner trop loin, et les défiances qu'il avait du progrès, par hostilité aux opinions extrêmes.

Digitized by Google

Un manifeste adressé par le souverain, le 7 janvier, à son peuple, suivit de près.

« La maxime du feu roi était, dit-il, moi et ma maison, nous voulons servir le Seigneur. Cette maxime remplit aussi mon cœur. Ce grand héritage de mes aïeux qu'ils ont fondé et augmenté par une sollicitude incessante, en y consacrant toutes leurs forces et y donnant leur vie, je le garderai fidèlement. C'est avec orgueil que je me vois entouré d'un peuple si fidèle et si brave, d'une armée si glorieuse. Ma main sauvegardera la prospérité et le droit de tous dans toutes les classes de la population; elle protégera et favorisera le riche développement du pays. Il n'est pas dans la destinée de la Prusse de se reposer sur les biens acquis. C'est au contraire dans la mise en jeu de toutes ses forces intellectuelles et morales, dans la profondeur et la sincérité de ses sentiments religieux, dans la réunion de l'obéissance et de la liberté, dans le développement de sa force armée que résident les conditions de sa puissance. C'est de cette manière seulement que la Prusse peut maintenir son rang parmi les États de l'Europe.

« Je ne fais donc que tenir fermement aux traditions de ma maison, en me proposant d'élever et de fortifier l'esprit patriotique de mon peuple. Je veux affermir et perfectionner le gouvernement du pays d'après son rôle historique, et maintenir les institutions que le roi Frédéric-Guillaume IV a créées. Fidèle au serment que j'ai prêté en acceptant la régence, je garderai les constitutions et les lois du royaume. Puissé-je réussir, avec l'assistance divine, à conduire la Prusse à de nouveaux honneurs.

« Mes devoirs vis-à-vis de la Prusse sont identiques avec mes devoirs vis-à-vis de l'Allemagne. Comme prince allemand, j'ai l'obligation de fortifier la Prusse dans la position qu'elle doit prendre, pour le salut de tous, parmi les États allemands, à raison de sa glorieuse histoire et de son organisation militaire développée. »

C'était bien là le langage grave, plein de cet esprit de religion et d'onction patriotique, particulier à la famille actuelle de Hohenzollern. On regretta seulement, qu'en rappelant l'obligation où il était de fortifier la Prusse, pour le salut de tous, parmi les États allemands, en raison de

Digitized by Google

sa glorieuse histoire et de sa puissance militaire, le roi ajoutât quelques paroles, peut-être peu mesurées, de la part d'un souverain, quand elles ne sont point justifiées par les circonstances.

« La confiance dans le repos de l'Europe, dit-il, est ébranlée. Je m'efforcerai de conserver les bénédictions de la paix. Néanmoins il pourrait surgir des dangers pour la Prusse et l'Allemagne. Puisse alors ce courage plein de confiance en Dieu qui a animé la Prusse dans les grandes époques de son histoire, se retrouver en moi et en mon peuple, et ce peuple me suivre avec fidélité, obéissance et persévérance dans mes voies. Puisse la bénédiction divine favoriser la mission que la Providence m'a imposée. »

A quelques jours de là, devant ses généraux assemblés, le roi laissa peut-être plus imprudemment encore percer l'amour-propre militaire, qui forme un des traits de son caractère, et les préoccupations politiques exagérées qui assiégeaient alors son esprit.

« Je suis monté sur le trône, dit-il, à une époque pleine de dangers, et avec la perspective de combats pour lesquels j'aurai peut-être besoin de tout votre dévouement. Si moi, et tous les princes qui comme moi désirent le maintien de la paix, ne parvenons pas à détourner l'orage qui se lève, nous aurons besoin de toutes nos forces pour nous défendre.... »

L'horizon politique était-il donc chargé de nuages si menaçants? Était-ce le midi de l'Italie, où tout commençait à se calmer, qui éveillait les inquiétudes du souverain? Son ambition se tournait-elle au contraire vers le Nord, vers le Danemark, que la diète de Francfort allait menacer d'une exécution fédérale? Toujours est-il que le gouvernement, pour répondre aux apprêts ou aux émotions d'autres États de la Confédération, avançait alors de six mois, c'est-à-dire fixait au 1er avril la levée annuelle, et jetait ainsi un grand émoi dans le pays.

Digitized by Google

Le discours par lequel le nouveau roi ouvrit le parlement à Berlin, ne fut pas moins important. La séance était naturellement plus solennelle encore que de coutume; le roi devait y recevoir le serment de fidélité des seigneurs et des députés. En signe de gracieux avénement, le roi avait publié la veille une assez large amnistie politique, dans laquelle on regrettait cependant quelques exceptions. Pour ce jour la salle blanche était décorée en deuil. Le trône était noir et garni d'hermine. Le fauteuil du trône et les tabourets sur lesquels étaient déposés les insignes de l'État ainsi que les fauteuils des princes de la famille royale et du prince de Hohenzollern étaient violets. Le roi prononça d'une voix émue le discours suivant :

« Illustres et nobles seigneurs, honorés messieurs,

« Le roi Frédéric-Guillaume nous a quittés dans un temps bien grave.

« Une mission difficile m'est échue. Avec l'aide de Dieu j'espère l'accomplir heureusement. Vous m'assisterez loyalement dans cette œuvre. La patrie a besoin de conseils éclairés et d'un dévouement absolu.

« Après avoir déclaré, en présence de souverains éminents de la Confédération, que le premier devoir de ma politique allemande et de ma politique européenne est de sauvegarder l'intégrité du territoire allemand, je dus aviser à l'augmentation de notre armée, pour laquelle vous avez accordé unanimement les crédits nécessaires, de manière à ne pas accroître seulement le nombre des troupes, mais aussi à assurer la cohésion intérieure, la solidite et la durée des organisations nouvelles. Les mesures prises à cet effet se renferment dans les limites légales de notre constitution militaire. Vous verrez, par les avant-projets qui vous seront soumis, qu'on a effectué pour l'année prochaine des réductions qui vous garantiront qu'on ne demandera jamais que ce qui est indispensable pour assurer la valeur militaire de l'armée. La Prusse dispose de ressources suffisantes pour maintenir son armée sur un pied respectable. En présence de la situation actuelle de l'Allemagne et de l'Europe, la représentation du pays ne se soustraira pas au devoir

Digitized by Google

de conserver ce qui est créé et d'en favoriser le développement; elle ne refusera pas d'appuyer des mesures sur lesquelles repose la sécurité de l'Allemagne et de la Prusse.

« Le budget de l'État a été dressé avec la prudence dont on a fait preuve jusqu'à présent pour l'évaluation des recettes et en limitant avec soin les dépenses administratives. Il constate un nouvel accroissement des produits, et les moyens de répondre à toutes les exigences légitimes, de seconder des entreprises et des institutions utiles, de satisfaire de nouveaux besoins, de réduire les suppléments extraordinaires que réclame l'augmentation de l'armée. Lors même que pour l'exécution de cette grande mesure il faudrait encore pour le moment recourir, dans une proportion considérable, aux suppléments en même temps qu'aux impôts additionnels, on ne doit pas craindre cependant que l'ordre de nos finances puisse être atteint; il est plutôt permis de prévoir que, par suite de l'accroissement naturel des sources du revenu et de la réforme de la législation sur l'impôt foncier, on pourra se passer, dans un prochain avenir, des ressources extraordinaires pour couvrir toutes les dépenses de l'État.

« Je compte sur votre approbation pour les projets de loi destinés à résoudre définitivement la question de l'impôt foncier. La couronne et le pays ne pourront renoncer plus longtemps à un produit plus élevé de l'impôt foncier; l'augmentation de notre armée ne sera assurée que lorsque toutes les classes et tous les territoires, de même qu'ils sont soumis également au service militaire, contribueront aussi, dans une mesure égale et proportionnée à leurs ressources imposables, aux dépenses que nécessite l'armée.

« Mon gouvernement est sur le point d'entrer en négociations avec le gouvernement impérial de France sur l'organisation conventionnelle des relations commerciales entre le Zollverein et la France.

« La réforme de la législation sur le mariage fera de nouveau, ainsi que je vous l'avais annoncé déjà à la clôture de la session précédente, l'objet de vos travaux. J'attends avec confiance la solution définitive que vous donnerez à cette question.

« Pénétré de la gravité de la situation générale de l'Europe, mon gouvernement fait des efforts incessants pour amener la révision de la constitution militaire de la Confédération, d'après les exigences militaires, toujours croissantes, du temps présent. J'espère que ces efforts aboutiront.

Digitized by Google

« Je regrette que les démarches que la Prusse, de concert avec les autres États de la Confédération, a faites depuis des années, pour faire jouir les duchés allemands réunis sous le sceptre du roi de Danemark d'un État constitutionnel régulier et conforme aux traités existants, soient restées jusqu'à présent sans résultat. La Prusse, avec ses alliés allemands, reconnaît comme un devoir national d'obtenir enfin maintenant la solution convenable de cette question.

« En prenant les rênes du gouvernement, j'ai juré d'exercer le pouvoir que Dieu m'a confié conformément à la Constitution et aux lois.

« En présence de Dieu le Tout-Puissant, vous me prêterez donc aussi le serment solennel que vous serez mes sujets fidèles et que vous m'assisterez de vos biens et de votre sang dans l'exercice de mes droits et dans l'accomplissement de mes devoirs. »

Le désir d'obtenir du parlement les sommes les plus importantes pour le budget militaire, était ce qui ressortait le plus dans ce discours. Sous toutes les formes, le royal orateur y revenait.

La défense de l'intégrité du territoire allemand et l'affaire du Danemark, la révision de la constitution militaire fédérale, la peréquation de l'impôt foncier, tout aboutissait là. Le discours fut cependant accueilli par des applaudissements; et le roi reçut, debout et la tête découverte, le serment solennel de chacun des membres des deux chambres.

Discussion de l'adresse. — Il n'est pas d'usage en Prusse de voter une adresse en réponse au discours de la couronne. Cependant cela peut arriver par exception; il était naturel, qu'au moment d'un changement de règne, le parlement exprimât ses sentiments. La proposition en fut faite immédiatement dans les deux chambres. Les seigneurs terminèrent promptement leur travail. Conformément à leurs dispositions bien connues, toute leur adresse ne fut qu'une glorification du règne précédent, dont elle

Digitized by Google

rappelait au roi actuel les idées conservatrices. Certains orateurs de la minorité essayèrent vainement d'y introduire quelques amendements libéraux, et d'en rayer notamment un passage qui louait Frédéric-Guillaume IV, d'avoir refusé en 1849 la couronne impériale d'Allemagne. L'adresse fut votée à une grande majorité. Le passage principal était celui où les seigneurs exprimaient « l'espoir que, dans un pays où le trône reposait sur des bases saines, vigoureuses et conservatrices, on se garderait de la fausse sagesse qui consiste à développer incessamment des idées libérales qui pouvaient être dangereuses. » La réponse du roi à cette adresse fut empreinte d'une certaine fermeté libérale, mais en même temps aussi toute personnelle.

« J'ai exposé, dit-il, les principes de mon gouvernement en prenant la régence. Je ne veux pas de rupture avec le passé ; mais je veux, là où ma conviction me l'inspirera, opérer des améliorations dans les institutions du pays, comme l'a fait aussi le feu roi mon auguste père. Il n'a pas oublié le passé de la Prusse, mais il a aussi appris dans les expériences de son époque agitée, qu'il fallait améliorer les institutions du pays. Je me suis marqué la limite jusqu'à laquelle je pourrai aller, et je suivrai positivement cette ligne, chaque gouvernement ayant sa mission particulière. »

La chambre des députés est, en Prusse comme ailleurs, l'assemblée importante. L'étendue et la solidité des débats depuis deux ans en ont même fait comme le parlement de l'Allemagne. Le projet d'adresse y différa, par son accent libéral, de l'adresse de la chambre des seigneurs. Les discussions auxquelles il donna lieu eurent surtout un plus grand retentissement.

Le projet d'adresse, en ce qui concerne la politique intérieure, après avoir remercié le régent de ce qu'il avait fait pour fortifier la Prusse et relever sa considération en

Digitized by Google

Allemagne, exprima l'assurance que le nouveau roi « ne cesserait jamais de protéger les institutions et les lois du pays, et d'introduire des réformes là où se montrait encore l'arbitraire, et dans tout ce qui était contraire aux exigences du temps. » Pour ce qui regarde l'armée, il ne cacha point le désir qu'avait la chambre de voir « les nouvelles dispositions prises dans l'armée, rester dans les limites légales de son organisation, et les ressources financières suffire à couvrir l'excédant de dépenses proposées, sans une aggravation des charges qui pesaient sur le pays. » En Allemagne, tout en désirant que le gouvernement réussît à amener une révision de l'organisation militaire fédérale, qui répondît à la sûreté et à la puissance de la patrie commune, la chambre exprima franchement la pensée, qu'une meilleure organisation de l'armée ne suffirait pas seule à satisfaire les vœux légitimes du peuple.

« L'accord, ajoutait le projet, entre tous les gouvernements et tous les peuples de l'Allemagne ne sera durable et efficace qu'à la condition d'avoir son expression dans des institutions politiques conformes au temps, qui répondent aux aspirations de la nation et à une plus grande unification de toutes les branches d'une même famille. Assigner à la Prusse une position due à son histoire et à sa puissance, est une nécessité motivée par les intérêts inséparables de l'Allemagne comme de la Prusse. »

Enfin sur la politique extérieure, l'adresse recommanda vivement le maintien de l'intégrité du territoire allemand, présenté par le roi comme le principe fondamental de sa politique allemande et de sa politique européenne; elle exprima son regret que les duchés allemands soumis au Danemark ne fussent pas encore en possession d'une constitution régulière conforme aux traités existants; et elle fit ses réserves en faveur du Sleswig. Cependant la chambre parut reculer devant les extrémités de la guerre, tout

Digitized by Google

en faisant à la Prusse un devoir d'honneur de soutenir cette cause. Rien d'étonnant! les gouvernements et le parti aristocratique en Allemagne paraissent le plus portés à la guerre. Le parti libéral et démocratique, en Prusse au moins, s'en défie, comme d'un moyen propre à détourner les esprits des affaires intérieures. Les hommes intelligents accueillirent avec plus de satisfaction l'annonce des négociations du Zollverein avec la France, en vue d'un traité. Le tout se terminait par de loyales protestations de dévouement envers la couronne de Prusse.

Tout le monde avait remarqué le silence fort étrange observé dans le discours du roi comme dans le projet d'adresse, au sujet du plus grand événement de ce temps, au sujet de la renaissance politique de l'Italie. L'un des députés, qui s'était déjà signalé l'année dernière par ses motions énergiques et éloquemment soutenues, M. de Vinke, proposa un amendement pour combler cette lacune. La proposition n'allait à rien moins qu'à faire déclarer à la chambre que « ni la Prusse, ni l'Allemagne n'étaient intéressées à contrarier les progrès et la consolidation du nouvel ordre de choses en Italie? » On comprend de quelle importance était en Allemagne et en Prusse un pareil amendement. Témoigner ses sympathies pour une nation libérale nouvellement sortie des événements, c'était pousser la Prusse à abandonner davantage encore la cause de l'Autriche et des États secondaires qui avaient sympathisé avec ses défaites. C'était pousser le gouvernement dans une voie toute nouvelle où il n'était pas sûr qu'il voulût suivre la chambre. Le roi personnellement n'était pas très-sympathique à la cause italienne, et la cour l'était moins encore. On risquait de heurter à la fois les opinions du roi, les intérêts de l'Autriche, des souverains, et plus d'un préjugé national. Cependant la présence du général piémontais Lamarmora, envoyé pour complimenter le nouveau roi, et l'accueil qu'il avait reçu

Digitized by Google

étaient encourageants. La discussion eut toute l'ampleur qu'elle comportait.

Si l'on s'était imaginé, du reste, que M. de Vinke et ses amis, à la chambre, avaient proposé l'amendement par pur libéralisme et sympathie d'opinion, l'orateur prussien s'empressa de détromper tout le monde. L'un des lieutenants de M. de Vinke, M. Duncker, le fit même avec une certaine crudité qui n'était pas une grande preuve d'adresse. « Le but de l'amendement de M. de Vinke, dit cet orateur, c'est de détourner de la France la pensée des hommes d'État italiens. L'Italie consolidée rivalisera avec la France sur la Méditerranée. Pour lutter contre sa rivale, il lui faut une alliée. La Prusse devient son appui naturel contre la France. La possession de la Vénétie, il est vrai, est un avantage pour l'Allemagne. Mais qui pourrait s'engager à maintenir à tout prix l'état de possession de la maison de Habsbourg? »

M. de Schleinitz était mis en demeure de s'exprimer franchement au nom du gouvernement sur la politique italienne. M. de Berg, chapelain catholique, avait en effet soutenu la thèse contraire à celle de M. de Vinke, et cherché à intéresser la sécurité de l'Allemagne à la possession de la Vénétie. Le ministre groupa avec une certaine habileté tous les arguments qui étaient de nature à faire impression sur la chambre, sans compromettre la liberté d'action de son gouvernement. Il ne professa ni ne repoussa d'une manière absolue ni le principe des nationalités ni le principe de non-intervention. Il ménagea habilement les passions et les intérêts du peuple prussien, en déclarant que le gouvernement était exempt de tout mauvais vouloir à l'égard de l'Italie, mais il déclara que la Vénétie intéressait trop directement l'Autriche, et indirectement l'Allemagne, pour que le gouvernement prussien pût conseiller à Vienne de renoncer à ses droits sur cette province italienne. Le ministre des affaires étran-

Digitized by Google

gères de Prusse termina donc par une explication qui ne l'engageait à rien ; il assura que le gouvernement n'interviendrait pas activement dans les affaires italiennes, tant que l'intégrité du territoire de la Confédération ne serait ni menacée ni compromise ; mais si le mouvement italien prenait une direction plus dangereuse, il désirait garder une liberté d'action que l'amendement de M. de Vinke pouvait gêner.

L'auteur de l'amendement n'abandonna pas encore la partie. Il s'efforça de prouver que la conduite du cabinet n'avait pas toujours été conforme au principe de la neutralité. Il insista, entre autres exemples, sur la démarche que le gouvernement prussien avait faite auprès de l'empereur Napoléon pour l'engager à maintenir la flotte française à Gaëte. Puis, dans la dernière partie de son discours, il prétendit indiquer au gouvernement une ligne de conduite plus conforme, selon lui, aux circonstances présentes.

A l'entendre, ce n'était pas à Vienne, mais à Londres et à Turin, que la politique prussienne devait chercher son point d'appui. C'était dans une double alliance avec l'Angleterre et avec l'Italie indépendante et régénérée que la Prusse trouverait le contre-poids et les garanties dont elle a besoin contre l'influence française et contre les dangers éventuels qui, selon lui, menaceraient de ce côté l'indépendance et la sécurité de l'Allemagne. « L'Angleterre, ajouta-t-il, n'est liée à la France que comme quelqu'un qui s'attache à un ami pour hâter ou modérer sa marche. Elle a besoin d'alliés sur le continent. Un allié c'est la Prusse. Il lui faut en outre un allié pour faire équilibre à la flotte française dans la Méditerranée ; c'est l'Italie. La Prusse doit donc donner la main à l'Angleterre et à l'Italie. Elle trouvera là un point d'appui plus solide et qui lui laissera les mains plus libres que l'Autriche à peine allemande et en dissolution. » L'orateur donna même par les paroles suivantes une leçon assez méritée aux craintes réelles ou

Digitized by Google

affectées que le gouvernement prussien avait exprimées à plusieurs reprises. « Si l'on considère la position de la France comme trop prépondérante, ajouta l'orateur, je voudrais que nous fussions dans cette position agréable. On sonne trop souvent pourtant en Allemagne la cloche d'alarme. Je regarde cela comme un acte de faiblesse notamment vis-à-vis de la France. Dans son discours du trône, l'empereur Napoléon a dit que la première vertu d'un peuple était d'avoir confiance en lui-même et d'attendre l'avenir avec calme dans la pleine confiance de sa force et de ses intentions loyales. Ce programme de la France convient encore mieux à l'Allemagne. Le peuple français est facilement excitable. Il y a deux choses notamment capables de l'émouvoir : la première a été exprimée par l'empereur Napoléon sur les bancs de la cour des pairs : « Je représente une défaite : Waterloo ; » et la seconde est l'appétit pour les frontières naturelles, pour la limite du Rhin. C'est là un motif d'être sur nos gardes, mais non de nous exagérer le danger. Pour le moment du danger, c'est un allié que nous devons chercher. »

Au fond de l'amendement de M. de Vinke, il y avait en somme l'expression d'un sentiment trop populaire en Allemagne, la défiance et la haine de la France. M. de Schleinitz chercha vainement à relever le prix de l'alliance de l'Autriche en insistant sur les améliorations libérales qu'elle apportait dans son gouvernement pour se rapprocher de la Prusse. M. de Vinke avait touché l'endroit sensible. Une majorité de 159 voix contre 146 vota cet amendement, qui eut le privilége, sinon d'influer beaucoup sur la politique prussienne, au moins de produire une grande sensation en Europe.

Le surlendemain, 7 février, un député de la même nuance, M. Stavenhagen, présenta un amendement sur la plus grande de toutes les questions que soulève en ce moment la situation de la Prusse dans ses rapports avec

Digitized by Google

l'Allemagne en général et avec l'Autriche en particulier. Il proposa à la chambre d'inviter le gouvernement à prendre la direction du mouvement qui semble pousser les peuples allemands dans les voies de l'unité nationale. Après les termes implicites dont se servait déjà le projet d'adresse au sujet de ces tendances unitaires, c'était presque inviter la Prusse à accepter ou à saisir ouvertement en Allemagne le rôle que le Piémont a pris depuis deux ans en Italie. Encouragé par une première victoire, le parti de l'unité voulait pousser plus loin. Le même jour la diète de Francfort décidait justement que si dans un délai de six semaines le gouvernement danois n'avait pas déclaré expressément qu'il se conformerait aux arrangements fixés par la résolution fédérale de l'année précédente, 8 mars 1860, elle procéderait aux mesures d'exécution.

Le vote de l'amendement dans ces circonstances pouvait exposer la Prusse à des tentations et à des accusations redoutables, bien qu'il n'impliquât rien en particulier sur l'affaire du Holstein en litige. M. de Schleinitz vit heureusement le piége et fut cette fois d'ailleurs en meilleure situation pour se défendre.

M. Stavenhagen, auteur de l'amendement, avait répété les lieux communs ordinaires sur l'impuissance extérieure à laquelle la division de ses forces et l'anarchie de ses différents gouvernements condamnaient l'Allemagne. Appelé sur ce terrain brûlant, M. de Schleinitz se prononça contre la proposition de M. de Stavenhagen, avec le même esprit de réserve et de circonspection qu'il avait montré dans la discussion sur l'amendement de M. de Vinke ; mais il fut cette fois plus heureux. Tout en reconnaissant qu'il importe à l'Allemagne de concentrer plus énergiquement ses forces militaires et de développer ses institutions fédérales en ce sens, il affirma que l'intérêt de la Prusse ne lui permettait pas de poursuivre ce but au-

Digitized by Google

trement que par des voies strictement légales et pacifiques. Pour prendre une attitude plus décidée, il aurait fallu, selon lui, que la Prusse eût des chances raisonnables de succès qui n'existaient pas quant à présent. La conciliation, le bon accord entre tous les États confédérés, et notamment entre l'Autriche et la Prusse, lui paraissaient le premier besoin de l'Allemagne. Dans l'état actuel des choses, la marche indiquée par M. Stavenhagen, loin de mener la Prusse au but qu'elle devait poursuivre, l'en écarterait. « Car, dit-il en terminant, tout le monde sait que sur la question posée par l'amendement, les gouvernements et les peuples allemands sont profondément divisés; et en adoptant la proposition de M. Stavenhagen, la chambre fournirait un nouveau prétexte aux défiances et aux accusations dont la politique actuelle de la Prusse est déjà l'objet. » La majorité de la chambre donna raison à ces paroles.

Il ne reste plus, pour faire connaître la discussion remarquable de cette adresse, qu'à rappeler l'amendement que les députés polonais du duché de Posen proposèrent pour revendiquer la constitution, l'administration et les institutions nationales qui leur avaient été promises par les traités de 1815. Ils avaient tant entendu parler de nationalité, qu'ils ne croyaient pas être mal venus à leur tour en demandant quelque chose pour eux d'une chambre si libéralement disposée. Le président de la chambre, en menaçant M. Zoltowski de le rappeler à l'ordre, lui prouva que ses réclamations n'étaient pas plus comprises qu'autrefois. Et M. le comte Schwerin, en repoussant rudement les plaintes de M. Bentowski, n'eut pas de peine à obtenir des Allemands libéraux, défenseurs des priviléges aristocratiques du Holstein, une majorité considérable contre une nationalité qu'ils oppriment : « Ne provoquez pas, dit-il aux députés polonais, une agitation que vous ne serez pas capables de maîtriser, comme vous l'avez déjà fait à plu-

Digitized by Google

sieurs reprises pour le malheur de votre patrie. Dans tous les cas, vous trouverez le gouvernement à sa place. »

Le roi reçut gracieusement, le 13 février, les députés qui lui apportèrent cette adresse votée à la presque unanimité. Mais comme il avait opposé aux seigneurs ses intentions libérales, il fit souvenir les députés de sa prérogative.

« J'attends avec assurance des représentants du pays, qu'ils m'aideront à réaliser mes intentions dans le sens du maintien intégral de l'autorité de ma couronne, car le véritable bien de la patrie l'exige. Par rapport aux questions de politique intérieure et extérieure qui sont traitées dans votre adresse, dont je connaissais déjà la teneur d'après le règlement d'ordre existant, règlement que j'espère avec vous voir s'améliorer plus tard, mon gouvernement a clairement défini les vues qui le dirigent suivant mes intentions et dans lesquelles il persistera. J'attends de la chambre qu'elle le secondera par son approbation. L'union fait la force, et puisque nous devons être forts, il nous faudra aussi rester unis. Cela est vrai pour la Prusse, aussi bien que pour sa position en Allemagne. »

La Prusse a un parlement, s'écria le *Morning-Post*, comme on disait autrefois : « Il y a des juges à Berlin. » Ce journal même ne manqua pas d'encourager les membres de l'opposition de la chambre, on le conçoit, à continuer de marcher dans la bonne voie où ils étaient entrés ; il leur montra au bout la perspective de la Prusse à la tête de l'Allemagne. Le journal anglais, si plein de bonne volonté pour la Prusse et pour l'Allemagne, oublia cependant de mentionner qu'à la suite de l'amendement de Vinke, qui lui plaisait surtout, le roi de Prusse refusa d'accepter la démission que ses ministres lui offrirent, comme s'il avait voulu prouver qu'on peut parler aussi librement et aussi bien dans tous les gouvernements constitutionnels sans que pour cela ils se ressemblent.

Digitized by Google

Session parlementaire. — La session du parlement de Berlin ne tint pas tout ce qu'elle promettait dès les premiers jours, comme le nouveau roi lui-même, heureusement, ne confirma pas toutes les craintes que ses premières paroles avaient fait naître.

La chambre des représentants résolut avec un sage esprit pratique quelques importantes questions d'affaires. Le réseau des chemins de fer prussiens fut augmenté par de nouveaux crédits; la communication entre les provinces occidentales et orientales de la monarchie fut abrégée et mieux assurée par l'adoption d'un nouveau tracé de chemin de fer. Un traité fait avec la France pour assurer les voies navigables des deux pays par le canal de la Sarre, fut approuvé. Les droits de navigation sur le Rhin furent diminués, les droits de transit supprimés, les impôts qui entravaient l'essor d'une industrie qui prend de plus en plus d'importance en Prusse, de l'industrie des mines, furent réduits et la surveillance simplifiée. Enfin les lois barbares qui s'opposaient à l'exercice des professions industrielles par les étrangers ont été écartées; et des dispositions qui complètent la loi des patentes ont assuré à cet impôt des bases plus fortes et mieux établies. La Prusse a montré par là qu'elle entre, autant qu'il est en elle, dans le grand mouvement libéral qui entraîne les nations à faciliter leurs relations commerciales et à fonder leur industrie sur des bases plus libérales et plus conformes aux vrais principes de l'économie politique.

Ce fut à la chambre des seigneurs que le gouvernement rencontra une vive opposition à ses propositions libérales en matière civile, malgré tous les efforts du président de la noble chambre, le prince de Hohenlohe. Ce personnage n'avait accepté cette charge qu'à la condition que la chambre renoncerait à rejeter systématiquement toute amélioration. Le mariage civil, qui avait déjà échoué l'année précédente, fut néanmoins encore repoussé. Un projet qui

Digitized by Google

déférait aux Israélites une formule de serment destinée à ne plus les écarter de certaines fonctions publiques ou actions judiciaires eut le même sort. Celui qui était destiné à faciliter les poursuites contre les agents de l'administration pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, fut seul plus heureux. On donnera une idée des raisons opposées aux mesures les plus libérales par le parti dit de *la Croix* en rappelant qu'un de ses orateurs parlait des ravages que le mariage civil avait faits en France, et assurait que l'adultère y était passé à l'état d'institution.

Les discussions politiques n'ont pas manqué encore même après la discussion de l'adresse.

Une pétition de la ville de Stettin, qui demandait à la chambre de contribuer à la formation d'un fort pouvoir central et à la convocation d'un parlement allemand, vint ramener un peu intempestivement une question déjà vidée dans la discussion de l'adresse. M. Valdeck et M. de Vinke, malgré l'ordre du jour proposé par la commission, en prirent texte pour faire une nouvelle manifestation peu favorable à la diète de Francfort et à l'Autriche, quoiqu'elle eût la prétention d'être tout à fait dans l'intérêt de l'unité allemande. M. Valdeck, en vertu de l'accord métaphysique établi, selon lui, entre la foi et la raison, soutint que la différence de religion qui existe entre le nord et le midi de l'Allemagne n'était point un obstacle à son unité politique. M. de Vinke, descendant de ces hauteurs à des arguments plus palpables, mais aussi peu péremptoires, reprocha à la Bavière, qui ne voulait point de l'hégémonie prussienne, l'ingratitude qu'elle montrait pour une puissance qui l'avait sauvée au temps de Frédéric II ; il offrit généreusement à la maison de Habsbourg la domination de 25 millions de Slaves, pour consoler cette dynastie, dit-il, non allemande, de la perte de ses 7 millions de Germains revendiqués pour l'unité et l'empire de l'Allemagne.

Digitized by Google

Les réclamations hautaines et puériles faites par le cabinet britannique au sujet d'un certain capitaine anglais Mac-Donald, tombé par sa faute sous le coup des lois prussiennes, d'ailleurs appliquées avec les plus grands ménagements, donnèrent l'occasion au gouvernement et au parlement de montrer quelque fierté nationale. Mécontent de n'avoir pas obtenu à propos de cet incident, les réparations qu'il se croyait en droit de demander, le ministère anglais s'était laissé entraîner, par la bouche de lord Palmerston, à infliger une sorte de blâme public au gouvernement prussien, qui n'avait fait que maintenir l'application des lois de son pays. M. de Vinke avait répété en plein parlement prussien les paroles au moins imprudentes du premier homme d'État de l'Angleterre. M. de Schleinitz exprima avec dignité le regret de voir que « l'Angleterre ne voulût pas reconnaître, chez une nation qui est absolument du même rang, la fierté légitime avec laquelle elle dirige ses destinées, et la confiance que, malgré tout le prix qu'elle attache à de bonnes relations avec l'Angleterre, la Prusse n'avait besoin d'acheter l'amitié d'aucune puissance par le sacrifice de son indépendance. »

L'établissement du régime constitutionnel n'a pas été très-favorable au duché de Posen. La Prusse n'a admis les députés polonais au parlement de Berlin, où ils sont naturellement en minorité, que pour achever de dénationaliser leur pays. Le gouvernement a affecté depuis lors de considérer la Posnanie comme un pays prussien; et l'administration a substitué partout la dénomination de province de Posnanie à celle de grand-duché de Posen. Au lieu d'administrer le pays, selon les anciennes conventions par un gouvernement indigène, ce sont des présidents et fonctionnaires allemands qu'on envoie toujours dans la province. L'usage de la langue polonaise n'y est toléré que quand les parties ignorent absolument l'allemand. Enfin on a favorisé sous toutes les formes l'établissement des

Digitized by Google

Allemands dans le pays; les artisans allemands peuplent les villes, les capitalistes allemands, soutenus par le gouvernement, achètent peu à peu les domaines des nobles polonais. Selon les statistiques, prussiennes il est vrai, le grand-duché, sur 1 300 000 habitants, compterait déjà 600 000 Allemands.

Ce fut pour rappeler le gouvernement au respect de ses engagements, que deux députés polonais, M. Niegolewski et M. Bentowski, présentèrent deux propositions qui ramenèrent cette question sur le tapis. M. Niegolewski demandait que l'unité territoriale de l'ancienne Pologne, reconnue par les traités de Vienne, et les droits politiques et nationaux garantis par ces traités aux Polonais, fussent respectés, et que les puissances copartageantes cessassent de contrevenir arbitrairement aux conditions stipulées. La proposition de M. Bentowski revendiquait pour la langue polonaise l'égalité que la proclamation de 1815 lui avait assurée dans le grand-duché. Mais quand il s'agit de la Pologne, le parti féodal, la majorité libérale et la gauche démocratique se donnent la main dans la chambre prussienne. La proposition de M. Niegolewski fut débattue dans la séance du 22 avril. La commission proposait la question préalable, c'est-à-dire l'ordre du jour pur et simple sans discussion. L'extrême gauche demanda la discussion pour réfuter à fond les prétentions polonaises, comme l'avait fait trois semaines auparavant M. Schutze-Deltizch dans une réunion de membres de la Société nationale, tenue à Bromberg. Il ne fut pas possible d'étouffer complétement le débat. M. Niegolewski et d'autres députés polonais purent dire quelques mots en faveur de leur proposition. Mais M. de Vincke la déclara inconstitutionnelle. M. de Schwerin contesta de nouveau que des sujets pussent invoquer des traités conclus par leur gouvernement avec des puissances étrangères; et il répéta les menaces qu'il avait fait entendre dans toutes les discussions précédentes.

Digitized by Google

La chambre libérale passa à l'ordre du jour, assumant ainsi l'iniquité du partage de la Pologne.

L'affaire la plus importante débattue dans la session fut, comme l'année précédente, celle du budget de la guerre. C'était à cela que le nouveau roi tenait le plus. On se rappelle que l'année précédente, le gouvernement n'avait pu faire adopter le système de refonte qu'il voulait faire subir à l'organisation militaire prussienne; il s'était contenté de demander un crédit de 9 millions de thalers avec une sorte de blanc seing qui, sans décider la question en litige, lui permettait de maintenir l'armée sur le pied de guerre fixé en l'année 1859.

Le gouvernement avait l'intention d'élever l'armée permanente de 140 000 hommes à 200 000, en augmentant considérablement les cadres et en portant le nombre des bataillons d'infanterie de 136 à 250. En 1860, on avait créé une nouvelle division de cavalerie de la garde, 36 régiments d'infanterie, 9 bataillons de réserve, 10 régiments de cavalerie, 5 sections d'artillerie des forteresses, une division du train. L'effectif des bataillons de chasseurs, des anciens régiments de cavalerie, de l'artillerie de campagne avait été augmenté. On avait diminué, au contraire, celui des régiments d'infanterie et de l'artillerie sédentaire, et on avait supprimé les dépôts de bataillons de réserve et des régiments de cavalerie de la landwehr. Une pareille réorganisation militaire contribuait singulièrement, on le comprend, à grever le budget général, qui depuis deux ans dépassait considérablement les budgets ordinaires.

Le sort du budget tout entier était intéressé dans la question. Il s'y rattachait en effet aussi une autre proposition importante, déjà débattue mais non décidée l'année précédente, celle de la péréquation de l'impôt, toujours refusée par la chambre des seigneurs, mais dont l'adoption

Digitized by Google

seule pouvait permettre de faire face à l'augmentation des dépenses.

Le gouvernement comptait un peu sur les dispositions favorables qui accompagnent toujours d'ordinaire un règne nouveau, pour l'adoption de ces deux projets, auxquels il tenait beaucoup. Comment refuser à un nouveau roi le don de joyeux avénement, surtout quand il demandait deux choses en faveur desquelles plaidaient, d'une part, l'équité, et de l'autre, l'amour-propre national? Il se servit encore plus habilement, pour réussir, de l'opposition de sentiments et d'opinions qui distinguent si nettement en Prusse la chambre des seigneurs de la chambre des représentants.

La chambre des seigneurs voyait avec plaisir l'augmentation des forces militaires de la Prusse, si elle était toujours mal disposée pour la péréquation de l'impôt foncier. En revanche, la chambre des représentants, qui soutenait naturellement le principe libéral de l'égalité proportionnelle de l'impôt, n'était toujours pas très-favorable à l'augmentation des armements, et surtout à la transformation qui devait nécessairement en résulter dans l'organisation militaire de la Prusse. Le ministère parvint à vaincre l'une par l'autre l'opposition qu'il pouvait rencontrer dans les deux chambres.

La chambre des seigneurs avait pris l'avance sur la chambre des représentants, pour pouvoir se soustraire à l'obligation de l'égalité de l'impôt foncier. Elle proposait d'elle-même, à la majorité de 13 voix, pour faire face aux dépenses militaires, l'augmentation de l'impôt mobilier. C'était, de la part des seigneurs, accroître l'impôt des classes non privilégiées, pour conserver leur privilége. La question était nettement posée. Le ministère en parut un instant ébranlé. Après délibération du cabinet, le ministre des finances, M. de Patow, vint dire à la chambre des seigneurs que le gouvernement regrettait de ne pouvoir donner aucune suite à la proposition votée. La déclaration

Digitized by Google

était assez nette pour convaincre la chambre des seigneurs qu'elle ne pouvait plus reculer à adhérer. Pour ne point se déjuger, les plus entêtés seigneurs ne se rendirent point à la séance où l'on vota définitivement sur cette loi si équitable et tant débattue ; et, à la grande satisfaction des représentants, elle fut acceptée par une majorité de 110 voix contre 81.

Après cette satisfaction obtenue par l'opinion publique, le gouvernement se trouvait plus à même de vaincre l'opposition de la chambre des représentants au vote du budget de la guerre. Comme l'année précédente, il avait évité de poser la question de principe, qui entraînait la refonte du système militaire. Il s'était contenté de demander le crédit nécessaire pour parfaire et maintenir ce qui avait été commencé. La dépense excédait de beaucoup le crédit ordinaire. La chambre y faisait encore une assez forte opposition, et accueillait avec assez de faveur différents amendements destinés à diminuer ce crédit. L'un, entre autres, réduisait l'augmentation du budget précédent à 4 millions 800 000 thalers. C'était tout compromettre. Avant le vote, le président du conseil, prince de Hohenzollern, crut devoir, comme M. de Patow à la chambre des seigneurs, peser de tout le poids du gouvernement sur la chambre des communes.

« Avant le vote, qui va avoir lieu, dit nettement le prince, le gouvernement éprouve le besoin de déclarer à la chambre qu'il se croit obligé de maintenir en principe la demande formée par l'administration militaire, demande dont il a considéré la présentation comme un devoir indispensable pour la sûreté et la puissance de la couronne et de la patrie. Il doit déclarer d'une manière non moins positive qu'il y a une limite des réductions du budget militaire au delà de laquelle le gouvernement se trouverait hors d'état de remplir la grande tâche qu'il vient de désigner par les termes : *sûreté et puissance*. Sans admettre

Digitized by Google

que le gouvernement ait dépassé d'une manière quelconque, dans ses demandes, la mesure déterminée par l'examen le plus consciencieux, il est néanmoins en position de prouver, de son côté aussi, combien il désire la conciliation. Je vous recommande par suite, messieurs, au cas où vous persisteriez à vouloir réduire le crédit demandé, malgré le gouvernement, dont le point de vue vous a été exposé en toute sincérité, de ne pas consentir à une réduction considérable, mais de repousser toute réduction allant au delà, avec le dévouement patriotique qui a toujours distingué le peuple prussien et ses représentants, et sur lequel repose si essentiellement la force de notre patrie. »

Ces paroles décisives produisirent leur effet. La chambre se contenta de réduire de 750 000 thalers le crédit demandé, mais elle accompagna ce vote de plusieurs autres destinés à le commenter. Elle décida, en effet, par 206 voix contre 98, que ce crédit figurerait parmi les dépenses extraordinaires; sur la proposition de M. de Vincke, qui craignait de voir trancher peu à peu administrativement la question de principe qui était, comme l'année dernière, au fond du débat, la majorité adopta encore une résolution qui obligeait le ministère à soumettre au parlement un projet de loi sur le service militaire en général.

Quel usage voulait faire le gouvernement de cette augmentation de forces? de quel côté voyait-il sa sûreté menacée? contre qui voulait-il tourner cette puissance? On ne s'en rendait pas encore bien compte. On avait pu croire d'abord que la question du Holstein était le but des armements de la Prusse, à moins qu'elle ne fût seulement pour elle un prétexte commode pour se mettre en mesure contre toute éventualité et flatter les passions populaires de l'Allemagne. Mais le cabinet commençait à comprendre que le jeu n'était pas si innocent.

Tout en conseillant au Danemark quelques concessions,

Digitized by Google

les grandes puissances n'avaient pas caché au gouvernement prussien le déplaisir avec lequel elles verraient la Confédération germanique pousser les choses à l'extrême. Sans sortir de l'Allemagne, le cabinet comprenait que certains des États confédérés, comme la Bavière, le Wurtemberg et d'autres, ne consentiraient point à lui laisser toute la charge et tout l'honneur de l'exécution fédérale, si elle avait lieu. Autre difficulté : le nouveau roi, désireux d'inaugurer son règne avec quelque éclat, eût peut-être volontiers tenté quelque chose, au moins sur le Holstein, dans les limites de la Confédération. Mais plusieurs de ses ministres, M. de Schwerin, M. de Schleinitz, menacèrent de donner leur démission. On s'armait donc pour rien. Le roi se trouvait s'être avancé un peu témérairement, en paroles au moins ; et la nation n'avait même pas quelques consolations d'amour-propre pour l'argent qu'elle déboursait. Il en résultait un mécontentement, une division qui éclatèrent même dans les hautes classes. Un duel eut lieu entre le général Manteuffel et un haut fonctionnaire, M. Twesten. Le contre-coup de ce malaise se serait peut-être fait sentir dans les chambres, si le gouvernement, après le vote du budget de la guerre, n'en avait assez subitement prononcé la clôture.

Le discours d'adieu du prince-régent, prononcé au milieu de ces circonstances, qui n'étaient pas sans offrir quelques sujets de réflexions sérieuses, présenta un certain contraste avec celui qui avait inauguré la session. Le ressentiment des petites difficultés intérieures se montra encore dans l'expression même de la volonté qu'il renouvela de pousser jusqu'au bout la réorganisation des forces militaires de la Prusse qu'il avait en vue ; mais ayant conscience de la difficulté d'en faire l'usage qu'il désirait, il y mit une réserve qui ne se trouvait pas dans les discours qui avaient suivi son avénement.

« Messieurs, dit-il, après avoir rappelé les lois ci-

Digitized by Google

viles votées, vous avez accordé à mon gouvernement les moyens suffisants pour le maintien de la nouvelle organisation de l'armée que j'ai ordonnée, et qui est indispensable pour la grandeur de la Prusse et sa position comme puissance. Je vous en remercie. Comme mon gouvernement ne perdra pas de vue la nécessité des règles légales appropriées dans le ressort de l'administration militaire, pour en régulariser les dépenses, je puis faire abstraction de la forme de ce vote, car elle ne touche pas au principe vital de cette grande mesure.

« La réorganisation de la puissance militaire prussienne est d'autant plus indispensable pour la sûreté des frontières allemandes, que, malgré mes efforts sérieux et non interrompus, je n'ai pu parvenir jusqu'ici à amener une révision de l'organisation militaire de la Confédération germanique qui réponde aux exigences du temps présent, et à faire prendre des arrangements pratiques pour la défense de l'Allemagne contre des dangers futurs. Le gouvernement du roi de Danemark n'a pas complétement satisfait aux demandes formées par la diète germanique. Les offres faites ensuite par le même gouvernement ne permettent pas d'espérer d'une manière assurée que l'affaire en suspens des duchés allemands, réunis sous le sceptre du roi de Danemark, sera résolue d'une manière satisfaisante. Mais le caractère de nos relations avec les grandes puissances de l'Europe nous garantit suffisamment que ces relations ne seront pas troublées par des mesures sérieuses qui pourraient devenir nécessaires au dedans des limites du territoire fédéral allemand. »

Il y avait loin de là certainement aux paroles de confiance ou de menace prononcées, cinq mois auparavant, en l'honneur de l'unité germanique ou contre le royaume de Danemark. La confiance même qu'inspirent les premiers jours d'une royauté nouvelle à ceux qui croient volontiers voir alors descendre sur eux les grâces et la force d'en

Digitized by Google

haut, ne résiste pas longtemps à l'épreuve des difficultés pratiques de chaque jour.

Un attentat. — Un nouveau ministre. — On comprend aisément quelle émotion avaient pu propager en Allemagne les espérances exagérées que le nouveau roi de Prusse avait semblé exciter au commencement de son règne et qu'il avait fait suivre assez promptement de quelques désillusions. Le roi de Prusse en eut une triste preuve peu de temps après la fin de la session parlementaire. Il s'était rendu au mois de juillet, avec sa famille, aux bains de Bade, quand, le 14 de ce mois, un jeune étudiant âgé de vingt-cinq ans, natif d'Odessa et venu récemment de Leipzig, lui tira par derrière, dans l'allée de Lichtenthall, un coup de pistolet, qui heureusement ne lui fit au cou qu'une légère contusion. Le comte de Flemming arrêta immédiatement l'assassin, et le livra aux autorités du pays. Le lendemain 15, au soir, toute la population badoise, augmentée des nombreux hôtes de cette charmante résidence, fit une chaleureuse démonstration en faveur de ce même prince qui, dix ans auparavant, au nom de la diète fédérale et à la tête de l'armée prussienne, avait rétabli l'ordre dans le grand-duché. L'instruction, promptement poursuivie, prouva amplement qu'Oscar Becker était un insensé qui avait cru par cet acte criminel délivrer l'Allemagne d'un prince qui ne la poussait pas assez énergiquement à son gré dans les voies de l'unité. Oscar Becker, dans un pays où la peine de mort est fort rarement appliquée, fut condamné à la reclusion perpétuelle. Ce triste épisode, dans un pays où les attentats de ce genre ont été jusqu'ici si rares, prouva au moins le danger qu'il y avait à exciter l'imagination à la poursuite de ce qu'on est encore en droit de regarder comme un rêve chimérique.

Il était difficile au ministère prussien de se dissimuler qu'il était fort affaibli devant l'opinion publique; et il

Digitized by Google

importait, au moment où la chambre des députés de Prusse allait être renouvelée à la fin de l'année, de ne pas le laisser dans cette situation. La faiblesse du ministère tenait surtout au rôle qu'il avait joué dans les affaires extérieures, et à la personne de M. de Schleinitz.

Cet homme d'État, malgré son dévouement et ses talents, ne se sentait plus assez fort pour lutter contre les difficultés de toute espèce qu'il trouvait sur son chemin, et que créaient au gouvernement prussien, au dehors, la situation générale de l'Europe et l'agitation de l'Allemagne, au dedans, la transformation qui s'accomplit dans les institutions politiques et civiles de la Prusse. Dans la persuasion où elle était que la paix n'était point assurée pour longtemps en Europe, la Prusse se sentait surtout isolée. Elle s'était éloignée de la Russie, dont l'alliance lui semblait trop onéreuse; elle ne s'était point rapprochée de l'Autriche. Des accidents futiles en apparence avaient cependant altéré ses rapports avec l'Angleterre. Les défiances souvent irréfléchies de l'Allemagne l'éloignaient de la France. Bien que les sympathies de l'opinion libérale poussassent le gouvernement à reconnaître le royaume d'Italie pour se rapprocher de lui, la cour répugnait à faire un pas aussi décisif. L'avénement d'un nouveau ministre, qui jouît d'une grande autorité, pouvait peut-être seul changer cet état de choses. Le roi Guillaume hésitait entre le baron de Bismark-Schœnhausen, ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, et le comte de Bernstorff, ambassadeur d'Angleterre. Mais le premier semblait par ses antécédents pencher vers l'alliance russe et ne jouissait pas des sympathies des libéraux. M. de Bernstorff, sans être exclusivement attaché à l'alliance anglaise, pouvait servir cependant à rétablir sur un meilleur pied les rapports de Berlin et de Londres; et il était peut-être plus en mesure de ramener la Prusse vers la France et vers l'Italie.

Digitized by Google

Ce changement de personne s'opéra après le départ du roi de Bade, au milieu des voyages que Sa Majesté fit à Ostende, à Dusseldorff et à Coblentz pendant les mois d'août et de septembre. Ce fut à Ostende que le roi de Prusse revit d'abord son futur ministre, qui ne prit cependant son portefeuille qu'au 1er octobre. Entre cette entrevue et le petit congrès ministériel qu'il tint à Coblentz, Guillaume commanda les grandes manœuvres qu'il avait décidées à l'avance entre Dusseldorff et Cologne, à l'imitation de celles du camp annuel de Châlons commandées par l'empereur des Français. Le roi de Prusse, qui a des goûts militaires, donna le plus d'apparat possible à cette fête guerrière; et les souverains voisins se prêtèrent volontiers encore à la relever par la présence des personnages marquants qu'ils y envoyèrent. Outre nombre de petits princes allemands, du Nord surtout, qui y figurèrent : grands-ducs de Bade, de Saxe, d'Oldenbourg, de Mecklembourg, ducs de Gotha et de Nassau; on y vit le grand-duc de Russie, Constantin, le prince de Galles, et, parmi beaucoup de généraux, le général français Forey, qui porta dans un banquet un toast à Sa Majesté Prussienne.

Dans les conférences ministérielles qui s'ouvrirent le 15 septembre, le roi de Prusse, avec le comte de Bernstorff, s'occupa de choses plus sérieuses. Guillaume Ier s'y fortifia de tous les avis de ses ministres avant de rendre à Compiègne à l'empereur Napoléon la visite qu'il en avait reçue l'année précédente à Bade. On y décida de retarder encore la reconnaissance du royaume d'Italie au cas où l'empereur Napoléon insisterait auprès du roi de Prusse pour l'obtenir[1]. On y arrêta surtout le cérémonial du couronnement solennel du roi à Kœnigsberg, et le programme que suivrait le gouvernement dans les élections qui devaient avoir lieu à la fin de l'année. Ce furent là en

1. Voir plus haut : *France*, page 135.

Digitized by Google

effet les deux événements principaux de l'histoire de la Prusse pendant les deux derniers mois de 1861.

Le couronnement; les élections. — Dans les anciennes monarchies surtout, les cérémonies politiques ont leur importance. Elles en empruntent une plus grande encore en Prusse de l'esprit de formalité qui anime le gouvernement et le peuple. Le nouveau roi Guillaume Ier avait paru dès le commencement de l'année vouloir donner, comme ses prédécesseurs, à son règne la garantie du couronnement solennel, dans la vieille ville royale de Kœnigsberg, et du serment d'hommage de ses principaux sujets. Ces usages de l'ancienne monarchie étaient-ils cependant aujourd'hui compatibles avec les nouvelles institutions constitutionnelles de la Prusse et l'esprit du temps? C'est ce qu'on s'était demandé tout d'abord. La cérémonie toute féodale de l'hommage, semblait surtout répugner aux mœurs nouvelles et libérales de la Prusse. Le nouveau roi ne voulait cependant point rompre entièrement la tradition qui fait procéder la nouvelle Prusse de l'ancienne. Par un compromis, le roi renonça à l'hommage, mais il tint à recevoir avec la même cérémonie à Kœnigsberg la couronne qu'il héritait de ses prédécesseurs. Elle eut lieu en effet le 18 du mois d'octobre.

Ce fut selon les anciens usages dans la ville de Kœnigsberg que commença la série des fêtes monarchiques et nationales qui accompagna cet événement. Le roi avait tenu à lui donner la plus grande solennité pour ne voir rien diminuer du respect dont avait joui ses prédécesseurs. Il n'y épargna point les frais et la dépense; et la courtoisie des souverains de l'Europe parut se plaire à combler aussi, par le concours de leurs ambassadeurs extraordinaires, les vœux du nouveau roi. Tout le monde paraissait disposé à écarter le souvenir des paroles un peu inopportunes que le roi avait prononcées aux premiers jours de son avéne-

Digitized by Google

ment. Dès le 15 octobre, la vieille et sérieuse ville de Kœnigsberg était déjà méconnaissable ; elle était tout entière pavoisée aux couleurs prussiennes et allemandes. La chambre des seigneurs et celle des députés, les délégués des États provinciaux, les chefs militaires et les officiers de tout grade et de tout uniforme s'y étaient rendus. Les ambassadeurs extraordinaires avec leurs équipages de galas et leur suite affluaient. Les princes ne manquaient pas. S. A. I. le grand-duc Nicolas, frère du czar de Russie, et l'archiduc d'Autriche, Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, s'y trouvaient. La foule se pressait davantage cependant devant l'hôtel occupé par le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, ambassadeur extraordinaire de France, envoyé exprès pour cette cérémonie. Dès le 16 même au soir, au bal offert par les États de la province au roi et à ses invités, le maréchal fut l'objet des prévenances et des attentions de Leurs Majestés, ainsi que des princes russe et autrichien.

Le 18, à dix heures, le roi se rendit pompeusement à l'antique chapelle gothique des chevaliers teutoniques au vieux château. Quelques attributs, l'aigle de Prusse, la couronne royale, indiquaient la destination spéciale de la chapelle. Les princes, les ambassadeurs, les ministres, les chefs des grands corps de l'État l'y attendaient. La chapelle était comble. Le roi, en uniforme d'officier général de l'infanterie, couvert du manteau de l'ordre de l'Aigle noir, bientôt suivi de la reine, arriva à dix heures. En saluant l'assemblée, Leurs Majestés prirent place aux deux côtés de l'autel. Ce qu'on remarqua le plus ce fut cet ensemble sérieux de la cérémonie auquel on reconnaît aisément encore les mœurs graves de la vieille Allemagne. Quand le roi, après être allé prendre la couronne sur l'autel et l'avoir placée sur sa tête, s'inclina le front dans ses mains et se recueillit comme dans une prière intime, un religieux silence parut s'associer à la gravité d'une

Digitized by Google

situation qui imposait à un homme d'aussi grands devoirs.

De la chapelle, le roi couvert alors du manteau royal, se rendit sur la plate-forme de la grande cour du château, toute couverte de velours rouge brodé d'or; et il s'assit sur un trône élevé sous un dais en forme de coupole. Ce fut là qu'il prit officiellement possession de la royauté. Plus de quinze mille personnes, placées dans de vastes tribunes élevées à la hauteur de la plate-forme étaient réunies dans cette cour. Le président de la chambre des seigneurs, celui de la chambre des députés y vinrent prononcer deux discours qui contenaient de vives et loyales protestations de concours et de dévouement. Le roi prit alors la parole : c'était le moment le plus attendu de la cérémonie. Il dit :

« Par la grâce de Dieu, les rois de Prusse portaient depuis cent soixante ans la couronne. Je suis le premier roi qui soit monté sur le trône depuis qu'il a été entouré d'institutions conformes à l'esprit du temps. Mais, me rappelant que la couronne ne vient que de Dieu, j'ai rendu hommage, en me faisant couronner dans un saint lieu, que je l'ai reçue avec humilité de ses mains.

« Les prières de mon peuple, je le sais, m'ont entouré dans cet acte solennel, pour que la bénédiction du Tout-Puissant s'étende sur mon gouvernement. L'amour et l'attachement qui m'ont été témoignés depuis mon avénement, et dont le moment actuel ne forme que la constatation solennelle, me sont garants, que, dans toutes les circonstances, je pourrai compter sur la fidélité, le dévouement et le sacrifice de mon peuple.

« Placés sur la voie du droit juré, nous pourrons résister ainsi aux dangers d'un temps agité, à toutes les tempêtes qui peuvent s'élever. »

On peut dire que ce n'était point la nation elle-même qui était réunie dans cette étroite enceinte. Plus d'une réserve mentale put être faite même par les auditeurs de ce discours. Cependant, quand le héraut d'armes, après la

Digitized by Google

proclamation officielle du nouveau règne, poussa le cri de : Vive le roi! il fut accompagné d'un immense hourra. L'hymne national, entonné en chœur par une foule immense, avec cette sonorité et cette justesse que les Allemands y apportent d'ordinaire, fut cependant d'un effet plus grandiose et plus saisissant.

Le 22, le roi, après avoir franchi au milieu des ovations la distance qui sépare Kœnigsberg de Berlin, fit également son entrée solennelle dans sa capitale. Dans cette ville bourgeoise, et un peu moqueuse, le roi voulut moins d'appareil. Il n'y avait point de haies de soldats du débarcadère du chemin de fer au palais. Précédé de deux écuyers, le roi fendit seul à cheval la foule du peuple, suivi de son état-major et d'un brillant cortége. Les magistrats municipaux le reçurent à la porte ; comme témoignage des préoccupations allemandes du moment, ils lui offrirent le modèle d'une chaloupe canonnière, innocent engin dont la ville devait faire les frais et que le roi, en signe de cet heureux jour, baptisa du nom de *Berlin*. De splendides fêtes offertes par les ambassadeurs extraordinaires au nouveau roi, et entre lesquelles on remarqua, pour l'éclat et le bon goût, celle du maréchal Mac-Mahon, terminèrent cette série de démonstrations en l'honneur du nouveau roi. Mais le plus heureux règne ne vit point que de fêtes ; et la politique rappela bientôt assez vivement le gouvernement à de plus sérieux devoirs.

Les fêtes avaient eu leurs revers. Non loin de Kœnigsberg, le duché de Posen avait été fort agité. Là aussi, dans les églises, les chants patriotiques s'étaient mêlés aux chants religieux. Le gouvernement avait voulu les interdire, et le consistoire de la province s'était refusé à sanctionner cette défense. En Prusse même, l'affectation que le roi avait mise à rappeler qu'il régnait par la grâce de Dieu avait fort animé les esprits. Le parti féodal, dans la *Gazette de la croix*, voyait déjà dans ces paroles du roi

Digitized by Google

un certain abandon des idées libérales et un retour à l'ancien régime. En revanche, les radicaux revendiquaient d'une manière acerbe les droits populaires. Les modérés tentaient d'excuser les paroles royales avec de la métaphysique et des subtilités. La citation d'un mot plaisant de l'historien Dahlmann eût pu réduire ces querelles à leur juste valeur : « Si les rois seuls, avait-il dit un jour dans les *Annales prussiennes*, sont établis de Dieu, je voudrais bien savoir par qui sont établis les peuples? Ce ne peut être que par le diable. » Il importait cependant au gouvernement d'apaiser les esprits à l'approche des élections. A Berlin même, une rixe commencée dans un mauvais lieu, au moment du retour du roi, dégénérait presque en émeute.

On sait comment se divisent les partis dans les chambres prussiennes. Le parti féodal ou rétrograde, tout-puissant à la chambre haute, ayant des représentants de talent et assez nombreux à la chambre basse, frappait depuis trois ans d'impuissance les intentions libérales du gouvernement. Les libéraux modérés, en majorité dans la chambre des députés, mais rencontrant une vive opposition à la chambre haute, soutenaient dans une situation difficile le ministère, auprès du roi Guillaume Ier, sans pouvoir en obtenir tout ce qu'ils désiraient. Le parti avancé était peu représenté dans le parlement. Les démocrates, les hommes de 1848 et de 1849, s'étaient tenus depuis à l'écart des affaires et avaient sagement favorisé l'arrivée à la chambre des modérés. Mais l'impuissance à laquelle l'équilibre des partis avait condamné le pouvoir, avait tout à coup réveillé l'espoir des démocrates. Enrôlés pour la plupart dans la *Société nationale* (National-verein), dont l'agitation s'étend à toute l'Allemagne, et pousse la Prusse à se mettre à la tête de la patrie allemande, les démocrates sentaient leur force. Pour rentrer en lice avec plus d'avantage dans les affaires politiques de la Prusse,

Digitized by Google

ils avaient rompu avec leur passé, en prenant un nouveau nom, celui de *progressistes* (fortschritts-partei); et ils y ajoutaient l'épithète d'*allemands*, pour mieux établir la communauté de vœux entre eux et les unitaires allemands. Telle était la situation avant les élections.

Le gouvernement, assez peu favorable aux féodaux, n'avait pas une confiance illimitée dans les progressistes allemands. Il tenait cependant à fortifier les libéraux, et il ne pouvait le faire qu'avec des progressistes. Avant le jour du scrutin, il témoigna de la libéralité de ses intentions par plusieurs résolutions importantes. Libéraux et progressistes étaient fort animés contre la chambre des seigneurs, qui, ne représentant qu'une minime fraction du pays, tendait à absorber à son profit tout le pouvoir. Le gouvernement renforça par des nominations nouvelles la minorité libérale de la chambre des pairs, et réduisit de quatre-vingt-dix à quarante et un le nombre des membres qui, à l'avenir, pourraient être présentés à la pairie par les grands propriétaires. Les bourgeois économes de la Prusse avaient calculé que les fêtes du couronnement et le discours de la grâce de Dieu coûteraient trois millions sept cent cinquante mille francs. Le gouvernement fit savoir que ces frais seraient couverts non par l'État, mais par le roi sur sa cassette particulière. On comprend, en effet, que les finances du droit divin et celles de la souveraineté nationale restent séparées. Enfin, le ministère de l'intérieur, par une circulaire habile et loyale, garantit aux élections et aux électeurs toutes les libertés désirables.

Les doctrines du parti rétrograde et du parti progressiste se trouvèrent surtout aux prises dans les programmes et dans les discours avant l'élection. Entre les efforts désespérés de leurs rivaux, les libéraux et les modérés parurent s'effacer.

Ni plus ni moins que des libéraux, les gentilshommes prussiens organisèrent promptement des meetings; ils es-

Digitized by Google

sayèrent d'entraîner avec eux les artisans et les ouvriers, en cherchant à leur prouver que leurs intérêts et ceux de l'aristocratie étaient identiques. La religion se mit de la partie. Piétistes protestants et catholiques ultras se rapprochèrent pour agir en commun. Sous le nom de comité central conservateur, on créa à Berlin une vaste propagande, annoncée par de pompeux prospectus. On fit venir à Berlin des artisans, à qui on assura le logement, la nourriture et les promenades et distractions gratuites. Les soins des lords anglais pour leurs électeurs étaient surpassés. « Il s'agit de savoir, dit le manifeste conservateur, si nous aurons la royauté personnelle ou le régime parlementaire, l'armée fortifiée dans le sens monarchique ou découpée d'après des patrons constitutionnels, le mariage et l'état chrétien ou l'égalité du christianisme et du judaïsme, la protection du travail honnête ou le règne exclusif de l'argent. » Suivirent dans le meeting, qui eut lieu à Berlin, des discours du même goût. Douze cents personnes y assistaient, aux trois quarts gentilshommes campagnards, émaillés de pasteurs, de maîtres d'école ou de quelques artisans honteux. Un étranger, en entrant dans la salle, se serait cru plutôt au sein de quelque conférence piétiste que dans une assemblée politique. Le comte Stalberg ouvrit la séance au nom de la Sainte-Trinité, et récita une prière, interrompue à plusieurs reprises par les *amen* de l'auditoire. Un pasteur commença son discours en s'adressant à ses chères âmes. Puis on rappela les dangers auxquels « le libéralisme creux » exposait le pays; on plaignit les artisans exploités par le vil capital. M. de Blankenbourg, pour faire honneur à un maître bottier qui se trouvait là, compara la botte de cuir, œuvre de ses mains, avec « la botte de l'État, » aux grands applaudissements de l'auditoire; et, après un cantique, l'assemblée se sépara.

Le programme électoral des progressistes s'exprima

Digitized by Google

avec netteté sur les points principaux, si les discours un peu plus tard y mêlèrent quelques déclamations. « Nous sommes unis, disait le programme, dans la fidélité envers le roi et dans la ferme conviction que la constitution est indissoluble entre le prince et le peuple. Mais, en présence des grands bouleversements du système politique de l'Europe, nous avons aussi acquis cette conviction que l'existence et la grandeur de la Prusse dépendent d'une étroite union avec l'Allemagne, union impossible sans un fort pouvoir central entre les mains de la Prusse et sans une représentation du peuple allemand. » C'est par là, on le voit, que le parti progressiste allemand tenait à *l'association nationale* allemande.

Pour ce qui regarde les affaires intérieures, les progressistes demandaient un gouvernement fort et libéral, sachant faire respecter ses principes par les fonctionnaires de tout ordre, une loi sur la responsabilité ministérielle, l'abolition du régime féodal dans l'organisation des provinces et des cercles, et l'observation de la constitution en ce qui concerne l'égalité des confessions religieuses. Deux questions surtout étaient alors brûlantes, et tenaient au cœur du parti progressiste : la question militaire, qui n'avait pas été résolue depuis deux sessions, et la réforme de la chambre des seigneurs, qui, même après les derniers décrets, semblait insuffisante. « Jamais, lisait-on dans le programme, un sacrifice ne nous paraîtra trop grand lorsqu'il s'agira de l'honneur et de la puissance de notre pays, et que ces biens devront être sauvegardés ou conquis par une guerre. Mais, dans l'intérêt d'une direction énergique de la guerre, la plus grande économie dans les dépenses militaires en temps de paix nous paraît indispensable. Nous sommes convaincus que le maintien de la *landwher*, le développement des forces physiques des jeunes gens, le recrutement complet du contingent, la durée biennale du service, offrent toutes les garanties pour une parfaite instruction

Digitized by Google

militaire du peuple prussien. » On pouvait trouver étonnant que les progressistes, après avoir reconnu en principe la nécessité de l'augmentation de l'armée, tinssent pour l'ancienne organisation populaire des forces militaires. Mais on sait que l'armée, en Prusse, est composée, dans son état-major et dans les grades secondaires même, d'éléments nobles qui fortifient souvent le parti féodal. En laissant toucher à la vieille organisation militaire, le parti progressiste craignait de donner à l'administration le moyen de fortifier encore ce parti hostile à la bourgeoisie et au régime constitutionnel. Les progressistes mettaient donc pour prix à leur consentement à l'augmentation de l'armée une nouvelle réforme de la chambre des seigneurs, qui leur servît de garantie pour le maintien du système libéral. Tels furent, entre les *féodaux* et les *progressistes*, les principaux points que les modérés tentèrent de concilier de leur côté dans leurs manifestes.

On sait avec quel sérieux s'accomplissent les élections à deux degrés en Prusse. On prie dans les églises, toutes affaires cessent, les tribunaux, les écoles sont en vacances, les boutiques sont fermées pendant les heures du scrutin. Ce fut au mois de novembre que le vote eut lieu. Ce qu'on prévoyait, arriva. Le parti féodal fut battu; les libéraux se virent renforcés, mais avec quelque crainte, dans la chambre des députés, d'un nombre assez considérable de *progressistes*. En tout cas, c'était une nouvelle conquête en Prusse de l'élément libéral.

La chambre basse, en effet, en 1856, comptait cinquante-huit libéraux; celle de 1852 deux cent vingt-trois; celle de 1862 allait en compter deux cent cinquante-trois, dont cent même appartenaient à la nuance progressiste. Le parti féodal, au contraire, qui était tombé aux élections de 1858 de deux cent dix-huit voix à cinquante-sept, ne conservait plus que seize voix dans la nouvelle chambre. Ce n'était pas une consolation pour lui de voir la fraction catholique,

Digitized by Google

qui vote tantôt avec la droite tantôt avec la gauche, augmentée de dix-huit voix, gagnées dans les provinces rhénanes par l'influence du clergé vivement ému de la question italienne.

La dernière législature triennale était restée presque stérile à cause de l'équilibre des forces du parti féodal et du parti libéral. La balance était changée. Cette situation paraissait cependant augmenter encore les indécisions ordinaires du roi. Le peuple prussien avait surtout désiré, dans ces élections, arracher le gouvernement à l'impuissance à laquelle il semblait condamné, aux hésitations et aux incertitudes auxquelles il avait été trop longtemps en proie. Le gouvernement prussien ne saurait en effet toujours convoiter sans oser, et vouloir sans agir.

Mais le tempérament de cette nouvelle chambre irait-il au tempérament dn nouveau roi couronné à Kœnigsberg? Telle était la question que devait résoudre la seconde année de règne du roi Guillaume Ier.

AUTRICHE.

Une nouvelle constitution avortée.

Il est plus facile de changer de roi que de constitution. C'est ce qu'a prouvé, après la Prusse, l'histoire de l'Autriche en 1861.

Situation.—Les mesures du gouvernement de Vienne au commencement de 1861 prouvaient une fois de plus sa détresse financière et politique. Malgré ses promesses il remboursait les intérêts du premier trimestre du fameux emprunt national en billets au cours de l'agio; il donnait cours forcé à ces billets, même dans la Vénétie qui avait toujours échappé à ce fléau; et il émettait un nouvel emprunt de 30 millions. L'empereur voulait à tout prix sau-

Digitized by Google

ver l'empire. Son cœur se soulevait d'indignation quand les brochures, les journaux, la diplomatie presque, lui proposaient de vendre la Vénétie, qui était pour lui une plaie, plutôt qu'une condition de force. L'empire ne pouvait cependant refaire ses finances, garder la Vénétie, qu'en se reconstituant, après l'ébranlement qu'il avait éprouvé en 1859. Une année, une constitution n'y avaient point suffi. C'était donc d'une constitution nouvelle que l'empereur voulait essayer encore en 1861, et c'est pourquoi il avait appelé parmi ses ministres, à la fin de l'année précédente, M. de Schmerling.

Quels reproches avait-on faits à la constitution de 1860 annoncée avec tant de fracas, c'est-à-dire au diplôme du 20 octobre[1] ? Tout le monde regardait avec raison la représentation générale des États autrichiens, dite *conseil renforcé de l'empire*, comme établie sur des bases trop aristocratiques pour offrir des garanties suffisamment libérales à tout l'empire. Pour ce qui regardait les représentations particulières ou diétines des principaux États de l'Autriche, les libéraux de Vienne trouvaient les priviléges qu'on leur avait laissés trop étendus pour se concilier avec l'unité nécessaire à tout l'État, puisque trois ministères avaient été supprimés à Vienne pour leur en conférer les attributions. Les provinces, en revanche, déclaraient aussi la composition des diétines trop aristocratique, trop surannée pour s'accommoder au temps présent. La Hongrie même, qui avait été si avantagée par le diplôme, n'était point satisfaite. Elle regrettait que sa diète ne pût voter aussi la part afférente aux pays hongrois dans le budget général de l'empire et qu'elle fût obligée d'envoyer pour ces deux objets des députés au conseil central. Enfin, au lieu de sa vieille constitution qu'on lui avait rendue, elle demandait les modifications qu'elle y avait déjà faites, en 1848.

1. Voir pour cette constitution, année 1860, p. 388.

Digitized by Google

Quels changements allait apporter M. de Schmerling dans la constitution de l'empire ? On le savait libéral ; ses antécédents de 1848 le prouvaient. Il s'était déjà engagé à augmenter les libertés individuelles, civiles et religieuses de tous les sujets de l'Autriche. Mais celui qui à Francfort avait proposé avec le plus d'ardeur le rétablissement de l'empire germanique, ne contribuerait point sans doute à rompre l'unité de l'Autriche. Comment sortirait-il de cette situation difficile ? Comment rendrait-il le diplôme du 20 octobre à la fois plus favorable à la liberté et à l'unité de l'empire ? Les questions de liberté se compliquent toujours ici d'un antagonisme de race et d'un instinct national bien faits pour les rendre malaisées à résoudre.

Dès le commencement de l'année, comme à la fin de la précédente, l'empereur et son ministre tentèrent de disposer l'opinion en leur faveur par de nouvelles concessions.

Parmi les plus modérés des chefs du gouvernement hongrois, MM. Deak et Eotvos étaient venus demander à Vienne que les élections pour la future diète hongroise eussent lieu sur les bases de l'organisation inaugurée en 1848. On leur fit espérer cette concession. En même temps, pour satisfaire le sentiment national hongrois, M. de Schmerling décréta le retour au royaume de Hongrie de la Woivodie serbe et du banat roumain de Temeswar qui en avaient été détachés, il y a quelques années, avec réserve il est vrai des coutumes particulières aux Slaves et aux Roumains de ces provinces. En faisant quelque chose pour la Hongrie, pouvait-on oublier les autres parties de l'empire qui protestaient contre la forme aristocratique des statuts provinciaux de M. Goluchowski ? M. de Schmerling rendit le 5 janvier, pour tous les archiduchés d'Autriche, Salzbourg, Carinthie, Carniole, pour l'Istrie, le Tyrol et le Vorarlberg, en même temps que pour la Bohême, la Silésie, la Gallicie et la Moravie, un statut d'élection uniforme. Il conférait ce droit directement aux deux premiers corps élec-

Digitized by Google

toraux, dans les grandes villes, aux deux tiers des électeurs les plus imposés, dans les villes plus petites; et il le maintenait seulement à deux degrés, à raison d'un électeur par cinq cents habitants, dans les communes, selon les bases de la loi municipale du 17 mars 1849. C'était donner une base plus libérale aux représentations provinciales, sur lesquelles reposait la constitution générale de l'empire; c'était en même temps annoncer aussi l'application du même principe dans cette constitution générale et dans la composition de la diète centrale.

Entre la constitution qu'on n'avait plus et celle qu'on n'avait pas encore, il y eut cependant un moment difficile à passer. M. de Schmerling s'en aperçut. L'empereur et son ministre furent bientôt assaillis par les réclamations les plus diverses et en même temps les plus contradictoires. Chacun voulut apporter sa pierre au nouvel édifice, au risque de détruire l'ancien.

En Hongrie, dès que le nouveau chancelier, baron Vay, acteur autrefois dans le mouvement de 1848-49, eut fait nommer par l'empereur les chefs des comitats, ceux-ci procédèrent avec précipitation au rétablissement de l'ancien état de choses, sur les bases nationales, et laissèrent même percer les désirs les moins conciliables avec l'unité de l'empire. Leur langue qu'on leur avait rendue, leur université à Bude, ne leur suffisaient plus. Ils se mirent déjà sur le terrain de 1848. Ils redemandèrent les lois maggyares, leurs juges nationaux, ils réclamèrent une armée, l'établissement d'une garde nationale, et contestèrent la légalité de l'impôt, parce qu'il n'avait point encore été consenti, jusqu'à ce que la diète l'eût voté de nouveau.

En Bohême, ce fut autre chose. Les Tchèques (Slaves) demandèrent pour reconstituer la nationalité de leur pays l'annexion de la Moravie et même de la Croatie à la couronne de Bohême. En revanche, à côté des Galliciens de

Digitized by Google

Cracovie, qui voulaient l'indivisibilité de leur pays, leur diète spéciale et leur administration nationale, les Ruthènes, autre race enclavée dans la Gallicie, réclamèrent leur autonomie. Enfin si les Croates se réjouissaient de former un royaume particulier par l'annexion de l'Esclavonie et de la Dalmatie, les parties slaves et italiennes de la Dalmatie refusaient de se prêter à cette annexion. Au milieu de cette Babel des races et des langues, l'empire semblait tomber en dissolution.

Il était temps pour l'Autriche d'aviser.

Tout en se livrant aux études nécessaires pour accommoder le diplôme du 20 octobre à tant d'exigences contraires, M. de Schmerling voulut montrer au moins qu'il ne se laisserait pas emporter par elles. La Hongrie était en tête du mouvement des nationalités. Il fallait surtout lui faire face. Dans quelques comitats on refusait de payer l'impôt, et, dans d'autres, on élisait des exilés de 1848. Les magnats avaient commencé le mouvement. MM. Deak et Eotvos, chefs du parti modéré, qui les avaient remplacés, ne seraient-ils pas bientôt dépassés eux-mêmes? Les réclamations hongroises prêtaient quelquefois d'ailleurs à la critique. La loi d'élection de 1848 excluait les Juifs du droit électoral. Les lois maggyares qu'ils réclamaient reconnaissent l'usage de la bastonnade. En rejetant tout ce qui était allemand, les Maggyares s'en prenaient à de bonnes institutions d'éducation parce qu'elles étaient allemandes. Le 16 janvier parut un manifeste impérial adressé à la Hongrie.

Après y avoir rappelé qu'il s'était déjà montré fidèle à ses promesses par la nomination du baron Vay, comme chancelier, et du comte Apponyi, comme *judex curiæ*, l'empereur se plaignit, qu'on abusât de ses bonnes intentions, et qu'on mésusât de ses concessions mêmes. Il fit appel à la vieille fidélité hongroise; il déclara illégal le refus de l'impôt, le rétablissement des lois hongroises

Digitized by Google

avant la réunion de la diète; il ordonna la réintégration des juges autrichiens dans leur siége, interdit absolument le rétablissement légal de l'état de 1848, et menaça les comitats de destitution en cas de résistance. A ce prix, il promit de faire aux Hongrois toutes les concessions que pourrait comporter le maintien de l'unité de l'empire. L'augmentation de quelques garnisons vint prêter appui aux paroles impériales.

Le manifeste ne fut pas très-bien accueilli d'abord. Quelques comitats rédigèrent des réponses fort vives; on en jugera par les passages suivants de la représentation du comitat de Gran. « La nation, foulée aux pieds, a souffert des maux inouïs. Donc, si après tant de malheurs, d'arbitraire, d'oppression, la nation ne voyant dans le passé que malheurs, s'avançant vers l'avenir avec un espoir mêlé d'inquiétudes, et à peine délivrée de ses fers, tâtonne avec des explosions bruyantes au milieu des ténèbres, car la lumière n'est point encore venue, Votre Majesté, dans sa sagesse, ne la condamnera point. Que Votre Majesté ordonne la réalisation des lois de 1848, selon le vœu unanime de la nation. Que Votre Majesté ordonne à tant d'exilés le retour dans la patrie, sans restriction, afin qu'ils puissent, après tant de privations, manger le pain du pays; celui de l'étranger est amer, même quand nous le trouvons sur des plats d'or. Que Votre Majesté nous octroie cela franchement, sans des restrictions donnant lieu au doute, en s'abstenant de demi-mesures; et les rayons de la conciliation viendront inonder l'entente rétablie entre le prince et le peuple. Nous ne sommes point des avares usuriers qui pèsent l'hommage au trébuchet; nous ne sommes point des hommes au cœur étroit, inaccessibles à l'étincelle de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Sur le chemin de la constitution nous sommes faciles à guider. Que Votre Majesté daigne se rendre au milieu de nous, comme elle y est obligée par l'article 57

Digitized by Google

de la loi de 1536, l'article 16 de 1546, l'article 7 de 1741, l'article 5 de 1792. C'est ainsi que Votre Majesté évoquera du château d'Ofen les heureux temps de Mathias. »

On voit jusqu'où s'exaltait l'animation patriotique. Heureusement quelques hommes modérés se jetèrent entre les deux partis extrêmes pour laisser à M. de Schmerling le temps de faire connaître tout son programme. Le prince-primat de Hongrie, en sa qualité de palatin, adressa à tous les comitats un appel à la modération et à la patience. « Déjà, dit-il, pour rappeler ce qui avait été fait en faveur de la cause hongroise, déjà en vertu de la résolution suprême, les comitats s'organisent. Le germe de la vie constitutionnelle, nous le possédons à présent; les intentions droites et la parole de notre seigneur et souverain, nous garantissent que nous verrons également fructifier le germe. Mais, je me sens inquiet lorsque j'apprends que la construction du nouvel édifice qui s'élève n'est pas, sur quelques points, conduite avec cette prudence, cette patience que l'importance et la difficulté inhérentes à la chose exigent, et qui sont la condition nécessaire d'une heureuse solution. Pour une œuvre aussi grande que la régularisation des affaires de notre patrie, il faut de grands préparatifs, afin que tout soit exécuté avec la circonspection convenable, et que l'édifice que nous désirons voir s'élever magnifique et inébranlable soit assis sur une base sûre et solide. C'est surtout dans l'exécution d'une entreprise aussi grandiose et d'une aussi longue portée que la précipitation doit être évitée. »

Les deux chefs du parti hongrois, légal et modéré, à Pesth, MM. Deak et Eotvos agirent dans le même sens. Personne plus que M. Deak, par exemple, ne savait que c'était un des priviléges antiques de la Hongrie d'être régie par ses propres lois et de n'avoir dans ses tribunaux que des juges de son choix. Personne n'avait revendiqué avec plus d'ardeur tous ces droits. Cependant, n'ayant

Digitized by Google

point confiance dans les tentatives que pourraient essayer les émigrés, au moment où la paix semblait le vœu général de l'Europe, ces deux citoyens voulaient maintenir le mouvement dans la voie légale qui leur paraissait d'ailleurs la meilleure. Tout en reconnaissant qu'il fallait autant que possible rétablir la législation hongroise, M. Deak recommanda donc de procéder régulièrement dans ces matières. Soutenant la même thèse sur les questions politiques, il ne consentit à regarder les résolutions des comitats que comme des vœux pour la plupart légitimes, mais auxquels la diète réunie pourrait seule donner force de chose jugée. C'était devant la diète que MM. Deak et Eotvos voulaient porter le débat. Sur la diète, cependant, ils se montrèrent d'accord avec les masses pour demander et pour obtenir que ses membres fussent élus selon la loi de 1848, et que celle-ci se tînt à Pesth, la vraie capitale hongroise, et non à Bude, sous les canons d'une forteresse autrichienne.

Le cabinet de Vienne était comme on le voit dans une situation difficile. Un diplomate célèbre disait à Vienne, au comte de Rechberg : « Il n'y a de ressources pour l'empereur d'Autriche que dans un ministère homogène, dans une constitution aussi libérale que possible étendue à toutes les contrées de l'empire, dans l'abolition du concordat, et, pour sauver les finances, dans la fermeture ou la sécularisation d'un grand nombre de couvents. L'empereur, ajouta-t-il, doit avoir sous les yeux le sort de Louis XVI et se décider à n'agir ni avec faiblesse vis-à-vis de ses peuples, ni avec condescendance aux conseils de ses courtisans qui le poussent à revenir à l'ancien système; il doit suivre avec fermeté l'opinion populaire représentée par son ministère. »

Constitution du 26 février. — Un premier changement de personnes fait dans le ministère, le 5 février, témoigna

Digitized by Google

d'abord que le monarque voulait entrer dans cette voie. Le comte de Rechberg, tout en restant ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, cessa sur sa demande d'être président du conseil. L'archiduc Régnier prit la présidence du ministère; le comte Nadasdy devint président provisoire du conseil de l'empire. Le baron Pratobevera, nommé ministre, fut chargé de la direction des affaires de la justice; le comte Wilkenburg fut appelé au ministère du commerce; M. de Lasser à l'administration politique intérieure, sous M. de Schmerling. Les affaires du culte et de l'instruction publique étaient réunies au ministère d'État.

La promulgation d'un nouveau *statut*, dit de la *représentation de l'empire*, fut la première tentative de ce ministère pour faire face à cette situation. Ce fut véritablement une constitution nouvelle que publia l'empereur, le 26 février, bien qu'il s'efforçât de la rattacher au diplôme du 20 octobre de l'année précédente.

Elle comprenait une ordonnance servant d'introduction au tout, la loi fondamentale pour la représentation de l'empire, un statut du conseil d'État, les statuts provinciaux pour toutes les provinces, sauf pour la Hongrie et les pays annexes, et pour la Vénétie; enfin quelques ordonnances et billets autographes relatifs à des mesures d'exécution.

Le conseil central de l'empire, tel qu'il avait été constitué par les lettres patentes du 20 octobre, n'était qu'une assemblée sans autre caractère bien déterminé que celui d'une dépendance réelle vis-à-vis du pouvoir. Le statut de M. de Schmerling donna à l'Autriche un véritable parlement. En effet, par la *loi fondamentale sur la représentation de l'empire*, ce qu'on avait appelé le *conseil de l'empire renforcé*, était remplacé par deux chambres, l'une dite des *seignœurs*, l'autre composée de députés.

Étaient membres de la chambre des seigneurs, par la

Digitized by Google

naissance, les princes majeurs de la maison impériale. Étaient membres héréditaires de cette chambre, les chefs majeurs des familles nobles du pays, distinguées par de vastes propriétés foncières, auxquels l'empereur conférait la dignité de conseiller de l'empire. Étaient membres d'office, en raison de leur dignité ecclésiastique, tous les archevêques ainsi que les évêques jouissant du titre de prince. Enfin, l'empereur se réservait de nommer membres à vie de la chambre des seigneurs, les hommes distingués ayant rendu des services à l'État, à l'Église, à la science et aux arts.

Telle était la chambre haute, composée, comme on voit, d'éléments éclairés et conservateurs. L'aristocratie y avait une grande place. Elle est puissante et considérable en Autriche. Ajoutons que les noms des Appony, des Szeczen, des Clam-Martinitz, prouvent aussi qu'elle y est intelligente.

La seconde chambre, ou chambre des députés, devait se composer de 340 membres élus, répartis comme il suit entre les royaumes et pays : Hongrie, 85 ; Bohême, 54 ; royaume lombardo-vénitien, 20 ; Dalmatie, 5 ; Croatie et Esclavonie, 9 ; Gallicie et Lodomerie, 38 ; Autriche au-dessous de l'Ems, 18 ; Autriche au-dessus de l'Ems, 10 ; Salzbourg, 3 ; Styrie, 13 ; Carinthie, 5 ; Carniole, 6 ; Bukowine, 5 ; Transylvanie, 26 ; Moravie, 22 ; Silésie, 6 ; Tyrol et Vorarlberg, 12 ; Istrie avec Gorz et Trieste, 6.

Une assez large part était ainsi faite à chaque province dans la représentation centrale. Aucune race n'y était sacrifiée à la race allemande. Les Allemands ne pouvaient s'y assurer l'avantage qu'en profitant des divisions des autres peuples.

Le nombre des membres fixé pour chaque pays était élu directement par sa diète provinciale. L'élection se ferait à la majorité absolue, de telle manière que le nombre des députés de la chambre attribués à des territoires déter-

Digitized by Google

minés, villes ou corporations, fût choisi parmi les membres des diètes des mêmes territoires, des mêmes villes, des mêmes corporations. L'empereur se réservait de faire procéder directement à l'élection par les territoires, villes ou corporations, si des circonstances exceptionnelles ne permettaient pas qu'une diète provinciale nommât les membres qu'elle devait envoyer à la chambre des députés.

Le mode d'élection à la chambre des députés différait essentiellement, comme on voit, de celui de la plupart des États constitutionnels. Les représentants à la chambre élective du parlement central étaient choisis par les diètes provinciales et au sein de ces diètes.

L'empereur nommait les présidents et vice-présidents des deux chambres et les choisissait parmi leurs membres. Chaque chambre nommait elle-même ses autres fonctionnaires. Le conseil de l'empire était convoqué tous les ans par l'empereur. La sphère d'attributions du conseil de l'empire comprenait, d'après le diplôme du 20 octobre 1860, tous les objets de législation concernant des droits, des obligations et des intérêts communs à tous les royaumes et pays de la monarchie. Il faisait les lois et pouvait les proposer, surveillait les dépenses publiques, votait l'impôt et le contingent. Ces attributions étaient à peu près réglées comme dans les autres parlements; on remarquait cependant l'absence totale de dispositions qui permissent aux chambres d'intervenir dans l'administration et de contrôler la politique étrangère.

On se rappelle que le diplôme du 20 octobre 1860, en rétablissant les constitutions séparées des royaumes de Hongrie, de Croatie, Esclavonie et Dalmatie, ainsi que de la principauté de Transylvanie, avait exempté les députés de ces pays de participer aux délibérations du conseil de l'empire pour tout ce qui n'était point d'un intérêt commun à tous les royaumes et pays de la monarchie, c'est-à-dire pour tous les détails de l'administration et de la lé-

Digitized by Google

gislation qui étaient particulières à chacun. Ces royaumes restaient dans la même situation. M. de Schmerling cependant avait restitué à la diète commune et au pouvoir central, une partie des attributions dans ces royaumes que le diplôme de M. Goluchowski du 20 octobre leur avait enlevées. Les ministères supprimés étaient rétablis de fait; et le statut, qui établissait à côté de l'empereur et de ses ministres un conseil d'État dont la fonction spéciale était d'aider le gouvernement et de préparer les lois, était rédigé d'une manière assez large pour ouvrir la porte à certains empiétements sur ces diètes.

Ce conseil d'État, nommé par l'empereur, avec un président qui assistait au conseil des ministres, quoique sans prendre part au vote, était, en effet, chargé notamment d'examiner les projets de loi destinés à être soumis au conseil de l'empire et aux diètes provinciales ou émanant de l'initiative de ces assemblées, pour être proposés à la sanction de l'empereur.

Telle était ce qu'on pouvait appeler la constitution centrale de l'empire. Des *statuts* particuliers, dits *provinciaux*, qui accompagnaient le statut pour la représentation de l'empire, contenaient la constitution provinciale de l'empire d'Autriche. A part les royaumes de la couronne de Hongrie, ils fixaient les institutions de tous les autres royaumes ou provinces de la monarchie.

Ce qui portait particulièrement l'empreinte du système de M. de Schmerling, c'est que les priviléges des diètes ne variaient point comme dans le plan Galuchowski, selon l'étendue du pays, l'état de sa législation civile et la teneur de ses chartes originelles. Si l'on exceptait les pays hongrois, qui formaient comme un groupe à part et qui constituaient comme un autre empire en face de l'empire, les statuts provinciaux de M. de Schmerling étaient rédigés sur un modèle uniforme; ils contenaient exactement le même nombre d'articles. D'une province à l'autre, il

Digitized by Google

n'y avait de changé que le nombre de députés ; et, si ce n'est que la diète de Prague se composait de 241 membres, tandis que celle de Vorarlberg n'en avait que 20, la diète de Prague n'était pas investie d'une attribution de plus que la diète de Vorarlberg, ni d'un seul pouvoir d'espèce différente. A ce point de vue, les statuts de M. de Schmerling se pliaient moins que ne devaient se plier les statuts de M. le comte Goluchowski à la libre variété des coutumes locales et aux besoins multiples des dix races qui peuplent l'Autriche.

Ainsi, dans toutes les provinces, les attributions appartenant à la sphère d'action de la représentation du pays étaient exercées, soit par la diète elle-même, soit par le comité permanent de la diète. Les diètes se composaient de l'archevêque et de plusieurs évêques de la province, d'un plus ou moins grand nombre de membres, mais toujours du recteur *magnificus* de l'Université, quand il y en avait, et de députés élus, savoir : par la grande propriété foncière, par des villes et bourgs désignés par le règlement électoral, par la chambre de commerce, enfin par les autres communes de l'archiduché. L'empereur nommait le maréchal de la diète, chargé de diriger les débats de l'assemblée, et le choisissait au sein de celle-ci. Les fonctions de la diète et des membres dureraient six ans.

Si M. de Schmerling avait restreint sur quelques points les attributions conférées à ces diètes par le comte Goluchowski, on peut donc dire qu'il les avait conservées à leurs députés au parlement central, dans l'espoir, il est vrai, de les faire tourner davantage au profit de l'empire.

On aura achevé de faire connaître la constitution nouvelle de tout l'empire, si l'on rappelle que l'empereur fit dans le même temps une nouvelle concession à la Hongrie, toujours privilégiée, en lui accordant la loi électorale de 1848, et qu'il conféra aux congrégations de la Vénétie,

Digitized by Google

comme formant sa représentation actuelle, le droit de nommer des députés au conseil de l'empire, au nombre de 20, à défaut d'une constitution provinciale.

On saisit aisément le but de la constitution du 26 février. En tempérant la décentralisation administrative des provinces de l'empire par la centralisation politique, et en reliant, par l'attache solide d'une constitution commune, au centre de la monarchie les groupes divers dotés de plus grandes libertés particulières, M. de Schmerling espérait regagner par des voies constitutionnelles ce que le régime de l'absolutisme avait fait perdre à la puissance unitaire de la maison de Habsbourg. Mais de toutes les races ou contrées de l'empire, c'était des Maggyars de Hongrie que le gouvernement de Vienne avait à redouter le plus d'indépendance. Au lieu de réunir dans un même faisceau les Croates, Transylvaniens et Hongrois, qui avaient fait partie comme d'un même royaume, M. de Schmerling s'était donc réservé, en donnant à chacun de ces groupes des institutions semblables, le moyen même de les opposer les uns aux autres. Ainsi, il espérait conserver la prépondérance à l'élément allemand, autrichien, par la division des autres, et garantir, par l'unité de l'empire, l'autorité de la couronne. Il s'agissait de savoir si l'expérience du 26 février réussirait mieux que celle du 20 octobre de l'année précédente.

Les diètes provinciales. — La constitution de M. de Schmerling provoqua, au delà de tous ses désirs peut-être, les divisions et oppositions de races qu'il cherchait; mais elle parut loin de garantir de suite l'unité politique qu'on pensait en tirer à Vienne au profit de l'Autriche. C'est ce que prouva la réunion des diètes provinciales, ouvertes pour la plupart le 6 avril. Le gouvernement avait seulement soumis à ces diètes les budgets provinciaux, que la plupart renvoyèrent à leur comité permanent. Leur

Digitized by Google

principale affaire était l'élection des députés au conseil impérial ou Reichsrath, qui était le parlement de la monarchie autrichienne. Là était la première épreuve de la constitution nouvelle.

L'élection des députés au parlement central dans les diètes des provinces proprement dites autrichiennes, comme haute et basse Autriche, Styrie, Salzbourg, Tyrol allemand, ne fit aucune difficulté. Cette élection fut accompagnée même d'adresses chaleureuses de remercîments à l'empereur, qui promettaient une majorité dévouée. Les Allemands de l'empire d'Autriche, sauf peut-être quelques démocrates, tenaient compte de ce qu'il y avait de libéral dans cette tentative constitutionnelle, qui maintenait leur prépondérance sur les autres races, en même temps qu'elle leur accordait à eux des concessions précieuses. Il n'en fut pas de même dans le reste de la monarchie.

Le gouvernement de Vienne ne comptait probablement guère que la Vénétie sanctionnerait par la présence de ses députés le droit qu'il prétend avoir sur elle. L'élection ne put, en effet, avoir lieu, par suite de l'absence du nombre légal d'électeurs dans les conseils communaux de Venise, de Vérone et de Vicence. A Padoue, le conseil fut unanime pour s'abstenir; à Udine, les voix se portèrent sur trois Vénitiens détenus à Olmütz. Le Tyrol italien imita la Vénétie; il refusa d'envoyer ses députés à Inspruck dans le Tyrol allemand. Rien de plus naturel. Le gouvernement viennois n'avait-il pas mis lui-même les provinces italiennes hors de la loi commune, en ajournant pour elles l'octroi d'une constitution provinciale?

Mais dans les autres parties de l'empire, M. de Schmerling serait peut-être plus heureux.

Dans la Gallicie, il y eut conflit entre les Polonais catholiques et les Ruthènes du rite grec. Les Polonais eurent la majorité cependant, et envoyèrent une députation assez modérée à Vienne.

Digitized by Google

En Bohême, tous se trouvèrent d'accord, Allemands et Tchèques, pour témoigner leur fidélité à l'empereur; ils exprimèrent le vœu qu'il vînt à Prague recevoir la couronne de leurs mains. Mais quand on commença à discuter et à songer à choisir les députés, on ne s'entendit plus. Les Tchèques étaient-ils à la tribune, il fallait un interprète pour traduire aux Allemands les paroles de leurs collègues; les Allemands y montaient-ils, quoique la plupart des Tchèques entendissent la langue germanique, leur orgueil national leur fermait les oreilles; ils exigeaient à leur tour qu'on leur redît dans leur idiome les discours des orateurs allemands. On imagine, sans peine, quelle dût être l'allure d'une assemblée qui procédait dans de pareilles conditions. A la première démonstration de la majorité allemande, le parti bohémien national protesta. On finit par s'entendre. Les Allemands, plus éclairés, plus riches, sinon plus nombreux en Bohême, obtinrent la majorité dans l'élection, mais en promettant de demander que l'empereur vînt se faire couronner à Prague, dans l'espoir que l'administration de la Bohême y gagnerait quelque indépendance.

En Istrie, l'opposition alla plus loin qu'on ne pouvait s'y attendre. Le gouvernement espérait que la population slave de l'Istrie contre-balancerait les tendances que la ville de Trieste, en partie italienne, montrait déjà pour l'Italie. La diète istrienne cependant se prononça avec tant de vivacité contre l'envoi de députés à Vienne, que le gouvernement crut devoir la proroger, de crainte que l'exemple ne fût contagieux. Mais c'est dans les pays de la couronne de Hongrie que la discorde éclata avec le plus d'énergie et de variété, et c'était là le point le plus délicat de la constitution de M. de Schmerling.

Si l'on veut se faire une idée exacte de la situation des Maggyars, par rapport au reste de la population dans les pays de la couronne de Saint-Étienne, c'est-à-dire dans la

Digitized by Google

Hongrie, dans la Transylvanie et dans les parties annexes, Croatie, Dalmatie et Slavonie, il faut répartir ainsi qu'il suit les 14 millions d'hommes qui peuplent ces différents pays : 1 million et demi d'Allemands, 2 millions et demi de Valaques, près de 5 millions de Slaves, 300 000 individus de races diverses, enfin 5 millions de Maggyars, toutes races vivant entremêlées sans s'être confondues, même au cœur du pays maggyar, où il se trouve des Allemands.

Dès que la Hongrie, au bruit du canon de Solferino, eut relevé la tête et repris ses anciennes prétentions, la politique du parti national avait été, il est vrai, de se concilier les autres populations, et particulièrement les Slaves, Serbes, Croates et autres, qui avaient été en 1849, par opposition aux Maggyars, les sauveurs de l'Autriche. Mais dans sa constitution, M. de Schmerling avait cherché à réveiller ces rivalités. Il n'avait pas invité la Transylvanie, peuplée d'ailleurs aussi de Roumains et de Saxons, à envoyer des députés à la Hongrie, qui, en 1848, avait prononcé sa réunion à la diète de Pesth. Il avait laissé l'ancien royaume triplé et un, composé des Slaves de la Croatie, de l'Esclavonie et de la Dalmatie, maître de traiter avec la Hongrie l a question de sa réunion avec elle, et donné aussi à la Voïvodie serbe le droit de débattre les conditions de son retour à la Hongrie. Mais il est des moments où la plus grande habileté et l'application de la fameuse maxime : *Divide ut imperes*, ne sert plus de rien, et peut tourner contre ceux qui l'emploient.

Malgré les tentatives d'entente entre les principaux personnages slaves et maggyars, la diète du royaume triple et un, ouverte le 15 avril à Agram, et dont Vienne et Pesth attendaient les députés, trompa tout d'abord les espérances de l'une et de l'autre. Elle se déclara souveraine et indépendante pour pouvoir traiter le plus avantageusement possible avec les deux parties, et réclama

Digitized by Google

même l'adjonction des confins militaires laissés sans droits politiques.

En Dalmatie, au contraire, la ville de Fiume, port important sur l'Adriatique, demanda l'annexion à la Hongrie avec une telle vivacité, que le gouvernement répondit à ce vœu par la proclamation de l'état de siége, sous le coup duquel la Dalmatie envoya des députés à Vienne.

En Servie, la majorité serbe réunie à Carlovitz, non sans protestation de la minorité roumaine et autre, déclara ne pouvoir consentir à se réunir à la Hongrie, qu'en gardant un territoire séparé et un voïvode particulier.

En Transylvanie, les Saxons se réunirent à Hermanstadt au cri de : « Pas d'union avec les Hongrois, » et les Valaques à Balasfalva, pour se déclarer « quatrième nation transylvanienne. » Quelques-uns demandèrent à aller à Pesth.

Mais quelle serait l'attitude de la diète hongroise ? C'était là le plus important. Il n'était pas probable que les parties annexes de la Hongrie persistassent à ne pas se réunir à Vienne, si la diète maggyare consentait pour sa part à y envoyer des députés. M. de Schmerling porta donc toute son attention sur ce point; dès que quelques membres de la diète furent réunis à Bude, conformément au rescrit impérial, il consentit à transporter ses séances dans la ville de Pesth, et résolut d'ouvrir à Vienne le parlement impérial aussitôt qu'il aurait sous la main les autres députés allemands. Son plan était d'opposer l'idée de liberté à l'idée de nationalité, et d'entraîner ainsi toutes les races dans le cercle de l'unité autrichienne, en accordant à tous des libertés égales et un gouvernement commun, mais constitutionnel. La diète hongroise aurait-elle bonne grâce à refuser de s'unir à un parlement libéral?

Dès le 10 avril, pour bien accuser ses intentions, M. de Schmerling, entre autres, publia la loi de tolérance religieuse, depuis longtemps attendue. Elle accordait aux pro-

Digitized by Google

testants évangéliques des provinces allemandes et slaves une organisation analogue à celle qui avait été donnée dès 1859 aux protestants hongrois. Les évangéliques allemands, selon cette loi, jouiraient de la liberté la plus complète de leur confession, et dans leurs paroisses, séniorats et superintendances administreraient leurs églises sous la direction de leur synode général. La loi fut accueillie avec joie dans tout l'empire, excepté dans le Tyrol, où le gouvernement la maintint.

M. de Schmerling, pour désarmer les susceptibilités nationales, promettait encore bien d'autres libertés. Cette politique réussirait-elle ?

Le Reichsrath de Vienne et la diète hongroise. — Ce fut après ces préliminaires, que le 29 avril se réunit à Vienne le parlement, ou *Reichsrath*. La diète hongroise, réunie depuis le 19, n'avait pas encore tranché la question en litige.

L'absence des députés de la Vénétie, du Tyrol italien, de l'Istrie, de la Hongrie, de la Croatie, Esclavonie, Dalmatie et de la principauté de Transylvanie, laissait dans le parlement viennois une lacune considérable. Le gouvernement, dans la composition des membres de la chambre haute, avait remis également à l'arrivée des députés des pays non représentés le choix des seigneurs qui devaient la compléter. Tel qu'il était, le conseil de l'empire ne comptait donc dans la chambre des seigneurs que les représentants de la noblesse ou des illustrations des provinces allemandes, de la Bohême et de la Gallicie, et, dans la chambre des députés, que 200 membres au lieu de 343. Ainsi réduit, pouvait-il délibérer régulièrement et prendre des résolutions législatives ayant force de loi dans les provinces non encore représentées? Le gouvernement crut cependant devoir l'ouvrir afin d'entraîner, par l'exemple du fait accompli, les résolutions encore pendantes de la Hongrie et même des autres provinces, et de

Digitized by Google

consolider, par une première prise de possession, la constitution du 26 février.

Ce fut le but principal du discours prononcé par l'empereur François-Joseph devant ses deux chambres le 1er mai.

« Je tiens fermement, dit l'empereur, à la conviction que des institutions libres, accompagnées du respect consciencieux et de l'exécution des principes de l'égalité des droits de tous les peuples de l'empire, de tous les citoyens devant la loi et de la participation des représentants à la législation, conduiront à une transformation salutaire de l'ensemble de la monarchie. »

C'était là l'honnête expression de la volonté impériale et de son ministre, et des sentiments sur lesquels ils comptaient pour atteindre le but qu'ils se proposaient. Mais quel était ce but? « J'ai entrepris, continua l'empereur, d'établir le droit public de l'État sur la base de l'autonomie, aussi étendue que possible, des pays, et en même temps sur la base de cette unité qu'exige la puissance nécessaire à l'empire. Je veux conduire cette œuvre vers un développement égal dans toutes les parties de l'empire, conformément aux principes d'une politique franche et libérale; et, comme le veulent le droit et l'équité, en tenant compte du passé des divers royaumes et pays avec un amour, une sollicitude égales pour chacune des nombreuses et nobles nations qui sont réunies paternellement depuis des siècles sous le sceptre de ma maison. »

Cette tâche était difficile; l'empereur ne se le dissimulait pas. « Il s'agissait, dit-il, de faire voir au monde que les différences politiques, nationales et religieuses, qui se touchent de si près et se mêlent sur le sol de la monarchie autrichienne, ne forment pas des empêchements tels à une entente raisonnable que, sous l'influence médiatrice d'une civilisation avancée, et avec un esprit d'équité réci-

Digitized by Google

proque et des sentiments conciliants, ils ne puissent être surmontés. »

Pour atteindre ce but, l'empereur exprima l'espoir que la question de la représentation des royaumes de Hongrie, Croatie, Esclavonie, etc., serait bientôt résolue, et qu'il verrait avec satisfaction autour du trône la représentation de toute la monarchie. Ce fut même la conviction qu'il exprima le plus vivement, et dans des termes qui étaient évidemment à l'adresse des nationalités qui résistaient encore. « Mes peuples fidèles ont exprimé en termes énergiques, dans les adresses qu'ils m'ont fait remettre dernièrement, la pensée que les conditions de la liaison de tous les pays de mon empire doivent être maintenues. Je reconnais comme mon devoir de souverain, de protéger de ma puissance impériale la constitution unitaire, comme le fondement de mon empire un et indivisible, et je suis fermement résolu à repousser toute atteinte qui pourrait y être portée, comme une attaque à l'intégrité de la monarchie et au droit de tous mes peuples et pays. »

Les deux adresses votées par la chambre haute et la chambre basse du Reichsrath parurent destinées à agir dans le même sens sur les résolutions des contrées qui n'avaient point encore adhéré par leur présence à la constitution. Seigneurs et députés s'exprimèrent avec la même énergie sur la nécessité de maintenir l'union de l'empire, mais sans commettre d'excès de langage qui eussent pu choquer des susceptibilités nationales. Il fallait peut-être moins faire honneur de cette modération aux centralistes et au parti libéral qu'à l'influence des députés tchèques, galliciens et slaves, qui n'avaient point imité l'abstention des Hongrois, mais qui formaient une minorité fédéraliste assez puissante pour tempérer les exagérations autrichiennes. Cette modération, après les fermes déclarations de l'empereur, pouvait avoir des effets heureux.

Digitized by Google

M. de Schmerling ajouta encore un argument de plus à tous ces arguments en faveur de la constitution unitaire, par la présentation de projets libéraux nombreux, destinés à assurer la responsabilité des ministres, à donner une indemnité de déplacement aux députés, à garantir la liberté personnelle, l'inviolabilité des lettres, les rapports de l'État avec la banque nationale, ceux de l'Église catholique avec les non catholiques, à régler la liberté de la presse, l'usure, etc., etc. Que fit la Hongrie?

Les élections faites d'après la loi de 1848 avaient donné aux Hongrois une diète naturellement imprégnée de l'esprit de cette origine. La plupart de ses membres avaient figuré aux diètes qui avaient amené les événements de 1848. Quelques-uns de ceux qui y avaient joué un rôle et même les émigrés rentrés sur leur demande, s'y trouvaient. L'émigration qui avait brisé sans retour avec la dynastie des Habsbourg avait été seule à peu près écartée. Tout pouvait donc faire prévoir que la majorité des députés se réunissait dans l'idée de revendiquer les lois de 1848 et de prendre une revanche légale de la victoire que l'Autriche avait remportée en 1849 avec l'appui de l'étranger. Cependant on pouvait apercevoir aisément deux fractions dans la diète.

A la tête de la fraction la plus modérée était M. Deak, jurisconsulte de premier ordre, brillant causeur, caractère intègre, personnage éminent qu'on appelle *le juste* en Hongrie, ancien ministre de la justice en 1848, prisonnier pendant la guerre d'indépendance, ramené aux affaires par le mouvement national. Le parti plus avancé avait compté pour le conduire sur le comte Teleky, poëte national et ardent, jeté dans la politique par son patriotisme et dans l'exil par les événements. Condamné à mort par contumace, à la suite des événements de 1848, livré récemment par la cour de Dresde à celle d'Autriche, et gracié par l'empereur, sous condition de ne rien entreprendre contre

Digitized by Google

la fidélité qu'il devait à son souverain, le malheureux comte n'avait pas les mains libres. Un tragique événement décida la question entre les deux fractions de la chambre et ses deux principaux personnages. Le 8 mai, le comte Teleky fut trouvé mort dans sa chambre, tué d'un coup de pistolet. Il n'avait pu continuer à vivre entre les exigences de ses convictions politiques et celles de son serment. Ce fut donc M. Deak qui fut chargé de faire connaître au nom de la diète, à l'empereur d'Autriche, les sentiments de la Hongrie à l'égard de la constitution communale de la monarchie.

Sous une forme modérée le manifeste présenté à l'adoption de la chambre par M. Deak, fut la réclamation énergique, inébranlable, au nom du droit, au nom de l'histoire, au nom des sentiments nationaux, de l'existence intégrale, indivise, indépendante de la Hongrie, sous la souveraineté du chef de la maison de Habsbourg, reconnu seulement par elle comme roi de Hongrie. Rien ne saurait mieux faire connaître le différend qui sépare la Hongrie de la maison d'Autriche que l'analyse de ce document.

« On veut nous donner une constitution, mais point celle qu'on nous a enlevée par la violence. On veut nous donner une constitution nouvelle et étrangère, une partie de cette constitution commune qu'ils ont faite pour toute la monarchie ! Mais nous, nous n'avons pas besoin d'une constitution octroyée, nous revendiquons notre antique charte, qui était non pas un cadeau, mais le produit de pactes réciproques, et qui était comme un développement de notre vie nationale. Cette charte, que nous avons conformée, toutes les fois que la nécessité s'en est fait sentir, aux besoins des temps, et que nous modifierons encore dans l'avenir; enfin cette charte dont les principes fondamentaux sont consacrés par les siècles. Le droit, la loi, la sainteté des traités sont de notre côté. La force matérielle est contre nous. »

Digitized by Google

M. Deak revendiqua donc, comme le premier et le plus saint des droits, la constitution de 1848, développement des constitutions précédentes, et sanctionnée d'ailleurs à cette époque par l'empereur Ferdinand.

Selon M. Deak, le diplôme du 20 octobre et la constitution du 26 février étaient en désaccord avec les conditions du contrat bilatéral, stipulé en 1525, lors de la transmission de la couronne de la Hongrie à la maison de Habsbourg, entre la nation hongroise et cette maison, et confirmées pendant longtemps par chaque nouveau souverain, et en dernier lieu par Ferdinand. Le souverain ne s'était-il pas engagé à n'administrer, à ne gouverner la Hongrie que d'après les lois du pays, existantes ou futures; à se faire couronner lors de son avénement au pouvoir, à signer le diplôme royal d'inauguration, et à prêter le serment de couronnement? Hors de là, qu'était la Hongrie si ce n'est une province autrichienne? Le contrat bilatéral n'avait jamais établi d'*union* réelle entre le royaume de Hongrie et les autres provinces héréditaires de l'empire, mais seulement une *union personnelle* sous le même souverain.

La diète hongroise ne pouvait donc partager le droit de faire des lois pour la Hongrie, de voter des impôts, de régler le contingent des troupes de la Hongrie, avec d'autres que le roi de Hongrie, sous la garantie d'un ministère particulier responsable devant la diète de Hongrie. Sans doute, accordait M. Deak, les lois de 1848 pouvaient avoir besoin d'une révision. Eh bien! si le roi voulait rendre leur force aux autres lois suspendues sur le jury et la presse par le despotisme, la diète, la nation, pourraient, de concert avec son roi, améliorer ce qu'il y avait de défectueux même dans la constitution et les lois, et établir entre tous, par exemple, sans distinction de nationalité et de religion, l'égalité du droit. Mais le rétablissement d'urgence de la constitution telle qu'elle avait été fixée en 1848 et le retour des par-

Digitized by Google

ties annexes de la Transylvanie et du royaume triple étaient les premières conditions à remplir. Car, disait énergiquement M. Deak en finissant, « le roi de Hongrie ne devient roi légitime que par le couronnement. Or, le couronnement est subordonné à des conditions prescrites par la loi ; il est donc indispensable de les remplir auparavant. La conservation intégrale de notre indépendance constitutionnelle, l'intégrité territoriale et politique du pays, la réintégration complète de notre diète, le rétablissement entier de nos lois fondamentales, de notre gouvernement parlementaire, de notre ministère responsable, l'abolition de tous les effets du régime absolu, telles sont les conditions préliminaires sans lesquelles la délibération et l'entente sont également impossibles. »

Le projet de M. Deak ne donna point lieu à de vives discussions sur le fond, mais à des manifestations nombreuses des sentiments maggyars. Chacun tenait à accentuer la résolution commune, tout en écartant avec soin ce qui aurait pu offenser la personne de l'empereur. Les orateurs mirent moins de précaution à voiler leur antipathie contre l'Allemagne. M. Eotvos, le plus influent après M. Deak, insista particulièrement sur la position désavantageuse que la Confédération germanique, dont les provinces autrichiennes étaient parties intégrantes, pouvait faire à la Hongrie. « Aujourd'hui, dit-il, les provinces héréditaires de la monarchie autrichienne appartiennent à la Confédération germanique, qui leur doit en revanche protection contre toute agression extérieure. Est-il possible, en vérité, de réunir dans un seul parlement les provinces allemandes et la Hongrie, c'est-à-dire deux territoires de position internationale aussi différente ? »

Dans ces paroles se révélait le désir secret des Maggyars, d'arracher la dynastie des Habsbourg à l'Allemagne et de l'attirer à eux pour se faire le centre et le noyau de l'empire. M. Maurice Jokai, l'écrivain natio-

Digitized by Google

nal, membre du parti extrême, déguisa moins encore ses sentiments.

« A l'en croire, il ne pouvait y avoir de constitution autrichienne, attendu qu'il n'existe pas de nation autrichienne, qu'il n'y a pas de patriotisme autrichien. Sur la base du dualisme, a-t-il dit, l'Autriche est un géant à deux bras puissants. Transformée en État unitaire, elle n'est plus qu'un monstre défaillant. Nous aimerions volontiers, continua l'orateur, à protéger nos frères chéris, les Tchèques et les Polonais, au conseil de l'empire, contre les centralistes qui les oppriment; mais la constitution dont on leur a fait cadeau serait aussitôt écartée si nous formions la majorité contre le gouvernement. En ce cas, nous nous trouverions réduits les uns et les autres à n'avoir plus rien. Jamais la Hongrie ne prêtera son appui à une lutte dirigée contre les idées de l'époque. Il faut que l'Autriche change avant tout de direction quant à la politique. Nous pouvons et nous voulons attendre jusqu'à ce que nos droits soient de nouveau reconnus ou que le gouvernement soit forcé de faire tomber son masque constitutionnel. »

Il n'y avait guère de dissentiments, on le voit, sur le fond. Il n'en fut pas de même de la forme. MM. Deak et Eotvos voulaient transmettre à l'empereur ces idées dans une adresse. Le parti avancé prétendait prendre de suite une résolution. Voter une résolution, c'était déclarer en quelque sorte l'indépendance, la personnalité, sinon la souveraineté de la diète. Voter une adresse, c'était affirmer ses droits aux pieds du trône, et par conséquent y porter en même temps ses vœux; c'était préparer, par conséquent, un terrain de discussion, et peut-être rendre une transaction possible. M. Deak avait la majorité. Il fut obligé cependant de faire encore plus d'une concession pour obtenir le vote de son projet comme adresse. Les députés contestaient, par les arguments mêmes de M. Deak, que l'empereur François-Joseph, non couronné, fût roi de

Digitized by Google

Hongrie. Écartant le non de Majesté, ils ne voulurent lui accorder que le titre de « très-auguste seigneur. » Ainsi formulée, l'adresse même fut votée, par une majorité concertée de cent vingt-cinq voix, au souverain de fait, contre cent cinquante-deux qui auraient préféré une résolution ; et la chambre des magnats, malgré quelques paroles plus conciliantes, vota de la même manière.

Cette adresse rompait le pont de l'union constitutionnelle de la Hongrie avec les pays allemands et slaves, placés sur le terrain de la patente de février. Le contre-coup se fit sentir à Vienne. L'*Ost-deutsche-Post* accusa le parti extrême hongrois d'avoir terrorisé la diète. La *Gazette du Danube* taxa d'ingratitude ou de folie les Cicérons modérés aussi bien que les Catilinas de Pesth. « L'Autriche s'est levée, disaient-ils, pour devenir libre et rester indivise, et avec l'aide de Dieu elle y réussira. » Mais le parti de l'opposition fédéraliste, composé de Bohémiens et de Galliciens, qui existait même dans le sein de la chambre des députés de Vienne, se sentit fortifié et devint plus hardi.

M. de Schmerling s'en aperçut. Après le vote de l'adresse hongroise, M. Rieger, député de Bohême, et quarante-neuf députés, soumirent au conseil une proposition en vertu de laquelle ils exprimèrent le vœu que les délibérations du conseil fussent suspendues jusqu'au moment où cette assemblée pourrait se compléter et former une véritable représentation nationale. La proposition n'ébranla point la majorité allemande. Mais le gouvernement, en face d'une minorité de soixante-dix membres, se crut obligé, le 5 juin, de déclarer que le parlement (Reichsrath) de Vienne n'avait que la compétence d'une assemblée restreinte.

Dans ce parlement restreint même, le gouvernement de M. de Schmerling se sentit affaibli. Proposait-il des lois libérales sur l'irresponsabilité des membres du parlement, sur la liberté personnelle, le secret des lettres, le droit d'as-

Digitized by Google

sociation, il trouvait toujours devant lui l'argument sans cesse renouvelé des fédéralistes qui trouvaient l'assemblée incompétente, comme restreinte, et voulaient transporter la compétence qu'ils lui refusaient aux diètes provinciales. Ces luttes donnaient quelquefois lieu à des scènes émouvantes qui témoignaient de l'animation des esprits.

« Notre état constitutionnel, disait, dans la séance du 19 juin, M. Rieger, chef du parti tchèque, est en voie de formation. Nous avons un bon maître fondeur, mais la fonte coule lentement et avec peine, et il sort peu de bons matériaux du fourneau. — Je rappelle l'orateur à l'ordre, s'écria le président. Cette manière provocante blesse la dignité de la chambre. — Nous demandons, continua M. Rieger, que l'égalité des langues et des nationalités soit réalisée d'une manière vraie et légale. Mais si tout cela est débattu au centre, jamais nous ne pouvons espérer qu'on tienne un compte juste de notre nationalité. Il n'est pas donné à l'homme et à aucune nation d'être aussi juste envers les autres qu'envers soi-même. Nous, du moins, nous avons fait cette triste expérience de la part des Allemands et la faisons tous les jours. — Je vous prie de vous asseoir. — Je demande à la chambre si j'ai dit quelque chose de blessant.... — Vous n'avez pas la parole. »

La diète hongroise dissoute. — Lorsque le comte d'Appony vint apporter l'adresse hongroise à Vienne, le gouvernement voulut profiter de la circonstance pour se relever. Il provoqua une manifestation unitaire et monarchique qui réussit. On était en Autriche surtout choqué du refus qu'avait fait la diète de donner le nom de roi à l'empereur d'Autriche. L'empereur voulait obtenir au moins de la diète hongroise le changement de forme de l'adresse avant d'en examiner le contenu. A l'arrivée de la députation hongroise à Vienne, le comte Hartig, dans la chambre haute, proposa de voter d'urgence une adresse tendante à

Digitized by Google

déclarer qu'elle considérait toute atteinte portée à la dignité et aux droits de Sa Majesté l'empereur, comme une attaque contre tout l'empire. « Pour repousser cette attaque, dit-il, Sa Majesté l'empereur peut compter sur l'appui dévoué de la chambre et de tous ses peuples fidèles. » La proposition fut votée à l'unanimité. Le même jour, le président de la chambre des députés enleva, mais un peu subrepticement, et au risque de quelques réclamations faites le lendemain, l'inscription au procès-verbal de la même déclaration. Fort de cette manifestation, l'empereur renvoya l'adresse à Pesth, et invita les députés à la lui faire remettre dans la forme de respect usité. En même temps, le général Coronini avait été nommé au commandement de l'armée de Hongrie, avec des renforts. Tous ces moyens produisirent leur effet. M. Deak et le parti légiste avaient vu avec peine qu'on refusait au roi le titre de Majesté; ils obtinrent aisément que la diète obtempérât au désir exprimé par l'empereur; l'adresse fut renvoyée avec l'inscription « à Sa Majesté impériale et royale. »

Mais la question de fond ne fut pas aussi facilement résolue.

L'empereur hésita quelque temps avant de faire connaître sa réponse. Le ministère était divisé comme l'empire lui-même en deux partis contraires, en deux assemblées rivales. Chacun présentait son projet. Si le parti hongrois l'emportait, les membres allemands du cabinet donneraient leur démission; il faudrait alors une autre constitution qui fît une plus large part à l'autonomie hongroise. Si le rescrit proposé pour les membres allemands était adopté par l'empereur, les membres hongrois donnaient leur démission; mais la constitution du 26 février n'était plus viable, à moins de l'imposer à la Hongrie.

L'empereur était pour les membres allemands. S'il n'eût eu contre lui que les Maggyares seuls, il n'eût pas hésité; mais il y avait toujours danger qu'ils n'entraînassent avec

Digitized by Google

eux les populations slaves toujours flottantes. La résolution prise par la diète de Croatie, le 14 juillet, décida l'empereur. Le parti national, sans prendre encore une décision définitive, avait déclaré, dans la diète d'Agram, que toute union entre la Hongrie et le royaume triple et un avait cessé en 1848; mais que, nonobstant ce, le royaume triple et un était destiné à faire une certaine union politique et un traité international avec la Hongrie, dès que celle-ci aurait reconnu sans condition son indépendance et son autonomie. Ce n'était point comme on voit une victoire complète. Néanmoins la résolution croate décida l'empereur.

La réponse à la Hongrie fut signée le 21, et le 22 juillet communiquée au parlement restreint de Vienne et à la diète hongroise. Avant que les premiers mots eussent été prononcés on en connaissait déjà la teneur. On savait que le baron Vay, chancelier de Hongrie, M. Seczen et les ministres hongrois avaient donné leurs démissions. M. le comte de Forgach, gouverneur de la Bohême, était nommé chancelier de Hongrie.

Le rescrit de l'empereur, remarquable d'ailleurs par la modération du langage, rappelait d'abord que le gouvernement, en convoquant la diète, avait désiré concilier l'administration constitutionnelle de la Hongrie avec les exigences de l'ensemble de la monarchie. La pensée de confondre les pays appartenant à la couronne de Saint-Étienne, dans le gouvernement du reste de la monarchie, avait été tout à fait éloigné du cœur de l'empereur. Ces assurances données, le rescrit s'attachait à prouver que l'unité du trône, le commandement de l'armée et la direction centrale des finances communes de l'ensemble de la monarchie, résultaient des anciens contrats passés entre la dynastie et la Hongrie, et que l'union réelle existait entre la monarchie une et indivisible depuis trois siècles. C'était la constitution de 1848, dont on redemandait le rétablis-

Digitized by Google

sement, qui avait, selon ce document, porté atteinte à cette union réelle, en prétendant réduire l'indissolubilité de l'empire à la sphère étroite de l'union personnelle. En émettant la même prétention, la diète de Pesth ne pouvait faire autre chose qu'entrer, encore une fois, en lutte avec les intérêts les plus essentiels de l'empire tout entier.

En conséquence, l'empereur invitait la diète à reviser ou à abroger les dispositions de la constitution de 1848, en opposition avec la constitution générale de l'empire, avec la monarchie une et constitutionnelle ; il la somma de s'occuper de choisir et d'envoyer au conseil impérial (Reichsrath) de Vienne le nombre des députés réservés à la Hongrie. En attendant, comme l'ancien état légal subsistait toujours, l'empereur ordonnait l'exécution de toutes les lois et institutions existantes, spécialement en tant qu'elles avaient trait aux voies et moyens nécessaires pour pourvoir aux besoins du reste de la monarchie ; et il rappelait avec sévérité aux magnats et députés réunis en diète, qu'ils eussent à se conformer très-exactement au présent ordre.

Malgré sa modération, la réponse était claire. Dans la chambre des députés hongrois, on répondit par des sourires amers aux passages qui convoquaient l'unité de l'empire. Au Reichsrath, les Allemands applaudirent aux mêmes passages, les Tchèques et les Polonais restèrent calmes.

La diète hongroise se mit à délibérer aussitôt sur la réponse à faire au rescrit impérial. Par un retour facile à prévoir, une résolution nouvelle de la diète croate, à Agram, l'avait enhardie à son tour dans sa résistance. La diète d'Agram avait ajourné également l'envoi de ses deputés à Vienne jusqu'à l'établissement de l'entente du royaume triple et un avec la Hongrie.

La séance de la diète où fut prise une décision dont on

Digitized by Google

ne pouvait dissimuler la gravité, eut lieu le 9 août. M. Deak avait été encore chargé de rédiger le nouveau projet d'adresse en réplique au rescrit impérial. La salle était comble. M. Deak fit la lecture de la pièce, qui ne comptait pas moins de quarante-cinq feuilles d'écriture.

M. Deak commençait par exprimer la conviction douloureuse que l'empereur voulait régner de fait sur la Hongrie, et non selon son droit ancien. Il s'efforçait de réfuter, article par article, les arguments que le rescrit impérial faisait valoir, en faveur de l'union réelle, contre l'union personnelle, et de montrer que la constitution de 1848, à laquelle était venu aboutir l'état de possession antérieur, ne lésait pas les droits de la monarchie. Il protestait de nouveau du vif désir de ne point s'immiscer dans la législation et le gouvernement des pays héréditaires, et de s'entendre à l'amiable sur la base de l'égalité de droit, avec les pays relevant de la couronne de Saint-Étienne. Enfin, après avoir récapitulé les principes légaux du droit public hongrois, c'est-à-dire, le vote des impôts, du contingent militaire, et des lois, de concert avec le roi, et avoir protesté à l'avance contre toute représentation de la Hongrie dans le Reichsrath, obtenue par des moyens extralégaux, il termina par ces mots qui témoignaient bien de la gravité de la situation : « La diète considère donc le fil des délibérations parlementaires comme rompu. Il est probable que de tristes jours attendent notre pays ; mais la nation saura souffrir pour réserver à nos descendants leur droit légitime à la liberté et à la vie constitutionnelle; car ce que la puissance et la force enlèvent à la nation peut lui être rendu dans des circonstances favorables; mais ce à quoi on renonce volontairement est perdu pour toujours. »

La discussion était épuisée. Le 23 août, l'empereur ordonna la dissolution de la diète hongroise et adressa un message au Reichsrath et à ses peuples, pour leur faire connaître les motifs de cette résolution et les principes de

Digitized by Google

sa conduite future. Dans ce message, l'empereur prétendait avoir fait tout ce que l'équité vis-à-vis de la Hongrie exigeait, et tout ce que la justice envers les autres provinces de l'empire et le développement de la grandeur de l'État lui imposaient. En conséquence, il maintenait les lois d'octobre et de février, conservait à chaque province la faculté d'envoyer des députés au Reichsrath, et enfin prononçait la dissolution de la diète hongroise, en se réservant de convoquer une nouvelle diète dans six mois, s'il était possible.

Dès la veille de l'arrivée du rescrit, la diète hongroise était réunie. Sur le rapport de M. Deak, elle protesta à l'avance contre l'illégalité de la dissolution, qui ne pouvait avoir lieu, selon la constitution de 1848, avant le vote de l'impôt. Puis, afin de ne pas laisser exploiter contre elle les défectuosités de la constitution hongroise, et les rivalités de races encore subsistantes dans le royaume de Saint-Étienne, elle mit à l'ordre du jour de ses délibérations futures, selon les principes qu'elle avait plusieurs fois émis, les propositions suivantes : 1° La satisfaction à donner aux prétentions des nationalités demeurant en Hongrie, pourvu qu'elles ne fussent pas en opposition avec l'intégrité territoriale et politique du pays. 2° La reconnaissance de l'égalité des cultes, l'abolition des mesures restrictives prises contre les israélites. 3° La suppression de tout titre de possession ayant une analogie avec les fiefs, mais moyennant indemnité et rachat. — Les Hongrois voulaient prouver par là que, dans le désir d'établir l'harmonie entre des races sœurs, ils ne prétendaient conserver que la prérogative de combattre au premier rang pour la défense de la liberté civile et de la dignité du royaume garanti par la couronne de Saint-Étienne. Après cette dernière séance, les députés se séparèrent en s'embrassant.

Le gouvernement autrichien opposa manifestation à

Digitized by Google

manifestation. Les chambres du Reichsrath renouvelèrent la promesse qu'elles avaient déjà faite de repousser toute atteinte à l'autorité impériale, ainsi que toute attaque contre l'unité, et, par là même, contre l'existence de l'empire.

Dans le discours qu'il eut l'occasion de faire à ce sujet, M. de Schmerling se prononça même plus énergiquement dans le sens du manifeste impérial. Il prétendit que la représentation de l'empire pouvait être complète et sa compétence inattaquable, malgré l'absence des Hongrois, parce que, la chambre comptait un nombre de membres égal à celui qui avait été fixé par le diplôme du mois d'octobre. Il tenta de justifier le gouvernement autrichien, en disant que s'il avait supprimé la constitution séculaire de la Hongrie, il avait beaucoup fait pour améliorer son état légal. Enfin, le député Smolka, ayant conseillé au gouvernement de céder aux demandes de la Hongrie, M. de Schmerling répondit par une déclaration pure et simple que le gouvernement maintiendrait sa constitution actuelle, et que la résistance qu'il pourrait rencontrer dans telle ou telle partie de l'empire ne changerait pas ses résolutions. « Le gouvernement a assez essayé déjà de constitutions, dit-il ; il ne serait pas sage à un général qui se trouve dans une bonne position de l'abandonner avec la perspective d'être obligé de la reprendre peut-être le lendemain, au prix de nouveaux sacrifices. » Cette dernière phrase du premier ministre constitutionnel de l'Autriche prouvait que la cour de Vienne commençait à quitter les voies légales, dans les pays de la couronne de Saint-Étienne, pour y recourir à l'emploi de la force.

Un ministre absolu et libéral. — La position de M. de Schmerling se trouvait dès lors fort étrange. Ministre constitutionnel à Vienne, où était encore réuni le Reichsrath, il était ministre absolu à Pesth et dans les pays qui avaient refusé d'y figurer. En deçà et au delà de la Leitha,

Digitized by Google

comme on s'exprime dans l'empire, la politique du ministre était une antithèse. La position, on ne saurait le méconnaître, était des plus délicates. Sous l'ironique surveillance de M. de Rechberg, qui représente dans le cabinet la tendance absolutiste pure, M. de Schmerling s'efforça de faire face à toutes les difficultés. Ce fut en se montrant résolu à vaincre au delà de la Leitha toutes les résistances à la constitution unitaire, et disposé en deçà à faire produire à la constitution toutes ses conséquences libérales qu'il espéra y réussir. Il se mit promptement à l'œuvre.

Aussitôt après la dissolution de la diète hongroise, les chefs des comitats et les comitats eux-mêmes s'étaient apprêtés à protester contre l'illégalité de la mesure. Le cardinal primat de Hongrie, Szilowsky, avait donné le signal en faisant voter par le comitat de Gran que la diète avait bien mérité de la patrie, et en déclarant bientôt lui-même qu'il ne prêterait aucune coopération aux mesures administratives frappées maintenant aux yeux des Hongrois d'illégalité. M. le comte Forgach, nommé chancelier de Hongrie à la place du baron Vay, remplaça aussitôt les chefs des comitats (obergespann) par des commissaires royaux, les comitats eux-mêmes par des commissions d'hommes de confiance, supprima les journaux les plus hardis et désarma les milices nationales dont on avait tenté l'organisation.

Malgré une assez vive émotion et quelques troubles partiels à Pesth et dans quelques localités même importantes, le tout se passa assez paisiblement. Le parti modéré maintint la Hongrie sur le terrain de la légalité, et couvrit cette retraite du mouvement hongrois, avec autant de prudence qu'il avait fait la guerre légale dans la diète. Rien ne met mieux en relief le remarquable mélange de résistance inébranlable et de loyauté sincère que ce parti s'efforce d'apporter dans le conflit actuel de la Hongrie avec l'Autriche.

Digitized by Google

Le cardinal primat protestait « que son opposition n'était ni arrogance ni tendance séparatiste, » et il se portait garant de la fidélité et de l'attachement de la nation au roi, à la condition du maintien de son autonomie, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Le comitat d'Arad, après avoir protesté contre l'illégalité de la dissolution, prit avant de se séparer les mesures nécessaires au maintien de l'ordre matériel. La Hongrie libérale abdiqua pour laisser place nette à l'action illégale du gouvernement de Vienne, et mieux le convaincre d'impuissance.

Pour lutter contre l'impression morale que cette sagesse même pouvait produire, M. de Schmerling, à Vienne, se hâta de présenter quelques-unes des lois libérales qui avaient fait partie de son programme. Les deux premières avaient pour objet la liberté individuelle et la liberté du foyer domestique, et elles étaient à peu près empruntées aux principales dispositions du code français. La troisième loi sur la presse était assez libérale. Elle n'exigeait point l'autorisation préalable pour la publication d'un journal; elle répudiait les mesures préventives, et n'admettait que la répression judiciaire dans un pays, il est vrai, où le jury n'existe point. Enfin, elle stipulait expressément la publicité pour tous les procès de presse. Une loi religieuse dite *édit de religion*, préparé par la commission des cultes, s'inspirait aussi d'idées sérieusement libérales.

On regretta seulement que le ministère présentât ces lois au Reichsrath la veille même de sa prorogation, du 4 octobre au 4 novembre. Pourquoi suspendre les travaux du Reichsrath au moment où ils étaient le plus urgents et quand la situation était des plus critiques? On crut trouver l'explication de ce fait dans le décret que rendit, peu de temps après, le gouvernement pour ordonner la perception des impôts et la levée des recrues en 1862, sur les bases fixées l'année précédente, 1861. Le gouvernement sortait par là, il est vrai, d'une grande difficulté,

Digitized by Google

celle de savoir si le conseil de l'empire, en l'absence des députés des pays non hongrois, se croirait compétent pour régler ces deux importants objets. Mais il en sortait dictatorialement en soustrayant ces mesures au domaine parlementaire pour les réserver à celui de l'administration.

Par contre, le gouvernement perdit l'espoir, qu'il avait conservé encore, de compléter le parlement au moins par l'adjonction des députés croates et transylvains, dont l'adhésion eût affaibli encore la résistance de la Hongrie. Ce fut en effet en octobre que Vienne reçut l'adresse de la diète d'Agram, organe du royaume triple et un. Elle n'était pas moins ferme que ne l'était l'adresse de la diète de Pesth. Elle repoussait plus catégoriquement encore, s'il était possible, toute participation aux travaux du parlement de Vienne, et revendiquait la Dalmatie et les confins, comme les Maggyars avaient réclamé le royaume triple et un. Le gouvernement dut dissoudre également cette diète (12 novembre), en se contentant de déclarer qu'il maintiendrait le régime militaire des confins et inviterait seulement la Dalmatie à envoyer des députés à la diète d'Agram. C'est dans la diète de Transylvanie que le ministère autrichien avait placé son dernier espoir. La chancellerie transylvaine refusa pendant le même mois d'expédier les lettres de convocation pour la diète de Karlsbourg, parce qu'une telle diète, spécialement transylvaine, lui paraissait inconciliable avec la loi de 1848, qui avait prononcé la fusion complète des deux sœurs patries (iker-haza), la Hongrie et la Transylvanie. Ainsi, tous les pays de la couronne de Saint-Étienne étaient unis dans une même résistance, à laquelle l'Istrie répondait elle-même par de nouvelles élections défavorables; et le libéral M. de Schmerling se voyait obligé d'étendre à tous les pays de la couronne de Saint-Étienne le même régime absolu.

Cette situation difficile du gouvernement autrichien

Digitized by Google

gouvernant dictatorialement ici, et là constitutionnellement, s'accusa vers la fin de l'année d'une façon frappante.

Le nouveau chancelier de Hongrie, le comte Forgach, chargé, après la dissolution de la diète, de recouvrer les impôts et de faire le recrutement, s'aperçut bientôt qu'il était armé de pouvoirs insuffisants. Déjà les administrateurs municipaux cessaient leurs fonctions, les autorités judiciaires menaçaient d'interrompre les leurs. Toute vie administrative et civile allait être suspendue. Le gouvernement impérial prit un parti extrême. L'empereur prononça la dissolution du conseil de la lieutenance, et confia tous les pouvoirs au comte Pallfy, nommé son lieutenant le 9 novembre. On suspendit la curie royale, comme impuissante à faire respecter la loi. Le pays fut divisé en douze juridictions, dans lesquelles devaient siéger des tribunaux militaires chargés de connaître de tous les crimes ou délits qui furent énumérés dans un décret particulier et qui rentraient tous dans les infractions aux lois politiques. L'empereur lui-même, par un billet autographe, en informa la curie, promettant qu'il ne la soumettait qu'à une suspension provisoire. Ces mesures de rigueur ressemblaient beaucoup à l'état de siége. Grâce à elles, le gouvernement de Vienne put espérer faire rentrer les impôts et recruter l'armée; car les Hongrois se contentèrent de protester dans leurs derniers comitats sans faire d'opposition. Cette sorte d'état de siége faciliterait-il la solution de la question politique? Telle était la question.

En même temps qu'il décrétait cette sorte d'état de siége en Hongrie, M. de Schmerling rouvrit le parlement restreint à Vienne. M. de Schmerling et M. de Plener y prirent d'abord la parole. Mais on sentit combien dans cet état de transition et d'attente, la constitution elle-même se trouvait affaiblie et comme suspendue.

M. de Schmerling soutint les mesures prises en Hongrie. Mais dans la discussion, on reconnut encore les trois

Digitized by Google

partis qui se sont formés même dans le Reichsrath restreint : les fédéralistes, composés de députés polonais et bohêmes; les centralistes qui voudraient appliquer déjà les lois qu'ils votent à tout l'empire; les monarchistes et les libéraux qui défendent le gouvernement dans la situation moyenne où il se tient. Les députés polonais ne votèrent point. M. Rieger, chef du parti bohême, parla dans un sens favorable à l'unité de l'empire. Le reste vota en faveur de M. de Schmerling.

M. de Plener avait à défendre devant le Reichsrath une cause encore plus difficile. Rendant compte de l'ordonnance qui avait décidé la perception des impôts directs dans tout l'empire, pour 1862, il la justifia par la loi suprême du salut public, et donna l'assurance que cette perception des impôts et leur emploi pourraient être l'objet de modifications de la part de l'assemblée. On parut curieux de savoir quand cette promesse serait tenue. M. de Plener vint enfin communiquer le budget aux chambres. C'était, comme on ne s'y attendait que trop, une récapitulation des déficits annuels qui revenaient depuis quatorze ans. Encore le gouvernement déclara-t-il qu'il ne se proposait que de consulter la chambre, ne pouvant l'investir de pleins pouvoirs à cet égard tant que les nationalités encore dissidentes n'auraient point envoyé leurs députés au parlement.

L'Autriche constitutionnelle roulait donc encore à la fin de l'année dans une sorte de cercle vicieux. Elle se consumait dans un état de langueur qui ranimait les espérances de ses adversaires et décourageait ses amis. Le jeune empereur, qui a fêté, le 18 août de cette année, à Ischl, l'anniversaire de sa trente et unième année, tirera-t-il en 1862 de ce cercle fatal ce vaste empire du milieu, dont l'ébranlement amoncellerait autant de ruines que celles dont nous menace depuis si longtemps l'empire ottoman?

Digitized by Google

3

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE DU NORD ET DU MILIEU.

I

ROYAUME DE DANEMARK.

La question du Holstein.— Le roi Frédéric VII présentait à la fin de 1860, parmi les lois soumises aux délibérations de la diète du royaume, un projet du chemin de fer destiné à relier le Jutland au Sleswig, quand la proposition d'un membre de la diète germanique à Francfort vint réveiller l'éternelle question du Holstein et cette fois de manière à exciter des craintes plus sérieuses qu'à l'ordinaire.

Au fond, quand on dégage cette affaire fameuse de toutes les obscurités légales qui effrayent à bon droit les plus intrépides, l'objet de la querelle se réduit à un point : à la constitution commune à toute la monarchie que la diplomatie a engagé le roi de Danemark, en 1851-52, à donner aux différentes parties de ses États, tout en respectant leurs institutions particulières. OEuvre toujours difficile que d'unifier un État sans léser les traditions de ses différentes parties, mais particulièrement difficile dans la monarchie danoise.

Cette monarchie se compose des îles et de la presqu'île du Jutland qu'on appelle le royaume, entièrement peuplées de Danois, du duché de Sleswig où s'entremêlent les populations danoises et allemandes, et du duché de Holstein, tout allemand, qui fait partie en même temps de la Confédération germanique. Le roi de Danemark, Frédéric VII, avait tenté, par une proclamation du 2 octobre 1855, de

Digitized by Google

satisfaire à ses promesses et de donner à ses États cette constitution commune. Pour réaliser l'unité de la monarchie, il avait donc élevé au-dessus des constitutions particulières du royaume, du duché de Sleswig et du duché de Holstein, un conseil suprême où ces trois parties se trouveraient représentées proportionnellement à la population. Malheureusement, les États provinciaux du Holstein et ceux mêmes du Sleswig n'avaient pas accepté cette constitution.

Si le Holstein n'avait point fait partie de la Confédération germanique, c'eût été là seulement une affaire à régler par le roi Frédéric VII avec une partie de ses sujets. Mais en saisissant la diète de Francfort de l'affaire, le Holstein avait ouvert une porte à l'ingérence de l'Allemagne dans les affaires danoises; et l'Allemagne a la main longue. En soutenant la résistance du Holstein qui fait partie de la Confédération, l'Allemagne avait encouragé celle de la partie allemande du Sleswig qui n'en dépend pas, mais qui a de vieilles affinités avec le Holstein et qui voudrait se joindre à lui. Les États du Sleswig où domine l'élément aristocratique et allemand avaient donc demandé aussi la suspension de la constitution commune qui leur avait été refusée. L'Allemagne s'était intéressée, par des raisons qu'on soupçonne, au Sleswig comme au Holstein; et le roi Frédéric VII se trouva ainsi en conflit avec les deux duchés de ses États ainsi qu'avec la diète germanique et particulièrement avec le gouvernement prussien qui ne serait pas fâché de faire l'affaire sienne.

Le cabinet de Londres, toujours plein d'anxiété au sujet de la paix, s'était chargé, au mois de novembre 1860, d'une sorte de médiation destinée à réconcilier le roi Frédéric VII avec les duchés, et à accorder le Danemark avec la Confédération. Lord Russell avait adressé au ministre des affaires étrangères de Prusse, un mémorandum contenant les bases sur lesquelles un arrangement pourrait être

Digitized by Google

conclu entre le Danemark et la Confédération. C'étaient évidemment les concessions auxquelles se résignait le cabinet de Copenhague. Le roi proposait d'établir en Holstein un état provisoire qui fixerait la part du Holstein dans les dépenses communes sans possibilité d'augmentation ; il consentait à soumettre aux États de cette province toutes les lois sur les personnes et les propriétés. Dans le Sleswig, il accordait aux habitants l'usage de leur langue maternelle, la liberté d'avoir des instituteurs allemands, et la permission pour les habitants du Holstein et du Sleswig d'avoir des sociétés littéraires communes. Mais M. de Schleinitz, ministre prussien, au lieu de recommander, comme on s'y attendait peut-être, ses propositions à la Confédération germanique, avait répondu en rappelant la résolution fédérale du 8 mars, qui imposait l'obligation au roi de Danemark de soumettre toutes les lois communes et particulièrement de finances aux États provinciaux du Holstein. Pour le Sleswig, tout en reconnaissant que la Confédération germanique n'avait nul droit de s'en occuper, il avait rappelé les engagements qu'avait pris le souverain danois envers ses populations allemandes en 1852. Enfin, il avait déclaré que l'existence de la constitution commune et surtout du conseil suprême, après que le Holstein s'en était retiré, était de nature à empêcher entre le souverain et les duchés toute conciliation.

Lord John Russell, découragé, se contenta, dans une dépêche du 8 décembre, de prendre acte de la déclaration de M. Schleinitz, que ni le gouvernement prussien ni la Confédération germanique n'avaient droit de s'immiscer dans les affaires du Sleswig ; et il déclara hautement au gouvernement danois que c'était un devoir d'honneur et en même temps un intérêt de sécurité pour lui de tenir ses promesses et de traiter avec les mêmes égards ses sujets allemands et danois, puisque les deux races et les deux langues ne pouvaient se mêler. La chose en était là quand

Digitized by Google

la diète germanique, le 7 février, menaça le Danemark d'une exécution fédérale dans le Holstein, s'il ne se conformait pas, sous six semaines, à la résolution du 8 mars précédent.

Le roi de Danemark, en prévision peut-être d'un grand danger, agit avec un mélange habile de modération et d'énergie. D'une main, il fit des concessions aux Allemands du Sleswig, chez lesquels il autorisa pour certains actes religieux ou civils l'usage de la langue allemande; de l'autre, il commença des préparatifs, arma les troupes de fusils rayés, et fit un appel de sept mille matelots. La diète particulière du royaume était alors rassemblée. Une adresse fut signée par tous les membres du Landsthing et du Volksthing, et fut ensuite soumise à la signature du public. Elle contenait une invitation à résister à toute tentative étrangère d'immixtion dans les affaires intérieures du Danemark, et à s'opposer à tout abandon de la cause de la nationalité danoise dans le Sleswig.

L'enthousiasme devint bientôt général. Le Danemark peut mettre en ligne quarante mille hommes braves et bien disciplinés. Sa marine bloquerait aisément tous les ports allemands de la Baltique.

« Toute agression, dit le roi dans un banquet, sera repoussée par mon peuple à mon appel. » — « Dans le cas où des troupes allemandes, dit le *Berlengke-Tidende*, entreraient dans le Holstein, le roi verrait dans cet acte une violation du territoire, et une déclaration de guerre de la part de la Confédération germanique. Dans ce moment, la guerre ne convient pas à l'Allemagne ; donc, elle convient au Danemark. La paix armée épuise les ressources du pays et affaiblit l'enthousiasme de la population, sans lequel aucun peuple ne saurait faire la guerre. Par le blocus, on pourrait détruire le commerce allemand et ruiner pour longtemps les ports de la Prusse. C'est pourquoi il faudrait maintenant finir ce différend, soit par la guerre, soit par des négociations. »

Digitized by Google

Il ne fallut rien moins qu'une intervention des puissances pour conjurer l'orage. Une note de l'Angleterre, appuyée de la France, de la Russie et de la Suède, invita, le 1er mars, le gouvernement de Copenhague à de nouveaux sacrifices. Le roi y consentit; il convoqua la diète du Holstein à Itzehoë pour délibérer sur de nouvelles propositions.

Ces propositions avaient trois objets principaux: 1° l'organisation définitive de la monarchie; 2° la position provisoire du Holstein vis-à-vis de l'ensemble des autres parties de l'État danois; 3° un projet de constitution particulière pour le Holstein.

Dans la nouvelle constitution commune proposée, le conseil suprême de toute la monarchie (Rigsraad) serait composé de deux chambres au lieu d'une; la première chambre compterait trente membres nommés à vie par le roi, et la seconde, soixante membres élus comme jusqu'ici, mais pour six ans seulement; enfin, le taux électoral serait réduit de moitié, et le conseil aurait droit d'initiative.

En attendant qu'on pût s'entendre sur cette constitution commune, un second projet réglait la position provisoire du Holstein à l'égard des autres parties de l'État danois. Les premiers articles stipulaient que le Holstein jouirait d'une administration spéciale pour tout ce qui ne concernerait pas les ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine; que les lois en vigueur sur les impôts versés par le Holstein dans la caisse commune, les règlements relatifs aux domaines, aux postes, aux douanes, ne pourraient être modifiés sans le consentement des États; que les troupes levées dans le duché formeraient un corps spécial, soumis au pouvoir législatif de la diète. L'article 6 déclarait que les lois rendues par les États sur les matières dont il vient d'être question, ne seraient pas sanctionnées en général avant d'avoir obtenu l'assentiment du conseil suprême, mais que le roi se réservait néanmoins, quand l'assemblée représentative d'un des pays de la monarchie

Digitized by Google

reconnaîtrait l'urgence de modifier une loi, d'opérer cette modification pour ce pays, même sans l'aveu du conseil suprême.

L'article 13 fixait les sommes pour lesquelles le duché contribuerait sur sa caisse particulière aux dépenses communes, c'est-à-dire, à la liste civile, aux fonds des apanages du conseil d'État, de la dette, des ministères des affaires étrangères, de la marine et des finances, de la caisse des pensions à 21, 64 pour 100 de la contribution totale des diverses parties de la monarchie. Le dernier paragraphe était ainsi conçu : « Pour l'année financière, commençant le 1er avril 1861 et finissant le 31 mars 1862, on s'en tiendra aux dispositions de notre résolution du 25 septembre 1859, concernant la contribution à fournir par le duché du Holstein aux dépenses communes de la monarchie pour la période financière commençant le 1er avril 1861 et finissant le 31 mars 1862. Cette résolution du 25 septembre 1859 était, on le sait, l'acte souverain en vertu duquel, pendant la suspension de la constitution commune pour le Holstein et le Lauenbourg, et afin que ces deux duchés ne pussent soupçonner ou accuser en rien le Rigsraad, privé de leurs représentants, le roi de Danemark avait pris sur lui de fixer le maximum de la contribution du Holstein aux dépenses communes pour 1861-62.

La troisième proposition ou constitution propre au Holstein était fort avantageuse : elle améliorait la constitution libérale, dont il jouissait déjà en y ajoutant de nouvelles réformes. A la vérité, elle rejetait les propositions venues des États du duché, et elle persistait à établir pour toutes les provinces de la monarchie danoise une diète centrale de qui le Holstein relèverait. Mais le duché de Holstein réglerait, par le vote de ses propres États, ses affaires spéciales. Il y aurait pour ce pays un ministère particulier que les États du Holstein pourraient mettre en accusation et déférer devant le tribunal supérieur d'appel

Digitized by Google

du duché. Ces États se réuniraient au moins une fois tous les deux ans, ils seraient composés de députés nommés par sept catégories différentes d'électeurs (nobles, ecclésiastiques, grands propriétaires, petits propriétaires). L'exercice des droits politiques et municipaux serait indépendant de la religion professée par chaque citoyen. Les sujets holsteinois obtiendraient enfin la plupart des droits dont l'ensemble constitue la liberté : « habeas corpus, » liberté de la presse, liberté de réunion et associations, sans autorisation préalable.

La diète d'Izehoë (17 mai), chargée d'examiner ces propositions, rejeta à l'unanimité l'idée même d'une constitution commune comme un danger pour l'indépendance des duchés; elle réclama à la place l'union du Sleswig au Holstein, c'est-à-dire le rétablissement constitutionnel d'un État du Sleswig-Holstein. Singulière contradiction! La diète repoussait d'une part une constitution commune dont la diplomatie allemande a fait une nécessité, et demandait d'autre part une union entre les deux duchés qui est le vœu ardent et secret de la démocratie allemande!

La discussion sur la deuxième partie du rapport en réponse au règlement provisoire proposé fut un peu plus longue. Le rapport concluait au rejet parce qu'il gardait encore une ombre d'autorité au conseil suprême sur le Holstein, et le réduisait presque, selon les expressions dont il se servait, à l'état d'une colonie. L'article 13, qui avait rapport aux finances, fut surtout l'obget principal de la discussion. Sur les vives instances de l'ambassadeur d'Angleterre, le gouvernement danois était disposé à expliquer ses propositions de manière à soumettre le budget fixé à l'examen des États du Holstein. Mais un nouveau dissentiment s'éleva. En acceptant le droit de discuter la part de bugdet afférente au Holstein, les États d'Ilzehoë émirent la prétention de contrôler par voie indirecte les dépenses et les recettes communes de la monarchie. La prétention était exorbi-

Digitized by Google

tante. Après des débats et quelques malentendus, le gouvernement fit déclarer qu'il ne pouvait reconnaître au Holstein le droit de contrôler directement ou indirectement le budget commun; et cette déclaration parut suffisante à l'assemblée pour qu'elle se refusât à examiner le budget présenté et se résolût à repousser le règlement provisoire.

Restait la constitution particulière du Holstein; la diète déclara l'accepter, mais en lui faisant subir des modifications assez profondes; elle ordonna, pour terminer, la rédaction d'un mémoire qui contiendrait la relation des propositions danoises, des motifs du refus, et la rédaction des vœux d'union du Sleswig et du Holstein, pour être envoyé à la diète germanique.

On comprend combien cette affaire dut éveiller l'attention de la diplomatie et exciter l'émotion des Danois. Lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, parut reprendre l'initiative d'une proposition qui avait pour but de diviser le Sleswig, point le plus délicat de la question, en deux parties, dont la septentrionale serait rattachée au Danemark et la méridionale au Holstein, ou d'établir pour les deux duchés une administration commune avec des institutions séparées. Mais la population danoise, facile sur le Holstein, était très-susceptible, à propos du Sleswig. Dès le commencement de l'année, la diète particulière du Danemark (Rigsdag), composée comme on sait de deux assemblées (le Landsthing et le Volksthing), avait rédigé et fait circuler dans le pays une adresse destinée à inviter le gouvernement à résister à toute tentative d'immixtion dans les affaires intérieures de la monarchie et à s'opposer, tout en faisant les concessions les plus libérales au Sleswig, à l'abandon de la cause de la nationalité danoise dans cette province. Cette adresse s'était couverte de soixante-dix mille signatures. Avant de se séparer, la diète danoise la fit présenter au ministère par son président. Le président

Digitized by Google

du conseil, M. Hall, répondit que les vues du gouvernement sur les points essentiels étaient en conformité avec les vœux de l'adresse : « Le roi, dit-il, ne croyait en effet, après les expériences précédentes, pouvoir terminer ce regrettable conflit qu'en donnant au duché de Holstein une position plus indépendante, mais sans permettre aucune atteinte à l'ordre et au gouvernement constitutionnel des parties de l'État, qui ne sont en aucun rapport avec la Confédération germanique. » Et M. Hall exprima l'espoir que les puissances se rattacheraient aux vues du gouvernement sur l'unique voie par laquelle il serait possible d'amener une solution effective du conflit.

Pouvait-on avoir quelque confiance dans ces espérances? Les ministres du roi de Danemark, pendant les élections au Volksthing, qui eurent lieu au mois de juin, prirent pour programme l'autonomie du Holstein, et des concessions très-libérales au Sleswig, destinées à maintenir l'union de cette province au Danemark. Le résultat des élections lui fut assez favorable. Cependant, en répondant à des interpellations qui lui étaient faites le 12 juillet, dans la chambre des communes, lord John Russell n'affirmait rien. « Le roi de Danemark, dit-il simplement, fera des propositions nouvelles. Elles pourront amener des négociations et aboutiront sans doute à une solution de la question. »

L'affaire cependant préoccupe justement l'Europe; car elle est de tous points compliquée. On sait, en effet, que le roi Frédéric VII n'a point d'héritier direct. S'il mourait, et que le royaume fût partagé, la Russie pourrait avoir certains droits dans la succession. C'est dans cette prévision que les puissances, dans un traité de 1852, ont cru devoir stipuler, que la monarchie danoise resterait entière. L'autonomie du Holstein, une simple union personnelle entre cette province et le roi Frédéric VII, respecterait-elle suffisamment cette précaution prise en vue de l'avenir?

Digitized by Google

Nouvel embarras qui entrave une solution possible de la question du Holstein ! L'issue de tentatives faites encore dans le courant de l'année, pour la résoudre, le montrèrent suffisamment.

Le roi de Danemark se montrait, dans une note adressée à Berlin, le 29 juillet, disposé à suspendre la constitution commune pour faire de nouvelles concessions au Holstein et au Sleswig, quand le cabinet de Berlin, le 12 août, donna une interprétation si large à la ferme volonté du gouvernement de Copenhague, qu'elle pouvait remettre tout en question. Les rapports furent encore aigris par une démonstration politique suscitée à Kiel, port convoité comme on sait par la Prusse, et où quelques habitants étaient en relation avec la Société nationale allemande.

Découragé, le roi de Danemark disait encore, le 29 août, à l'occasion de la fête de la Société des tireurs, en portant un toast à la patrie : « Quand je devins roi, mon désir était d'étendre les rameaux de l'arbre de la liberté sur tout mon royaume, mais le temps n'était pas venu. Le fruit de cet arbre n'avait pas le même degré de maturité dans le Sleswig, dans le Holstein et le Lauenbourg que dans le Danemark. Est-ce ma faute si le soleil a plus tôt mûri le fruit dans le Danemark que dans les autres parties de mon royaume? Aussi longtemps que le fruit n'est pas mûr, on ne doit pas le cueillir. Mais j'espère que la récolte se fera bientôt dans tout mon royaume. »

II

ROYAUMES DE SUÈDE ET NORVÉGE.

La politique du roi Charles XV, qui a commencé son règne en 1860, ne s'est point dessinée en 1861. On avait parlé de changement de ministère. Les modifications opérées jusqu'ici, dans le conseil d'État, n'ont porté que sur des

Digitized by Google

personnages secondaires. La question de la consolidation de l'union de la Norvége et de la Suède, ainsi que celle de la réforme de la constitution suédoise, sont restées toutes les deux en suspens. Avant la clôture de la dernière diète suédoise, des commissions avaient été chargées de préparer les bases d'une représentation plus équitable du pays. La commission des paysans a demandé que les États actuels fussent remplacés par deux chambres dont l'une serait élue par les citoyens et l'autre par la chambre des représentants. La bourgeoisie s'est contentée d'envoyer une adresse au roi pour demander la réforme de la constitution. Elle désirerait, par exemple, obtenir des sessions annuelles de la diète au lieu de sessions triennales.

Si le roi de Suède veut jouer un rôle indépendant dans les affaires de l'Europe, il doit aviser à résoudre ces deux questions intérieures. Les Scandinaves n'ont jamais manqué d'énergie; leurs qualités militaires ont été mises à l'épreuve dans quelques-unes des entreprises les plus nobles et les plus belles de l'histoire moderne; et si les Suédois finissent par comprendre que l'union favorisée par un but politique commun, pourra seule leur donner ce qui leur manque pour constituer une nation importante, ils ne tarderont pas à demander la réforme de leur constitution actuelle.

Nous n'ignorons pas contre quelles difficultés les hommes d'État suédois devront lutter pour consolider les institutions de leur pays. L'union avec la Norvége n'a pas encore été cimentée avec assez de force pour permettre à cet État mixte d'agir avec la puissance réunie des deux parties qui le composent. Mais si la Norvége et la Suède, tout en conservant chacune son indépendance législative, veulent seulement faire preuve d'une tolérance réciproque, elles en profiteront l'une et l'autre.

1. Voir *Année* 1860.

Digitized by Google

La Norvége, avec sa poignée d'habitants, ne peut demeurer isolée dans des moments critiques ; il faut qu'elle s'abrite derrière le Danemark ou la Suède, et les montagnes qui la séparent de l'une ne sont pas une barrière aussi insurmontable que la mer qui la sépare de l'autre. La Norvége ne peut que gagner à s'unir à la Suède, et la Suède peut apprendre quelque chose de la libre constitution de la Norvége. Ce sera un beau jour pour ces deux peuples scandinaves que celui où les différends du passé pourront être oubliés, et où un nouveau sentiment de leur importance nationale se développera par la combinaison cordiale de leurs forces sous un gouvernement constitutionnel.

Le nouveau roi paraît du reste comprendre ces nécessités de la politique nouvelle dans laquelle entre l'Europe et qui paraît destinée à grouper davantage les races sœurs tout en maintenant le principe des nationalités. Charles XV a préparé une réception cordiale à Stockholm, à l'envoyé de Victor-Emmanuel II, M. de Torrearsa, chargé d'apporter en Suède la notification de la constitution du nouveau royaume d'Italie. Il n'a pas caché ses sympathies au Danemark dans le conflit engagé entre ce royaume et la Confédération germanique. La solidarité des peuples scandinaves paraît lui être chère. Enfin, la visite que le nouveau roi a faite à l'empereur Napoléon III et à la reine Victoria, c'est-à-dire aux deux grandes puissances constitutionnelles de l'Europe, ont témoigné de ses idées libérales.

III

CONFÉDÉRATION SUISSE.

L'agitation produite l'année précédente en Suisse, par l'annexion de la Savoie à la France, devait exercer quelque influence sur les élections destinées à renouveler, dans

Digitized by Google

les derniers mois, la législature suisse. Le parti de l'action pensait que le conseil exécutif fédéral avait montré trop de patience et de timidité. Il aurait voulu parvenir à en changer le personnel. Les élections, cependant, ne modifièrent pas notablement l'équilibre des partis, dans les assemblées, malgré l'échec de quelques conservateurs remplacés par des hommes du parti de l'action.

La nomination de M. Dapples, qui avait été envoyé en mission à Saint-Pétersbourg, à la présidence du conseil national, avait cependant une signification.

En prenant possession du fauteuil, le nouveau président prononça quelques paroles empreintes d'inquiétudes exagérées et de provocations guerrières au moins inopportunes. L'assemblée fédérale était en même temps appelée à nommer le conseil exécutif. Mais ici, les prétentions cantonales dominèrent les questions de parti. Les cantons qui sont depuis 1849 représentés au conseil, tenaient à conserver ce privilége. Leurs députés se liguèrent et maintinrent le conseil fédéral de la période précédente : MM. Stœmpfli de Berne, Fornerod du canton de Vaud, Roda du Tessin, Knusel de Lucerne, Frey Herosée d'Argovie, Nœff de Saint-Gall, et le docteur Furrer, mort dans l'année et remplacé par M. Dubs. Mais le parti de l'action a pu s'entendre le 10 juillet, pour nommer M. Stœmpfli président de la confédération à la majorité de 94 voix sur 130, vice-président M. Fornerod.

Les délibérations des assemblées suisses pendant leur session du mois de juillet se sont ressenties de cette influence. Le conseil exécutif s'était lui-même plus occupé de prendre des mesures de défense que de réaliser ces améliorations intérieures que la guerre de 1859 a presque suspendues. Il n'avait point perdu de vue l'affaire de la Savoie. Il avait rappelé aux cantons le devoir de tenir l'effectif de leurs contingents au complet, et préparé autant de projets de lois militaires que pacifiques. La

Digitized by Google

législature parut plus pressée elle-même de voter les lois de défense que celles d'améliorations intérieures. Elle vota la construction de routes stratégiques à travers les Alpes et la fabrication de canons rayés. Elle supprima des entraves à la liberté du commerce et à la facilité des communications. Elle éleva le crédit pour la participation à l'exposition de Londres, et vota un crédit de cent mille francs destiné à nouer des relations avec le Japon, et à conclure avec lui un traité de commerce. Mais elle n'eut point le temps d'examiner les lois concernant la révision des taxes postales, les télégraphes des chemins de fer, et les demandes d'allocations concernant les corrections des eaux du Jura, celle du Rhin dans le canton de Saint-Gall, et la caution pour le million prêté à l'entreprise du chemin de fer du Jura industriel.

Après la clôture de la première moitié de la session ordinaire de 1861-1862, le conseil exécutif fédéral a surtout été occupé de suivre quelques négociations extérieures avec l'Italie, à cause des territoires suisses qui dépendent de l'évêché de Côme, et avec la France, à cause de quelques contestations élevées au sujet d'incidents insignifiants à la Ville-le-Grand et dans la vallée de Dappes. Les négociations diplomatiques sur ces divers sujets ne sont pas encore terminées.

Digitized by Google

III

EUROPE ORIENTALE.

Si l'Europe du milieu a été moins rassise en 1861 que celle de l'occident, on peut dire que c'est à l'orient surtout que l'ébranlement a été le plus profond. L'instabilité est l'état normal de l'empire ottoman que les puissances européennes s'efforcent de consolider. Mais, cette année, l'agitation a passé à l'empire despotique de Russie et au royaume constitutionnel de la Grèce. C'est le trait commun de l'histoire de tous les États de l'Europe orientale.

I

L'EMPIRE DE RUSSIE.

Les progrès nouveaux de la liberté, ici régulière et là convulsive, qui agitent l'Europe depuis deux ans, ont gagné jusqu'à la Russie. L'empereur Alexandre II, sentant comme approcher les temps, préparait depuis deux ans dans son empire une grande mesure : l'affranchissement des paysans russes ; noble et difficile réforme faite pour tenter un souverain et impérieusement demandée par le temps ! Mais les réclamations des pays plus avancés de l'empire, de la Finlande et de la Pologne, et de classes moins déshéritées, de la noblesse et de la rare bourgeoisie

Digitized by Google

des villes, sont venues tout à coup se jeter à la traverse de cette grande œuvre et ont compliqué le gouvernement du successeur de Nicolas Ier. Ce sont ces graves préoccupations qui ont empêché le gouvernement russe, en 1861, de prendre une part très-active aux événements les plus généraux de l'Europe. Sa diplomatie s'est tenue sur la réserve; son ambition, toujours éveillée, s'est montrée pleine d'impartialité et de sagesse. La sagesse a convenu à la Russie, en 1861; car la Pologne a attiré sur elle les regards de l'Europe et éveillé çà et là même des sympathies qu'on croyait presque éteintes.

Extérieur. — Au milieu des questions qui ont occupé la diplomatie européenne, M. Gortschakoff a témoigné d'un accord complet de vues avec le gouvernement français dans l'affaire de Syrie. Sur l'organisation du mont Liban, il a différé seulement en quelques points avec lui. Le règlement de l'affaire des principautés danubiennes l'a trouvé dans les mêmes dispositions. On aurait pu croire que les difficultés qu'il eut à vaincre en Pologne rapprocheraient davantage la cour de Saint-Pétersbourg de celle de Vienne, également en conflit avec la Hongrie. Une note du prince Gortschakoff à M. Balabine, son ambassadeur à Vienne, a cependant déclaré que l'intervention de l'Autriche dans la Suttorina, petit territoire turc, créait un précédent fâcheux, propre à affaiblir un principe important et essentiel à la sécurité de la Turquie. L'empire russe est toujours pour la Turquie un protecteur jaloux.

L'empereur de Russie a refusé jusqu'ici de reconnaître le royaume d'Italie. Il ménage ainsi l'Autriche, qu'il ne peut s'aliéner complétement, et le pape, qui pourrait lui être dangereux en Pologne. En revanche, le prince Gortschakoff a témoigné les plus grandes sympathies aux États-Unis et à l'Union américaine; il a offert sa médiation aux deux partis. Le grand empire, un peu jaloux d'un nou-

Digitized by Google

veau royaume qui naît en Europe sans sa permission, ne dédaigne pas de faire sa cour à une grande république au delà du Pacifique.

En Asie, loin des yeux jaloux, la Russie a continué ses incessants progrès.

Dans le mois de janvier, un traité additionnel à celui de l'année précédente a été conclu avec la Chine. Il a fixé définitivement, du côté du fleuve Amour, les limites des deux États. Jusqu'au confluent de l'Ousouri avec ce fleuve, la rive gauche appartient désormais à la Russie. Au delà de l'Ousouri, la frontière suit le courant de cette rivière. Le traité russe de Tien-tsin limitait à l'embouchure du fleuve Amour, c'est-à-dire au cinquante-troisième degré de latitude nord, les possessions russes sur le rivage de la mer; le nouveau traité les amène au quarante-deuxième degré. Ce sont onze degrés, ou six cent soixante milles de côtes ajoutées d'un trait de plume aux possessions russes sur le Pacifique; étendue égale, sinon supérieure, à toutes les côtes de France, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque.

Une végétation puissante couvre les montagnes de la Mandchourie de forêts, d'arbres de haute futaie et d'essences précieuses qui fourniront à la marine russe des bois de construction d'une grande valeur. En outre, toute cette côte, connue sous le nom de Manche de la Tartarie, possède des ports excellents dont quelques-uns ont été reconnus par la Pérouse en 1787. La mer qui s'étend entre la côte et l'île Sakhalien, dont la moitié devient aussi possession russe, est extrêmement poissonneuse et peut devenir une source de richesses par l'exportation du poisson sur toutes les côtes orientales d'Asie où ce produit est extrêmement recherché.

La faculté pour les Russes de voyager librement en Chine, à condition seulement de ne pas se rassembler plus de deux cents personnes dans le même lieu, leur a aussi garanti dans ce pays le commerce des caravanes.

Digitized by Google

Intérieur. — Émancipation des serfs. — La grande affaire depuis longtemps pendante et qui incombait à l'année 1861, était l'émancipation des serfs, facile à décréter, difficile à accomplir. Le nombre des serfs dans la Russie d'Europe, la Sibérie et la Transcaucasie était d'après le recensement de 1857-1859 de 23 068 631, sur une population de 67 081 167. On comptait 3703 nobles ne possédant pas de biens fonciers et ayant ensemble 12 280 serfs du sexe mâle. Les propriétaires de biens nobles, au nombre de 103 194, possédaient ensemble 10 683 855 serfs mâles. Sur ce nombre étaient hypothéquées, en 1859, 44 166 propriétés, avec 7 107 484 âmes, c'est-à-dire les deux cinquièmes des propriétés et les deux tiers des serfs appartenant à la noblesse.

On conçoit l'importance d'un acte intéressant une si grande quantité d'hommes et d'une émancipation qui changeait complétement les bases de la société. On sait, en effet, que chaque serf paye à son maître de 10 à 15 roubles par an ; si l'on multiplie ces chiffres par le nombre total des serfs russes (23 millions), en n'estimant la valeur de chaque serf qu'à 300 roubles (1250 fr.), c'était une opération qui portait sur une valeur de 25 millions. Aussi attendait-on avec impatience le fameux ukase qui devait mettre fin à un état de choses peu en conformité avec les idées et les besoins du temps, même en Russie. Après une longue élaboration il parut enfin :

« Par la grâce de Dieu, nous, Alexandre II, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande.

« En considérant les diverses classes et conditions dont se compose l'État, nous nous sommes convaincu que la législation de l'empire ayant sagement pourvu à l'organisation des classes supérieures et moyennes, n'a pas atteint le même degré d'efficacité à l'égard des paysans attachés à la glèbe....

« Ces faits avaient déjà frappé nos prédécesseurs.... C'est ainsi que l'empereur Alexandre Ier avait publié le règlement pour les

Digitized by Google

cultivateurs libres, et que feu l'empereur Nicolas, notre père bien-aimé, a promulgué celui qui concerne *les paysans obligés par contrat*. Dans les gouvernements de l'ouest, les règlements dits *inventaires* avaient fixé l'allocation territoriale dévolue aux paysans, aussi bien que le taux de leurs redevances. Mais toutes ces réformes n'ont été appliquées que dans une mesure très-restreinte....

« .... Après avoir invoqué l'assistance divine, nous avons résolu de mettre notre projet à exécution.

« Les paysans attachés à la glèbe seront investis, dans un terme fixé par la loi, de tous les droits des cultivateurs libres.

« Les seigneurs, conservant leurs droits de propriété sur leurs terres, réservent aux paysans, moyennant redevance, la pleine jouissance de leurs enclos. Pour le reste, le paysan devient fermier.

« Il est accordé aux paysans le droit de racheter leurs enclos, et, avec le consentement des propriétaires, d'acquérir, en toute propriété, les terres arables et autres appartenances qui leur sont allouées à titre de jouissance permanente.

« A l'expiration d'un terme de deux années, les gens de domesticité recevront leur entier affranchissement et quelques immunités temporaires.

« Pour régler tous ces changements et juger les contestations, nous avons trouvé bon d'ordonner :

« 1. D'établir dans chaque gouvernement une cour spéciale pour la question des paysans; elle aura à connaître des affaires des communes rurales établies sur les terres des seigneurs.

« 2. De nommer dans chaque district des juges de paix pour examiner sur les lieux les malentendus et les litiges qui pourraient s'élever à l'occasion de l'application du nouveau règlement, et de former avec ces juges de paix des réunions de district.

« 3. D'organiser dans les propriétés seigneuriales des administrations communales, et, pour ce but, de laisser les communes rurales dans leur composition actuelle, et d'ouvrir dans les grands villages des administrations d'arrondissement, en réunissant les petites communes sous une de ces administrations d'arrondissement.

« 4. De formuler, vérifier et confirmer dans chaque commune rurale ou propriété une charte réglementaire dans laquelle seront énumérées, sur la base du statut local, la quotité de terre réservée aux paysans en jouissance permanente et l'é-

Digitized by Google

tendue des charges qui sont exigibles d'eux au bénéfice du propriétaire, tant pour la terre que pour les avantages accordés par lui....

« 7. Les propriétaires continueront de veiller au maintien de l'ordre dans leurs domaines, avec droit de juridiction et de police, jusqu'à l'organisation des arrondissements et des tribunaux d'arrondissement. »

Pour bien comprendre les dispositions de ce manifeste, destiné à rester célèbre, il faut remarquer que la servitude du paysan russe n'est précisément ni l'esclavage ni le servage. Aux yeux de la loi, les paysans d'une commune appartenaient à son seigneur; mais au regard de la tradition, la terre appartenait aux paysans de la commune. Ainsi le maître pouvait détacher le paysan du sol pour son service particulier, mais il ne pouvait arracher le sol collectif aux paysans de la commune.

La dépendance du serf vis-à-vis du maître va cesser. Dans deux ans les domestiques seront affranchis de tout devoir envers leurs maîtres; les cultivateurs n'auront plus à payer pour leur personne. C'est là la clause la plus libérale, avec celle qui permet au paysan de racheter son enclos et lui fait entrevoir dans un avenir plus ou moins éloigné le droit d'acquérir des terres en toute propriété. Mais hors ces dispositions, bienfait réel qui portera ses fruits, les autres mesures offrent un compromis singulier, nécessité peut-être par l'état présent, mais qui a permis à l'administration russe de se glisser entre les deux classes qu'il s'agissait d'accorder.

Par ces dispositions, le cultivateur devient fermier; on l'affranchit du maître, mais on le tient attaché au sol. Si tout à coup on avait privé les paysans des terres dont ils jouissaient de temps immémorial et par le droit de la commune, on les eût en effet jetés dans la misère; ou on les eût précipités de la Russie centrale où le sol est mauvais et la population assez dense au sud et à l'est, où

Digitized by Google

s'étendent des terres fertiles, peu cultivées, faute de bras. C'est ce qui a fait donner au maître le droit de propriété, au paysan l'exploitation de la terre; au gouvernement le pouvoir d'en dispenser et d'en répartir les fruits entre le propriétaire et le fermier.

Ainsi la terre n'appartient plus, comme le prétendaient les serfs, à la commune; les serfs n'appartiennent plus au maître; et le gouvernement intervient entre le noble et le paysan et impose à tous deux ses volontés et surtout ses formalités. Cet arrangement à ses avantages pour le présent, mais des dangers pour l'avenir. Immobilisé sur la terre qui lui est concédée par le seigneur, le paysan n'est pas libre de n'en pas jouir. A-t-il trop de terre, il lui faut garder tout; voudrait-il se faire ouvrier ou marchand, sa terre l'enchaîne à la culture. Sa liberté consiste en ce qu'il ne dépend plus de son maître, mais il n'est point libre de ses mouvements, il dépend de la terre; il est libre sans l'être. De même, le noble devient propriétaire sans pouvoir jouir du droit complet de propriété; il ne peut faire cultiver sa terre comme il l'entend, ni la vendre à qui il veut, ni la garder si le paysan veut la racheter, ni même, dans ce cas, la lui céder pour un prix avantageux.

Troubles en Russie. — Les révolutions de ce genre sont toujours accompagnées de troubles. La bureaucratie russe eût été trop heureuse si elle eût pu appliquer cet ukase sans rencontrer de résistance. En somme, l'ukase était loin de satisfaire tout le monde. La noblesse perdait beaucoup; les paysans ne gagnaient qu'une liberté bien entravée; ils ne pouvaient même croire que ce fussent là les véritables clauses du décret. On leur cachait, croyaient-ils, les concessions de l'empereur, qui sans doute les avait affranchis complétement, en les laissant propriétaires. Des troubles ne tardèrent point à éclater dans plusieurs parties de l'empire.

Digitized by Google

L'agitation commença dans le district de Spassk, sur la rive droite du Volga, gouvernement de Kasan; de là elle se propagea dans les gouvernements voisins de Simbirsk, Tambow, Pensa et Isamara. Dans le district de Tschenbari, gouvernement de Pensa, le mouvement partit des propriétés du comte Ouwaroff, et se communiqua rapidement aux domaines voisins. Environ trois mille paysans se rassemblèrent à Tschernogaï; là, ils destituèrent les employés et réclamèrent l'ukase, dont ils prétendaient qu'on leur célait l'existence. La lutte s'engagea avec les soldats, qui firent feu. Mais le commandant, ayant trop peu de troupes, se vit obligé de se retirer. L'émeute fit de rapides progrès; un château fut livré au pillage. Il fallut l'arrivée du général-major Drémiakin avec des renforts pour réprimer ce soulèvement. Au village de Randejewska, district de Kéran, où une révolte plus grave avait éclaté, le général-major fit arrêter les paysans en détail : on les enleva au milieu des masses. Ce système réussit complétement. Quatre cent dix hommes furent ainsi arrêtés, les meneurs punis, et tout rentra dans l'ordre.

L'empereur vint à Moscou, à proximité du foyer de l'insurrection. D'autres troubles, bientôt comprimés, agitaient les gouvernements de Tambow, de Kalouga et de Riazan. Ici les seigneurs mettaient de la mauvaise grâce à exécuter les conditions; là les paysans ne comprenaient pas ce qu'ils pouvaient tirer du manifeste. Les juges de paix envoyés dans les districts ne savaient à qui entendre. Les paysans consentaient volontiers à entrer dans les administrations communales; mais ils répugnaient à reconnaître des contrats avec les propriétaires. Ils craignaient de tomber dans autant de piéges tendus à leur simplicité et d'aggraver leur situation. La terre, suivant eux, appartenait à la commune; ils s'élevaient contre ce droit de propriété donné aux seigneurs. Quelques-uns, comme on l'a vu en d'autres pays et en d'autres temps, eussent volontiers

Digitized by Google

préféré l'état passé et refusaient presque la liberté sans la propriété.

Sur les rives de la mer Noire et près du Caucase, d'autres embarras s'élevèrent tout à coup pour le gouvernement russe. Les Cosaques, las de remplir un service onéreux, de veiller sur les frontières du Caucase, et de maintenir la paix parmi les tribus turbulentes des montagnards, s'y refusèrent et voulurent à leur tour dicter leurs conditions. Ils demandèrent en propriété le terrain qu'ils exploitaient en ce moment, voulant y rester à poste fixe et ne pas être transportés sans cesse d'un endroit à un autre.

C'était une mutinerie plutôt qu'une révolte; l'esprit de sédition passa même des serfs et des Cosaques aux classes plus élevées et aux villes.

Le libéralisme russe, un conseil des ministres. — La ville de Saint-Pétersbourg est une ville européenne civilisée, capitale d'un empire asiatique et barbare. Elle possède un commencement de bourgeoisie frondeuse qu'on ne trouve pas ailleurs. La noblesse n'était pas très-satisfaite non plus. Celle qui habite dans les villes ou près des villes y est pénétrée d'idées plus libérales. Les difficultés que la noblesse avait avec les paysans, le contre-coup des scènes de la Pologne, jetaient une vive émotion dans la population. Pour la première fois, un sentiment commun de liberté réunissait des cœurs russes et polonais, dans la jeunesse au moins. Ce fut comme en hommage à ce sentiment que l'empereur fit célébrer dans sa capitale, par ses soldats, le 27 février, un service funèbre pour les Polonais. Grand nombre de notabilités russes y assistèrent. C'était là un signe grave! L'opinion publique faisait acte de puissance en Russie. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller des désirs et des espérances de constitution qui ont trouvé parfois accès dans une partie de la société russe.

Le gouvernement avait promis des réformes depuis

Digitized by Google

longtemps nécessaires dans l'administration, dans la législation, la justice et la condition des personnes. Le mécontentement se fit enfin jour sur des placards dans les rues de Saint-Pétersbourg et de Moscou, et dans la publication de quelques libelles. C'était surtout dans la jeunesse des universités de Saint-Pétersbourg et de Moscou que l'agitation existait. Le gouvernement crut devoir étouffer dans son foyer même ce mouvement. A la suite de quelques troubles, les deux universités furent fermées; on ne les rouvrit ensuite qu'après leur avoir imposé de nouveaux règlements; et l'on n'y admit que les étudiants qui voulurent s'y soumettre, et sur leur demande.

Le czar a cependant fait un premier pas dans la voie d'une constitution. Le 24 novembre une ordonnance impériale créa un conseil des ministres. Jusqu'ici il y avait des ministres à Saint-Pétersbourg : il n'y avait point un conseil de ministres, un ministère, un cabinet. Individuellement responsables envers l'empereur, travaillant directement et séparément avec lui, les ministres ne se concertaient jamais entre eux; et ce manque de solidarité les uns à l'égard des autres amenait souvent le gouvernement a adopter presque coup sur coup des mesures inconciliables ou même contradictoires. Il y avait, il est vrai, un comité des ministres où étaient examinées un petit nombre d'affaires d'une certaine catégorie; mais ce comité ne participait nullement aux affaires générales, sur lesquelles il n'exerçait aucune influence. Le conseil des ministres, nouvellement institué, se réunira sous la présidence de l'empereur; il sera composé des ministres, de ceux qui, parmi les chefs supérieurs d'administration, jouiront des droits de ministre, et enfin des personnes qui seront désignées spécialement à cette fin par l'empereur. Ce conseil devra maintenir entre les départements ministériels et les hautes directions administratives un système général et uniforme, en même temps que l'unité d'action. Il connaîtra de toutes

Digitized by Google

les propositions que pourra suggérer la nécessité reconnue d'abroger ou de modifier quelqu'une des lois en vigueur.

L'empereur, obligé de traiter avec un cabinet tout entier, de toutes les affaires, est moins absolu que lorsqu'il expédie séparément avec chacun d'eux les affaires de leurs ressorts. Un cabinet sous un souverain est déjà une petite assemblée.

Le mois de décembre a vu combler les dernières lacunes du chemin de fer entre la frontière prussienne et Saint-Pétersbourg, et les locomotives circulent maintenant sur toute la ligne. En se trouvant incessamment relié au réseau des chemins de fer européens par l'ouverture de cette grande et importante voie de communication, l'empire russe ne peut manquer d'être plus promptement encore pénétré par les idées occidentales et libérales. Mais la Russie n'est que le moindre des soucis du gouvernement russe : ce sont les pays annexés, comme la Finlande et la Pologne, qui ont, en 1861 surtout, suscité ses inquiétudes.

La Finlande. — La Finlande a fait partie de la Suède; elle a toujours avec elle de grandes affinités de mœurs, de langue et de grands rapports d'intérêts. Elle regarde toujours la Suède; et la Suède est un pays libéral. La Finlande enfin a eu ses priviléges, sa constitution même, qu'elle a perdus et qu'on avait promis de lui rendre. Quand il y a agitation dans la Russie et dans la Pologne, elle se communique à la Finlande. On commençait à demander en Finlande, comme en Pologne, comme en Hongrie, au nom du droit historique et d'engagements non remplis, l'ancienne constitution; quand, le 28 avril, l'empereur publia un manifeste, pour n'avoir point à la fois tant d'affaires sur les bras. Il se garda bien cependant de faire à la Finlande toutes les concessions qu'elle demandait.

« Pendant les six années, dit-il, écoulées depuis que la Providence a remis entre nos mains la destinée du peuple

Digitized by Google

finlandais, nous nous sommes convaincu de la nécessité de plusieurs mesures législatives indispensables au progrès matériel et moral du pays, mais qui, d'après ses lois fondamentales, ne peuvent être prises sans la coopération des États du grand-duché. C'est par suite de cette circonstance que différentes affaires sont restées indécises depuis la réunion de la Finlande à l'empire. »

L'empereur, ne pouvant encore, à cause d'autres embarras, convoquer les États, ordonna donc de réunir en commission : pour le 20 janvier 1862 à Helsnigfors.

1. Quatre délégués de la noblesse.

2. Onze délégués du clergé, élus par différents chapitres. Un de l'université d'Alexandrie.

3. Douze membres pour la bourgeoisie, élus six par les villes principales, les six autres nommés par le reste des villes.

4. Douze membres élus par les communes rurales.

5. Les délégués délibéreraient en séance commune, et les votes auraient lieu *per capita*.

6. Le sénateur Sébastien Gripemberg serait chargé de conduire la délibération, mais sans voix dans l'assemblée.

7. Après avoir consulté le sénat et le gouverneur général, l'empereur confirmerait les propositions faites.

Ce n'était point là, comme on le voit, l'ancienne constitution de la Finlande, mais une sorte de *comité d'hommes de confiance*, comme l'empereur d'Autriche en avait essayé aussi dans ses États. L'empereur de Russie sera-t-il obligé aussi vite que l'empereur d'Autriche de se résigner, en Finlande au moins, à une constitution?

La Pologne. — On sait que la Pologne, sous le règne du czar Nicolas, a été privée de la constitution et de l'administration nationales que les traités de 1815 lui avaient promises. Depuis vingt-cinq ans non-seulement elle n'a pas de constitution, mais tout est centralisé à Saint-Péters-

Digitized by Google

bourg. De là on lui envoie toutes faites des lois contraires à son caractère et des fonctionnaires étrangers à ses mœurs et à ses idées. Là toutes les affaires importantes de la Pologne se décident ou plutôt se tranchent. L'administration des choses les plus locales, celles dont l'utilité dépend de la connaissance parfaite du territoire, les ponts et chaussées, le service de la navigation, ont été transportés à Saint-Pétersbourg en 1846; les douanes le furent en 1850, les postes en 1851. Depuis 1841, l'ancienne cour de justice est absorbée dans le sénat russe. Les Polonais sont d'excellents soldats. Mais ils ne supportent guère que leurs recrues soient envoyées au delà du Dnieper et de la Dwina, qu'on les transporte en Sibérie ou dans le Caucase, à ces extrémités de l'empire où sont allés s'ensevelir, depuis trente ans, quatre cent mille de leurs enfants. Tels sont depuis longtemps les griefs politiques de la Pologne. Elle en avait en outre de religieux et de moraux encore plus graves à faire valoir contre le gouvernement russe.

La Pologne est une nation catholique, amie des lettres et de la liberté; elle a répandu la lumière et la foi dans l'Europe orientale, et elle ne peut se résigner au despotisme de la Russie encore barbare à ses yeux, et de plus schismatique. Longtemps le centre d'une civilisation brillante, l'instruction est un des premiers besoins de ses enfants; pays de missionnaires ardents, un attachement profond l'unit à l'Église romaine.

Pour dompter la Pologne, le czar Nicolas s'était appliqué surtout à abaisser le niveau de l'instruction et à imposer la religion grecque aux consciences. Les chaires de professeurs avaient été données à des officiers et à des sous-officiers de l'armée russe. Les relations de la Pologne avec Rome étaient interceptées; et il n'est point de caresses ou de violences qu'on ne mît en œuvre pour substituer la foi de l'empereur à la foi catholique. Mais cette persécution intellectuelle et religieuse n'a fait que fortifier les sen-

Digitized by Google

timents qu'elle voulait étouffer. Retrempé par le malheur, ce peuple est revenu à la piété que l'on perd dans les jours heureux. Ses croyances lui sont devenues plus chères, et plus chères ses études lorsqu'il s'est aperçu qu'on voulait lui ravir cette dernière consolation. C'est ce qui a donné aux troubles de la Pologne le caractère religieux qui en a été, cette année, le trait principal.

Les manifestations. — Vers la fin de février commencèrent les troubles. Le 25 (anniversaire de la bataille de Grochow, 1831), à six du soir, la foule se dirigea vers l'église catholique des Paulins. Aussitôt les troupes se rangèrent sur les places. Quand la foule sortit en procession de l'église, avec des milliers de flambeaux et un grand drapeau aux couleurs polonaises, ayant en tête un prêtre revêtu de l'étole et du surplis, un détachement de gendarmes se précipita sur elle, sabrant à droite et à gauche. Personne n'essaya de se défendre ; une femme fut tuée, il y eut une trentaine de blessés. Le 27, la population célébrait en foule un service funèbre pour les morts tombés le 25. A l'issue du service, une masse compacte, sans insignes d'aucun genre, traversait le faubourg de Cracovie en chantant un hymne religieux ; elle accompagnait un convoi près de l'église des Bernardins, quand les Cosaques intervinrent ; ceux-ci frappèrent les ecclésiastiques avec de petits fouets en cuir, mirent en pièces le crucifix et poursuivirent les prêtres et le peuple jusque dans l'église, maltraitant tout ce qui leur tombait sous la main.

Ce jour-là même avait lieu la dernière séance publique de la Société agronomique. La vue des troupes rangées devant le lieu de leurs réunions avait le matin étonné les membres de la société. La séance fut animée mais courte : on y lut au milieu de l'agitation quelques rapports, et le président, le comte André Zamoyski, prononça la clôture des travaux et leva la séance. En sortant, les membres de

Digitized by Google

la société tombèrent précisément au milieu du tumulte excité par les Cosaques. La foule, indignée des profanations qu'ils commettaient, leur lançait de la boue et des pierres. Les membres de la société voulurent intervenir. C'est alors que le général Zabolotskoy, croyant à un complot, donna l'ordre de faire feu. Un grand nombre de victimes restèrent sur la place; parmi elles on compta six membres de la Société agronomique. Le peuple, exaspéré, porta les cadavres par la ville : il déposa celui d'un mécanicien français au consulat de France, en criant : « Justice ! justice ! »

C'était là un fait grave; le prince Gortschakoff, gouverneur de Pologne, en fut effrayé. La population était exaspérée ; le prince recula devant la nécessité d'une répression terrible. Il fit venir le président et le vice-président de la société agronomique, MM. Zamoyski et Ostrowski ; il leur déclara que c'était contre ses ordres qu'on avait versé le sang, et les pria d'user de leur influence pour ramener la paix. Ces messieurs promirent de maintenir l'ordre ; les étudiants, chargés de la police, s'acquittèrent avec zèle de la mission qu'on leur confia. Le soir, vers dix heures, le prince Gortschakoff, en retour, annonça qu'il consentait à remettre en liberté les prisonniers faits pendant le tumulte, à révoquer le directeur de police Trépow, à ordonner une enquête contre le général Zabolotskoy, à ne mettre aucun empêchement à l'enterrement solennel des victimes, enfin à accueillir l'expression des vœux du pays.

Dès le 28, une adresse à l'empereur Alexandre fut rédigée et remise au prince Gortschakoff, revêtue de la signature de l'archevêque et de presque tous les fonctionnaires polonais. « Ces événements, disait-elle, n'ont aucunement été provoqués par les passions subversives d'une classe de la population ; ils sont, au contraire, la manifestation unanime et éloquente de sentiments refoulés et de besoins méconnus. Notre nation, qui pendant des siècles avait été régie par des institutions libérales, en-

Digitized by Google

dure, depuis plus de soixante ans, les plus cruelles souffrances. Privée de tout organe légal pour faire parvenir au trône ses doléances et l'expression de ses besoins, elle est forcément réduite à ne faire entendre sa voix que par le cri des martyrs que chaque jour elle offre en holocauste. Au fond du cœur de chaque Polonais brûle un sentiment indestructible de nationalité.... Un pays jadis au niveau de la civilisation de ses voisins d'Occident ne saurait d'ailleurs se développer matériellement ni moralement, tant que son Église, sa législation, son instruction publique et toute son organisation sociale ne seront pas marquées du sceau de son génie national et de ses traditions historiques. »

Le 2 mars, avec la permission du prince gouverneur, on célébra en grande pompe les funérailles des victimes. Le cortége était formé par les orphelins et les vieillards; les élèves de tous les colléges, les corporations avec leurs bannières recouvertes de crêpes, le clergé de la ville, suivirent les cercueils portés à bras; plus de cent mille personnes, chantant les psaumes et défilant dans l'ordre le plus parfait devant les postes russes qui rendirent au convoi les honneurs militaires. La ville de Varsovie avait comme fait passer sous les yeux des Russes l'imposante revue de ses forces; mais c'était pour produire un effet moral et non pour commencer une lutte. C'est ce que le comte André Zamoyski fit comprendre au gouverneur le lendemain même. Le prince Gortschakoff, après l'avoir mandé au palais, le remerciait d'avoir su maintenir la tranquillité dans la ville. « Ce sont les étudiants qui l'ont maintenue, répondit le comte André. — Il faudrait alors, reprit le comte un peu piqué, que leur service continuât. — Mais, prince, ils ont autre chose à faire. — Non, non, vous avez prouvé que toute la ville vous obéit. » Puis, s'animant et prenant un autre ton, le prince Gortschakoff continua : « Du reste, je ne vous crains pas; j'ai maintenant des troupes. — Nous sommes prêts à recevoir vos

Digitized by Google

balles. — Non, nous nous battrons! — Nous ne nous battrons pas, vous nous assassinerez. — Si vous voulez des armes, je vous en donnerai. — Non, nous ne nous en servirons pas. » Les Russes laissèrent en effet plusieurs fois des faisceaux d'armes sur la place : les étudiants les firent reporter et enfermer à l'hôtel de ville.

Les concessions. — Cette attitude précipita le gouvernement russe dans une politique maladroite ; les contradictions succédèrent aux contradictions, les mesures rigoureuses aux mesures bienveillantes. Les réformes parurent bientôt l'indice d'un redoublement prochain de sévérité, les concessions ne furent plus qu'autant de piéges. Le prince Gortschakoff institua d'abord une délégation de vingt-quatre bourgeois de Varsovie pour exercer la surveillance de la police, sous le contrôle du général Paulucci, général assez populaire. Mais les pouvoirs de ce comité furent fort réduits. On organisa également une garde civique. Mais on prit les mesures les plus exagérées relativement aux passe-ports, à la visite des voyageurs, aux livres et aux journaux. On ne donna aux prisonniers ni juges civils ni avocats ; et l'on se contenta de communiquer à la délégation de la ville les registres d'écrou. L'adresse envoyée à l'empereur fut interdite aux journaux de Varsovie et publiée par les feuilles de Saint-Pétersbourg et de Wilna. La parole était libre et les feuilles étrangères arrivaient maculées.

On n'en attendait qu'avec plus d'anxiété la réponse de l'empereur. Elle fut sévère. L'empereur, tout en promettant des réformes, traita cette adresse de pétition séditieuse, appela les manifestations des *désordres commis dans la rue par quelques individus*, et montra les menaces derrière les promesses. En même temps M. Muchanoff, gouverneur civil, continuant à obéir à la vieille politique moscovite, lança une circulaire destinée à semer la division entre les propriétaires et les paysans polonais, à tourner les cam-

Digitized by Google

pagnes contre les villes. Il engageait en effet les paysans à s'emparer de tous les agitateurs, fût-ce leurs propriétaires eux-mêmes, en les accusant de vouloir les asservir.

C'était là un singulier préambule aux réformes annoncées. M. Leski, ministre des finances; M. Lackzinski, ministre de l'instruction publique; M. Dreniecki, ministre de la justice, et un Russe, employé supérieur de l'administration polonaise, se rendirent chez le prince Gortschakoff et lui déclarèrent que si M. Muchanoff n'était pas immédiatement remplacé et sa circulaire retirée, ils donneraient à l'instant leur démission. Le gouvernement se vit forcé de désavouer M. Muchanoff, et de lui donner un congé d'un an.

L'ukase qui apportait les réformes promises arriva enfin. Le prince Gortschakoff le publia le 31 mars. Il réalisait quelques-uns des vœux formés et pouvait être l'inauguration d'une politique plus libérale. L'instruction publique et les cultes cessaient de faire partie du ministère établi à Saint-Pétersbourg; un Polonais, le marquis Alexandre Wielopolski, prenait la direction de ces deux départements. L'ukase annonçait, en outre, une nouvelle organisation des écoles, la fondation d'établissements d'instruction supérieure et d'une école de droit. Il créait à Varsovie un conseil d'État, dans tous les gouvernements des conseils exécutifs, des conseils d'arrondissement, et des municipalités dans la capitale et les principales villes du royaume.

Mais le prince Gortschakoff crut devoir accompagner l'ukase des paroles suivantes : « Les habitants du royaume de Pologne sauront apprécier toutes ces faveurs de leur souverain, dont les magnanimes tendances n'ont pas été arrêtées par les troubles qui avaient éclaté à Varsovie. Connaissant la fidélité de ses sujets du royaume, il les distingue de cette poignée d'hommes pernicieux qui ont fomenté ces troubles. » C'était accuser des innocents. Le peuple de Varsovie protesta contre cette manière d'apprécier ses mani-

Digitized by Google

festations unanimes et pacifiques; il vit dans cette proclamation une insulte qui lui fit regarder l'ukase qu'elle précédait comme une dérision. Le marquis Wielopolski, nouvellement nommé directeur des cultes et de l'instruction publique, se rendit chez le prince Gortschakoff. A la suite de ses représentations, le prince lança une autre proclamation : « Les institutions accordées au royaume de Pologne par S. M. l'empereur et roi sont un gage pour les intérêts de votre pays, pour les intérêts les plus chers à vos cœurs, pour la religion et votre nationalité. »

Ainsi, en quelques heures, une proclamation violente outrageait le sentiment patriotique des Polonais et une autre venait ensuite, tombant dans l'excès contraire, exalter ce sentiment et faire briller aux yeux du peuple ces mots magiques de religion et de nationalité. Des contradictions encore plus éclatantes amenèrent de nouveaux troubles.

Les hommes de confiance chargés de délibérer sur l'organisation du conseil d'État ne furent pas réunis. En revanche la délégation, qui avait maintenu l'ordre avec tant de dévouement, fut dissoute; les constables, aux injonctions desquels seuls le peuple obéissait, furent licenciés; enfin, le 7 avril survint, comme un coup de foudre, le décret de dissolution de la Société agronomique.

On sait ce qu'était la Société agricole pour la Pologne[1]. Elle comprenait presque tous les propriétaires du royaume; elle ne s'occupait que d'intérêts agronomiques, mais elle n'en exerçait pas moins une grande influence sur le peuple. On la vénérait : c'était la seule assemblée que possédât le pays, la seule réunion où l'on pût discuter librement. Elle avait rendu d'immenses services à l'agriculture en répandant dans les campagnes les procédés et les découvertes modernes, en distribuant des récompenses aux meilleurs

1. Voir l'*Année historique* 1860, page 420.

Digitized by Google

agronomes, aux plus fidèles domestiques, aux paysans les plus laborieux. Elle songeait à transformer le paysan polonais en propriétaire. Sans but secret, se tenant avec soin à l'écart de la politique, elle se bornait à régénérer le pays, à proscrire les cartes, les jeux de hasard, à bannir le luxe de la table et les dépenses exagérées, à enseigner aux Polonais la prudence, la patience, la discipline. On l'avait en vain engagée à conduire la manifestation du 25 février : elle s'y était énergiquement refusée. Mêlée malgré elle aux événements du 28, elle n'avait employé son crédit qu'à rétablir l'ordre. Ce fut ce service qui la perdit. Gortschakoff la trouvait trop puissante. On ne voulait pour la Pologne d'aucun bien fait par les Polonais; on repoussait surtout l'œuvre de conciliation que la Société agronomique avait entreprise entre deux classes de la société polonaise, les propriétaires et les paysans.

A la nouvelle de la dissolution de la société, une consternation profonde se répandit dans Varsovie. La foule envahit les églises, puis se transporta à l'hôtel de la Société agricole. Les armes du gouvernement russe ornaient le fronton de cet hôtel et portaient avec l'aigle noire de Russie l'aigle blanche de Pologne. Les ouvriers recouvrirent ces armes d'un crêpe, de telle sorte que l'aigle blanche fut seule visible. Arrivée à la demeure du comte André Zamoyski, la foule l'obligea à paraître au balcon, suspendit à sa maison une énorme guirlande sur laquelle était enroulée cette devise : *Société agricole*, et lui offrirent une couronne d'épines cueillies sur les tombes des dernières victimes. M. Zamoyski chercha à calmer la foule. « Nous voulons la patrie, dit-il, ne compromettons pas sa cause par des provocations. » Une heure après, le peuple se porta vers le château et demanda à parler au prince Gortschakoff. Celui-ci parut à cheval et s'informa de ce qu'on lui voulait. « Nous voulons la patrie ! s'écria-t-on de toutes parts. — Mais vous l'avez, dit le prince. — Qu'est-ce

Digitized by Google

qu'une patrie sans armée? Promettez-nous de demander une armée pour nous. Pourquoi tenez-vous toujours vos soldats en éveil? ils n'ont rien mangé depuis ce matin. » Le prince fit retirer les troupes, la foule s'écoula lentement, annonçant qu'elle reviendrait le lendemain apporter ses demandes écrites.

Le 8 avril, en effet, vers cinq ou six heures du soir, le peuple se trouva devant le château royal; la cour était remplie d'infanterie et de cavalerie. Le prince ne voulait pas cette fois parlementer. Comme la foule était là émue et bruyante, une chaise de poste passa; le postillon fit entendre l'air national de Dombrowski : *La Pologne n'a pas encore péri*. Ce fut comme une étincelle jetée sur des cendres chaudes. La foule, sans armes, mais entonnant le chant national tout d'une voix, se précipita sur la porte du château. Aussitôt les fusils s'abaissèrent, la cavalerie s'élança, et de nombreuses victimes tombèrent sur le sol. Des jeunes gens avec un crucifix se jetèrent entre les soldats et la foule, cherchant à entraîner le peuple dans les rues adjacentes. Ces rues étaient barrées par l'infanterie; de nouvelles décharges firent de nouvelles victimes. A quelques pas de là, au bout de la place, trois ou quatre mille personnes restèrent agenouillées autour d'une image de la Vierge. Les soldats les entourèrent, les sommèrent de se disperser; elles continuèrent à prier, passèrent la nuit à genoux, fatiguant la constance des Russes restés l'arme au bras. Dans cette fatale journée, quelques officiers russes avaient protesté contre les massacres; le colonel Reuthern, se voyant mis entre sa consigne et sa conscience, se brûla la cervelle.

Le chiffre des victimes de cette fatale journée, tant tués que blessés et disparus, fut d'environ cinq cents. Le prince Gortschakoff protesta qu'il avait fait sommer plusieurs fois la foule de se retirer; mais il refusa de faire dresser l'acte de décès des morts, et M. Wolowski, ministre de la jus-

Digitized by Google

tice, Polonais dont l'entrée au ministère avait paru de bon augure, donna sa démission.

Tout le mois d'avril, Varsovie fut occupée militairement; les troupes bivaquèrent dans les rues et sur les places. Les mesures les plus rigoureuses se succédèrent avec une rapidité extraordinaire : arrestations, défense aux blessés de paraître dans la ville, défense de porter des cannes ferrées, de se montrer dans les rues sans lanterne après dix heures du soir; interdiction de porter des signes de deuil et des costumes nationaux. On fut obligé de donner au consul d'Angleterre, qui avait pris le deuil de la duchesse de Kent, une carte spéciale pour qu'il ne fût pas inquiété par les patrouilles. Le 17, un premier convoi de prisonniers partit pour la forteresse de Modlin, située à soixante-quinze kilomètres de Varsovie. Cette vue raviva les douleurs et les inquiétudes. Les dames bravèrent les ordonnances et portèrent le deuil; on évita les théâtres, les réunions, les promenades. Les rues étaient désertes, les églises seules restaient pleines, surveillées par la police, qui arrêtait toute personne coupable de mêler les hymnes patriotiques au chant des psaumes, pour demander à Dieu la patrie refusée par le czar. L'administration ne parut plus alors possible; les employés russes eux-mêmes donnèrent leur démission. A Lublin, la ville se trouva tout à coup sans administration et élut un comité national. Les provinces furent menacées d'une désorganisation complète, et presque toutes les villes furent sans municipalité. A Varsovie, on fut obligé de menacer les employés de les envoyer à la forteresse s'ils donnaient leur démission, et de leur ôter leurs droits à une pension de retraite.

Un Polonais russe, M. Wielopolski. — Les hauts administrateurs de la Pologne avaient remis leur démission à la suite des événements du 8; mais un ministre polonais, le marquis Wielopolski, directeur de l'instruction publique et

Digitized by Google

des cultes, était resté au pouvoir. M. Wielopolski est celui qui en 1846, lors des massacres de Gallicie, publia la *lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich.*

Cette lettre, dont le retentissement fut européen, proposait aux Polonais de faire l'effort héroïque de sacrifier tous leurs souvenirs nationaux pour s'unir sincèrement à la Russie et recouvrer à son service la liberté et la puissance. Malgré de nombreuses protestations, le marquis avait persisté dans ses idées. Il fit entrer son fils aîné dans la garde impériale de Nicolas; il se tint en dehors de toutes les tentatives faites pour relever la Pologne, et fut notamment un des rares propriétaires restés jusqu'au bout étrangers à la Société agricole. Au mois de février, cependant, il avait soumis à la Société une pétition qu'elle rejeta, d'abord comme acte politique, ensuite comme exprimant le repentir du mouvement national de 1831. En revanche, M. Wielopolski ne signa pas l'adresse qui suivit les scènes du 27 février; il entra au contraire en relations avec le prince lieutenant et fut nommé au ministère de l'instruction publique. Malgré ses préventions le public avait applaudi à cette nomination; il reconnaissait dans le marquis, homme des plus lettrés, le seul ministre capable de relever les études au niveau de l'Occident.

M. Wielopolski avait fait tout ce qu'il avait pu pour empêcher les massacres du 8 avril; mais quand ses collègues, MM. Wolowski, Lenski et jusqu'au général russe Gecewiez, alors ministre de l'intérieur, donnèrent leur démission, le marquis resta au conseil et, réunissant le portefeuille de la justice au portefeuille de l'instruction publique, assuma sur lui la responsabilité des mesures de rigueur.

Que prétendait faire M. Wielopolski en restant au pouvoir? Favoriser, même au moyen d'un despotisme passager, l'établissement de quelques institutions libérales destinées à réconcilier la Pologne avec la Russie, et par là mettre la puissance russe à même de peser davantage sur

Digitized by Google

l'Europe et de grouper autour d'elle toutes les races slaves dans le sentiment d'une prépondérance solidaire. L'œuvre était difficile ; elle rencontra bientôt de grands obstacles.

M. Wielopolski avait conquis à ses idées le prince Gortschakoff et exerçait sur lui une certaine influence, quand la mort le lui enleva. Ce militaire homme d'État avait été profondément affecté des derniers événements et du rôle qu'il avait été forcé de jouer. A la suite des derniers événements, il tomba malade et mourut le 30 mai.

Né en 1795, le prince Michel Gortschakoff, d'une des plus vieilles familles de l'empire, avait fait ses premières armes comme officier d'artillerie à la Moscowa. Général de brigade en 1828, il commandait l'artillerie au siége de Varsovie et prit la plus grande part à la reddition de la ville. En 1845, nommé gouverneur général militaire de Varsovie, cherchait déjà à rapprocher la Pologne de la Russie. En 1849, le prince Paskiewich, chargé de combattre l'insurrection de la Hongrie, le prit pour son chef d'état-major. Appelé au commandement de l'armée du Danube en 1853, le prince Gortschakoff fut ensuite envoyé en Crimée. Tous les militaires ont reconnu l'excellence des dispositions qu'il prit après l'assaut de la tour Malakoff pour couvrir le reste de la Crimée. Depuis 1856, le prince ne s'occupa plus que d'administration. Il voulait qu'on employât la douceur à l'égard de la Pologne, et pendant cinq ans il appliqua son système. C'est lui qui avait autorisé la société agronomique, qu'il avait été ensuite contraint de dissoudre. Brave et énergique sur les champs de bataille, intelligent dans les cités, il comprenait qu'on ne gouvernait pas avec du canon. Au 17 février, il avait confié au peuple le soin de maintenir l'ordre. Quand de nouvelles rigueurs lui furent ordonnées, le chagrin joint à la fatigue l'emporta. Ce n'était pas le dernier gouverneur que la Pologne devait user.

Le général Shoukozanett remplaça le prince ; il était loin

Digitized by Google

d'avoir la même autorité et la même intelligence. Les mois de mai et de juin, employés à appliquer le premier ukase destiné à répondre à l'administration polonaise et un rescrit relatif à l'état des paysans, le démontrèrent suffisamment.

Le 20 juin avaient été publiés les statuts destinés à appliquer l'ukase précédent par la création de conseils de gouvernement, de district et de ville : ces élections reposaient sur une base assez large. Était éligible, sans distinction de confession ni d'état, toute personne âgée de vingt-cinq ans et payant un cens peu élevé. Mais l'organisation des conseils eux-mêmes excita un mécontentement général. Leurs présidents, nommés par le gouvernement, pouvaient casser leurs décisions ; leurs attributions, toutes locales et presque nulles, avaient plutôt un caractère municipal que politique.

On fondait de grandes espérances sur le conseil d'État ; on fut bien désappointé quand on apprit que le conseil d'État, présidé par le gouverneur, se composait de membres du conseil d'administration, de conseillers d'État nommés par l'empereur, de personnes appartenant à l'épiscopat, aux conseils de gouvernement, aux associations, mais toutes choisies par l'empereur. Divisé en quatre sections, entre lesquelles étaient réparties la législation, le contentieux, les finances et les pétitions, ce conseil, véritable assemblée de fonctionnaires, modelé sur le conseil d'État français, délibérant à huis clos, ne pouvait passer pour une représentation nationale. Les Polonais, qui conservent religieusement le souvenir de leur histoire, comprirent bientôt qu'on leur avait accordé davantage même après Waterloo, même après l'insurrection de 1831.

La charte de 1815, garantie par les traités de Vienne, rédigée à un moment où deux pays seulement en Europe, la France et l'Angleterre, jouissaient d'un régime consti-

Digitized by Google

tutionnel, conservait à la Pologne ses diètes, établissait des conseils de Palatinat, des assemblées communales, des corps municipaux librement élus. L'administration ne devait choisir ses candidats que sur les listes dressées par les corps électoraux; les sénateurs eux-mêmes n'étaient choisis par le roi que sur la présentation du sénat. La liberté de la presse, la liberté individuelle, étaient assurées. Cette constitution sincèrement maintenue eût sans doute évité à la Russie bien des embarras. Mais l'empereur Alexandre Ier n'avait pas tardé à la violer, à anéantir la liberté de la presse, à soumettre la liberté individuelle à des restrictions et à un code criminel qui la ruinaient; il interdit la publicité des séances de la diète, convoqua les diètes très-irrégulièrement, et finit par ne les plus réunir. Enfin, après 1831, les statuts de l'empereur Nicolas, en 1832, avaient déclaré le royaume de Pologne inséparable de l'empire russe, supprimé les diètes, mais établi au moins un conseil d'État semblable à celui qu'octroyait alors comme une grande faveur Alexandre II, et annoncé, vaguement il est vrai, des assemblées d'États provinciaux. Ce statut était resté lettre morte; mais les Polonais, habiles à compulser leurs chartes, avaient promptement saisi la différence qui existait entre les statuts de 1861 et ceux qu'on leur avait donnés au moment où la Pologne meurtrie était à la discrétion des vainqueurs en 1831.

L'ukase relatif à la condition des paysans était destiné à substituer le système d'affranchissement russe au système plus libéral qu'avait préparé la Société agronomique. Il n'admettait pas le principe de la propriété de la terre, moyennant rachat, mais les baux à perpétuité. La Société agricole avait proposé, en effet, d'autoriser le propriétaire à céder au paysan la part de terres que celui-ci détient à titre de tenancier ou de fermier; de substituer au payement en nature du fermage le payement en espèces de l'intérêt du fonds vendu; et par une combinaison d'obliga-

Digitized by Google

tions émises par une société de crédit foncier, il permettait la substitution de cette société aux propriétaires, et le remboursement immédiat de ceux-ci. Le gouvernement russe, au contraire, enchaînait le paysan à la terre, et, pour ainsi dire, le propriétaire au paysan. Il avait surtout en vue, en gênant leur liberté d'action, de perpétuer l'ancien antagonisme qui les a toujours divisés. L'ukase ne fixa pas encore le mode de payement, laissant ainsi au paysan un prétexte pour ne rien payer. L'effervescence dans les campagnes n'avait pas cessé depuis la circulaire Muchanoff, officiellement retirée, mais secrètement encouragée; et les agents russes répétaient aux paysans que le czar voulait leur donner la terre en toute propriété, mais que les prêtres et les nobles s'y opposaient.

Ces mesures au lieu d'apaiser l'émotion la perpétuèrent. Varsovie ne changeait pas d'aspect. Bien qu'elle soit peut-être la ville du monde la plus avide de plaisirs après Paris, elle ne cessait de garder une morne attitude que ne pouvaient égayer les combinaisons les plus ingénieuses et les plus attrayantes de la police. On ne songeait pas à rouvrir les théâtres, à recommencer les fêtes, à fréquenter de nouveau les jardins publics. Les concessions du gouvernement une fois connues, les illusions dissipées, le moindre prétexte suffisait à faire renaître l'agitation.

On célébra en juin, un service en l'honneur du comte de Cavour, ce héros et cette victime de l'indépendance italienne; et le 21 juillet, le bruit s'étant répandu qu'à Londres, dans une grande discussion sur la Pologne, la chambre des lords avait hautement manifesté sa sympathie pour la nation opprimée, le peuple de Varsovie se rassembla devant le consulat d'Angleterre, y déposa des couronnes et fit entendre les cris de : « Vive la reine d'Angleterre! vive le peuple anglais ! »

Lorsque la nouvelle de la mort du prince Czartoryski, le chef du gouvernement de 1831, décédé le 16 juillet à Mont-

Digitized by Google

fermeil, près de Paris, arriva, la douleur et les manifestations silencieuses redoublèrent. Grâce au plus haut degré de civilisation auquel conduit toute vie de capitale, grâce surtout aux dernières épreuves, la ville de Varsovie s'était façonnée à une organisation admirable, à une discipline et à une patience que défiaient toute provocation. Toutes ces manifestations se passaient dans le plus grand ordre.

Il n'en fut pas de même cependant dans les provinces. Là le manque de publicité, la susceptibilité naturellement plus ombrageuse des commandants subalternes et l'absence de tout contrôle favorisaient les excès militaires; et l'esprit de la population, beaucoup moins développé et beaucoup moins discipliné, poussait aux représailles.

A l'époque même des troubles des paysans en Russie, à Czenstochowa, à Kalisch, à Suwatrell, à Radon, à Mlawa, on eut à déplorer de nombreuses scènes de violences. Celles de Mlawa (Plock) eurent surtout du retentissement, parce qu'elles furent comme le premier symptôme d'une lutte nouvelle, d'une persécution religieuse.

«Le 25 juillet, à neuf heures du soir, écrivit le curé de Mlawa à l'archevêque de Varsovie, le lieutenant-colonel du régiment d'Ingermanland, en garnison à Mlawa, se porta avec quatre détachements devant l'église paroissiale; il occupa toutes les issues de l'église et y retint prisonnières toutes les personnes qui y priaient et chantaient, jusqu'à sept heures du matin. En même temps, les soldats arrachèrent la croix du cimetière, la statue de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, et demandèrent ce qu'il fallait en faire. Le lieutenant-colonel répondit de les briser et de les jeter dans le canal. Sur ces entrefaites, mon vicaire fut arrêté par la troupe au moment où il sortait de l'église, et mené au milieu des soldats dans une grange où on lui fit subir les plus mauvais traitements. Les soldats profanèrent la croix et le cimetière de la manière la plus indigne. Les officiers fumèrent des cigares, prirent du thé,

Digitized by Google

entrèrent dans l'église, s'y promenèrent et se conduisirent de la manière la plus inconvenante envers les femmes qui s'y trouvaient. En un mot, l'église paroissiale de Mlawa fut profanée, et le peuple n'ose plus entrer à l'église. »

La Lithuanie. — Ces scènces n'étaient pas de nature à ramener la Pologne au calme. Varsovie ne tarda pas à protester contre le gouverneur provisoire, le général Shoukozanett. Le 4 août, fête de l'impératrice, la foule jeta des pierres dans les fenêtres illuminées par l'ordre de la police; la troupe intervint : il y eut quelques victimes. Le 12 au soir, la ville se trouva, au contraire, resplendissante de lumières : elle célébrait l'anniversaire de la réunion de la Lithuanie et de la Pologne, consacrée le 12 août 1569. Le patriotisme et la persécution rendent ingénieux. Les lumières n'avaient pas été posées sur les fenêtres, mais principalement sur des tables; au milieu des chambres, on avait allumé des lampes et des lustres, et obtenu de cette manière une grande clarté dans les rues. On apercevait aussi à des fenêtres des rideaux bleus, blancs, rouges, et les insignes de la Lithuanie et de la Pologne.

L'agitation, enfin, d'abord concentrée à Varsovie, puis répandue dans les provinces du royaume, gagna tout à coup la Lithuanie, ce grand morceau de la Pologne que l'on croyait dénationalisé. A la manifestation de Varsovie, répondit celle de Kowno.

Déjà au mois de mars, les villes de Mohilew, de Polotsk, de Wilna, de Grodno, avaient envoyé des adresses aux Polonais de Varsovie, pour les remercier de leur courageuse attitude. Tous les efforts de la Russie pour s'assimiler cette contrée avaient donc échoué. Les Russes n'avaient pu défigurer complétement Wilna. En descendant vers la vallée de la Vilia, on reconnaissait de loin la cité catholique et polonaise, à l'architecture de ses innom-

Digitized by Google

brables clochers. En avançant vers l'intérieur, et en passant sous les voûtes de la porte d'Ostrobama, on y rencontrait à toute heure de la journée hommes et femmes prosternés devant l'image de la Vierge. Mais le gouvernement en avait pris son parti, et il ne croyait pas que le danger dût jamais se réveiller de ce côté. Aussi ses alarmes furent grandes, quand il vit le mouvement s'étendre de la Lithuanie et de la Livonie jusqu'à Dunabourg et la Dwina, dans la Ruthénie blanche jusqu'à Mohilew, dans l'Ukraine jusqu'à Kiew et au Dnieper; le duché de Posen, soumis à la Prusse, et Cracovie réunie à l'Autriche, remuaient également; la Pologne semblait vouloir réunir ses membres dispersés.

Le gouvernement russe dut étendre à la Pologne les rigueurs déjà déployées à Varsovie, pour vaincre la même résistance morale. Le gouverneur établit à Wilna une commission militaire, fit opérer de nombreuses arrestations, et ne craignit pas le 18 août de laisser fusiller la foule sans défense. Quand une députation vint lui demander la destitution de M. Wasiliew, chef de la police sous la conduite duquel les massacres avaient eu lieu, il répondit que loin d'être puni, M. Wasiliew serait récompensé. L'état de siége fut proclamé et des cordons de troupes placés sur les frontières empêchèrent toute communication avec les provinces que l'on voulait préserver comme d'un souffle pestilentiel!

Le 29 août, le général Lambert, nouveau gouverneur de la Pologne, chargé d'exécuter les réformes, arriva au milieu de ces circonstances difficiles. D'origine française, cœur ferme et élevé, esprit libéral, le général Lambert était un excellent choix si le gouvernement avait voulu adopter une politique de conciliation. Administrateur habile, il avait déjà fait ses preuves dans la réorganisation des colonies militaires de la Russie méridionale. L'empereur et la Pologne attendaient beaucoup de lui. On faisait alors

Digitized by Google

les élections pour les conseils octroyés par l'ukase du mois de juin. Ces élections, qui occupèrent le mois de septembre, s'accomplirent au milieu de la fermentation générale, sans le moindre trouble. Mais les noms des plus fermes patriotes sortirent du scrutin et firent prévoir que les conseils réclameraient énergiquement l'indépendance de la patrie.

On célébra cette victoire par de nouvelles manifestations. Le 10 octobre, dans le district de Chew, palatinat de Lublin, où avait eu lieu la consécration définitive de l'union de la Lithuanie, de la Pologne et de la Ruthénie, quarante mille personnes se dirigèrent, se trouvèrent réunies à Harodlo, portant des drapeaux nationaux, les ecclésiastiques et les délégués des provinces polonaises en tête. La ville avait été occupée militairement, les canons braqués sur les routes qui y conduisent. La procession s'arrêta. Elle envoya demander au général commandant les troupes l'entrée de la ville. La général la refusa ; il permit toutefois que le service fût célébré au milieu des champs. Les préparatifs furent bientôt faits, l'autel construit, les vases sacrés apportés de l'église, et la cérémonie, commencée à midi, finit à quatre heures du soir.

Quelques jours après, à l'occasion de la mort de l'archevêque de Varsovie, toute la ville voulut assister aux funérailles. « J'étais présent, écrivit à son gouvernement le consul anglais, M. Mitchell, j'étais présent à l'imposante démonstration qui a eu lieu aux funérailles du bon et patriote Fijalkowski, archevêque de Varsovie. Deux cent mille hommes, les anciennes bannières de Pologne et de Lithuanie en tête, suivirent dans l'ordre le plus admirable le char funèbre à travers les principales rues de la ville[1]. »

Persécutions religieuses ; état de siège. — On s'exaltait de

1. Lettres de M. Mitchell au comte Russell (Londres, Bictrers and Bush, Leicester-square, 1862).

Digitized by Google

plus en plus. La ville de Varsovie voulut célébrer l'anniversaire de la fête de Kosciusko. Le 14 octobre, dans un moment de calme relatif, le gouvernement, pour empêcher la célébration de la fête de Kosciusko, qui tombait le lendemain 15, proclama l'état de siége à Varsovie. Les considérants du manifeste montrèrent bien les sérieuses craintes de Saint-Pétersbourg. Les articles 9 et 10 interdisaient aux enfants de flâner et de faire les badauds dans les rues ; ils défendaient aux étudiants et aux collégiens de sortir sans nécessité ou de fréquenter les promenades. Un collégien faisant l'école buissonnière était pour l'empire un danger !

Ce fut cet état de siége qui amena les plus regrettables violences et des scènes encore plus odieuses que celles du 27 février et du 8 avril.

Le clergé catholique est, en Pologne, à la tête du mouvement national. C'est dans le sanctuaire des églises que se réfugiait alors le patriotisme polonais, pourchassé par l'état de siége dans la rue. Le gouvernement proscrivait également ces manifestations qui, à chaque époque néfaste, avivaient dans des hymnes religieux les douleurs nationales. Dès le 25 septembre, l'épiscopat polonais avait revendiqué, au nom de la liberté religieuse, la liberté pour la nation de célébrer la mémoire de ses glorieux souvenirs. Ce fut à l'anniversaire de la mort de Kosciusko que le conflit éclata entre le gouvernement russe et l'Église nationale polonaise.

Le 15 octobre, malgré les ordonnances du gouverneur, toutes les boutiques restèrent fermées; les églises se remplirent d'une foule immense. La nation était dans le sanctuaire. Sur l'ordre du général Lambert, les troupes entourèrent les églises avec la consigne de ne laisser sortir personne. Dans la cathédrale et dans l'église des Bernardins, il y avait plus de trois mille personnes. Elles y restèrent à chanter et à prier.

Digitized by Google

Le soir venu, les soldats, fidèles à la consigne, allumèrent des feux et bivaquèrent. Mais vers trois heures du matin, l'impatience les prit les premiers. Les Polonais n'avaient point voulu, en essayant de sortir, provoquer des rigueurs. C'était une lutte de constance entre les deux nations. Poussés à bout, les soldats enfin, la plupart avinés, se jetèrent sur les portes; on les ferma; ils brisèrent les grilles et pénétrèrent dans deux églises. « En première ligne, dit M. Mitchell, ils trouvèrent les femmes à genoux et derrière elles les hommes. Les femmes furent souffletées, battues; les hommes renversés et foulés aux pieds, au milieu des cris et poussés dehors; le sang coula. Dans leur colère, les soldats, dans la cathédrale et les autres églises, mirent la main sur les objets du culte et en brisèrent quelques-uns. »

L'administrateur du diocèse de Varsovie dut protester contre ces abominations. Il dépeignit en termes éloquents, dans une lettre adressée au comte Lambert, « la maison du Seigneur entourée par des troupes, près de deux mille personnes retenues à l'intérieur pendant tout un jour et toute une nuit sans nourriture et sans égard pour les besoins qu'elles pouvaient avoir, la porte du temple enfoncée, la maison de Dieu envahie pendant la nuit par des soldats armés et le casque en tête, qui frappaient de coups de crosse ceux qui refusaient de sortir de peur d'être arrêtés. Ce sont là des actes inqualifiables : ils sont une honte pour les soldats d'un gouvernement chrétien et feraient croire au retour des temps d'Attila. » A la suite de cette protestation, l'administrateur Bialobrzeski ordonna la fermeture de toutes les églises de Varsovie.

C'était bien une affaire nationale! Comme les prêtres catholiques, les pasteurs protestants fermèrent leurs temples et les israélites leurs synagogues. Les citoyens de toutes les religions et de toutes les classes se rapprochèrent dans un sentiment commun de résistance. Le conseil d'État se pro-

Digitized by Google

posait de protester contre les horreurs commises par troupes ; on le suspendit; les employés accusés d'avoir chanté dans les églises furent destitués. Le général comte Lambert était brisé. Après avoir déclaré qu'on avait outre-passé ses ordres, le 22 octobre il partit, prétextant le besoin d'un congé pour sa santé ébranlée. Quelques jours après, le gouverneur militaire, le général Gerstenzweiz, mourait d'une mort encore inexpliquée, mais conséquence évidente de ces tragiques scènes ; et le général Shoukozanett, de nouveau chargé du gouvernement provisoire de la Pologne, vint pour y appliquer les plus rigoureuses mesures de l'état de siége.

M. Wielopolski avait prêté son nom aux mesures même de rigueur lorsqu'il avait cru possible de faire sortir de ces scènes douloureuses, des institutions viables. Il partit pour Saint-Pétersbourg à l'arrivée du général Shoukozanett. Pendant son absence, le nouveau gouverneur engagea la lutte contre le clergé et les ministres de tous les cultes. Des pasteurs évangéliques, le grand rabbin, les deux vice-rabbins, le président du consistoire israélite furent arrêtés; on jeta la moitié du chapitre de Varsovie dans la citadelle; enfin, toute la ville apprit le 13 novembre, au milieu d'une véritable stupeur, l'arrestation du chanoine Bialobrzeski, nommé, après la mort de l'archevêque de Varsovie, administrateur du diocèse. Son crime était d'avoir ordonné la fermeture des églises après les événements du 15 et du 16. Agé de soixante-dix-huit ans, malade, infirme, le prélat fut traité avec la dernière rigueur : on lui refusa un lit dans sa prison et on l'astreignit au régime commun des prisonniers. Traduit devant un conseil de guerre, M. Bialobrzeski fut condamné à dix ans d'exil en Sibérie, peine équivalente à la mort.

M. Wielopolski ne vint à Saint-Pétersbourg que pour y déposer sa démission et prouver par là qu'une réconciliation entre la Pologne et la Russie était impossible. A la fin

Digitized by Google

de l'année, tout le pays gémissait sous les plus excessives rigueurs.

Une circulaire du colonel Czeugery, chef militaire du district de Kielce (16 novembre), défendait aux citoyens de se rassembler dans les villages ou dans les villes tant pour affaires de commerce ou d'agriculture que pour fêtes de famille ou parties de chasse sans une autorisation préalable. On interdisait aux femmes de porter la croix sur leur poitrine ; ce signe vénéré du salut du monde était proscrit comme un emblème révolutionnaire. On condamnait des jeunes gens, qui avaient craché sur les affiches officielles, aux compagnies disciplinaires, c'est-à-dire aux bagnes militaires, le châtiment le plus terrible connu en Russie ; on appropriait des prisons particulières pour les femmes nombreuses qu'on n'épargnait pas dans cette persécution. Telle était la situation où la fin de l'année 1861 laissait la Pologne.

La Russie paraît n'avoir rien à craindre de sérieux, et l'état de siége peut sévir tant que le calme règne en Europe. Le gouvernement français a publié dans le *Moniteur* une note destinée évidemment, tout en montrant ses sympathies, à ne point permettre à la Pologne de se laisser entraîner, dans l'état présent, à des actes de désespoir. L'Angleterre n'a fait entendre dans ses chambres que des protestations assez faibles. La Prusse et l'Autriche sont toujours solidaires dans cette question de la Russie. L'Italie a assez du soin d'elle-même. C'est une grande imprudence cependant, en même temps qu'une souveraine iniquité, d'émousser ainsi la violence contre la résignation, les menaces contre la prière et l'épée contre la croix, en entrant en lutte avec des instincts nationaux que trente années de despotisme n'ont point étouffés ; et l'exemple de l'Italie est de nature à inspirer au cabinet de Saint-Pétersbourg, qui se refuse à la reconnaître, de sérieuses réflexions.

Digitized by Google

2

EMPIRE OTTOMAN.

Un changement de règne. — Il faut chercher les signes de la fin prochaine de l'empire ottoman dans l'état de ses finances et dans la revendication tous les jours plus puissante des populations chrétiennes contre la domination d'une race dégénérée. Les deux maladies dont l'empire ottoman mourra ont fait en 1861 de nouveaux progrès.

Après s'être adressé vainement à l'Angleterre et à la France pour obtenir qu'elles lui facilitassent un emprunt, le divan avait fini au commencement de 1861 par employer l'entremise d'un audacieux financier français, M. Mirès. Un emprunt ne pouvait être évidemment qu'un palliatif sans efficacité, les dépenses excédant toujours les recettes dans une proportion considérable et le sultan s'appropriant ce qui lui plaît des revenus de l'État. Mais l'emprunt même ne réussit point. Toute l'habileté du monde ne pouvait inspirer confiance dans la solvabilité turque. La Turquie, qui a déjà beaucoup emprunté et peu payé, ne trouvera plus guère de prêteurs.

Cet échec fut pour les Turcs un terrible enseignement et pour beaucoup une catastrophe. Les fonctionnaires, qui ne cherchent plus qu'à exploiter dans leur intérêt privé les dernières années de l'empire ottoman, recommencèrent à piller et à voler les populations. L'armée, qui attendait sa solde depuis six mois, en fit autant. La crise financière arriva à son dernier terme. Le commerce parut anéanti. Le taux du change et le prix des denrées haussa démesurément. La population de Constantinople jeta les hauts cris. Plusieurs banquiers ou commerçants suspendirent leurs payements et entraînèrent dans leur ruine plusieurs

Digitized by Google

banquiers ou commerçants étrangers, entre autres à Marseille. Le gouvernement devait revenir à l'émission et au cours forcé du papier monnaie. C'est ce qu'il fit le 14 avril.

Le sultan Abdul-Medjid, au commencement de son règne, avait fait une opération financière dont le but était de retirer les caïmés ou l'ancien papier monnaie avec cours forcé qui pesait sur les finances turques. Par les mesures prises le 14 avril, il revint à ces anciens errements. L'émission de nouveaux caïmés pour la somme de douze cents millions fut décidé. Les nouveaux caïmés devaient avoir cours forcé dans toute l'étendue de l'empire et seraient reçus par toutes les administrations et caisses publiques à l'exception des douanes. Sur le chiffre total de douze cent cinquante millions de piastres, deux cent cinquante millions étaient destinés à former les deux tiers du capital de trois cent soixante-quinze millions en monnaie « de bon aloi, » qui serait affecté au maintien du change avec l'Europe. Le reste servirait 1° à retirer les anciens caïmés qu'on n'a pas si bien brûlés qu'il n'en reste encore une masse dans la circulation; 2° à solder, d'après un mode économique, les dettes du trésor provenant des arriérés de l'année 1276 (1860), et des années antérieures. L'émission des nouveaux caïmés n'aurait lieu qu'au mois de mars 1862; mais pour faire face aux besoins les plus pressants, on émettrait jusqu'à cette époque, à titre provisoire, une somme mensuelle de trente millions de caïmés qui circuleraient exclusivement à Constantinople; on émettrait en outre immédiatement pour cent cinquante millions de caïmés, portant au dos une inscription indiquant que leur mise en circulation ne pourrait être effectuée qu'à la fin du mois de mars 1862. Ces cent cinquante millions, néanmoins, seraient, dès à présent, distribués aux populations contre des monnaies d'or ou d'argent, afin de permettre au gouvernement d'avoir entre les mains, dès la fin du mois de mars 1862, le capital métallique destiné au main-

Digitized by Google

tien du change. C'était un simple prêt qu'on exigeait ainsi des populations pour douze mois ; car, l'année expirée, ils rentreraient dans leurs fonds en laissant leurs caïmés à la circulation. Grâce à cette émission et aux fonds qui seraient fournis par l'État, on instituerait dès à présent la banque de change, dont le rôle principal consisterait, pendant toute la durée de la circulation des caïmés, à vendre des lettres de change sur l'Europe contre des caïmés et à acheter des lettres de change présentant de suffisantes garanties. Une somme de sept cent cinquante millions de piastres prise sur les revenus de l'État qui avaient été affectés à la garantie de l'emprunt Mirès, serait chaque année affectée au remboursement graduel des nouveaux caïmés, qui, de la sorte, seraient complétement retirés de la circulation au bout de dix-huit ans.

Cette combinaison qui n'était guère, comme on voit, qu'un emprunt déguisé et un moyen pour le gouvernement d'avoir de l'argent contre du papier, ne pouvait apporter au malade qu'un soulagement temporaire au risque de rendre ensuite la position plus désespérée. L'exécution de ce programme le montra peu à peu.

On se rappelle comment la diplomatie européenne avait été obligée d'une part de provoquer une enquête sur l'oppression des provinces de Roumélie et de Bulgarie, d'autre part de confier à la France la mission de coopérer avec les troupes du sultan au rétablissement de la tranquillité troublée dans le Liban par les hostilités des Maronites et des Druses. On avait considéré la mission du grand-vizir en Roumélie, comme une promenade officielle, inaugurant des simulacres de réforme et des semblants de justice effacés aussitôt après la disparition de Kuprisli-pacha et de son escorte. Le prince Gortschakoff adressa donc le 26 janvier au gou-

1. Voir l'*Année historique* 1860, p. 410.

Digitized by Google

vernement turc un mémorandum où il établissait nettement ce fait. Aali-pacha opposa à ce mémorandum une réponse qui ne fut guère plus sincère que le rapport du grand-vizir. Une publication sérieuse de M. Senior sur ce sujet, et faite d'après des rapports de consuls anglais, en jetant un grand jour sur l'état de ces populations, donna en partie raison aux plaintes du gouvernement russe. Mais la rivalité des ambassadeurs à Constantinople empêcha qu'on ne prît en considération cette situation déplorable. Quelques diplomates, l'ambassadeur d'Angleterre surtout, se repentaient déjà d'avoir accédé à l'intervention française en Syrie. Ils avaient assez à faire de régler la situation du Liban qui, par suite d'une nouvelle organisation, devait être en partie soustrait à la déplorable administration turque. En Bulgarie l'influence russe et l'influence française se faisaient équilibre comme l'influence anglaise et française au Liban. L'agitation ne parut pas sortir là du domaine de la religion où, depuis que le pape Pie IX avait accueilli le vœu d'une partie des populations de rentrer dans l'Église grecque-unie, la Russie travaillait à l'établissement d'une Église bulgare-grecque, indépendante du synode de Constantinople comme du pape romain.

Les abus et les violences recommençant comme auparavant dans les provinces turques, on ne pouvait être surpris qu'une grande agitation y régnât au commencement de 1861. La présence des Français en Syrie, la lutte engagée alors entre l'Autriche et la Hongrie, les projets et les complots peut-être du parti avancé en Italie, étaient autant de causes d'émotion. On crut un instant que les Croates, les Bosniens, les Herzégoviniens et les paisibles Bulgares eux-mêmes n'attendaient qu'un signal pour se soulever. Le jeune prince de Monténégro était prêt, disait-on, à marcher. Le Kniaz de Serbie, le prince de Moldavie et de Valachie, auraient donné. Des armes avaient été débarquées aux embouchures du Danube, sous pavillon piémontais. On attendait

Digitized by Google

Garibaldi. Mais des remontrances avaient été faites à temps par les puissances à la cour de Turin. Les armes débarquées à l'embouchure du Danube furent, après sommation, livrées par le prince Couza au divan de Constantinople. Le divan fut obligé d'envoyer des troupes dans la Roumélie. Il ne resta de tout cela qu'une insurrection en Herzégovine où les habitants soulevés et soutenus par les Monténégrins, menaçaient les villes de Nicksick et de Trebigne. Il n'y avait plus grand danger que l'insurrection gagnât toutes les populations chrétiennes. Mais ce fut une nouvelle preuve de la haine qu'inspirait le gouvernement turc et de son impuissance à s'affermir.

Inquiétée par cette insurrection de l'Herzégovine, que favorisaient sous main les Monténégrins, la Porte mit en état de blocus, de concert avec l'Autriche et l'Angleterre, les côtes de l'Adriatique. Elle envoya Omer-pacha en Servie à Belgrade pour conférer avec le prince Michel; puis elle le mit à la tête de quelques troupes avec plein pouvoir pour pacifier ou dompter la province insurgée et tenir en respect le Monténégro. Telle était la situation intérieure de l'empire quand le 25 juin au matin le sultan Abdul-Medjid mourut.

Le sultan avait encore assisté le 19 aux cérémonies du Beïram. Mais, depuis, l'état d'épuisement auquel l'avait réduit l'existence à laquelle semblent condamnés ces souverains, fit de rapides progrès. Le 25, il fit appeler son frère, et lui recommanda ses enfants et ses pauvres sujets sans distinction de religion. Le lendemain, il s'éteignait d'épuisement, trop fidèle image de son empire.

Rarement l'empire avait été aussi malade. Tandis que le pape consacrait à Rome l'archimandrite bulgare, le patriarche de Constantinople condamnait à l'exil dans cette province deux prêtres grecs qui avaient méconnu son autorité; et le peuple, soutenu par les agents russes, empêchait l'exécution de cet ordre. Les délégués des puissances

Digitized by Google

à Beyrouth avaient encore grand'peine à s'entendre pour réorganiser le Liban. Dans l'Herzégovine, Omer-pacha était assez mal reçu par les populations chrétiennes, qui refusaient ses concessions, et par les Turcs, qui ne voulaient point qu'on leur en fît. Il voyait de plus ses avant-postes aux prises avec les Monténégrins. Les premières émissions de caïmés réussissaient assez mal. Les fonctionnaires ottomans pillaient et volaient à qui mieux mieux; les chrétiens murmuraient de tous côtés, et les Turcs eux-mêmes accusaient la faiblesse et l'incapacité de leur gouvernement. Le successeur d'Abdul-Medjid serait-il capable de sauver l'empire de cet abîme?

Il paraît difficile aujourd'hui que le salut de l'empire ottoman puisse venir de son chef. Élevé dans une reclusion presque complète au milieu de ses femmes et de ses esclaves jusqu'à son avénement au trône, un sultan, une fois investi du pouvoir souverain, ne voit plus guère que ses ministres lorsqu'il les envoie chercher pour les affaires de l'État. Inactif et invisible, il ne gouverne que par eux et il en change pour des raisons qui ne touchent que bien indirectement aux affaires politiques. La rivalité perpétuelle des ambassadeurs amène bien de temps en temps des changements de ministres, et les femmes partagent ce privilége avec les ambassadeurs. Mais la question d'argent est au fond de toutes les crises ministérielles. C'est la difficulté de suffire aux besoins du sultan qui précipite le plus souvent les ministres du pouvoir. Le sultan Abdul-Medjid, né avec des instincts honnêtes et généreux, avait l'esprit ouvert à l'influence des idées, des lumières et de la civilisation européennes. Ce fut sous lui cependant que l'empire ottoman était devenu ce que le souverain avait été pendant toute sa vie, selon le mot de l'empereur Nicolas, l'homme malade. Son successeur échapperait-il à la même destinée?

Conformément à l'ordre de succession établi chez les Turcs, le frère du sultan, et non son fils aîné, devait lui

Digitized by Google

succéder. Le nouveau sultan Abdul-Azis ceignit le sabre d'Othman, selon la cérémonie consacrée, dans la mosquée d'Eyoub, le 27 juin. Il prit dans sa main gauche l'étendard du prophète et prêta serment sur le Coran que lui présenta le chef des ulémas. La transmission du pouvoir eut lieu sans aucun trouble et les ambassadeurs étrangers, en s'empressant de lui faire les compliments d'usage, s'efforcèrent de lui inspirer une confiance dont il avait bon besoin. Abdul-Azis répondit en promettant de suivre la politique de son prédécesseur et de s'efforcer d'achever pour la consolidation de l'empire les réformes qu'il n'avait pas eu le temps d'accomplir.

On connaissait assez peu le nouveau sultan. Il passait cependant pour un homme plus résolu et plus énergique que son prédécesseur. Les avis étaient partagés seulement sur la nature de ses dispositions. Les uns le disaient accessible aux idées modernes occidentales. Les autres le prétendaient fortement attaché aux vieux préjugés turcs. Pour première preuve de ses intentions le nouveau sultan confirma (2 juillet) tous les ministres de son frère dans leurs pouvoirs, à l'exception de Riza-pacha, ministre des finances qui fut remplacé par Namick-pacha ; et il donna en ces termes le programme de son règne, qui contenait la sanction de toutes les lois précédemment faites sous l'influence européenne et la promesse de développer ces améliorations.

« Mon illustre vizir Méhémet-Emin-pacha,

« Étant monté, selon les décrets éternels du Maître suprême de l'univers, au trône impérial de mes glorieux ancêtres, je vous ai confirmé au poste élevé du grand-vizirat, et j'ai confirmé également dans leurs fonctions les autres ministres et fonctionnaires de mon empire.

« Je tiens à ce que tout le monde sache que mon plus grand désir est d'accroître, avec l'aide de Dieu, la prospérité de l'État, et de faire le bonheur de tous mes sujets sans distinction ; et

Digitized by Google

que j'ai consacré dans toute leur plénitude toutes les lois fondamentales qui ont été jusqu'à présent promulguées et établies dans le but d'obtenir cet heureux résultat, et d'assurer à tous les habitants de mes États la vie, l'honneur et la jouissance de la propriété.

« Notre loi sacrée, qui est la justice même, étant également le pivot de la stabilité et le fondement de la splendeur de notre empire, ses préceptes divins nous dirigent dans la voie du salut. Aussi je veux fermement que l'on ait une très-grande attention à tout ce qui regarde son administration.

« J'ordonne péremptoirement à tous les ulémas, fonctionnaires et employés dans les différentes branches du service public de remplir leurs devoirs avec une entière droiture et fidélité.

« Les différents ministères et administrations de mon empire auront à se conformer strictement aux soins que je vouerai tout particulièrement à l'objet de mettre bientôt, avec l'aide de la divine Providence, un terme aux difficultés financières que des causes diverses ont fait surgir depuis quelque temps; et pénétré de la conviction que je n'ai rien personnellement tant à cœur que de rétablir et d'accroître le crédit financier de l'empire et la prospérité de mes peuples, mon ministère aura à me soumettre, au fur et à mesure, les projets de loi et d'amélioration propres à établir une parfaite économie dans la perception et dans l'emploi des fonds publics, et à les préserver de toute malversation.

« Mes armées impériales de terre et de mer sont l'un des soutiens de la grandeur de mon empire; mon gouvernement veillera au maintien de leur discipline et à l'augmentation de leur bien-être en tout et partout.

« Les efforts de mon gouvernement devront tendre à maintenir et à resserrer de plus en plus les relations amicales qui existent entre l'empire ottoman et les puissances amies et alliées. Le plus grand respect sera invariablement apporté aux traités existants.

« Enfin, que dans toutes les branches de l'administration chacun prenne pour règle de conduite les devoirs sacrés de la loyauté, de la probité, du zèle et de la fidélité à l'empire. Qu'on sache bien que c'est là la seule voie qui mènera au bonheur et au salut.

« Telles sont mes fermes volontés et mes ordres. Je tiens à proclamer également que mon désir pour la prospérité de mes

Digitized by Google

sujets n'admettra aucune distinction, et que ceux de mes peuples de différentes religions ou races trouveront en moi la même justice, la même sollicitude et la même persévérance à assurer leur bonheur. »

Les lois ne font pas précisément défaut à l'empire ottoman. C'est l'application qui pèche. La charte de Gulhané et le hatti-humayun que le sultan confirmait, seraient déjà un grand bienfait s'ils étaient rigoureusement exécutés. Il fallait donc voir le nouveau sultan à l'œuvre.

On sut gré à Abdul-Azis de renvoyer toutes les femmes de son prédécesseur à l'exception de la sultane-mère, et de déclarer qu'il n'aurait qu'une femme. On le vit avec plaisir visiter les casernes, transformer un théâtre en arsenal, épurer l'administration, la justice, voir surtout par lui-même, contrairement aux usages précédents et garder auprès de lui ses neveux, c'est-à-dire ses héritiers, condamnés ordinairement à une sorte de reclusion. Cependant, on vit bientôt avec peine le nouveau sultan mettre à la tête de la garde impériale Namick-pacha, l'homme de Djeddah, et remplacer le grand-vizir Mehemet-Kiprisli par Ali-pacha, beaucoup moins favorable aux idées européennes. Au dehors néanmoins, ce nouveau sultan reconnut le royaume d'Italie; il conclut avec la France, l'Angleterre et l'Italie, trois traités de commerce destinés à faciliter les relations de la Turquie avec ces États. Il montra enfin dans l'arrangement de difficultés encore pendantes au Liban, et dans les principautés, si ce n'est en Servie et au Monténégro, des dispositions conciliantes qui en hâtèrent la solution.

Le Liban. — Nous avons fait connaître plus haut[1] les négociations qui aboutirent à la réorganisation du Liban, signée par les puissances le 8 juin.

1. Voir *Histoire générale et diplomatique*, p. 45.

Digitized by Google

Par ce règlement, le Liban devait être administré par un gouverneur chrétien relevant de la Porte directement. Ce fonctionnaire, amovible, serait investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif; il veillerait au maintien de l'ordre et de la sécurité dans la Montagne, percevrait les impôts et nommerait sous sa responsabilité les agents administratifs. Au-dessous de lui était constitué un comité ou medjlis administratif central composé de douze membres : deux Maronites, deux Druses, deux grecs-orthodoxes, deux grecs-catholiques, deux Métualis, deux musulmans, chargé de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses, et de donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui seraient posées par le gouverneur. Suivaient la division et l'organisation administrative et judiciaire de la Montagne en arrondissements et en cantons d'après les mêmes bases.

Ce règlement donnait sous la suzeraineté de la Porte une sorte de gouvernement autonome à la Montagne. Le gouverneur chrétien devait en effet organiser lui-même un corps de police pour maintenir l'ordre. En cas extraordinaires, s'il avait besoin de demander des troupes régulières au gouvernement de Syrie, l'officier commandant ces troupes serait subordonné au gouverneur de la Montagne et agirait sous la responsabilité de ce dernier.

Pour surveiller l'exécution de ces formes et aplanir les difficultés qui pourraient naître, une commission mixte composée par les cinq puissances et par la Porte fut laissée à Beyrouth.

On sait que Daoud Effendi-pacha, grec-arménien, avait été nommé malgré les insistances de la France qui croyait la nomination d'un gouverneur indigène plus appropriée aux besoins de la Montagne. Fuad-pacha, gouverneur de Syrie depuis que les troubles du Liban avaient attiré sur la Montagne l'attention de l'Europe, installa Daoud-effendi. Le nouveau gouverneur commença à exécuter le

Digitized by Google

règlement et à nommer sous sa responsabilité, tous ses agents administratifs. C'est dans la composition de ce personnel qu'il a rencontré quelques difficultés qui ont déjà eu du retentissement en Europe.

Le nouveau gouverneur, Daoud-effendi-pacha, chrétien arménien, est aussi dévoué à la Porte qu'à sa religion. Il crut rencontrer dans l'organisation administrative de la Montagne quelque opposition de la part de Joseph Karam, un des scheiks chrétiens les plus estimés de la Montagne. A la sollicitation de Daoud-effendi, Fuad-pacha, gouverneur de Syrie, manda à Beyrouth Joseph Karam, qui s'y rendit et fut retenu prisonnier. C'est la première difficulté que rencontre l'expérience nouvelle qui, d'après la majorité de la conférence, a donné au Liban un chef chrétien, sujet de l'empire turc, au lieu d'un chef chrétien indigène.

Principautés unies.—L'année 1861, comme l'année 1860, avait suffisamment montré les entraves qu'apportaient à l'administration et aux progrès de la Moldavie et de la Valachie, la nécessité pour le prince Alexandre-Jean Ier, de gouverner avec deux ministères et deux assemblées. En 1860 et en 1861, dans chacune des Principautés, trois crises ministérielles avaient eu lieu. En Valachie comme en Moldavie, le dévouement et le zèle de personnages tels que J. Ghiska, Gocaniscalco, Ipureano, Philippesco et autres avaient échoué contre les difficultés. La commission centrale de Fokschani seule avait réussi à réaliser quelques progrès administratifs. Mais en revanche, des troubles favorisés probablement sous main par le parti Boyard avaient répandu l'inquiétude.

Le prince Alexandre-Jean était persuadé que l'union complète des deux Principautés, avec un seul ministère et une seule assemblée était l'unique moyen d'aplanir tous ces obstacles. Dans la visite qu'il avait faite au sultan à

Digitized by Google

la fin de l'année 1860, il avait insisté auprès de lui sur cette nécessité. De retour, il n'avait perdu aucune occasion de rappeler que c'était là le but auquel il tendait. Il croyait aussi qu'un remaniement de la loi électorale sur des bases plus considérables était le seul moyen de conjurer les crises perpétuelles qui amenaient à chaque instant le changement des ministères ou la dissolution des chambres.

Nous avons vu plus haut, comment et à quelles conditions les puissances européennes et la Porte réalisèrent enfin le vœu qui achevait pour un certain temps au moins l'union des principautés que l'élection du prince Alexandre-Jean Ier avait commencée. Le firman rendu (10 décembre) par la Porte fut ainsi conçu :

1° Tant que les deux hospodarats resteront réunis dans sa personne, le prince Couza gouvernera les Principautés avec le concours d'un seul ministère qui réunira les fonctions exercées jusqu'à présent par les ministères de la Moldavie et de la Valachie.

2° Les assemblées électives de Moldavie et de Valachie seront réunies dans une seule. Les dispositions renfermées dans les articles 16 et 25 de la convention du 19 août 1858 restent applicables à cette assemblée, en tant qu'elles ne sont pas modifiées par le présent règlement. La présidence de l'assemblée appartiendra alternativement au métropolitain de la Moldavie et à celui de la Valachie.

3° La commission centrale de Fokschani ayant été créée dans le but d'assurer l'unité nécessaire dans l'action des deux ministères et des deux assemblées des Principautés, ses attributions seront naturellement suspendues pendant toute la durée de l'union de ces ministères et de ces assemblées.

Si toutefois le gouvernement des Principautés, d'accord avec l'assemblée élective, trouve qu'une haute assemblée, sous le nom de sénat ou sous toute autre dénomination, pourrait avantageusement être ajoutée à la constitution pour suppléer à la commission centrale, ainsi suspendue, la Sublime-Porte prendra en considération toute proposition de ce genre qui pourrait être soumise à son appréciation.

Digitized by Google

4° Les changements qui pourraient être effectués dans la division administrative des Principautés laisseront intacte la frontière qui les a séparées jusqu'ici.

5° Il y aura dans chaque Principauté un conseil provincial régulièrement convoqué, conseil qui doit être consulté sur toutes les lois et règlements d'un intérêt spécial à cette Principauté. Ces conseils seront en outre chargés du contrôle de l'administration des fonds provinciaux. Leur composition et les autres attributions dont ils doivent être investis seront déterminées d'un commun accord entre l'hospodar et l'assemblée élective.

Les autres articles déterminaient les formes selon lesquelles à la première vacance de l'hospodarat, l'élection du nouvel hospodar aurait lieu dans les deux Principautés. Il faut espérer que les populations roumaines trouveront dans ce nouveau bienfait qu'elles doivent à l'intérêt qu'elles inspirent aux puissances européennes les conditions d'un progrès plus grand et plus rapide.

Servie. — La Servie est encore une principauté autonome sous la suzeraineté de la Turquie. Ses rapports avec la Porte n'ont pas été en 1861 complétement satisfaisants.

Le prince Michel Obrenowitch, dont l'avénement avait eu lieu l'année précédente, avait déjà acquis par son énergie et son intelligence une grande popularité. Il consacre sa verte vieillesse à rendre la couronne héréditaire dans sa maison. Il avait obtenu cette concession en 1861 de la Skupschina en la payant de l'organisation d'une forte milice nationale et de lois qui achèvent d'établir l'égalité civile dans cette race, d'ailleurs fort démocratiquement organisée. Le prince Michel Obrenowitch sent qu'au milieu des populations slaves et illyriennes qui appartiennent, soit à la Turquie, soit à l'Autriche, la Servie peut devenir un centre national. C'est ce qui l'a rendu assez hardi en face de la Porte pour essayer de s'affranchir des plus

Digitized by Google

gênantes entraves du vasselage qui pèse encore sur son pays.

Le prince de Servie est obligé de recevoir des soldats turcs dans la forteresse de Belgrade et sur certains points de son territoire. Lors de l'agitation de toutes les provinces de l'empire, au commencement de l'année, il en résultait quelques conflits entre les soldats turcs, en garnison en Servie, avec des Bosniens ou Bulgares qui cherchaient un refuge sur sa frontière, et des Tartares de Crimée qui immigraient en Hongrie, tandis que des Slaves et Bulgares immigraient en Crimée. Le prince Michel réclama contre les excès des garnisons turques, contre la concentration d'ennemis sur sa frontière, et envoya à Constantinople M. Garaschanin, homme distingué et conciliant. Le prince Michel voulait qu'au moins les sujets turcs se trouvant sur son territoire fussent soumis à sa juridiction. Le sultan paraissait y consentir dans le reste de la Servie, mais tenait à en excepter ceux qui se trouvaient à Belgrade, capitale de la Servie et forteresse turque. Ce différend n'était point terminé à la fin de 1861.

Montenégro et Herzégovine. — On sait que l'insurrection qui avait un instant menacé de s'étendre dans l'empire turc à toutes les populations chrétiennes n'avait éclaté que dans l'Herzégovine, province turque peuplée de chrétiens, sur les bords de l'Adriatique. Quelques montagnards du Monténégro indépendant, avaient secouru leurs frères de l'Herzégovine et les avaient aidés à prendre le blockhaus de la Suttorina, petite vallée de l'Herzégovine, voisine de la frontière autrichienne et monténégrine, et à s'emparer de Nicksick. Le gouvernement turc pouvait rendre le nouveau souverain du Monténégro, prince Nicolas, responsable des faits et gestes de ses sujets. Le jeune prince lui-même, souffrit bientôt du blocus établi sur la côte de l'Adriatique par la flotte turque. On pouvait craindre quelque conflit,

Digitized by Google

quand Omer-pacha arriva avec de nouvelles troupes pour pacifier ou comprimer l'Herzégovine. Les conseils des puissances étrangères intervinrent d'abord entre les chrétiens de l'Herzégovine et le prince de Monténégro d'une part, et de l'autre Omer-pacha. Il s'agissait à la fois d'assurer de plus larges garanties à l'Herzégovine, et de terminer quelques contestations de frontières toujours pendantes entre le Monténégro et la Turquie. L'intervention a échoué; sur les ordres du nouveau sultan, Omer-pacha a commencé à agir par voie de rigueur, mais sans grand succès.

Le serdar, en effet, a essuyé plusieurs échecs assez graves à Duga, 4 octobre, et Djubo 25 octobre. Omer-pacha a pris seulement sa revanche à Piva (21 novembre). Mais bientôt les neiges, en interceptant les communications, ont favorisé la guerre de partisans des Herzégoviniens contre les Turcs immobiles dans leurs campements. Le prince de Monténégro, retiré en armes, derrière ses frontières, à la fin de l'année déclarait sa neutralité et l'observait, mais d'une façon assez menaçante. Les Bosniens, de leur côté, ne manquaient pas de faire passer de l'argent et des secours aux Herzégoviniens. Sur l'ordre de Vienne, en décembre, les troupes autrichiennes des frontières firent un mouvement en avant dans la Suttorina pour dégager les troupes menacées. Le prince Gortschatkoff ne manqua pas de rappeler aussitôt dans une dépêche au cabinet de Vienne, qu'aucune intervention particulière ne pouvait avoir lieu en Turquie, d'après les articles du traité de Paris, sans l'assentiment des grandes puissances. Cet article est en effet destiné à conjurer les périls que la situation chancelante de l'empire ottoman peut toujours faire courir à la paix européenne. Le cabinet de Vienne donna des explications aux puissances. Tel était, de ce côté, l'état des choses à la fin de 1861.

En somme, à la fin de l'année, on n'était complétement

Digitized by Google

rassuré ni sur l'attitude du nouveau sultan ni sur la situation de son empire. Quelques choix de hauts fonctionnaires et quelques nouvelles mesures mêlaient de craintes les premières espérances que le sultan Abdul-Azis avait fait d'abord concevoir. L'effet produit par l'émission des nouveaux caïmés, en application du décret d'Abdul-Medjid ne montrait que trop que la crise financière n'était pas conjurée.

L'agitation n'avait pas complétement cessé à Constantinople, dans la Roumélie, dans la Bulgarie et la Bosnie. Parmi les provinces autonomes, les principautés unies du Danube avaient fait un nouveau pas dans la voie de l'union, de l'indépendance et de l'ordre. Mais l'exécution du règlement adopté pour la constitution du Liban rencontrait quelques difficultés. Un conflit diplomatique existait entre le prince de Servie et le Divan, Omer-pacha, dans les campements de l'Herzégovine, difficilement gardés au milieu de l'insurrection chrétienne, observait le Monténégro toujours en armes. Que de difficultés toujours soumises à la rivalité des ambassadeurs des grandes puissances dont la tutelle jalouse est cependant la seule garantie de la durée de l'empire ottoman !

3

ROYAUME DE GRÈCE.

On prête une attention distraite aux affaires de Grèce. Elle peut cependant un jour ou l'autre nous apporter quelque surprise, si l'on n'y prend garde. L'année 1861 pouvait le faire aisément prévoir.

Jamais le gouvernement du roi Othon n'avait suivi avec plus de hardiesse qu'en l'année 1860 la politique d'astuce et de corruption, au moyen de laquelle jusqu'ici il a fait

Digitized by Google

une lettre morte de la constitution qui a été assurée à la Grèce. Les moyens dont le roi Othon s'était servi pour renvoyer ou changer quelques-uns de ses ministres qu'il ne trouvait pas encore assez dociles, avaient non-seulement causé de l'agitation dans le pays mais même dans les chambres, composées ou élues cependant par le bon plaisir ou la corruption. Le roi Othon s'était vu obligé de dissoudre la chambre des députés à la fin de 1860, afin d'en réunir une encore plus dévouée. Pour assurer le succès de cette manœuvre, le général Kolergis avait été appelé de son ambassade à Paris. Le roi Othon avait senti le besoin de la présence à Athènes d'une main ferme et dévouée.

La présence du général Kalergis réussit. L'intimidation, la corruption produisirent comme à l'ordinaire leur effet. La nouvelle chambre des députés sortie des élections, 17 février, compta soixante-deux maires, débiteurs de l'État, sur cent quarante députés. Pour mettre encore mieux la représentation du pays entre les mains du roi, dix-sept nouveaux sénateurs, pris parmi les hommes les plus dévoués à la personne d'Othon, furent nommés. Le général Kalergis put s'en retourner à son poste à Paris. Le roi en était-il plus avancé ?

La représentation du pays fut frappée de discrédit. Le roi lui-même parut perdre le reste d'affection dont il pouvait jouir encore. Le 6 avril, à l'occasion du quarantième anniversaire de la déclaration de la guerre d'indépendance, des manifestations significatives eurent lieu à Athènes. Quand le roi traversa les rues d'Athènes pour se rendre à l'église métropolitaine et assister au *Te Deum*, ses sujets détournèrent la tête, aucun chapeau ne s'abaissa en signe de respect devant lui. Le portrait du roi ne parut point dans les illuminations qui célébrèrent le commencement de l'indépendance nationale. Le vieux Canaris refusa à cette occasion une pension de douze mille livres que voulait lui faire le roi pour reconquérir un peu de popularité.

Digitized by Google

Il répondit qu'il ne pouvait rien accepter d'un pouvoir repoussé par la nation et qu'il préférait laisser à la nation le soin de récompenser et d'honorer sa personne et ses enfants.

La conséquence de cet état de choses ne se fit que trop tôt sentir. Le 28 mai, à Athènes, une conspiration militaire fut découverte ; dix officiers furent arrêtés et envoyés au fort de Palamides, à Nauplie; deux journaux, *le Siècle* et *l'Avenir*, furent suspendus. On a accusé les agents russes d'avoir suscité cette conspiration. Mais pourquoi leur faire la partie si belle ? Plus tard, au mois de septembre, un jeune insensé du nom de Dousios tira un coup de pistolet sur la reine, pendant l'absence du roi Othon, alors en Bavière. La reine échappa heureusement. L'assassin déclara n'avoir point de complices. Ce sont là de mauvais signes. Manifestations patriotiques, conspirations militaires, coups de pistolets, autant de témoignages d'un triste état politique et moral. Que trouve-t-on au fond de ce mécontentement ? Ce n'est pas à la presse hellénique comprimée qu'il faut le demander ?

Un journal anglais *l'Astre britannique*, formulait ainsi les vœux de la Grèce; 1° application sincère du gouvernement représentatif; 2° garde nationale; 3° désignation d'un héritier au trône qui soit de religion grecque; 4° réforme des finances et des abus; 5° politique nationale. Qu'est-ce qui, jusqu'à présent, a fait obstacle à l'accomplissement de tous ces vœux déposés dans la constitution assurée à la Grèce par les puissances? D'une part, le roi Othon entouré d'étrangers, d'*étérothocthones*, comme disent les Grecs, enclin d'ailleurs à obéir à des tendances absolutistes et à sacrificer les intérêts de son peuple à ceux de sa famille; d'autre part, la prise que le peuple grec, les *authoctones* ont donné parfois à l'audace du roi Othon, par leur mobilité et leur inexpérience de la vie politique. C'est pourquoi tous les vœux devancent l'avenir, le roi Othon ne sa-

Digitized by Google

chant point mettre le présent de son côté. Quel est cet avenir?

La famille du roi Othon, la maison de Bavière, comme on le sait, a renoncé à l'héritage du roi Othon en Grèce. Il y a dès lors un candidat vers lequel se tournent déjà tous les regards. C'est un prince d'origine française, professant la religion grecque, âgé de dix-huit ans, à la fois parent d'Othon, neveu de l'empereur Napoléon et de l'empereur de Russie. On a nommé le duc Nicolas de Leuchtenberg. Il réunirait les suffrages et pourrait concilier bien des rivalités. S'il songe au bien de tous, à son peuple, à la paix, le roi Othon, en attendant, n'est-il pas tenu de lui laisser au moins le trône en bon état? Il avait reçu des puissances libératrices de la Grèce la mission de gouverner la Grèce en souverain, c'est-à-dire en bon père de famille.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

AMÉRIQUE, AFRIQUE, ASIE.

Les rapports de commerce de l'Europe avec l'Amérique du nord ont été interrompus en 1861 au moment où la fin de la guerre de Chine lui ouvrait de nouvelles perspectives dans le haut Orient. Tel a été le résultat funeste pour l'industrie européenne et le commerce maritime du blocus des côtes américaines amené par la guerre civile de l'Union, et reconnu par les puissances. Un conflit avec le gouvernement mexicain a aussi obligé, à la fin de cette année, trois puissances européennes à intervenir dans ce beau pays, désolé par la guerre civile. L'année 1861 n'a pas cependant à enregistrer seulement ces faits, qui apportent momentanément des entraves au développement des rapports pacifiques des peuples à travers les océans.

Un traité a été fait par la France avec l'Angleterre pour faciliter l'immigration blanche des Indiens dans nos colonies africaines et américaines, afin de leur assurer de nouvelles garanties de prospérité. Les plaintes acerbes du gouvernement anglais contre la traite des noirs, qui alimente encore l'esclavage dans l'île de Cuba, appartenant à l'Espagne, a porté un nouveau coup à cet odieux trafic, et amènera peut-être la cour de Madrid à faire aussi un traité avec Londres pour procurer à Cuba des travailleurs libres

Digitized by Google

et anéantir ainsi ce repaire de la traite. L'abolition du pacte colonial français, qui obligeait les colonies françaises à ne vendre et à n'acheter qu'à leur métropole, ouvre à ces contrées une nouvelle ère de liberté et de prospérité. Les traités de commerce signés avec le Japon, de grandes lignes de paquebots établies par la France de Marseille à Shang-haï, en Chine, par l'isthme de Suez, et de nos ports de l'Océan aux côtes orientales d'Amérique, enfin l'expédition de Cochinchine, témoignent aussi de nouveaux désirs et de nouveaux besoins de lointaines relations.

Espérons que la guerre de Cochinchine, l'intervention au Mexique, la guerre des États-Unis tourneront au profit de la civilisation, en ouvrant le royaume d'Annam, en donnant au Mexique l'ordre qui lui manque, en guérissant la plaie de l'esclavage et en amenant l'occasion de régler définitivement la liberté maritime des puissances neutres.

I

LES ÉTATS-UNIS.

La guerre civile.

L'année 1860 s'était fermée aux États-Unis au milieu de la plus vive agitation : le président, M. Buchanan, invitait le peuple américain à un jeûne solennel et ne craignait pas de dire dans une proclamation du 14 décembre :

« L'union des États est menacée d'un déchirement : la panique règne dans le pays : notre population laborieuse reste sans emploi et ne peut gagner sa vie. En vérité, l'espérance semble avoir déserté l'esprit des hommes! La confusion et l'effroi s'emparent de toutes les classes : on méconnaît les conseils des citoyens les meilleurs et les plus purs! »

Ces alarmes n'avaient rien d'exagéré. Le 19 décembre,

Digitized by Google

un État s'était séparé de la grande république américaine, la Caroline du sud. Le 29, les milices de Charleston occupaient les forts, le château, l'hôtel des postes, les douanes et tous les établissements fédéraux. Ainsi, le 4 janvier, jour fixé pour les prières publiques, baptistes et moraves, épiscopaux et presbytériens, méthodistes et catholiques, jeûnaient pour la patrie commune; toutes les sectes, toutes les églises, chacune dans leur langue et avec les cérémonies de leur culte, demandaient au ciel le maintien de l'union; et l'union était déjà déchirée!

Quelles raisons un des États les plus importants de l'Union donnait-il de sa séparation? « La constitution, disait-il, renferme un article qui ordonne formellement l'extradition des esclaves fugitifs. La plupart des États du nord ont voté des lois contraires à cet article. L'État de New-York refuse même le droit de transporter des esclaves à travers son territoire. Ces États ont la prétention de décider de nos institutions domestiques : ils dénient des droits de propriété établis dans quinze des États et reconnus par la constitution; ils dénoncent comme un péché l'institution de l'esclavage; ils ont encouragé et aidé des milliers d'esclaves à quitter leurs demeures, et ceux qui restent ont été excités au moyen d'émissaires; enfin, on vient de porter à la présidence un homme hostile au sud. Le parti du nord nous menace : il a annoncé que le sud sera exclu du territoire commun, que la cour de justice sera composée suivant l'esprit de parti, et qu'il faut commencer une guerre contre l'esclavage. En conséquence, nous, peuple de l'État de la Caroline du sud, assemblé en Convention, nous déclarons et ordonnons que l'acte adopté par nous en Convention, le 22 mai de l'année 1788, par lequel nous avons ratifié la constitution des États-Unis d'Amérique, est abrogé, et que l'union entre la Caroline du sud et les autres États connus sous le nom d'États-Unis d'Amérique est dissoute. »

Digitized by Google

La défense de l'esclavage était donc la cause ou le prétexte de la séparation de la Caroline. Mais n'y avait-il pas dans les événements précédents et dans la situation même des États-Unis, des raisons de croire que cet exemple ne serait pas isolé, et qu'il était seulement peut-être le prélude d'une crise beaucoup plus considérable ?

Rappelons d'abord la situation géographique, physique et économique des États-Unis. Une immense vallée, celle du Mississipi, encadrée par deux vastes terrasses, l'une qui regarde l'océan Pacifique, l'autre qui incline vers l'océan Atlantique, tel est le plan général du pays colonisé ou soumis par les citoyens de l'Union américaine. Mais la vie se concentre surtout sur le cours du Mississipi et sur la terrasse qui fait face à l'Europe : c'est là que se sont développés les plus riches États; c'est là que sont vraiment les États-Unis.

La chaîne des Alleghanys qui compose la charpente de cette partie du pays se dirige du sud-ouest au nord-est. Plus elle se rapproche du nord, plus ses hauteurs s'élèvent et serrent de près la côte. Dans ces contrées, le climat est froid, la terre peu fertile, le travail dur ; les déchirures profondes des côtes ouvrent aux vaisseaux des refuges et des abris sans nombre. Une population infatigable laboure la terre, file des étoffes, entasse ballots sur ballots. Dans les campagnes un peuple aisé, une foule active dans les villes, le bruit et l'encombrement dans les ports; voilà l'aspect que présentent le Maine, le Vermont, le Massachussets, le Connecticut, l'État de New-York. A l'extrême sud, au contraire, les Carolines, la Géorgie, l'Alabama, la Floride, pays plats, bordés de côtes plates, n'offrent qu'un petit nombre de ports, peu ou point de manufactures, des villages plutôt que des villes, une population de propriétaires habitués à l'oisiveté et à la domination, d'immenses plantations de coton, de canne, de riz, où des troupes de nègres travaillent en silence. Le sud produit le coton, mais

Digitized by Google

il a besoin du nord pour l'expédier en Europe et recevoir d'elle les objets manufacturés. On l'a dit avec une énergie pittoresque : « A peine né, l'homme du sud est enveloppé dans les langes qui viennent du nord; enfant, il s'amuse avec les jouets fabriqués dans le nord; jeune homme, il s'instruit avec les livres que le nord imprime; lorsqu'il mourra, c'est encore dans un linceul tissé par les ouvriers du nord qu'il sera enseveli. Il n'est pas jusqu'au fouet dont le planteur frappe le nègre qui ne sorte d'un atelier du nord. » Ces États peuvent donc avoir une tendance à s'affranchir de la dépendance où ils sont de l'industrie du nord, en fondant des filatures de coton et en ouvrant des communications directes avec la mer. Mais ils se sentent entravés par les tarifs adoptés par l'Union dans l'intérêt du nord. Il y a là encore dans les États-Unis, on le comprend, de vieilles causes de froissement et de désaccord. L'existence des États du milieu *(Border states)* les avait cependant toujours conjurées.

Entre les États si différents du nord et du midi se placent, en effet, les États du centre : la Virginie, le Tennessee, le Kentucky, l'Arkansas, le Maryland, le Delaware. Ils partagent l'admirable fertilité du sud et la richesse commerciale du nord. Dans ces pays, le travail agricole n'a nullement besoin de l'esclavage; le soleil de l'été n'y est guère plus ardent que dans la Provence ou le bas Languedoc; mais s'ils ne consomment pas de nègres, ils en élèvent, ils en produisent, ils en vendent. Ils cultivent aussi le tabac pour lequel le nord est leur tributaire. Enfin, ils sont pour les céréales le grenier du Nord et du Sud, et parfois de l'Europe. Ces États, liens naturels des deux autres groupes, avaient contribué beaucoup au maintien de l'Union. Mais l'élection de M. Lincoln, qui devait prendre la présidence dans le courant de l'année 1861, avait compliqué cette situation difficile de nouveaux éléments de discorde.

On se rappelle la lutte vive, ardente, qui s'était engagée

Digitized by Google

lors des élections présidentielles entre les trois partis qui se disputent le terrain aux États-Unis[1]. Les républicains ou conservateurs et amis de la centralisation, les démocrates ou partisans d'une plus grande liberté des États, les unionistes, hommes modérés qui ne demandent que le maintien de la fédération, n'étaient pas séparés après tout par de bien grands dissentiments politiques. Les intérêts avaient donc joué un bien plus grand rôle dans le jeu des partis autour du scrutin.

L'esclavage qui domine dans les États du sud et dans une partie du centre, et qui est abhorré par le nord; le système de la protection industrielle ou de la surélévation des droits auxquels tiennent les États industriels du nord et que voudraient voir tomber les États agricoles du sud; telles étaient les questions véritablement agitées. Elles avaient servi à diviser le parti démocratique, qui depuis longtemps avait été assez puissant pour disposer de la présidence. Les démocrates comptaient en effet des protectionistes dans le nord et des esclavagistes dans le sud. Les dissentiments moraux et économiques qui les divisaient avaient enfin troublé l'accord que les principes politiques avaient établi entre eux. C'était grâce à cette scission du parti démocratique que M. Lincoln, républicain protectionniste et ennemi de l'esclavage, bien que d'opinions raisonnables et modérées, avait triomphé de ses deux rivaux, MM. Brekenridge et Douglas, et qu'il était enfin arrivé à la présidence.

C'était un événement grave. M. Buchanan en avait le pressentiment dans le message par lequel il annonça au congrès la séparation de la Caroline. « Il est impossible de se le dissimuler, dit-il, nous sommes en plein dans une grande révolution. » Puis, déplorant la dissolution de l'Union, il se demanda si à aucune époque de l'histoire il avait existé une confédération unie par des liens plus

1. Voir *l'Année historique*, 1860.

Digitized by Google

étroits d'intérêt mutuel. « Chaque partie a besoin du tout et le tout a besoin de la partie pour sa prospérité et sa sécurité domestiques. Le libre échange pourvoit aux besoins d'une portion au moyen des produits d'une autre, et répand la richesse partout. Les Etats à plantations et les États agricoles ont besoin des États commerçants et maritimes pour envoyer leurs produits sur les marchés nationaux et étrangers et pour les mettre sous la protection de la puissance navale. »

Rien de plus juste que ces raisonnements, mais il eût mieux fallu prendre des mesures énergiques. Comme président, comme gardien de cette Union qu'il louait si volontiers, M. Buchanan devait faire respecter la constitution. Il parut céder à la révolution, en ordonnant l'évacuation des forts de Charleston, à l'exception du fort Sumter. Un bâtiment fédéral *le Star of west*, s'étant présenté devant Charleston, la ville tira impunément sur le pavillon américain. Cette modération encouragea le mouvement au lieu de l'arrêter. Quatre États suivirent l'exemple de la Caroline du sud, le Mississipi le 15 janvier, la Floride et l'Alabama le 11, la Géorgie le 19. A New-York, M. Seward, dans un grand discours, établissait que l'Union ne peut se dissoudre que du consentement de tous les peuples de l'Union; et le juge Smalley, dans la cour de circuit, définissait la haute trahison et condamnait la rébellion du sud; au même moment à Charleston, deux mille personnes travaillaient aux batteries; les officiers du sud abandonnaient leurs bâtiments au lieu de défendre le drapeau de l'Union. Le président ne pouvait déjà plus trouver un homme du sud qui voulût se charger du poste de collecteur des douanes à Charleston.

Cinq États avaient fait défection. Il fallait songer au moins à sauver la Louisiane et le Texas qui, d'accord sur les principes avec les États séparatistes, hésitaient cependant à prendre part à cette révolution.

Digitized by Google

La Louisiane occupe l'embouchure du Mississipi. Elle commande la navigation de ce fleuve, la plus grande voie de communication pour les échanges intérieurs. Entrer dans la Confédération du sud c'était soulever tous les États riverains du nord, maîtres des digues et des écluses à l'aide desquelles ils pouvaient en deux jours inonder le pays. Voisin du Mexique, le Texas voyait ses esclaves s'enfuir dans cette contrée. La guerre favoriserait encore ces évasions. Elle arrêterait de plus l'immigration allemande qui tend de jour en jour à devenir plus considérable. D'habiles concessions ou des mesures énergiques pouvaient donc retenir ces deux États dans l'Union. On ne fit rien. Les meneurs fougueux l'emportèrent dans la Louisiane et le Texas. Le 22 janvier, la convention de la Louisiane vota la séparation au milieu de l'émotion la plus profonde. Plusieurs représentants versèrent des larmes. Le 1er février, ce fut le tour du Texas, malgré la vive opposition du gouverneur et d'un parti considérable, fidèle à l'Union. A la Louisiane, les séparatistes s'emparèrent de l'hôtel de la Monnaie et mirent la main sur les fonds publics, acte qui excita une indignation universelle. Le trésor du nouvel État fut constitué par un vol.

Le 4 février, sept États avaient prononcé leur séparation. Leurs représentants se réunirent à Montgommery (dans l'Alabama) pour constituer une confédération. Ce n'était donc plus quelques rebelles que le nord allait avoir à réduire, mais un groupe d'États compacte formé des deux Carolines, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, de la Louisiane et du Texas. Étroitement liés l'un à l'autre, ces États portent généralement le nom d'États du Golfe, parce qu'ils bordent ou regardent le golfe du Mexique. Sauf dans le nord de l'Alabama, dans l'ouest de la Géorgie et les plateaux du Texas, ils ont une entière conformité de mœurs, de législation, de produits. La superficie qu'ils occupent est de six cent cinquante milles carrés avec

Digitized by Google

une population libre de deux millions et demi d'habitants et autant d'esclaves.

Sur les quinze États à esclaves, huit seulement restaient encore fidèles à l'Union. Indécis, flottants, attirés également par chacun des deux partis, ils ne voyaient dans l'une ou l'autre alliance que la ruine de leurs intérêts. Que la Confédération du sud s'établît, la traite recommencerait et ferait tort au commerce du bétail d'esclaves qu'ils élèvent. Ils recueilleraient ainsi les désavantages d'une séparation profitable seulement à l'extrême sud. Que la Confédération du sud périt pour ainsi dire en naissant, domptée par le nord, l'esclavage courait risque d'être aboli et leur industrie était frappée. Ces États demandaient donc un compromis qui, en marquant une limite à l'esclavage contentât le nord, tranquillisât le sud, maintînt l'Union si précieuse à plus d'un titre.

La Virginie tenta un effort sérieux pour y parvenir. Dans l'histoire des États-Unis, la Virginie nous apparaît comme investie du rôle politique par excellence. Elle a eu le glorieux privilége de donner à l'Union ses plus illustres présidents. Lorsqu'en 1832, la Caroline du sud se révolta contre la fédération, la Virginie interposa avec succès son influence conciliante. La Virginie proposa cette fois la réunion d'une conférence à Washington. Les sept États à coton refusèrent d'y prendre part. « Il est inutile, avaient-ils répondu, d'entamer des négociations quand on ne souhaite pas de les voir réussir. » Quinze États cependant, envoyèrent des délégués : la conférence se réunit le 4 février.

Mais pendant que la Virginie cherchait à travailler à une conciliation, la séparation faisait des progrès rapides. La nouvelle confédération nommait le même jour, président de sa convention M. Howard Cobb (de la Géorgie), et commandant en chef M. Jefferson Davis. Pour attirer dans son parti les États intermédiaires, éleveurs d'esclaves, la con-

Digitized by Google

vention déclarait qu'elle ne rétablirait pas la traite. De leur côté, les États du nord, tout en accédant à la conférence, prenaient des mesures qui devaient rendre la conciliation encore plus difficile. L'absence d'un grand nombre de députés esclavagistes permettait dans le congrès de faire passer les projets de loi les plus hostiles au sud. On admettait le Kansas dans l'Union, sans esclaves. Ces États en même temps élevaient, dans des proportions considérables, le tarif des droits d'importation comme pour augmenter les griefs du sud. Le sucre, le tabac, les fers étrangers étaient frappés d'une forte taxe pour favoriser le développement de la production intérieure. La distance qui sépare les États prohibitionistes des partisans du libre échange, et les États abolitionistes des États à esclaves allait grandissant tous les jours.

On n'avait plus d'espoir que dans l'avénement du nouveau président. C'était le 4 mars que M. Buchanan cédait le fauteuil de la présidence à M. Lincoln. Quelle serait sa politique? On interrogeait ses démarches, on se montrait avide de ses paroles. Le 23 février, M. Lincoln se mit en route pour se rendre à Washington. A New-York, bien que l'État ne lui eût pas donné la majorité, il fut bien reçu. A Trenton, il déclara que personne plus que lui n'aimait la paix. « Il est cependant, ajouta-t-il, quelquefois nécessaire d'agir avec fermeté : si je fais mon devoir, me soutiendrez-vous? » — « Oui! Oui! » lui répondit-on de toutes parts. A Philadelphie, il assista à une fête donnée en l'honneur de l'anniversaire de Washington. « J'aimerais mieux, dit-il, dans un discours, être assassiné que de renoncer aux principes de la liberté. Je crois possible dans l'état actuel des choses d'éviter l'effusion du sang : j'affirme qu'il n'y en aura pas, à moins que l'on ne force la main au gouvernement et qu'on ne le contraigne à se défendre. » Ce voyage triomphal poursuivi au milieu des fêtes et de l'enthousiasme changea tout à coup de caractère à Harrisburg.

Digitized by Google

M. Lincoln repartit subitement pour Philadelphie pendant la nuit, et arriva à Washington à l'improviste, sans réception officielle.

Que s'était-il passé? Les bruits les plus divers circulèrent sur les causes de ce départ nocturne, bruits de complots, de chemin de fer prêt à être coupé, de machine infernale! On l'attribua cependant à des causes politiques. La Virginie menaçait d'une sécession immédiate si la conférence tenue sous ses auspices ne s'accordait pas sur le maintien de la paix; et elle ne donnait que le délai d'un jour. Des rapports inquiétants arrivaient aussi du Maryland. La présence de M. Lincoln était jugée nécessaire pour empêcher des concessions qui étaient la victoire du sud. Il s'agissait en effet de fixer le 36e degré 30' de latitude pour limite à l'esclavage, et d'admettre avec ou sans l'esclavage, sur le pied d'égalité avec les États de l'Union, les territoires du nord ou du sud assez peuplés pour former des États. Le congrès renonçait au droit d'abolir ou de contrôler dans aucun État l'esclavage; il reconnaîtrait le droit de transit; il payerait au maître la valeur de l'esclave fugitif quand l'esclave aurait été mis en liberté par la force. On appelait ces conditions : l'égalité du sud. M. Lincoln arriva et la Virginie ajourna sa résolution.

M. Lincoln fut solennellement installé le 4 mars avec son nouveau cabinet La gravité des circonstances releva l'importance du discours d'usage. Comme d'habitude, il eut une grande étendue. M. Lincoln traita toutes les questions, mais il ne donna son avis que sur un petit nombre. On démêla surtout, à travers la diffusion de ses développements, une philosophie sentimentale, hors de saison, des appels vagues à la conciliation, des dissertations sur le mot invasion, des ménagements infinis à l'égard du sud jusqu'alors si violent et si hardi. Niant d'abord les projets que gratuitement on avait prêtés à la nouvelle administration, M. Lincoln affirma que les républicains ne mon-

Digitized by Google

taient pas au pouvoir pour violer le droit des États, pour contrôler les institutions domestiques. « Je prête aujourd'hui, dit-il, mon serment officiel sans restriction aucune et sans dessein d'interpréter la constitution d'après des règles hypercritiques. » On ne remarqua guère dans son discours que deux points précis : 1° comme président de l'Union, conservateur d'une constitution jurée par tous, il déclara vouloir la faire observer jusque dans les lois qui n'avaient pas son approbation, et veiller rigoureusement à l'exécution de la clause, ordonnant l'extradition des esclaves fugitifs ; 2° il accepta un amendement à la constitution qui interdirait au gouvernement fédéral d'abolir l'esclavage par sa seule autorité dans les États où il était établi. Le plan de conduite annoncé par M. Lincoln différait peu de celui de M. Buchanan : d'étaient l'occupation des points de territoire qui appartiennent au gouvernement, la perception des droits et des impôts, le maintien du service postal partout où la sécurité le permettrait ; enfin, pour l'instant, une politique d'expectative.

M. Lincoln ne croyait pas encore possible la dissolution d'une union de soixante-quinze ans. « Pourquoi la division, disait-il ; à proprement parler, l'idée mère de la sécession n'est-elle pas l'essence de l'anarchie ? Un mari et une femme peuvent divorcer et sortir de la présence l'un de l'autre, mais les différentes parties de notre pays ne peuvent faire de même. » Puis, s'attendrissant au moment de terminer, il ajouta : « Nous ne sommes pas des ennemis mais des amis. Les cordes mystiques du souvenir qui vont de chacun de nos champs de bataille, du tombeau de chacun de nos compatriotes à chaque cœur qui bat à chaque foyer de ce pays, vibreront en chœur pour notre Union sous la main des anges gardiens de la nation. »

Ce message un peu mystique ne fit point vibrer les cœurs en faveur de la concorde. Le nord n'y vit rien qui répondît à ses espérances ; le sud ne manqua pas de trou-

Digitized by Google

ver ces paroles belliqueuses, le centre seul se montra satisfait, et attendit avec le président l'intervention des anges gardiens de la nation.

Deux confédérations, deux présidents. — Cependant la Confédération du sud s'organisa. A M. Lincoln elle avait opposé, dans M. Jefferson Davis, un homme d'une grande habileté, qui regardait avec raison comme suprême nécessité l'activité, l'énergie, la promptitude des résolutions. Le nouveau gouvernement du sud parut en effet agir avec plus de vigueur que celui du nord. Il envoya M. Beauregard prendre le commandement de Charleston. Le congrès accepta une loi pour l'armement de cinquante mille hommes; et le 12 mars, promulgua la nouvelle constitution de la Confédération du sud.

Cette constitution excluait les étrangers du droit du suffrage, elle fixait le nombre des députés à élire par les États, en proportion de leur population : la Caroline du sud 5, la Géorgie 10, l'Alabama 9, la Floride 2, le Mississipi 7, la Louisiane 6, le Texas 6. Chaque État devait nommer deux sénateurs. La législature des États pouvait mettre en accusation les fonctionnaires de ces États. Le président et le vice-président restaient en charge pendant neuf ans. Le congrès s'interdisait de protéger aucune industrie et prohibait la traite mais en reconnaissant et favorisant l'esclavage. Ces deux points surtout : le libre échange, la législation sur les esclaves, mettaient le nouvel État en opposition avec le gouvernement fédéral. C'était donc une guerre de principes en même temps que la guerre du nord et du midi. Le libre échange et la protection, l'esclavage et l'abolition même combattaient sous deux confédérations, deux cabinets et deux présidents.

Les deux présidents des États aux prises, acheveront de faire connaître la lutte par l'opposition bien tranchée de leur caractère.

Digitized by Google

Bûcheron dans son enfance, matelot à dix-huit ans, commis aux écritures, capitaine de volontaires, commerçant malheureux, maître de postes d'une petite ville, et enfin avocat, conquérant la renommée à force d'études et de talent, M. Lincoln avait fait, on le voit, de longs détours, pour arriver à la législature de son État d'abord (1834), au congrès ensuite (1847), puis à la présidence. C'était bien là l'homme de cette Amérique du nord, où presque tous les citoyens ont tenté toutes les carrières, où l'activité ne se décourage jamais, où l'on perd et recommence sa fortune, sans jamais se lasser. Abolitioniste sincère, M. Lincoln détestait l'esclavage, mais il appartenait au parti modéré, le plus nombreux dans la Nouvelle-Angleterre; il comprenait que les intérêts étaient malheureusement engagés dans cette déplorable institution, et l'on a vu sa marche prudente, ses ménagements pour le sud, ses efforts pour conjurer une guerre devenue désormais inévitable.

La vie de M. Jefferson Davis, presque toute militaire, n'offre aucun des accidents et des changements qui caractérisent celle de M. Lincoln. Fils d'un planteur du Kentucky, entré après une brillante éducation à l'École militaire de West-Point, lieutenant dans la campagne de l'Épervier noir (1833), revenu après sept ans de service aux plantations que lui avait laissées son père, dans le Mississipi, il était entré dans la carrière politique, comme député démocrate au congrès de 1845. Dès lors, comme un ancien, il avait mêlé la politique à la guerre. Colonel de volontaires, il fit la guerre du Mexique; secrétaire de la guerre sous le président Pierre, il avait remanié les règlements et organisé sur un nouveau pied l'armée fédérale qu'il allait maintenant avoir à combattre. On reconnaît là l'homme d'un pays de propriété, d'aristocratie, de discipline, où la naissance oblige, où la vie tracée d'avance ne laisse aucune place au hasard, où les rangs sont serrés et

Digitized by Google

bien ordonnés, où l'élévation, fût-elle méritée, est lente et régulière.

M. Davis parut avoir alors l'avantage de la position. Il commandait à des États fermement décidés à la séparation, fiers de leur audace, prêts à tout risquer. M. Lincoln avait à compter avec les différents partis, avec les États intermédiaires, avec les puissances étrangères. Président d'une république, il se trouvait en face d'un vrai dictateur, dominant la populace parce qu'il servait ses passions. Mais M. Lincoln avait une grande prudence et ce coup d'œil sûr qui sait attendre pour agir le moment opportun. Il ne lui convenait pas de provoquer la guerre, mais de l'accepter.

M. Davis offrit au président Lincoln l'occasion qu'il prévoyait. Les États du sud, qui promenaient déjà leur pavillon distingué de l'ancien par une bande blanche et parsemée de sept étoiles, ne pouvaient plus supporter la présence du pavillon fédéral sur le fort Sumter. M. Davis, particulièrement, était blessé de se voir considérer comme rebelle. Le 11 avril, le bruit se répandit à Charleston qu'une expédition partie de New-York se dirigeait sur la ville. C'en fut assez pour servir de prétexte aux gens du sud. Le major Anderson fut sommé de capituler avec ses soixante-seize hommes qui gardaient le fort Sumter. Sur son refus, à quatre heures et demie du matin, toutes les batteries de Charleston foudroyaient le fort, qui riposta pendant quarante heures. Les murs seuls souffrirent. Le major Anderson se rendit avec sa petite garnison, épuisée de fatigue mais presque intacte. C'était un moment solennel et qui eut cependant quelque chose de plaisant sur ce sol encore vierge de guerre civile. Pendant l'action, des vaisseaux fédéraux étaient à l'entrée de la rade; ils assistèrent muets et impassibles à ce combat d'artillerie. « Sur terre, raconte *le New-York Herald*, journal favorable au sud, tous les points d'où l'on avait vue sur le combat étaient occupés par des spectateurs armés de lunettes; un

Digitized by Google

grand nombre de dames s'y trouvait. Le gouverneur assista lui-même à ce spectacle, d'une maison bien située pour l'embrasser dans toute son étendue. Le sénateur Chesnut prit plaisir à décharger une pièce et il fit un grand trou dans le parapet. »

La guerre. — Ce coup de canon était le signal de la guerre. Le congrès de la paix le comprit et fut unanime pour déclarer sa mission terminée. Les premières hostilités parurent un instant fatales à M. Lincoln et au gouvernement de Washington.

Plusieurs États intermédiaires, entre autres la Virgnie et le Maryland, avaient déclaré hautement leur intention de se rallier au sud si la guerre commençait. Les Virginiens, en effet, se soulevèrent tout à coup. Ils appelèrent les confédérés à Richemond, ils se portèrent eux-mêmes vers l'ouest sur Harpers-Ferry, arsenal fédéral, et vers le sud-est, sur Norfolk, chantier maritime de l'Union dans la baie de la Chesapeack. Les commissaires fédéraux se virent obligés à Harpers-Ferry de brûler les magasins avec quinze mille équipements, à Norfolk d'incendier plusieurs vaisseaux dont un de cent quarante canons. Cet événement était de grande importance. Le district de la Colombie qui entoure Washington est placé sur les frontières du Maryland et de la Virginie. Par la révolte des Virginiens, Washington voyait ses communications avec le sud coupées par Richemond, avec la mer par Norfolk, avec l'ouest par Harpers-Ferry. Le gouvernement communiquait encore avec le nord par la capitale du Maryland, Baltimore; mais la populace de cet État même, favorable au sud, menaçait de se rendre maîtresse de cette ville et maltraita horriblement un régiment du Massachusset, qui la traversait pour se rendre à Washington. Si le Maryland aussi était perdu pour elle, la capitale de l'Union bloquée était à la merci des sécessionistes. Elle n'avait pas une

Digitized by Google

grande importance stratégique, mais une grande importance morale. M. Lincoln appela à la hâte six mille hommes, pour défendre au moins la capitale et la maison Blanche; il fit appel au patriotisme des républicains du nord. Ce ne fut pas en vain.

On peut dire que le danger où se trouvait Washington réveilla les vieux et solides sentiments de l'Union, en excitant une grande crainte et une vive indignation. Les États à esclaves avaient espéré que le nord se diviserait, que dans les grandes cités comme New-York et Philadelphie, un parti puissant tenterait une diversion en leur faveur. Les petites passions restèrent sous terre, les différences de parti s'effacèrent en face du danger de Washington, c'est-à-dire de la république même. Des meetings enthousiastes proclamèrent l'Union indissoluble, les banques offrirent de l'argent, les volontaires se levèrent. Le sud, il est vrai, força la Caroline du nord à voter la séparation, mais une révolution dans la Virginie rétablit l'équilibre. La Virginie est un pays où l'histoire encore récente de l'Union américaine est populaire. Elle a des traditions. Elle ne pouvait mériter le reproche d'avoir perdu la sainte cause. Les vieux et honnêtes Virginiens étaient indignés de la conduite de la populace de certaines parties de leurs États. D'ailleurs, dans les parties basses de la Virginie, on élève des esclaves; dans les parties hautes, on maudit cet infâme commerce. Les unionistes, surpris par la brusque attaque des sécessionistes, avaient été un moment déconcertés. Ils reprirent bientôt le dessus et rouvrirent les communications. Washington fut délivré comme par enchantement. L'Union prévalut également à Baltimore, les communications se rouvrirent, les télégraphes fonctionnèrent de nouveau, les troupes arrivèrent. M. Lincoln put prendre l'offensive. Quelle était la situation des belligérants?

Les États du centre, toujours divisés, hésitaient encore; le Tennessee venait de voter la séparation, mais par contre

Digitized by Google

le Kentucky se ralliait au groupe du nord; la balance tendait donc à se maintenir égale. Toutefois le nord avait deux avantages incontestables: la richesse et une marine considérable. Le montant total de l'encaisse des banques de l'Union américaine pour 1860 était évalué à plus d'un milliard quatre cent vingt-cinq millions de francs. Sur ce chiffre, les États à esclaves ne comptaient guère que trois cent soixante-quinze millions; à lui seul l'État de New-York possède plus que tous les États : cinq cent quatre-vingt-six millions. La marine fédérale comprenait alors en navires à voile dix vaisseaux, dix frégates, vingt et une corvettes, trois bricks; en navires à vapeur huit frégates à hélice et trois à roues, six corvettes, quinze avisos. Malheureusement un grand nombre d'officiers, et des meilleurs, appartenant au sud, s'étaient retirés. A l'époque de la séparation, le service actif de la flotte se divisait en cinq grands commandements lointains, l'escadre du Brésil, de l'océan Pacifique, de la Méditerranée, des Indes orientales et de la côte d'Afrique. Quatre navires à voile et six à vapeur restaient pour le service du littoral. M. Lincoln les chargea du blocus des ports du sud qu'il déclara le 27 avril et notifia aux puissances étrangères. Le congrès de Montgommery répondit à cette déclaration en organisant la course et en délivrant des lettres de marque. C'était un moyen odieux de se donner une marine. Le sud comptait davantage sur ses troupes de terre qui s'étaient trouvées plutôt prêtes que celles du nord. Mais, le premier moment de fureur passé, il manquait d'argent pour les augmenter et les entretenir.

Les deux belligérants montrèrent d'abord combien ils étaient peu préparés à la guerre et quelle grande nouveauté c'était pour les États d'Amérique. Au nord les troupes disséminées sur les territoires et vers les frontières, ne pouvaient être considérées que comme le noyau d'une armée future. Les présidents ennemis firent un appel de

Digitized by Google

volontaires ; mais il fallait du temps pour transformer les volontaires en soldats, surtout dans le nord. Au sud, la population naturellement belliqueuse, s'organisait plus rapidement, mais elle manquait de matériel tandis que le gouvernement fédéral, au contraire, en eut assez promptement.

Les troupes fédérales du nord prirent l'offensive. Le vieux général Scott commandait. Mais ne pouvant monter à cheval, il dirigeait les mouvements de son cabinet. Il s'agissait pour lui de mettre à l'abri de toute surprise Washington, qui était l'objectif des confédérés, et qu'ils prétendaient atteindre, soit en passant le Potomac, soit en le tournant. Richemond leur servait de centre; ils avaient déjà leurs deux ailes à Harpers-Ferry au N. O., et à Norfolk au S. E. Sur les ordres du général Scott, les troupes fédérales entrèrent en Virginie, franchirent tranquillement le Potomac et occupèrent Alexandrie. Le général Butler fut envoyé au sud-est au fort Monroë, en face de Norfolk, pour s'emparer de New-Point, qui commande l'embouchure du James-River, route maritime de Richemond. Un autre corps de troupes venu de l'Ohio dut pénétrer dans la partie occidentale de la Virginie (partie la plus favorable à l'Union), et prendre position à la tête du chemin de fer de l'ouest, dans la direction de Grafton, contre Harpers-Ferry. Couper les communications des divers corps d'armée des confédérés du sud, telle était l'intention du général Scott. Le gros des troupes du sud se concentrant en effet à Culpepper-Court, sur la route de Richemond, formait comme le sommet d'un triangle dont les troupes d'Harpers-Ferry à gauche, et de Norfolk à droite formaient la base. Alexandrie était située au centre de cette base même; le général Scott, en faisant opérer à ses troupes un double mouvement en éventail, pouvait donc séparer les trois corps ennemis les uns des autres, prendre à revers Norfolk aussi bien qu'Harpers-

Digitized by Google

Ferry, et rallier ainsi les deux ailes de son armée qui marcherait au centre vers Richemond. Mais autre est de concevoir un plan, autre de l'exécuter, en Amérique plus qu'ailleurs.

Le mois de mai se passa dans ces marches et ces évolutions qui ne s'accomplirent ni régulièrement, ni rapidement, par suite du peu de discipline qui régnait parmi ces volontaires, et de l'absence presque complète de voies de communication. La partie du pays qui est le théâtre de la guerre, bien pourvue de chemins de fer, était entièrement privée de routes ordinaires : de là d'immenses difficultés de transport pour les provisions et le matériel. Il fallait traverser des tranchées profondes, d'immenses forêts, des champs défrichés où les racines des troncs coupés arrêtaient chevaux et voitures. Ce ne fut pas trop d'un mois pour permettre aux fédéraux de se trouver en mesure d'attaquer leurs ennemis.

Dans le mois de juin, après quelques escarmouches ou combats d'avant-garde, le corps d'armée principal n'avait atteint, en avant d'Alexandrie, qu'Arlington. Plus haut, l'aile droite avait réussi à faire évacuer par les confédérés la position importante d'Harpers-Ferry. Dans la presqu'île qui s'étend en arrière du fort Monroë les troupes fédérales avaient attaqué les batteries de Great-Bethel, mais sans succès.

A New-York cependant, des centaines de journaux imprimaient en gros caractères : « *Nouvelles de la guerre, événements importants du théâtre de la guerre.* » L'enthousiasme ne se ralentissait pas : on voyait défiler des zouaves pompiers, des zouaves La Fayette, des zouaves garibaldiens. Ce peuple de commerçants faisait son éducation militaire sur les places, dans les gares : partout brillaient les armes et les uniformes. « A un bal, dit un correspondant, les officiers du septième régiment de New-York dansaient sans se séparer de leurs révolvers et eurent bien soin de faire remarquer

Digitized by Google

à leurs danseuses qu'ils étaient chargés. » Au sud, les choses se passaient avec moins de bruit et plus de discipline : la passion s'exhalait en invectives contre le nord. « Plût à Dieu », disait un Carolinien, s'il faut en croire le correspondant du *Times*, « que le damné vaisseau qui a apporté ces maudits puritains en Amérique eût sombré en route. Nous aurions pu nous tirer d'affaire avec ces fanatiques s'ils étaient seulement chrétiens et gentilshommes. » Unanimes dans la résistance, ils s'écriaient tous : « Qu'on nous donne tel gouvernement qu'on voudra, la tyrannie même, mais rien au monde ne nous obligera à demeurer avec les canailles brutales et fanatiques de la Nouvelle-Angleterre! Nous mourrons plutôt jusqu'au dernier, hommes, femmes et enfants ! »

Le 4 juillet, M. Lincoln, dans un message ou rapport officiel sur les graves événements accomplis depuis son entrée au pouvoir, essaya de faire parler la raison au milieu du déchaînement des passions. Après avoir exposé longuement l'origine de la querelle, la prise du fort Sumter, la nécessité de la guerre, il se justifia d'avoir suspendu *l'habeas corpus*, mais maintint cette suspension comme une nécessité. Après avoir très-bien expliqué le rôle des États intermédiaires, il s'éleva hautement contre la neutralité armée que plusieurs de ces États, entre autres le Kentucky, voulaient proclamer. Empêcher les forces de l'Union, d'un côté, ou celles de la Désunion de l'autre, de passer sur leur territoire, n'était-ce pas pour ces États s'isoler complétement et renoncer à la fédération ? Enfin il demanda quatre cent mille hommes et quatre cents millions de dollars pour donner à la guerre une plus grande impulsion.

Bataille de Bull's-Run. — Le mois de juillet fut de beaucoup le plus important pour les opérations militaires. Le 2, sur l'ordre du général Scott, un corps d'armée fédéral de

Digitized by Google

onze mille hommes commandés par le général Patterson (aile droite), franchit le Potomac, repoussa dix à douze mille confédérés et, malgré leur artillerie, occupa la ville de Martinburg, située au nord-ouest de Harpers-Ferry. Ce mouvement agressif fut appuyé par le général Mac Clellan (extrême droite), qui arrivait à la tête des régiments de l'Ohio et de l'Indiana. Le 12 juillet, en effet, Mac Clellan remporta une petite victoire, près de Beverly : il prit deux cents tentes, dix wagons, six canons et fit mille prisonniers. Ces marches et ce succès eurent pour résultat de donner aux fédéraux un des points du fameux triangle, celui du nord-ouest, Harpers-Ferry. Le général Butler (extrême gauche) surveillait toujours celui du sud-est, Norfolk. Appuyée aux extrémités, l'armée unioniste pouvait donc s'avancer au centre. Le général Scott résolut d'enlever *Manassas-Junction*, tête des chemins de fer de la Virginie, pour marcher au centre contre Richemond. Mac Dowel partit d'Alexandrie ; Patterson un peu plus haut sur le Potomac, appuyé de Mac Clellan qui veillait toujours sur l'ouest, devait protéger la marche des corps du centre et les rejoindre s'il était possible. Mac Dowel commença son mouvement en avant le 15 juillet. Le 17, il s'empara sans difficulté de Fairfax-Court-House, évacuée par les confédérés. Sans perdre de temps, il ordonna à son armée de se remettre en route dans la matinée du 18. Le seul point important entre Fairfax et Manassas Junction, c'est Centreville. Les fédéraux trouvèrent également Centreville vide d'ennemis : ils crurent à une panique des confédérés. L'avant-garde ne prit donc que quelques heures de repos, s'enfonça sans précaution, sans ordre, sans éclaireurs, dans des solitudes et des forêts où n'apparaissait nulle trace d'armée. Mais tout à coup, à Bull's-Run, en avant de Manassas, cette avant-garde fut foudroyée par des batteries subitement démasquées. Pendant trois heures, le général Tylor, qui commandait ces imprudents, résista avec le plus grand courage

Digitized by Google

et tenta d'enlever la position ; il fut obligé de céder au nombre et de se replier sur le gros de l'armée.

Mac Dowel aurait dû s'arrêter, attendre Patterson qui devait le rejoindre, et même Mac Clellan, quoique celui-ci fût un peu loin. L'engagement de Bull's-Run devait l'éclairer sur les intentions et la force des confédérés. Mac Dowel crut à une simple embuscade; il pensa qu'emporter Bull's-Run, c'était emporter Manassas. Pour prendre sa revanche, il lança donc de nouveau ses colonnes contre les hauteurs boisées que les confédérés avaient à loisir hérissées de canons auxquels il n'avait à opposer qu'une artillerie de campagne mal montée. Le combat commença vers quatre heures du matin : il dura jusqu'à cinq heures du soir. L'arrivée du corps séparatiste de Johnson, que Patterson venait de laisser échapper, décida du sort de la journée. La panique se mit dans l'armée fédérale. Ce fut alors un sauve-qui-peut, une confusion désastreuse. A la queue de l'armée du nord était une longue suite de service et de bagages, des milliers de *civils* accourus des bourgs, des villages, des cottages voisins, pour être témoins de la bataille. Cette foule désarmée, que la panique saisit lorsque se répandit le bruit de l'arrivée de Johnson, se jeta dans les rangs de l'armée fédérale et acheva de la mettre en déroute.

Cet échec était rude pour le nord; il lui faisait perdre en un jour les avantages gagnés en un mois, il désorganisait son armée, formée avec tant de peine, il exaltait l'orgueil des confédérés, ranimait le parti esclavagiste, excitait une grande émotion dans le Kentucky et le Maryland, menacés d'une invasion. Le gouvernement ne se découragea pas: il se mit en devoir de tout recommencer. Le président Lincoln remplaça M. Dowel par Mac Clellan, et Patterson par Banks.

Le congrès dans ses séances tenues avec une animation toute guerrière, ne refusa rien au président. Il adopta :

Digitized by Google

1° le bill qui mettait à la disposition du président cinq cent mille hommes cinq cent millions de dollars (cent mille hommes de plus, cent millions de dollars de plus que ce qu'il avait demandé); 2° le bill qui autorisait le gouvernement à réaliser une somme de deux cent cinquante millions par émission de bons du Trésor : une clause de cette loi autorisait le dépôt des fonds fédéraux dans les banques; 3° le bill qui portait à quarante mille hommes l'armée régulière des États-Unis, en stipulant toutefois, que cet effectif devrait être ramené à vingt-cinq mille hommes après la conclusion de la paix; 4° le bill sur la confiscation des biens des rebelles, y compris les esclaves employés aux travaux de la guerre; 5° les bills qui étendaient les pouvoirs du président et lui donnaient l'autorité nécessaire pour réprimer la rébellion, pour punir le crime de haute trahison. Il termina en votant une taxe de trente pour cent sur les revenus dépassant huit cents dollars (quatre mille francs), et en élevant les droits de douane sur le cacao, le sucre, les vins et les spiritueux, pour mettre entre les mains du président tous les moyens d agir.

Guerre dans le Missouri et sur les côtes. — Par suite de l'affaire de Bull's-Run, la ville de Washington se trouvait dans une position presque aussi critique qu'au commencement de la guerre. Les confédérés se préparaient à franchir le Potomac, à soulever les comtés du Maryland qui leur étaient favorables, à attaquer la capitale de l'Union. Ils se concentraient à Leesburg, au sud-est d'Harpers-Ferry, refoulaient lentement les fédéraux en désordre, établissaient leurs avant-postes devant les hauteurs d'Arlington, seule défense de Washington. En même temps, leurs agents répandus partout travaillaient les grandes villes. Le parti sécessioniste encouragé s'agitait dans les États du centre, et même du nord; autour même de la maison Blanche, on entendait des cris séditieux. Obligé de com-

Digitized by Google

battre à la fois au dehors et au dedans, M. Lincoln prit des mesures énergiques. L'Amérique, cette terre si fière de sa liberté, fit l'apprentissage des rigueurs qu'elle condamnait en Europe et qui sont le triste cortége des révolutions. Des arrestations nombreuses s'opérèrent, presque tous les hommes politiques du Maryland connus par leur esprit d'opposition furent emprisonnés. A New-York, on publia un avis ainsi conçu : « Gare aux traîtres! les espions du sud et ceux qui sympathisent avec les rebelles à New-York, sont prévenus que toutes leurs actions sont surveillées et que s'ils persistent dans leur acte de trahison une solide corde de chanvre leur sera administrée par le peuple. »

Le peuple en effet ajouta ses violences aux rigueurs du gouvernement. Celui-ci frappait d'interdit la circulation des journaux démocrates; le peuple alla plus loin : à Concord, à Easton, à Canton, il saccagea les ateliers des journaux. A Haverbill (dans le Massachussets), M. Ambroise L. Kimbal, éditeur de l'*Essex Country*, journal démocrate, fut saisi par la foule, enduit de goudron, emplumé et promené par le village à cheval sur une barre de bois. Mêmes scènes dans les États occupés par les confédérés, qui ne faisaient guère grâce non plus aux unionistes. Un homme fut pendu avec son fils à un arbre dans le Missouri pour avoir déployé le drapeau fédéral.

Bloqué dans Washington, battu sur terre, le gouvernement du nord avait enfin compris que sa vraie force était sur mer, et qu'il ne pouvait sauver la capitale qu'en menaçant les côtes du sud. Une flottille partit le 30 août du fort Monroë, s'empara de la passe d'Hatteras, détruisit deux forts, captura 1000 fusils, fit 7550 prisonniers. Rendre le blocus beaucoup plus rigoureux, répandre l'effroi le long des côtes de la Caroline du nord, réveiller en même temps le courage des partisans de l'Union, assez nombreux dans cet État, tels furent les importants résultats

Digitized by Google

de cette petite expédition. Le gouvernement de Montgomery comprit que pour rétablir l'équilibre il lui fallait de son côté envahir les provinces de l'ouest, derrière les Alleghanys, et entraîner tous les États du continent, puisque le nord s'emparait de la mer.

Le Missouri, État de l'extrême ouest, a pour bornes à l'est le Mississipi, dont il commande toute la vallée supérieure et qui le sépare du Kentucky. Chacun des deux partis avait un intérêt égal à s'y établir, le nord pour s'assurer le Kentucky et tourner la Virginie, le sud pour entamer les États de l'ouest et conquérir les rives supérieures du grand fleuve dont il possédait déjà l'embouchure. Le Missouri devint donc, au mois de septembre, le théâtre de la lutte.

Le gouvernement fédéral avait envoyé dans le Missouri un homme d'un caractère tout particulier, le général Frémont. Français de naissance et d'éducation, ingénieur savant, hardi voyageur, explorateur des montagnes Rocheuses et de la Californie, possesseur d'une vallée aurifère et d'une immense fortune, jouissant grâce à sa bravoure d'une grande popularité, ambitieux d'ailleurs, fier, aspirant à l'indépendance, dictateur plutôt que général, entouré d'un brillant état-major, de gardes du corps, il attirait les volontaires par le prestige de son nom et les organisait à sa façon, sans consulter le ministre de la guerre. Son apparition seule avait suffi pour disperser les corps séparatistes qui, au commencement des hostilités, avaient pénétré dans le Missouri. Mais Frémont s'était endormi sur ce succès. Il s'occupait plus de politique que de guerre : abolitioniste ardent, il voulait rallier à lui tous les ennemis de l'esclavage, irrités de la tempérante prudence de M. Lincoln. Le 31 août, il avait lancé une proclamation établissant la loi martiale; on y remarquait le passage suivant : « La propriété en biens ou en personnes de tous les individus qui dans le Missouri prendront les armes contre les

Digitized by Google

États-Unis ou qui seront dûment convaincus d'avoir pris une part active à une campagne avec les ennemis de l'Union, est déclarée confisquée, et leurs esclaves, s'ils en ont, sont déclarés libres. »

De son propre chef, Frémont avait prononcé ce mot que le gouvernement de Washington, dans l'espérance d'une transaction, se refusait à dire. Il s'en était suivi une tempête dans le cabinet; quelques-uns y demandaient la destitution de Frémont. Mais M. Lincoln, n'avait pas voulu entrer en lutte avec ce général si populaire : il s'était contenté de désavouer la parole imprudente du gouverneur du Missouri.

Tel était l'état du Missouri quand trois corps du sud firent tout à coup irruption dans cette province, l'un par le centre, l'autre par le sud-est, venant du Kentucky, dont la neutralité était violée, le troisième par le nord. A la tête de l'armée du centre était le fameux Ben Mac Culloch, suivi de plus de 10 000 Indiens, Cherokees, Choctaws, Creeks et autres. Le général Price, l'un des chefs de ces corps d'armée, après avoir battu les fédéraux dans une première rencontre à Springfield, vint mettre le siége devant la petite ville de Lexington, sur le Missouri supérieur. Le colonel Mulligan, chargé de la défendre, résista cinquante-neuf heures, attendant toujours l'arrivée de Frémont, qui ne vint pas. Les soldats mouraient de soif; leurs communications avec la rivière avaient été coupées; il fallut se rendre (19 septembre).

La prise de Lexington avait pour les hommes du sud une grande importance stratégique. Point de transit commode, elle leur permettait de manœuvrer sur les deux rives du Missouri et d'attaquer la capitale de l'État, Jefferson City, en descendant le courant. Dans la Virginie, le Potomac n'est qu'une limite entre deux États. Dans le Missouri, la rivière coupe l'État en deux parties : occuper les deux rives, c'est presque occuper l'État. Le général Frémont fut

Digitized by Google

obligé de revenir à la guerre. Il occupait encore une excellente position. Fortement établi à Caïro, au confluent de l'Ohio et du Mississipi, à Saint-Louis au confluent du Mississipi et du Missouri, il commandait aussi la navigation de ces trois grandes artères fluviales. La prise de Lexington le força cependant à remonter le Missouri pour assurer la complète liberté de cette rivière. Là, comme en Virginie, on avait aussi à se disputer un cours d'eau fort important, car il est la route du Far-West et des territoires occidentaux.

Maître du Missouri, Frémont, désireux de venger son humiliation n'eut qu'à paraître pour faire reculer le général Price; une charge de sa garde particulière enleva même Springfield que les confédérés avaient pris peu de temps auparavant. Le succès de la première expédition navale tentée par le nord sur les côtes du sud avait porté ses fruits dans le Missouri.

C'était un succès décisif. Cette route du Far-West relie, en effet, au groupe des grands États les territoires et l'État de la Californie, de l'Orégon, que l'Union tient beaucoup à conserver parce qu'ils regardent l'océan Pacifique, route de l'Asie. Un télégraphe traversant le continent américain allait être achevé et inauguré avant deux mois. En Californie, les élections particulières pour la nomination d'un gouverneur avaient eu un résultat favorable à l'Union. Le candidat républicain, M. Stanford, avait obtenu 54 017 voix : un démocrate unioniste en avait réuni 28 903, et un candidat démocrate partisan de la séparation 31 216. Des huit territoires qui comprennent une immense étendue de terrain entre la Californie, l'Orégon et les États de l'ouest, trois s'étaient déclarés franchement en faveur de l'Union : le Nebraska, le Dacotah, le territoire de Washington; deux restaient indécis : l'Utah et le Nevadah; deux demeuraient aux mains des confédérés : le territoire indien et l'Arizona.

Digitized by Google

Le gouvernement de Washington eut sur le Potomac un bonheur à peu près égal.

Le général Beauregard, chef des troupes du sud, avait commis une grande faute en ne profitant pas du désordre qui suivit la bataille de Bull's-Run. Les fédéraux, pendant le mois de septembre, s'étaient fortifiés sur la ligne du Potomac, et l'armée du sud n'avait pu dépasser cette rivière qui semblait devoir rester la limite entre le nord et le sud. Le nouveau général du nord Mac'Clellan, ancien administrateur de chemin de fer, aujourd'hui habile tacticien, profita des craintes qu'inspiraient à ses adversaires les expéditions maritimes du nord pour reprendre l'offensive. Il tenta, le 21 octobre, au delà du Potomac, de surprendre près d'Edward Ferry, en avant de Leesburg un camp ennemi protégé par des bois. Il ne réussit pas complétement, mais au moins il se rendit inattaquable sur une ligne qui avait été un instant si vivement menacée. Ce demi succès eut un contre-coup même dans le sud.

Depuis l'occupation d'Hatteras, les sentiments unionistes dans la Caroline du nord se manfestaient plus librement. Les citoyens du comté d'Hyde réunis en convention à l'église de Hatteras, à plusieurs milles de distance du promontoire occupé par les troupes fédérales, déclarèrent se soustraire à l'autorité des confédérés et se réunir au gouvernement des États-Unis. La Caroline du nord menaçait d'échapper aux séparatistes.

Les actes du gouvernement de Washington montrèrent déjà en octobre, qu'il regardait ses affaires comme en bonne voie. Le général Scott avait cru pouvoir donner sa démission motivée par son grand âge et ses infirmités (31 octobre). Le président et le cabinet se rendirent chez le général pour lui exprimer leurs regrets, le président, après s'être assis, lut l'ordre suivant : « Le premier jour de novembre 1861, sur sa demande adressée au président des États-Unis, le lieutenant général Winfield Scott est placé

Digitized by Google

sur la liste des officiers retraités de l'armée des États-Unis, sans réduction de son traitement courant, de ses allocations alimentaires et autres émoluments. Le peuple américain apprendra avec peine et avec une profonde émotion, que le général Scott s'est retiré du commandement actif de l'armée. Le président et le cabinet tout entier expriment leur propre et profonde sympathie pour ses afflictions personnelles, et leur sincère estime pour les importants services qu'il a rendus au pays dans sa longue et brillante carrière, parmi lesquels on se souviendra toujours avec reconnaissance de son dévouement inaltérable à la Constitution, à l'Union et au drapeau national attaqué par une rébellion parricide. »

Privé du concours du plus illustre des généraux américains, du vainqueur du Mexique, le président ne craignit pas de destituer celui-là qui eût pu seul peut-être le remplacer : le général Frémont. Depuis longtemps la fierté de sa conduite et l'indépendance de ses actions inquiétaient le gouvernement fédéral qui aimait mieux être moins bien servi et mieux obéi. La destitution du général excita la plus vive indignation parmi ses soldats. Il fallut que Frémont lui-même les apaisât. Ambitieux, mais patriote, il expliqua à son successeur les positions de l'ennemi, lui confia ses plans et ne négligea rien pour que la cause de l'Union ne fût pas compromise. Puis, il quitta le Missouri, en triomphateur plutôt qu'en homme disgracié, et accompagné partout de ses officiers d'état-major qui ne voulurent point le quitter.

Lincoln sentait le besoin d'avoir en effet, une situation nette. Le général Frémont eut volontiers commencé la guerre servile. Mais M. Lincoln craignait de s'engager dans un voie si pleine de périls. Les esclaves qui accouraient déjà en foule dans les États-Unis devenaient un grand embarras. Depuis le commencement de la guerre, Buttler en avait accueilli un nombre considérable au fort

Digitized by Google

de Monroë. Après l'expédition d'Hatteras, la Virginie se trouvait presque dépeuplée d'esclaves. La hardiesse de Fremont aurait pu jeter tout à coup sur les bras du nord des millions d'esclaves. Avant de diriger une seconde expédition maritime contre le sud le président sentait le besoin de ne pas donner lieu à des méprises sur ses intentions. Ce fut dans cette vue aussi qu'il donna aussi des instructions précises sur ce point, au brigadier général Sherman, qui commandait l'expédition. Ces instructions lui permettaient d'employer les esclaves fugitifs aux travaux, de les organiser par escouades, par compagnies, mais en lui défendant de les armer. Une indemnité pour les esclaves devait être payée aux maîtres qui ne combattaient pas pour l'Union.

Pendant que les matinées brumeuses et les chemins impraticables paralysaient les hostilités sur terre, c'était sur mer que le nord voulait frapper un grand coup ; et il était important de faire connaître à l'avance ses dispositions à ce sujet. Une escadre de vingt-sept vaisseaux portant trente-cinq mille hommes et un nombreux matériel partit donc au mois d'octobre des ports du nord.

Le secret de sa destination augmentait le prestige de cette expédition. Chose rare que le secret si bien gardé. Pendant tout le temps de la guerre, les confédérés avaient eu l'avantage de connaître dans leurs moindres détails les plans des fédéraux, grâce à leurs nombreux agents répandus dans le nord, tandis que les fédéraux ignoraient toujours les projets et les forces de leurs adversaires. Il n'en fut pas de même cette fois. L'escadre s'arrêta devant Port-Royal, située à quinze milles au S. O. de Charleston au moment où l'on s'y attendait le moins. A quelques milles en arrière passe le chemin de fer qui relie Charleston à Savannah. Toute cette région est entrecoupée de marais, de rivières salées, d'îlots et de bancs de sable. Les environs de Beaufort du côté de la terre ferme, sont d'une ad-

Digitized by Google

mirable fertilité et parfaitement cultivés. La population noire y est très-condensée; porter la guerre dans ce district semblait porter véritablement la guerre en Afrique. Port-Royal fut tout à coup attaqué, pris, Beaufort occupé: c'était une conquête des plus importantes, car le comté dont Beaufort est le chef-lieu, produit le coton dit *longue soie*, l'espèce la plus appréciée des filateurs européens. Le but principal de l'expédition était d'ouvrir les ports de Beaufort, de Charleston, de Savannah, et de fournir, s'il se pouvait, à la consommation de l'Europe, afin d'ôter tout prétexte à une intervention que voulait provoquer le sud en retenant ses cotons.

La guerre en était là entre le nord et le sud, quand un événement maritime faillit la compliquer d'un conflit avec l'Angleterre.

Le sud avait toujours caressé l'espérance de mettre de son côté l'Angleterre que le besoin de coton disposait en effet en sa faveur. En revanche, le nord surveillait d'une façon jalouse les rapports de la Grande-Bretagne et du sud. La situation devenait donc assez tendue entre le cabinet de Londres et celui de Washington. Déjà, un échange de notes assez aigres avait eu lieu entre eux au sujet de l'arrestation de deux citoyens anglais. L'Angleterre envoyait des renforts au Canada; et le gouvernement de Washington faisait armer tous les ports sur les côtes et les lacs. Un incident faillit mettre le feu aux poudres.

M. Davis avait confié des dépêches secrètes à MM. Mason et Slidell, pour la France et l'Angleterre. Les deux envoyés échappant au blocus de Charleston avaient gagné le port de la Havane. Là, ils s'étaient embarqués sur un navire poste anglais : *le Trent* partant pour l'Europe. Le cabinet de Washington avait grand intérêt à intercepter l'arrivée de ces dépêches. Il avait donné des ordres. Mais les envoyés étaient déjà en lieu sûr, montant un vaisseau neutre. Néanmoins, le capitaine Wilkes, commandant le

Digitized by Google

steamer américain, *le San Yacinto*, en touchant *le Trent*, à la hauteur de Saint-Thomas, crut devoir tout risquer.

Il somma le capitaine du *Trent* de lui livrer ses deux passagers. Le capitaine anglais invoqua le droit de neutralité et l'inviolabilité du pavillon britannique. Mais le capitaine Wilkes fit armer un canot, le remplit de soldats, et l'épée au poing arrêta de force les deux envoyés malgré les protestations du capitaine anglais. MM. Mason et Slidell devaient-ils être considérés comme de la contrebande de guerre. Le capitaine Wilkes le prétendait, le capitaine anglais le niait. En tout cas, au moment où l'hiver semblait devoir endormir la querelle américaine, elle se réveillait plus que jamais, et prenait les proportions d'une querelle européenne et de droit maritime.

Deux messages. — Les deux présidents des deux confédérations ennemies avaient dans ce moment critique à présenter leurs messages à leurs congrès respectifs. Ces messages peuvent assez bien résumer l'état des choses à cette époque, quoique chacun d'eux les présentât un peu à son avantage.

Le président des États confédérés, M. Davis, se félicitait des heureux résultats de la guerre pour l'industrie du sud. « Les nécessités du temps, disait-il, ont créé de nouvelles branches de manufactures et donné une nouvelle impulsion à celles qui étaient déjà en activité. Les moyens des États confédérés pour manufacturer chez eux les objets nécessaires aux besoins et au confort de la vie augmentent à mesure que le conflit continue, et nous devenons graduellement indépendants du reste du monde, pour l'approvisionnement des munitions et des provisions qui nous sont indispensables pour la guerre. » M. Davis n'avait pas d'aussi justes motifs pour vanter la situation financière. Ayant ouvert récemment un emprunt qui n'avait pas réussi, il s'était fait livrer en dépôt par les particuliers les récoltes de coton et de tabac, sur des obliga-

Digitized by Google

tions, se faisant fort d'amener les puissances étrangères à débloquer ses ports, en leur offrant la marchandise à bon marché. M. Jefferson Davis n'en fit pas moins l'éloge des payements en billets, triste ressource pour un gouvernement. Il ne manqua pas de s'emporter en violences contre le nord et de prendre l'incident du *Trent* comme texte de déclamations. Il rappela avec peu d'opportunité ses victoires du milieu de l'année au moment où l'armée fédérale occupait les côtes de la Caroline du sud. Il se demandait, si un blocus non effectif pouvait être maintenu, et dépeignait la souffrance du travail en Europe, par suite du manque de coton. Malgré l'empressement qu'il mettait à proclamer que les nouveaux États du sud n'avaient besoin d'aucune alliance étrangère, ce manifeste s'adressait encore plus à l'Europe qu'à l'Amérique. Le coton y tenait trop de place et l'esclavage y était complétement oublié.

L'esclavage tenait une grande place dans le discours du président Lincoln, jusqu'ici si réservé sur cette question brûlante. Passant sous silence l'affaire du *Trent*, en voie de négociation, il analysait d'abord les ressources du Trésor. Il montrait que le premier exercice, grâce il est vrai aux emprunts dont l'un à 7 pour 100, s'était soldé avec un excédant de deux millions deux cent cinquante-sept mille soixante-cinq dollars. Il annonçait que les trois États du Maryland, du Kentucky, du Missouri, dont aucun n'avait dans le commencement promis de soldats, avaient une armée de quarante mille hommes; il rappelait la situation des troupes fédérales, racontait les dernières expéditions maritimes et se flattait de voir bientôt les mouvements unionistes se répandre et triompher dans le sud.

Ce fut à propos des nègres affranchis par la guerre que le président aborda la question des esclaves. Il proposait que l'État pourvût à leur sort et exprimait le désir que le gouvernement offrît aux États particuliers qui voudraient

Digitized by Google

déclarer confisqués à leur profit les esclaves des propriétaires insurgés, de prendre ces noirs à son compte et d'en payer sous forme de remise d'impôts le prix aux États qui les auraient confisqués. L'Union, devenue ainsi propriétaire de ces esclaves, se chargerait de les affranchir et de pourvoir à leur subsistance en leur fournissant des terres. Cette offre importante proclamait deux principes nouveaux en Amérique : 1° que l'État était intéressé à provoquer la mise en liberté des nègres ; 2° qu'il était prêt à faire des sacrifices pour arriver à ce but et pour procurer des ressources aux nègres affranchis. Le président laissait aussi entrevoir en termes assez obscurs, il est vrai, que dans le cas où les événements prolongeraient la guerre actuelle, il ne faudrait pas reculer devant les mesures extrêmes. « Jusqu'à présent, disait-il, j'ai été désireux d'empêcher que le conflit ne dégénérât en une lutte révolutionnaire, violente et sans merci... Mais pour sauver l'Union, il faut employer tous les moyens nécessaires. » Enfin, le président proposait au congrès de reconnaître les républiques nègres d'Haïti et de Libéria. Si le congrès acceptait cette proposition, on verrait donc des ambassadeurs nègres à Washington. Comment l'esclavage pourrait-il survivre ensuite à cette guerre !

On pouvait donc à la fin de l'année constater, de la part du nord de grands avantages sur le sud. Et ces avantages faisaient déjà faire un pas à la redoutable question de l'abolition de l'esclavage en Amérique.

Le conflit élevé également entre l'Angleterre et les États-Unis, au sujet de la violation du pavillon britannique sur *le Trent*, laissait aussi entrevoir une solution non moins importante pour le droit maritime et la civilisation. L'Angleterre avec une promptitude un peu excessive avait demandé une réparation; mais la France avait fait connaître avec franchise au cabinet de Washington sa manière de voir dans cette affaire et lui avait ouvert une voie

pour céder sans qu'il lui en coutât. L'acte du *San Yacinto* désavoué, la menace de ce nouveau conflit fut écarté. Les puissances y trouvaient seulement une occasion, peut-être, d'établir d'une manière plus définitive les principes des droits des neutres si essentiels au libre usage des océans[1].

Ainsi on avait au moins à la fin de l'année, la consolation de prévoir que cette grande crise, dont l'Europe elle-même a souffert, tournerait peut-être au profit de la justice et de la civilisation.

La grande république des États-Unis payerait-telle trop d'une guerre de deux ans, et les grands États de l'Europe du chômage momentané de leurs industries, l'affranchissement des nègres et la liberté complète des mers!

2

AMÉRIQUE DU CENTRE.

Les États du golfe de Mexique répandus sur les côtes de cette magnifique mer intérieure ou dans les îles ne pouvaient être tranquilles pendant la grande lutte qui divise les États-Unis. Cette guerre a du moins permis aux nations européennes d'exercer dans ces parages une intervention utile que la célèbre doctrine Monroë, redoutable quand l'Union américaine est tranquille et puissante, aurait peut-être pu empêcher. Trois nations européennes, la France, l'Angleterre et l'Espagne, furent ainsi obligées d'intervenir à la fin de 1861 au Mexique. L'Espagne, malgré le mécontentement du cabinet de Washington, a pu reprendre possession, dans l'île d'Haïti, de la république dominicaine; l'Angleterre, la Hollande, la France et

1. Voir plus haut page 60.

Digitized by Google

l'Espagne sont obligées constamment de surveiller les côtes de la Nouvelle-Grenade et du Vénézuéla, où les convulsions intérieures menacent, même dans les ports, les commerçants ou les résidents étrangers.

MEXIQUE.

Intervention européenne. — Au commencement de l'année, le général Miramon, président de la république mexicaine reconnu en Europe, tenait encore dans Mexico contre son rival Benito Juarez[1]. Par une manœuvre habile, un des généraux de Juarez, Gonzalez Ortega, parvint à attirer Miramon hors de Mexico, sur les hauteurs de Miguel-Catalcalpan. Les deux généraux avaient à peu près chacun dix mille hommes. La bataille ne dura que deux heures, mais fut des plus meurtrières. Vaincu, Miramon chercha à obtenir une capitulation. N'ayant pu y réussir, il quitta la capitale avec un certain nombre d'hommes et parvint bientôt à gagner les côtes où il s'embarqua pour l'Europe. On l'y a vu d'abord en Espagne, puis en France. Pendant son absence, Juarez entra d'abord à Mexico; puis il se fit réélire au mois de mars, pour retremper ses pouvoirs et maîtriser tout à fait, s'il se pouvait, ses adversaires, dont quelques-uns tenaient encore la campagne dans quelques provinces.

On pouvait espérer au moins que, maître de Mexico et de Vera-Cruz, le nouveau président parviendrait promptement à établir un gouvernement régulier. Il n'en fut rien. Juarez, à Mexico, n'offrit pas plus de garanties à l'extérieur qu'à l'intérieur. Dans la capitale, des assassinats, dirigés le plus souvent contre des étrangers, jetèrent partout la consternation et l'épouvante. Les grandes routes, princi-

1. Voir sur ces deux personnages et sur les partis, *Année* 1860, p. 510.

Digitized by Google

palement de Mexico à Vera-Cruz, par suite de rivalités survenues entre les différents chefs des corps de volontaires, furent livrées sans défense aux exploits des brigands. Les partis restaient toujours en présence. Les uns demandaient une dictature, les autres voulaient que le congrès s'érigeât en convention nationale et s'arrogeât tous les pouvoirs[1].

Le nouveau président, aux abois, brava enfin les puissances étrangères qui avaient depuis longtemps à faire des réclamations au gouvernement mexicain ou qui réclamaient contre les attentats commis sur leurs nationaux. Juarez crut d'abord pouvoir sans danger, en se refusant soit à remplir ses engagements soit à accorder des réparations, provoquer une rupture avec l'Espagne, qui retira, en menaçant, son ambasssade dès le mois de mars. Ce premier essai l'entraîna bientôt plus loin.

Réduit à vivre de tout pour se défendre, le président Juarez multipliait les réquisitions, emprunts forcés, confiscations, exactions de toutes sortes. Enfin, avec l'assentissement du congrès, le 17 juillet, il manqua à ses engagements les plus stricts vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, en prononçant la suspension, pendant deux ans, du payement des conventions convenues avec ces puissances, à la suite de réclamations précédentes. Sir Charles Wyke et M. Dubois de Saligny envisagèrent la situation de la même manière, rompirent immédiatement leurs relations avec le pouvoir mexicain et en appelèrent à leurs gouvernements, en les mettant en demeure d'aviser. Tels sont les événements qui ont amené entre la France, l'Angleterre et l'Espagne la convention[2] à la suite de laquelle les trois puissances ont entrepris de se faire justice au Mexique.

1. Voir les *Documents diplomatiques* publiés par le gouvernement, en 1862.
2. Voir plus haut, page 63.

Digitized by Google

L'ILE D'HAÏTI.

Gouvernement libéral de Geffrard à Haïti. — Annexion de la république dominicaine à l'Espagne. — On sait que l'île d'Haïti était partagée en deux, la partie occidentale, formant la république d'Haïti, gouvernée par le président Geffrard depuis la chute de Soulouque, et la partie orientale, ou république dominicaine, sous la domination plus ou moins dictatoriale du général Santana. Ces deux parties de l'ancienne île de Saint-Domingue ont chacune suivi la voie fort différente dans laquelle leurs présidents les avaient fait précédemment entrer.

Geffrard a affermi son gouvernement libéral en 1861; Santana, après s'être successivement tourné vers les États-Unis et vers la France, a enfin annexé la république dominicaine à l'Espagne.

Après avoir donné ses premiers soins au rétablissement du culte et de l'instruction publique, Geffrard avait ramené à un chiffre modéré l'armée de trente mille hommes que Soulouque avait voulu entretenir. En revanche, il avait organisé la garde nationale, moins dispendieuse et suffisante pour les besoins du pays. Il favorisait l'établissement des noirs émigrants de la Louisiane et des États-Unis, si utiles pour la culture du coton, et réglait les concessions gratuites de terrain faites en leur faveur, lorsque le consul d'Espagne à Port-au-Prince lui notifia, 6 avril 1861, l'annexion de la partie orientale d'Haïti à la couronne espagnole.

L'Espagne avait perdu le territoire dominicain depuis 1821. On pouvait croire qu'elle avait renoncé à le recouvrer. Le général Santana, président de la république dominicaine, paraissait n'avoir rien à craindre des Haïtiens, puisque le président Geffrard, successeur de Soulouque,

Digitized by Google

lui avait accordé une trève de cinq ans, et traitait alors pour reconnaître l'indépendance dominicaine, sous la garantie de la France et de l'Angleterre. Santana poursuivait cependant son but depuis longtemps dans des négociations secrètes avec l'Espagne. Lorsque l'affaire eut été conclue à Madrid, il prépara avec le même secret la prise de possession de son pays par l'Espagne.

Le 4 mars, une proclamation de Santana faisait connaître aux chefs des districts, dont quelques-uns étaient gagnés, les conditions du traité en vertu duquel la république retournait à l'Espagne. La crainte des Haïtiens en était le prétexte. Le capitaine-général espagnol de l'île de Cuba, prévenu à l'avance, avait eu soin de répandre dans les districts des bandes de prétendus colons. Une escadre, partie de la Havane, vint en même temps débarquer plusieurs régiments à Santo-Domingo, à Samana et à Port-Plate. Au milieu de ce déploiement de force, les habitants, ou plutôt les municipalités, ratifièrent le traité, 16 mars. Quelques cris de : *vive l'indépendance! vive la république!* protestèrent seuls.

Cet événement ne pouvait manquer de produire à Port-au-Prince, dans la capitale de Haïti, une impression fâcheuse. Les Haïtiens, passionnés pour l'indépendance, redoutent le voisinage de l'Espagne à plusieurs titres, mais surtout parce qu'elle pourrait introduire sur le territoire dominicain l'esclavage et la traite qui règnent à Cuba et à Porto-Rico. Le président Geffrard protesta donc le jour même où il reçut la notification du cabinet de Madrid, et déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais la cession de la république dominicaine à l'Espagne et qu'il se réservait l'emploi de tous les moyens propres à sauvegarder les intérêts les plus précieux d'Haïti.

Cet événement peut avoir plus tard de graves conséquences dans l'île et dans le golfe de Mexique. Le président Geffrard pourra-t-il poursuivre les réformes pacifi-

Digitized by Google

ques qu'il avait entreprises en présence d'un voisinage menaçant? La possession de la belle baie de Samana, clef du golfe de Mexique, par l'Espagne, ne donnerait-elle pas à cette puissance une vraie prépondérance dans les Antilles, au cas où l'isthme de Panama percé deviendrait la grande route des nations maritimes?

RÉPUBLIQUES DE L'ISTHME. — *Transit interocéanien.* — *Tendances à l'union.* — *Un nouveau projet de percement de l'isthme.* — L'occupation que les États-Unis ont eue chez eux a été favorable aux petites républiques de l'isthme interocéanien. Depuis que les intrigues américaines n'interviennent plus, l'harmonie s'établit entre ces cinq petites républiques (Guatemala, Honduras, San Salvador, Nicaragua, Costa-Rica), qui tendent à former entre elles une réunion qui serait fort utile à leur puissance et à leur sécurité.

Le président de la république de Guatemala a aidé le président du Honduras, Guardiola, à terminer un conflit qui s'était élevé entre lui et l'autorité ecclésiastique, à cause de la reconnaissance qu'il avait faite de la liberté des cultes. Le président de San Salvador, M. Barrios, a fait une visite au président du Guatemala en vue d'amener une union plus complète, si désirable entre les États. C'est le but auquel tend également, à l'extrémité de l'isthme, le président de Costa-Rica, Montéalegre. Comprenant, en effet, la nécessité d'une union étroite entre les républiques sœurs de l'Amérique centrale, il a accrédité auprès de chacune d'elles un ministre plénipotentiaire pour unifier, autant que possible, leurs intérêts.

Ce qui est plus important, la question du percement de l'isthme ou du transit interocéanien, a fait un pas. On sait le désastre de la compagnie ébauchée par M. Belley[1]. La

1. Voir *Années* 1859 et 1860.

Digitized by Google

concession paraît avoir passé en 1861 entre les mains d'hommes expérimentés et sérieux. Ces nouveaux concessionnaires, MM. Levasseur, ancien ministre plénipotentiaire de France, et Edward Hoos et compagnie, après avoir fait étudier ces différents projets, se sont décidés pour le tracé qui se rapproche le plus du *canal* dit *Napoléon*. Ce tracé remonte le San Juan, traverse le lac Nicaragua, remonte le Panaloya-Tipitapa, traverse le lac Managua, et dans la terre ferme de l'isthme établit un canal d'environ vingt kilomètres de longueur jusqu'à la partie navigable de Tamarindo. L'estimation de la dépense du canal, avec une profondeur d'eau de six à sept mètres, s'élève à quarante-cinq millions de francs.

LA NOUVELLE-GRENADE ET LE VÉNÉZUÉLA.

Anarchie. — Dictature. — Les États qui bordent au sud le golfe de Mexique, Nouvelle-Grenade et Vénézuéla, pourraient attirer presque aussi justement l'intervention européenne qu'au Mexique, même au nord de ce golfe, si les relations commerciales en valaient la peine.

Le président Ospina ne peut décidément plus défendre l'unité de la république contre le général Mosquera et les fédéraux révoltés. Mosquera est maître d'une partie du pays, et Ospina ne peut même plus bloquer effectivement les ports qui tombent entre les mains des rebelles. Pendant ce temps, les différents États de la confédération grenadine se séparent, en attendant probablement qu'une dictature passagère les réunisse pour quelque temps.

C'est le sort qui est échu à Vénézuéla. Le président régulier, Manuel Felipe de Tovar, qui avait d'abord, à Caracas, reçu la république en assez bon état des mains du président désigné, Pedro Gual, l'a vu bientôt compromise entre ses mains. Les fédéraux, en effet, ont relevé la tête et recommencé à troubler le pays. On a bientôt

Digitized by Google

appris que le général Paëz s'était emparé de la dictature.

Anarchie, dictature, ce sont là les deux pôles entre lesquels oscillent ces deux pays. Les résidents étrangers en ont été déjà plusieurs fois victimes : la Hollande et l'Espagne ont été sur le point déjà d'intervenir pour protéger leurs nationaux. Il serait à désirer peut-être que ces deux États fournissent un bon prétexte d'intervenir à quelque nation plus puissante, et mieux à même de décider la question entre l'anarchie et la dictature.

Colonies françaises. — *Guyane*, *Martinique*, *Guadeloupe*. — Le sort des colonies européennes est souvent à envier en Amérique par ces États libres. Pour celles de la France particulièrement, l'abolition du pacte colonial et l'établissement de nouveaux paquebots entre elles et la métropole, a ajouté, en 1861, à la sécurité de nouvelles conditions de prospérité dont elles se mettent en mesure de profiter. Des améliorations de détail ont été réalisées. A la Guadeloupe, on a avancé le curage de la rade de la Pointe-à-Pitre et canalisé le bras de mer appelé la Rivière Salée, pour le rendre accessible aux navires à vapeur de petit modèle. A la Martinique, on a préparé le bassin de radoub de Fort-de-France à recevoir les paquebots transatlantiques, on a rétabli l'école des arts et métiers; un nouveau procédé, dû à M. Ém. Rousseau, a été appliqué à la fabrication du sucre. Dans la Guyane française, l'exploitation des mines de fer par une compagnie, dont presque tous les habitants sont concessionnaires, a fait de grands progrès. Dans toutes nos colonies, l'immigration des Indiens et des Chinois a commencé à fournir des bras que l'on a commencé à utiliser pour la culture du coton, si demandé en Europe.

Digitized by Google

3

AMÉRIQUE DU SUD.

Les États de l'Amérique du sud offrent à l'Europe un curieux spectacle : un vaste empire y vit dans une paix profonde ; un souverain sage, gouvernant constitutionnellement, rivalise avec les chambres de dévouement au pays, secondé plutôt qu'entravé par la liberté. Dans le reste du continent des républiques qui ne savent ce qu'elles veulent, semblent par le contraste de leur agitation et de leur anarchie, mieux faire ressortir le bonheur du Brésil, et indiquer que les révolutions, bien qu'accomplies au nom de la liberté, ne sont pas toujours les meilleures amies de cette liberté.

EMPIRE DU BRÉSIL.

Paix et prospérité.

Le renouvellement de la chambre des députés, acte des plus importants pour un empire constitutionnel, pouvait devenir l'occasion de luttes entre les partis ; tout se passa dans le plus grand calme. Au Brésil, on le sait, règne le régime du suffrage universel, tempéré par l'élection à deux degrés. Les assemblées primaires nomment les électeurs chargés de choisir les députés ; elles sont souvent tumultueuses, mais c'est à peine si l'on put mentionner cette année quelques altercations, quelques coups de poing et de bâton dont la police ne s'occupa même pas.

La capitale élut les candidats de la liste libérale, mais la liste conservatrice triompha pleinement dans les cam-

Digitized by Google

pagnes. Sur cent vingt membres la chambre ne compte guère que vingt-cinq ou trente libéraux. Encore les chefs de l'opposition sont-ils conservateurs. Partout d'ailleurs le vote s'accomplit aux cris de : *Vive l'empereur! Vive la Constitution!*

L'avénement d'une chambre nouvelle amena l'avénement d'un nouveau ministère. Ce fut simplement une affaire de convenance et de forme. Le ministère Ferraz, qui se retira, avait signalé son passage au pouvoir par d'excellentes mesures, entre autres par celle qui arrêtait l'invasion du papier fiduciaire en reconstituant les banques et les autres institutions de crédit. M. Ferraz et ses collègues, en face d'une représentation nouvelle du pays, pensèrent qu'ils devaient laisser à l'empereur liberté pleine et entière pour constituer l'administration. La composition du nouveau cabinet indiqua d'ailleurs que l'on ne changeait pas de politique. Le marquis de Caxias, doyen de l'armée brésilienne, choisi comme président du conseil, lui donnait un caractère conservateur. M. Parankos fut appelé au ministère des finances, M. Sayao Lobato au ministère de la justice, et le chef d'escadre Joaquim José Ignacio au ministère de la marine. Restaient le portefeuille des affaires étrangères, celui de l'intérieur et celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, récemment créé. L'empereur hésita longtemps avant de donner ces portefeuilles. Il compléta enfin son cabinet : il prit le ministre des travaux publics et de l'intérieur dans les anciens conseillers de la couronne et nomma comme ministre des affaires étrangères M. Coello de Saint-Albuquerque, membre influent de la chambre des députés, plusieurs fois président de province et recommandé par ses nombreuses relations en Europe où il a beaucoup voyagé !

Le 8 mai, l'empereur ouvrit la session législative. Son discours eut peu d'importance : il ne constatait que les bons rapports de son gouvernement avec toutes les puis-

Digitized by Google

sances, et la signature d'une convention consulaire avec la France. Il demandait l'amélioration du système administratif des provinces, la réforme de l'administration de l'armée et de la marine militaire, quant au recrutement et à l'organisation de leur justice spéciale. L'année dernière la session parlementaire avait été féconde. En 1861, elle fut stérile. La chambre avait à se constituer; elle s'attarda aux vérifications de pouvoirs, et comme la session est forcément limitée à quatre mois, elle n'eut pas même le temps de voter le budget.

Ce budget s'élevait environ à cent cinquante millions. Remarquons qu'il y a dix ans, il était de la moitié de cette somme. On pourvut aux besoins de l'armée en votant une loi sommaire, qui appliquait à l'exercice prochain le budget de l'exercice présent. Le sénat sanctionna le projet de loi sur les mariages mixtes, adopté l'an dernier par la chambre des députés, et qui est une mesure d'absolue nécessité pour un pays de colonisation. Pendant cette session, deux ministres, celui de l'intérieur et celui des affaires étrangères se retirèrent par suite de dissentiments personnels. Ils furent remplacés par le sénateur Souza Ramos, et le député Taques, conservateurs modérés.

Ne se mêlant pas de troubles qui agitaient les républiques de la confédération argentine, dégagé de tous soucis au dedans comme au dehors, le Brésil se livra tout entier à ses grandes préoccupations agricoles et commerciales. Pendant le mois de janvier, les revenus de la douane de Rio-Janeiro, avec le tarif très-modéré qui y est en vigueur avaient dépassé huit millions de francs. Il dépassa encore au mois de juillet sept millions. Le chiffre des immigrants dans cette ville, pendant le même mois, s'éleva à mille trente-quatre. A la fin de l'année, le Brésil organisait des expositions publiques pour préparer les envois que l'on veut faire à la grande exposition de Londres de 1862. En même temps, les agents consulaires de l'Angleterre, ont

Digitized by Google

fait si activement, dans les grandes villes du littoral, la propagande du coton, que les populations paraissent disposées à revenir à une culture qu'elles ont trop longtemps dédaignée. On s'est souvenu que Fernambuco et Bahia, produisaient naguère, les plus beaux cotons du monde; et l'on a pensé que l'occasion serait bonne de réaliser d'énormes bénéfices en fournissant à l'Europe manufacturière les produits que les Américains du Nord frappent aujourd'hui de sequestre ou de blocus. La culture du coton attirerait au Brésil deux éléments de prospérité qu'il n'a pas encore dans une proportion suffisante : les capitaux et les travailleurs libres.

L'empereur a terminé honorablement l'année en reconnaissant le royaume d'Italie, acte qui témoigne de sa haute intelligence et de ses sentiments libéraux !

ÉTATS DE LA PLATA.

Dissolution de l'Unité argentine.

L'année 1860 avait rétabli l'Unité argentine : l'année 1861 la brisa de nouveau. Les révolutions dans ces pays se succèdent sans étonner personne; la stabilité y serait un miracle.

Le président Derchi venait de célébrer l'unité argentine lorsqu'eut lieu dans la province de San Juan un drame sanglant : le gouverneur Virasoro fut assassiné chez lui avec cinq de ses amis en présence de sa femme, sauvée pa un hasard providentiel. Les révoltés élurent ensuite pour gouverneur le docteur Aberrastain. Le président Derch ordonna aussitôt au colonnel Saâ de réunir des troupes et d'aller châtier la sédition. Celui-ci y mit le temps, mais accomplit son devoir en conscience. Il rencontra une très-vive résistance, et après un combat meurtrier, s'empara

Digitized by Google

du chef-lieu de la province. Le docteur Aberrastain fut immédiatement passé par les armes.

Ce fut cette justice sommaire qui excita une vive indignation chez tous ceux qui sympathisaient avec les révoltés et qui devint le signal de la rupture de la paix. L'État de Buenos-Ayres protesta le premier par la bouche de son gouverneur le général Mitre. Le président Derchi approuva le colonel Saâ, deux ministres donnèrent leur démission et furent remplacés par deux amis d'Urquiza. C'était Urquiza, l'ancien président, qui voulait encore tout diriger en dehors de la suprême autorité légale, et qui, peu satisfait d'avoir assuré le triomphe du régime fédéral, prétendait étendre aux provinces le régime unitaire qu'elles ont toujours repoussé.

Si les peuples étaient encore superstitieux, ils n'auraient pas manqué de voir le présage de ces nouveaux troubles dans un affreux malheur qui arriva vers le milieu de l'année. La ville de Mendoza, capitale de la province de ce nom, grande, bien bâtie, ornée de beaux édifices et de magnifiques promenades fut renversée de fond en comble par un tremblement de terre, et des masses d'eau jaillirent du sol. Ce fut un immense désastre.

Cela n'arrêta nullement la discorde : la situation entre Buenos-Ayres et le Congrès restait toujours tendue. Buenos-Ayres avait déjà refusé d'élire de nouveaux députés au congrès fédéral qui avait annulé ses premières élections, et ses sénateurs abandonnaient leurs siéges. Dans un message, le président Derchi provoqua sur cette question une manifestation du congrès. La chambre argentine décida que l'annulation des élections de Buenos-Ayres serait maintenue, et le sénat, de son côté, somma les sénateurs buenos-ayriens de reprendre leurs siéges dans un délai de vingt jours. Le pouvoir fédéral réclama en outre : 1° le droit absolu de régler par des lois les taxes de douanes, de les réformer et d'établir, si bon lui semblait, des droits différen-

Digitized by Google

tiels ; 2° la haute direction des affaires étrangères extérieures de Buenos-Ayres pour toutes les réclamations concernant le dehors ; 3° l'occupation de l'île Martin-Garcia, par les troupes fédérales et sa complète neutralisation bien garantie ; 4° l'interdiction absolue à Buenos-Ayres d'avoir une force navale quelconque ou des troupes de terres autres que celles qui sont strictement nécessaires pour défendre la frontière contre les Indiens ; 5° une indemnité qui couvrirait les dépenses faites pour les préparatifs de guerre. C'était toujours la même querelle entre le droit de l'État et les droits des États, entre les unitaires et les fédéraux.

Les envoyés de France, d'Angleterre et du Pérou réussirent d'abord à faire agréer par les parties une conférence suprême. Urquiza et Mitre se réunirent à bord du vapeur anglais *Obéron*. On proposa l'arrangement suivant : Buenos-Ayres, jusqu'à la nomination d'un nouveau président, reprendrait la situation d'État séparé qu'elle avait auparavant. Dans ce laps de temps, elle payerait à la Confédération argentine une redevance annuelle de deux millions de piastres en papier (600 000 fr.). Le gouvernement argentin supprimerait les droits différentiels dont il a grevé les provenances de Buenos-Ayres. Le nouveau président élu, Buenos-Ayres serait libre de rentrer dans la Confédération ou de déclarer son indépendance en se rachetant pour une somme de deux millions de piastres fortes.

Il y avait trop d'argent à donner. Buenos-Ayres ne voulut pas paraître payer un tribut. Quand les négociations eurent traîné assez longtemps, les hostilités commencèrent. Une bataille eut lieu entre Mitre et Urquiza. Le premier fut vainqueur ; un instant découragé, Urquiza envoya au président Derchi sa démission de général en chef, motivée sur son état de maladie et sur sa répugnance à faire la guerre. Le général Mitre, voulut mettre à profit son premier succès, et la retraite de son rival, il reprit vivement l'aggressive. Il entra dans la province de Santa-Fé et se dirigea

Digitized by Google

vers Rosario, que le président Derchi venait d'abandonner avec l'escadrille argentine. Rosario, ville ouverte et port de commerce ne tenta aucune résistance. Le général buenos-ayrien y pénétra sans brûler une amorce : il avait avec lui douze mille hommes. Mais il retrouva alors devant lui Urquiza qui ne parlait plus de se démettre, et restait dans la province d'Entre-Rios, se plaignant de l'indiscipline de l'armée et annonçant qu'il organisait un nouveau corps de troupes pour rentrer en campagne. Ce personnage en brouillant les cartes avait voulu seulement se rendre nécessaire. Il fit offrir au gouvernement de Buenos-Ayres de conclure la paix pour son propre compte en s'obligeant à faire accepter par la république argentine les conditions qu'il aurait souscrites. Le président Derchi qui n'avait pu tenir la balance égale entre les deux rivaux, abdiqua ses fonctions pour ne pas faire obstacle à un arrangement possible entre eux ; il se retira à Montevideo sur un steamer anglais, remettant le pouvoir au vice-président Piedernaza. Urquiza et Mitre, l'unité et Buenos-Ayres se retrouvaient en présence.

Telle était à la fin de 1861 la situation des républiques de la Plata, situation profondément troublée. A en croire les journaux de Buenos-Ayres, l'organisation fédérale serait en pleine dissolution : à lire les lettres de Parana, toutes les provinces obéissaient au gouvernement fédéral. Un fait constant, c'est que la Confédération n'avait plus de président, et que Mitre et Urquiza, chacun à la tête d'une armée, n'avaient pas encore signé la paix. Urquiza, d'ailleurs, est le seul homme en mesure peut-être d'arracher ce pays à l'anarchie sanglante qui le menace. On peut croire qu'il en a le désir sincère, car il est le plus grand propriétaire de la Plata. Mais à coup sûr, c'est à son profit surtout qu'il veut rétablir la paix.

Digitized by Google

URUGUAY (cap. Montevideo). PARAGUAY.

L'Uruguay se tint complétement en dehors des démêlés de la Plata. Il se rapprocha au contraire du Brésil par suite des craintes que lui inspirait la convoitise de la Confédération argentine. La tranquillité ne fut pas un moment troublée, mais la loi d'amnistie que le président M. don Bernardo Barro avait fait voter au congrès ne réussit pas à faire rentrer les émigrés. Cela fait craindre pour l'avenir de nouveaux troubles.

Au Paraguay, on n'entend jamais parler de secousses, la civilisation y marche toutefois. En 1861, un progrès considérable pour la contrée y fut réalisé. On inaugura un chemin de fer à l'Assomption. La population était émerveillée. Ce chemin de fer doit aller jusqu'à Villarica, le centre le plus riche de la production agricole; il est livré déjà en partie à l'exploitation. Songeons qu'il y a vingt ans, le Paraguay ignorait ou repoussait toutes les œuvres de la civilisation.

RÉPUBLIQUES DE L'OCÉAN PACIFIQUE.

Pérou. — Le grand maréchal Ramon de Castilla, président de la république du Pérou, nourrissait de grandes velléités d'annexion aux dépens des républiques, ses voisines. La leçon qu'il a reçue en 1860 du gouvernement français[1], en l'affaiblissant, lui a donné assez à faire de lutter chez lui contre ses adversaires et contre l'anarchie qui est résultée de cette faiblesse.

La sûreté individuelle a disparu complétement devant le poignard, le revolver et même les flacons de liquides

1. Voir *l'Année historique* 1860, p. 520.

Digitized by Google

corrosifs et incendiaires, armes préférées des bandes d'assassins. Une conspiration des généraux Échenique, Rivas et Élespura, a effrayé le président; il les a fait arrêter et jeter en prison. Ils ont été acquittés; ce qui a prouvé que son autorité s'affaiblissait à l'intérieur autant que son ambition au dehors. Au milieu de cette anarchie, la culture du coton, qu'on avait tenté de faire revivre, n'a pas fait beaucoup de progrès. Le maréchal Ramon de Castilla, obligé de renoncer à ses annexions, n'a pu se consoler qu'en protestant contre l'annexion de Saint-Domingue à l'Espagne.

Les autres républiques de cette partie de l'Amérique ont profité de l'affaiblissement de Ramon de Castilla au Pérou.

Équateur. — La république de l'Équateur a repris les avantages qu'elle avait perdus. Le général Florès, après avoir renversé Franco, l'allié de Ramon de Castilla, et reconquis Guayaquil, le 14 septembre 1860, avait remis les pouvoirs dont il avait été chargé aux triumvirs de Quito. Ceux-ci rassemblèrent, 8 juillet 1861, une convention pour faire une nouvelle constitution; et, en attendant, chargèrent un magistrat provisoire d'exercer le pouvoir exécutif jusqu'à l'élection du nouveau président. Le général Florès, toujours resté à la tête de l'armée, poursuivit néanmoins au profit de son pays la vieille querelle de limites toujours pendante avec le Pérou; et le maréchal Ramon de Castilla ne put que protester encore contre l'envahissement des petits cantons de Napo, Canelos et Quijos.

Bolivie. — La Bolivie avait été menacée aussi par le Pérou. A la suite d'une révolution qui s'y est passée en 1861, elle le menacera peut-être bientôt à son tour.

Le docteur Linarez, tout en augmentant peu à peu son pouvoir, après avoir renversé le parti militaire, avait à son tour donné toute son attention à grossir l'armée, ar-

Digitized by Google

rivée à quatre mille hommes, et à pousser aux grades ses amis et ses partisans. Ces généraux le renversèrent, sous prétexte qu'il n'avait point convoqué le congrès (14 janvier). Une consulte d'État, composée de MM. Ruperto Fernandez, Jose Maria Acha et Manuel Antonio Sanchez, prit la direction des affaires, mit Linarez en accusation, prononça une amnistie et convoqua une assemblée pour le 1er mai, afin de reconstituer la république tant de fois déjà constituée. Le Pérou craignait déjà d'être attaqué à son tour par le nouveau gouvernement bolivien. Mais celui-ci rassura Lima. Il eut d'ailleurs bientôt assez à faire chez lui. La chute de Linarez provoqua promptement dans les provinces des troubles révolutionnaires qu'il fallut étouffer énergiquement. En une fois, le colonel Yanez, commandant général de la Paz, faisait exécuter cent vingt individus, dont un ancien président, le général Cordova, deux généraux et deux prêtres. On ne pouvait expliquer ces violences, que par la haine de l'Indien Yanez contre les Espagnols et leurs métis.

Chili. — La république du Chili montra, comme toujours, la conduite la plus correcte. Le pouvoir s'y est transmis régulièrement. Il a passé de M. Montt, sans trouble, à M. Joaquim Perez. Le nouveau président paraît devoir continuer la politique intelligente de M. Montt. Le bon accueil qu'il a reçu des populations l'y aidera.

II

AFRIQUE.

L'Afrique, par notre belle colonie d'Alger, par les progrès de celle du Sénégal, par l'influence que nous exerçons à Tunis et en Égypte, par l'initiative que nous avons prise dans le percement de l'isthme de Suez, est celle des

Digitized by Google

autres parties du monde où nous pouvons exercer le plus de puissance. Alger est à deux jours de Paris, Tunis à trois, Alexandrie à huit. Il ne faut pas croire cependant que l'Angleterre, qui a sa colonie du Cap, se résigne à voir, sans prendre ses précautions, les progrès que nous y faisons et ceux que l'avenir nous y réserve. On sait que la côte d'Aden, par laquelle elle peut rayonner dans la mer Rouge et sur les côtes orientales de l'Afrique, est devenue depuis vingt ans dans ses mains une véritable colonie. L'île de Périm s'y est récemment ajoutée. Cette année encore, elle a pris possession de l'archipel de Dahlac sur les côtes d'Abyssinie. Il est impossible de ne pas rencontrer cette rivalité d'influence jusque dans les guerres intérieures que se font les souverains de cette dernière contrée. Une révolution à Madagascar a également réveillé dans cette île des prétentions contradictoires. L'émulation des deux grandes puissances maritimes dans ce continent n'a d'égal que le zèle des voyageurs qui, dans le Soudan, dans le centre et sur le cours du Zambèze, sondent et explorent ces contrées inconnues ; infatigables pionniers de la géographie qui travaillent, dans le désert, au progrès de la civilisation, comme les navires des deux puissances qui plantent leurs pavillons rivaux sur toutes les côtes ! C'est à suivre surtout les progrès de cette action rivale, qui fait entrer peu à peu l'Afrique dans le cercle des préoccupations et des relations européennes, que nous nous attacherons dans les renseignements que nous donnerons sur l'Afrique.

ALGÉRIE.

La nouvelle administration donnée à l'Algérie par le décret du 24 novembre 1860 s'est constituée complétement en 1861.

La situation extérieure était encourageante, bien que sur

Digitized by Google

divers points il se produisît quelques actes hostiles. Des fanatiques essayèrent d'agiter les indigènes à la fois si ombrageux et si crédules. Un chérif du nom de Mohammed-ben-Abdallah, qui s'était échappé de nos mains en 1852, excitait particulièrement les Touaregs sur la frontière du sud. Il a été pris à deux cents lieues d'Alger, et tout est rentré dans l'ordre.

Le gouverneur général de l'Algérie, maréchal Pélissier, commença par fixer et constituer le conseil supérieur de gouvernement, d'après les conditions fixées par le décret de 1860. Pour les six membres des conseils généraux appelés à faire partie de ce conseil, il fut arrêté qu'ils seraient élus chaque année au nombre de deux par chaque conseil général de département pendant la session.

Le bon esprit du gouverneur général n'a, jusqu'ici, confirmé ni les espérances de ceux qui préfèrent en Algérie la suprématie de l'armée, ni les craintes de ceux qui présageaient déjà la fin des progrès civils. « Le gouvernement de l'Algérie, a-t-il dit, a une mission essentiellement civile ; il ne déviera point de ce but entre mes mains. Une même pensée anime les grands services placés auprès du gouverneur général, le développement des intérêts de l'Algérie. La mission du service militaire est d'y concourir, en raffermissant le sol, afin que le service civil, chargé de l'occuper progressivement et définitivement, puisse y élever l'édifice de l'avenir. » On a vu cependant encore aux prises, en l'année 1861, les deux opinions qui se disputent la direction de l'Algérie.

Dans les élections qui ont eu lieu au sein des conseils généraux pour l'envoi de délégués au conseil supérieur, les candidats du parti militaire, appuyés de l'influence de l'armée, ont été opposés aux candidats de la colonisation. Les mêmes assemblées en ont fourni un autre exemple. Après avoir demandé pendant deux ans, pour l'extension du territoire qu'ils administrent, le concours des conseils

Digitized by Google

généraux, deux des préfets se sont déclarés, avec l'assentiment de ces conseils, satisfaits de leur lot actuel.

Malgré la réorganisation de l'Algérie, les progrès de la colonisation on tété assez lents ; l'activité du commerce, l'embellissement continu des villes et la fondation de nouveaux villages, improvisations factices plutôt qu'épanouissement naturel de la prospérité n'ont pas suffi à le dissimuler.

De nouveaux journaux ont été créés dans des localités éloignées ; mais les journaux d'Alger n'ont pas joui d'une plus grande indépendance. La crise des États-Unis assignait aux colons de l'Algérie un rôle à prendre sur le marché commercial. En offrant des terres à bas prix, des libertés et des garanties aux capitaux ou aux colons européens, on pouvait tirer un habile profit de cette occasion. Le gouvernement s'en est préoccupé par l'envoi de missions en Angleterre et en Allemagne ; mais cette initiative un peu diplomatique n'a pas encore porté de grands fruits. Des expériences semblent cependant prouver que le coton longue soie réussit particulièrement dans la province d'Oran. Des compagnies puissantes se préparent, dit-on, à organiser sur une grande échelle des exploitations sérieuses.

Une sécheresse précoce en affectant tout à coup la récolte des céréales, a rappelé les esprits à un des premiers besoins de la colonie : un bon système d'irrigation. On avait, il y a quelques années, commencé à construire des barrages pour retenir les eaux dans ce pays où, pour les irrigations, elles valent de l'or. Le percement de puits artésiens dans les plaines du Tell ou dans les oasis du Sahara, a peut-être fait trop tôt abandonner cet ancien mais excellent système dans les pays chauds.

La compagnie des chemins de fer s'est mise résolument à l'œuvre. Tout fait espérer que, sans négliger les travaux des autres lignes, elle pourra inaugurer, le 15 août 1862, le chemin de fer d'Alger à Blidah. Il faut songer cepen-

Digitized by Google

dant que le progrès de la colonisation garantira seul la poursuite active des chemins de fer en assurant leur exploitation et de bons profits.

L'Algérie a besoin encore de quelques modifications dans son organisation politique et surtout dans sa législation. Il y a toujours quelques conflits d'attributions entre le ministère de la guerre et le gouverneur général. Quelques-uns demandent avec instance la constitution promise à l'Algérie, afin de faire jouir les colons des droits politiques de la France. Enfin, il est question depuis longtemps de faire une loi pour constituer chez les Arabes des titres authentiques à la propriété privée, faire cesser leurs possessions collectives, et transformer leurs droits de jouissance en propriétés partielles. C'est le meilleur moyen, en effet, de préparer des terrains disponibles à l'émigration européenne par le cantonnement de la race arabe. On espère qu'une loi préparée au conseil d'État et un sénatus-consulte régleront ces deux points.

SÉNÉGAL.

L'année a été bonne pour le Sénégal. Deux personnages opposaient au gouverneur, M. le colonel Faidherbe, une opiniâtre résistance. L'un, le prétendu prophète El-Hajh-Omar, parmi les populations noires et de couleur; l'autre, Mohammed-El-Habib, parmi les tribus maures, d'origine arabe ou berbère. L'un et l'autre ont disparu de la scène. Le premier s'est retiré dans l'intérieur du pays. Le second a péri victime d'un parti qui lui reprochait ses concessions à la France. Son fils n'en a pas moins envoyé un délégué à M. Faidherbe pour l'assurer de sa fidélité aux engagements de son père. Cet incident raffermit plutôt qu'il n'ébranla la politique française.

Un seul État dans tout le rayon naturel de la domina-

Digitized by Google

tion française restait en dehors de notre influence : le Cayor, l'un des plus étendus et le plus rapproché de Saint-Louis, chef-lieu de la colonie. Les *tiedos* (soldats du Damel ou roi) pillaient les cultivateurs du Cayor, et le commerce demandait depuis longtemps l'intervention de l'autorité française. L'autorité a agi d'une manière énergique. Le Damel, qui à notre approche s'était enfui de Meckgey, sa capitale, a signé un traité par lequel il nous cède toute la côte de Gandiole à Dakar, sur une profondeur de deux lieues environ, y compris les mines de sel de Gandiole, qui rapporteront au moins dix mille francs par an.

Trois postes-caravansérails ont été construits le long de la côte : le premier à Lompoul, un peu au sud de Gandiole, le second à Benou-M'boro, à mi-chemin à peu près entre Saint-Louis et Gorée, et le troisième à N'hijen, à quelque distance au nord de Dakar, près de Gorée. Cette ligne de postes assurera les voyages par terre entre nos deux principaux établissements de la côte occidentale d'Afrique. En outre, un télégraphe électrique va être établi sur cette route et reliera les deux villes de Saint-Louis et de Gorée.

Le commerce n'a été nullement interrompu par l'expédition ; il a pris une activité inaccoutumée. Quant aux tirailleurs algériens qui faisaient partie de l'expédition, l'effet produit par eux sur les populations indigènes a été immense.

Au sud de Gorée, la Casamance est une rivière où la France possède les établissements de Caraboul et de Sidhiou, dont les résidents ont eu souvent à se plaindre des indigènes. Des pillages, des insultes et des menaces envers nos chefs de poste ont nécessité de notre part une expédition dans cette rivière. Le 9 février, sept cent cinquante hommes ont été dirigés par le commandant Laprade contre les tribus mandingques les plus coupables. En moins de quatre jours, leurs villages tombaient en no-

Digitized by Google

tre pouvoir, avec une quantité considérable de bestiaux, et les chefs de Souma, de Yacine et de Packao venaient demander merci au commandant, qui leur imposa les conditions suivantes : « Souveraineté de la France sur tout le territoire du Souma ; réparation pour tous les pillages commis depuis 1856, payement d'une contribution de guerre et remise de quatre otages, fils des principaux chefs. »

Si la guerre a été heureuse, la prospérité intérieure n'a pas été moins grande au Sénégal. En 1860, les affaires ont eu, il est vrai, à souffrir de la famine, qui a désolé une partie du pays. Mais la moyenne habituelle du mouvement d'exportation et d'importation n'en était pas moins d'une trentaine de millions avant que le remorquage, concédé à la compagnie de Bordeaux depuis le commencement de cette année, rassurât les navires contre les dangers de la barre. Le coton pourrait en accroître l'importance. L'administration locale a annoncé qu'elle payerait au prix de quarante centimes le kilogramme tout le coton brut qui lui serait apporté. Ce prix excessif aura peut-être pour effet d'élever outre mesure le prix de la main-d'œuvre et des terres.

L'école des otages a répondu aux espérances des autorités françaises. Les fils de chefs en sortent avec la connaissance familière de la langue française et l'amour de la France. De nombreuses écoles primaires étendent le bienfait de l'éducation à toutes les classes de la société; les marabouts ou instituteurs musulmans sont tenus d'envoyer leurs écoliers une fois par jour à l'école française.

La science a eu aussi sa part de progrès. Une commission a relevé la carte du fleuve et de son cours. Les explorations hydrographiques ont été complétées par des voyages de terre. Au nord, M. le capitaine d'état-major Vincent s'est aventuré dans les déserts du Sahara occi-

Digitized by Google

dental, jusqu'aux collines d'Adraz. Au nord-est, M. Maye, enseigne de vaisseau, a visité l'oasis de Tagant. A l'est, M. Pascal, lieutenant d'infanterie de marine, a parcouru le Bambouk. Enfin, au sud-est, M. Lambert, lieutenant d'infanterie de marine, s'est hardiment élancé dans les nœuds des montagnes du Fouta-Djalon. Le récit de son voyage a été publié dans l'intéressant journal des voyages, *le Tour du Monde*.

M. le gouverneur Faidherbe a fait un acte d'habile politique en autorisant un des marabouts les plus influents, Si-Mahmoud-el-Moghdad à entreprendre le pèlerinage de la Mecque. Ce marabout est revenu cette année avec un prestige qui accroîtra son influence et la nôtre. Le colonel Jauré-Guiberry a été envoyé à la place de M. Faidherbe; on espère qu'il suivra les traces de son prédécesseur, dont l'administration a été si glorieuse et si féconde.

ÉTAT DE TUNIS.

Réformes. — Depuis quelques années, l'État de Tunis marche sûrement dans une voie de réformes intérieures qui étonnent chez un peuple musulman. Sidi-Mohammed a promulgué une constitution[1]. Son successeur Sadok l'a confirmée et développée. Cet acte important est d'abord un acte de souveraineté qui établit que la Tunisie, généralement qualifiée de *régence*, doit être classée au nombre des États indépendants, l'investiture que le bey demande au sultan de Constantinople ayant un caractère religieux plutôt que politique.

Parmi les développements que le nouveau souverain a donnés de chacun des principes de la constitution tunisienne, quelques-uns méritent une mention particulière.

1. Voir notre *Année* 1859, p. 483.

Digitized by Google

Tout individu arrêté recevra dans quarante-huit heures notification des motifs de son arrestation. Tous les sujets et résidents tunisiens ont le droit d'exercer telle industrie qu'ils voudront. Les seules fabrications défendues aux particuliers sont la poudre, le salpêtre, les armes et les munitions de guerre. On décrétera l'unité des poids et mesures. Tous les droits et revenus à prélever par le gouvernement cesseront d'être affermés : ils seront perçus par des fonctionnaires publics. Les magistrats civils et criminels sont inamovibles. Le droit de pétition est reconnu.

A la tête de la hiérarchie administrative se trouve un conseil supérieur composé de soixante membres, dont le tiers est pris parmi les ministres et les hauts fonctionnaires, les deux autres tiers parmi les notables du pays. Il se renouvelle par cinquième et par un tirage au sort sur une liste dressée par le conseil. Ce conseil suprême cumule les attributions de notre sénat, de notre conseil d'État, de notre cour de cassation et de notre cour des comptes. Le budget des recettes et des dépenses devra être tous les ans présenté en projet au premier ministre, et, après l'exercice expiré, se résumer en un compte-rendu. L'un et l'autre acte seront soumis au conseil supérieur.

On peut avoir confiance dans ces réformes librement *octroyées*. Si-Sadak ne peut même être accusé du goût de l'imitation européenne : il n'a jamais quitté l'Afrique. Mais il a profité de nos lumières. L'année dernière, il a visité l'Empereur à Alger [1]. Il a aussi, répudiant toute solidarité avec le fanatisme musulman, envoyé dix mille piastres pour secourir les victimes chrétiennes de Syrie. Un conseil municipal a été institué dans sa capitale. Depuis le 8 mai 1860, la ligne de télégraphie électrique, établie par M. Bouvard, met en communication instantanée Tunis et Alger par Constantine. Des routes sont

1. Voir *l'Année historique* 1860, p. 494.

Digitized by Google

percées, plantées d'arbres, des phares s'élèvent, un bassin de carénage avec un arsenal se construit à la Goulette par de M. Beauxani, et une fonderie de canons à Tunis, sous la direction de M. Gourbeyron ; sept millions sont destinés à l'aqueduc de Zarhouan. Autant de témoignages de l'influence heureuse qu'exerce sur Tunis le voisinage français de l'Algérie !

ÉGYPTE.

L'isthme de Suez. — Le pacha d'Égypte s'est mis en 1861 en règle avec le nouveau sultan de Constantinople, en allant lui rendre hommage dans sa capitale. Il n'en a pas moins continué à suivre dans ses États les progrès de la civilisation européenne. Dans l'armée et dans la marine, il a aboli la peine de la bastonnade. Une crue exceptionnelle du Nil a causé dans l'année d'incalculables désastres, détruit les cannes à sucre, les plantes de maïs, un tiers de la récolte de coton, et endommagé une partie des dernières récoltes en magasin. Mais les travaux de l'isthme de Suez ont fait un grand progrès.

Avant tout, il était nécessaire d'établir sur la Méditerranée un port suffisant pour décharger le matériel qui devait servir aux ouvrages. Cela a été fait; et, ce qui naguère était un lieu nu et désolé, à peine visité par un être humain, a été converti en une petite ville propre et bien bâtie d'environ deux mille âmes. Parmi cette population se trouve un grand nombre de Syriens. Par là, on est venu en aide à la détresse de la population chrétienne; les fonds envoyés en Syrie dans cette vue n'apportaient en effet qu'un soulagement temporaire; leur application aux travaux du canal apporte un secours permanent à un grand nombre de familles. A Port-Saïd, nombre de magasins, de forges, de scieries, d'ateliers sont terminés, et cinq immenses machines à draguer fonctionnent. Plus de cent trente-huit

Digitized by Google

petites embarcations, jaugeant environ vingt-neuf mille tonneaux, ont déchargé leurs cargaisons à la jetée de Port-Saïd.

ABYSSINIE.

Une guerre civile. — L'un des pays qui nous intéressent le plus dans la partie orientale de l'Afrique, l'Abyssinie, a été cette année et est encore en proie à la guerre civile.

L'Abyssinie se compose de trois royaumes, le Choa, le plus méridional, le Tigré au nord-est, l'Amhara au centre. Le Tigré confine à la mer et a pour unique débouché, jusqu'à présent connu et fréquenté dans la mer Rouge, le petit port de Massouah, placé sous la suzeraineté de la Turquie. La France y entretient un agent consulaire. Le commerce d'échange entre l'Abyssinie, l'Arabie et l'Égypte, évalué à trois millions de francs pour l'année 1859, s'accroîtrait dans des proportions considérables s'il rencontrait à la côte une sécurité, et dans le port une honnêteté qui n'existent pas.

Deux princes se partageaient l'Abyssinie : 1° Théodoros, vainqueur du roi Oubié, et maître du centre, c'est-à-dire de l'Amhara, prince cruel, persécuteur de la religion catholique; 2° le jeune Négoussié, neveu du roi déchu, régnant sur le Tigré, prince ami de l'Europe, protecteur des missionnaires. Tout Paris se souvient d'avoir vu en 1858 les envoyés de l'Abyssinie. Reçus avec bienveillance à Rome par le pape, à Paris par l'Empereur, ils durent rapporter dans leur pays une haute idée de la supériorité des sociétés chrétiennes et de la puissance de la France.

Malheureusement la barbarie et la civilisation ne peuvent vivre longtemps côte à côte sans se heurter ; et le prince Théodoros, envahissant le Tigré, a signalé sa victoire par d'atroces cruautés. Tous nos intérêts demandent qu'une prompte réaction fasse triompher la bonne cause.

Digitized by Google

Une mission navale a exploré le littoral de cette mer. Malheureusement la guerre civile désolait déjà l'Abyssinie. Le capitaine Russell, chef de cette mission, désireux de s'assurer du véritable état des choses, envoya une poignée de Français au cœur même du Tigré. On ne saurait préciser ce qui se passa dans cette aventureuse expédition, dont aucune relation n'a encore été publiée, mais on sait généralement qu'elle laissa entrevoir des résultats favorables aux intérêts français dans ces contrées.

MADAGASCAR.

Ranavolo et Rakoto. — Un changement de règne, suivi d'un changement de politique, a cette année rappelé l'attention de l'Europe, et particulièrement de la France, sur l'île de Madagascar, oubliée depuis longtemps.

L'île de Madagascar est habitée par plusieurs tribus, dont la plus puissante, celle des Hovas, établie sur les hauts plateaux du centre, a étendu sa domination sur tout le pays. Au commencement du siècle, le prince Radama entreprit de civiliser sa tribu. Il avait supprimé des cruautés inspirées par la superstition, adopté l'alphabet romain pour l'écriture des idiomes indigènes, et quelques rudiments des arts, des industries, même des sciences de la civilisation. Il avait laissé fonder des écoles et une imprimerie. La mort de Radama fut le signal d'une réaction. Sa femme Ranavolo se laissa entraîner par les préjugés populaires du vieux parti Hova. Elle fit périr par le fer et le poison les parents et les ministres de son mari, ainsi que ses plus riches sujets, suspects d'attachement aux Européens. Le *tanghin*, ce fameux poison qui dans les mœurs malgaches remplace les arrêts de Dieu et des hommes, retrouva toute son antique fureur. Les orgies reprirent leur cours, les idoles leur empire. En 1835, la religion chré-

Digitized by Google

tienne fut interdite, et la possession d'une Bible défendue sous peine de mort. Ranavolo régnait au nom des préjugés populaires.

Cette reine, après un règne sanguinaire de trente-trois ans, mourut le 18 août 1861. Les deux partis, celui du peuple et celui des grands, celui des préjugés et celui du progrès, représentés, le premier, par son fils le prince Rakoto, le second, par le prince Ramboasalam, se trouvèrent en présence. Le prince Rakoto, pénétré dès son enfance de sentiments chrétiens, s'était posé comme le chef du premier. Bien qu'elle prévît que son fils détruirait son œuvre, la reine Ranavolo avait présenté le prince Rakoto au peuple et l'avait fait asseoir sur la pierre sacrée; cérémonie redoutable et qui équivaut, à Madagascar, au sacre de nos anciens rois. Toutefois, la reine n'eut pas plutôt expiré, que le vieux parti Hova tenta de mettre sur le trône son représentant, Ramboasalam. Une lutte s'engagea. Mais l'aristocratie eut le dessous. L'usurpateur fut saisi avec son premier ministre, et tous deux subirent le supplice de la faim. Pendant vingt jours, on ne leur donnait par vingt-quatre heures qu'une cuillerée de riz et d'eau. Le premier soin du prince Rakoto fut de choisir des ministres parmi ceux qui l'avaient élevé et qui le tiennent un peu en tutelle; il rapporta les édits de sa mère qui interdisent aux étrangers l'entrée du pays. Pendant le deuil, qui durera six mois, tous droits de douanes seront abolis.

Le prince Rakoto paraît bien disposé pour les Européens; mais quelle puissance profitera et doit profiter de ces dispositions? La France a des droits sur Madagascar : ces droits indiquent suffisamment ses devoirs. La souveraineté de la France sur cette île fut proclamée par lettres patentes de Louis XIII, confirmées ensuite par Louis XIV. Un édit de 1686 annexait définitivement Madagascar à la couronne de France. Le duc de Choiseul, sous

Digitized by Google

Louis XV, entretint sur presque toute la côte des agents civils et militaires, et fit occuper en 1750 l'île Sainte-Marie. La révolution tentée en 1786 par le baron Beniowsky, pour renverser la domination française et se faire proclamer roi de Madagascar, malgré l'insuccès de cette tentative, porta un coup funeste à la domination de la France. Ni sous Louis XVI, ni sous la république, ni même sous le premier empire, les droits de la France sur l'île de Madagascar n'ont été abandonnés. Après le traité de Vienne, l'amiral baron de Makau reprit possession, le 15 octobre 1818, de Tintingue et de Sainte-Marie, en présence des chefs et des principaux habitants du pays, réunis en assemblée générale. C'est alors que commencèrent les attaques des Hovas, enhardis par leurs faciles triomphes sur les autres tribus. Le dernier ministère de Charles X, tout en poursuivant le blocus d'Alger, ordonna une expédition contre la reine Ranavolo. Tamatave, Tintingue et Foulpointe, villes du littoral, furent enlevées. Les populations malgaches, conquises et opprimées par les Hovas, accoururent sous notre drapeau. Mais alors survint la révolution de juillet. Les exactions et les violences contre les étrangers continuant, amenèrent le bombardement de Tamatave en 1843 par les forces françaises et anglaises réunies. L'année suivante, la France prépara une grande expédition, sous le commandement du général Duvivier : elle donna lieu à de beaux débats, mais tout se réduisit alors à une lutte parlementaire. Maintenant, qu'allons-nous faire ?

Si nous ne prenons pas garde à la gravité de la situation, l'Angleterre pourrait en profiter. Malgré l'éducation française qu'il a reçue, Radama II semble porté à prêter crédit aux influences britanniques. Peu de jours après son avénement, Radama II a cru devoir en informer par lettre autographe le gouverneur de l'île Maurice, M. Stevenson, qui s'est empressé de nommer une commission pour aller

Digitized by Google

féliciter le nouveau souverain. Nos colons de la Réunion se sont beaucoup inquiétés de cette démarche. Quel titre donneraient les délégués mauriciens au prince Radama? Le salueraient-ils roi de Madagascar ou simplement roi des Hovas? Les Hovas ne sont qu'une fraction de la population indigène, et ils ne sont maîtres que d'une partie du territoire. Les autres tribus se réclament de notre protection; elles ont stipulé avec nous des traités de commerce, nous ont ouvert leurs ports, reconnu nos droits. Même dans les régions où dominent les Hovas, ils occupent une zone où pendant deux siècles flotta le drapeau de la France.

Madagascar n'est pas seulement importante par sa position; la nature l'a douée d'admirables ports. Que ces ports puissent un jour, grâce à une alliance avec le roi des Hovas, s'ouvrir aux escadres de la puissance qui déjà occupe Périm, possède Aden, domine toutes les îles de l'Arabie, règne à Bombay, à Ceylan, à Calcutta, à Maurice, aux Seychelles, c'en serait fait de l'indépendance de nos petites colonies la Réunion, Sainte-Marie, Mayotte, Nosnibé, satellites de la grande île. La canalisalition de Suez, mettant les deux hémisphères en communication, augmentera encore l'importance de Madagascar, qu'elle placera à quelques jours de la France. Les souvenirs du passé, autant que les intérêts de l'avenir, légitimeraient des projets qui auraient pour résultat de mettre notre puissance coloniale mieux en rapport avec les progrès que nous avons réalisés depuis dix ans comme puissance maritime.

LA RÉUNION.

La Réunion s'est avisée cette année de demander de la liberté; on ne lui a pas encore répondu. Une pétition adressée au sénat par cinq ou six cents habitants des plus

Digitized by Google

notables, sollicitait une loi sur la presse périodique, le rétablissement des élections pour les conseils municipaux et le conseil général, l'institution du jury en matière criminelle en place de l'*assessorat*, la faculté du pourvoi en cassation, enfin l'admission d'un député au Corps législatif. Cette pétition n'a pas été rapportée : elle viendra sans doute au rôle de 1862.

Le commerce d'ailleurs se développe dans cette riche colonie : au 5 mai dernier, l'exportation de sucre était de 55 580 817 kilogrammes contre 54 863 183 kilogrammes à l'époque correspondante de 1860. Les colons attendent que la compagnie des Messageries Impériales ait organisé le service de bateaux à vapeur projeté entre Marseille et la mer des Indes.

Mais ce qui doit bien plus encore contribuer à la prospérité de la Réunion, c'est la loi du 3 juillet 1861, qui fait tomber les barrières du *pacte colonial*. La Réunion, comme la Martinique et la Guadeloupe, peut entrer en relations avec le reste du monde. Elle est particulièrement bien placée pour attirer à elle une partie des marchandises des Indes. L'application de cette loi, fixée au 1er septembre, est encore trop récente pour qu'on puisse en juger les résultats.

La Réunion se plaignait du manque de bras. La lettre de l'empereur, annonçant qu'une convention avec l'Angleterre autorisait le recrutement de travailleurs dans l'Inde anglaise, fut reçue comme un véritable bienfait. Aussi les travaux prennent déjà une certaine activité. On presse l'achèvement du mouillage de Saint-Pierre, on en étudie un second dans le voisinage de Saint-Paul. On parle aussi d'un télégraphe, d'un chemin de fer : cela est indispensable et sans doute cela se fera.

Digitized by Google

III

ASIE. — CHINE.

La paix ; une révolution à Pékin. — Nous avons rapporté les traités faits en 1860 par l'empereur de Chine, à la suite de l'expédition française, avec la France, l'Angleterre et la Russie. Mais le plus important avec les empires de l'Orient ce ne sont pas les traités, c'est leur exécution. Après avoir réussi au point de vue militaire, l'expédition réussirait-elle au point de vue politique? L'année 1861 semble au moins l'avoir prouvé.

Le gouvernement de l'empereur Hien-Fung, convaincu enfin de sa propre faiblesse et ayant d'ailleurs toujours sous les yeux le corps d'occupation français et anglais de Tien-Tsin, s'est déterminé promptement à prendre les mesures les plus propres à entretenir des relations amicales avec ceux qu'il traitait de barbares. Dès le mois de mars, il donna un témoignage positif de sa résolution par la création d'un ministère des affaires étrangères, constitue, autant que le comporte la différence des mœurs, sur des principes semblables à ceux qui régissent cette institution en Europe. Le prince Kong, qui avait négocié la paix de Pékin, fut mis à la tête de ce ministère, assisté de Koueï-Liang, qui avait joué aussi un rôle dans les négociations. Ils donnèrent promptement des ordres sur la côte pour la nomination des fonctionnaires chinois qui devaient entrer en relation avec les consuls étrangers. Les dépêches émanées de ce nouveau ministère ou reçues par lui devaient être immédiatement soumises à l'empereur.

Le prince Kong fit également préparer à Pékin les palais qui devaient recevoir les ministres résidents étrangers. Ils y firent leur entrée, fin mars. M. Bourboulon,

Digitized by Google

ministre résident de la France, fit son entrée le 25 à Pékin dans une calèche à quatre chevaux, accompagné de trente-huit officiers à cheval du corps d'occupation de Tien-Tsin; il fut salué sur son passage par les vivats des chrétiens qui n'étaient plus obligés de dissimuler leur religion. Le ministre d'Angleterre, M. F. Bruce, frère de lord Elgin, fit son entrée le lendemain à cheval et escorté par un détachement de cavalerie sikhe.

Ainsi installé, chacun des deux ministres résidents s'occupa de tirer profit de l'expédition, selon le caractère propre aux deux nations qui y avaient pris part. M. Bourboulon fit restituer aux jésuites les deux cents églises et autres établissements qu'ils possédaient en Chine sous le règne de l'empereur Kang-hi, contemporain de Louis XIV. L'église catholique fut relevée à Pékin, et on commença à en bâtir une à Canton, sur l'emplacement du palais du vice-roi Ye.

De son côté, l'amiral anglais Hope était parti de Shang-Haï, dès le 12 janvier, à la tête d'une petite escadre pour remonter le Yank-Tse-Kiang, entrer en relations avec les rebelles et obtenir au moins d'eux la liberté des commerçants étrangers, comme neutres dans la querelle, dans le parcours du fleuve, et particulièrement la sûreté des marchés si précieux pour les Anglais des villes de Kin-Kiang, au sommet du lac Poyang, et de Han-Kow. L'amiral Hope avait emmené avec lui des interprètes et quelques commerçants anglais et indigènes. Quatre membres de cette expédition, sous la conduite du colonel Sayer, devaient tenter d'aller de Han-Kow jusqu'aux Indes en traversant l'Asie centrale et le Thibet, où des envoyés du gouvernement anglais de Calcutta, à Lassa, capitale du grand Lama, devaient leur faciliter l'entrée.

L'expédition reconnut Kin-Kiang, situé sur le lac Poyang et communiquant par de nombreux canaux avec les districts à thé, ainsi que Han-Kow, triple ville admi-

Digitized by Google

rablement située sur le grand fleuve. Elle put s'assurer aussi des horribles désastres causés par les progrès des rebelles ou Taïpings qui, s'avançant vers le nord, continuent leurs massacres et leurs pillages, et respectent seulement la liberté religieuse dans les provinces militairement occupées par eux. Un des chefs des Taïpings, Taiping-Wang, reçut l'amiral Hope à Nankin, où les missionnaires protestants s'occupaient d'élever douze églises ; il paraissait maître de toute la vallée de Yang-Tsé-Kiang, et ne s'opposa point à l'installation de consuls anglais dans les villes de Kin-Kiang et Han-Kow. Il s'apprêtait alors à attaquer Hon-Chow, plus au nord, et non loin de Shang-Haï, point occupé en partie par les Européens. A la suite de cette reconnaissance, une compagnie commerciale se formait en Angleterre pour l'exploitation du cabotage de ce grand cours d'eau et des principaux de la Chine et du Japon.

On avait espéré que l'empereur Hien-Fung reviendrait à Pékin. Sa rentrée était fixée même au 30 avril, et tout était prêt pour sa réception, lorsque l'empereur tomba tout à coup malade et fut transporté de Jehol à Moukden, au fond de la Mandchourie, où se trouve un magnifique palais impérial regardé comme la plus belle propriété de la couronne. On craignait que l'empereur n'eût encore obéi à l'influence hostile aux étrangers que représentent le prince Tchen et le prince Sou-Tchen[1], quand l'approche des Taïpings ou rebelles, qui menaçaient Shang-Haï et pouvaient même bientôt surprendre la capitale, fit naître de nouvelles appréhensions. Dans ces circonstances difficiles, l'empereur Hien-Fung continua au prince Kong les pouvoirs extraordinaires qu'il lui avait déjà conférés l'année précédente. Le prince Kong en profita pour montrer encore sa bonne volonté aux ministres résidents étrangers en

1. Voir le *Moniteur de l'Armée* du 31 juillet.

Digitized by Google

leur donnant une garde d'honneur. Les troupes françaises et anglaises commençaient alors à évacuer Tien-Tsin pour n'y plus laisser que le corps d'occupation nécessaire jusqu'à l'entière exécution de la paix; et le prince Kong n'était pas fâché de s'appuyer, contre les rebelles, de la présence des troupes européennes à Tien-Tsin, Shang-Haï et Canton.

Les Chinois du nord furent, en effet, heureux que les Français et les Anglais occupassent encore Shang-Haï quand les rebelles arrivèrent, menaçant de le détruire. Ceux-ci ne s'arrêtèrent que devant les démonstrations des soldats européens, qui mirent également Ning-Po à l'abri de leurs attaques. C'est l'intérêt des nations européennes maintenant de protéger le gouvernement chinois pour assurer au moins l'exécution de leurs traités. Il faut, en effet, que les établissements que les Français commencent dans l'île de Chusan, et les Anglais à Cowlon, soient respectés. Il était de première nécessité, cependant, que le gouvernement chinois, au moins, fût de bonne foi; et l'on n'a pu commencer à l'espérer qu'à la mort de l'empereur Hien-Fung, arrivée dans le mois de juillet.

Le parti qui avait dominé et perdu l'empereur avait obtenu de lui encore à sa mort de se perpétuer aux affaires, en écartant le prince Kong d'un conseil de régence qu'il occupait tout entier. Mais le prince Kong sut agir énergiquement dans l'intérêt de la Chine et des Européens. Il se rendit à Moukden, auprès du nouvel empereur, âgé de sept ans. Il obtint de lui le rétablissement de la cour à Pékin; et là, soutenu par la présence des ambassadeurs étrangers et même de la population, beaucoup moins hostile maintenant à ceux qui lui inspiraient d'abord tant de craintes, il prononça la dissolution du conseil de régence formé à la mort de Hien-Fung, fit arrêter le prince Y, les princes Tchen et Sou-Tchen, les plus hostiles aux Européens, les fit condamner, et forma un nouveau conseil,

Digitized by Google

sous la régence de l'impératrice douairière. Cette révolution, que nous annonçaient les dernières nouvelles de Chine, en 1861, ne semblait pouvoir être que favorable aux rapports des Européens avec le grand empire qu'ils avaient ouvert en 1860.

JAPON.

Les difficultés qui s'étaient élevées déjà, à la suite des traités faits par les nations européennes avec le Japon, n'ont fait que s'augmenter à la fin de 1860 et en 1861. Elles ont pris même des proportions qui les menacent d'une façon sérieuse.

La France, après les États-Unis, la Russie, l'Angleterre et la Hollande, venait de faire aussi son traité, 1860. La teneur en était la même : un agent à Jédo, capitale, des consuls dans les ports ouverts et accessibles aux résidents étrangers, enfin libre exercice du culte, possession des églises et cimetières, libre usage des monnaies étrangères et japonaises. La Prusse envoyait deux navires à Jédo pour faire un traité semblable.

On sait les villes ou ports qui étaient ouverts aux étrangers. Jédo, capitale du Japon, sur les bords du Togodawa, avec deux millions d'habitants, et le palais du Tycoun (souverain temporel) recevait les agents étrangers; et son port de Kanagawa les commerçants, à partir de 1863. Des établissements étaient autorisés à Osaka, la seconde ville de l'empire, par son port de Hiego, à Yokuhama, où les Hollandais étaient depuis longtemps, dans Nagazaki, ville de quatre-vingt mille âmes, à la pointe sud-ouest de Kiou-Siou, et à Hakodadi, sur le rivage méridional de l'île de Yeso. La ville de Miaco, résidence du micado ou souverain spirituel, pourrait être au moins visitée.

Mais un parti puissant avait résolu de s'opposer à l'exécution du traité; et les premiers abus des commerçants

Digitized by Google

étrangers ne l'avait mis que trop tôt à même de commencer ses entreprises. A la tête de ce parti était le prince de Mito, l'un des trois princes qui sert d'arbitre entre le Tycoun et le grand conseil d'État, corps placé au-dessous de lui, et composé aussi de princes et de grands dans un empire très-aristocratiquement constitué. Aux assassinats qui avaient d'abord atteint, en 1860, les domestiques des agents étrangers et des officiers hollandais, russes et anglais, vinrent s'ajouter bientôt des entreprises plus considérables et plus significatives.

Le 24 mars 1860, Iko-no-Kami, un des princes qui avaient contribué à la signature des premiers traités, fut assassiné en plein jour, et dans sa chaise à porteur, comme il se rendait chez le jeune empereur, par dix-huit hommes couverts de manteaux. Dès lors, les membres des différentes légations vécurent à Jédo comme en état de siége, gardés et fortement armés. L'un d'eux, le Hollandais Heusken, qui négligeait de prendre ces précautions, fut assassiné le 14 janvier 1861. Après avoir fait célébrer avec pompe, et malgré la crainte d'une attaque, les funérailles de ce malheureux, M. Alcock, chef de la légation anglaise, accompagné de ses collègues de France et de Hollande, amena son pavillon, quitta Jédo, se retira à Yokuhama, et de là adressa une lettre menaçante aux ministres du Tycoun. M. Harris, chef de la légation des États-Unis, resta seul dans la ville et chercha à y ramener ses collègues, en leur démontrant que c'était là ce que le gouvernement de Jédo désirait. Le Tycoun lui-même, effrayé de la démonstration sérieuse des ministres étrangers, les fit prier par son grand conseil de venir prendre possession de leurs anciennes demeures. M. Alcock y consentit, en effet, et après avoir, dans une notification datée du 1er mars 1861, exprimé l'espoir de voir renaître des relations vraiment amicales entre le Japon et les nations européennes, rentra avec les consuls généraux hol-

Digitized by Google

landais et français à Jédo, où ils furent reçus en grande cérémonie.

Les bons rapports ne durèrent cependant pas longtemps. M. Alcock, après avoir traversé de Nagazaki à Jédo, tout le Japon, dans une excursion particulière, venait de rentrer dans la capitale, lorsque le 5 juillet il fut l'objet d'une nouvelle attaque. Le ministre d'Angleterre, encore fatigué de son récent voyage, s'était mis au lit vers onze heures du soir et se trouvait déjà endormi, lorsqu'un de ses attachés, qui venait de faire une ronde dans l'intérieur des appartements, l'avertit qu'un grand bruit se faisait entendre aux portes de l'habitation et qu'il semblait qu'on s'efforçât d'en briser l'entrée. M. Alcock se leva et chercha son revolver. Mais déjà le bruit s'était rapproché. Des coups de feu se faisaient entendre dans le corridor, et deux des membres de la légation, M. Oliphant, secrétaire, arrivé au Japon depuis huit jours seulement, et M. Morrisson, consul de Sa Majesté britannique, rentraient ensanglantés dans l'appartement. Deux coups de revolver tirés par M. Morrisson avaient fait reculer les assaillants; mais les deux jeunes gens, affaiblis par leurs blessures, avaient dû se retirer jusqu'auprès de leur chef. M. Alcock avait encore auprès de lui d'autres personnes, mais aucune d'elles n'était armée; il dut attendre dans sa chambre, le pistolet à la main, soit une lutte inégale, soit l'arrivée de défenseurs. Pendant ce temps, dans les appartements voisins, on enfonçait les panneaux, on brisait les portes; la fureur des assassins semblait au comble, lorsque enfin la garde du gouvernement, les daïmios, arriva. La lutte s'engagea entre elle et les assassins, et fut terrible, à en juger par les traces qui, le lendemain encore, témoignaient de l'acharnement des combattants. Enfin les meurtriers s'enfuirent, laissant sur la place plusieurs morts, mais faisant aussi une dizaine de victimes parmi les défenseurs vraiment

Digitized by Google

braves, mais trop tardifs ou trop peu vigilants, de la légation britannique.

Tel est pour le moment l'état des choses au Japon. On devra prendre des mesures efficaces pour assurer l'indépendance et la sécurité personnelle des Européens. Toutefois, il faut se rappeler que les commerçants étrangers se sont mis les premiers dans leur tort en faisant de scandaleux profits sur l'échange des monnaies, et ont ainsi indisposé une population qui les avait d'abord reçus en amis. Le Japon était heureux et tranquille avant que l'audacieux esprit d'entreprise de la race blanche l'eût forcé à entrer en relation avec elle.

COCHINCHINE.

Expédition française. — Établissement dans le Cambodge. — On se rappelle que la guerre de Chine avait suspendu, en 1860, l'expédition commencée par les Français aidés de quelques troupes espagnoles, dans la Cochinchine (empire d'Annam). Le vice-amiral Rigault de Genouilly avait abandonné les autres points occupés pour concentrer le petit noyau des troupes françaises à Saïgon, au sud de la presqu'île, en attendant le moment de reprendre les hostilités.

Saïgon, situé par 104° 23′ de longitude orientale, est une ville fort bien située, sur une rivière dont la navigation est large et facile. Elle a un port au confluent des deux bras qui forment le Saïgon, qu'un canal réunit au grand fleuve de Cambodge. La population de la ville est assez considérable, mais pauvre; et la ville, quoique assez étendue, mal bâtie. Le mouvement commercial y était déjà très-grand avant l'arrivée des Français. Depuis que Saïgon a été déclaré officiellement possession française avec le territoire qui l'environne, et son port ouvert à toutes les

Digitized by Google

nations amies, les navires y ont afflué. Les Anglais l'appellent déjà un peu pompeusement la Singapoure française.

L'empereur Tu Duc, pendant l'année 1860, avait cherché à menacer notre établissement; mais il avait été repoussé et s'était contenté d'établir seulement un camp retranché à distance, pour surveiller au moins Saïgon et couper les communications par terre. Les nouvelles des victoires des alliés en Chine ne le firent point changer de manière de voir. Le mandarin qui lui annonça la prise de Pékin fut accusé de mensonge et décapité. Lorsque enfin le doute ne lui fut plus permis. Tu-Du fortifia son armée vers Saïgon, couvrit sa capitale d'un camp et jura d'exterminer dans son empire tous les chrétiens. D'affreux auto-da-fé, en effet, commencèrent. Il fallait non-seulement continuer, mais pousser plus loin en 1861 l'expédition commencée en 1859. Le vice-amiral Charner fut chargé d'opérer dans l'empire d'Annam avec une petite flotte de deux frégates, quatre corvettes, quatre canonnières, dix transports, et un corps expéditionnaire. Le 20 janvier, il quitta le mouillage de Woosong, en Chine, et mouilla à Saïgon le 11 février.

Malgré les accablantes chaleurs dont souffraient surtout les compagnies de marins, moins habituées à la marche que les troupes de terre, les opérations de débarquement furent conduites avec une telle rapidité, qu'à partir du 23 février, l'armée entière, arrivée à Saïgon, se trouvait prête à être lancée contre les Annamites. Elle se composait de trois régiments d'infanterie de marine, deux bataillons de chasseurs à pied, dix pièces d'artillerie, une section du génie, deux cents Espagnols, et huit cent soixante marins débarqués, en tout trois mille hommes.

Les Annamites avaient profité de notre absence pour se retrancher dans la plaine de Ki-Hoa et pousser vers nous, du nord au sud, des parallèles qui nous menaçaient et nous renfermaient dans Saïgon. Ki-Hoa est une vaste

Digitized by Google

plaine parsemée de collines qui lui valent, près de Saïgon, le nom de Vallée des Tombeaux, traversée par trois principaux cours d'eau, le fleuve de Saïgon, courant du nord au sud, et les *arroyos* chinois et de l'Avalanche, se dirigeant tous les deux de l'ouest à l'est, et se jetant, au nord et au sud de Saïgon, dans le fleuve du même nom. Cette disposition du terrain nous donnait un grand avantage; avec nos canonnières et même nos frégates, nous pouvions couper toutes les routes de l'ennemi vers le nord-ouest.

Pour nous appuyer à l'ouest, nous avions, sur une étendue de cinq kilomètres, des pagodes armées de canons rayés de 30 et d'obusiers de 80, qui interdisaient toute attaque par terre, tout en menaçant les lignes de Ki-Hoa. Des reconnaissances opérées sur la gauche avaient appris que le terrain était praticable pour le passage des troupes et de l'artillerie. Il fut donc décidé que le corps expéditionnaire tournerait par notre gauche les lignes de Ki-Hoa, et les attaquerait vers le nord et le nord-ouest, afin de tenter de couper toute retraite à l'armée annamite.

Les lignes ennemies présentaient un développement d'environ douze cents mètres, sans compter les forts détachés qui les entouraient de tous côtés. Tous ces ouvrages étaient habilement dressés, et défendus par une nombreuse armée. On se fait difficilement une idée de la multitude d'obstacles qui y étaient accumulés. C'étaient des épaulements en terre, hérissés de plusieurs lignes de bombardes, protégés quelquefois par cinq fossés remplis de trous de loups, par des chevaux de frise et des palissades enchevêtrées avec beaucoup d'art. D'étroites meurtrières, ouvertes dans toutes les parties et très-rapprochées, étaient garnies de canons, de pierriers et de gingoles (énormes fusils d'un calibre d'une livre). Chaque soldat était, en outre, armé d'un fusil à pierre avec sa baïonnette.

Le plan de campagne étant résolu le 17 de ce mois, le contre-amiral Page, avec *la Renommée*, trois corvettes à

Digitized by Google

vapeur, quatre grandes canonnières et plusieurs avisos, reconnut le fleuve et s'assura des défenses de l'ennemi de ce côté. En même temps, des chaloupes canonnières allèrent bloquer l'embouchure de tous les cours d'eau, arrêtant ainsi toutes les communications des Annamites avec le pays. Il y avait aussi de graves obstacles dressés sur les cours d'eau. Après les avoir bien reconnus, le vice-amiral reçut l'ordre de les enlever, en même temps que le corps expéditionnaire attaquerait les lignes de Ki-Hoa.

Le 23 février, toutes les troupes étaient réunies dans la ville chinoise, située près de la pagode de *Caï-Maï*, qui formait l'extrémité gauche près de notre ligne de défense de Saïgon. Le soleil du 24 février n'apparaissait pas encore à l'horizon, lorsque la petite armée française défilait devant la pagode Caï-Maï, au moment où les premiers canons rayés des pagodes commençaient à inquiéter les remparts ennemis.

Le général de Vassoigne commandait les troupes ; le colonel et plénipotentiaire de Sa Majesté catholique, Palanca y Guttierez, avec les officiers de l'état-major, l'accompagnait.

A environ onze cents mètres des ouvrages, on déploya l'artillerie de campagne. En exécutant son feu, elle approcha la ligne ennemie jusqu'à deux cents mètres de la contrescarpe. Enfin, après un feu nourri, trois colonnes d'assaut : celle de gauche, formée de deux compagnies de débarquement, précédées par les marins abordeurs, couverts eux-mêmes par une section déployée en tirailleurs; celle du centre, d'une section du génie et de deux compagnies de chasseurs à pied ; celle de droite, des troupes espagnoles, furent lancées. Après avoir franchi, sous une fusillade très-nourrie, une estacade de bambous de cinq pieds et deux lignes de trous de loups, séparées par des piquets, elles purent appuyer leurs échelles contre une escarpe hérissée de chevaux de frise et d'obstacles de

Digitized by Google

toute espèce. L'ennemi tint bon jusqu'à ce que les assaillants fussent parvenus sur la berme ; mais dès qu'il vit nos troupes arrivées au haut du parapet, sans engager de lutte corps à corps, il s'enfuit dans toutes les directions.

Une plaine découverte, bordée sur notre droite par les ouvrages contigus au camp de Ki-Hoa, s'offrait devant nous sur une grande étendue. Il fallait la traverser dans presque toute sa longueur (environ six à sept kilomètres), afin d'exécuter le mouvement tournant projeté et d'attaquer l'ennemi au cœur même de sa défense. Le soleil commençait à être trop haut sur l'horizon pour qu'il fût prudent de traverser cette vaste étendue avec des troupes déjà un peu lassées par la chaleur énervante du climat; il fallait d'ailleurs pratiquer dans la ligne enlevée un passage pour l'artillerie. Les troupes se reposèrent jusqu'à trois heures de l'après-midi, tandis que l'artillerie continua à battre les remparts qui restaient à emporter. A trois heures, les troupes se remirent en marche; et à six heures et demie, deux autres forts annamites, les derniers qui défendaient au sud les abords de la citadelle de Ki-Hoa, étaient occupés à leur tour.

La journée du 24 février, quoique chaude et sanglante, n'était cependant que le prélude de la véritable action. C'était à la citadelle de Ki-Hoa que les Annamites avaient concentré leurs principales forces et réuni tous les moyens de défense dont ils pouvaient disposer. Quoique n'ignorant pas l'importance attachée par les Annamites à la forteresse de Ki-Hoa, l'amiral Charner n'avait pu savoir exactement de quelle nature seraient les obstacles qu'il avait à vaincre.

Dès le 25, à cinq heures du matin, les canons commençaient à tonner contre les murailles de Ki-Hoa. Les Annamites, qui se trouvaient parfaitement à l'abri et tiraient sur des colonnes à découvert, ripostaient ferme; et leurs ouvrages, d'une espèce particulière, n'étaient point enta-

Digitized by Google

més. Comprenant la difficulté, sinon l'impossibilité de faire brèche par le canon, l'amiral demanda résolument à l'assaut ce qui semblait refusé à son artillerie. Il divisa l'armée en deux colonnes, et ordonna d'attaquer de deux côtés à la fois pour contraindre les Annamites à partager leur attention et leurs forces entre deux points.

Les troupes s'élancent, mais rencontrent de plus formidables obstacles que la veille : trois estacades, trois lignes de trous de loups, deux fossés et une rangée de chevaux de frise, se dressent devant la plus haute muraille; le tout défendu par un ennemi six fois supérieur en nombre aux assaillants. Les estacades sont renversées, la muraille est franchie à travers une grêle de balles. Mais les ennemis ont déjà disparu derrière une seconde enceinte plus haute et plus forte que la première; ils reçoivent les assaillants presqu'à bout portant. Plusieurs officiers, près de cent soldats tombent tués ou blessés. Mais les marins-fusiliers, commandés par le lieutenant de vaisseau Jourès, aide de camp de l'amiral, arrivent à leur tour. Le lieutenant de vaisseau court à l'aide du capitaine d'infanterie et de ses hommes au pied de la muraille.

Un dernier effort, et le drapeau français va flotter sur les murailles de Ki-Hoa. Les marins arrachent les bambous, qui leur déchirent le corps et la figure, ils franchissent la crête de la muraille; ils sont dans le fort. L'infanterie de marine, solide et brillante comme d'habitude, y entre au même moment. Les Annamites s'enfuient en désordre comme la première fois. Le second jour, à neuf heures, toutes les forteresses de Ki-Hoa étaient prises, et Saïgon débloqué complétement.

On prit possession d'une soixantaine de petits canons en bronze, de quelques grosses pièces, la plupart en fonte, d'un grand nombre de fusils à pierre de la fabrique de Saint-Étienne, et de beaucoup de ces armes à feu appelées *gingols*, qui pourraient lancer des boulets de quarante à

Digitized by Google

cent grammes, et qui, coupés et hachés, avaient causé beaucoup de mal aux Français.

Ce qu'il y eut de plus curieux, parmi les objets trouvés à Ki-Hoa, ce furent quelques plans annamites des fortifications autour de Saïgon et la correspondance de la cité chinoise avec le mandarin commandant les forces annamites. Les Chinois, prévoyant que l'arrivée des Européens leur arracherait le monopole du commerce des riz dans le Cambodge, priaient le général annamite de compter sur leur entier dévouement pour exterminer les barbares, qui venaient d'être chassés depuis Pékin jusqu'à Canton, et qui seraient certainement et facilement expulsés de la Cochinchine, si les Annamites le voulaient bien.

Il fallait maintenant prendre l'offensive et s'emparer de toutes les positions de l'ennemi dans la basse Cochinchine, pour mettre désormais Saïgon et l'établissement qu'on voulait y former à l'abri de toute atteinte. Les Annamites avaient construit à Mytho, au confluent de l'*Arroyo* et du Cambodge, une forteresse considérable qui commandait ces deux cours d'eau, et pouvait gêner tout le commerce. Ce fut contre Mytho que le vice-amiral Charner dirigea tous ses efforts. Le contre-amiral Page, avec quelques canonnières, le capitaine de frégate Bourdais, avec quelques autres, remontèrent, l'un le Cambodge, et l'autre l'*Arroyo*, tandis qu'un corps expéditionnaire s'apprêta à marcher par terre vers le même point. Les Annamites avaient multiplié les obstacles, barrages, estacades, jonques coulées à fond et fortins, tout le long de ces cours d'eau. Les détruire ou les emporter fut le plus difficile de la tâche. Le capitaine Bourdais périt dans une de ces attaques de détails. Le 13 avril, les deux petites escadres de canonnières et le corps d'expédition arrivèrent devant Mytho même. Les Annamites, se voyant menacés de trois côtés à la fois, n'attendirent pas même le commencement des hostilités. Ils brûlèrent leurs provisions, partirent et nous

Digitized by Google

laissèrent entre les mains un beau fort que nous garderons mieux.

Avant de diriger les hostilités contre Bien-Hoa, qu'il fallait aussi prendre, sur la côte, il était nécessaire de s'établir davantage à Saïgon. D'ailleurs, la saison des pluies suspendait les opérations militaires. Cette saison ne fut pas mal employée. On ébaucha l'administration du pays; on reconnut ou balisa les rivières. On jeta les fondements d'une église nouvelle à Saïgon, et d'un phare au cap Saint-Jacques; on fit des reconnaissances sur les cours d'eau, et l'on commença une route de Saïgon à Mytho, dont on releva les fortifications, et où l'on éleva aussi une église.

Tout fait présager que le gouvernement français a l'intention de faire un établissement considérable dans la basse Cochinchine. Les lettres particulières de Saïgon sont remplies de détails curieux sur ce pays, un des plus beaux de l'Asie. Le Cambodge, depuis l'occupation française, a pu être étudié par nous; il présente des ressources immenses et des produits agricoles de la plus grande richesse. Deux de ces provinces, celle de Ca-Mao et celle de Tek-Sia, qui n'ont point été ravagées par les armées de l'empereur, ont donné à elles seules, cette année, des récoltes qui suffiraient pour nourrir tout l'empire. Le Cambodge peut être facilement défendu et administré; il n'occasionnera que de faibles dépenses à la métropole, qui ne tardera pas à recouvrer ses premiers frais. Tout porte à croire, jusqu'à présent, que le projet d'un établissement solide dans ce beau pays réussira. L'empereur Tu-Duc est toujours décidé à la résistance; mais, en attendant qu'on puisse l'atteindre dans Hué, sa capitale, qui est fort bien défendue, on ne lui ménage pas de sensibles hostilités. Le port d'approvisionnement de Hué, sur la côte, est bloqué. On a interdit les exportations de riz du Cambodge, qui forment l'approvisionnement le plus considérable de cette ville. L'empereur s'obstine à résister. Il a fait mettre à

Digitized by Google

mort le général vaincu à Ki-Hoa. Il lève hommes et impôts dans son empire. Mais le mécontentement commence à se répandre dans ses provinces. Le vice-roi du Lahos lui refuse tribut. Au contraire, le vice-roi du Cambodge, suivant l'exemple du gouvernement de Siam, est venu à Saïgon demander notre alliance, et a subi nos conditions. L'envoi de France de deux mille hommes et l'organisation d'un corps d'indigènes, décidés aux dernières nouvelles, semblent indiquer l'affermissement de la colonie nouvelle, et la reprise prochaine des hostilités.

OCÉANIE.

L'Océanie, avec ses immenses îles, qui sont presque des continents, avec ses découpures sans nombre, ses archipels d'étendues diverses, ses richesses naturelles, est le dernier théâtre où s'exerce la rivalité des deux grandes nations maritimes de l'Europe. Là aussi, elles portent leur génie et leurs idées ; et au milieu de régions encore sauvages, sur les côtes de l'Océan, si longtemps désert, on commence à entendre l'écho de la civilisation européenne qui, du pôle austral, répond à notre pôle.

Australie. — Un débat parlementaire. — A côté de la Zélande, où l'Angleterre a eu à comprimer une révolte d'indigènes, et où l'on compte maintenant près de soixante mille Européens, c'est toujours dans l'Australie que la race saxonne prend les plus puissants développements. Tandis que de hardis voyageurs, entre autres M. Mac Dougall Stuart, ont tenté, mais vainement encore, de traverser le continent de part en part, le parlement australien de Melbourne, qui partage, avec le gouverneur nommé par l'Angleterre, la gestion des affaires de la colonie, nous a montré où en est la vie constitutionnelle dans le pays des anciens convicts.

Digitized by Google

Le ministère voulait se maintenir, malgré la majorité du parlement, et avait obtenu du gouverneur un décret de dissolution de la chambre. A cette occasion, des scènes caractéristiques eurent lieu dans le parlement, suivant le correspondant du *Times*. M. Ireland, l'attorney général, s'était servi d'expressions peu convenables; le président le rappela à l'ordre. L'attorney continua sur le même ton, et répondit aux réprimandes par des grimaces. — « Après le spectacle lamentable dont la chambre a été témoin ce soir, et en de précédentes occasions, s'écria alors l'un des membres, il serait bon que le gouvernement, lorsqu'il se présentera devant le nouveau parlement, fît inscrire au budget une somme suffisante pour l'importation d'une cargaison de singes, afin de les dresser à remplir les fonctions d'attorney général. » (Rires et applaudissements.) Là-dessus, un M. Carpenter se récria; mais le même spirituel membre l'apostropha, en lui disant « qu'il devrait représenter un corps électoral, composé de Chinois ou de singes. — Je demande au président, reprit M. Carpenter, de rappeler à l'ordre la *personne* qui vient de parler. — L'honorable membre, repartit le président, n'est pas lui-même en règle en qualifiant un honorable membre de *personne*. » La séance continua pendant quelque temps ainsi.

Le *Times* a profité de ces scandales pour faire une nouvelle sortie contre l'abaissement du cens électoral. Le gouvernement parlementaire est peut-être, en effet, prématuré en Australie. Les correspondances affirment que le résultat des nouvelles élections a été peu satisfaisant. La composition de la chambre devient de moins en moins bonne, sous le rapport de la capacité et de la position sociale de ses membres. On avait parlé de salarier les membres de la législature, et l'entrée à la chambre est devenue le but des efforts d'un grand nombre d'hommes avides et de basse condition. Leurs dispositions paraissent peu sages. Des troubles avaient éclaté dans les mines de Burrangoug, à

Digitized by Google

la suite de manifestations populaires contre les Chinois. La haine contre les Chinois est très-vive dans la classe des mineurs; ceux-ci sont maîtres de la législature; on prévoit une loi qui prohibera l'immigration chinoise.

Taïti. — Une constitution. — Tandis qu'au nom de la France, un nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Guillain, connu par ses voyages d'exploration sur la côte de l'Afrique orientale, a été chargé de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs dans la Calédonie, qui compte déjà quatre cent cinq Européens, le commandant Gauthier de la Bicherie, commissaire impérial auprès du gouvernement de Taïti, a fait faire un pas décisif, mais sage, à ce pays qui vit sous le protectorat français.

Au retour d'une tournée dans les districts de Taïti et de Moorea, faite par le commissaire impérial et la reine Pomaré, une ordonnance, contre-signée par ledit commissaire et par la reine, convoqua une assemblée des États du protectorat pour le 3 décembre 1861. On sait que le nombre total de la population indigène du protectorat est de huit mille deux cent quatre-vingt-trois habitants. Taïti et Moorea devaient former deux circonscriptions électorales : la première, comptant quinze cent trente électeurs, fournirait treize députés; la seconde, comptant deux cent quatre-vingt-dix-sept électeurs, en enverrait deux. Quant aux députés des îles Pomotou et Pupuoï, ils ne seraient admis que sur la décision des députés de Taïti et de Moorea. On le voit, c'est moins une assemblée qu'un comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce. Espérons cependant que ce nouveau petit pays constitutionnel, qui compte déjà deux cents enfants sachant lire et écrire le français dans les écoles chrétiennes, donnera, pour le moins, à nos antipodes, d'aussi bons exemples que le gouvernement parlementaire et anglo-saxon de Melbourne!

Digitized by Google

CONCLUSION.

LA LIBERTÉ ET LA PAIX EN EUROPE.

LA CIVILISATION DANS LES AUTRES PARTIES DU MONDE.

Nous avons parcouru avec conscience de l'Occident à l'Orient le cercle des États européens; et à mesure que nous avancions il nous semblait quitter peu à peu un terrain solide pour un sol de plus en plus mouvant. De l'Angleterre, qui a cependant l'Irlande, en passant par la Prusse, qui a Posen, pour arriver à la Russie, qui a la Pologne, quelle distance morale plus encore que matérielle! De la France à l'Autriche, de l'Espagne à la Turquie, ou du petit royaume de Belgique au petit royaume de Grèce, en passant par l'Allemagne et l'Italie, ne mesure-t-on pas comme les différents degrés de l'échelle de force et de stabilité des États ou de contentement des peuples européens? Serait-ce donc affaire de climat, condition de latitude ou de longitude? A Dieu ne plaise! C'est affaire de liberté!

L'indépendance de la race et la liberté de l'individu, sous un gouvernement choisi ou consenti, telles sont aujourd'hui les conditions premières, essentielles de la solidité d'un État. C'est parce qu'on les trouve moins bien remplies en passant de l'Occident à l'Orient que l'on voit diminuées dans la même proportion les chances d'ordre et de paix, non-seulement pour chacun mais pour tous. Remontons rapidement, en Europe, le cercle que nous avons lentement descendu.

Digitized by Google

Le peuple grec n'a franchement ni les libertés intérieures ni les limites extérieures qu'il désire. Les populations chrétiennes, slaves, illyriennes ou autres gémissent sous l'oppression despotique de la race turque, campée à Constantinople. Quand l'empire de Russie ne peut détourner au dehors, dans des projets ambitieux, l'activité des peuples qui lui obéissent, il se trouve en face d'autres difficultés intérieures : les paysans affamés de liberté, et la Pologne douloureusement avide d'indépendance !

La question d'Orient posée par la puissance de la Russie et par la faiblesse de l'empire ottoman est depuis longtemps la plus persistante cause d'inquiétude pour l'Europe. Elle est toujours au moins latente.

La guerre d'Italie a fait faire de notables progrès à l'indépendance et à la liberté des populations qui gémissaient au delà des Alpes sous un despotisme séculaire; par là, elle a commencé à écarter une cause permanente de révolution et de guerre. C'est surtout ce qui la légitime. Mais ni l'œuvre nationale ni l'œuvre libérale n'y sont achevées; on ne saurait s'en plaindre avec raison, quoique ce soit là encore pour l'Europe un grand et juste sujet de préoccupations. De pareilles choses ne s'achèvent ni en un an ni en trois.

L'Allemagne est aussi dans une crise nationale et libérale. Les différents peuples de la race germanique cherchent à tâtons une forme fédérative qui satisfasse mieux leur besoin d'union et d'indépendance que la vieille diète de Francfort et les traités de 1815. Mais la Prusse et les petits États s'essayent encore au régime constitutionnel, et l'empire d'Autriche tombe de constitution en constitution comme de chute en chute. D'ailleurs la Prusse a Posen et l'Autriche a la Hongrie et le reste; questions de race qui compliquent la question libérale ! Malgré les difficultés qu'elles ont chez elles, ne prétendent-elles pas encore

Digitized by Google

toutes deux reconstituer à leur profit, sur de nouveaux frais, l'unité de l'Allemagne?

Autant de tâches inachevées au delà des Alpes et au delà du Rhin. Mais les souverains ou les peuples ont montré au moins la bonne volonté de les entreprendre; et, quoiqu'il n'y ait pas toujours, il s'en faut, accord entre eux, au moins n'y a-t-il pas pour les séparer de ces principes inconciliables qui coupent la racine de toute espérance, comme en Orient. Le sol du milieu de l'Europe tremble encore, mais il peut se raffermir, sans de trop grandes secousses, et sans laisser trop de ruines.

Si l'on remet le pied sur un terrain solide en rentrant dans les États d'Occident, c'est que l'unité, l'indépendance nationale et la liberté individuelle y sont le plus assurées. L'Angleterre a tenté de consoler l'Irlande celtique en lui communiquant la jouissance de ses libertés. La France a le plus d'homogénéité et d'égalité de toutes les nations d'Europe. C'est l'égalité qui la rend moins jalouse de la liberté, et c'est sa cohésion même qui la rend moins jalouse d'agrandissement. Aux peuples qui se disent plus libres parce que quelques citoyens le sont davantage, elle oppose l'égalité de droits de tous ses citoyens. A ceux qui retiennent ce qui ne leur appartient pas, elle, ayant la conscience de n'avoir rien à personne, elle oppose cette admirable unité qui lui donne la force de ne même plus convoiter ardemment les limites de sa race et de son territoire.

Admirable loi qui met l'ordre véritable, la paix et la force là où sont la justice et la liberté! La France et l'Angleterre sont les deux plus solides et plus puissantes nations du globe. En dépit de rivalités séculaires, le sentiment commun de la justice et de la liberté, sous des formes diverses, les contraint à marcher ensemble pour porter partout la liberté et le droit. Ensemble elles ont conjuré, en 1856, la

Digitized by Google

chute de l'empire d'Orient menacé par la Russie ; ensemble, l'une par les armes, l'autre par son concours moral, elles ont provoqué ou protégé l'indépendance italienne; rivales souvent, rarement adversaires, tant qu'elles consentiront à viser au même but qui leur est commun. Ensemble encore, elles dominent les océans où elles nous donnent un intéressant spectacle!

C'est en favorisant la liberté que la France et l'Angleterre servent en Europe la cause de la civilisation. En répandant hors d'Europe les principes religieux qui forment la base de nos sociétés, en établissant partout de nouvelles relations commerciales, en faisant régner la paix sur toutes les mers et sur tous les rivages, elles la propagent dans les autres parties du monde.

Là encore nous retrouvons l'ardente et noble rivalité de la France et de l'Angleterre. Si la France a reconquis depuis dix ans une sorte de prépondérance en Europe, on ne saurait méconnaître que dans les autres parties du monde elle a rendu bien moins considérable la distance qui la séparait de sa puissante voisine.

L'Afrique, que regardent Toulon et Marseille, tombe de plus en plus sous notre influence, grâce à l'affermissement de notre colonie d'Algérie, à l'accroissement de celle du Sénégal, à l'action que nous exerçons à Tunis, en Égypte et dans le Soudan. L'Angleterre promenait son pavillon, presque sans rival, dans les mers de l'Inde, de l'extrême Orient et de l'Océanie. C'est en compagnie de la France qu'elle a ouvert le Japon et la Chine ; et la France seule introduit, de haute lutte, le christianisme dans l'empire persécuteur d'Annam et y fonde, à Saïgon, un établissement destiné à un grand avenir.

Le percement de l'isthme de Suez, en rapprochant encore la France de l'extrême Orient, est destiné à rétablir le niveau entre les deux grandes puissances maritimes. Le gou-

Digitized by Google

vernement français a pourvu à l'avenir en établissant une ligne de paquebots de Suez à Shang-Haï et au Japon, par la Réunion, Pondichéry et Saïgon. L'Angleterre prend ses précautions à l'autre extrémité de la mer Rouge, dans la presqu'île d'Aden.

Espérons cependant toujours que, là comme ailleurs, le sentiment de solidarité qui unit les deux puissants peuples placés à la tête de la civilisation du monde, conjurera tout conflit. Que de services en effet leur union n'a-t-elle pas encore rendus cette année à l'Europe? L'année 1862 verra en France et en Angleterre une ambassade du Japon et peut-être de la Chine; comme 1861 a vu une ambassade du royaume de Siam. L'immigration blanche, favorisée par un traité et par des conventions, commence à déverser le trop plein des populations du vieil Orient dans les terres encore vierges et fécondes de l'Afrique et de l'Amérique. Le Mexique nous devra peut-être la fin de l'anarchie qui le ronge. Un acte de sincère amitié, de la part de la France, a conjuré une lutte entre l'Angleterre et les États-Unis, et fera faire un pas sans doute au règlement définitif de la propriété des neutres sur l'Océan, en temps de guerre. Celle des deux puissances maritimes, qui saura faire à l'intimité de leur commune alliance le plus de sacrifices compatibles avec son honneur et sa puissance sera la première des nations du globe!

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS.

JANVIER.

1er — Réception du corps diplomatique aux Tuileries. V. p. 2.

2 — Discours du ministre de l'instruction publique. V. p. 71.

— Mort de Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse. — Avénement de Guillaume Ier. V. p. 369.

— Mort de don Fernando, infant d'Espagne. V. p. 263.

5 — Séparation du Mississipi de l'Union américaine. — Dès le 20 décembre 1860, la Caroline du Sud, avait donné l'exemple de cette séparation. V. p. 516.

7 — Proclamation de Guillaume Ier, « à son peuple. » V. p. 378.

8 — Discours de Guillaume Ier aux généraux prussiens. V. p. 376.

9 — Commencement des hostilités de la Caroline du Sud contre les États-Unis V. p. 522.

11 — L'Alabama se retire de l'Union américaine. V. p. 516.

13 — Mort à Trieste du comte de Montemolin. V. p. 263.

— Remise à Garibaldi, par le général Turr, de l'étoile en diamans offerte par les *mille* à leur chef. V. p. 280.

14 — Ouverture de la session des chambres prussiennes. V. p. 380

16 — Manifeste de l'empereur d'Autriche à la Hongrie. V. p. 409.

— La diète de Francfort décrète l'exécution fédérale dans le Holstein. V. p. 356.

18 — Dépêche de M. Thouvenel relative à l'intervention française en Syrie. V. p. 19.

— La Convention de la Géorgie se sépare de l'Union américaine. V. p. 517.

19 — Départ de Gaëte de la flotte française. V. p. 279.

22 — Réunion du Sénat. V. p. 74.

23 — Bombardement de Gaëte par terre et par mer. V. p. 286.

24 — Réception du P. Lacordaire à l'Académie française. — Discours de M. Guizot. V. p. 72.

25 — Dépêche russe sur l'occupation de la Syrie. V. p. 21.

Digitized by Google

26 — Séparation de la Louisiane de l'Union américaine. V. p. 518.
27 — Élections générales en Italie. V. p. 287.
29 — Avertissement au *Courrier du Dimanche*. V. p. 74.

FÉVRIER.

1er — Vote par le Sénat français du sénatus-consulte présenté le 22 janvier. V. p. 24.
— Mise à exécution du nouveau mode de recrutement de l'armée française. V. p. 72.
— Réponse des représentants de la ville de Pesth au rescrit de l'empereur d'Autriche du 16 janvier. V. p. 412.
2 — Cession à la France, par le prince de Monaco, des communes de Menton et de Roquebrune. V. p. 72.
4 — Ouverture en France de la session législative. Discours de l'Empereur. V. p. 78.
5 — Ouverture du parlement anglais. V. p. 218.
8 — Constitution d'un gouvernement provisoire par six des États séparés de l'Amérique. V. p. 523.
13 — Capitulation de Gaëte. V. p. 286.
15 — Affaire Bonaparte-Paterson. V. p. 73.
15 — Publication à Paris de la brochure intitulée : *La France, Rome et l'Italie*. V. p. 104.
17 — Arrestation à Paris du banquier Mirès. V. p. 90.
18 — Ouverture du premier parlement italien. V. p. 288.
23 — Réponse à M. de la Guéronnière, par l'évêque d'Orléans. V. p. 99.
25 — Victoire remportée en Cochinchine par les Français et les Espagnols à Ki-hoa. V. p. 595.
— Manifestation à Varsovie pour l'anniversaire de la bataille de Grochow (1831). V. p. 473.
26 — Adoption de la loi conférant le titre de roi d'Italie à Victor-Emmanuel. V. p. 290.
— Réponse du cardinal Antonelli à la brochure *La France, Rome et l'Italie*. V. p. 98.
— Nouvelle constitution de l'empire d'Autriche. V. p. 414.
27 — Nouveaux troubles à Varsovie. V. p. 476.
28 — L'évêque de Poitiers est déféré comme d'abus au conseil d'État. V. p. 103.

MARS.

4 — Installation du nouveau président des États-Unis, M. Lincoln. V. p. 523.
7 — Vote de l'adresse du Sénat français en réponse au discours de l'Empereur. V. p. 105.
— Élection de M. Ratazzi à la présidence de la chambre des députés d'Italie. V. p. 292.
12 — Prorogation du parlement ionien au 15 septembre. V. p. 233.
13 — Reddition de la citadelle de Messine. V. p. 290
17 — Ukase émancipant les paysans russes. V. p. 463.
18 — Allocution de Pie IX en consistoire secret. V. p. 101.
— Proclamation par le général Santana de la réincorporation

Digitized by Google

à l'Espagne de la république dominicaine. V. p. 553.

19 — Signature d'une convention qui prolonge l'occupation française en Syrie. V. p. 21.

22 — Vote par le corps législatif de l'adresse en réponse au discours d'ouverture. V. p. 98.

23 — Formation d'un nouveau ministère italien.—M. de Cavour reste président du conseil. V. p. 292.

25 — Entrée solennelle à Pékin de M. de Bourboulon, ministre de France en Chine. V. p. 485.

— Rejet par les états de Holstein du projet de constitution proposé par le gouvernement danois. V. p. 450.

27 — Reconnaissance du nouveau royaume d'Italie par l'Angleterre. V. p. 33.

AVRIL.

5 — Manifestations à Varsovie. V. p. 478.

6 — Dissolution de la société agronomique de Pologne. V. p. 480.

— Ouverture de la diète hongroise à Bude. V. p. 421.

8 — Immense manifestation à Varsovie. V. p. 481.

9 — Circulaire du ministre de la justice de France aux procureurs généraux. V. p. 112.

12 — Prise de la citadelle de Mytho (Cochinchine) par les troupes françaises. V. p 487.

— Attaque du fort Sumter (Amérique) par les esclavagistes. V. p. 530.

13 — Saisie d'une brochure adressée au prince Napoléon par le duc d'Aumale. V. p. 113.

— Décret et arrêté sur la décentralisation administrative en France. V. p. 115.

15 — Protestation de Pie IX contre le titre de roi d'Italie. V. p. 304.

17 — Adoption par le corps législatif français d'un projet de loi pour la publication des débats législatifs. V. p. 91.

18 — Destruction de l'arsenal de Harper's-Ferry par les troupes fédérales américaines. V. p. 531.

— Garibaldi développe son projet d'armement national au parlement d'Italie. V. p. 302.

— Destruction de l'arsenal de Norfolk (Amérique) par les troupes fédérales. V. p. 521.

24 — Soulèvement de paysans dans la province de Kasan. V. p. 466.

25 — Un nouveau journal politique, le *Temps*. Les journaux français. V. p. 201.

27 — Le président Lincoln ordonne le blocus des ports de la Caroline du Nord et de la Virginie. V. p. 533.

MAI.

1er — Signature à Paris d'un traité de commerce entre la France et la Belgique. V. p. 258.

— Ouverture du conseil (Reichsrath) de l'empire d'Autriche. V. p. 425.

8 — Suicide du comte Ladislas Téléki, chef du parti avancé en Hongrie. V. p. 429.

13 — Circulaire de M. de Persigny sur les publications faites au

Digitized by Google

nom de personnes bannies ou exilées. V. p. 114.
— Proclamation de neutralité de la reine d'Angleterre. V. p. 55.
— Lecture à la diète hongroise du programme de M. Deak. V. p. 430.
14 — Discussion au sénat français sur la Syrie. V. p. 121.
— Commission chargée d'organiser l'envoi des produits français à l'exposition universelle de Londres de 1862. V. p. 118.
16 — Abolition des corvées en Pologne. V. p. 476.
19 — La reine d'Espagne ordonne la réincorporation de la république dominicaine. V. p. 268.
20 — Départ de Toulon de l'escadre de la Méditerranée pour le embarquement du corps français qui occupe la Syrie. V. p. 26.
24. — L'assemblée du Grand-Orient est renvoyée au mois d'octobre. V. p. 120.
— Entrée en Virginie des troupes fédérales américaines ; elles occupent Alexandrie V. p. 533.
28. — Dépêches de M. Mon, ministre d'Espagne en France, et du prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Parie, sur la question romaine. V. p. 33.
— Découverte d'un complot à Athènes. V. p. 512.
29. — Vote par le corps législatif du projet de loi sur les céréales. V. p. 139.
30. — Présentation au corps législatif français d'un projet de loi sur la presse. V. p. 155.
— Mort à Varsovie du prince Gortschakoff. V. p. 480.
31. — Vote par la diète germanique d'un code de commerce allemand. V. p. 367.
— Discussion au sénat français sur l'abrogation des articles 201 à 208 du code pénal. V. p. 28.

JUIN.

5. — Vote par la diète hongroise du programme de M. Deak à la majorité de 155 voix contre 152. V. p. 433.
— Clôture de la session législative en Prusse. V. p. 394.
— Ukases destinés à régler la nouvelle condition du royaume de Pologne. V. p. 476.
6. — Mort de M. de Cavour. V. p. 313.
— Dépêche de M. Thouvenel à l'Autriche et à l'Espagne. V. p. 35.
7. — Funérailles de M. de Cavour à Turin. V. p. 315.
9. — Solution de la question du Liban. V. p. 26.
11. — Publication de neutralité de la France. V. p. 55.
— Nouveau ministère italien ; M. Ricasoli président du conseil. V. p. 320.
12. — Présentation au parlement italien du programme du ministère Ricasoli. V. p. 322.
13. — Vote du budget de 1862 par le corps législatif français. V. p. 147.
15. — Evacuation de Happer's-Ferry (Amérique) par les esclavagistes. V. p. 537.
18. — Adoption par le corps législatif français du projet de loi sur la presse. V. p. 157.
22. — Daoud-effendi, gouverneur

Digitized by Google

général du Liban, avec rang de mudir. V. p. 505.

24. — Adoption par le parlement italien du projet d'armement national du général Garibaldi. V. p. 525.

25. — Reconnaissance du royaume d'Italie par la France. V. p. 522.

— Mort du sultan Abdul-Medjid. V. p. 519.

— Avénement du sultan Aboul-Aziz. V. p. 520.

27. — Clôture de la session du corps législatif français. V. p. 160.

— Création de conférences interdépartementales entre les préfets de France. V. p. 169.

— Réception au palais de Fontainebleau par Napoléon III de l'ambassade du roi de Siam. V. p. 163.

— Incorporation de Tétouan (Maroc) à l'Espagne. V. p. 271.

28. — Tentative insurrectionnelle en Espagne. V. p. 267.

30. — L'empereur d'Autriche refuse de recevoir l'adresse de la diète hongroise. V. p. 435.

JUILLET.

1er. — Lettre de l'empereur Napoléon III annonçant le traité signé avec l'Angleterre pour l'engagement de travailleurs indiens aux colonies françaises. V. p. 170.

— Discours prononcé au parlement italien par M. Ricasoli. V. p. 327.

— Vote par le parlement italien d'un emprunt de 500 millions. V. p. 328.

3. — Grève des ouvriers dans plusieurs communes du Borinage (Belgique). V. p. 258.

4. — Réunion du congrès américain à Washington en session extraordinaire. Il accorde au président 500000 hommes et 500 000 dollars. V. p. 536.

10. — Élection de M. Stœmpfli à la présidence de la confédération helvétique. V. p. 458.

13. — Vote de la diète de Croatie contre l'union avec la Hongrie. V. p. 436.

14. — Attentat contre le roi de Prusse à Bade. V. p. 395.

— Dissolution par l'empereur d'Autriche de la diète d'Istrie. V. p. 430.

— Promulgation du traité de commerce du 29 avril entre la France et la Turquie. V. p. 50.

21. — Bataille de Bull's-Bun. V. p. 535.

AOUT.

6. — Arrivée en France du roi de Suède et de son frère le prince Oscar. V. p. 164.

10. — Bataille de Springfield. V. p. 540.

12. — Distribution des prix au concours général. V. p. 170.

14. — Inauguration du boulevard Malesherbes. V. p. 165.

— Augmentation de l'état-major de la flotte française. V. p. 169.

18. — Lettre de l'Empereur à M. de Persigny sur les chemins vicinaux. V. p. 164.

— Événements à Wilna (capitale de la Lithuanie). V. p. 488.

— Promulgation à Beyrouth de l'organisation de la montagne. V. p. 504.

Digitized by Google

— Mort de la reine de Madagascar, Ranavolo. — Son fils roi des Hovas, sous le nom de Radama II. V. p. 578.

21. — Dissolution de la diète hongroise. V. p. 434.

22. — Protestation de M. Deak contre la dissolution de la diète hongroise. V. p. 435.

24. — Note-circulaire adressée par M. le baron Ricasoli aux représentants du royaume d'Italie à l'étranger. V. p. 328.

— Mort de Hien-Foung, empereur de Chine. V. p. 585.

28. — Bombardement des forts du cap Hatteras (Amérique). V. p. 545.

31. — Proclamation du commandant fédéral Fremont. V. p. 544.

SEPTEMBRE.

11. — Le président Lincoln désavoue le colonel Frémont. V. p. 544.

16. — Ouverture de la session législative des Pays-Bas. V. p. 262.

17. — Loi proclamant l'égalité de tous les cultes dans le Wurtemberg. V. p. 367.

19 — Attentat contre la reine de Grèce. V. p. 512.

20 — Prise de Lexington (Amérique). V. p. 546.

— Troubles à Pétersbourg, Moscou, Kasan et Kief. V. p. 467.

28 — Brochure du P. Passaglia. V. p. 345.

30 — Allocution du pape en consistoire secret. V. p. 344.

OCTOBRE.

1er — Mise en vigueur du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre. V. p. 179.

6 — Entrevue de Compiègne. V. p. 164.

10 — Arrêté du préfet de police interdisant l'élection d'un grand maître de l'ordre maçonnique avant le mois de mai 1862. V. p. 179.

12 — Arrivée du roi des Pays-Bas à Compiègne. V. p. 165.

14 — Proclamation de l'état de siége dans le royaume de Pologne. V. p. 490.

15. — Troubles à Varsovie. V. p. 499.

16. — Lettre du ministre de l'intérieur sur les sociétés de bienfaisance non autorisées. V. p. 179.

18 — Couronnement du roi de Prusse à Kœnigsberg. V. p. 398.

21. — Bataille de Leeburg. V. p. 545.

27 — Avénement en Belgique d'un nouveau ministère. M. Frère-Orban président. V. p. 259.

31 — Signature à Londres d'une convention entre la France, l'Angleterre et l'Espagne contre le Mexique. V. p. 65.

NOVEMBRE.

2 — Coup d'État à Pékin. V. p. 583.

4 — Ouverture des chambres portugaises. V. p. 275.

Digitized by Google

5 — Reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement belge. V. p. 259.
7 — Bombardement de Port Royal par la flottille américaine. V. p. 540.
8 — Affaire du *Trent*. V. p. 53.
11 — Mort du roi de Portugal dom Pedro Ier. V. p. 276.
12 — Lettres de Napoléon III à M. Fould. V. p. 185.
12 — Ouverture de la session des chambres belges. V. p. 260.
14 — M. Fould est nommé ministre des finances. V. p. 186.
18 — Message du président Davis au congrès des États confédérés d'Amérique. V. p. 547.
20 — Réouverture du parlement italien. V. p. 346.
21 — Conclusion d'un traité de commerce entre l'Espagne et le Maroc. V. p. 272.
24 — Rupture des relations diplomatiques entre l'Italie et l'Espagne. V. p. 271.

DÉCEMBRE.

2 — Présentation au sénat français d'un projet de sénatus-consulte modifiant les articles 4 et 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852. V. p. 190.
3 — Dépêche de M. Thouvenel au sujet de l'affaire du *Trent*. V. p. 52.
— Message du président des États-Unis, Abraham Lincoln. V. p. 547.
6 — Élections des députés en Prusse. — Triomphe des candidats libéraux. V. p. 405.
8 — Capture du général espagnol Borghès. V. p. 336.
14 — Mort du prince Albert, mari de la reine d'Angleterre. V. p. 251.
21 — Vote par le sénat français du sénatus-consulte présenté le 2. V. p. 198.
22 — Proclamation de l'union définitive de la Moldavie et de la Valachie. V. p. 505.
26 — Désaveu du capitaine Wilkes par le gouvernement des États-Unis. — Mise en liberté des commissaires des confédérés, MM. Mason et Slidell. V. p. 549.

FIN DU TABLEAU CHRONOLOGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... Page 1

SITUATION GÉNÉRALE

AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

Causes de guerre. — Chances de paix..... 1

PREMIÈRE PARTIE.

EUROPE.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET DIPLOMATIQUE.

Affaires austro-italiennes..... 13
Affaires dano-allemandes..... 15
Affaires orientales..... 18
Affaires de Syrie ..... *Ib.*
Affaires des Principautés danubiennes..... 27
Affaires d'Italie..... 30
Affaires de Rome..... 40
Traités internationaux. — Entrevues de souverains..... 50
Affaires des États-Unis..... 52
Affaires du Mexique..... 59

I

EUROPE OCCIDENTALE.

Entente anglo-française..... 67

FRANCE.

La première année d'un nouveau régime.

L'opinion publique. — Le gouvernement..... 70
Un sénatus-consulte..... 74

Digitized by Google

Le discours impérial..... 78
Exposé officiel de la situation..... 83
L'adresse..... 91
La question italienne..... 97
Agitation catholique; une brochure princière..... 115
La session législative. Les affaires : le Grand-Orient..... 118
SÉNAT. — Pétition de Syrie..... 121
Pêcheries maritimes..... 124
Pétitions religieuses..... 128
Pétitions diverses..... 132
CORPS LÉGISLATIF..... 138
Abolition de l'échelle mobile..... *Ib.*
Abrogation du pacte colonial..... 140
Voies de communication..... 141
Lois diverses..... 145
Budget..... 147
Guerre et marine..... 153
Loi sur la presse..... 155
L'Empereur..... 162
L'Administration. — Un prix national..... 169
Les conseils généraux..... 173
Préoccupations extérieures..... 176
Embarras financiers; la Société de Saint-Vincent de Paul..... 179
Un nouveau ministre, un nouveau sénatus-consulte..... 185
La presse..... 200
Conclusion..... 208

ANGLETERRE.

Le ministère Palmerston.

Situation..... 210
Le discours du trône, l'adresse..... 214
La session parlementaire..... 219
Politique extérieure..... 220
Affaires intérieures..... 233
Iles Ioniennes..... *Ib.*
Inde..... 234
Lois diverses..... 236
Budget..... 238
Guerre..... 241
Marine..... *Ib.*
Remaniement ministériel..... 245
Préoccupations extérieures..... 248
Affaire du *Trent*..... 251

Digitized by Google

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE OCCIDENTALE.

Royaume de Belgique 255
Royaume de Hollande ou des Pays-Bas 260
Royaume d'Espagne. — Le ministère O'Donnell. — Une insurrection 263
Royaume de Portugal. — Le ministère Loulé et d'Avila. — Mort de Pedro V; avènement de Louis Ier 273

II

EUROPE DU MILIEU.

L'unité de l'Italie et l'agitation allemande 277

ITALIE.

Proclamation et organisation du royaume d'Italie. — Rome. Résistance napolitaine. — Cavour et Ricasoli.

M. de Cavour. — Elections au parlement italien. — Prise de Gaëte. 278
Le parlement italien 288
Le nouveau ministère 292
Question romaine 293
La paix ou la guerre, Cavour ou Garibaldi? 299
Organisation du royaume d'Italie 310
Fête du royaume d'Italie, mort de Cavour 313
Ministère de M. Ricasoli 320
Reconnaissance du royaume d'Italie 322
Session législative 324
Agitation dans les provinces napolitaines 329
Une fête à Naples, une exposition à Florence, lieutenance abolie à Naples 337
Rome 342
Une dernière discussion parlementaire 346
Situation 353

ALLEMAGNE.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Démêlé avec le Danemark 355
Tentatives de réforme militaire 359
La flotte allemande 363
Projets de réformes pacifiques. — Le National-Verein 367

Digitized by Google

ROYAUME DE PRUSSE.

Guillaume Ier. Une première année de règne.

Avénement de Guillaume Ier. 369
Discussion de l'adresse..... 375
Session parlementaire 385
Un attentat. — Un nouveau ministre..... 395
Le couronnement; les élections..... 398

AUTRICHE.

Une nouvelle constitution avortée.

Situation..... 407
Constitution du 26 février..... 414
Les diètes provinciales..... 420
Le Reichsrath de Vienne et la diète hongroise..... 425
La diète hongroise dissoute..... 434
Un ministre absolu et libéral..... 440

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE DU NORD ET DU MILIEU.

Royaume de Danemark. — La question du Holstein. 446
Royaume de Suède et de Norvége..... 455
Confédération suisse..... 457

III

EUROPE ORIENTALE.

L'EMPIRE DE RUSSIE.

Extérieur..... 461
Intérieur. — Émancipation des serfs..... 463
Troubles en Russie..... 466
Le libéralisme russe, un conseil des ministres..... 468
La Finlande..... 470
La Pologne..... 471
Les manifestations..... 473
Les concessions..... 476
Un Polonais russe, M. Wielopolski..... 481
La Lithuanie..... 488
Persécutions religieuses; état de siége..... 490

EMPIRE OTTOMAN.

Un changement de règne..... 495
Le Liban..... 503

Digitized by Google

Principautés unies 505
Servie 507
Monténégro et Herzégovine 508
ROYAUME DE GRÈCE 510

DEUXIÈME PARTIE.

AMÉRIQUE, AFRIQUE, ASIE.

LES ÉTATS-UNIS.

La guerre civile 516
Deux confédérations, deux présidents 527
La guerre 530
Bataille de Bull's-Run 535
Guerre dans le Missouri et sur les côtes 538
Deux messages 547
AMÉRIQUE DU CENTRE 550
Mexique. — Intervention européenne 551
L'île d'Haïti. — Gouvernement libéral de Jeffard à Haïti. — Annexion de la république dominicaine à l'Espagne 553
Républiques de l'isthme. — Transit interocéanien. — Tendances à l'Union. — Un nouveau projet de percement de l'isthme 555
La Nouvelle-Grenade et le Vénézuéla. — Anarchie. — Dictature 556
Colonies françaises. — Guyane, Martinique, Guadeloupe 557
AMÉRIQUE DU SUD 558
Empire du Brésil. — Paix et prospérité ..... *Ib.*
États de la Plata. — Dissolution de l'unité argentine 561
Uruguay (cap. Montevideo). *Paraguay* 565
RÉPUBLIQUES DE L'OCÉAN PACIFIQUE. — Pérou ..... *Ib.*
Équateur 566
Bolivie ..... *Ib.*
Chili 567

AFRIQUE.

Algérie 568
Sénégal 571
État de Tunis. — Réformes 574
Égypte. — L'isthme de Suez 576
Abyssinie. — Une guerre civile 577
Madagascar. — Ranavolo et Rakoto 578
La Réunion 581

Digitized by Google

ASIE.

Chine. — La paix; une révolution à Pékin... 583
Japon... 587
Cochinchine. — Expédition française. — Établissement dans le Cambodge... 590
Océanie... 598
Australie. — Un débat parlementaire... *ib.*
Taïti. — Une constitution... 600

CONCLUSION.

LA LIBERTÉ ET LA PAIX EN EUROPE.

La civilisation dans les autres parties du monde... 601
TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS... 607

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google